UNIV. OF
TORONTO

358

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME NEUVIÈME

JUILLET A DÉCEMBRE 1904

68165
8/2706

PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1904

D
1
R4
t.9

LA NOTION DE LOI HISTORIQUE

« ... der Begriff des historichen Gesetzes ist eine contradictio in adjecto [1]. » H. RICKERT.

La notion de loi historique n'a rien à faire dans la science moderne qui a renoncé à croire, comme la science ancienne, à la nécessité des ordonnances. Pourtant sous la plume des écrivains philosophiques et scientifiques on trouve souvent des formules qui, si elles étaient vraies, énonceraient des lois historiques.

En voici quelques exemples :

Les événements de tout ordre se succèdent nécessairement selon le schème de la thèse, l'antithèse et la synthèse.

L'univers dans son ensemble et chaque partie de l'univers passent nécessairement par des périodes d'évolution progressive suivies de périodes de dissolution progressive, suivies à leur tour de périodes d'évolution progressive et cela sans fin.

Les planètes circulent nécessairement autour du soleil selon des orbites elliptiques.

Les êtres organisés passent nécessairement par une phase d'augmentation progressive de leur volume et de leur activité, suivie d'une phase de dissolution progressive qui aboutit à la mort.

L'humanité passe nécessairement par trois états successifs : théologique métaphysique et positif.

L'humanité est soumise à la loi du progrès.

La civilisation se transporte nécessairement du Sud-Est au Nord-Ouest.

Les contenus de ces énoncés, supposés vrais, ce seraient des lois historiques ayant le double caractère de nécessité inconditionnelle. Les rapports qu'on appelle généralement des lois et que, par op-

1. *Die Grenzen der naturwissenschaftlichen Begriffsbildung*, p. 258.

position aux prétendues lois historiques, je puis désigner par l'adjectif naturelles, les lois naturelles ont le caractère de nécessité, mais n'ont pas celui d'inconditionalité.

Les lois naturelles sont des rapports conditionnels. Elles ne sont pas des faits, pas même des réalités. Elles sont des dépendances entre des premiers termes simplement possibles et des seconds termes. Leurs énoncés, auxquels on peut donner le nom de théorèmes sont des affirmations conditionnelles, qui peuvent toujours être introduites par le mot *si*.

Si de 25 on retranche 16, il reste 9. Si aux deux membres d'une égalité on ajoute ou retranche une même quantité, le résultat sera encore une égalité.

Si un triangle a ses trois angles égaux, ses trois côtés aussi sont égaux.

Si, toutes les autres conditions restant les mêmes, la chaleur d'un corps augmente, sa cohésion diminue ; et si sa chaleur diminue, sa cohésion augmente.

Si, dans telles et telles conditions, un corps est soumis à la double influence d'une projection rectiligne et de l'attraction d'un autre corps de masse plus grande, il circule autour de cet autre corps selon une orbite elliptique.

Si un homme a une grande confiance dans le jugement qu'il porte lui-même sur la valeur de sa personne, cette suffisance le rend moins sensible aux appréciations d'autrui.

Si, dans un pays où les écoles sont fortement organisées et l'instruction donnée à tous, le clergé soutenait des thèses contraires aux résultats positifs de la science, il en résulterait une diminution de l'influence générale de la religion.

Si une église était créée et organisée pour des buts politiques par des hommes personnellement étrangers aux sentiments religieux, elle ne pourrait pas avoir d'influence durable.

Le mot *si* a sa place naturelle dans chacun de ces jugements ; aucun d'eux n'énonce un fait. Leur vérité est tout à fait indépendante de la réalisation effective des rapports qu'ils énoncent. Un seul exemple : qu'il n'y eût pas en réalité, que même il n'y eût jamais eu de corps circulant autour d'un autre selon une orbite elliptique, cela n'infirmerait en aucune façon la vérité du théorème qui énonce que dans telles conditions données, cette circulation elliptique se produirait. Le théorème encore une fois, affirmé seu-

lement la dépendance de certains résultats à l'égard de conditions possibles.

Les prétendues lois historiques seraient autre chose; ce seraient des rapports réels, des faits. Les énoncés qu'on en donne ne contiennent point de si, et ne sont pas des jugements conditionnels, mais des jugements catégoriques. On ne nous dit pas que si telle et telle conditions sont posées le monde marchera selon le rythme de thèse, antithèse et synthèse, mais tout simplement qu'il marche ainsi nécessairement. On ne nous dit pas que si telle et telle conditions sont posées, l'humanité ira de l'état théologique au métaphysique et du métaphysique au positif, mais tout simplement qu'elle passe d'un de ces états à l'autre nécessairement. Les lois historiques seraient des rapports à la fois nécessaires et inconditionnels, en d'autres termes des faits nécessaires.

La science moderne, me semble-t-il, ne peut pas admettre la coexistence de ces deux caractères. Pour elle aucune réalité phénoménale n'est position absolue, aucun fait n'est nécessaire absolument. Toutes les fois que la science essaye d'expliquer un fait passé, elle fait appel à deux facteurs d'explication : des lois, c'est-à-dire des rapports conditionnellement nécessaires, et des conditions qui ont été effectivement réalisées, mais sans résulter des lois elles-mêmes, sans avoir leur nécessité. Si ces conditions avaient été autres, il en serait résulté des faits autres que la science constaterait et s'efforcerait d'expliquer par le même procédé. C'est ainsi encore que la science essaye de prévoir les faits à venir; elle fonde ses prévisions sur les lois nécessaires appliquées aux conditions contingentes que l'observation constate dans le présent.

Les philosophes, quand ils font leur théorie de la science, oublient quelquefois cette dualité de toute explication ou de toute prévision des faits, et il arrive aux savants eux-mêmes de l'oublier ou, du moins, de parler ou d'écrire comme s'ils l'oubliaient. Que de fois n'avons-nous pas tous lu cette affirmation sommaire que les mouvements des planètes autour du soleil s'expliquent par la gravitation universelle? Il suffit, dit-on, de connaître la loi de Newton pour comprendre ce que Kepler ne comprenait pas. Il est clair pourtant que la loi de gravitation, à elle seule, ne suffit pas à cette explication. Ici comme partout, il faut le second facteur explicatif, certaines conditions contingentes, certains faits antérieurs dont les faits actuels sont résultés en vertu de la loi, plus

exactement en vertu des lois. Pour comprendre les mouvements actuels du système planétaire il faut poser dans le passé une certaine nébuleuse ayant une certaine masse, une certaine dimension, une certaine forme, un certain mouvement d'ensemble, une certaine agitation interne, une certaine constitution chimique et un certain état physique. Si ces conditions avaient été autres, les mouvements actuels aussi seraient autres. Prétend-on que la forme elliptique des orbites elle-même s'explique par la loi de gravitation seule? Alors pourquoi y a-t-il dans le monde des mouvements qui ne sont pas elliptiques? Toute matière n'obéit-elle pas à la loi de Newton? Pourquoi donc l'éclair décrit-il des zigzags dans le ciel? Pourquoi les eaux du Niagara tombent-elles et rebondissent-elles en sauts désordonnés?

Obligé d'être très court, je me borne à ce seul exemple, en demandant toutefois la permission d'insister un peu. On parle couramment des lois de Kepler. Si les formules célèbres de cet astronome énoncent des lois, ce sont des lois historiques. Il ne s'agit pas en effet ici de rapports entre des termes simplement possibles; les rapports entre les planètes et le soleil sont des rapports effectivement réalisés, ce sont des faits. Eh bien! il suffit de fixer un moment son attention sur ces prétendues lois, pour voir qu'elles sont tout autre chose. Les mouvements réels des planètes autour du soleil s'expliquent *a*) par des lois naturelles conditionnellement nécessaires, lois mécaniques et physiques, entre autres la loi de gravitation *b*) par des faits antécédents, spécialement par un ensemble de conditions qu'on peut appeler une certaine structure. Si cette structure avait été autre, les mouvements actuels du système seraient autres, ils sont contingents. Quand quelque événement changera la structure actuelle les mouvements changeront. Que par exemple tout notre système solaire se précipite sur un astre énorme qui l'attire et se l'incorpore, comme la terre aujourd'hui attire et s'incorpore des bolides, que seront devenus les mouvements elliptiques de Jupiter et de Mars autour du soleil? Les matières qui composent ces astres devenues anonymes, auront des mouvements tout différents. Et cependant les lois véritables, conditionnellement nécessaires, les lois naturelles mécaniques et physiques, celle de gravitation par exemple, n'auront pas changé.

Il serait facile de dissoudre par une analyse analogue les pré-

tendues lois historiques du développement des sociétés humaines. Admettons que Comte ait eu raison de croire que certaines de ces sociétés ont passé successivement par les trois états théologique, métaphysique et positif: ce serait pour la science un fait qu'elle expliquerait *a*) par des lois naturelles, spécialement psychologiques *b*) par certaines circonstances déterminées et contingentes qui ne se sont pas produites partout. Comte lui-même croyait-il que les Peaux-Rouges, avant de disparaître de la scène du monde, auront franchi régulièrement les étapes théologique et métaphysique pour se fixer dans la Terre-Sainte du positivisme ?

Il n'y a pas de lois historiques. Les rapports que l'on désigne par ces mots sont des rapports généraux, c'est-à-dire qui se sont produits plusieurs fois dans le temps et peut-être en plusieurs lieux dans l'espace, mais ils ne sont pas universels comme les lois véritables. Ce sont des résultats dont la réalisation dépend de certaines conditions qui ont été posées effectivement en certains temps et en certains lieux, mais non toujours et partout.

Les prétendues lois historiques que nous proposent les théoriciens sont tantôt des lois de relations externes, des lois mécaniques. Telle la loi d'évolution dissolution de Spencer lequel, non pas toujours à la vérité, mais souvent, par exemple dans le troisième tableau de sa classification des sciences, parle de cette succession comme d'une réalité nécessaire, à laquelle il rattache, théorie bizarre, des lois astronomiques et même géologiques. Tantôt les prétendues lois historiques sont des lois internes de développement, des lois de tendance. Telle la loi hégélienne de thèse, antithèse, synthèse, telles les lois vitales de certaines doctrines biologiques. Le caractère dualiste de toute explication historique doit être maintenu en face de ces théories idéalistes autant qu'en face des théories mécaniques. Supposons qu'il y ait, dans l'organisme vivant, une tendance à se développer et à se transformer selon une certaine succession de phases, la réalisation de cette succession sera subordonnée à des conditions tout comme la production d'un effet mécanique.

Voici une forêt de sapins. Dans tous les individus dont elle se compose il y a, nous le supposons, la tendance à atteindre une certaine hauteur, une certaine dimension, un certain âge. Mais un promeneur imprudent lance sur les feuilles sèches son cigare encore allumé. Quelques heures après la forêt flambe; ceux des

sapins qui étaient encore jeunes ne parcourront pas les phases du développement normal. Cela ne pourrait pas être si le développement normal était une loi inconditionnelle. Mais il n'y a pas plus de loi inconditionnelle interne que de loi inconditionnelle externe. Il n'y a pas de loi historique, il n'y a que des lois conditionnelles.

Les considérations que je viens de développer appartiennent à la philosophie des sciences et à la logique Ont-elles une répercussion sur la philosophie pratique?

A mon avis l'affirmation du caractère conditionnel de toute loi reste sans répercussion sur la philosophie pratique pour qui accepte le système déterministe. Leibniz distinguait du déterminisme le fatalisme « le destin à la turque », comme il disait, *fatum mahumetanum*. Le fatalisme serait une doctrine déprimante, nuisible à l'action; le déterminisme au contraire qui affirme seulement la dépendance de certaines conséquences à l'égard de conditions qui peuvent être posées, serait encourageant et favorable à l'action. Cette distinction et cette appréciation de valeur ont été souvent reproduites. Je les trouve par exemple sous la plume d'un sociologiste distingué, qui a une notion très juste des lois naturelles, M. Guillaume de Greef. Mais je ne saurais les admettre. Dans un déterminisme conséquent il n'y a point de place pour l'idée de possibilité. Vous dites que la connaissance de la loi engage à l'action, parce qu'elle vous assure que si vous produisez certains antécédents, certaines conséquences s'en suivront immanquablement; mais vous semblez oublier que la production de ces antécédents ne dépend pas de vous, puisque dans votre système ils sont eux-mêmes prédéterminés. Ce premier avenir, qui doit préparer un avenir ultérieur, est contenu virtuellement tout entier dans le présent, qui lui-même a été enfanté nécessairement par le passé. Si, comme le prétend le déterminisme, l'histoire était simplement un déroulement de conséquences conformément aux lois, l'affirmation du caractère conditionnel de la nécessité serait sans influence sur la pensée pratique ; le déterminisme n'est pas moins déprimant que le fatalisme. L'affirmation de la conditionalité des résultats n'affranchit l'homme que s'il croit au pouvoir de la volonté libre d'intervenir dans la production de l'avenir, en posant des conditions dont elle est elle-même créatrice.

ADRIEN NAVILLE.

LA CAUSALITÉ DANS LA SUCCESSION[1]

Passons à l'étude de la seconde forme de la causalité, celle qui enchaîne les faits successifs.

Nous entendons sous ce terme les faits singuliers, ou plus ou moins généraux comme espace, qui sont destinés à ne se montrer qu'une seule fois dans le courant du temps ou qui, lors même qu'ils se répètent, le font de manière que la partie dissemblable l'emporte sur la partie similaire; en d'autres termes *les faits singuliers ou plus ou moins généraux dans l'espace qui sont individualisés par le temps*. Comment se produisent ces faits? Nécessairement toujours par l'action des forces naturelles de la matière ou de l'esprit à travers les circonstances de l'existence.

L'action des forces est tout aussi constante et immuable que dans la production des faits de répétition. Elle se manifeste donc toujours sous forme de loi. Mais ces lois ne passent plus à travers des circonstances identiques, de façon à donner naissance au même phénomène répété à l'infini. Les circonstances changeant continuellement, l'action uniforme des lois produit toujours des phénomènes nouveaux.

Il existe donc des lois aussi dans la succession; mais ces lois ne régissent que *le mode d'action de la force*, sans étendre leur empire sur celui de la production des phénomènes comme c'est le cas pour les faits de répétition. En histoire et en général dans le domaine de la succession, il n'y a que *des lois abstraites*, qui formulent le mode de manifestation des forces, pendant que *les lois concrètes*, celles qui, dans la répétition par suite de l'identité des circonstances, formulent le mode de production des phénomènes, manquent tout à fait et sont remplacées par les séries successives

1. Voir le numéro précédent p. 265.

de faits qui se produisent toujours nouveaux à la suite les uns des autres[1].

Les circonstances changeant continuellement et un changement étant impensable sans l'intervention du temps, la cause c'est-à-dire la combinaison de l'action de la force avec les circonstances doit avoir lieu dans le courant du temps, pour donner naissance aux phénomènes. En d'autres termes, les circonstances étant continuellement différentes, la causalité s'incorpore dans des phénomènes qui deviennent les uns la cause des autres.

La *causalité* dans la succession revêtira toujours la forme *indirecte*, et donc elle se manifestera dans le temps. Ce qui dans la répétition était l'exception, devient ici la règle. En outre la causalité indirecte, loin d'être de courte haleine et de toucher bientôt à la cause ultime, s'étendra dans le temps à l'infini, remontant jusqu'à l'origine des choses. Mais la causalité dans la succession enchaînant des phénomènes toujours différents, sa manifestation sous forme de loi devient impossible, et elle doit adopter la seule forme que le temps lui permette d'embrasser, la forme sérielle. Ce sont ces propositions, qui établissent la différence entre la causalité de répétition et celle de succession, que nous voulons démontrer.

Voyons d'abord comment la causalité remonte dans les phénomènes successifs? Demandons-nous, par exemple, comment se fait-il que le roi Charles Ier de la dynastie de Hohenzollern règne actuellement en Roumanie? La cause de ce fait sera trouvée dans la demande d'une dynastie étrangère formulée par les divans *ad hoc*, lors de la réorganisation des Principautés roumaines, à la suite du traité de Paris de l'année 1856.

Analysons les caractères de cette cause. La force qui poussa les Roumains à demander cette innovation dans leur vie publique, fut le sentiment de conservation de l'espèce. Les circonstances furent entre autres : la désorganisation complète de leur pays, à la suite des *continuels changements de règne*, l'espoir d'introduire la stabilité des institutions et de leur vie par une dynastie héréditaire et la conjoncture favorable de la permission que le Congrès de Paris leur avait accordée, d'exprimer leurs vœux sur la façon dont ils désireraient arranger leur vie politique. Une des circonstances de

1. Voir mes *Principes fondamentaux de l'histoire*, p. 152.

la cause de la demande d'un prince étranger, est donnée par un fait précédent, produit lui aussi d'une force et de circonstances, notamment : l'instabilité du pouvoir. La cause de *ce fait* sera trouvée à son tour dans l'immixtion des Turcs dans la succession aux trônes roumains, cause que l'on peut décomposer à nouveau en deux éléments : comme force, le désir de domination et d'expansion de la puissance ottomane et, comme circonstances, le système de succession *aux trônes roumains* qui admettait comme égaux en droits tous les rejetons d'un prince et même ses bâtards, s'ils étaient élus par les boyards, et la corruption qui s'en suivait, lorsque tous les compétiteurs, s'efforçant de gagner les bonnes grâces du Sultan pour arriver à être soutenus, tâchaient d'obtenir cette faveur en l'achetant à beaux deniers, etc.

Parmi ces circonstances il y en a une qui est aussi un fait antérieur : le système électif héréditaire adopté par les Roumains dans leur succession aux trônes de leurs pays. La cause de ce fait sera trouvée à son tour dans l'emprunt que les Roumains de la Hongrie firent à ce pays, où ce système était en vigueur. Décomposant cette cause dans ses deux éléments, nous aurons comme force, l'imitation; comme circonstance le fait que *les Roumains qui vinrent fonder les Principautés habitaient la Transylvanie, pays qui était soumis à la Hongrie* et dans lequel le système électif-héréditaire était en usage pour la succession au pouvoir. Mais on se demandera encore, comment se fait-il que les Roumains, peuple de race, de langue et de religion différentes, habitassent le royaume de Hongrie? La cause de ce fait sera que, lorsque Trajan conquit la Dacie, il établit ses colons surtout en Transylvanie, pays qui plus tard fut occupé par les Hongrois. Ici la causalité se bifurque; d'un côté pour les Romains, de l'autre pour les Hongrois.

Si nous nous en tenons aux premiers et si nous dédoublons la cause de la conquête du pays, dans ses éléments, nous trouverons comme force, la supériorité militaire des Romains; comme circonstances, la tendance à l'expansion de ce peuple, la provocation de Décébale, sa défaite et la nécessité dans laquelle Trajan se trouva de limiter sa nouvelle acquisition à la partie du pays plus facile à défendre. Parmi ces circonstances, il y en a une qui est un fait antérieur et qui possède à son tour sa cause génératrice : c'est l'*expansion romaine*. Ce fait sera expliqué, comme force, par le goût que les Romains prirent aux conquêtes dans les circonstances de

leur *établissement au sein de peuples de même race qu'eux, mais plus faibles et plus mal organisés.* Si on se demande maintenant quelle fut la cause de l'établissement de tous ces peuples en Italie on remontera à *l'immigration des Aryas* en Europe, dont les Latins (et les Romains qui en étaient une tribu) se dirigèrent sur l'Italie. La cause de cette immigration doit à son tour être cherchée dans leur état *préhistorique* et on remonte ainsi jusqu'à l'origine du genre humain et, par la filière de l'animalité dont l'homme est sorti, jusqu'à *l'origine de la vie.*

Tout fait, plus ou moins général de l'histoire, analysé quant aux causes qui l'ont produit, conduit au même résultat, c'est-à-dire à remonter, de chaînons en chaînons, jusqu'aux premières effluves de l'esprit.

Considérons dans ses grands anneaux, la succession des faits qui amena la grande Révolution française. Sa cause la plus proche fut l'organisation politique et sociale de la France, telle qu'elle était devenue vers la fin du XVIIIe siècle. Comme force cette cause est due à la tendance de tout pouvoir d'abuser de sa prépondérance, comme circonstances à *la ruine du système féodal* dont la puissance politique avait été détruite par les rois de France, tout en maintenant ses privilèges sociaux. La ruine du système féodal a pour cause la lutte entre les rois, aidés par la bourgeoisie et par le bas peuple, contre les seigneurs. Force : lutte pour l'existence et tendance à la prédominance; circonstance : *organisation féodale de la société* qui empêchait tout ordre et tout progrès. Le système féodal, à son tour, a sa cause explicative dans l'établissement des Germains dans la Gaule romaine. Force : Mélange des peuples et tendance à la domination des nouveaux venus; circonstances : *destruction de l'organisation romaine;* manque d'ordre; nécessité des petits de rechercher la protection des puissants. Ici la causalité se bifurque aussi; d'un côté elle remonte à l'expansion romaine, de l'autre à celle des Barbares, mais, par les deux côtés, elle s'élève jusqu'à *l'origine des sociétés, de l'humanité* et *de la vie.*

Partout nous voyons donc que l'analyse de la cause, dans la succession, conduit à la *causalité indirecte*, à celle qui établit le lien non plus directement, par une seule force et un seul groupe de circonstance, mais bien par une chaîne non interrompue de faits (phénomènes) qui remonte à l'origine de choses, ou tout au moins à celle de la vie.

Pour les faits qui ont comme force motrice la personnalité humaine les choses changent; la cause se rapporte à une force dont le mode d'action est inconnu, celle de l'individualité. La cause devient directe en partie et notamment elle touche à la cause ultime, étant inexplicable. C'est ainsi que restera, dans ce sens, inexpliquée l'apparition des fondateurs de religion tels que Boudha, Confucius, Moïse, Jésus-Christ, Mahomet et dans une mesure plus restreinte Luther, Calvin et d'autres sectaires. Tout aussi inexpliquée sera l'apparition des grands conquérants tels que Rhamsès II, Alexandre-le-Grand, César, Charlemagne, Guillaume-le-Conquérant, Napoléon; des grands législateurs : Minos, Lycurgue, Solon; celle des artistes : sculpteurs, peintres, musiciens, architectes; celle des savants et en général celle des génies plus ou moins puissants, dans toutes les sphères de l'activité humaine; ou bien encore l'intervention dans le courant de l'histoire des hommes placés par leur position à la tête des peuples et qui, lors même qu'ils ne sont pas des esprits extraordinaires, n'en disposent pas moins d'une grande sphère d'action qui leur donne un puissant rôle dans le développement des sociétés. Tels furent, par exemple, bien des empereurs romains, Henri VIII d'Angleterre, Napoléon III, etc. L'individu est toujours une cause ultime, car la cause de la force qu'il représente ainsi que son mode d'action sont toujours inconnus, comme aussi inconnue reste la manière dont cette force met en jeu les circonstances. Quant à ces dernières elles sont de deux sortes, dans la causalité individuelle. Certaines d'entre elles sont aussi individuelles; d'autres participent de la marche plus ou moins générale des faits. C'est ainsi, par exemple, que Pétrarque pour composer ses *Rimes* fut poussé par la force intérieure de sa personnalité de poète; mais la manifestation de cette force fut provoquée d'abord par une circonstance absolument individuelle, son amour pour Laure, pendant que d'autre part la langue italienne et le mouvement de la Renaissance constituaient les circonstances générales à travers lesquelles sa personnalité donna naissance à ses chants immortels. Rubens poussé par la force interne de sa personnalité artistique produisit, à travers les circonstances générales de son temps (la technique de la peinture telle qu'elle était arrivée à l'époque où il vivait), ses nombreux chefs-d'œuvre qui contiennent pourtant presque tous dans les figures de ses héroïnes, les traits d'Hélène Forment, sa bien-aimée

seconde femme. Silvio Pellico décrivit dans *Le Mie Prigioni* ses souffrances personnelles, endurées par lui pendant sa vie, tout en incorporant ses souvenirs aussi dans les circonstances générales de l'époque où il vivait.

Par deux côtés donc, par la force et par les circonstances individuelles, la causalité individuelle devient une cause ultime, attendu qu'il s'agit ici d'une seule force au mode d'action inconnu, passant à travers un seul groupe de circonstances dont la mise en jeu par la force est aussi inconnue. C'est le cas où la causalité de succession ressemble pour la forme à celle de la répétition, comme d'autre part nous avons vu que la causalité de répétition, incorporée dans une suite de phénomènes, participe du caractère de la causalité de succession. Tant que les personnalités historiques n'incorporent leurs forces individuelles que dans ces circonstances de même caractère, les faits qui en résultent ne peuvent avoir aucun caractère historique. Par exemple les maux que ces personnalités supportent, les mariages qu'elles contractent, quand ces derniers ne se combinent pas, comme dans le cas de Rubens ou de Henri VIII, à des circonstances générales; les enfants qui leur naissent, les amis qu'elles affectionnent, les habitudes de vie qu'elles contractent. Mais aussitôt que leur force s'incorpore dans des circonstances générales ou qu'elle associe ces dernières aux circonstances individuelles, le fait devient historique.

Il en est de même du hasard qui devient aussi la cause irréductible de certains faits. Le hasard est dû ou à une force spéciale et à des circonstances, ou à la rencontre fortuite de l'action de plusieurs forces sur certaines circonstances. Mais son intervention ne peut être rattachée à l'enchaînement dans lequel les faits sont pris. Le fait fortuit a bien une cause qui l'a produit; mais ce qui n'est pas relié causalement, c'est son intervention à un moment donné dans le courant du développement. La peste qui ravagea l'Angleterre en 1328 a bien eu sa cause physique; mais son apparition à cet instant en Angleterre n'est dans aucune relation causale avec le développement des institutions de ce pays. Elle devint cause de la révolution des paysans, cause à son tour d'autres événements; mais sa cause à elle est extrinsèque au développement de l'Angleterre et en ce sens c'est une cause ultime des événements qu'elle produisit.

Pour les faits auxquels la personnalité ou le hasard donne nais-

sance, ces deux forces productrices constituent des causes ultimes quant à leur côté personnel ou fortuit, c'est-à-dire l'explication s'arrête et ne va pas au delà. Mais, par les circonstances générales des faits ou des idées, l'action individuelle ou celle qui dérive du hasard, s'exercera toujours sur des phénomènes généraux qui seront influencés, modifiés par ces impulsions nouvelles, donnant ainsi naissance à des faits particuliers qui ne se seraient pas produits de la même façon, sans l'intervention de ces nouveaux facteurs. C'est ainsi que l'expédition de Napoléon en Russie, avec son résultat fatal, ne peut être comprise sans la causalité attribuée à l'élément individuel, à la personnalité de Napoléon d'un côté, de l'autre à un fait du hasard, le froid rigoureux de l'année 1812; mais par eux-mêmes ces éléments n'expliqueraient rien sans le fond de la Révolution française sur lequel ils se greffent. Par ce côté, l'expédition de Napoléon en Russie remonte aux origines des sociétés. *L'explication causale historique, même dans le cas où, pour être complète, elle a besoin de recourir à l'élément individuel, ou au hasard, remonte par le côté général du développement, toujours à l'infini.* La causalité dans les faits généraux, c'est-à-dire sociaux, dus à la force de la personnalité humaine, revêt à la fois les deux modes de manifestation de la cause : la forme directe pour le côté singulier; la forme indirecte pour le côté général des phénomènes.

Mais est-ce à dire qu'il faille pour cette raison négliger complètement le côté singulier qui touche immédiatement par la personnalité, à la cause ultime? *Simiand* dit que « si l'étude des faits humains veut se constituer en science positive, elle est conduite à se détourner des faits uniques pour se prendre aux faits qui se répètent, c'est-à-dire à écarter l'accidentel pour s'attacher au régulier; à éliminer l'individuel pour étudier le social [1] ». Mais le social lui-même est toujours individualisé par le temps; il ne se produit qu'une fois dans le cours des âges et ne se reproduit plus jamais *d'une façon identique*. C'est tout le contraire de ce qui se passe avec les phénomènes naturels, dont la répétition non différenciée peut être formulée en lois, tels que la révolution des planètes, la chute des corps, la transmission des ondes sonores, la naissance et la mort des organismes, l'échange d'oxygène et d'acide

1. *Méthode historique et science sociale. Synthèse historique*, t. III, p. 17.

carbonique entre les animaux et les plantes, le jeu de l'offre et de la demande, les résultats de la division du travail, la fonction de la mémoire, les règles du syllogisme, etc. Tous ces faits se répètent *de la même façon*, et la science se les approprie, en découvrant la formule de leur répétition, la loi. Les faits sociaux au contraire, quoiqu'ils se répètent aussi, étant le produit des mêmes forces, le font d'une *façon toujours autre dans le courant du temps*; la littérature classique grecque est autre que la littérature classique latine et ces deux formes du beau incorporé dans le langage sont différentes de la littérature classique française; le développement politique de Rome est autre que celui de la France ou de l'Espagne; les principes moraux de la religion chrétienne sont autres que ceux du Judaïsme ou de l'Islamisme; les langues de tous les peuples sont différentes comme vocabulaire, comme son, comme construction. Et pourtant, ce sont toujours des langues, des religions, des formes littéraires et politiques. Nous ne comprenons vraiment pas comment on ne voit pas des choses claires comme la lumière du jour, et comment on s'obstine à identifier les sciences de la répétition avec celles de la succession. Dans les premières, les faits *se répètent d'une façon identique*, ou mieux : la partie ressemblante des faits l'emporte sur la partie différentielle. La répétition des faits se reproduisant toujours, l'esprit peut en dégager la formule générale, la loi. Dans les sciences de la succession, la répétition se produit toujours d'une façon différenciée, c'est-à-dire que la partie dissemblable des phénomènes attire l'attention de l'investigation ; c'est par le côté différenciel que les événements historiques nous intéressent. Comme il s'agit de se rendre compte précisément de ces différences, la *répétition* ne joue plus aucun rôle, et l'attention se porte sur *le développement*. Il n'y a donc plus de lois à formuler pour la manifestation des faits. L'individuel, c'est-à-dire l'apparition d'un événement, d'une institution, d'un état social, *une seule fois dans le cours des âges pour ne plus jamais se reproduire d'une façon identique*, deviendra l'élément essentiel de l'histoire, ce phénomène, individualisé par le temps, pouvant être plus ou moins étendu dans l'espace, plus ou moins général en ce sens. Et cela non seulement pour les productions de l'esprit humain, mais aussi pour les transformations du globe ou pour celles des organismes, qui ne se sont produites aussi qu'une seule fois dans le cours des âges et ne se sont plus jamais

répétées (terrain jurassique, crétacé, époque carbonifère, diluvium, animaux et plantes disparus).

Comment peut-on alors soutenir que « le phénomène individuel, unique de son espèce n'a pas de cause », comme le soutient *Simiand* après *Lacombe?* La période carbonifère — qui est bien unique de son espèce, car elle ne s'est produite qu'une seule fois et ne se reproduira plus jamais, à moins qu'il n'y ait un recommencement des mondes — n'a donc pas eu de cause? Et pourtant les géologues tâchent de l'expliquer, c'est-à-dire de lui en trouver une. Les habitations lacustres qui ne se sont produites qu'une fois chez les peuples à un certain âge de leur vie et qui ne se reproduiront plus jamais, à moins que le développement des sociétés ne recommence *ab ovo* à la suite d'un cataclysme, n'ont donc non plus leur cause? Et pourtant leur présence a été expliquée. L'expansion de l'Empire romain sur presque tout le monde connu des anciens, est aussi un phénomène individuel, unique de son espèce, — car il s'est produit une seule fois dans les temps passés, et ne se reproduira plus jamais, quand même le développement recommencerait *da capo*, — mais cette expansion a si bien ses causes, qu'un auteur célèbre les a étudiées dans un ouvrage entier. La féodalité, les croisades, l'émancipation des communes, l'établissement du régime constitutionnel en Angleterre, celui de l'absolutisme en France et en Espagne, la Révolution française, celle de 1848, la Renaissance, les découvertes maritimes, et tant d'autres innombrables faits sociaux de caractère général, comme d'autre part, la réforme de Luther, l'acte de navigation de Cromwell, l'édit de Nantes de Henri IV, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, cause de son développement constitutionnel, les conquêtes de Napoléon, faits personnels, mais à portée générale, et donc faits absolument sociaux, mais dus à l'initiative de la force individuelle, tous ces faits généraux ou personnels sont bien aussi individuels, *uniques de leur espèce*, et pourtant peut-on soutenir, sans plaisanter, que ces faits n'ont pas de causes et ne deviennent pas à leur tour causes d'autres faits? Mais peut-on éliminer l'individuel proprement dit, le fait dû à l'intervention de la personnalité humaine, par le motif qu'il faut autant que possible éviter la cause ultime, et que transporter la cause dans une personnalité, c'est arriver à l'inexplicable? *Simiand* a l'air de vouloir dire que dans les sciences proprement dites, le recours aux causes finales serait évité. Mais nous avons démontré

que c'est précisément dans ces sciences que l'inconnaissable entoure de bien près le connaissable, et que le mystère, l'impossibilité de découvrir les causes, nous guette à chaque pas. Est-ce à dire qu'il faut abandonner ces études, parce que notre recherche des causes n'aboutit pas? Puis, peut-on imposer à une science de ne s'occuper que de telle ou telle question et d'éliminer celles qui ne cadrent pas avec un programme fixé d'avance? Mais que ferait-on alors, par exemple, des phénomènes de l'augmentation du volume de l'eau par la congélation, qui ne cadre pas du tout avec le principe de l'action du froid, qui est de resserrer la distance entre les molécules? Que faire des rayons des corps radiographiques qui contredisent aussi le principe que la lumière ne pénètre qu'à travers les corps transparents et est arrêtée par les corps opaques? Faut-il éliminer ces deux phénomènes de l'étude de la physique? C'est tout à fait la même chose, quand on propose d'éliminer *de l'histoire les faits individuels*. Le développement, la succession n'existent pas sans cette classe de faits. Comment alors ne pas les prendre en considération? D'ailleurs, remarquons que *Simiand* soutient d'un côté « que le phénomène individuel, unique de son espèce, n'a pas de cause », et d'autre part il pose le principe « qu'il n'y a de cause au sens positif du mot que là où il y a loi, au moins concevable ». Or, à quoi la loi peut-elle servir, comme cause explicative, sinon à un phénomène individuel? Car ce n'est pour sûr pas au phénomène général, *à la loi*, que *la loi* sert de cause explicative. Donc, le phénomène individuel a bien une cause, et cette cause, d'après *Simiand*, lui-même, réside dans la loi. Comment peut-on alors soutenir que le phénomène individuel n'a pas de cause[1]!

Notons encore une opinion erronée, partagée par *Langlois* et *Seignobos*, qui soutiennent que « l'histoire, au rebours des autres sciences, atteint mieux les causes des accidents particuliers que celles des transformations générales, car elle trouve le travail déjà fait dans les documents ». Nous pensons que c'est précisément le contraire qui a lieu; que nous possédons mieux les causes des événements plus généraux, et que plus nous descendons dans les détails, plus la découverte des causes devient laborieuse et prête à la discussion. Pour le prouver, nous n'avons qu'à suivre l'exposi-

1. Voir le précédent numéro, p. 268, note 1.

tion de Seignobos lui-même dans son *Histoire de l'Europe contemporaine* qui s'occupe en premier lieu des événements généraux, et dont les causes sont partout exposées avec abondance et sûreté, comme par exemple la transformation de l'esprit public qui força Louis XVIII à accorder une charte au peuple, le retour de la France à Napoléon par suite des tendances du nouveau roi à rétablir l'ancien régime et de la popularité de l'Empereur; les conséquences fatales pour la France du rétablissement de l'Empire pendant les 100 jours ; les causes de la Révolution de 1830, etc. Mais, si M. Seignobos avait voulu établir les causes du désastre de Waterloo, il aurait eu à examiner plusieurs versions, et nous ne savons pas s'il aurait pu affirmer quelle est la vraie. De même encore un fait plus petit. Quelle est la cause du retard de quatre heures que mit l'ordre du quartier général, pour arriver entre les mains de Grouchy, appelé par Napoléon sur le champ de bataille? Elle est absolument inconnue. Les faits et les causes les mieux connus en histoire, ce sont ceux qui constituent les grands anneaux de sa chaîne interminable, pendant que ceux, plus petits, qui relient ces derniers, sont d'autant plus difficiles à établir dans leur véritable nature, et par rapport aux causes qui leur donnent naissance, que leurs mailles sont plus fines. Plus l'histoire se perfectionne, plus l'établissement certain des faits et leur explication causale descend dans les détails.

M. Bernheim entend d'une façon différente la causalité en histoire. Il l'identifie avec les facteurs et mèle indistinctement les forces et les circonstances, les deux éléments de la cause dont nous avons vu que la distinction est absolument nécessaire, pour arriver au clair dans les complications de la causalité successive.

Les faits individuels qui se déroulent dans la durée ont pour cadre dans lequel leur causalité se fait jour l'immensité du temps, et comme d'échelons en échelons cette causalité peut toujours, par son côté général, être reculée jusqu'à l'infini, *la question de la cause ultime est pour ainsi dire éliminée, et l'explication causale des phénomènes successifs peut être considérée comme complète et définitive*. Voilà certes une supériorité de la connaissance des faits successifs sur celle des faits de répétition, dont la causalité est toujours de courte haleine et se heurte bientôt au mystère de l'existence, aux causes ultimes.

Mais pour l'histoire de l'humanité en particulier, la causalité

jouit encore d'un privilège que ne possèdent pas les sciences de la matière. L'histoire est une science de l'esprit et la perception des phénomènes de son ressort est plus profonde, plus compréhensive. Les faits que les sciences de l'esprit étudient appartenant à l'organe d'aperception de ces faits, on comprend que la cause des faits intellectuels soit plus clairement perçue que la cause des phénomènes extérieurs, et cela pour la raison que le mode d'action des forces psychiques est connu directement, pendant que celui des forces physiques l'est seulement d'une façon indirecte [1]. « Les lois psychiques, observe *A. Fouillée*, sont plus radicales que les lois physiques, parce qu'elles se rapportent à l'appétition et que l'appétition est pour le philosophe une cause plus profondément explicative que les formules de la mécanique. C'est une ouverture sur le dedans des êtres et non plus sur leur dehors [2] », et *G. Tarde* complète la pensée de Fouillée lorsqu'il dit « qu'en matière sociale, on a sous la main, par un privilège exceptionnel, la cause véritable, les actes individuels dont les faits sont faits, ce qui est absolument soustrait à nos regards en toute autre matière [3] ». Ainsi, par exemple, lorsqu'on attribue la formation de la rosée au refroidissement des corps, par suite de la radiation de la chaleur, l'explication, tout en étant générale, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la compréhension intime du phénomène. L'esprit n'en pénètre pas le nexus direct. Lorsqu'au contraire on trouve la cause des guerres russo-turques dans la tendance des Russes à posséder les détroits de la mer Noire, l'explication du fait, donnée par un sentiment humain dont nous pouvons pleinement apprécier la portée, est aussi complète que possible. Voilà pourquoi nous ne comprenons pas l'affirmation de *Langlois* et *Seignobos*, qu'il faut renoncer en histoire à atteindre les causes par une méthode directe, comme dans les autres sciences [4] ; quand c'est précisément en histoire, comme dans toutes les sciences de l'esprit, que l'on peut appliquer la méthode directe à la recherche des causes,

1. L'histoire partage ce caractère avec toutes les sciences de l'esprit, avec celle des faits de répétition du domaine intellectuel.

2. *L'évolutionisme des idées forces*, p. X. Le terme de loi employé par M. Fouillée est impropre ou trop général, puisqu'il s'agit aussi de phénomènes qui ne sont pas formulables en lois.

3. *Les lois de l'Imitation*, p. 2.

4. *Introduction aux études historiques*, p. 180-252.

pendant que dans les sciences de la matière cette voie nous est fermée.

La supériorité des sciences de la succession sur celles de la répétition, c'est qu'elles éliminent jusqu'à un certain point la question des causes ultimes. Pour l'histoire proprement dite, le développement de l'esprit humain, la compréhension directe et profonde de la cause, vient s'ajouter à l'autre avantage.

Les différences qui distinguent la causalité de répétition de celle de la succession sont donc les suivantes :

1° Dans la causalité de répétition la cause est concomitante avec l'effet ; dans la causalité de succession elle précède toujours l'effet.

2° Dans la causalité de répétition la cause ultime entoure de bien près le connaissable ; dans celle de succession la cause ultime est reléguée à l'infini.

3° La causalité de répétition se manifeste sous forme de loi ; celle de succession sous forme de série.

Il ne faut pas pourtant penser que cette distinction entre la causalité successive et la causalité de répétition se présente dans le monde des phénomènes absolument sans aucune transition. Dans la nature ainsi que dans le développement, tout se tient et s'enchaîne et cette conviction est si profondément enracinée dans notre esprit que, là où un élément de transition fait défaut, on parle d'hiatus, de connaissance incomplète. Tel est, par exemple, le passage des forces chimiques à la vie organique, la différence qui sépare l'esprit de la matière sur laquelle il se greffe, la transition entre les quadrumanes et l'homme. Mais ce dernier a tant encore à apprendre dans le grand livre de la nature, dont il a à peine épelé les premières pages, qu'il n'est nullement extraordinaire de trouver la science en défaut sur bien des points. Heureusement, pour la causalité, nous ne sommes pas dans ce cas, et on peut parfaitement montrer comment la causalité de répétition passe insensiblement dans celle de la succession. Nous avons vu un commencement de succession dans la causalité de répétition, lorsqu'elle s'établit de phénomène à phénomène.

Mais la transition de la causalité de répétition à celle de succession ne s'arrête pas là ; la causalité de répétition se modifie d'une façon toujours plus marquée pour devenir petit à petit causalité de succession.

Les causes qui produisent les faits de répétition purs et simples donnent naissance à un développement successif, quand les faits de répétition ne se perdent pas dans le vide, mais s'incorporent dans un résultat stable. Telle est la répétition continuelle des dépôts de limon à l'embouchure des fleuves qui donne naissance aux formations successives des deltas. Le phénomène répété du rayonnement de la terre vers les espaces célestes qui, s'incorporant dans les transformations de l'écorce terrestre, donna naissance aux formations successives qui caractérisent les périodes géologiques. La répétition des mêmes influences auxquelles sont exposés les individus vivants, s'incorporant dans les formes de leur être, produisit le phénomène successif de la transformation des espèces. Les mêmes faits répétés dans l'histoire d'un peuple lui impriment un caractère particulier, et ainsi de suite.

Plus ces éléments de la répétition s'élèvent dans l'échelle des formations de l'univers, plus ils commencent à devenir indépendants les uns des autres et à présenter chacun une série de développements individuels, en dehors de celui dans lequel la répétition les enchaîne. Chaque élément répété est par lui-même un élément de succession, et la répétition et la succession commencent à se toucher et à se rencontrer, à lutter même pour la prééminence dans la production des phénomènes.

Par exemple, une épidémie sera composée d'un nombre de faits : la même maladie qui se répète. Mais chacun de ces cas présentera un développement particulier. Une crise commerciale ou industrielle sera composée d'une répétition de faits de même nature, des situations difficiles dans la marche des affaires des commerçants ou des industriels ; mais chaque élément en sera affecté plus ou moins, d'après son individualité. Une guerre sera composée de la répétition de plusieurs batailles ; mais chacune d'elles aura sa marche ainsi que ses effets particuliers.

Quand le développement l'emporte sur la répétition, cette dernière finit par perdre l'importance qu'elle avait, et la succession devient la partie principale des phénomènes, celle qui frappe l'esprit et qui s'y impose. Les grands hommes d'un pays ne se comptent pas, quoiqu'ils soient aussi des faits de répétition. L'étude du développement de chacun d'eux et de celui de leurs œuvres devient la partie marquante des phénomènes. La littérature, la philosophie, les arts ne sont pas affaires de statistique. L'histoire

des peuples est aussi un phénomène de répétition, car le développement de tous présente des analogies données par la nature intime commune de l'être humain ; mais cette histoire est tellement différente que la partie similaire, l'élément répété, ne joue presque plus aucun rôle et disparaît devant l'élément différent du développement.

Mais cette transition insensible n'empêche pas de considérer les différences originelles qui distinguent ces deux genres de causalité, pas plus que les phénomènes qui relient la physique à la chimie n'empêchent ces deux sciences de constituer des systèmes de pensées distinctes, pas plus que la transition insensible de la vie à l'esprit n'exclut l'existence de la biologie et de la psychologie comme sciences particulières.

A.-D. Xénopol.

(Jassy).

L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

ESSAI DE SYNTHÈSE

(SUITE [1])

Dans l'Empire romain, avant l'intrusion des Barbares, il exista toujours, malgré tout, un vrai gouvernement central, un pouvoir ayant des vues générales, des idées d'ordre, désireux de maintenir les règles anciennes, et rappelant les hommes à leur observance.

Au nombre des règles constamment rappelées figure celle-ci, à l'adresse des domini, de ceux que nos érudits appellent les propriétaires : « Vous n'augmenterez pas les redevances de vos colons. » Pour toute cette époque, où il règne un ordre relatif, nous sommes fondés à croire que les redevances sont partout les mêmes, quant à leur quotité, en dépit d'une certaine diversité sur des points secondaires. Voyez en effet, en Afrique, au IIe siècle, le seul document que le hasard nous ait conservé s'explique sur les redevances en *corvées* seulement ; mais celles-ci se trouvent être les mêmes que celles qu'on rencontre, bien loin de l'Afrique, cinq siècles après, en Occident, chez les Bavarois. Quant aux redevances en *nature*, le petit traité grec qui nous révèle les usages généraux de l'Empire d'Orient, d'un côté ; d'autre côté, les lois bavaroises et alamandes qui nous révèlent les usages de l'Empire d'Occident, se trouvent absolument d'accord ; en dépit de l'intervalle des temps, de celui des lieux, de la séparation politique qui a coupé en deux l'Empire romain, la quotité de ces redevances est la même : c'est la dixième part des produits. Donc, le régime primitif persiste encore, très visiblement.

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VI, p. 23 et 158, tome VII, p. 29 et 291, et tome VIII, p. 35 et 150.

Mais des temps autres sont arrivés : le pouvoir central va se défaisant par degré, l'Empire romain se démembre ; l'une de ses deux portions, l'Empire d'Occident, se dissout lui-même en royaumes ; et ceux-ci, à leur tour, s'altèrent au profit d'une même puissance, qui gagne ce que les autres perdent, je veux dire les seigneuries provinciale, cantonale, communale. Que devient, dans cette évolution, la règle objet de notre étude ? Le pouvoir désintéressé et supérieur qui la fit observer, avec une difficulté visible d'ailleurs, a disparu. Nous pouvons bien croire que si cette règle subsiste encore jusqu'à un certain point, par la force de la tradition et de l'habitude, dans une large mesure aussi elle aura subi des altérations, ou même des annulations totales. En abordant les polyptiques du IXe siècle, il faut donc s'attendre à ce que la règle apparaîtra encore, mais brisée, coupée d'exceptions, comme un monument ruiné, dans lequel on a élevé des constructions plus récentes d'un autre style.

La règle apparaît en effet, et non pas uniquement à nos yeux qu'on pourrait croire prévenus. La plupart du temps, les redevances sont données soit en sommes d'argent, soit en mesures de grains. Des indications de ce genre, M. Fustel tire la conclusion que les conditions imposées aux colons étaient assez diverses, ce qui est vrai. Puis il ajoute : « D'autres fois, il est dit que le colon doit la dîme de tout ce qu'il produit sur sa tenure. Quelquefois, il doit seulement la dîme des grains, avec quelques autres prestations. » Ainsi, M. Fustel le constate, quand la quotité es directement exprimée, elle consiste dans le dixième.

Le rigoureux éditeur et magistral commentateur des polyptiques, M. Guérard, n'avait, pas plus que M. Fustel, l'esprit prévenu. Il est une manière générale de s'exprimer, qui se rencontre à chaque instant dans les pièces de polyptiques ; c'est celle-ci : « Tel colon paie l'agraticum. » Or, la conclusion de M. Guérard, c'est que l'agraticum, sans plus, signifie toujours la dîme des fruits.

Abordons à notre tour l'étude des polyptiques.

Dans l'étude de ce régime du colonat où de prétendus tenanciers sont en rapport avec un prétendu propriétaire, nous avons été surpris par la quotité modique des redevances exigées. A tel point que nous avons douté s'il fallait attribuer au Dominus la qualité de propriétaire ; et, au colon celle de fermier perpétuel qui leur a été supposée jusqu'ici. Je dois maintenant dire toute ma pensée. Le

doute est devenu tel dans mon esprit qu'en entrant dans l'étude des polyptiques, je m'attends à tout, même à trouver des colons qui ne doivent presque point d'agraticum ou qui n'en doivent pas du tout.

D'autre part, en vertu de ce que nous avons dit sur l'altération du statut primitif des colons, qu'aucun pouvoir central ne défend plus, je m'attends à trouver des colons dans une situation assez fâcheuse. Cela dit, j'examine le polyptique de l'abbé Irminon.

***

Je cherche d'abord la redevance des grains. Sauf exception, en toute agriculture, les grains sont la récolte capitale. En tous cas, cela est vrai pour les terres de Saint-Germain. Dans chacun des *fiscs*, c'est-à-dire dans chacun des domaines distincts, je vois que la terre labourable l'emporte en étendue plus ou moins sur la vigne et sur le pré.

Voici, au reste, le tableau du tout dressé par Guérard, au point de vue des diverses cultures :

14,418	hectares	de terre labourable,
212	—	de vigne,
278	—	de pré.

Les bois et les pacages tenus par les colons sont donc relativement insignifiants. En conséquence de l'importance proportionnelle du labour, je cherche tout de suite quelles sont les redevances en grains payées par les colons. Le résultat est fait pour étonner les personnes qui imaginent entre le colon et le dominus des rapports de fermier à propriétaire ou quelque chose d'équivalent. En général, les colons de Saint-Germain ne paient pas de redevance en grains. Sur vingt-six fiscs, je n'en trouve que cinq où des redevances de ce genre soient payées. Ce sont les fiscs de Villemeux, de Boissy, d'Esmans, de Mareil (ou de Quillebœuf), de Secqueval.

Pour moi, je n'en suis pas étonné. En vertu de ce que je soupçonne des vrais rapports primitifs du colon au propriétaire, je compte bien trouver en général le colon soumis à des redevances en nature ; mais, d'autre part, je compte que ces redevances au-

ront une quotité faible et s'élèveront à un dixième, tout au plus, là où nous les trouverons. Et le même soupçon qui nourrit mon attente sur ce dernier point, me prépare à accepter ce singulier résultat que sur certains points il n'y ait pas du tout de redevances en nature. Autrement dit, la redevance faible justifie déjà à mes yeux l'idée que je me suis formée du colonat; mais l'absence de toute redevance la justifie encore plus. Je m'empare donc de ce fait qu'aucune redevance partiaire, n'est due par vingt-un fiscs sur les vingt-six qui figurent au polyptique de Saint-Germain. Maintenant dans les cinq fiscs où la redevance partiaire existe, quelle est sa quotité? Les colons de Villemeux jouissent de 3,045 bonniers de terre labourable. Leur redevance en épeautres s'élève à 870 muids (de 52 litres environ) qui font 452 hectolitres : pour comparer exactement la redevance à l'étendue du territoire joui, il faut, ne l'oublions pas, diviser celui-ci en trois assolements — on ne faisait certainement de l'épeautre que tous les trois ans. Donc, en divisant par trois les 3,697 hectares, nous aurons, comme superficie annuellement livrée à l'épeautre, 1,232 hectares environ. Chaque hectare paye à peu près 366 décilitres, ou plus clairement 36 l. 1/2. Pourvu que l'hectare produise quatre hectolitres, la redevance ne dépasse pas la dîme (elle reste même un peu au-dessous). Il est bien à croire que malgré l'imperfection de l'agriculture d'alors, on récoltait en épeautre quatre hectolitres à l'hectare. Ainsi il se peut que la redevance partiaire reste au-dessous de la dîme; mais certainement, elle ne s'élève pas au-dessus.

Le fisc d'Esmans jouit de 685 bonniers de terre labourable et donne 77 muids d'avoine. Mareil-au-Pec (ou Quillebœuf selon Longnon) jouit de 53 bonniers de terre labourable et de pré (on ne distingue pas). Il donne 28 muids d'épeautre. — Sacqueval paye 5 muids de blé pour 624 bonniers. Boissy pour 340 bonniers donne 36 muids de blé et 72 d'épeautre.

Je ne répéterai pas pour chacun de ces fiscs le calcul que j'ai fait pour Villemeux; assurément aucune de ces redevances ne s'élève au-dessus du dixième du produit probable des terres, et je le répète dans vingt et un autres fiscs il n'y a aucune redevance en grains.

Non seulement la récolte des grains est la principale; mais elle a une autre qualité qui importe davantage à nous. C'est l'antique, c'est la primitive récolte. Je dirai plus: Au début, dans nos cli-

mats, elle fut l'unique. La vigne, qui, en ordre d'importance, suit les grains d'assez loin, est d'importation relativement récente. Ce que j'en dis est pour tirer la conclusion que voici : si quelque redevance doit porter plus sûrement dans sa quotité l'empreinte du régime originel, c'est assurément la redevance en grains. Il se pourrait que pour la vigne venue plus tard, à une période où les rapports primitifs étaient déjà altérés, la redevance se ressentît de cette altération.

Toutes les fois (sauf une dont je parlerai tout à l'heure) que la redevance en vin est indiquée, elle est due, on nous le dit, non comme dîme du produit des vignes, mais comme prix d'une concession étrangère aux vignes. Elle paye la faculté que le maître a accordée aux colons de faire paître leurs troupeaux dans le bois ou la forêt seigneuriale, la *paisson*. Et on voit clairement en effet en quelques endroits que la quotité de la redevance est proportionnelle, non pas à l'étendue du vignoble dont on jouit, mais à l'étendue du bois dans lequel on fait paître. Une seule fois nous nous trouvons avec certitude en face d'une redevance due par les colons comme prix direct des vignes jouies ; c'est dans le fisc d'Esmans. Les habitants d'Esmans jouissent de 168 arpents de vigne, et ils donnent d'abord 75 muids de vin pour la paisson ; puis, en second lieu, le *vingtième du produit* des vignes. Ainsi, le seul lieu où les vignes paient indubitablement *pro se*, ce n'est pas même le dixième, c'est le vingtième qu'elles doivent (un multiple de dix, remarquons-le en passant) [1].

***

En continuant notre examen, nous nous trouvons en présence d'autres prestations. Il y en a une notamment qui semble assez lourde ; elle affecte dans ses apparences deux formes diverses dont l'une porte le nom d'*hostilitium*, l'autre celui de *carnaticum ;* mais dans son fonds, quant à sa source, à sa raison d'être, elle est une, et cette raison d'être, c'est le devoir pour le colon d'assister le souverain quand il a une guerre à soutenir. J'ai dit le souverain. En effet, si la prestation est acquittée par le colon entre les mains du

1. Il y a en effet un bois seigneurial de quatre lieues de tour.

propriétaire, son dominus immédiat, si peut-être en réalité elle profite à ce dernier plus ou moins, en théorie le devoir de guerre appartient visiblement au souverain, au seigneur national, au roi. C'est pour lui qu'elle a été faite; et c'est aussi lui qui probablement l'a imposée. Bref, c'est un véritable impôt, à la manière des nôtres. Donc, ce n'est pas une redevance due au propriétaire à raison du sol concédé.

Si pour un moment nous écartons les redevances en corvées et considérons seulement les redevances en nature, nous voyons se dessiner ce résultat : Le devoir de guerre forme une très importante proportion du poids total qui pèse sur le colon : Considérez en effet les calculs de Guérard. Le manse, c'est-à-dire l'unité de tenure d'alors, paye selon lui au maximum quatre sous et en moyenne deux sous, soit à son estimation 56 fr. 40 pour le devoir de guerre. Or le total des redevances en nature ne s'élève qu'à la valeur de 116 francs. Le devoir de guerre fait donc à lui seul bien plus que le tiers du tout (presque la moitié). Mais encore dans le restant, entrent comme parties composantes des prestations qui, à y bien regarder, portent le même cachet que ce devoir. Je veux dire que ce ne sont pas des redevances foncières, mais des impôts dus par un sujet à un gouvernant. Voici par exemple la capitation : Ce terme était employé déjà sous les empereurs pour désigner l'impôt que l'État romain demandait spécialement aux colons ; il signifie toujours la même chose. Il se peut que cette redevance qui profitait originairement à l'État, reste maintenant entre les mains du propriétaire et ne profite qu'à lui, peu importe ; elle n'est devenue foncière que par abus, usurpation du propriétaire contre l'État ; cet abus s'est produit d'autant plus aisément que l'impôt du colon avait été dans les derniers temps inscrit sur les mêmes rôles que la *jugatio* due par le propriétaire, et qu'en outre le propriétaire levait la capitation sur ses colons pour la remettre à l'État.

Voici encore une autre redevance : le *census capitalis*. A y bien regarder, c'est la même prestation que la *capitatio*. Le nom seul diffère, et encore il ne diffère pas tant. On retrouve bien l'idée fondamentale dans l'épithète de *capitalis*. *Census capitalis* doit se traduire tout simplement par l'impôt de capitation.

Viennent ensuite quelques autres redevances assez différentes en espèce. Par exemple le *rotaticum* ou rouage. Le rouage est dû par quiconque se sert des routes pour ses voitures ou ses chariots.

Comment qu'elles soient, ces routes, on y fait bien de temps à autre quelque dépense d'entretien. Il est juste que le *dominus* du lieu qui, théoriquement au moins, a la charge de l'entretien des chemins, de même que leur police, lève un impôt pour cet objet — impôt, dis-je, et non rente de propriétaire. Au rouage j'assimilerai les tonlieux, les péages, les droits de marché, les banalités, car tous ces droits ont un fonds commun, celui de l'usage public de quelque chose, route, pont, lac, rivière, moulin, pressoir, halle de marché, qui, théoriquement au moins, doit être entretenue par le dominus, quoique, en fait, elle soit peut-être mal ou pas du tout entretenue. Voici encore les lods et ventes, ou, sous quelque autre nom, une redevance équivalente, bref un droit perçu pour la mutation de propriété. Les lods et ventes existaient sous les Romains à titre bien reconnu d'impôt. Ici encore, théoriquement, c'est toujours un impôt ; non une rente foncière.

***

Dans l'étendue d'un fisc, c'est-à-dire de la terre d'un seigneur, il y a deux parties bien distinctes, il faut ici le rappeler. Il y a les champs, les vignes, bref le sol cultivé divisé en tenures particulières. Il y a tout à l'entour une partie non cultivée, forêts, bois, pacages, landes, dont les colons jouissent indivisément. Cela fait, en réalité, deux genres de jouissance dont chacun a son régime et sa destinée à considérer à part. Le prix de la première, nous l'avons vu, n'est jusqu'ici que le dixième des produits. Cela dit, venons à la paisson.

Le prix exigé pour la paisson ne se détache pas toujours nettement dans les textes de nos polyptiques. Il nous est donné le plus souvent en mesure de vin à payer ; et on ne nous donne pas en même temps ce qu'il faudrait avoir, le produit moyen des vignes. Et, d'autre part, les forêts livrées au panage ou glandage devaient différer entre elles sous tous les rapports, étendue, abondance des fruits, etc. C'est encore là une connaissance qui nous fait défaut. Nous ne pourrons donc jamais bien juger de la paisson. Toutefois, en remontant en arrière, on rencontre quelques renseignements significatifs. Dans la loi des Wisigoths, il est dit que, pour la paisson, le seigneur exigera un porc sur dix. La même quantité

est indiquée dans une constitution de Chlotaire. La même encore dans le Capitulaire de Villis. Le prix de la paisson semble donc avoir été modelé sur celui de la jouissance des terres cultivées.

Ce prix, dans notre polyptique, selon Guérard, fait le sixième de la valeur totale des redevances payées par le colon. Guérard, je le rappelle, évalue le total à 116 francs. Nous en avons retranché 56 francs, on s'en souvient, pour le devoir de guerre. Retranchons encore un sixième ou un peu moins, j'entends ces 16 francs qui se présentent là en sus de la centaine, il nous restera 118 — 16 — 56 ou 44 francs pour les redevances en nature payées par le manse typique à titre de rente foncière. Maintenant quelle est l'étendue du manse? Guérard l'évalue moyennement à 10 hectares et demi. En chiffres ronds, je mets 10 hectares. La rente foncière aurait donc été réglée sur le pied de 4 fr. 40 c. l'hectare. Par cette voie-ci, comme par la précédente, nous arrivons à une même conclusion. La rente foncière est bien modique pour une rente foncière. Aujourd'hui les champs cultivés payent toujours au propriétaire un minimum dix fois plus fort, quand ce n'est pas vingt fois, même pour des sols médiocrement fertiles et des populations arriérées. En Bretagne par exemple, vous trouvez des fermages réglés sur le pied de 80 francs, 100 francs et même plus par hectare.

***

Mais il y avait autre chose, il y avait les corvées. Je n'oubliais pas ce point; je le réservais. Elles sont évaluées par Guérard à 67 francs par manse, ce qui, ajouté aux 44 fr. 10 portés de l'autre côté, nous donnerait 11 francs environ de rente par hectare. J'ai encore le droit de dire, c'est bien faible pour une rente foncière; cela n'irait pas trop mal pour un impôt.

Mais, en somme, nous ne devons pas user, comme Guérard, du système des moyennes; il n'est propre qu'à nous égarer. Que cherchons-nous, en effet? Les traces d'un état de choses fort ancien qui a été pur, mais qui, à l'époque où nous sommes, doit avoir été altéré. Si je regarde aux corvées, je vois que cet article est extrêmement variable. Il y a des colons qui doivent faire pour leur seigneur un jour, deux, trois et jusqu'à quatre jours de corvée par semaine. L'état de ceux-ci était évidemment très oné-

reux. Il en est d'autres qui ne doivent qu'un petit nombre de journées aux trois ou quatre saisons de l'année agricole, semailles d'hiver, semailles de printemps, fanage, moissons. Ceux-ci représentent encore, au siècle où nous sommes, l'état premier, celui qui resta, ce semble, général tant qu'il y eut un pouvoir central, gardien des traditions et des coutumes. Ces colons du genre antique sont-ils moins nombreux au IXe siècle que les autres? C'est possible, probable même. Sont-ils de beaucoup les moins nombreux? Question à peu près insoluble. Mais fallût-il accepter l'affirmative, le problème dont nous nous occupons resterait tout entier par l'existence de cette minorité. Il y aurait toujours à s'expliquer comment de prétendus tenanciers ont pu obtenir d'un véritable propriétaire des conditions si bénignes : la dîme des produits, quand il y a dîme, — et il n'y en a pas toujours, nous l'avons vu ; plus quelques journées de corvées par an.

PAUL LACOMBE.

(*A suivre.*)

NOS ENQUÊTES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE

Nous nous proposons de publier intégralement toutes les réponses, à mesure que nous les recevrons. Voici celles qui nous sont parvenues avant le mois d'août. La préoccupation d'un classement n'interviendra que dans la conclusion de notre enquête.

I

Bordeaux, 19 juin 1904.

Monsieur le Directeur,

Voici, très brièvement exposées, les idées qui doivent, à mon avis, inspirer la réorganisation de l'enseignement supérieur de l'histoire.

***

Les réformes radicales que suggère M. Barrau-Dihigo doivent *toutes* être subordonnées à celle-ci : LA RÉDUCTION DU NOMBRE DES UNIVERSITÉS. Huit ou dix Universités, en France, suffiraient largement ; peu nombreuses, mais chacune plus importante, elles rayonneraient avec plus de force.

Rapprocher les études juridiques des études historiques serait une excellente chose. Mais le plus sûr moyen d'y parvenir ne serait-il pas la réorganisation de l'enseignement juridique? La parole est à nos collègues des Facultés de Droit.

Séparer la géographie de l'histoire serait, au contraire, une innovation fâcheuse. Est-ce le moment de la proposer quand, partout, les idées de Ritter et de Vidal de la Blache exercent une influence si profonde? Qui empêche d'organiser aux Facultés des sciences, comme cela se fait à Paris (cours de M. Vélain), un cours de géographie physique? Distinguons, sans sacrifier l'une à l'autre, la *géographie humaine* de la *géophysique;* initions toujours à celle-là, sinon à celle-ci, les futurs historiens.

La suppression de l'École Normale dérive d'un réveil de l'esprit logique. Elle n'est plus conforme à son idée première: elle doit donc disparaître, ont pensé les uns ; — c'était une raison de plus de la conserver, pensaient les autres. Ce qui est fait, est fait. La suppression de l'École Normale entraîne logiquement la suppression de l'École des Chartes; et la réorganisation des Universités entraîne logiquement la suppression de l'École des Hautes Études. Il ne faut pas abandonner les expériences en cours, quand on veut qu'elles soient profitables.

Peut-être serait-il bon, comme vous le suggérez, de supprimer l'organisation actuelle en quatre Facultés, et de les remplacer par deux grands instituts : l'institut des sciences physiques, l'institut des sciences historiques, ayant respectivement pour objet la Nature et l'Histoire.

***

Parmi les améliorations que l'on peut réaliser aisément, sans toucher aux cadres actuels, aucune ne me paraît plus importante, plus nécessaire que LA REFONTE DES PROGRAMMES DE L'AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE. Les paroles de M. Lavisse (4 novembre 1898), que vous rappelez justement, doivent inspirer les programmes à venir : l'histoire est l'étude de l'activité humaine dans TOUTES ses manifestations. On a justement raillé l'histoire-batailles ; il est temps d'apercevoir ce que vaut l'histoire-institutions. L'*histoire économique et sociale*, l'*histoire intellectuelle et*

religieuse, voilà les deux facteurs essentiels du développement humain, et qui conditionnent tout le reste, en se conditionnant eux-mêmes l'un l'autre. Afin de préparer l'étudiant à mieux saisir la solidarité réelle des diverses manifestations de la vie, il serait essentiel de lui proposer, non l'étude d'une question particulière, mais *l'étude d'une époque*, l'étude de TOUTES les manifestations de la vie humaine à l'époque indiquée.

Il n'y a pas lieu de réserver à l'Université de Paris la préparation pédagogique des candidats à l'agrégation d'histoire. C'est se moquer que d'offrir à la place, aux Facultés de province, l'enseignement de l'histoire étrangère, de l'histoire orientale, de l'histoire provinciale! Rien ne tient tant au cœur du professeur que le travail qu'il fait pour ses candidats à l'agrégation. Ce que ce travail a quelquefois de pénible pour lui disparaîtra lorsque seront transformés les programmes.

Plus le progrès des sciences impose étroitement la division du travail, plus urgente s'impose la nécessité de fortifier la culture générale des étudiants. L'examen de licence devrait être conçu de telle sorte qu'il obligeât ceux-ci à fortifier celle qu'ils ont reçue : le mémoire facultatif, qui leur fait perdre un temps précieux et leur donne souvent de mauvaises habitudes critiques, serait remplacé par des explications de textes.

D'une manière générale, le professeur d'histoire de l'enseignement supérieur doit considérer que sa tâche est triple : promouvoir les progrès de la science; — lui préparer des travailleurs; — faire connaître au public ses conclusions provisoires. A ce triple objet sera coordonné l'enseignement qu'il distribue et qui, *toujours*, devra être public :

1° Dans les conférences particulièrement destinées aux candidats à la licence, il initiera les étudiants à la méthode en travaillant devant eux, avec eux : il s'occupera là de ses travaux personnels et des travaux poursuivis en vue du diplôme d'études supérieures ;

2° Dans les conférences particulièrement destinées aux candidats à l'agrégation, il étudiera les principes de la méthodologie et de la pédagogie historiques; il formera ses étudiants en vue de la « leçon d'agrégation » ; il dirigera leur travail en vue de l'examen ;

3° Dans les conférences particulièrement destinées au public, il exposera les problèmes historiques et l'état actuel des questions.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

ALBERT DUFOURCQ,

Professeur-adjoint à l'Université de Bordeaux.

II

2 juillet 1904.

Monsieur,

A votre questionnaire sur l'Enseignement supérieur de l'histoire je répondrai, d'abord, en souhaitant comme vous la formation d'Instituts dans lesquels collaboreraient les historiens des Facultés des Lettres et ceux des Facultés de Droit.

Je n'irai pas jusqu'à supprimer cependant leur différence d'origine et de formation. A des futurs juristes, c'est l'histoire du *Droit* qui doit être enseignée, c'est-à-dire l'histoire de règles et de théories juridiques. Les futurs historiens de l'histoire générale peuvent se contenter de l'étude des *Institutions*.

L'historien qu'il faut donner aux étudiants en droit aura donc d'abord à se former juriste, et bon juriste, et la chose exige du temps, beaucoup de temps. Lorsque le futur professeur d'histoire du droit aura l'éducation juridique nécessaire, il aura déjà vingt-six ou vingt-sept ans. Forcément, il ne pourra ensuite donner à son éducation historique ce que pourra donner à la sienne le futur professeur de l'histoire générale. C'est peu à peu qu'il se fera historien. Historien passable et bon juriste, il pourra faire un bon professeur d'étudiants en droit. Excellent historien, juriste par à peu près, il ferait pour eux un professeur détestable.

Donc maintenons la dualité des origines et des préparations.

Mais il est clair que le professeur historien du droit gagnera énormément à frayer, à collaborer avec ses collègues des lettres, mieux rompus que lui aux méthodes et recherches de l'histoire.

En revanche, à l'histoire générale, pour tout ce qui concerne les institutions politiques et sociales, la vie économique, la civilisation

sous plus d'une de ses faces, il apportera sa note personnelle, sa contribution très spéciale.

La collaboration des deux groupes de professeurs est donc aussi désirable que leur dualité d'origine.

Je ne puis savoir quels sont les défauts dont souffre l'enseignement de l'histoire dans les Facultés des Lettres. Au Droit, les obstacles auxquels nous nous heurtons sont :

la misère de nos bibliothèques ;

l'absence de toute bibliographie sérieuse ;

enfin, la jeunesse de l'enseignement de l'histoire dans nos Facultés.

Les premières générations de professeurs ont été forcées de se vouer à la science nouvelle sans préparation, sans outillage, presque tous même sans connaissance suffisante d'aucune langue vivante, sans aucune pratique de la lecture des vieux textes, sans familiarité aucune avec le vieux français et les anciens patois.

Cette absence d'éducation et d'outillage disparaît peu à peu au sein des générations nouvelles.

Mais la bibliographie est encore à faire quoique l'œuvre soit entamée, et la misère des bibliothèques reste navrante. On n'a point compris qu'une Faculté de province a exactement, comme livres, les mêmes besoins que celle de Paris, car il faut un exemplaire de chaque ouvrage pour cent étudiants comme pour deux mille.

Bien plus, la Faculté de province peut être considérée comme ayant des besoins supérieurs. Car la Faculté de Paris, elle, peut ne pas acheter ce qui ne servira que rarement ; elle sait qu'on le trouvera à la Bibliothèque Nationale ou ailleurs. La Faculté de province, elle, doit tout acheter, et avant tout les grosses collections que la Faculté parisienne peut négliger.

L'infériorité des budgets provinciaux est donc une offense au bon sens.

Mais c'est nous qui paraîtrons insensés en demandant l'égalité des budgets, et, par suite, il n'y a rien à faire qu'à nous résigner — quoique ce soit dur d'être sans cesse arrêté à tout bout de champ par la réponse : « N'existe pas à la Bibliothèque. »

Je vous prie d'agréer, Monsieur, etc.

G. Gavet,

Professeur d'histoire du droit à Nancy.

III

1° Il est certainement souhaitable qu'un rapprochement s'opère entre les Facultés de Droit et des Lettres. Même quand elles sont réunies dans un édifice unique, elles forment, presque partout, deux mondes à part; on peut citer telle Université où un cours de paléographie a été fondé il y a quelques années à la Faculté de Droit, alors que l'enseignement de la paléographie se donnait déjà, à quelques mètres de distance, à la Faculté des Lettres. L'Administration pourrait, assurément, s'opposer à ces doubles emplois. Je ne vois pas qu'une intervention plus étendue de sa part soit désirable. Il suffirait que les professeurs s'entendissent, et que les doyens s'employassent activement à transformer les vieilles habitudes.

2° Il y aurait peut-être lieu de diviser l'Agrégation d'histoire et de géographie, mais j'estime qu'il faudrait continuer à demander de l'histoire aux candidats à l'Agrégation de géographie, et de la géographie aux candidats à l'Agrégation d'histoire; et par conséquent il n'y a pas de raison d'enlever l'enseignement de la géographie aux Facultés des Lettres. La géographie est, selon l'expression de James Bryce, « un carrefour de sciences », et il est évident que les étudiants géographes doivent profiter des cours faits dans les Facultés des Sciences, et ils le font déjà; mais ils doivent se rappeler que l'objet de la géographie, par lequel elle se différencie des sciences connexes telles que la géologie, la météorologie ou la botanique, c'est l'étude des rapports de la terre et de l'homme, rapports qui ont sans cesse changé et ne cesseront de changer, pour des causes qu'il serait impossible d'élucider sans le secours de la méthode historique.

3° Je ne souhaite pas la disparition de l'École des Chartes ni de l'École des Hautes Études. Il faudra réfléchir à deux fois avant de détruire des établissements qui ont rendu et rendent encore des services aussi éminents, et dont les savants étrangers sont les premiers à faire le plus vif éloge. Que l'École des Hautes Études ait très peu d'élèves, cela n'a aucune importance. Elle est par excellence un centre de « séminaires historiques », et le bon fonction-

nement de ces séminaires n'est possible que si les élèves sont peu nombreux. Quant à l'École des Chartes, elle a les défauts inévitables de toute École fermée : les élèves et anciens élèves ont tendance à parler de l'« École », comme les dévots parlent de leur paroisse, et à considérer qu'il n'est guère possible d'étudier en toute compétence le moyen âge si l'on n'a point passé par la porte sainte. Mais ces petitesses d'esprit s'atténueront sans doute, maintenant que l'École des Chartes est logée à la Sorbonne. Au reste, elles ne sont pas bien gênantes. Ce qui importe, c'est qu'en détruisant l'École des Chartes, ou en faisant d'elle une école purement professionnelle d'archivistes et de bibliothécaires, on diminuerait sensiblement le nombre des travailleurs exercés capables d'aborder l'étude du moyen âge. En concentrant l'effort intellectuel d'une promotion de vingt étudiants, pendant trois ans, sur quelques siècles de l'histoire de France et, en leur apprenant solidement et obligatoirement la paléographie, la diplomatique, la philologie romane et la critique des sources de cette période, et d'autre part, dans des cours généraux, le droit civil, le droit canon, les institutions politiques et l'archéologie de l'ancienne France, on est arrivé à former une pépinière d'érudits qui connaissent le moyen âge dans toutes les manifestations de son activité. Cette dure discipline, un peu étroite, n'a rien de commun avec les méthodes d'enseignement de nos Universités. Elle produit des résultats particuliers très intéressants et a conquis glorieusement le droit à la vie. A l'École Normale, on faisait les mêmes études qu'à la Sorbonne, on y travaillait les mêmes programmes, on y préparait les mêmes examens. L'École des Chartes et l'École des Hautes Études ont au contraire une originalité puissante. Que la manie de détruire les respecte donc.

4° Je ne vois pas que dans notre enseignement supérieur « l'histoire soit presque toujours envisagée du seul point de vue politique ». Les programmes de licence que je connais le mieux, ceux de Lille, et le programme d'agrégation de cette année prouvent précisément le contraire. Les questions économiques, sociales, esthétiques, prennent une place de plus en plus importante dans les études des professeurs et des élèves : il suffit, pour s'en convaincre, de lire les titres de leurs ouvrages et de leurs thèses. Mais c'est avec raison que l'auteur du questionnaire regrette que l'histoire des idées, notamment des religions, soit encore négligée.

5° Il est évident que nos futurs professeurs d'histoire doivent réfléchir sur les conditions de la connaissance historique et la nature de l'histoire. Pour ma part, tous les deux ou trois ans, lorsque je constate que le personnel de mes étudiants s'est en grande partie renouvelé, je consacre les cours du début de l'année à la méthodologie. Mais il me paraît inutile de fonder des cours spéciaux annuels de Méthodologie dans nos Universités de province. Nos étudiants ont déjà tant de cours à suivre !

6° Je crois que toutes les sortes de cours sont bonnes, quand le professeur est consciencieux. Le cours spécial initie l'élève au travail d'analyse, de critique et de construction historique. Le cours général comble les lacunes immenses, déplorables, que l'étudiant a maintenant dans ses connaissances historiques, depuis qu'on a modifié l'examen de licence.

Il est bien entendu que la *Conférence* où le professeur fait travailler familièrement les élèves, leur apprend par la pratique les sciences auxiliaires, leur fait expliquer des textes, etc. reste par excellence la partie utile et féconde de l'enseignement supérieur.

Ch. Petit-Dutaillis.

Lille.

IV

Monsieur le Directeur,

Votre collaborateur, M. Barrau-Dihigo, dans une enquête sur l'enseignement supérieur de l'histoire, demande l'avis de *tous* les professeurs d'histoire sur diverses questions relatives à cet enseignement. Je ne me fais guère illusion sur la portée pratique d'une pareille consultation, sachant depuis longtemps que toute opinion qui n'émane pas de certains milieux ou n'est pas inspirée par un membre de l'administration centrale, est considérée comme nulle et non avenue. Je ne veux pourtant pas laisser sans réponse le questionnaire que vous m'avez adressé, et j'en examinerai successivement les divers points, non sans y ajouter quelques réflexions personnelles qui sortent du cadre tracé.

En premier lieu, je ne comprends pas bien l'importance d'une réforme qui consisterait à remplacer nos Facultés par des Instituts. Le groupement des diverses Facultés, laborieusement obtenu par l'éminent M. Liard, a supprimé ce que pouvait avoir de factice la division de l'Université en quatre Facultés, et il s'est établi depuis lors d'une Faculté à l'autre un échange d'idées et d'étudiants qui ne peut que s'accélérer et s'accroître, au plus grand profit de la science et des méthodes. Dans certaines Universités, beaucoup d'étudiants en droit suivent les cours d'histoire de la Faculté des Lettres, et, durant ces dernières années, ont fourni à Lyon une grande partie des licenciés. La réforme proposée consisterait donc à changer les mots, non les choses. — Quant à briser les liens qui enchaîneraient la géographie à l'histoire, il y a beau temps qu'on l'a fait dans les grandes Universités, à Paris et à Lyon, par exemple, où il existe des Instituts de géographie. Est-ce à dire qu'il faille séparer absolument ces deux sciences qui en tant de cas se soutiennent et se complètent mutuellement? Non certes. Sans doute, la géographie a droit à un rang élevé dans la hiérarchie des sciences ; elle ne doit plus être, comme on l'a dit longtemps, la servante (*ancilla*) de l'histoire, mais elle a autant besoin de l'histoire pour certaines questions économiques et humaines, que l'histoire a besoin d'elle lorsqu'elle veut expliquer sans lacunes le caractère et les progrès d'un peuple, ou la raison d'être de ses institutions. — Des écoles spéciales, comme l'École des Chartes et celle des Hautes Études, ont rendu autrefois d'inoubliables services ; elles ne sont plus aussi nécessaires depuis la réorganisation des Universités. Il me semble donc qu'il y aurait intérêt à les fondre dans la Faculté des Lettres de Paris, qui gagnerait par là en prestige et en valeur scientifique, sinon en puissance et en richesse matérielles, infiniment plus qu'elle n'a gagné à accaparer l'École Normale Supérieure, transformée en *Institut pédagogique*.

Votre collaborateur s'élève contre la part trop considérable faite à l'histoire politique dans nos Universités. Je ne conteste pas la prépondérance actuelle de cet enseignement ; il faut néanmoins se garder des dissociations exagérées et se dire que très souvent l'histoire politique comprend l'histoire sociale et l'histoire économique. L'histoire de l'art, celle des idées et celle des religions sont moins aisément abordables pour les historiens ordinaires, mais la première compte déjà un certain nombre de spécialistes autorisés, et

les deux autres ont été et doivent être surtout, à mon avis, l'affaire des philosophes, des philologues ou des littérateurs. La méthodologie est partout et toujours utile, à condition de n'en pas abuser ; quelques leçons doivent suffire pour orienter l'esprit de l'historien vers une série de problèmes qu'il doit chercher ensuite à résoudre lui-même ; autrement, on le force à emmagasiner nombre de théories et de systèmes qu'il risque de mal digérer et d'appliquer à tort et à travers.

Les autres questions posées par votre collaborateur se ramènent à une seule, question d'ailleurs vitale, surtout pour les Universités provinciales : quelle est la nature de l'enseignement qu'il convient de donner ? Enseignement scientifique, enseignement de vulgarisation, enseignement pédagogique, ou les trois à la fois ? C'est là le problème par excellence, le plus difficile et le plus important de tous, le plus complexe aussi, car il comporte la solution d'un autre problème capital : celui de l'action universitaire et du public auquel elle doit s'adresser.

A première vue, il semble qu'il n'y ait et ne puisse y avoir qu'une réponse : pourvues d'un appareil scientifique de plus en plus perfectionné, dotées de chaires de plus en plus spéciales et permettant des recherches sans cesse approfondies, les Universités paraissent avoir été créées pour former des érudits, diriger les jeunes gens qui veulent se consacrer à la poursuite passionnée de la vérité en tout et partout, encourager et susciter des travaux personnels et originaux ! Ce sont de véritables laboratoires d'où doivent peu à peu sortir des thèses ou des ouvrages savants, et où, chaque année, par l'effort commun des maîtres et des disciples, au prix d'analyses incessantes et infatigablement recommencées, doit se construire la synthèse définitive ; un de nos maîtres les plus illustres n'a-t-il pas dit qu'il fallait des années d'analyse pour une heure de synthèse ? L'œuvre est, du reste, noble et généreuse entre toutes ; l'enseignement supérieur ne saurait y renoncer sans déchoir et sans perdre sa meilleure raison d'être. La France ne peut abandonner la recherche rationnelle de la vérité en histoire, pas plus qu'en philosophie ou dans les sciences ; c'est l'idéal moderne, un idéal dont vivent les grandes nations, et il importe qu'il ait chez elle ses asiles sacrés, ses prêtres et ses dévots.

Malheureusement, et c'est ce qu'ont fort bien senti les créateurs des Universités, elles seraient, à ce compte, presque désertes. Le

goût et l'habitude des études désintéressées sont passés de mode, et ce que demande notre démocratie, c'est moins le progrès de la science que la vulgarisation des résultats acquis. De là le cours public, qui a ses mérites et son utilité, lorsqu'il est de fond assez général et de forme assez agréable pour attirer vraiment des auditeurs. C'est le défaut de nos cours soi-disant publics de conserver des prétentions scientifiques. Il est urgent d'y renoncer pour réussir. Aujourd'hui, le cours public (je ne dis pas à Paris, où il existe encore un « grand public » de niveau relativement élevé, mais dans la plupart des villes de province) doit se faire franchement vulgarisateur : il sera populaire ou il ne sera pas. C'est l'essai que la Faculté des Lettres de Lyon se propose de tenter l'an prochain dans une série de cours du soir.

Reste l'enseignement pédagogique. Pour celui-là, sans méconnaître son importance pratique et ses conséquences de premier ordre, je ne puis m'empêcher d'en maudire l'extension démesurée. Former des maîtres qui, plus tard, appliqueront les méthodes de leurs devanciers et s'inspireront de leurs doctrines, c'est certes une belle tâche, mais on en fait la plus médiocre et la plus déprimante besogne lorsqu'on se renferme dans le cadre étroit des conseils et des directions utilitaires, lorsqu'on rabâche des préceptes qui doivent être énoncés une fois pour toutes, lorsqu'on hypnotise professeurs et étudiants sur un programme étroit, dont il faut deviner les points essentiels, non en vue d'un développement intellectuel et scientifique, mais en vue d'une composition de concours ! La véritable manière de former un professeur d'histoire n'est-elle pas de lui donner le goût des recherches patientes, la passion de la vérité, le culte de la science ? N'est-elle pas de lui apprendre et de lui faire aimer l'histoire ? N'en déplaise aux partisans de la pédagogie, et ils sont légion, dans notre Parlement peut-être plus encore que dans nos Universités, je soutiens et soutiendrai toujours que l'enseignement de l'histoire porte en lui-même sa vertu éducative, et que l'exemple d'une leçon bien faite vaut tous les préceptes didactiques ; les notions de pédagogie théorique doivent être réduites au strict minimum ; celles de pédagogie pratique ne sauraient être longues à acquérir ; c'est, d'ailleurs, pour ces dernières, question de tact, de caractère et de tempérament plutôt que d'instruction, et tout le bagage pédagogique dont on écrasera nos étudiants (bagage incommode, dont il est imprudent de se charger

au delà des limites de la franchise), pèsera moins dans la balance que leurs dons d'éducateurs et leurs aptitudes natives. Les promoteurs de la réforme de l'École Normale l'ont reconnu eux-mêmes en déclarant qu'il suffirait de trois ou quatre mois d'entraînement pédagogique. Dans ces conditions, et c'est le seul moyen de déblayer le terrain et de débarrasser nos Universités d'une besogne pour laquelle elles ne sont pas faites, il faudrait que l'École Normale devînt exclusivement une école d'application, où tous les candidats à l'agrégation pussent passer à tour de rôle le trimestre indispensable, et se rompre, avant d'être nommés professeurs, aux disciplines professionnelles.

En résumé, et en mettant de côté la pédagogie dont Paris pourrait revendiquer le monopole sans qu'on s'en affligeât immodérément en province, l'enseignement supérieur de l'histoire devrait, à mon sens, affecter seulement deux formes : d'abord celle d'un enseignement de vulgarisation, essentiellement populaire, fondé cependant sur une préparation scientifique suffisante, et étranger aux tendances et aux compromissions qui déparent trop souvent ce qu'on a appelé improprement les Universités populaires ; ce serait l'enseignement des *cours publics ;* puis celle d'un enseignement scientifique désintéressé ou, tout au moins, ayant pour objectif la conquête d'un diplôme assez élevé pour être un enseignement idéal ; ce serait l'enseignement des *séminaires*. Et dans ce double enseignement tiendrait tout ce qu'une Université peut et doit donner aux générations du XXe siècle : une bonne et salutaire vulgarisation, capable d'élever les esprits sans les déformer, et digne de contribuer à l'éducation de la démocratie ; des recherches solides et impartiales, capables de détruire les superstitions et les légendes, en les exposant à la lumière de la raison, et d'orienter en même temps les intelligences vers les temples radieux (*templa serena*) où brillent la vérité et la science.

Un problème redoutable se pose alors, celui du recrutement des étudiants, et c'est le gros souci de l'avenir. La nouvelle loi militaire, en astreignant sans dispense tous les Français à deux ans de service, enlèvera aux Facultés des Lettres le contingent des candidats à la licence qui préféraient deux ans d'études supérieures à deux ans de caserne, sans y être forcés pour leur carrière future. Il est à craindre que de moins en moins les familles aisées se soucient de faire donner à leurs fils la haute culture qui semble ailleurs

(notamment en Allemagne) le complément indispensable de l'instruction, et que les Universités perdent la moitié de leur population scolaire, déjà trop clairsemée ; c'est un des plus cruels sacrifices que la France ait faits à sa manie d'égalité, qui n'est pas la véritable égalité. Les étudiants de licence deviendront donc d'année en année moins nombreux, et il est possible que les Universités ne voient plus bientôt leur diplôme de licencié recherché que par les aspirants au professorat. Il sera d'autant plus nécessaire de retenir ceux-ci, et, pour être équitable, de ne pas les concentrer tous à Paris. La réforme de l'École Normale, ou plutôt sa fusion avec la Sorbonne, c'est-à-dire avec la seule Faculté des Lettres de France qui n'eût besoin d'augmenter ni le chiffre de ses étudiants, ni l'étendue de ses ressources financières, a créé pour les Universités provinciales le plus grand danger ; elle peut les priver des quelques étudiants d'agrégation et, par contre-coup, de licence, qu'elles pouvaient espérer conserver. Si les rhétoriques supérieures, qui n'auraient jamais dû exister, et dont l'activité et le nombre sont appelés à doubler pour fournir les élèves de la nouvelle École Normale, se chargent en même temps de préparer les candidats à la licence, les professeurs des Facultés des Lettres n'auront plus de rôle dans la préparation de l'examen, et leurs fonctions se borneront à celles, si ingrates, d'examinateurs. Quant à l'agrégation, à moins qu'on ne réduise le chiffre des élèves de l'École Normale et qu'on ne supprime radicalement les boursiers à la Sorbonne, le sort en est jeté : presque tous les candidats iront à Paris où les attireront invinciblement des ressources et des facilités de tout genre. Ceux qui profitent du changement nous prodiguent les consolations ; ils voudraient nous convaincre que tout se fait pour notre bien. « Avouez-le, disent-ils, les candidats de province sont bien peu ou bien médiocres ; ils ne valent pas la peine d'être pleurés ! » Je repousse énergiquement ce raisonnement, d'abord parce qu'il est exagéré et injuste [1], ensuite, parce que l'insuffisance de nos candidats tient à une cause qu'on pourrait supprimer, savoir à la difficulté du recrutement, les meilleurs élèves des lycées de province n'ayant qu'un but, se préparer à

[1] Les statistiques dont on a fait usage sont inexactes ou décevantes, et parmi les candidats attribués à Paris, par exemple, combien ont parfois passé trois ou quatre ans dans une Université provinciale, à laquelle ils doivent leur éducation scientifique, et ont été ensuite amenés, par le hasard d'un poste, dans le ressort de Paris ?

l'École Normale, ce qui enlève aux Universités provinciales leurs étudiants *naturels*.

Votre collaborateur pense que les Universités provinciales devront cesser de préparer à l'agrégation ; mais quels étudiants leur resteraient, si elles suivaient ce conseil ? Je me le demande et le lui demande. Former des érudits est chose excellente et désirable ; encore faut-il qu'il y ait des amateurs, et, dans notre France contemporaine, en dehors de ceux qui s'occupent d'*histoire locale*, pour des raisons variées et trop peu souvent, hélas ! dans un but vraiment scientifique, je ne crois pas qu'on trouve de quoi remplir nos séminaires. Les candidats à l'agrégation, pour la première partie, bien entendu, la seule scientifique, sont les étudiants par excellence des Universités, et avec eux seulement peut s'obtenir un résultat appréciable. C'est donc le premier point à régler pour que l'enseignement supérieur en province vive encore.

Une fois cette grosse pierre d'achoppement écartée, une réforme s'imposera. Que dis-je ? Elle s'impose déjà et je sais qu'elle est à l'ordre du jour : la réforme des programmes d'agrégation. Autrefois on était censé apprendre et savoir, au moment du concours, l'histoire universelle ; à présent, on n'a plus à étudier qu'un certain nombre de grandes questions. C'est fort bien et le changement aurait porté d'excellents fruits si les questions avaient été souvent renouvelées, de manière à embrasser dans un cycle plus ou moins long toutes les parties de l'histoire. Malheureusement c'est ce qui ne s'est pas produit, et, dans une période de six ou huit années, j'ai vu revenir trois ou quatre fois les mêmes questions, alors qu'une foule de sujets de premier ordre n'ont jamais été donnés. Dans l'histoire de France, le règne de Louis XV n'a pas été abordé ; parmi les pays étrangers, très peu ont été étudiés, et à certaines époques seulement. On a songé à dresser une fois pour toutes un programme comprenant les principales questions pour tous les siècles et pour tous les pays ; ce programme serait le bienvenu, mais combien n'est-il pas difficile à tracer ! Quoi qu'il en soit, si l'on veut que professeurs et étudiants puissent renouveler et par conséquent vivifier leurs travaux, il est de première nécessité qu'on ne les laisse pas renfermés dans un cercle trop étroit de faits et d'idées, qu'on ne les force pas à répéter tous les deux ans mêmes études et mêmes leçons, qu'on les tire de l'ornière de cette préparation malsaine de matières toujours identiques.

Pour récapituler brièvement les idées qui me sont chères et dont l'adoption serait, je crois, favorable aux progrès de l'enseignement supérieur de l'histoire, je conclus qu'il est inutile de briser les anciens cadres, qu'il faut laisser aux Universités si récemment organisées le temps de faire leurs preuves, qu'il faut surtout leur en fournir les moyens. Quant à l'enseignement lui-même, il doit se donner sous deux formes, celle des cours publics ou de vulgarisation, celle des séminaires ou de recherche scientifique. Pour les premiers, certaines villes ont un public de niveau assez élevé; d'autres ne peuvent trouver d'auditoire que dans des couches sociales moins instruites, mais peut-être aussi intéressantes et aussi désireuses de se développer; à chaque Université de chercher les meilleurs moyens d'attirer et de retenir ce public. Pour les séminaires, à part quelques savants locaux qui rarement s'intéresseront à des problèmes scientifiques d'histoire générale ou d'histoire étrangère, il est indispensable d'avoir des étudiants d'agrégation ; ce sont eux qui, en préparant leur diplôme d'études supérieures, constituent la vraie population scolaire des Universités, eux seuls qui peuvent faire vivre l'enseignement scientifique des Facultés. Il serait imprudent de les centraliser à Paris.

ALBERT WADDINGTON.

Lyon, 20 juillet 1904.

REVUES CRITIQUES

UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

L'ORGUEIL HUMAIN, DE M. ZYROMSKI.

M. Zyromski, professeur de littérature française à l'Université de Toulouse, a publié récemment, sous le titre un peu énigmatique de *L'Orgueil humain* [1], un livre qui, par son caractère, relève incontestablement de la *Revue* et dont nous dirons en toute sincérité — avec moins de détails que nous ne voudrions — le bien, et le mal aussi, que nous pensons.

***

L'intention de cet ouvrage est hautement généreuse, — puisqu'il ne s'agit de rien moins que d'enseigner à vivre aux hommes. Les conclusions en sont fondées sur une vue générale de l'histoire humaine qui, dans l'ensemble, est fort intéressante et, dans le détail, est souvent très instructive. Ajoutons qu'il y a, d'un bout à l'autre du volume, un souffle, une éloquence imagée, un talent qui en rendent la lecture infiniment attrayante. Et précisément, nous le croyons propre à séduire, à faire penser des gens du monde, des amateurs d'idées, à exercer sur ce qu'on appelle le grand public une influence heureuse : on y trouve les réflexions d'un esprit très libre, très épris de vérité et de science, qui aspire à libérer d'autres esprits. Mais il ne nous semble pas que l'impression des gens de science puisse être aussi favorable ni que sur la jeunesse studieuse

1. Paris, Colin, 1904, VI-378 pp. in-18.

— contrairement au vœu de M. Zyromski — l'influence puisse être tout à fait salutaire.

La thèse du livre se ramène à ces affirmations : « Tout ce qui, dans l'homme, vient de la nature est bon. Tout ce qui, dans l'homme, vient de l'homme est une déformation souvent funeste, toujours inquiétante, de la nature » (Introd., p. 23). Tout l'ouvrage est « l'histoire d'une longue erreur » (pp. 22, 331). L'homme a interposé son *orgueil* entre la nature et lui, et l'histoire de l'humanité se confond avec l'histoire des altérations du culte primitif de la nature (p. 22) : art, morale, religions sont, depuis des siècles, œuvres de l'orgueil. Nos civilisations fondées sur le culte de l'homme et l'oubli de la nature sont un « scandale » (p. 11). La vérité, c'est le naturalisme.

Le culte primitif de la nature, tel qu'on le trouve dans les Védas, constituait une heureuse révélation où le ciel et la terre s'unissaient, où, dans la fraternité de tous les êtres, la vie se déployait, lumineuse, « sur un seul plan », où la morale et la science (?), le devoir et le bonheur se confondaient (pp. 36, 37). Ce naturalisme s'est *déformé* dans le brahmanisme et le bouddhisme (chap. I, 2). Il s'est *diminué* dans l'œuvre des Grecs, — poètes, artistes, philosophes (chap. II). « La Grèce a porté sur la nature une main légère et orgueilleuse... Depuis la Grèce, depuis ce temps, l'esprit de l'homme ne s'adapte plus à la vie de l'univers. Il se replie sur lui-même. Il élabore les causes et les éléments de sa vie intérieure. Il cherche en lui-même sa loi. Le règne de la nature est fini ; le règne de l'humanité commence » (p. 101). Le naturalisme, ensuite, a été *combattu* par le christianisme (chap. III). La doctrine chrétienne est fondée — non avec Jésus, mais avec les disciples de Jésus de plus en plus — sur le mépris de la nature. « Ici encore l'orgueil humain accomplit son œuvre de conquête et de ravage » (p. 123). Au moyen âge, « les formes naturelles des choses sont effacées. Un voile, d'un symbolisme naïf et compliqué, cache la nature. L'homme, qui était la proie d'un rêve tissé par le dogme, exigeait que les choses fussent la traduction visible de ce rêve » (p. 130) [1]. Alors vient l'*humanisme*, reflet de l'œuvre grecque, qui prolonge et aggrave l'erreur grecque (chap. IV). C'est le règne du livre : entre

1. Voir aussi pages 137 et 132. François d'Assise est une exception. Sa religion est « la reprise du naturalisme primitif, selon l'esprit du Christianisme galiléen » (p. 145).

l'univers et l'esprit le livre s'interpose, et il contribue à dérober la nature, à faire proclamer la prédominance de l'homme (pp. 168, 179). « Montaigne représente le type même de l'humaniste, et son œuvre manifeste la banqueroute de l'humanisme » (p. 171). Mais voici que s'annonce un *conflit* plein de promesses entre l'esprit humaniste et l'esprit scientifique (chap. IV, 2). Rabelais, Léonard de Vinci, Galilée sont des précurseurs. L'homme reprend contact avec la nature, mais consciemment. Le naturalisme primitif est réintégré et épuré. « L'orgueil de l'homme est abattu. L'axe de la pensée se déplace... Une puissance nouvelle, la science, impose à l'homme, avec une nouvelle attitude devant l'univers, une nouvelle conception de la vie intellectuelle et morale. Descartes et Molière seront capables de comprendre les premières conclusions qui se dégagent de ces découvertes » (p. 199). Le conflit entre l'humanisme qui survit [1] et la science qui croît se précise à l'époque du *classicisme* (chap. V). Descartes « nous ramène au naturalisme primitif, dépouillé de ses formes enfantines, précisé par l'observation, consolidé par la science » (p. 228). Molière, lui, parce qu'il a « compris le caractère inépuisable des énergies de la nature », « a pressenti le jugement de Jean-Jacques Rousseau sur les travers humains et les déformations sociales, et il a eu la gloire de développer ce que l'œuvre de Descartes apportait de plus neuf et de plus fécond » (p. 284). Enfin avec Rousseau et Chénier le conflit éclate (chap. VI) : « J.-J. Rousseau pousse un grand cri de souffrance où retentissent toutes les douleurs de l'humanité. André Chenier entrevoit déjà la solution du problème et les devoirs nouveaux qui incombent aux sages, en pliant l'humanisme à la science et en proclamant la *primauté de la nature* » (p. 286).

Nous avons résumé fidèlement, croyons-nous, cette nouvelle philosophie de l'histoire. Voici les principales objections qui nous venaient à l'esprit, à mesure que nous lisions ce livre si personnel et si vivant.

***

Le mot de naturalisme et celui de nature, qu'on rencontre constamment dans ces pages, sont des termes vagues en eux-mêmes et

1. Ici des pages intéressantes sur la « morale de l'humanisme » ; mais un passage étrange sur Racine.

auxquels un auteur doit s'attacher à donner un sens bien défini : or, en fait, M. Zyromski applique ces mots à des conceptions et à des choses très diverses [1].

Quel rapport y a-t-il entre le « naturalisme primitif » et ce « naturalisme réintégré » que M. Zyromski trouve, par exemple, chez Molière ? L'un, c'est la conception naïve d'une nature vivante et pullulante d'énergies avec lesquelles l'homme fraternise ; l'autre c'est la croyance à la bonté des instincts et aussi à la puissance de la raison affranchie de toute scolastique et de tout traditionnalisme. Et quel rapport y a-t-il entre ces deux naturalismes et celui d'un « amant de la nature » comme Rousseau — qui lui demande « l'apaisement, un apaisement silencieux, profond, loin des hommes » (p. 289) — ou comme M. Zyromski lui-même dans ses pages préliminaires sur les *leçons de la nature* ? Contempler la nature « avec un cœur simple et des yeux frais » (p. 1), s'initier à l'enseignement de ces grands spectacles : la mer et la montagne (p. 8), laisser retentir au fond de soi-même les merveilleuses correspondances qui existent entre l'homme et la nature (p. 17), cela, beaucoup de poètes l'ont fait, — les romantiques de toutes les époques et de tous les pays, — qui ont interprété très diversement les mêmes spectacles. « A trop se contempler lui-même, Montaigne ne s'est pas douté de l'existence de l'univers » pittoresque (p. 175) : « la nature semble morte et muette à cet esprit si orné. Devant le lac de Garde, il lui suffit de mesurer la longueur des bords. Les montagnes lui semblent « rechignées et sèches », et il s'irrite de cet obstacle qui l'oblige à de longs circuits ». Mais Descartes et Molière se sont-ils doutés davantage de cette existence ? A-t-on le droit à propos des *Principes* et d'après Descartes de nous parler de « la vérité objective donnée par le *spectacle* et l'explication de la nature » (p. 236) ? Et n'est-ce pas jouer positivement sur les mots, après avoir célébré « les grandes beautés naturelles », « la vie splendide des choses », comme M. Zyromski le fait au début de son livre, que de retrouver le naturalisme dans l'observation, dans le respect de la nature que Molière recommande aux médecins (pp. 276, 280) ?

M. Zyromski aime la nature, et il a foi en la science. Il veut unir cet amour — qu'il identifie délibérément avec le culte primitif —

1. Voir page 95 un essai assez vague de définition.

et cette foi dans une doctrine de vie. La doctrine, sans doute, est belle : mais que la science et la morale prolongent le culte de la nature, purement et simplement, comme le conçoit notre auteur (p. 188), voilà ce qui n'est guère prouvé au cours du livre. Il ne suffit point de proclamer l'enrichissement du naturalisme par la science, de déclarer que « toute la science, tout l'art et toute la morale *est* dans la nature » (p. 48). La nature se laisse-t-elle *comprendre* à force d'amour? La morale est-elle fondée sur la « bonté de la nature » (p. 103)? La seule énergie créatrice est-elle « la pureté d'une âme simple, directe, en contact avec la nature » (p. 143)[1]? En réalité, M. Zyromski ne parle de la science qu'en termes vagues et du fondement de la morale que d'une façon superficielle : il semble ignorer, quand il demande à la nature des leçons de solidarité, que certains naturalistes et penseurs y ont vu régner la lutte pour la vie[2].

Mais ce n'est pas tout. Cette condamnation de l'orgueil humain, qui est le fond du livre, n'est-elle pas la condamnation de quelque chose de légitime, bien mieux de ce qu'il y a de plus noble en l'homme? Et l'orgueil humain une fois condamné, la science est-elle intelligible? Si par cet orgueil M. Zyromski n'entendait que l'anthropocentrisme qui fait de l'homme la fin de tout ce qui est, il aurait raison de le proscrire; mais ce qu'il se trouve proscrire du même coup, c'est la confiance de l'esprit humain en sa valeur propre. Et, par suite, il condamne implicitement l'élaboration de lois scientifiques ou morales en vertu de principes inhérents à cet esprit, d'hypothèses fondées sur ces principes[3]. Or le savant, dans l'étude de la nature, n'est point passif : l'histoire de la science, — que M. Zyromski ne fait pas, — c'est l'histoire de l'enhardissement de l'esprit. L'homme a la conviction d'un rapport entre la nature de l'esprit et celle des choses, et il accomplit un effort progressif pour prendre conscience des principes constitutifs de l'esprit afin de les appliquer de mieux en mieux, de plus en plus méthodiquement et prudemment, aux choses. Ainsi la science, ce n'est pas seu-

1. « Que de fois il nous arrivera d'avouer qu'une émotion simple, directe et forte, provoquée par l'observation des choses, est plus féconde que les déductions déroulées dans les livres et inscrites dans notre mémoire! » (p. 169). Cf. pp. 219, 225.

2. M. Zyromski parle en poète de l'infini, de « l'*air* infini » de la nature (p. 197) : mais il faudrait préciser la notion d'infini du point de vue de la science.

3. Au récent Congrès de philosophie, dont il est question dans ce numéro, M. Boutroux, dans un discours, disait heureusement : « Les audaces (métaphysiques) de l'esprit étaient nécessaires pour que l'esprit prît confiance en lui-même »

lement « la nature révélant son infinité » (pp. 328, 334) : c'est la nature révélant sa conformité avec l'esprit. Ce que M. Zyromski appelle joliment le *narcissisme* (p. 175), — l'analyse de soi, telle que la pratique un Montaigne, — n'est autre chose que la psychologie, c'est-à-dire une science utile en elle-même et dans ses applications. L'étude de la morale, — qu'il critique chez Socrate et Montaigne (p. 171), — la sociologie — qu'il condamne dès lors qu'elle ne répond pas à sa conception particulière (p. 299) — constituent la science, théorique ou pratique, de ce *règne humain* qui prolonge la nature mais qui s'en distingue et qui a ses lois propres. — N'y a-t-il pas, çà et là, une contradiction et un aveu dans des expressions comme celle-ci : « le pouvoir héroïque de l'esprit humain » (p. 195) ?

Somme toute, M. Zyromski a une certaine philosophie, très personnelle et très contestable. Il prétend la tirer de l'histoire. En fait, il l'impose à l'histoire, — ce qui n'est pas sans présenter des inconvénients fort graves. Il en résulte d'abord une simplification extraordinaire. « Le grand fait de l'histoire universelle », c'est « la déformation progressive du premier enseignement fourni aux hommes par la nature » (p. 359). L'erreur est partout, et M. Zyromski distribue sans cesse le blâme et la réprobation (pp. 116, 153, etc.). L'hellénisme presque entier, le christianisme, l'humanisme sont des déviations de l'histoire. Or, sans aller jusqu'à déclarer que tout ce qui est historique est rationnel, on peut chercher dans beaucoup d'erreurs ou de partis pris de l'humanité des étapes de la vérité, des transitions nécessaires ou utiles. Il y a donc là, selon nous, un certain manque de sens historique.

Mais voici autre chose. Cette vue de l'histoire humaine est singulièrement incomplète, parfois même inexacte. Tout ce qui n'est pas l'histoire des idées est absent du livre, et aussi une partie de l'histoire des idées. Des Français et des Italiens y figurent presque seuls pour les temps modernes : l'Allemagne et l'Angleterre — comme Rome, pour l'antiquité — sembleraient à peu près étrangères à l'évolution humaine. — Nous ne pouvons étudier ici le détail de l'ouvrage, et sur certains points nous ne sommes pas suffisamment compétent ; mais nous aimerions à insister sur les pages qui concernent Descartes et Molière. « Descartes a mis la pensée hors de pair, et trouvé en elle seule le principe de la certitude » : notre auteur infirme ce jugement de M. Boutroux,

sous prétexte que Descartes se borne à traduire la nature. Mais, en réalité, M. Zyromski ne fait pas ressortir, il ne conçoit pas bien le rôle de Descartes, son originalité, le caractère déductif de sa doctrine de la science, le caractère psychologique de sa philosophie; il ne tient pas compte de l'importance que Descartes donne aux mathématiques et il ne réfléchit point sur la nature de la mathématique. D'autre part, il ne connaît pas Gassendi — ce qui n'a rien de surprenant; il ne rappelle même pas l'opposition classique — et, en gros, exacte — entre le déductif Descartes et l'inductif Gassendi. Il fait un cartésien du gassendiste Molière [1], — au lieu de montrer que sur certains points Gassendi et Descartes se sont rencontrés et ont exercé des actions convergentes.

M. Zyromski, qui voit dans l'œuvre de Rousseau « un principe neuf et inépuisable », reproche, par contre, à Rousseau de n'être ni un historien ni un savant. Il reste cependant le disciple de Rousseau, des philosophes et des poètes. S'il était plus historien et plus savant, il ne ferait pas aboutir tout le XVIIe siècle à Chénier et il ne s'apprêterait pas, dans un second volume, à résumer le XIXe siècle en Gœthe et de Vigny, Michelet et Sully-Prudhomme, Hugo et Tolstoï.

***

Discuter, c'est faire preuve d'estime. Nous tenons à répéter que ce livre a de l'intérêt et de la beauté. Nous l'avons critiqué un peu vivement parce que le mot de synthèse y revient assez souvent, parce que l'auteur veut participer à un mouvement que nous croyons légitime, — mais qui risque d'être dévié par des tentatives comme celle-ci. Il y a là une philosophie de l'histoire, et non une synthèse historique; une interprétation personnelle, et non des résultats objectifs. La synthèse doit être prudente, graduelle; elle se fonde sur une analyse patiente; elle procède par généralisations successives. L'ouvrage de M. Zyromski rappelle certaines œuvres de Michelet et de Quinet, — c'est un éloge; il ne répond pas entièrement aux besoins de la génération actuelle, — c'est une critique : toute notre sympathie ne pouvait nous empêcher de la formuler.

HENRI BERR.

1. Signalons un lapsus. Molière, qui est dit p. 260 élève de Gassendi. — selon la tradition, — est dit p. 252 son condisciple.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

III

LA BOURGOGNE

(SUITE [1])

III

LES RÉSULTATS. — LA BOURGOGNE JUSQU'EN 1789.

Depuis quatre siècles qu'on s'occupe d'histoire de la Bourgogne, nombre d'événements et de personnages ont pu être étudiés. Il ne s'agit pas de dire tout ce qu'on sait d'eux et tout ce qui a été écrit sur eux, mais, « en utilisant d'une façon variable, et aussi complète qu'on pourra le faire, les diverses sources d'informations, d'établir dans la mesure du possible comment s'est constitué le *groupe bourguignon*, de rechercher quelles actions il a exercées et subies [2] ». Ainsi s'impose une division chronologique en trois périodes : *Origines*, *Période ducale*, *Période monarchique*, qui correspondent à autant de changements dans la physionomie de la province [3]. Nous chercherons à caractériser chacune d'elles, d'après les données actuelles de la science historique ; nous indiquerons, au fur et à mesure, les sources et les livres essentiels qui nous auront servi ; et, en voyant ainsi ce qui a été fait, le lecteur apprendra ce qu'il reste à faire.

1. Voir le précédent numéro, p. 337.
2. Cf. *Revue de Synthèse historique*, t. VI, p. 179.
3. La *Période contemporaine* a été tellement négligée qu'il en sera seulement question dans les *Desiderata*.

A. — *Les Origines.*

Les anthropologistes ont reconnu dans le Mâconnais, autour de Solutré, les vestiges d'une race d'hommes aujourd'hui disparue[1]. Ces recherches n'intéressent guère l'histoire; celle-ci ne commence que le jour où il existe une société dont elle connaît les actes. L'invasion des Romains parmi les anciennes populations gauloises et l'introduction du christianisme, l'arrivée des Burgondes chez les Gallo-Romains et leur soumission à la royauté franque, telle est la série des faits qui ouvrent à proprement parler l'histoire de Bourgogne.

Les sources de cette période appartiennent à l'histoire générale, mais, par suite de circonstances particulières, elles sont assez bien fournies. Aucun peuple n'occupe dans les Commentaires de César une place comparable à celle des Éduens, les compatriotes du druide Divitiac et « le premier peuple de toute la Gaule[2] » ; Tacite parle d'eux avec complaisance, et les trois écrivains mérovingiens, Grégoire de Tours, Marius d'Avenches, le pseudo-Frédégaire, avaient des liens de parenté avec la Bourgogne, ce qui leur a permis de lui faire une place importante dans leurs écrits et de consulter à son sujet des ouvrages aujourd'hui disparus, comme les Annales burgondes[3]. En dehors de ces œuvres annalistiques, nous possédons encore les poèmes de Sidoine Apollinaire, les lettres d'Avitus, évêque de Vienne, la Vie de sainte Clotilde, la Passion de saint Sigismond, les Vies de Saints composées par Jonas, et un document officiel considérable, la Loi des Burgondes[4]. D'autre part,

1. H. de Ferry, *Le Mâconnais préhistorique*, in-4, Mâcon, 1870. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1873-74, et *Congrès pour l'avancement des sciences*, 1874. — Ducrost, *L'Homme quaternaire à Solutré* (*Annales de l'Acad. de Mâcon*, 1883).

2. Voir aussi le livre IV de Strabon et le livre V de Diodore de Sicile.

3. Grégoire de Tours était bourguignon par sa mère, Armentaria, nièce de Grégoire, évêque de Langres, et, comme la vieille femme, malade et incapable de se déplacer, demeurait en Bourgogne, il quitta plusieurs fois sa ville épiscopale de Tours pour aller la voir; il visita ainsi Autun, Dijon, Chalon, et connut de très près le « bon roi Gontran ». Marius d'Avenches, dont la signature se rencontre au bas des actes du concile de Mâcon de 585, naquit dans le diocèse d'Autun. Quant au soi-disant Frédégaire, il était probablement de Chalon-sur-Saône, et il eut pour continuateurs le comte Hildebrand et son fils Nibelung, parents de Charles Martel et chargés par lui de l'administration de la Bourgogne (Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, dans *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 1872, et *Revue critique*, 1873). — A l'époque carolingienne, aucun, parmi les auteurs des grandes Annales impériales et royales, ne se rattache à la Bourgogne.

4. Pour le détail des sources, se reporter à Aug. Molinier, *Les Sources de l'histoire*

des fouilles pratiquées un peu partout ont mis à jour des fragments d'architecture et de sculpture, des ustensiles de métal, des poteries, des inscriptions, des monnaies. Les découvertes les plus sérieuses ont été faites aux environs d'Alésia (Alise Sainte Reine), et principalement à Bibracte (Mont-Beuvray) par M. Bulliot qui les a longuement racontées[1]. La plupart des objets trouvés sont au musée de Saint-Germain, mais des pièces intéressantes se rencontrent aussi aux musées archéologiques d'Autun, de Langres, de Beaune et de Dijon, et, à défaut d'un *corpus* complet, quelques bons catalogues en ont été dressés[2].

En se référant à ces sources et aux études critiques qu'elles ont suggérées, on arrive à se représenter assez complètement les débuts de la Bourgogne dans l'histoire. Tout d'abord, on voit les Éduens et les Lingons favoriser de toutes leurs forces la conquête romaine, et s'assimiler, plus rapidement qu'aucun autre peuple gaulois, la civilisation de leurs vainqueurs[3]. Autun, qui a remplacé l'ancienne Bibracte, devient la cité romaine par excellence, « *gravissima civitas* », dit Tacite, avec ses temples, ses théâtres, ses thermes, son Université présidée par Eumène et « construite au front de la cité, entre ses deux yeux, le temple d'Apollon et le Capitole, afin qu'elle attire constamment l'attention du gouvernement impérial et de tous les citoyens[4] ». Sous cette influence fécondante, le pays se

de France, t. I, in-8, Paris, Picard. — Les meilleures éditions se trouvent dans les *Monumenta Germaniæ historica*, série in-4.

1. Sur Alésia, voir Milsand, *Bibliographie bourguignonne*, p. 553-559, et sur Bibracte, les *Mémoires de la Société éduenne*, années 1872-1899. — Tandis que les fouilles d'Alésia n'ont guère amené que des découvertes intéressant la numismatique, celles de Bibracte ont permis de reconnaître le plan et les dispositions du principal oppidum de la Bourgogne celtique, avec son imposante fortification, ses places, ses magasins, ses foires.

2. *Catalogue du Musée archéologique de Dijon*, avec planches, in-4, Dijon, 1894. — Henry Brocard, *Catalogue du Musée fondé et administré par la Société historique et archéologique de Langres*, in-12, Langres, 1886. — Aubertin, *Quelques renseignements sur le Musée archéologique de Beaune*, in-8, Beaune, 1880. — *Autun archéologique*, par les secrétaires de la Société éduenne, in-8, 1848 — Quantin, *Catalogue raisonné du Musée lapidaire d'Auxerre*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1883. — Canat, *Inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône et de Mâcon*, in-4, 62 p et XII pl., Chalon-sur-Saône, 1856. — Abbé Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, in-8, Paris, 1889.

3. Jullian, *Vercingétorix*, in-12, Hachette. — Otto Hirschfeld, *Les Eduens et les Arvernes sous la domination romaine*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1899 (trad. Déchelette).

4. Bulliot et Roidot, *Fouilles et plan d'Augustodunum*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1872. — Roidot, *Critique des textes relatifs à Augustodunum*, 60 p. et II pl., in-8, Autun, 1861. — Abbé Germain, *Lettres sur les antiquités d'Autun*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1860-62.

transforme ; il adopte la religion, la langue, le costume des Romains, et surtout sa valeur économique s'accroît singulièrement. Dans cette partie des Gaules comme ailleurs, la viabilité n'existait guère auparavant; les communications se faisaient par la Saône et les autres rivières. Le caractère de transition, qui est celui de la Bourgogne, fut admirablement saisi par les Romains, qui la destinèrent à devenir le trait d'union entre l'Italie et les provinces voisines de l'Océan et du Rhin ; ils y firent passer la voie d'Agrippa et la sillonnèrent de routes qui sont presque toutes reconnues [1].

La Bourgogne reçut les croyances chrétiennes après la civilisation romaine, et subit aussi profondément leur influence. Une ancienne tradition voulait qu'elle eût été évangélisée dans la seconde moitié du IIe siècle par saint Bénigne, un prêtre asiatique disciple de saint Polycarpe, assisté de deux clercs, Andoche et Thyrse. La mission aurait pleinement réussi à Autun, où elle fit une précieuse recrue dans le jeune Symphorien, à Saulieu où s'installèrent Andoche et Thyrse, à Langres où furent baptisés les trois frères jumeaux, Speusippe, Éleusippe et Méleusippe, enfin à Dijon ; mais alors serait survenue la persécution de Marc-Aurèle, pendant laquelle saint Bénigne et ses compagnons furent martyrisés [2]. Cette tradition, qui a encore d'ardents défenseurs, parut, à bon droit, suspecte à Le Nain de Tillemont [3]. Il est prouvé maintenant que les Actes de saint Bénigne et la Passion des frères jumeaux de Langres, sur lesquels elle s'appuie, sont apocryphes [4]. C'est plutôt par Autun, le centre intellectuel du pays, où il y avait des colonies syriennes et où l'on a retrouvé d'intéressantes inscriptions chrétiennes, que les

1. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, 4 vol. in-8, Paris, 1876-78. — Carlet, *Voies romaines de l'arrondissement de Beaune*, dans *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, 1878. — Foisset, *Voies romaines du département de la Côte-d'Or*, gr. in-8, Dijon-Paris, 1872. — Quantin et Boucheron, *Voies romaines du département de l'Yonne*, avec cartes, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1864.

2. Abbé Bougaud, *Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des églises de Dijon, d'Autun et de Langres*, in-8, Autun, 1859. — Guérin, *Les prisons de saint Bénigne*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1883-1885. — Abbé Lucotte, *Origines du diocèse de Langres et de Dijon*, in-8, 1888.

3. Le Nain de Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. III. — Les premiers doutes furent soulevés par Ismaël Boulliau (*Diatriba de sancto Benigno*, in-8, Paris, 1657).

4. Le P. van Hoof, *Introduction aux Acta Benigni*, dans le *Recueil des Bollandistes*, novembre, I, 134-194 ; *Lettre sur la question de saint Bénigne*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1888. — Mgr Duchesne, *Compte rendu du travail du Père van Hoof*, dans *Bulletin critique des Hautes-Études*, 1er juin 1888.

croyances nouvelles s'introduisirent : la vie de saint Symphorien est rangée par Ruinart dans la catégorie des actes sincères[1]. Le christianisme eut d'ailleurs beaucoup de peine à triompher, surtout dans les campagnes ; il fallut que saint Martin intervînt et que les chrétiens substituassent leurs chapelles aux anciens temples, leurs saints et leurs saintes aux idoles vénérées des bois et des fontaines[2]. Après Théodose, le succès fut assuré et les premiers diocèses s'organisèrent, à Autun, à Langres, à Chalon, à Auxerre, depuis le VIe siècle à Mâcon, sans qu'il soit possible de préciser, « les origines de l'épiscopat étant, ici comme ailleurs, enveloppées de ténèbres et de difficultés » et peut-être même « plus difficiles à fixer que dans le reste de la Gaule[3] ».

Cette transformation n'était pas achevée que les Barbares arrivaient, d'abord par bandes, Alamans, Chamaves et Frisons, puis en masse, les Burgondes. L'histoire des Burgondes a été traitée dans les deux livres de Binding et de Yahn, dont le premier demeure inachevé, et le second renferme un très grand nombre de renseignements, malheureusement présentés dans un inexprimable désordre[4]. La question des origines de ce peuple a donné lieu de

1. Ruinart, *Acta primorum martyrorum sincera et selecta*. in-4, Paris, 1679. — Harold de Fontenay, *Rapport sur la découverte d'un marbre chrétien du Ve siècle*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1878 — Graillot, *Objets d'archéologie chrétienne trouvés à Autun*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1899. — Otto Pohl, *L'Inscription autunoise de l'Ichthys*, trad. Déchelette, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1901. — Dinet, *Saint Symphorien et son culte*, in-8, Autun, 1861. — Devoucoux, *Origines de l'église éduenne*, in-8, Autun, 1856.

2. Abbé Bavard, *L'Apostolat de saint Martin en Bourgogne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1879. — Bulliot et Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin d'après la légende et les monuments populaires du pays éduen*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1888-1891. — Abbé Morillot, *La durée du paganisme dans les campagnes bourguignonnes d'après les documents archéologiques : Substitution de monuments et d'emblèmes chrétiens aux monuments du paganisme en Bourgogne ; Transformation et remplacement des monuments du paganisme en Bourgogne*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1883, 1885, 1891.

3. *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa...*, t. IV, Lyon, Autun, Langres, Chalon, Mâcon ; t. XII, Auxerre, Paris, 1728. — Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, in-8, Paris, 1900 ; *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, in-8, Paris, 1890. — Molard, *Etudes hagiographiques sur les premiers évêques d'Auxerre*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1897. — Roussel, *Etude historique sur les premiers évêques de Langres*, in-8, Langres, 1886. — De la Rochette, *Histoire des évêques de Mâcon*, 2 vol. in-8, Mâcon, 1866. — Claude Saulnier, *Autun chrétien, la naissance de son église, les évêques qui l'ont gouverné...*, petit in-4, Autun, 1686. L'évêché de Dijon n'a été créé qu'en 1731.

4. Binding, *Das burgundisch-romanische Königreich*, in-8, Leipzig, 1869. — Yahn,

bonne heure à des discussions [1] ; mais il semble bien que, conformément à l'opinion de Pline, il fut un rameau détaché de la famille vandale, et que, d'abord établie sur les bords de la Baltique, il poussa ensuite jusqu'au Rhin. C'est là que les Huns l'anéantirent au cours des sanglantes journées dont l'épopée des Niebelungen a gardé le souvenir [2]. M. Longnon a montré comment, réduits de la sorte à une faible troupe, les Burgondes allèrent habiter la Savoie et la cité de Genève, puis comment, leur nombre s'étant accru, ils s'étendirent, pendant la seconde moitié du ve siècle, jusqu'à Lyon et à Langres [3]. Les fouilles exécutées dans les cimetières mérovingiens, notamment à Charnay, ont permis de se les représenter à cette époque de leur histoire, avec leur forte stature, leur corps paré d'armes et de bijoux [4]. Mais, malgré qu'ils fussent de vaillants guerriers, ils étaient loin d'avoir la férocité des Huns ou d'autres barbares moins violents : ces bons géants, hauts de sept pieds, qui avaient du goût pour les longs festins, le chant et les travaux de menuiserie, étaient des « pacifistes » ; de plus, ils étaient catholiques [5]. Aussi ne vinrent-ils pas en conquérants, mais « invités par les Romains ou les Gaulois qui habitaient la Lyonnaise, la Gaule chevelue et la Cisalpine [6] », et il se fit entre eux et les anciens habi-

Geschichte der Burgundionen, 2 vol. in-8, Halle, 1874 ; on trouvera au t. I, p. XXII suiv., une bibliographie confuse, mais complète, des sources et livres relatifs à l'histoire des Burgondes.

1. Wolfang Laz, *De migrationibus Burgundionum*, Bâle, 1564. — Pierre de Saint-Julien, *De l'origine des Bourgongnons*, in-fol., Paris, 1581, exécuté par dom Plancher comme il le méritait. — Legouz-Gerland, *Essai sur l'histoire des premiers rois de Bourgogne et sur l'origine des Bourguignons*, in-4, Dijon, 1770.

2. Chifflet, *Les Burgondes étudiés dans le poème des Niebelungen*, dans *Annales franc-comtoises*, 1864. — Waitz, *Der Kampf der Burgunden und Hunnen*, dans *Forsch. z. deutsche Geschichte*, t. I.

3. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8, Paris, 1878. — Roget de Belloguet, *Carte du premier royaume de Bourgogne avec un Commentaire sur l'étendue et les frontières de cet État*, in-8, Dijon, 1848.

4. Arcelin, *La sépulture barbare de Balleure*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. VIII. — Barrière-Flavy, *L'archéologie barbare dans le département de Saône-et-Loire durant la période burgonde*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1900 ; *Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901, — Henri Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. V et IX. — Feuvrier et Février, *Les cimetières burgondes de l'arrondissement de Dôle*, in-8, 1902. — Martin, *Sépultures barbares des environs de Tournus*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1897.

5. Boullemier, *Mémoire sommaire de l'époque à laquelle les Bourguignons ont embrassé le christianisme*, 1786 (Bibl. municipale de Dijon, fonds Baudot, n° 23).

6. Monod, *Sur un texte de la compilation dite de Frédégaire relatif à l'établis-*

tants un partage des terres qui a donné lieu aux plus vives controverses. Il suffit de rappeler les Mémoires de Fustel de Coulanges, de Julien Havet, de Caillemer, de Saleilles, faits avec talent sans qu'on puisse dire qu'aucun d'eux soit entièrement satisfaisant [1].

Sous les Burgondes, le pays fut gouverné par des rois, et, parmi ces rois, le plus remarquable fut Gondebaud. Les documents qui le concernent sont rares et difficiles à manier : ils viennent, en effet, d'écrivains francs qui ne voient en lui que le suppôt de l'arianisme, et ces écrivains, postérieurs d'un siècle au moins aux événements qu'ils racontent, puisent trop souvent leurs faits dans l'épopée gallo-romaine ou germanique. Malgré cela, il serait utile et après tout possible de composer une monographie de Gondebaud [2]. Prince d'un esprit étendu, versé dans la connaissance des lettres sacrées et profanes, sachant le latin, parlant avec éloquence, et, malgré des fautes et des revers inouïs, ayant su garder intact jusqu'à sa mort l'héritage de ses pères, tel il apparaîtrait. On serait guidé dans cette étude par les travaux particuliers qui ont éliminé déjà certains documents apocryphes comme les procès verbaux du fameux concile de Lyon, ou détruit certaines légendes comme celle du meurtre des parents de Clotilde [3].

Les dernières années de Gondebaud et le règne de son fils Sigismond font partie de l'histoire de France ; c'est donc dans l'histoire de France qu'il faut en chercher le récit [4]. Il en est de même pour toute la période mérovingienne et carolingienne. A l'exception d'un petit ouvrage de Drapeyron, qui n'est pas au courant et qu'il

sement des Burgundions dans l'empire romain, dans *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 1878.

1. Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du Ve siècle*, dans *Mémoires de l'Académie de Lyon*, 1877. — Fustel de Coulanges, *L'invasion germanique*, in-8, Paris, 1891 ; *Nouvelles Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, in-8, Paris, 1891. — Julien Havet, *Du partage des terres entre les Romains et les Barbares chez les Burgondes et les Visigoths*, dans *Revue historique*, 1878. — Saleilles et Mariejol, *De l'établissement des Burgondes sur les domaines gallo-romains*, dans *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1891.

2. L'article de Dahn, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, est tout à fait insuffisant.

3. Julien Havet, *Questions mérovingiennes*, 1885. — Hauréau, *L'Église et l'État sous les premiers rois burgondes*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867. — Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, in-8, Paris, 1893 (très important).

4. Voir notamment les ouvrages bien connus de Kurth : *Clovis* (2e édition), 1901 ; *Sainte Clotilde*, 1898 ; *Les Sources de Clovis dans Grégoire de Tours*, dans *Revue des Questions historiques*, 1888, II.

est nécessaire de corriger à l'aide de dissertations plus récemment parues, aucun ouvrage spécial ne concerne la Bourgogne à cette époque [1]. Elle a cependant une personnalité suffisante pour qu'elle puisse être étudiée comme un groupe séparé ; elle a gardé sa loi, son armée, son titre, son nom, et dans la vie de la société commencent ces changements qui conduiront peu à peu au régime féodal. Un seul point a retenu l'attention, l'organisation définitive des *pagi*, dont on trouve déjà le nom dans César et dans la loi des Burgondes, et qui deviennent alors la véritable unité administrative et judiciaire de la Bourgogne [2].

B. — *La Période ducale.*

Le mélange des anciennes populations gauloises avec les nouveaux arrivants, Romains, Burgondes et Francs, opéré sur un sol déterminé et dans des conditions déterminées, avait créé la Bourgogne; mais, pour que celle-ci prît définitivement conscience d'elle-même, il fallait l'action de plusieurs centaines d'années et d'une longue série de ducs. Ces ducs n'ont pas tous eu la même puissance, pas plus qu'ils n'ont appartenu à la même famille. Après ceux du xe siècle, que les vieux historiens nomment « ducs bénéficiaires » parce que la Bourgogne fut entre leurs mains un bénéfice révocable à chaque changement de règne, se succédèrent, du xie au xve siècle, les « ducs propriétaires », de la race des Capétiens directs ou de celle des Valois [3].

Les ducs bénéficiaires. — Les ducs bénéficiaires, sous lesquels la Bourgogne prit déjà le goût de l'autonomie, sont venus lorsque

1. Drapeyron, *De Burgundiæ historia et ratione politica*, *Merovingorum ætate*, Paris, 1869, ou *Du rôle de la Bourgogne sous les Mérovingiens*, Paris, s. d. — Les principaux personnages, qui ont eu des relations avec la Bourgogne à cette époque, sont Brunehaut, Dagobert et saint Léger, évêque d'Autun. Je citerai en conséquence : Kurth, *La Reine Brunehaut*, dans *Revue des Questions historiques*, 1891, II ; Albers, *König Dagobert in Geschichte Legende und Sage*, 2e éd., 1884 ; Du Moulin Eckkart, *Leudegar Bischof von Autun*, Breslau, 1890. — Il est regrettable qu'il n'existe aucune bonne monographie du roi Gontran.

2. Longnon, *Atlas historique de la France*. — Garnier, *Chartes bourguignonnes inédites des IXe, Xe et XIe siècles*, in-4, Paris, 1845. — Introductions aux *Cartulaires de l'Église d'Autun, de Saint-Vincent de Mâcon, de l'Yonne*, etc...

3. On admettait autrefois l'existence d'une lignée de ducs, antérieurs aux ducs bénéficiaires, partant de Hugue Ier, fils naturel de Charlemagne, et comprenant encore Hugue II, fils aîné de Robert le Fort, Eude, fils du même Robert, et Robert l'abbé. Dom Plancher (I, 230) a fait justice de ces « ducs de Bourgogne suposez ».

le royaume de France occidentale, énervé par la mort de Charles-le-Chauve, fut incapable de se défendre contre l'anarchie du dedans et du dehors, contre l'ambition des nobles et les attaques des Normands. Un moment, l'on put croire que les Bourguignons, dans le besoin de se ressaisir, iraient jusqu'à reconstituer l'ancien royaume burgonde, et Boson fut proclamé roi, le 15 octobre 879, par l'assemblée épiscopale de Mantailles [1]; mais le projet était excessif et la confiance des évêques injustifiée. C'est pourquoi cet État fut presque aussitôt démembré, et la partie septentrionale, dont le comté d'Autun formait le pivot, replacée sous l'autorité des rois carolingiens, qui mirent à sa tête les ducs bénéficiaires : Richard le justicier, Raoul qui fut roi de France, Hugue le noir, Hugue le grand ou le blanc, Giselbert, Otton, Henri.

Les documents, qui permettent de les connaître, sont les Chroniques et les Annales brèves de saint Bénigne et de saint Pierre de Bèze, les grandes Annales d'Hincmar, les Histoires de Richer, et surtout ces Annales ecclésiastiques de Sens, qui ne nous sont point parvenues sous leur forme originale, mais dont nous possédons des fragments sérieux dans les Annales de sainte Colombe, la Chronique de saint Pierre le vif, l'Histoire sénonaise des Francs, les Gestes des évêques d'Auxerre [2]. Depuis Dom Plancher, qui s'est montré ici tout à fait insuffisant, aucun historien n'a jugé bon d'utiliser ces ressources. S'il existe sur Boson, sur Richard le justicier et sur Raoul quelques bons travaux [3], leurs

1. Procès-verbal de la réunion dans Krause, *Capitularia regum Francorum*, p. 365-369.

2. *Chronicon Sancti Benigni divionensis*, éd. Bougaud, dans les *Analecta divionensia*. — *Chronicon Sancti Petri besuensis*, éd. Garnier et de l'Epinois, dans les *Analecta divionensia*. — *Annales S. Benigni*, SS. V, p. 37-56. — *Annales besuenses*, SS. II, p. 343-350. — *Annales Sanctæ Columbæ*, SS. I, p. 102-105. — *Chronicon S. Petri vivi*, dans *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II. — *Historia Francorum senonensis*, SS. IX, p. 364-369. — *Gesta pontificum autissiodorensium*, dans *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. I. — Cf. Challe, *Les Chroniques sénonaises du Moyen Age*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1882; surtout Monod, *Étude sur les sources de Hugues Capet*, dans *Revue historique*, 1885, II, et Lot, *Les derniers Carolingiens*, Introd., p. XXIV et suiv. et Appendice VII.

3. A. de Terrebasse, *Histoire de Boson et de ses successeurs*, in-8, Vienne, 1875. — Gingins La Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Bourgogne jurane*, 2 vol. in-8, Lausanne, 1851. — Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, in-8, Paris, 1901, avec un appendice sur *Richard le Justicier et la marche de Bourgogne*. — Woldemar Lippert, *Geschichte des westfränkischen Reichs unter König Rudolf*, Leipzig, 1885. — Philipon, *Note sur la famille du roi Raoul*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1899. — Je signalerai, en outre, à la Bibliothèque municipale de Dijon, deux manuscrits, le n° 438 et le n° 223 du fonds Baudot.

successeurs ont été entièrement négligés, et l'on n'a étudié de près ni la chronologie de leurs actes, ni la nature très discutable de leur pouvoir, ni le caractère spécial des invasions normandes de leur temps [1]. Pour trouver sur eux des renseignements, d'ailleurs assez maigres, il faut avoir recours aux études carolingiennes publiées dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études par les élèves de M. Giry [2].

Les ducs capétiens. — Depuis l'année 1032 où, selon l'expression de Courtépée, le roi Henri Ier donna la Bourgogne à son frère Robert « pour en jouir en pleine propriété et passer à ses héritiers », jusqu'en l'année 1361 où mourut Philippe de Rouvres, douze ducs capétiens se succédèrent au duché de Bourgogne : Robert Ier, Hugue Ier, Eude Ier, Hugue II, Eude II, Hugue III, Eude III, Hugue IV, Robert II, Hugue V, Eude IV, Philippe de Rouvres.

Pendant cette période de trois siècles, la littérature a tenu peu de place dans les préoccupations des Bourguignons, et l'historiographie a été particulièrement négligée. En dehors des Chroniques de saint Bénigne et de Bèze et des Annales du Sénonais et de l'Auxerrois, qui se continuent pendant quelque temps, on trouve tout juste quelques œuvres d'auteurs nés en Bourgogne ou ayant écrit à l'occasion de la Bourgogne : les Histoires de Raoul Glaber ; la Chronique universelle de Hugue, abbé de Flavigny, qui se poursuit jusqu'en 1162; la Chronique de Hugue de Vézelay, de 846 à 1167 ; la courte Chronique de Tournus ; les Anecdotes d'Étienne de Bourbon ; la vie de Guillaume, abbé de Saint Bénigne de Dijon et les vies de saint Hugue, abbé de Cluny [3]. Leur dépouillement fait, il faut passer aux Historiens des croisades, en raison de la part prise par les ducs aux expéditions de Terre Sainte, et surtout aux chroniques françaises et allemandes contemporaines imprimées dans Du Chesne et dans Dom Bouquet [4]. Mais les véritables sources,

1. Il n'y a presque rien à tirer de Bruel, *Étude sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne d'après les diplômes et les chartes de l'abbaye de Cluny aux IXe et Xe siècles*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1880.

2. Notamment à Lot, *Les derniers Carolingiens*, in-8, Paris, 1890.

3. Rodulfus Glaber, *Historiarum libri quinque*, éd. Prou, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude de l'histoire*, 1886. — *Hugonis abbatis flaviniacensis Chronicon*, SS. VIII, p. 280-502. — *Historia vizeliacensis monasterii auctore Hugone Pictavino*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. CXCIV. — *Chronicon trenorciense*, dans Chifflet, *Histoire de Tournus*. — *Anecdotes d'Étienne de Bourbon*, éd. Lecoy de la Marche, 1877. — *Vita Guillelmi*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXII. — *Vitæ S. Hugonis, cluniacensis abbatis*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX.

4. *Recueil des historiens des croisades ; Historiens occidentaux.* — *Recueil des*

ce sont les chartes [1]. Au XIe et au XIIe siècle, elles ne consistent guère qu'en donations faites aux églises ; elles deviennent au contraire excessivement variées à partir du règne d'Eude III, et renferment en quantité considérable des actes du pouvoir central, des contrats de vente et d'achat, des traités avec les villes.

Faute de les avoir suffisamment connues, Paradin et Du Chesne n'ont pu que débrouiller le chaos des faits et fixer vaguement la chronologie. Parce qu'il les a recherchées et classées comme il convenait, M. Ernest Petit a écrit une *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, qui constitue la contribution la plus importante apportée par le XIXe siècle à l'histoire de Bourgogne [2]. Chacun des huit volumes parus comprend deux parties : une partie narrative où est raconté le règne des ducs capétiens ; un recueil de textes, où les documents émanés de leur chancellerie sont reproduits, soit d'après les originaux, soit d'après des éditions antérieures. Malheureusement ce travail, qui ne mérite que des éloges si l'on considère l'intention de l'auteur et la peine qu'il s'est donnée, soulève, en ce qui regarde l'exécution, de graves critiques. Dans le catalogue des actes, trop de pièces, copiées hâtivement, présentent des fautes de lecture : surtout la manière d'écrire l'histoire est défectueuse. Je ne parle pas seulement des citations interminables qui encombrent le récit sans utilité et ralentissent l'intérêt, et des références vagues, inexactes ou absentes, mais de la hardiesse extraordinaire de certaines affirmations, de l'interprétation très discutable de certains textes latins et de l'insuffisance de la science archéologique. En outre, M. Petit s'est borné à présenter la succession des événements sans montrer le lien qui les unit, et il a manqué tout à fait de vues générales.

Or ces vues étaient nécessaires. Quand on parle des ducs de

historiens des Gaules et de la France. — Du Chesne, *Historiæ Francorum Scriptores.* — A noter en particulier *L'Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, éd. Le Prévost. S. H. F., 1840-1855. — Pour le détail, voir Aug. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France*, t. II, Paris, Picard, 1902.

1. D'après Canat de Chizy, *Documents pour servir à l'histoire de Bourgogne*, Introd., p. XIII, les chartes conservées dans les départements qui, en totalité ou en partie, sont issus de l'ancienne province de Bourgogne, seraient au nombre de 141.056, réparties de la façon suivante : Côte-d'Or, 96.168 ; Yonne, 35.164 ; Saône-et-Loire, 7.480 ; Ain, 1.446 ; Nièvre, 798.

2. Ernest Petit, de Vausse, *Histoire des Ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, 8 vol. in-8. Dijon, 1885-1903. Le tome huitième et dernier va jusqu'à la fin du règne d'Eude IV, en 1349.

Bourgogne, on entend toujours les princes de la maison de Valois, et il semble qu'avant eux la Bourgogne ait eu des chefs qui méritent à peine d'être mentionnés [1]. Ce sont cependant ces ducs ignorés qui ont fait le duché, au prix des plus grandes difficultés. Lorsque Robert Ier devint duc, une enquête que ses officiers dirigèrent « avidement » lui révéla qu'il ne possédait pour ainsi dire aucun bien ; il était le duc Sans Terre comme on l'a appelé de nos jours, « le duc de Bourgogne par la commisération divine », comme il s'est appelé lui-même. Deux siècles et demi après, son descendant Robert II battait monnaie [2], possédait un nombre considérable de châtellenies, et commandait en maître à ses vassaux. Ces résultats furent dus à la conduite très habile, toujours très opportune, de la dynastie. Au début, se rendant compte de leur faiblesse, les ducs se montrèrent modérés, et, plutôt que de batailler contre les nobles et les moines, ils firent preuve de bienveillance envers l'aristocratie, de respect envers l'Église : telle fut l'attitude invariable des cinq premiers. Puis la dynastie une fois consolidée, le moment sembla venu d'unir à l'autorité morale qu'elle avait acquise les ressources matérielles qui lui faisaient défaut, c'est-à-dire la terre, sans laquelle au moyen âge aucune puissance ne pouvait subsister : ce fut l'œuvre de ceux que je nommerai les grands ducs. Ils ne recoururent pas à la violence, mais ils aimèrent mieux mettre leur argent dans des acquisitions de domaines que le gaspiller dans des guerres onéreuses, si bien qu'ils devinrent rapidement et pacifiquement les plus riches propriétaires et les plus riches vignerons de toute la Bourgogne. L'on peut, d'après les chartes qui nous sont restées, assister jour par jour à l'accroissement des parcelles et au développement de cette politique, dont une femme, Alix de Vergy, avait donné l'exemple, et

1. Telle est encore l'opinion de M. Luchaire. « Ici, écrit-il en parlant de la Bourgogne capétienne, le gouvernement seigneurial, peu secondé par les circonstances extérieures, entravé par une féodalité intraitable et par les puissances d'église devant qui tout s'efface en Bourgogne, souffrant de la pauvreté de ses chefs et surtout de leur insignifiance, restera longtemps encore à l'état d'embryon. Il ne s'établira vraiment qu'au XIVe siècle, sous les mains des fils du roi de France Jean le Bon. » (*Histoire de France*, de Lavisse, II, 2, p. 301.)

2. A. de Barthélemy, *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. III ; *Notice sur les monnaies ducales de Bourgogne*, dans Petit, *Histoire des Ducs de la race capetienne*, t. V, p. 339 et suiv. — E. de Luze. *La Collection Gariel. Les monnaies des ducs de Bourgogne*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1890.

qui fut suivie jusqu'au bout avec un esprit de suite étonnant.

J'ai esquissé moi-même ce tableau dans un travail sur les cinq premiers ducs [1], mais il est nécessaire que la tâche soit continuée pour les autres, en s'aidant des ouvrages généraux où la Bourgogne est intéressée et que M. Petit a systématiquement négligés. Ainsi la conquête du duché par Robert-le-Pieux et l'avènement de Robert Ier ont été clairement exposés par M. Pfister, et les rapports des premiers ducs avec la royauté française se trouvent élucidés, autant qu'ils pouvaient l'être, par M. Luchaire [2]. Hugue III soutint plusieurs guerres contre Philippe-Auguste; puis, réconcilié avec son suzerain, il le suivit à la troisième croisade; il sera donc nécessaire de consulter à son sujet Cartellieri et Rœhricht [3]. Eude III, qui s'est inféodé à ce roi au point de le soutenir dans l'affaire d'Ingeburge et à la bataille de Bouvines, figure dans les études de Géraud, de Davidsohn et de Hortzchansky, et, comme il a pris une part active à la croisade des Albigeois, il est aussi question de lui dans les livres relatifs à la guerre albigeoise, notamment dans l'Histoire du Languedoc de dom Vaissette [4]. Hugue IV et Robert II, contemporains de saint Louis et de Philippe-le-Hardi, tiennent une bonne place dans les thèses d'Élie Berger et de Langlois [5]. Ce fut en 1314, sous le règne de Hugue V et à la suite de la nouvelle gabelle imposée par Philippe-le-Bel, que le clergé, la noblesse et les villes de Bourgogne, unis dans une résistance commune à ces « novelletés » et « chouses déraisonables », convinrent de s'assembler chaque année à Dijon, pour « regarder comment l'on haura gouverné du tems passé et que l'on fera ou tems à venir », ce qui obligea la royauté à capituler et Louis X à concéder la Charte aux

1. *Quomodo primi duces capetianæ stirpis Burgundiæ res gesserint* (1032-1162), thèse latine, in-8, Dijon, 1902.

2. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, in-8, Paris, 1885. — Luchaire, *Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 1891; *Actes de Louis VII*, 1885; *Louis VI le Gros, Annales de son règne et de son siècle*, 1892.

3. Cartellieri, *Philipp II August König von Frankreich*, in-8, Leipzig, 1899-1900. — Rœhricht, Articles sur la 3e croisade dans *Historische Zeitschrift*, XXXIV, et *Forsch. zur deutsche Geschichte*, XVI.

4. Géraud, *Ingeburge de Danemark, reine de France*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1844. — Davidsohn, *Philipp August von Frankreich und Ingeborg*, 1888. — Girault, *Discussion historique sur le concile tenu à Dijon en 1199*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1818. — Hortzchansky, *Die Schlacht an der Brücke von Bovines*, 1883.

5. Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, in-8, Paris, 1895. — Ch.-V. Langlois, *Le règne de Philippe III le Hardi*, in-8, Paris, 1887.

Bourguignons, plus libérale que celles de Picardie, de Normandie et de Champagne. Cette grosse affaire a été en partie traitée par M. Lehugeur, et, depuis l'année 1330 où le comté de Bourgogne fut joint au duché, il convient de tenir compte des études de Clerc sur la Franche-Comté [1].

Si importante que soit l'histoire des ducs, elle n'est cependant pas la seule. Il faut voir aussi le développement économique et social de la Bourgogne de leur temps : la noblesse qui s'organise à l'état de caste fermée et se distingue par un goût très vif pour les expéditions lointaines, le clergé régulier qui se groupe autour des deux maisons-mères de Cluny et de Citeaux et l'emporte sur le clergé séculier, le peuple enfin enrichi par son travail qui demande et obtient des libertés.

La théorie de ce régime, qui n'est pas autre chose que le *Régime féodal*, a été faite par M. Seignobos [2]. Dans son livre excellent où la découverte de nouveaux documents a permis de relever cependant quelques inexactitudes de détail, le savant professeur a réalisé à la lettre son projet « de montrer les origines, les caractères et les transformations de la société et des institutions françaises dans une province du Moyen Age »; mais, de son aveu même, « la forme en est rude et abstraite, sans vie ni couleur. L'intention de l'auteur et la nature des documents ne permettaient pas une autre forme. On ne voulait qu'exposer la condition des hommes et leurs rapports entre eux, non pas mettre en action des personnages. » Ainsi ont été laissées de côté, de parti pris, l'histoire des seigneuries qui constituaient la Bourgogne féodale et des maisons qui étaient à leur tête, l'histoire des abbayes et aussi celle des communes.

1. Lehugeur, *Histoire de Philippe le Long, roi de France* (1316-1322), in-8, Paris, 1897. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 2 vol. in-8, 1840-46 ; dernière édition, Besançon, 1870. — En dehors de ces livres généraux, il existe quelques articles spéciaux à signaler, sur les rapports des ducs capétiens avec les rois de France, notamment : E. Petit, *Saint-Louis en Bourgogne et principalement dans les contrées de l'Yonne*, dans *Bulletin des sciences hist. et naturelles de l'Yonne*, 1893 ; Molard, *Du culte de saint Louis dans l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1889 ; Petit, *Les Bourguignons de l'Yonne à la cour de Philippe de Valois*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1898.

2. Seignobos, *Le Régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360*; in-8, Paris, 1882. — Pour la condition des personnes et des terres, voir aussi Bonin, *L'alleu en Bourgogne*, dans *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1880 ; Chavot, *De la condition sociale des personnes et de l'état de la propriété foncière dans le Mâconnais au Moyen Age*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1858, et les Introductions des *Cartulaires*.

Les travaux spéciaux qui peuvent servir à combler ces vides sont très peu nombreux, en ce qui concerne la noblesse. Quelques articles ont paru seulement sur les voyages des chevaliers bourguignons en Espagne, en Portugal et en Terre-Sainte [1]; les monographies des seigneuries sont rares et presque toujours superficielles, les tableaux généalogiques peu sûrs, surtout pour la partie des origines [2]. Au contraire, le clergé monastique a été l'objet de recherches nombreuses et souvent heureuses. Il suffit de citer les études de Lorain, de Pignot et de Sackur sur Cluny, de d'Arbois de Jubainville sur les abbayes cisterciennes [3], et, pour les abbayes de moindre importance, les monographies de l'abbaye de Tournus par Juénin et Chifflet, de Saint-Martin d'Autun par Bulliot, de Paray-le-Monial par Canat, de Vézelay par Chérest, de Saint-Marcel-les-Châlon par Cazet, de Flavigny par Grignard, de La Ferté par Bazin, de Pontigny par Henry, de Fontenay par Corbolin, de La Bussière par Bigarne [4]. Les principaux abbés, qui ont dirigé ces congréga-

1. Gaffarel, *Henri de Bourgogne et les Croisades en Espagne*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1901. — Ernest Petit, *Croisades bourguignonnes contre les Sarrasins d'Espagne*, dans *Revue historique*, t. XXX. — Quantin, *Les Croisés de Basse-Bourgogne en Terre-Sainte*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1853, et *Annuaire historique de l'Yonne*, 1854. — Félicien Thierry, *Les Bourguignons et les Champenois à Constantinople et en Morée*, dans *Annuaire hist. de l'Yonne*, 1862, 1866.

2. Les recherches sur les anciennes familles seigneuriales et comtales de Bourgogne ont commencé, dès le XVIe siècle, avec Pierre de Saint-Julien (*Mélanges historiques*, p. 289-514). Elles ont été reprises au XVIIIe siècle par Dom Plancher et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*; de nos jours, MM. Beaune et d'Arbaumont ont retracé l'historique sommaire de la noblesse de Bourgogne et de ses transformations à travers les siècles (*La Noblesse aux États de Bourgogne*, in-4, Dijon, 1869, Introd., p. XI-LX). Parmi les anciennes maisons, les mieux étudiées sont celles de Vergy, de Chastellux, de Vienne (André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy justifiée par Chartes...*, Paris, Cramoisy, MDCXXV; de Chastellux, *Histoire généalogique de la maison de Chastellux, avec pièces justificatives*, in-4, Auxerre, 1873; Rameau, *Les comtes héréditaires de Mâcon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1901). Sur cette question, qui reste à traiter, il existe d'importants renseignements bibliographiques dans Milsand, *Bibliographie bourguignonne*, p. 107-110 et Suppl., p. 23-24, et trois précieux manuscrits à la *Bibliothèque municipale de Dijon*, nos 140 et 463, et 53 du fonds de Juigné. L'ouvrage de Lex, *Les fiefs du Mâconnais*, in-8, 1897, ne constitue pas une étude sur la féodalité dans le Mâconnais, comme on pourrait le croire d'après son titre, mais l'analyse de certains documents qui s'y rapportent.

3. Lorain, *Histoire de l'abbaye de Cluny depuis sa fondation... avec pièces justificatives*, in-8, Paris, 1845. — Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, 3 vol. in-8, Autun-Paris, 1853. — Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit*, 2 vol., Halle, 1892-1894. — D'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes... au XIIe et au XIIIe siècles*, in-8, Paris, 1858.

4. Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus, avec les Preuves*, in-4, Dijon, MDCLXIV. — Juénin, *Nouvelle histoire de l'abbaie royale et*

tions, ont été de leur côté le sujet de biographies, qui affectent trop souvent l'allure de panégyriques, mais dont l'histoire politique et religieuse peut profiter. Tels les travaux de Chevalier sur l'abbé Guillaume, de Neumann et de Lhuilier sur saint Hugue, de Demimuid sur Pierre le Vénérable, et surtout ceux auxquels a donné lieu le représentant le plus éminent du clergé bourguignon de cette époque, saint Bernard de Fontaine-les-Dijon [1]. Au reste, Cluny et Citeaux ne gardèrent pas jusqu'au bout le monopole de l'action monastique ; mais il y eut bientôt en Bourgogne, comme partout, une floraison d'ordres religieux : Dominicains, Templiers, Hospitaliers, Chartreux, Franciscains, qui ont été également étudiés [2].

A vrai dire, si l'on envisage l'avenir, la grande nouveauté de la période capétienne fut l'introduction du peuple sous une forme officielle, reconnue, dans la vie publique, c'est-à-dire l'apparition et le développement des communes. Cette histoire des communes bourguignonnes est la plus pacifique qui se puisse imaginer. Les ducs avaient besoin d'argent, comme on l'a vu, pour acheter des terres ;

collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus, avec les Preuves, Dijon, MDCCXXXIII. — Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, 2 vol. in-8, 1849. — Canat, *Origines du Prieuré de Notre-Dame de Paray-le-Monial*, in 8, Châlon, 1876. — Chérest, *Vézelay*, 3 vol. in-8, 1868. — Abbé Cazet, *Notice historique et archéologique sur l'église et l'abbaye de Saint-Marcel*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. I. — Abbé Grignard, *L'abbaye de Flavigny en Bourgogne, ses historiens et ses histoires*, in-8, Autun, 1885. — Bazin, *Notice historique sur l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. VIII. — Abbé Henry, *Histoire de l'abbaye de Pontigny, ordre de Citeaux, département de l'Yonne...*, in-8, Auxerre-Avallon, 1839 — Abbé Corbolin, *Monographie de l'abbaye de Fontenay, seconde fille de Clairvaux, canton de Montbard*, in-8, Citeaux, 1882. — Bigarne, *L'abbaye de la Bussière*, dans *Mémoires de la Société d'hist. et d'arch. de Beaune*, 1874.

1. Chevalier, *Le vénérable Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, réformateur de l'ordre bénédictin au XIe siècle*, in-8, Dijon-Paris, 1875. — Neumann, *Hugo I der heilige, Abt von Cluny*, in-4, 1879. — *Vie de Saint Hugues, abbé de Cluny, 1024-1109, par le R. P. Dom l'Huilier, moine bénédictin de Solesmes*, in-8, Paris, Palmé, 1888. — Demimuid, *Pierre le Vénérable, ou la vie et l'influence monastiques au XIIe siècle*, in-8, Paris, 1876. — Je me borne à rappeler sur saint Bernard l'ouvrage de l'abbé Vacandard, *Saint Bernard*, 2 vol. in-8, Paris, 1895, en renvoyant, pour le reste, à la *Bibliographie bourguignonne* de Milsand, p. 22-25 et Suppl., p. 11-19.

2. Lavirotte, *Mémoire statistique sur les établissements des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bourgogne*, in-8, Paris, 1853. — Lory, *Étude sur l'établissement des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Dijon*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IX. — *Histoire des ordres religieux et militaires du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem dans le département de l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1882. — Chenevet, *Mémoire sur les Chartreuses établies en Bourgogne*, dans *Almanach de la province de Bourgogne*, 1778. — J. Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de saint François... erigez en la province anciennement appelée de Bourgogne*, in-4, 1619.

de leur côté, les habitants des villes convoitaient ardemment les franchises administratives sans lesquelles ils ne pouvaient grossir les ressources de leur commerce et de leur industrie : cette double nécessité provoqua la conclusion d'une série d'accords passés principalement sous Eude III, et imités dans la suite par les principaux seigneurs du duché, sire de Champlitte et de Vienne, évêque de Langres, évêque d'Autun, abbé de Flavigny. Faites sur le modèle de la charte de Dijon de 1187, elle-même inspirée de Saint-Quentin, de Laon et de Soissons, les chartes de communes bourguignonnes assurent aux habitants des libertés moyennant une redevance annuelle en marcs d'argent ou en livres dijonnaises proportionnelle à l'importance de la ville. Il arriva, dans la suite, que les ducs regrettèrent leurs concessions et cherchèrent à les amoindrir, en profitant de ce que certaines villes acquittaient malaisément la lourde charge financière qu'elles avaient acceptée ; mais cette réaction n'amena jamais de sanglants conflits. Aussi bien, les détails de cette histoire, qui ne fut dramatique qu'une fois, à Vézelay [1], ne se rencontrent pas dans les chroniques, mais dans les actes scellés et jurés entre les parties intéressées. Mieux qu'en aucune autre province, on s'est préoccupé de les rechercher, et il convient de louer, comme elles le méritent, les copies faites par M. Canat pour le département de Saône-et-Loire, surtout la monumentale publication de M. Joseph Garnier intitulée *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne* [2]. Il semblait que l'homme qui avait exécuté ce gros travail, en même temps qu'il l'enrichissait de notes précieuses, fût tout désigné pour écrire l'histoire définitive des communes bourguignonnes, et en fait M. Garnier composa l'Introduction attendue ; mais, par suite de circonstances particulières, le chapitre relatif au service militaire a seul été livré au public [3]. Les courtes monographies qui ont été données des communes de Dijon, de Chalon-sur-Saône, d'Au-

1. L. de Bastard, *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelai au XIIe siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1851. — Augustin Thierry, *Histoire de la commune de Vézelay*, dans *Lettres XXII XXIV sur l'Histoire de France*.

2. Canat, *Chartes communales de Saône-et-Loire*, dans les *Documents pour servir à l'histoire de Bourgogne*. — Joseph Garnier, *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne*, 3 vol. in-4, Dijon, Rabutin, 1866-1877.

3. Joseph Garnier, *Le Service militaire au Moyen Age dans les communes bourguignonnes*, dans *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1892.

xerre, ne sauraient remplacer cette grande œuvre dont l'apparition, croyons-nous, ne se fera plus longtemps désirer[1].

D'ailleurs les franchises communales de la Bourgogne n'égalèrent jamais celles qui avaient été attribuées aux villes du Nord, et, comme la fortune individuelle y était moindre, les résultats furent loin d'être aussi brillants. Aussi l'on ne trouve en Bourgogne aucun hôtel de ville important, et d'une manière générale, la société laïque reste étrangère au mouvement artistique; mais celui-ci a été considérable, grâce à l'Église. Dès le début du XIe siècle, la Renaissance romane, favorisée par la Trêve de Dieu et par la prospérité croissante des monastères, s'affirme par des œuvres maîtresses ; il n'est pas douteux que l'architecture y offre des garanties de solidité et que, dans la sculpture pour laquelle ils avaient une prédilection marquée, les Bourguignons se soient rapidement soustraits à l'imitation byzantine pour regarder la nature. Ces caractères originaux doivent-ils être attribués à l'action des moines clunysiens comme le pensaient Viollet-le-Duc et de Caumont, ou bien à l'influence du milieu comme l'ont enseigné Anthyme de Saint-Paul, Quicherat et de Lasteyrie[2] ? On ne pourra résoudre le problème que le jour où sera terminé l'historique de toutes les églises romanes de Bourgogne. Or elles sont nombreuses et le travail avance lentement. Seul l'ancien diocèse de Mâcon, qui englobait le Brionnais et l'abbaye de Charlieu, a été l'objet de travaux d'ensemble qui peuvent être considérés comme définitifs[3]. Il a paru récemment deux excellentes monographies de Saint-Bénigne de Dijon et de la basilique de Paray-le-Monial[4]. Pour le reste, on ne trouve que de brèves notices

1. De Gouvenain, *De la fondation de la commune de Dijon*, 1860. — Amanton, *Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune et des vicomtes mayeurs ou maires de Dijon...*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VIII. — Gallot, *Affranchissement de la ville d'Auxerre*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1846. — Niepce, *Recherches historiques sur les libertés et franchises de Chalon-sur-Saône*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. I, VI.

2. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. V. — De Caumont, *Rapport verbal sur une excursion archéologique en Bourgogne*, in-8, Paris, 1852. — Anthyme de Saint-Paul, *L'archéologie nationale au salon de 1876*, dans *Bulletin monumental*, 1877; *Viollet le-Duc et son système archéologique*, in-8, Paris, 1881. — Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. — J'ai indiqué une solution de la question dans un article de la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, 1899, intitulé l'*Art roman en Bourgogne*.

3. Virey, *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, in-8, 1892; *Les édifices religieux de l'époque romane en Saône-et-Loire*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1900. — Thiollier, *L'art roman à Charlieu et en Brionnais*, 1892.

4. Abbé Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, grand in-4 avec

ou de simples communications insérées dans les revues locales[1].

Quoi qu'il en soit, on avait tellement construit en Bourgogne à l'époque romane que, le XIIIe siècle arrivant, il ne resta pour ainsi dire plus rien à faire. Les maîtres maçons s'appliquèrent à consolider les anciens monuments à l'aide de chaîneaux et d'arcs-boutants, et l'art gothique bourguignon fut loin de valoir celui de l'Ile-de-France. Cependant il produisit quelques œuvres intéressantes, comme les églises Notre-Dame de Dijon et Notre-Dame de Semur, l'église de Saint-Seine l'Abbaye, et la Sainte-Chapelle de Dijon aujourd'hui détruite[2]. On trouvera l'indication presque complète des édifices romans et gothiques de Bourgogne, et conséquemment de la besogne à faire, dans les livres généraux de Perrault-Dabot et d'Enlart et dans les Répertoires archéologiques de Foisset et de Quantin[3].

Les ducs de la maison de Valois. — Vers le milieu du XIVe siècle, la Bourgogne capétienne avait atteint un magnifique développement. Les ducs, entourés de leur cour, faisaient figure de prince, et ils trouvaient dans leur richesse domaniale la meilleure garantie de leur autorité ; la population était plus nombreuse qu'elle n'avait jamais été, sans que ses libertés habilement contenues fussent un

planches. Dijon, 1900. — E. Lefèvre-Pontalis, *Étude historique et archéologique sur l'église de Paray-le-Monial*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1885.

1. Par exemple, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*. Parmi les notices les plus utiles, je citerai : Foisset, *Saint-Philibert de Dijon et l'architecture romane en Bourgogne*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. VI; Carlet, *Notice sur l'église Saint-Andoche de Saulieu*, ibidem, t. V; Bard, *Monographie des basiliques de Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône et de Notre-Dame de Beaune*, in-8, Chalon, 1845; Bulliot, *Description de l'église cathédrale d'Autun*, in-8, Autun, 1845; Marion, *Études archéologiques sur quelques églises du département de la Côte-d'Or, Tilchâtel....* Caen, 1844; Quantin, *Notice sur la ville et sur l'église de Saint-Lazare d'Avallon*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1852; et, dans le même *Annuaire*, les nombreux articles de Quantin et de Flandin, sur l'*Église de Vézelay*.

2. Carlet, *De l'origine de l'ogive et du style architectural des églises bourguignonnes du Moyen Age...*, in-8, Beaune, 1878. — Bresson, *Histoire de Notre-Dame de Dijon*, in-8, Dijon, 1891. — Ledeuil, *Notice sur l'église Notre-Dame de Semur en Auxois*, in-8, Semur, 1881. — Chabeuf, *Monographie historique et descriptive de l'église bénédictine de Saint Seine l'abbaye*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XI. — D'Arbaumont, *Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. VI.

3. Perrault-Dabot, *L'art en Bourgogne*, in-8, Paris, 1894. — Enlart, *Manuel d'archéologie*, t. I, *Architecture religieuse*, in-8, Paris, 1902. — Foisset, *Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*, in-4, Dijon, 1872. — Quantin, *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, in-4, Auxerre, 1868.

danger pour le pouvoir ducal. C'est dans ces conditions que le dernier descendant de Robert sans Terre, Philippe de Rouvres, mourut en 1361, sans laisser d'enfants. Le roi Jean le Bon, fils aîné de Jeanne de Bourgogne, occupa le duché comme parent le plus proche du défunt, mais, connaissant l'esprit indépendant des Bourguignons et désireux de « pourveoir à la sûreté de l'estat de son très chier fils Philippe duc de Touraine, pour les bons et agréables services qu'il lui avait faits », il céda son héritage à celui-ci par un acte formel qui fut rendu officiel sous Charles V seulement. A la suite de ces événements, sur lesquels on n'a pas encore réussi à faire la lumière complète [1], la maison de Valois s'établit en Bourgogne et lui donna quatre ducs : Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire.

Il n'y a pas de barons en France qui aient fixé les regards de leurs contemporains autant que ces ducs de Bourgogne. Mieux favorisés que leurs prédécesseurs, ils furent de leur vivant même le centre d'une littérature historique extrêmement variée. Une partie de cette production a été publiée dans les *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne;* mais il ne s'agit ici que de petites pièces en prose ou en vers à la gloire de Philippe le Bon et de son fils [2]. Les véritables historiens, les officiels, ou, comme on les appelait, les « indiciaires », et les officieux, ont paru, soit dans la collection Buchon, soit dans des éditions spéciales. Le « notable orateur » Georges Chastellain, « la perle et l'estoile de tous les historiographes », ouvre la marche avec son Éloge du duc Philippe et surtout sa *Chronique des choses de ce temps* allant de 1419 à 1474 [3]. Jean Molinet le continue par ordre jusqu'en 1502 ; Jacques du Clercq et Olivier de la Marche le complètent « en manière de passer le temps », le premier pour les années 1448-1467, le second pour les années 1435-1488 [4]. Jacques

1. Chérest, *L'archiprêtre. Épisodes de la guerre de Cent Ans au XIVe siècle*, in-8, Paris, 1879, véritable étude d'ensemble sur la Bourgogne pendant l'interrègne qui suivit la mort de Philippe de Rouvres. — Boullemier, *Prise de possession du duché par le roi Jean*, à la Bibl. municipale de Dijon, fonds Baudot, n° 242.

2. *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne*, 3 vol. in-4, Bruxelles, 1870-1876. On trouvera le détail de ce qu'elles contiennent dans la *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, de Pirenne, n° 1905.

3. Georges Chastellain, *Chronique des choses de ce temps et autres œuvres historiques*, édition Kervyn de Lettenhove, 8 vol. in-8, Bruxelles, 1863-1865.

4. *Chronique* de Jean Molinet, dans la Collection Buchon ; *Mémoires* de Jacques du Clercq, dans la même *Collection*. — *Œuvres* d'Olivier de la Marche, éd. d'Arbau-

de Lalaing raconte la vie du chevalier bourguignon à cette époque, et Lefebvre de Saint-Rémy, « un notable et prudent homme » qui fut roi d'armes de la Toison d'Or, sous prétexte de « rappeler les louables et hauts faits du duc et des chevaliers », apporte un contingent de faits et de documents important relativement aux années 1407-1435 [1]. On remarquera que le règne de Philippe le Hardi est en dehors des limites où ces historiens ont travaillé ; mais, pour lui et pour Charles le Téméraire, l'historiographie française intervient avec Froissart et son continuateur Monstrelet, le Religieux de Saint-Denis, Juvenal des Ursins, et Commines [2].

Tous ces écrivains, bourguignons et français, ont été mêlés aux événements qu'ils racontent, et, pour cette raison, ils les connaissent bien. Mais, hommes de cour pour la plupart, ils n'ont pas toujours l'impartialité désirable, et surtout ils se sont trop attachés, Commines excepté, à la peinture des tournois et des fêtes [3]. Les intrigues de la politique et de la diplomatie ne sont pas leur fait, et encore moins l'exactitude chronologique telle que nous l'exigeons aujourd'hui. Aussi leurs affirmations ne doivent-elles jamais être accueillies sans un contrôle sérieux, et ce contrôle doit être fait principalement avec les archives des Chambres des Comptes de Dijon et de Lille, qui sont les unes et les autres d'une prodigieuse richesse [4].

C'est pour avoir méconnu cette obligation que le seul historien moderne, qui ait prétendu renouveler dans son ensemble *l'Histoire des ducs de la maison de Valois*, M. de Barante, a complètement échoué. « L'Europe entière, écrivait-il, reconnaît que les habitudes de l'esprit français sont merveilleusement propres à ces relations

mont et Beaune, dans la *Société d'histoire de France*, 1883 ; cf. Henri Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, in-4, Paris, 1888.

1 *Le livre des faits de...* Jacques de Lalaing, au tome VIII de l'édition des œuvres de Chastellain par Kervyn de Lettenhove. — Lefevre de Saint-Remy, *Mémoires*, édition Morand, dans la *Société d'histoire de France*, 2 vol. in-8, 1876-1881 ; cf. les articles de Mlle Dupont dans le *Bulletin de la Société d'histoire de France*, 1884.

2. *Œuvres de* Froissart, éditions Kervyn de Lettenhove et Siméon Luce. — Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques*, édition Douët d'Arcq, dans la *Société d'histoire de France*, 6 vol. in-8, Paris, 1857-1861. — Le Religieux de Saint-Denis, *Chronica Caroli VI*, éd. Bellaguet, 1839-1852, dans la *Collection des documents inédits*. — Juvenal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, édition Denys Godefroy, 1653.

3. Commines, *Mémoires* (1464-1495), édition de Mandrot, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude de l'histoire*, 2 vol. in-8, 1903, avec une importante introduction ; *Lettres et négociations*, édition Kervyn de Lettenhove, 2 vol. in-8, Bruxelles, 1867.

4. Voir le précédent numéro.

animées et vivantes, où le narrateur, poussé par le besoin de se mettre en scène, y met aussi tout ce qui l'environne et donne une physionomie dramatique aux faits qu'il rapporte, aux personnages qu'il représente. C'est, je l'avoue, ce que je me suis proposé avant tout. Charmé des récits contemporains, j'ai cru qu'il n'était pas impossible de reproduire les impressions que j'en avais reçues et la signification que je leur avais trouvée. J'ai tenté de restituer à l'histoire elle-même l'attrait que le roman historique lui a emprunté. De ces chroniques naïves, de ces documents originaux, j'ai tâché de composer une narration suivie, complète, exacte, qui leur empruntât l'intérêt dont ils sont animés et suppléât à ce qui leur manque. » Il a en effet composé une narration « vivante et animée », agréable à lire, mais qui ne répond pas aux besoins d'une science exacte et ne doit plus être considérée maintenant que comme une manifestation littéraire du temps passé [1].

Depuis M. de Barante, personne n'a osé reprendre la question. Étant donné l'effort à faire pour suivre les princes bourguignons à travers leurs vastes États et dans toutes les manifestations de leur activité, cette timidité s'explique [2] ; mais l'on ne comprend pas qu'il n'existe encore aucune monographie, complète ou partielle, de l'un ou de l'autre. Des parties entières de l'histoire de leur temps ont été systématiquement négligées, et la plupart des travaux actuellement parus se groupent autour de trois sujets déterminés : l'histoire politique, l'histoire de la domination bourguignonne dans les Flandres, et l'histoire artistique.

L'histoire politique a été récemment exposée dans ses grandes lignes par MM. Coville et Petit-Dutaillis [3] ; mais ce ne sont que des généralités. M. Vernier, archiviste de l'Aube, qui avait choisi Philippe le Hardi comme thèse de l'École des Chartes, a détaché de son manuscrit deux intéressants chapitres sur le caractère de ce prince et sur son mariage avec Marguerite de Flandre, d'où l'on peut rapprocher un article de M. Ernest Petit sur la guerre poitevine de

1. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, édition princeps, 1824-26, 12 vol. in-8 ; édition Reiffenberg, 10 vol. in-8, Bruxelles, 1835-1836.

2. Ernest Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne*, 1363-1419, in-4, Paris, Imprimerie nationale, 1888 (*Collection des documents inédits*). — Gachard et Piot, *Voyages des souverains des Pays-Bas. Itinéraires de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon...*, in-4, Bruxelles, 1876-1882. — Devillers, *Les Séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1879.

3. *Histoire de France*, sous la direction d'E. Lavisse, t. IV, Paris, Hachette, 1902.

1372[1]. Le livre de M. Coville sur l'Ordonnance cabochienne n'est pas seulement l'étude des circonstances dans lesquelles cet acte fameux a vu le jour, mais il retrace la conduite de Jean sans Peur depuis ses premiers démêlés avec le duc d'Orléans jusqu'à son entrée dans Paris[2]. Les intrigues bourguignonnes sous Charles VII ont été longuement racontées par MM. Vallet de Viriville et Dufresne de Beaucourt, et la place faite par celui-ci notamment à Philippe le Bon est telle que l'on n'en saura jamais beaucoup plus sur les rapports de ce duc avec la France, l'Angleterre et le pape[3]. Michelet a dramatisé, avec ses qualités et ses défauts ordinaires, la lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire[4]; mais le dernier des princes de Bourgogne a été, d'une manière générale, plus favorisé que les autres. Anciens et modernes, étrangers et Français, romanciers et historiens se sont également occupés de lui, et un catalogue de ses actes est en préparation[5]. L'ouvrage de Forster Kirk, qui a longtemps passé pour bon, s'arrête après le siège de Neuss, et il n'est plus au courant[6]. Tout récemment, M. Toutey a minutieusement décrit les efforts du Téméraire, entre les années 1472 et 1477, pour transformer son duché en royaume[7]. Si la lecture de ce livre un peu lourd et trop dépourvu d'idées générales permet de

1. Vernier, *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne* (1363-1380), dans *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1890; *Philippe le Hardi duc de Bourgogne, son mariage avec Marguerite de Flandre en 1369*, dans *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1899; *Philippe le Hardi duc de Bourgogne, sa jeunesse, ses qualités et ses défauts, ses goûts et ses habitudes*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1899. — E. Petit, *Campagne de Philippe le Hardi en 1372 (Poitou, Angoumois, Aunis, Saintonge, Anjou, Bretagne), fragments de documents inédits*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1885.

2. Coville, *Les Cabochiens et l'ordonnance cabochienne de 1413*, in-8, Paris, 1888.

3. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII et de son époque*, 2 vol. in-8, Paris, 1862-1865. — Dufresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 6 vol. in-8, Paris, 1881-1891.

4. Michelet, *Histoire de France*.

5. Walter Scott et Alexandre Dumas ont été séduits par la vie mouvementée de Charles le Téméraire et en ont fait un sujet de roman. Pour les innombrables dissertations, françaises, suisses, allemandes, anglaises, espagnoles, auxquelles ce duc a donné lieu, depuis celle de Barlandus parue en 1585 dans l'*Histoire des comtes de Hollande*, et qui n'ont plus qu'un intérêt de curiosité, voir la *Bibliographie bourguignonne* de Milsand, p. 43-44. — M. Henri Stein travaille au *Catalogue des actes de Charles le Téméraire*.

6. J.-F. Kirk, *Histoire de Charles le Téméraire*, traduit de l'anglais par Flor O'Squarr, 3 vol. in-8, Paris, 1866.

7. Toutey, *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*, in-8, Paris, 1901, avec une abondante bibliographie des guerres de Bourgogne, à la fin du volume.

négliger désormais les vieilles publications de Gingins la Sarra, de Rodt, de Bussière et de Huguenin[1], elle ne saurait faire oublier les nombreuses études de détail auxquelles la diplomatie et les guerres de Charles le Téméraire ont donné lieu ces derniers temps : celles de Stouff et de Nerlinger sur l'Alsace, de Pfister et de Berlet sur la Lorraine, et les innombrables dissertations des érudits allemands sur l'entrevue de Trèves, la guerre de Neuss, la bataille de Nancy, et la domination bourguignonne dans la vallée du Rhin supérieur[2].

Ces données, éparses et incomplètes, permettent déjà de reconstituer, avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la physionomie des quatre ducs et les progrès de leur ambition depuis le jour où le chef de la famille ajouta au vieux domaine des Capétiens directs les comtés d'Artois, de Rethel, de Nevers, et le comté de Flandre, « lequel est le plus noble, riche et grant qui soit en chrétienté ». Sous Philippe le Hardi, « prince de souverain sens et bon conseil » formé à l'école de son frère Charles V et encore proche des fleurs de lis, la Bourgogne reste fidèle à la France, et

1. Gingins la Sarra, *Lettres sur la guerre des Suisses contre Charles le Hardi*, dans *Les Deux-Bourgognes*, 1839 ; *Épisodes des guerres de Bourgogne de 1474 à 1476*, in-8, Lausanne, 1850 ; *Les dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Téméraire, 1474-77*, 2 vol. in-8, Paris, 1858 (toujours utile). — Von Rodt, *Die Feldzüge Karls des Kühnen, Herzogs von Burgund, und seiner Erben*, 2 vol. in-8, Schaffhouse, 1843-1844. — De Bussière, *Histoire de la Ligue formée contre Charles le Téméraire*, in-8, Paris, 1845. — Huguenin, *Histoire de la guerre de Lorraine et du siège de Nancy*, in-8, Metz, 1837.

2. Stouff, *Les Origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne*, dans *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. X, nos 3-4 ; *La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la vallée du Rhin*, ibidem, t. XII, no 1 ; *Les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire...* dans *Annales de l'Est*, 1904. — Nerlinger, *Pierre d'Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace*, dans les *Annales de l'Est*, t. III-V, ou in-8, 1891 ; *La seigneurie et le château d'Ortembourg sous la domination bourguignonne*, dans *Annales de l'Est*, t. VIII. — Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, in-8, Nancy, 1902. — Berlet, *Charles le Téméraire et René de Lorraine*, in-8, Dijon, 1892. — Dändliker, *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege*, 1876. — Delbrück, *Die Perserkriege und Burgunderkriege*, Berlin, 1887 — Diemar, *Die Entstehung des deutschen Reichskriegs gegen Herzog Karl den Kühnen von Burgund*, Marbourg, 1896. — Lauer, *Über die Schlacht bei Nancy*, Berlin, 1895. — Lindner, *Die Zusammenkunft Friedrich III mit Karl dem Kühnen zu Trier*, 1894. — Schmitz, *Der Neusser Krieg*, Bonn, 1896. — Witte, Articles dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1886-1895. — En même temps que les guerres, on a étudié aussi la composition des armées de Charles le Téméraire. Voir à ce sujet : De la Chauvelays, *Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes d'après les documents originaux*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1878-80 ; Garnier, *L'artillerie des ducs de Bourgogne d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or*, in-8, Paris, 1895.

son duc se contente d'utiliser contre les Flamands rebelles l'imbécillité de Charles VI ; mais, avec Jean sans Peur, la situation change. Ambitieux et sans scrupules, intelligent d'ailleurs et actif, Jean s'appuie sur les Parisiens et les Anglais pour accaparer le gouvernement du royaume, et sa mort fournit le prétexte d'une rupture éclatante entre la Bourgogne et la France. Si Philippe le Bon finit cependant par se réconcilier avec Charles VII au traité d'Arras de 1435, c'est qu'il y reçoit, au regard de la royauté, une situation telle que jamais seigneur en France n'eut la pareille; suivant la définition de Saint-Julien de Baleure, « Philippe, duc de Bourgogne, surnommé le Bon, a esté le plus grand excellent et heureux prince qui fut jamais sans tiltre d'empereur et de roi [1] », et c'est lui que les historiens auront toujours le plus de profit à étudier, parce que c'est sous son long règne que brilla vraiment la puissance bourguignonne. Appuyé sur ses légistes, il se considérait comme régnant de droit divin ; mais, vieil et valétudinaire, il lui suffisait d'être appelé le Grand duc d'Occident et de pouvoir dire que « s'il eût voulu, il eût été roi ». Son fils voulut faire de ce rêve une réalité et reconstituer l'ancien royaume de Bourgogne ou de Lotharingie, soit en négociant avec l'empereur, soit en abattant les peuples qui faisaient obstacle à ses entreprises, et il trouva ainsi sa perte et celle de sa maison.

« Je crois qu'il ne fut jamais quatre plus grands ducs les uns après les autres comme furent les quatre grands ducs de Bourgogne » ; cette parole de Brantôme est donc parfaitement justifiée. Mais encore convient-il — autant et plus qu'à l'époque précédente — de ne pas oublier que les ducs n'étaient pas tout et de voir comment se développa sous eux le double État que le hasard des successions leur avait transmis.

Pour la Belgique, ce travail a été fait et bien fait. Préparé par les savantes recherches de Gachard, de de Smedt, et de Kervyn de Lettenhove, il a été repris dans son entier et mené à bonne fin par M. Pirenne [2]. Non seulement le savant professeur de l'Université

1. *Mélanges historiques*, p. 19-39.

2. Gachard, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, 3 vol. in-8, Bruxelles, 1833-35, t. I et II ; *Rapport sur les documents concernant l'histoire de Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris*, in-8, Bruxelles, 1843. — De Smedt, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. III-IV, 1856-65. — Pour Kervyn de Lettenhove, voir plus haut, p. 80-81, notes. — Utiliser aussi les Inventaires des Archives departementales et communales du département du Nord

de Gand a donné une *Bibliographie de la Belgique* abondante pour la période bourguignonne; mais, au tome II de son *Histoire de Belgique*, il a examiné de très près les caractères constitutifs des Pays-Bas au xve siècle, les institutions administratives et judiciaires (Conseils de Flandre, de Brabant et de Namur, Chambre des comptes de Lille, Parlement de Malines), le mouvement économique et intellectuel, élargissant parfois sa manière de voir jusqu'à embrasser toute la politique ducale et exprimant à son sujet les idées les plus neuves et les plus justes qui aient jamais été émises [1]. Un pareil livre laisse loin derrière lui les vieilles histoires de Flandre de Van Praet et de Kervyn de Lettenhove, cette dernière aussi colorée, aussi amusante, aussi inutile que celle de M. de Barante [2]. Cependant l'ouvrage de Pirenne valant surtout par les vues d'ensemble, on ne saurait se dispenser de connaître certaines études spéciales telles que celles de Frederichs et de Lameere sur les Conseils, les articles de Des Marez sur les Luttes sociales en Flandre au Moyen Age, et le paradoxal essai de Fredericq sur le Rôle politique et social des ducs de Bourgogne aux Pays-Bas [3].

et les publications des sociétés savantes de ce département (de Lasteyrie, *op. c.*, t. II, p. 369-440).

1. Pirenne, *Histoire de Belgique*, 2 vol. in-8, Bruxelles, 1902-1903; *Bibliographie de l'histoire de Belgique. Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de la Belgique jusqu'en 1830*, 2e édition, in-8, Bruxelles-Gand, 1902.

2. Van Praet, *Les Ducs de Bourgogne. Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*, in-8, Bruxelles, 1867. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, 5 vol. in-8, Bruxelles, 1853-1854.

3. Frederichs, *Le grand conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne et des archiducs d'Autriche (1446-1504). Contribution à l'étude du droit public des Pays-Bas au XVe siècle*, dans *Bulletin de la Commission royale de Belgique*, 1890-1892. — Lameere. *Le grand conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, in-8, Bruxelles, 1900. — G. des Marez, *Luttes sociales en Flandre au Moyen Age*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1900. — Fredericq, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*, in-8, Gand, 1875. L'auteur de cet essai a voulu prouver, à tout prix, que l'administration « matérialiste » des ducs de Bourgogne, leur luxe féerique et leurs fêtes sans cesse renouvelées eurent pour résultat de corrompre les Pays-Bas. Plus équitable, Pirenne estime que les princes bourguignons ont achevé, dans la première moitié du xve siècle, l'œuvre d'unification des Pays-Bas commencée bien avant eux, soutenus dans leur entreprise par la majeure partie des habitants qui avaient fini par s'apercevoir que leurs soi-disant libertés n'étaient qu'un avantage spécial fait à un groupe à l'exclusion de tous les autres; ainsi la maison de Bourgogne n'aurait pas seulement travaillé pour elle, mais son intérêt se serait confondu avec l'intérêt national, et c'est avec raison que Juste Lipse a décerné à Philippe le Bon le titre de *conditor Belgii*. — Il est inutile d'entrer dans plus de détails bibliographiques au sujet des Pays-Bas; il suffit de renvoyer à la *Bibliographie de l'histoire de Belgique*.

Il manque pour la Bourgogne proprement dite un livre identique à celui que Pirenne a écrit pour la Belgique, un livre où seraient synthétisées fortement nos connaissances sur les institutions du duché (Conseil de Dijon, Chambre des comptes de Dijon, Parlement, États), et sur l'évolution des différentes classes de la société. *La Bourgogne sous les ducs de la Maison de Valois* de M. Bazin, dont l'auteur déclare avoir voulu « rechercher et raconter les faits qui se passèrent en Bourgogne », non à la Cour de France, faire « un livre d'histoire locale, et non pas l'histoire de ces ducs », ne semble pas destiné à combler la lacune; les deux parties qui ont paru, sommaires et superficielles, ne renferment que quelques documents nouveaux tirés de la collection Bourgogne, et le souci du pittoresque passe trop souvent avant celui de la vraie science [1].

Peu à peu cependant s'amassent les matériaux qui permettront de tracer un jour le tableau attendu. Ainsi l'on a commencé d'étudier les Jours généraux et les États, et plusieurs rôles des dépenses ont été publiés [2]. La vie de cour, si fascinante et sur laquelle on possède tant de renseignements, a provoqué des investigations de toutes sortes, et nombreux sont les articles qui ont détaillé ses

1. J.-L. Bazin, *La Bourgogne de la mort du duc Philippe le Hardi au traité d'Arras* (1404-1435), dans *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, 1898, p. 51-270; *La Bourgogne sous les ducs de la maison de Valois* (1361-1478). I. *Le règne de Philippe le Hardi de 1361 à 1375*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1901, p. 33-67. — M. Bazin a cependant bien vu ce qu'il restait à faire, témoin les lignes suivantes de son Introduction : « Les grands ouvrages de dom Plancher et de M. de Baraute contiennent tous les faits et gestes de ces princes, mais, par contre, sont très sobres sur l'histoire de Bourgogne; ces auteurs nous font assister aux fêtes splendides données par les ducs, aux brillants tournois, à la magnificence de la cour ducale; quelques lignes seulement nous laissent entrevoir les misères des Bourguignons, la désolation du pays pendant les terribles courses des Tard-venus et des Écorcheurs et les ruines amoncelées par les sanglantes luttes des Bourguignons et des Armagnacs. En voyant la Bourgogne ainsi délaissée par nos historiens, il m'a paru qu'un grand vide existait dans nos annales; s'il est intéressant de connaître l'histoire des puissants seigneurs d'autrefois, on ne doit pas, me semble-t-il, ignorer ce que fut le peuple, ce qu'il eut à souffrir, et aussi ce que les nobles et le clergé firent pour adoucir ses misères... »

2. Gubian, *Le Parlement de Bourgogne et la Cour d'appeaux avant 1476*, dans *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. XI, n° 2, 1901. — Bougenot, *Les États de Bourgogne depuis leur origine jusqu'à la mort de Charles le Téméraire*, dans *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1884. — Coville, *Les finances des ducs de Bourgogne au commencement du XVe siècle*, dans *Mélanges Monod*, p. 403-413. — Brun-Lavainne, *Analyse d'un compte de dépense de la maison du duc Charles de Bourgogne*, dans *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1865. — Derode, *Rôle des dépenses de la maison de Bourgogne*, dans *Annales du Comité flamand de France*, 1862 et 1864. — Canat, *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne. Extraits des escroes et de la dépense de son hôtel*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1858-1859. Pour le Conseil de Dijon, voir aussi l'ouvrage de Lameere cité plus haut.

manifestations, tristes ou gaies, toujours pompeuses : entrées solennelles, chasses, obsèques, fêtes de la Toison d'Or [1]. En voyant cette foule de personnages, bâtards, officiers et châtelains, qui évoluent autour des ducs et dont quelques-uns, comme le chancelier Rolin et le sénéchal Philippe Pot, ont été étudiés à part [2], non seulement on a l'idée d'une étiquette à laquelle un Louis XIV n'aurait rien eu à reprendre et qui a d'ailleurs trouvé son Dangeau [3], mais on reconnaît bien vite le but de séduire les peuples en les éblouissant. A ce point de vue, les projets de croisade des ducs de Bourgogne méritent beaucoup d'attention : une étude d'ensemble, qu'il faut souhaiter, montrerait que ces projets — qui devinrent deux fois au moins des réalités, lors de la bataille de Nicopolis et de l'expédition du Grand Batard — ne furent pas aussi platoniques qu'on l'a dit quelquefois, mais que les ducs espéraient ainsi parvenir à la direction de la chrétienté, ce qui explique le mot d'Olivier de la Marche sur Charles le Téméraire, « que son désir et affection estoit d'aller contre les infidèles en sa personne et desiroit de se faire si grand et si puissant qu'il peust estre conducteur et meneur des autres [4] ».

1. André, *Recherches sur la cour ducale de Bourgogne sous Philippe le Bon (1419-1467)*, dans *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1886. — Lameere, *La Cour de Philippe le Bon*, dans *Annales de la Société arch. de Bruxelles*, 1900. — Chabeuf, *Charles le Téméraire à Dijon en janvier 1474*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1902. — Picard, *Les forêts du Charollais sous les ducs de Bourgogne de la race royale ; Comptes de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis pour l'année 1419 ; La venerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1876, 1877, 1880, — Lory, *Les Obsèques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VII. — De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, 1830.

2. D'Arbaumont, *Introduction à l'étude de l'abbe Boullemier intitulée « Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. Notice historique sur sa famille »*, dans *Revue nobiliaire*, 1865. — Bigarne, *Étude sur le chancelier Rolin et sa famille*, 1860 ; *Documents sur la famille du chancelier Rolin*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1877. — Périer, *Un chancelier au XVe siècle. Nicolas Rolin*, in-8, Paris, Plon, 1904. — Abbé Bissey, *Généalogie des Pot*, dans *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, 1879. — Abbé Boudrot, *Notice sur les Pot*, ibidem, 1884. — Rémy, *Recherches historiques et critiques sur la légende de Philippe Pot*, dans *Bull. d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1893-1894. - On remarquera que, sur Philippe Pot, ce sont de simples notes : le livre reste à faire. Pour les autres officiers, voir De la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne contenant... les États des maisons et officiers des ducs de Bourgogne de la dernière race*, in-4, Paris, 1729 ; et Bigarne, *Les châtelains et les officiers de la châtellenie de Beaune, Pommard et Volnay*, dans *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, 1890-1892.

3. Olivier de la Marche.

4. Huillard-Bréholles, *La rançon du duc de Bourgogne Jean Ier*, in-4, Paris, 1869.

Le gouvernement de Philippe le Hardi et de ses successeurs aboutissait en somme, dans le duché comme aux Pays-Bas, à l'établissement d'une forte centralisation. Cette vérité, entrevue par Michelet, a été démontrée par M. Simonnet. De ses nombreux travaux sur la société bourguignonne au XVe siècle se dégage nettement cette impression que les membres de la noblesse et du haut clergé se transforment en courtisans, tandis que les communes sont ébranlées par la création des baillis et l'extension de la bourgeoisie ducale [1]. Mais d'autres recherches ont montré aussi ce qui se cachait sous cet ordre et cette résignation apparente, et l'on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que la Bourgogne, loin d'échapper aux malheurs de la guerre de Cent Ans, a été la proie des brigands et des soldats. Deux épisodes de cette lamentable histoire sont bien connus, les exploits de la Grande-Compagnie appuyée par les barons comtois (1360-1361), et ceux des Écorcheurs ou Rodrigais, ainsi appelés du nom de leur chef, Rodrigue de Villandrado (1435-1445) [2]. L'on sait moins ce qui se passa dans l'intervalle et combien « le doubte des Armagnacs » pesa sur les campagnes, mais le résultat apparaît suffisamment dans les Cerches de feux qui ont été publiés, où l'on voit la population, diminuée des trois quarts dans certaines localités, s'accroître d'une nouvelle catégorie d'habitants, celle des « mendians et quérans pain » [3].

— Finot, *Projets d'expédition contre les Turcs préparés par les conseillers du duc Philippe le Bon*, Lille, 1890. — Kleinclausz, *Les fêtes à la cour de Bourgogne*, dans *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, 1899. Cf. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 237, n. 2, excellente note bibliographique.

1. Simonnet, *Documents pour l'étude des institutions et de la vie privée en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, contenant les mémoires suivants : *La féodalité et le servage : Le tabelliomage ; Les Juifs et les Lombards ; Le clergé*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1864-1865.

2. Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies en Bourgogne*, in-8, Lille, 1874. — De Loray, *Les Grandes Compagnies et l'archiprêtre en Bourgogne*, dans *Revue des Questions historiques*, t. XXIX. — Vernier, *Le Duché de Bourgogne et les Compagnies dans la seconde moitié du XIVe siècle*, in-8, Dijon, 1902. — Chapluet, *Les Écorcheurs en Bourgogne (1435-1445)*, dans la *Revue de la Côte-d'Or*, 1836. — J. de Fréminville, *Les Écorcheurs en Bourgogne (1435-1445). Étude sur les compagnies franches au XVe siècle*, in-8, Dijon, 1888. — E. Petit, *Les Escorcheurs dans l'Avallonnais*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1865. — Quicherat, *Rodrigue de Villandrado*, in-8, Paris, 1879. — *Journal de Jehan Denis, bourgeois de Mâcon (1430-1438)*, dans Canat, *Documents pour servir à l'histoire de Bourgogne*. — Rameau, *Le Mâconnais sous la domination des ducs de Bourgogne*, dans *Revue de la Société littéraire de l'Ain*, 1884-1885.

3. Joseph Garnier, *La Recherche des feux en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, in-8, Dijon, 1876. — Quantin, *Recherches de feux de la ville de Beaune et de ses annexes depuis 1285*, dans *Mémoires de la Société d'histoire, de littérature et d'archéologie de Beaune*, 1895-1899. — De Charmasse, *L'Église d'Autun pendant*

Comment dans un pays aussi appauvri, les lettres et les arts bannis du reste de la France trouvèrent-ils un refuge, et prospérèrent ils si bien qu'au dire d'un Bourguignon du XVIIIe siècle « le règne glorieux de Philippe le Bon est la véritable époque de la Renaissance des arts et des sciences depuis Charlemagne [1] ? » Cela s'explique parce que le peuple y fut complètement étranger. Il entrait dans le plan des ducs de Bourgogne de n'avoir pas seulement des historiens pour célébrer leurs hauts faits, mais des conteurs comme Antoine de la Salle pour les amuser, des théologiens comme Jean Gerson et Jean Petit, pour appuyer, avec des arguments empruntés au droit canon, leurs prétentions politiques : voilà pourquoi il y eut alors une littérature locale, soupçonnée par Renan, sommairement retracée depuis, et d'ailleurs toute de cour [2]. Mais les ducs étaient surtout des bibliophiles, et ils désiraient avoir en leur possession les écrits de l'antiquité et du Moyen Age. Leur bibliothèque, conservée à Bruxelles, et dont l'histoire a été plusieurs fois racontée, fut développée par tous les moyens en leur pouvoir, achats, échanges, dons des seigneurs désireux de faire leur cour, comme les princes de la Maison de Croy qui offrirent à Philippe le Bon nombre d'in-folios sur velin et durent en partie leur faveur à tant de générosité [3].

Si la littérature bourguignonne de cette époque manque d'originalité et de puissance créatrice, il n'en est pas de même de l'art, ainsi qu'en témoignent les monuments dijonnais de la fin du XIVe et du XVe siècle : statues de Philippe le Hardi et de Marguerite de

la guerre de Cent-Ans (1358-1373) ; *Le bailliage d'Autun en 1475 d'après le procès-verbal de la recherche des feux*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1898-1899. — Le P. Denifle, *Désolation des églises, monastères et hôpitaux de France pendant la guerre de Cent-Ans*, en cours de publication, Paris, années 1897 et suiv.

1. Béguillet, *op. cit.*, p. 199.

2. O. Richter, *Die französische Litteratur am Hofe der Herzöge von Burgund*, dissert., Halle, 1882. — Doutrepont, *A la cour de Philippe le Bon Le banquet du faisan et la littérature de Bourgogne*, dans *Revue générale de Belgique*, 1899. — Nève, *Antoine de la Salle, sa vie et ses ouvrages d'après des documents inédits*, in-8, Paris, 1903.

3. Barrois, *Bibliothèque protypographique ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens*, Paris, 1830. — Louis de Bæcker, *Livres flamands qui ont appartenu aux rois de France et aux ducs de Bourgogne de 1340 à 1477*, dans *Bulletin du Comité flamand de France*, 1860. — Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au XVe siècle*, in-8, Dijon, 1841. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, 3 vol. donnant 18.000 numéros, Leipzig, 1842.

Flandre, tombeaux des ducs, et ce merveilleux Puits des prophètes qu'on venait voir autrefois pour gagner des indulgences, qu'on vient voir aujourd'hui pour admirer et s'instruire. C'est au comte De La Borde que revient le mérite d'avoir révélé leur valeur, et si, depuis l'apparition de son livre en quelque sorte prophétique, des recherches nouvelles ont corrigé partiellement ses vues, elles les ont dans l'ensemble confirmées et complétées [1]. Tel a été le résultat des belles publications de Mgr Dehaisnes sur l'Art dans l'Artois, la Flandre et le Hainaut, et de M. Cyprien Monget sur la Chartreuse de Champmol [2]. Elles montrent, sur toute la surface des États bourguignons, des maîtres en maçonnerie dont les noms ont pu être catalogués, restaurant les anciens châteaux ou en construisant de nouveaux, comme le palais ducal de Dijon [3]. Si celui-ci n'a pas encore son histoire, quelques mémoires lui ont été consacrés [4]. D'autre part la peinture, représentée surtout par Jean Malwell et Henri Bellechose, a été l'objet d'un article de M. de Champeaux, et plusieurs notices concernent les œuvres de la sculpture et leurs auteurs, Claus Sluter, Claus de Werve, Jean de la Huerta et Antoine le Moiturier [5]. Hors de Dijon, l'hospice de Beaune, fondé par le chancelier Rolin et qui renferme le fameux triptyque attribué à Roger Van der Weyden, est bien connu [6]. L'in-

1. De la Borde. *Les Ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, 3 vol. in 8. Paris. 1849-1852.

2. Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, 3 vol. in-4. Lille. 1886. — Cyprien Monget, *La Chartreuse de Dijon, d'après les documents des Archives de Bourgogne*, en cours de publication, t. I et II. Montreuil-sur-Mer. 1898-1901.

3. Canat, *Les maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie des ducs de Bourgogne*, dans *Bulletin monumental*, 1855, 1899.

4. Chabeuf, *Notes pour servir à l'histoire du palais ducal de Dijon*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or*, t. XIII. — D'Arbaumont, *Rapport sur les cuisines de l'ancien palais des ducs*, ibidem, t. VIII.

5. A. de Champeaux, *L'ancienne école de peinture de Bourgogne*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1898. — Chabeuf, *Jean de la Huerta, Antoine Le Moiturier et le tombeau de Jean sans Peur*, in-8, Dijon, 1891. — Kleinclausz, *L'art funéraire de la Bourgogne au Moyen Age; L'atelier de Claus Sluter*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1902 1903. — Garnier, *Notices inédites sur les artistes bourguignons aux XIVe et XVe siècles*, dans *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885. — Prost, *Une nouvelle source de documents sur les artistes dijonnais du XVe siècle*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1890.

6. Abbé Bavard, *L'Hôtel-Dieu de Beaune, d'après les documents recueillis par l'abbé Boudrot*, in-8, Beaune, 1881. — Boudrot, *Le Jugement dernier. Retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, in-fol., Beaune, 1875. — J. Carlet, *Le Jugement dernier, retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune, suivi d'une notice sur les tryptiques de Dantzig e d'Anvers*, in-8, Beaune, 1884.

ventaire du mobilier des ducs se poursuit normalement [1]. Les sculptures de moindre importance, vierges et sépulcres, ont été elles-mêmes examinées, et l'on a suivi jusque dans la France centrale et méridionale les traces de l'influence bourguignonne [2].

En somme, il a été beaucoup écrit sur les arts à la Cour de Bourgogne, et, avant peu, on aura l'historique complet de toutes les productions vraiment intéressantes de cette époque ; mais ce qui reste à trouver et ce qui surexcite la curiosité des critiques, ce sont les origines de cette école à laquelle beaucoup refusent le nom de bourguignonne. Autrefois on les plaçait en Flandre, d'après cet axiôme admis par Dehaisnes et Courajod que l'art flamand du XIVe siècle avait été un art réaliste ; or il semblerait que tel ne fut point le caractère de l'art flamand [3]. Que ce problème soit résolu un jour ou non, il n'en restera pas moins que la Bourgogne a joué un rôle décisif dans l'histoire de l'art français du XVe siècle et préparé l'avènement de la Renaissance.

A. Kleinclausz.

(*A suivre.*)

1. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, (*1363-1477*), en cours de publication, t. I, Paris, Leroux, 1902.

2. Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, in-8, illustré, Paris, 1901. — Prost, *Le Saint-Sépulcre de l'hôpital de Tonnerre*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1893. — Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, t. II ; *Jacques Morel, sculpteur bourguignon du XVe siècle*, in-4, Paris, 1885. — Requin, *Le sculpteur Jacques Morel*, dans *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1890.

3. Kœchlin, *La Sculpture belge et les influences françaises aux XIIIe et XIVe siècles*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1903. — Pit, *La Sculpture hollandaise au musée d'Amsterdam*, in-fol., s. d. (Amsterdam, 1903).

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE GÉNÉRALE

HISTOIRE POLITIQUE DE L'ANGLETERRE AU MOYEN AGE

SECOND ARTICLE :

HISTOIRE DE L'ANGLETERRE PAR PÉRIODES ET PAR RÈGNES. INSTITUTIONS. — HISTOIRE LOCALE ET MUNICIPALE.

I

HISTOIRE DE L'ANGLETERRE PAR PÉRIODES ET PAR RÈGNES. MONOGRAPHIES.

Les ouvrages relatifs à la Bretagne préhistorique, celtique et romaine, dont on trouvera d'ailleurs l'indication dans la Bibliographie de Gross, ne doivent point figurer dans les cadres que nous nous sommes tracés pour cette *Revue générale*. Il nous suffira de noter que les documents sont maigres, même pour l'époque romaine, et que par suite les historiens anglais ont engagé, sur les origines de leur race et de leur civilisation, des polémiques à peu près sans issue. Les uns, à la suite de L. O. Pike[1], sont « celtisants », préten-

1. *The English and their origin*, 1866. — Un des livres les plus raisonnables et les plus savants qui aient été écrits sur l'Angleterre celtique est celui de J. Rhys : *Early Britain, Celtic Britain*. 2e édit. 1884. — On trouvera un intéressant résumé sur l'établissement des races successives en Bretagne dans : H.-J. Mackinder, *Britain and the british seas* 1902, p. 179 et suiv. — Sur l'époque romaine, lire les chapitres de M. Haverfield dans les *Victoria county histories*, dont nous parlons plus loin.

dent que l'élément celtique a survécu à la domination romaine et a joué un grand rôle dans le développement de la nation et la formation du Droit. A quoi on objecte que, le langage celtique ayant presque complètement disparu dans l'Angleterre proprement dite, il est difficile d'admettre la persistance d'un grand nombre d'hommes de cette race, et que d'autre part les coïncidences signalées entre les lois anglo-saxonnes et les lois celtiques galloises sont insignifiantes et ne prouvent rien. D'autres sont « romanistes », soutiennent que la civilisation romaine s'est maintenue, en dépit des invasions anglo-saxonnes, et que notamment le *manoir* remonte à la *villa* romaine[1]. Les « germanistes », qui admettent comme prépondérante et à peu près exclusive l'influence des usages apportés par les conquérants anglo-saxons, forment légion ; une légion d'érudits célèbres : Stubbs, Freeman[2], Green, Gneist, Maitland, Vinogradoff. Il est vraisemblable cependant que certaines traditions celtiques — ou pré-celtiques — ont subsisté dans les mœurs campagnardes et dans l'agriculture, et que la civilisation romaine a de son côté laissé des traces. La théorie la plus compréhensive a sans doute l'avenir pour elle.

Nous avons eu occasion de citer plus haut les livres généraux de Green et de M. Ramsay sur la période anglo-saxonne. L'histoire monotone des invasions et des guerres civiles n'a guère tenté, et pour cause, les savants d'outre-Manche, et, sauf quelques princes d'une intelligence supérieure, comme Alfred le Grand, ou quelques prélats illustres comme Bède le Vénérable[3], peu de figures de ce temps sont assez intéressantes pour inspirer des biographies vraiment instructives. En revanche, les institutions anglo-saxonnes excitent à bon droit la curiosité. Nous possédons sur elles des textes nombreux, mais d'une interprétation difficile. Il ne semble pas qu'ils aient été jusqu'ici mis en œuvre avec une méthode suffisamment suivie. On devrait commencer par en donner des éditions critiques, vérifier l'authenticité des chartes[4], publier tous les prin-

1. H.-C. Coote, *The Romans of Britain*, 1878. Voir aussi les ouvrages d'histoire économique de Seebohm et de W.-J. Ashley, dont il est question plus loin. M. W.-J. Ashley a subi profondément l'ascendant des doctrines de Fustel de Coulanges sur la survivance des institutions romaines.

2. Voir notamment ses *Four Oxford Lectures*, 1888.

3. M. Ch. Plummer a donné une excellente édition de l'*Histoire ecclésiastique des Anglais* de Bède le Vénérable, en 1896, et un bon petit livre, dont nous avons rendu compte récemment ici, sur *The life and times of Alfred the Great* (1902).

4. On possède environ douze cents chartes anglo-saxonnes, dont un certain nombre

cipaux annalistes avec autant de soin que l'ont été récemment Bède le Vénérable et le moine Asser[1]. Le Domesday-Book, malgré les index et les statistiques de l'éditeur Henry Ellis[2], malgré tous les mémoires et les livres qu'a suscités à partir de 1886 le huitième centenaire de ce fameux document fiscal, reste encore en grande partie mystérieux : il faudrait, comme l'a dit M. Maitland, reconstituer l'Angleterre telle qu'elle était en 1086, à l'aide des renseignements épars dans cette immense énumération ; tâche énorme, car, pour retrouver les villages et les hundreds dans leur ensemble, il s'agirait de « réarranger toute la substance du Domesday Book ». Enfin il serait nécessaire de s'entendre sur la valeur des mesures agraires et les systèmes de culture.

Pour le moment, les institutions sociales et politiques des Anglo-Saxons inspirent beaucoup d'hypothèses ingénieuses et de polémiques. Les ouvrages généraux de Francis Palgrave[3] et de J.-M. Kemble[4] ne sont plus très lus. Plus profitables sont les études des juristes allemands : Schmid, Liebermann, dont nous avons cité les éditions savantes, Brunner, qui a résolu le problème des origines du jury[5], Konrad Maurer[6], qui a réfuté maintes théories de Kemble; mais on goûte surtout les travaux pénétrants de J.-H. Round[7], de Vinogradoff[8], de Seebohm[9], de F.-W. Maitland[10]. M. Seebohm soutient que la communauté de village anglaise dérive de la villa romaine, et d'autre part que la responsabilité collective de la famille, coutume commune aux Celtes Kymris et aux immigrants anglo-saxons, a eu la plus grande influence sur le classement social, l'établissement des tenures foncières, la constitution du ma-

sont fausses. Les recueils de Kemble, de Thorpe et même celui de Gray Birch sont insuffisamment critiques. W.-H. Stevenson et A.-S. Napier ont donné un modèle, dans leur édition des dix-neuf chartes de la *Crawford Collection* (1895).

1. *Asser's Life of King Alfred*, edited with an Introduction and Commentary by W.-H. Stevenson, Clarendon Press, 1904.

2. Les deux premiers volumes ont été publiés par A. Farley en 1783 : les tomes III et IV par Henry Ellis en 1816, pour la Record Commission.

3. *The rise and progress of the English commonwealth, Anglo-Saxon period* (1832).

4. *The Saxons in England* (1849).

5. *Die Entstehung der Schwurgerichte* (1871).

6. *Angelsächsische Rechtsverhältnisse*, dans : Kritische Ueberschau der Deutschen Gesetzgebung, 1853-1856.

7. Etudes sur le Domesday et les documents connexes dans : *Domesday Studies*, ed. P.-E. Dove, 1888-1891, et dans : *Feudal England*, 1895.

8. *Folkland*, dans : *English historical review*, 1893.

9. *The English village community*, 1883. *Tribal custom in anglo-saxon law*, 1902.

10. *Domesday Book and beyond*, 1897.

noir et de la justice seigneuriale. Les méthodes qu'il emploie pour convaincre le lecteur sont bizarres : dans son *English Village community,* il suit une voie régressive, depuis les temps contemporains jusqu'au passé le plus lointain ; dans son *Tribal Custom*, au lieu de présenter une démonstration suivie, il étudie un certain nombre de documents divers, les uns après les autres. Il faut en quelque sorte recomposer ses livres pour en tirer profit. Mais ses théories ne sont jamais indifférentes, elles forcent l'attention par leur originalité, et elles sont souvent convaincantes.

La doctrine qui rattache le *manoir* du XIe siècle à la villa romaine a été combattue avec vivacité par M. Maitland dans son beau livre sur le *Domesday Book*. Selon lui, le manoir du Domesday n'est qu'une unité fiscale, c'est l'endroit où le collecteur royal va percevoir la taxe sur un certain ensemble de terres contiguës ou non. Il y avait, aux temps anglo-saxons, un grand nombre de petits propriétaires libres, et le type de la villa romaine, cultivée par une population servile, n'avait pas survécu. M. Maitland admet d'ailleurs que l'Angleterre anglo-saxonne n'est pas restée immobile, que le pouvoir seigneurial a fait d'immenses progrès pendant les siècles qui ont précédé la conquête normande, et que le régime féodal était à moitié établi outre-Manche lorsque le duc Guillaume et ses compagnons débarquèrent à Pevensey. Ce livre de M. Maitland est le plus riche recueil de faits et d'idées qu'on puisse consulter sur les institutions sociales et politiques des temps anglo-saxons. Naturellement toutes les conclusions n'en subsisteront pas, l'obscurité des problèmes abordés étant fort épaisse.

Nous croyons pour notre part que M. Maitland aurait bien fait de ne point prendre à son compte les théories de Meitzen : on sait que les paysans tantôt s'agglomèrent en villages compacts, tantôt habitent des hameaux dispersés ou même des maisons isolées ; Meitzen veut que cette première disposition ait une origine germanique, et la seconde une origine celtique. De là la possibilité de tirer de l'étude des cartes d'état-major des conclusions sur la répartition des races. Mais n'est-il pas évident que les causes géographiques ont dû agir beaucoup plus fortement que ces prétendues causes ethnographiques ? Si en pays de Galles et en Cornouailles, comme en Bretagne, c'est le « type dispersé » qui l'emporte sur le « type aggloméré », c'est que, dans ces pays de roches anciennes, les sources sont nombreuses ; au contraire, dans les pays crayeux, où

les habitants doivent se masser là où on trouve de l'eau, c'est le « type aggloméré » qui prévaut. M. Maitland note lui même que pour rencontrer les plus purs spécimens du type dispersé, il faut visiter les pays où il y avait autrefois de vastes forêts, — c'est-à-dire les pays humides.

Des observations de ce genre ne sauraient altérer l'admiration que mérite et ne cessera de mériter une œuvre aussi solide et aussi ingénieuse que le *Domesday Book and beyond*. D'une portée beaucoup plus graves sont les critiques qu'on peut adresser à l'œuvre célèbre qui se présente à nous, quand nous abordons la période normande : la *History of the norman conquest*, d'Edward Freeman (1867-1879).

Le centre du récit de Freeman est l'histoire des quarante-cinq années qui se sont écoulées depuis l'élection d'Édouard le Confesseur, jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant (vol. II, III, IV). Le tome I est une histoire sommaire de l'Angleterre et de la Normandie jusqu'au XIe siècle. Le tome V traite des effets de la conquête, des règnes de Guillaume le Roux, de Henri I et d'Étienne, et se termine par un aperçu de l'histoire de l'Angleterre, depuis l'avènement de Henri II jusqu'à celui d'Édouard I. L'auteur s'arrête au moment où il considère que les Anglais et les Normands sont décidément fondus en une seule et même nation et complètement réconciliés, sous les auspices du grand roi Édouard I, « le premier qui, depuis l'arrivée des Normands, ait porté un nom purement anglais et suivi une politique purement anglaise ».

Freeman n'a pas eu de peine à réfuter les théories d'Augustin Thierry, qui avait fait des Anglo-Saxons une race asservie par les conquérants. Il est un « germaniste » convaincu, il voit dans les vieilles institutions anglo-saxonnes le germe des libertés anglaises modernes. Il a plaidé avec chaleur et verve une cause en grande partie juste. Encore commence-t-on à se rendre compte qu'il ne faut pas exagérer en ce sens, ni déprécier les effets considérables de la conquête. D'autre part on reproche à Freeman sa légèreté, sa négligence. Cet homme très intelligent, dont les recherches ont porté, comme on le sait, sur les questions historiques et les époques les plus diverses, n'était pas de la trempe de nos érudits actuels. Il aimait à pérorer, à prêcher, se complaisait aux développements oratoires ; il ne cherchait point à épuiser les sources ni à contrôler sérieusement la valeur de celles qu'il employait. Un sa-

vant qui lui a taillé maintes croupières, M. Round, l'a déclaré « capable de cette même incurie et de cette même confusion qu'il a dénoncées si amèrement chez les autres ». Travaillant trop vite et avec des partis-pris, Freeman n'a point construit une œuvre inébranlable.

L'homme qui connaît le mieux le XIe et le XIIe siècle anglais est à l'heure actuelle M. Round. Mais son genre d'esprit, son goût pour les études minutieuses et précises qui épuisent un sujet bien limité, l'éloignent et le maintiendront éloigné des vastes travaux auxquels se complaisait Freeman. M. Round aime à ne parler que de ce qu'il sait à fond, et à ne parler que quand il a quelque chose à dire. Il a pour ainsi dire inauguré dans l'érudition médiæviste anglaise ce genre de mémoires brefs, incisifs, rigoureusement probants, dont Julien Havet a donné en France des modèles. Sa seule œuvre de longue haleine est une biographie : la vie de Geoffroy de Mandeville, type de ces barons avides qui, pendant le règne désastreux d'Étienne, ont ramené l'Angleterre à l'anarchie. Encore n'est-ce qu'une monographie de 244 pages, et le reste du volume est occupé par vingt-six appendices, où sont étudiées avec une exactitude méticuleuse la création de nouveaux comtes par Étienne, l'administration primitive de Londres, etc., etc... Les volumes intitulés *Feudal England*, *The commune of London*, sont des recueils de mémoires. Que M. Round y examine certains termes difficiles du Domesday Book, qu'il détermine comment le service militaire féodal a été établi en Angleterre, qu'il discute histoire militaire avec Freeman ou avec M. Oman, qu'il réfute les opinions admises sur l'histoire des libertés de Londres, c'est toujours la même sûreté d'érudition, le même fécond usage des documents diplomatiques, et aussi la même âpreté de polémique, le même acharnement, un peu déplaisant, à attaquer personnellement ses adversaires scientifiques et à les écraser comme des êtres malfaisants.

Miss Kate Norgate, ainsi qu'il convient à son sexe, n'a point de ces violences malséantes, et elle se contente, dans ses livres, de résumer les documents connus, en un exposé judicieux, clair et en somme utile. Dans son *England under the angevin Kings* (1887), elle a donné un récit agréable et soigné, mais non définitif, de l'histoire politique du XIIe siècle, et particulièrement des règnes de Henri II et de Richard Cœur de Lion. Le petit livre de Stubbs, *The early Plantagenets* (1876), qui embrasse une vaste période (1135-

1327), mérite aussi d'être cité, parce qu'il est l'œuvre d'un savant très compétent.

Les cent cinquante années qui ont suivi la conquête normande ont été l'objet de nombreux travaux de détail, que nous ne pouvons énumérer ici, et M. Round déclare que ce qui l'étonne lui-même, c'est d'avoir trouvé quelque chose de nouveau à dire. Pourtant ses études et celles de M. Maitland démontrent que même sur les questions capitales, comme celle de l'établissement de la féodalité en Angleterre, on est loin de voir parfaitement clair. Notons enfin que les deux grands règnes de Henri Ier et de Henri II mériteraient de faire l'objet de monographies critiques, où la politique intérieure et extérieure de ces deux princes remarquables fût exactement définie. Depuis Guillaume le Roux, sur lequel Freeman a écrit un livre assez superficiel [1], jusqu'à Jean-sans-Terre, nous n'avons point à citer d'« histoire de règne ».

Le livre récent de Miss Kate Norgate sur Jean-sans-Terre [2] nous a un peu déçu. C'est assurément un bon livre, honnêtement fait, sérieusement préparé. Les sources nouvellement mises au jour, telles que l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, ont été exploitées, et quelques documents inédits sont cités. Toutes les assertions sont fondées sur des textes qui sont cités au bas des pages. Il y a des remarques ingénieuses et justes sur l'attitude impolitique et brutale des barons en 1215. Ce n'est point là un banal volume de vulgarisation. Mais, pour un ouvrage scientifique qu'il veut être, et qu'il est à certains égards, il est décidément trop court. Eh quoi ? Point d'introduction critique ? Rien sur la valeur respective de ces sources tant de fois citées ? Et s'agit-il d'une biographie, ou de l'histoire d'une des périodes les plus décisives dans l'évolution du peuple anglais ?

Si Miss Kate Norgate, ce que je ne crois pas, a prétendu écrire les annales de l'Angleterre à l'époque de la Grande Charte, pourquoi est-il si peu question de la nation anglaise en ce livre, pourquoi la Grande Charte n'est-elle même pas analysée, pourquoi les causes du conflit entre le roi et son peuple sont-elles si superficiellement exposées, et comment, sur ce point, l'auteur a-t-il pu se contenter de résumer les accusations des chroniqueurs et les « Articuli baronum » ? S'il ne s'agit que d'une biographie, ce qui

1. *The reign of William Rufus*, 1882.
2. *John Lackland*, 1902.

est probable, la place très large accordée à l'histoire générale trompe sur l'objet du livre, et l'étude psychologique, le portrait de l'homme, l'explication de sa vie ne sont pas fouillés assez à fond. Livre utile et honorable, je le répète, mais qui laisse encore beaucoup à dire et sur le personnage, et sur les causes immédiates de la crise de 1215. Quant au développement des institutions monarchiques pendant ce règne, le sujet n'a pour ainsi dire pas été touché. Le plan purement chronologique de l'ouvrage, qui est bâti comme une chronique, ne donne place à aucun chapitre spécial sur les finances, la justice, les rapports de la royauté et des villes.

On sait que M. Charles Bémont a nié l'authenticité de la condamnation de Jean-sans-Terre, comme meurtrier d'Arthur, par la Cour des pairs de Philippe-Auguste, et qu'il a admis seulement la réalité du premier procès intenté à Jean sur l'appel des barons poitevins [1]. Sur le premier point, Miss Norgate prend le parti de M Bémont contre M. Guilhiermoz, sans ajouter d'argument nouveau ni recommencer la discussion. Sur le second point, elle a prétendu établir, dans un mémoire paru en 1900 [2], que la condamnation de 1202 était, comme celle de 1203, une légende créée, dans une intention politique, par Philippe-Auguste. M. Bémont a maintenu ses premières conclusions.

Le règne de Henri III, jusqu'à la guerre que lui font les barons conduits par Simon de Montfort, pourrait s'appeler : la domination des étrangers en Angleterre. C'est seulement par l'énergie du légat pontifical que le parti légitimiste se reconstitua après la mort de Jean-sans-Terre et expulsa les envahisseurs français, je crois l'avoir démontré dans mon *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*. Mais le Saint-Siège profita de cette victoire due à son intervention, accapara les bénéfices anglais pour ses protégés italiens, et de son côté Henri III, dès qu'il fut majeur, s'entoura de Poitevins et de Provençaux. Il y aurait intérêt à posséder des biographies des favoris royaux, tels que l'évêque Pierre des Roches, et de leurs adversaires. M. F.-S. Stevenson en a donné le modèle

1. Thèse latine de doctorat, 1884, traduite sous le titre de : *De la condamnation de Jean-sans-Terre par la cour des pairs de France en 1202*, dans *Revue historique*, t. XXXII. Cf. Ch Petit-Dutaillis, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, 1894, p. 77 et suiv.; — Paul Guilhiermoz, *Les deux condamnations de Jean-sans-Terre*, *Bibl. de l'École des chartes*, 1899; dans le même volume, sa polémique avec M. Bémont; dans la *Rev. historique*, t LXXI, sa polémique avec moi.

2. *The alleged condemnation of King John by the court of France in 1202*, dans : Transactions of the Royal historical Society, Nouv. série, t. XIV.

dans sa *Vie de Robert Grosseteste*, un des *leaders* de l'opposition nationale avant Simon de Montfort [1].

La guerre des Barons et la vie de Simon de Montfort sont maintenant bien connues. L'étude de M. Bémont sur le comte de Leicester a épuisé à peu près le sujet [2]. M T.-F. Tout a élucidé récemment un point encore obscur : la participation des Gallois à la lutte entre Henri III et son baronage [3].

Le règne d'Édouard Ier est capital dans l'histoire politique, sociale et juridique de l'Angleterre et de ses domaines continentaux. Stubbs a consacré deux cents pages au développement constitutionnel et au progrès des institutions monarchiques pendant cette période [4]. Il est singulier qu'elle n'ait pas inspiré un plus grand nombre de travaux d'érudition. Les livres généraux de M. T.-F. Tout [5] et de M. Edward Jenks [6] ne sont que des esquisses, fort bien tracées d'ailleurs, et qui mettent au point nos connaissances. Récemment, M. Henry Gough a établi l'itinéraire d'Édouard Ier [7], et M. J.-E. Morris a écrit une histoire de la conquête du pays de Galles, œuvre considérable, fondée en grande partie sur des documents inédits, et qui renouvelle tout ce que nous savions sur ce sujet et sur la transformation de l'armée anglaise à la veille de la guerre de Cent ans [8]. Mais l'*Histoire du Droit anglais* de Pollock et Maitland s'arrête au règne d'Henri III, et, sur les grandes réformes législatives d'Édouard Ier, il nous faut nous contenter du vieil ouvrage de John Reeves [9] et du court chapitre de M. Edward Jenks [10]. Il y aurait des livres intéressants à écrire sur le gouvernement d'Édouard Ier, sur ses conseillers, sur sa diplomatie, sur son administration en Aquitaine [11], sur ses guerres en Écosse [12].

1. F.-S. Stevenson, *Robert Grosseteste, bishop of Lincoln*, 1899.

2. *Simon de Montfort, comte de Leicester*, 1884.

3. *Wales and the March during the Barons war*, dans : *Owens college historical Essays*, 1902.

4. *Constitutional History*, t. II, chap. XIV et XV.

5. *Edward I*, 1893.

6. *Edward Plantagenet, The english Justinian, or the making of the common law*, 1902.

7. *Itinerary of King Edward I*, 1900.

8. *The welsh wars of Edward I*, 1901.

9. *A history of the English law*, 1783-1784.

10. *Op. cit.*, chap. IX, « *The english Justinian* ».

11. Le livre de D. Brissaud, *Les Anglais en Guienne*, 1875, est à recommencer. Nul ne serait plus capable de le faire que M. Bémont.

12. Un érudit très bien informé, M. J. Bain, qui a passé de longues années à inven-

Nous n'avons pas d'histoire du règne d'Édouard II. La vie de son favori Pierre de Gaveston n'a été définitivement écrite ni par M. Marin Dimitresco [1], ni par M. W.-P. Dodge [2]. La seconde de ces deux biographies ne mérite guères que le pilon [3].

Avec le règne d'Édouard III commence la guerre de Cent ans : sur les relations de l'Angleterre et de la France et la domination des Anglais en France, nous devons renvoyer à la revue générale que nous avons publiée ici même, concernant l'Histoire politique de la France au XIVe et au XVe siècle.

Il y a plusieurs histoires, anciennes ou modernes, du règne d'Édouard III. Les deux meilleures, celles de W. Longman [4] et de J. Mackinnon [5], ne sont que de second ordre. L'ouvrage de Longman est confus et ennuyeux, et, dans les références aux « autorités », il y a un étrange amalgame de documents originaux et d'ouvrages de seconde main, dont les assertions sont acceptées sans contrôle. M. Mackinnon affecte au contraire de ne puiser qu'aux sources ; mais son livre est bourré d'erreurs de détail et donne peu d'informations nouvelles. Il reste à écrire une Histoire d'Édouard III conforme à la méthode critique et épuisant les riches séries de documents que les Archives anglaises et françaises possèdent sur cette période. De même, l'agréable et claire histoire de Richard II, de M. Wallon [6], paraîtra bien insuffisante à quiconque a fait des recherches dans les fonds inédits du Record Office, ou a simplement feuilleté les catalogues de Lettres Patentes que publie le Maître des Rôles.

La fin du règne d'Édouard III et le début du règne de Richard II ont été troublés profondément par des projets de réformes politiques, sociales et religieuses, et par le terrible soulèvement des travailleurs en 1381. La vie et les œuvres de Wycliffe ont été étudiées à fond par Lechler, Loserth, M. R.-L. Poole etc [7]. M. J.-J. Jus-

torier dans les archives d'Angleterre les documents relatifs à l'histoire d'Écosse, a tracé une sorte de programme de l'histoire des rapports de l'Angleterre avec l'Écosse, de 1296 à 1377 : *The Edwards in Scotland*, 1901.

1. *Pierre de Gaveston, sa biographie et son rôle*, 1898.

2. *Piers Gaveston*, 1899.

3. Le Rev. J. Griffith vient de publier un livre que nous n'avons pu encore nous procurer : *Edward II in Glamorgan*, 1904.

4. *The life and times of Edward III*, 1869.

5. *The history of Edward III*, 1900.

6. *Richard II*, 1864.

7. Voy. dans Gross les nos 3164 et suiv.

serand a écrit sur William Langland [1] et sur les nomades [2] des livres qui nous font pénétrer au cœur même du sujet. Il est permis de croire que, sur la révolte de 1381, il n'y a plus rien à dire d'essentiel. Feu André Réville, qui se serait fait une place si distinguée parmi les savants français s'occupant d'histoire anglaise, avait laissé sur cette question les matériaux d'un ouvrage qui a été publié après sa mort [3], et qui a été complété par les intéressantes publications de MM. Edgar Powell et G.-M. Trevelyan [4].

L'histoire générale des Lancastres et de la guerre des Deux Roses a tenté plusieurs historiens : H. Brougham [5], J.-H. Ramsay [6], J. Gairdner [7]. On n'oubliera point de consulter l'introduction que ce dernier érudit a placée en tête de son édition des *Paston Letters* : c'est une remarquable esquisse de la vie publique et privée anglaise au xve siècle [8]. Quant au livre posthume de W. Denton, *England in the fifteenth century* (1888), il n'a pas le caractère général que promet son titre [9].

L'histoire de l'Angleterre sous le règne de Henry IV, de M. J.-H. Wylie, est un modèle d'histoire de règne, épuisant les documents : elle a coûté près de vingt années de travail [10]. Le petit livre de M. C.-L. Kingsford sur Henry V [11] est au contraire du type des brefs ouvrages que j'ai cités tout à l'heure concernant le règne d'Édouard Ier. Le Richard III de M. J. Gairdner [12] est, comme le Henry IV de M. Wylie, une œuvre à peu près définitive. Il est improbable qu'un savant entreprenne l'histoire du règne de Henry VI,

1. *Les Anglais au Moyen Age. L'épopée mystique de William Langland*, 1893. — Édition anglaise : *Piers Plowman*, 1894.

2. *La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle*, 1884. — Édition anglaise : *English wayfaring life in the Middle ages*, 1889.

3. *Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381*, études et documents publiés avec une introduction historique par Ch. Petit-Dutaillis, 1898.

4. E. Powell, *The rising in East Anglia in 1381*, 1896. — G.-M. Trevelyan, *England in the age of Wycliffe*, 1899. — Powell et Trevelyan, *The peasants' rising and the Lollards, a collection of unpublished documents*, 1899.

5. *History of England under the house of Lancaster* (1852).

6. *Lancaster and York* (1892). Voir notre premier article, n° de juin 1904, p. 373.

7. *The houses of Lancaster and York* (1874 ; 6e édition, 1886).

8. *The Paston Letters*, new edition, 1900-1901.

9. C'est un livre d'histoire économique et sociale. Il traite de l'agriculture, de la vie des paysans, et de l'état de la noblesse. Il n'a pas été édité d'ailleurs avec tout le soin désirable, et abonde en références fausses.

10. *History of England under Henry the fourth*, 1884-1898. M. Wylie prépare maintenant, paraît-il, une histoire de Henry V.

11. *Henry V, the typical medieval hero*, 1901.

12. *History of the life and reign of Richard the third*, nouv. éd. 1898.

qui est un règne aussi impersonnel et aussi décousu que celui de Charles VI en France. Mais la curieuse figure d'Édouard IV a tenté, me dit-on, la plume d'une érudite américaine, qui prépare une biographie de ce prince. Celle de son infidèle ministre Warwick, le faiseur de rois, a été retracée par M. C.-W. Oman [1] et par M. W. Bensemann [2].

Cette fin du moyen âge anglais a été bien pauvrement narrée dans les sèches chroniques du xve siècle. Elle pourrait cependant donner matière à maintes monographies abondamment documentées, car les pièces d'archives offrent de copieuses ressources : encore faut-il qu'on les recherche et qu'on les exploite. Les petits ouvrages de librairie, biographies de « héros », biographies « d'hommes d'action », peuvent s'accumuler, sans que la science en avance d'un pas. Au reste, c'est l'histoire des institutions, de la société, de l'évolution économique, qui, au xive et au xve siècle, présente le plus d'intérêt, et qui continuera sans doute à capter l'attention de la majorité des érudits.

II

HISTOIRE DES INSTITUTIONS MONARCHIQUES ET DU PARLEMENT.

Les ouvrages généraux de Stubbs et de Gneist, appréciés dans notre premier article, sont et resteront longtemps sans doute les meilleurs exposés d'ensemble des institutions anglaises au moyen âge. Un manuel d'institutions, établi sur le même plan et écrit avec le même détail et la même précision que le *Manuel des Institutions françaises* de M. Luchaire, rendrait pourtant des services considérables.

Chaque année paraissent des travaux d'érudition : mémoires, articles de revue, préfaces d'éditions savantes, qui peu à peu font entrer en circulation des vérités que Stubbs lui-même, ayant limité ses dépouillements aux documents imprimés, avait ignorées ou à peine entrevues. Quant aux grandes œuvres épuisant une question donnée, elles sont rares.

1. *Warwick the Kingmaker*, 1891.
2. *Richard Nevil, der Königmacher*, 1898. (Nous n'avons pas eu ce livre entre les mains.)

L'histoire du conseil privé, en Angleterre comme en France, pourrait faire l'objet d'instructives monographies. Les documents sont d'ailleurs beaucoup plus riches, sur le conseil des rois anglais. Les procès-verbaux et ordonnances du *privy council* depuis le règne de Richard II jusqu'à la fin de la période qui nous occupe ont été édités par N. Harris Nicolas d'après les pièces conservées au British Museum [1], et constituent une source de premier ordre pour l'histoire extérieure comme pour l'histoire intérieure de l'Angleterre. On n'a pas retrouvé, et sans doute pour cause, de procès-verbaux antérieurs à 1386, mais les admirables séries du Record Office, *Patent Rolls*, *Close Rolls*, *Coram rege*, permettraient de suivre le développement de cette institution au XIIIe et au XIVe siècle. Le livre de M. A.-V. Dicey, *The privy council* (1860), n'est qu'une esquisse d'ensemble, qui a vieilli. Le livre de M. Hubert Hall sur la vie de cour sous le règne de Henri II [2], l'introduction de M. F.-W. Maitland à son édition des *Records of the parliament at Westminster in 1305* (Rolls series, 1893), le commentaire excellent qui accompagne l'édition du *Governance of England* de Fortescue par Charles Plummer (1885) permettent de se faire une idée plus précise de l'institution, à quelques-unes des phases de son évolution.

Les Anglais possèdent sur les finances de leur monarchie au moyen âge, d'incomparables documents, dont la France ne possède presque aucun équivalent : le *Domesday-Book*, le *Dialogue de l'échiquier*, les divers *Livres de l'échiquier*, les *Rôles de la pipe*, les *Rôles des recettes*, etc., etc. Il n'est plus permis maintenant de traiter de première main une question quelconque d'histoire anglaise, sans se référer aux documents financiers correspondants : M. Ramsay en a tiré un excellent parti dans ses ouvrages. C'est une raison de plus pour qu'on souhaite de connaître à fond le mécanisme des impôts et de l'administration financière. La *History of taxation and taxes in England*, de S. Dowell (2e édit., 1888), est un manuel bien fait. M. Hubert Hall s'est fait une spécialité de l'étude de ces difficiles questions [3] ; mais il n'a pas réussi à con-

1 *Proceedings and ordinances of the privy council of England*, éd. de la Record Commission, 1834-1837.

Court life under Plantagenets, 1890.

Voir notamment : *Introduction to the study of the pipe rolls*, 1884 ; — *A history of the custom-revenue in England to 1827*, 1885 ; — *The antiquities and curio-*

tenter le rigoureux M. Round [1]. Quel a été le résultat pratique de la rédaction du Domesday Book ? Comment le shériff affermait-il les revenus du comté et quels profits pouvait-il faire ? Qu'était-ce au juste que l'écuage ? Bien d'autres problèmes encore se posent. Récemment, trois érudits ont donné une édition critique du *Dialogus de Scaccario*, et se sont efforcés de distinguer les éléments anglo-saxons et les éléments normands de l'échiquier, sans pouvoir aboutir cependant à des conclusions définitives [2]. Pourtant, comme l'a dit M. Round, l'histoire financière est la clef de beaucoup de questions d'origine des institutions.

L'histoire du droit et de la justice est cultivée, nous avons dit avec quelle activité, quelle méthode et quel succès, par la phalange de savants qui a fondé la *Selden Society*. Que de mystères encore à éclaircir sur la justice royale, sans parler des tribunaux seigneuriaux et municipaux ! Que d'interrogations se posent, concernant l'origine des cours centrales, les tournées des juges itinérants, le mécanisme des cours de comté et de centaine ! Là encore, il s'agit avant tout de tirer des archives les précieuses informations si longtemps négligées et d'éditer les textes avec l'appareil critique nécessaire. Les publications de documents judiciaires rendront d'ailleurs d'immenses services aux historiens de la société et des mœurs [3].

L'histoire des institutions militaires est peu avancée. Les questions de recrutement, d'organisation, sont encore mal connues. La *History of the british army*, de J.-W. Fortescue (1899) néglige la période médiævale. La *History of the art of war, from the fourth to the fourteenth century* (1898), de C. Oman, traite surtout des transformations de la tactique, et ne s'occupe pas exclusivement de l'Angleterre ; elle a prêté d'ailleurs le flanc à de sévères critiques. C'est par des monographies laborieusement établies, comme l'ouvrage déjà cité de M. Morris sur la conquête du pays de Galles, ou l'étude de MM. Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps sur *L'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Or-*

sities of the Exchequer, 1891 ; — édition du *Red book of the Exchequer*, Rolls series, 1896. — Sur Madox, voir plus haut.

1. Gross, n° 1917, donne la bibliographie de la polémique. Voir aussi la préface de *The commune of London and other studies* (1899), p. xv et suiv.

2. *Dialogus de Scaccario*, ed. Arthur Hughes, C.-G. Crump et C. Johnson, 1902.

3. Voir dans notre premier article, p. 378, ce que nous disons de la *History of english law* de Pollock et Maitland ; cf. la bibliographie dans Gross, §§ 19, 20, 36, 45, 49, 52, 67.

léans[1], que l'évolution de l'armée anglaise sera connue. Pour l'histoire de la marine, il faut encore se reporter à la vieille *History of the royal navy* de N.-H. Nicolas (1847). M. Ch. de la Roncière a retracé les luttes des marins anglais et français dans son exacte et neuve *Histoire de la marine française* (1899 et suiv.).

L'histoire du parlement est beaucoup moins bien connue qu'on ne pourrait le croire. Non seulement on ne s'entend guère sur les origines lointaines, sur le caractère du *wittanagemot* anglo-saxon, des *magna concilia* anglo-normands, des assemblées réunies au XIIIe siècle, mais l'histoire parlementaire du XIVe et du XVe siècle est un champ d'investigations infinies. Le livre de Gneist sur le parlement anglais[2] n'est guère, pour le moyen âge, qu'un remaniement, privé de tout appareil critique, de sa *Verfassungsgeschichte ;* c'est, avec la *Constitutional History* de Stubbs, le guide le plus sûr. La *History of the English parliament* (1892), de G.-B. Smith, déparée par de bien puériles gravures, est, selon les expressions de l'auteur, une « histoire consécutive du parlement depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours ». Un juriste éminent, M. L.-O. Pike, a résumé l'histoire de la Chambre des lords[3]. M. Ludwig Riess a étudié l'origine[4] et le système électoral[5] de la Chambre des communes. Aucun de ces importants travaux n'est définitif. Nul doute que les rôles du Record Office, les manuscrits du British Museum, les archives locales, municipales, privées, ne contiennent encore nombre de documents inédits propres à éclairer l'histoire du parlement.

III

Histoire locale et municipale. — Coup d'œil général sur l'histoire économique et sociale.

La bibliographie de l'histoire locale anglaise est immense. Un grand nombre d'érudits, ou de personnes prétendant à ce titre, se

1. Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais, t. XXIII.
2. *Das englische Parlament in tausendjährigen Wandelungen* (1886). Il en existe deux traductions anglaises.
3. *A constitutional history of the house of lords*, 1894.
4. *Der Ursprung des Englischen Unterhauses*, dans *Historische Zeitschrift*, 1888.
5. *Geschichte des Wahlrechts zum Englischen Parlament im Mittelalter*, 1885.

sont dévoués à écrire les annales d'un comté, d'un manoir, d'un château, d'une forêt, d'une ville, d'une église. La plus grande partie de ces livres sont des compilations indigestes, où les faits sont mal choisis et mal classés, où les renseignements généalogiques tiennent beaucoup de place, et les informations précises sur les institutions sociales fort peu.

Les vieilles histoires de comtés vont être reléguées dans l'oubli par la publication des *Victoria county histories*, que la librairie Constable a entreprise, collection de grand luxe qui comprendra cent soixante volumes. La rédaction est confiée à des spécialistes, parmi lesquels nous apercevons les noms de savants éminents. M. Round est chargé, pour chaque comté, d'étudier la partie correspondante du Domesday-Book. Il faut reconnaître que, si cette publication s'achève, la bibliographie française n'aura rien de comparable à lui opposer. Et pourtant, combien il serait plus naturel d'écrire une histoire des provinces françaises ! Elles ont eu pendant de longs siècles une autonomie politique que les comtés anglais ont perdue de très bonne heure. Par l'effet de la conquête normande, et de la force du pouvoir royal, le comté, dès la fin du XIe siècle, ne fut généralement plus qu'une division administrative, et l'on sait que les comtes anglais n'étaient presque jamais les chefs réels de la région d'où ils tiraient leur titre. C'est surtout par des traits sociaux que le comté anglais a une physionomie, et que le Kent, par exemple, a une figure distincte et originale. C'est à ce point de vue sans doute que les *Victoria county histories* présenteront le plus grand intérêt.

L'histoire municipale anglaise est extrêmement attachante, mais elle offre peu de ces faits retentissants qui ont popularisé les républiques bourgeoises du continent. L'Angleterre n'a connu ni la commune indépendante de France, de Flandre ou d'Italie, ni les confédérations urbaines d'Allemagne ou d'Espagne. Les villes anglaises étaient presque toutes fort petites, et leurs libertés étaient très limitées. C'est sans doute pour cette raison que pendant longtemps on a négligé d'étudier leurs institutions. M. Ch. Gross a dressé une excellente *Bibliography of British municipal history* (1897). Beaucoup des ouvrages qu'il y cite ont peu ou prou de valeur scientifique. C'est par la publication des archives locales et par une étude séparée des institutions de chaque *borough*, conformément à la méthode suivie en France par Giry et ses disciples,

qu'on arrivera à élucider tous les problèmes qui se posent encore, concernant les origines des agglomérations urbaines et de leurs libertés, les caractères distinctifs du borough, le rôle des gildes marchandes, la formation de l'oligarchie gouvernante etc... Des éditions comme les *Records of the borough of Nottingham*, transcrits et traduits par M. W. H. Stevenson, ou comme les *Records of the borough of Leicester*, dont la publication a été récemment terminée par miss Mary Bateson, des monographies telles que la *History of Leicester*, de James Thompson (1849), la *History of Wallingford*, de J. K. Hedges (1881), la *History of Southampton*, de J. S. Davies (1883), le *Chester*, de M. R. H. Morris (1893), peuvent servir de modèle aux érudits locaux. Les Universités ne manqueront pas à la tâche qui s'impose à elles, de diriger, dans la région où rayonne leur influence, ces recherches d'histoire municipale. Les publications historiques de l'Université de Manchester vont commencer par un *Mediæval Manchester*, de M. Tait. Sans doute l'Université de Londres tiendra à doter la capitale du monde anglo-saxon de l'histoire municipale qui lui manque : car l'ouvrage de Loftie [1] est bourré d'erreurs, et M. Round n'a jeté que quelques jalons, dans les courtes études, d'ailleurs admirables, qu'il a publiées sur Londres au XIIe siècle [2].

Il n'y a pas d'ouvrage d'ensemble satisfaisant sur les institutions municipales anglaises. La *History of the boroughs and municipal corporations of the United Kingdom*, de Merewether et Stephens (1835), a été qualifiée de « longue méprise », *long mistake*, par M. Maitland. Mais on lira, avec le plus grand profit, les cinquante pages consacrées au *borough* dans l'histoire du Droit anglais, de Pollock et Maitland ; les ingénieuses et séduisantes hypothèses de ce dernier sur le borough anglo-saxon [3] et sur la transition de la vie rurale à la vie urbaine [4] ; le livre solide, rempli d'idées judicieuses et de faits exactement établis, de M. Ch. Gross sur les gildes marchandes [5] ; enfin, pour ce qui concerne la fin du moyen âge (et

1. W.-J. Loftie, *A history of London*, 1883-1884.

2. *The first mayor of London*, dans : *Academy*, 12 nov. 1887 ; — *The early administration of London*, dans : *Geoffrey de Mandeville, appendice P*, 1892 ; — *The origin of the mayoralty of London*, dans : *Archæological Journal*, 1893. — *The Commune of London* (1899).

3. *Domesday book and beyond*, p. 172 et suiv.

4. *Township and borough*, 1898.

5. *The Gild merchant, a contribution to British municipal history*, 1890.

même, à certains points de vue, toute la période mediævale postérieure à la conquête normande), l'agréable et savant exposé de Mrs J. R. Green : *Town life in the fifteenth century* (1894).

L'histoire industrielle et commerciale est étroitement liée à l'histoire des villes, comme l'histoire de l'agriculture à celle du « manoir ». Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ici avec quel succès l'histoire économique est cultivée par nos voisins. L'admirable conservation de leurs archives est d'ailleurs la première raison de la supériorité qu'ils ont à cet égard sur nous, car la *continuité* des documents n'est nulle part plus nécessaire qu'en cette section de l'histoire générale.

Les meilleurs ouvrages d'ensemble sont ceux de M. W. J. Ashley [1], et de M. W. Cunningham [2]. Nous n'avons aucun livre général comparable à ceux-là en intérêt, en précision, en solidité, concernant l'évolution économique de notre pays. L'œuvre de M. W. Cunningham est à consulter pour l'histoire de l'agriculture comme pour celle de l'industrie et du commerce. Nous lui préférons encore les deux volumes de M. Ashley, qui sont d'une lucidité et d'une originalité vraiment remarquables : la forte éducation économique de l'auteur, qui ne nuit en rien à la souplesse de son sens historique, est une précieuse garantie pour le lecteur.

L'Angleterre au moyen âge était un pays agricole, et de toutes les manifestations de son activité matérielle, jusqu'au XVIe siècle, c'est la culture de la terre qui a été la principale. La *History of agriculture and prices in England* (1259-1793), par Thorold Rogers (1866-1887) a ouvert la voie aux recherches sur les classes rurales, le système manorial, les salaires, les prix. Malgré les dépouillements d'archives considérables effectués par l'auteur, ce n'était qu'une synthèse provisoire, manquant souvent de prudence. Les deux ouvrages postérieurs du même auteur, *Six centuries of work and wages* (1884), et l'*Economic interpretation of history* (1888) [3] ne font qu'accentuer les défauts de sa grande *History of agriculture*.

1. *An Introduction to English economic history and theory*, 1888-1893. Traduction en français par P. Bondois : *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre*. — M. W.-J. Ashley dirige actuellement, si je ne me trompe, la Faculté de Commerce de l'Université de Birmingham.

2. *The growth of English industry and commerce*, 1890-1892.

3. Ces deux ouvrages ont été traduits par M. Castelot : *Histoire du travail et des salaires en Angleterre depuis la fin du XIIIe siècle* (1897), et *Interprétation économique de l'histoire* (1892).

Des théories, présentées jadis avec quelque réserve par l'auteur, sont produites dans ses derniers livres sous la forme d'affirmations dogmatiques, dont il est souvent facile de montrer la fragilité.

Nous avons déjà signalé les livres de M. Frederic Seebohm. Sa théorie sur la condition primitive des paysans a été vivement combattue par M. Vinogradoff, dans un ouvrage qui a fait époque : *Villainage in England* (1892)[1]. Les doctrines juridiques du XIIIe siècle sur le vilainage y sont magistralement analysées et contrôlées à l'aide des documents manoriaux ; la conclusion de l'auteur est que le vilain anglais, au XIIe et au XIIIe siècle, est un serf, mais que ses ancêtres, quoi qu'en dise M. Seebohm, étaient des hommes libres. M. Andrews a adopté une opinion en somme assez analogue, dans son utile synthèse sur l'*Old english manor* (1892).

Au reste, toute conclusion sur l'histoire des classes rurales anglaises est actuellement prématurée ; si considérable que soit déjà la bibliographie du « manoir », M. Maitland a pu écrire : « Je suis convaincu que le temps n'est pas encore venu où des généralités sur le manoir anglais et son évolution peuvent être sûres et solides. » Ce sont des monographies, comme celle que ce même savant a écrite sur le manoir de Wilburton[2], qui, en s'accumulant, permettront d'écrire un jour l'œuvre définitive.

D'une façon générale, les ouvrages d'ensemble sur l'histoire des classes sont rares, en Angleterre comme en France, parce que la publication des documents sociaux n'est pas suffisamment avancée, ni les monographies assez nombreuses. Pour ce qui concerne la noblesse, les livres bien connus de Dugdale[3], de Doyle[4], de Cokayne[5], n'ont qu'un intérêt généalogique. Il serait intéressant de suivre l'histoire de la noblesse anglaise, depuis le thegn anglo-saxon, et le baron normand doté de terres par Guillaume le Conquérant, jusqu'à la gentry et la pairie modernes. On peut dès maintenant mesurer approximativement l'influence politique de

1. L'œuvre de M. Vinogradoff avait paru quelques années auparavant en langue russe. M. Vinogradoff est un de ces savants éminents que le gouvernement russe oblige à vivre hors de leur pays. Il vient d'être nommé à la chaire de jurisprudence de l'Université d'Oxford.

2. *History of a Cambridgeshire manor*, dans : *English historical review*, 1894.

3. William Dugdale, *The baronage of England*, 1675-1676.

4. J.-E. Doyle, *The official baronage of England*, 1886.

5. G.-E. Cokayne, *Complete peerage of England*, 1887-1898.

l'aristocratie durant les premiers siècles du Parlement anglais. Mais si l'on veut déterminer, par exemple, ce qu'est exactement la haute classe anglo-saxonne, comment elle s'est transformée, ce qu'elle est devenue, après la conquête normande, quelle est la condition des diverses couches de la noblesse au temps du Domesday-Book, quelle définition il faut donner des *barones majores* et des *barones minores* dont parle la Grande Charte, on se heurte à des problèmes qui ne seront point résolus de si tôt. L'histoire sociale de la noblesse anglaise est encore trop mal débrouillée pour qu'un ouvrage d'ensemble sur cette classe puisse être écrit.

L'histoire de l'Église est relativement plus simple, et elle a été beaucoup étudiée. Dès le milieu du XVIIe siècle, paraissait le *Monasticon Anglicanum* de Dugdale, le monument le plus remarquable peut-être de l'ancienne érudition anglaise. Les travailleurs qui de nos jours ont publié les cartulaires, les actes des conciles, les correspondances d'évêques, les chroniques monastiques, qui ont étudié les institutions ecclésiastiques et la biographie des grands prélats, sont légion. Aussi a-t-on pu commencer récemment une *History of the English Church* [1], sous la forme d'une œuvre collective, dont chaque volume est écrit par un spécialiste. La partie relative au Moyen Age est terminée. On y traite à la fois du développement intérieur de l'Église anglaise, et de son action extérieure, politique. Et à la vérité une grande partie de l'histoire générale de l'Angleterre au Moyen Age est traitée dans ce manuel.

Nous n'avons pu donner dans cet article qu'une faible idée du merveilleux progrès accompli en ce dernier demi-siècle dans la connaissance du Moyen Age anglais. A la grande besogne que les érudits antérieurs avaient à peine entamée, les bons ouvriers n'ont pas manqué, ni les ressources. Si les étrangers, — surtout les Allemands —, ont apporté l'utile contribution d'études de détail et de quelques esquisses d'ensemble, ce sont, bien entendu, des savants anglais qui ont bâti la plus grande partie de l'édifice. Ils

1. Edited by W.-R.-W. Stephens and W. Hunt (1899 et suiv.). Voir les articles que nous avons publiés dans la présente Revue, sur les quatre volumes parus.

l'ont fait avec cet amour du passé national, cette verve, ce goût des idées générales et en même temps ce sens de la réalité, qui caractérisent l'Anglais instruit et intelligent. Regrettons seulement qu'en ces livres avenants et séduisants, dont la forme matérielle elle-même sait être commode et attirante, l'ordonnance rigoureuse, la composition logique, la netteté des conclusions soient absentes si souvent.

Le plan fortement conçu a fréquemment aussi fait défaut à l'organisation du travail historique, et nous avons vu tout ce qui manque encore, pour qu'elles soient de complètes écoles d'érudition mediæviste, aux Universités anglaises. Mais sans nul doute, elles regagneront vite le temps perdu. Elles ont un personnel éminent et elles ont ou auront de l'argent, qu'elles sauront employer utilement. L'œuvre accomplie par les collaborateurs du Maître des Rôles témoigne assez de cette qualité que nos voisins possèdent au degré suprême, et qui est l'auxiliaire de l'esprit scientifique : le sens pratique.

Ch. Petit-Dutaillis.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE DE GENÈVE.

Le deuxième Congrès international de philosophie a eu lieu à Genève du 4 au 8 septembre, et il laisse à tous ceux qui y ont pris part un agréable et durable souvenir. Les organisateurs de ce Congrès ont voulu que le programme des séances fût riche et profitable, mais aussi qu'aux exposés et aux discussions succédât la libre et féconde causerie : ils ont coupé le travail de distractions et de fêtes. Genève, d'ailleurs, était un milieu à souhait, à la fois pour l'effort de la pensée et pour la détente de l'esprit, pour le plaisir des yeux.

Grâce donc aux hôtes genevois ; grâce surtout au président d'honneur, M. Ernest Naville, dont la vigoureuse et sereine vieillesse, dont la parole savoureuse ont émerveillé et séduit tous les congressistes ; aux sympathiques président et vice-présidents, MM. Gourd, Adrien Naville et Flournoy ; au secrétaire général, M. Claparède, dont l'activité calme a largement contribué à la réussite de ces cinq journées ; à l'aimable président de la commission des fêtes, M. Paul Moriaud, il a régné une franche cordialité qui est pour beaucoup dans les heureux résultats du Congrès. C'est devenu, en effet, une banalité de constater que le principal et le plus sûr bénéfice de ces réunions consiste dans les rapports d'homme à homme qui s'établissent, dans les commerces d'amitié qui s'inaugurent et dont profitent, sur le moment et à l'avenir, les intelligences même. Dans un congrès de philosophie surtout, où sont agitées, par la nature des choses, beaucoup d'idées plus ou moins contradictoires, le gain véritable est dans ce contact des esprits : on se rend compte des courants divers, des tendances dominantes ; et ainsi, ou bien l'on s'affermit dans ses convictions, ou bien, par la sympathie, le respect pour les personnes, on incline à rectifier, à compléter ses idées. — Il faut rappeler que M. Xavier Léon, en 1900, a pris l'initiative du premier Congrès de philo-

sophie : on ne saurait le louer mieux qu'en constatant combien ce qui avait semblé d'abord une nouveauté contestable a été vite accepté comme une institution nécessaire. Le troisième Congrès de philosophie doit avoir lieu en 1908 à Heidelberg : M. le professeur Windelband, qui a tenu un des premiers rôles au Congrès de Genève, est parfaitement désigné pour l'organiser et le faire réussir.

En ce qui concerne les travaux positifs, disons une fois de plus que la richesse même des programmes est une gêne dont souffrent presque tous les congrès. Le grand nombre de sections qui fonctionnent simultanément fait que chaque congressiste perd une bonne partie de ce qui l'intéresse. Dans chaque section les communications se succèdent, extrêmement variées, d'importance très inégale : leur multiplicité interdit trop souvent soit les développements complets, soit les discussions approfondies. Il y a là un effort plus apparent qu'effectif, et, en somme, bien des paroles stériles. Nous citerons ultérieurement les communications qui présentaient pour nous un intérêt particulier. Nous publions, en tête de ce numéro, celle que M. Adrien Naville, l'auteur de la *Nouvelle classification des sciences,* a faite le premier jour dans la section de Logique.

Cinq séances générales ont été consacrées à des thèmes importants qui ont été traités par d'éminents rapporteurs. Un résumé des rapports avait été imprimé et distribué à l'avance ; et la discussion, sans prendre — faute de temps — toute l'ampleur désirable, a été souvent vive et instructive.

Trois de ces thèmes répondaient à notre programme. — M. Windelband a exposé, avec force, précision, élégance, ses idées — qui ont eu, en Allemagne, un retentissement considérable — sur « la tâche actuelle de la logique et de la théorie de la connaissance par rapport à la science de a nature et à celle de la culture », — autrement dit par rapport aux sciences naturelles et historiques. Nous aurons l'occasion d'y revenir. — M. Vilfredo Pareto a traité le problème de l'individuel et du social : il l'a traité d'une façon sceptique, en soutenant que l'existence du social n'est rien moins qu'établie, et en mêlant trop à notre gré le côté théorique et le côté pratique de la question. Et à ce propos nous tenons à faire une remarque que diverses communications et conversations nous ont suggérée : les travaux de M. Durkheim et de son école nous semblent trop peu connus ou appréciés à l'étranger ; nous les avons souvent critiqués comme incomplets mais toujours proclamés admirables de méthode de rigueur et de probité.

Enfin, M. Boutroux, dans la première séance générale, a parlé du « rôle de l'histoire de la philosophie dans l'étude de la philosophie ». L'histoire de la philosophie nous intéresse, ici, non dans son rapport avec la philosophie mais comme élément de l'histoire, en général. Même à ce point de vue, nous pourrions glaner quelques indications dans les réflexions de M. Boutroux. Sans doute il a critiqué l'abus qu'on lui semble faire de tous côtés du concept d'évolution ; mais il a donné, dans sa

conclusion, une idée très nette du mouvement interne de la philosophie. La pensée d'un philosophe, a-t-il dit, « doit, d'une part, être personnelle, d'autre part elle doit se relier à la pensée universelle... Or, comment insérer ainsi son œuvre dans l'œuvre des siècles, si l'on n'acquiert une connaissance intime, non seulement des idées isolées, mais de la pensée vivante des philosophes, non seulement des systèmes pris chacun individuellement, mais des liens qui les unissent, des puissances de l'âme que, dans leurs vicissitudes, ils expriment et développent, du progrès de la conscience humaine, dont ils sont et les témoignages et les agents?... L'histoire de la philosophie est l'ensemble des efforts de l'esprit philosophique, objectivés et saisissables dans leurs résultats. »

H. B.

Nous avons reçu un Extrait intéressant du *Pays lorrain* (n° 13) : c'est un court article de M. Robert Parisot, chargé du cours d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy, sur la *Décentralisation de l'enseignement de l'histoire et de la géographie*. Il fait à ce sujet de très justes observations et ses desiderata sont fort discrets : « Que devrait-on enseigner en fait d'histoire et de géographie locale aux élèves de nos lycées, de nos collèges et de nos écoles primaires? Il suffirait, à mon avis, de retracer à grands traits l'histoire de la province et de la ville ou du village, de faire connaître les principaux éléments, les grands hommes, les particularités intéressantes de la vie et de l'activité religieuse, littéraire, artistique, industrielle, agricole aux différentes époques, en un mot de mettre en relief tout ce qui donne à un pays sa physionomie propre, son originalité, tout ce qui le distingue des régions voisines. — En géographie, l'on étudierait la ville ou le village, leurs environs immédiats, enfin la région naturelle dont ils font partie ». Ce programme implique, il est vrai, que les études d'histoire et de géographie régionales soient poussées activement.

***

Le quatorzième Congrès international des Orientalistes doit avoir lieu à Alger en avril 1905. « Bien que la répartition du Congrès en sections soit faite par ordre de langues, cependant le Congrès admet toutes les communications qui se rapportent à la géographie, à l'histoire, à la sociologie des peuples de l'Orient : il n'est donc nullement restreint à la seule philologie. »

Le président de la commission d'organisation est M. René Basset. L'adresse du secrétariat est 46, rue d'Isly, Alger.

***

Nous avons reçu les brochures suivantes : Professeur Ludwig Stein, *De l'autorité, son origine, ses bases et ses limites* (Extrait de la *Revue intern. de Sociologie*), Paris, Giard et Brière, 1904, 8°; Dr Alessandro Levi, *Il diritto naturale nella filosofia di Roberto Ardigò*, Padoue, Gallina, 1904, 8°; C. Lanzani, *Gli oracoli greci al tempo delle guerre persiane* (Extrait de la *Rivista di Storia Antica*), Padoue, Prosperini, 1904, 8°.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

E. de Roberty, **Nouveau programme de sociologie**, Paris, F. Alcan, 1904, 268 pp., 8°.

Se séparant également de ceux qui veulent ramener le phénomène sociologique au phénomène biologique et de ceux « pour lesquels la science sociale s'identifie avec la psychologie dont elle ne forme qu'un chapitre particulier », M. de Roberty attribue à la sociologie une autonomie, une place à part dans la hiérarchie scientifique, le phénomène « surorganique », qui constitue l'objet de ses études et recherches, étant placé entre le phénomène vital qui lui est antérieur et le phénomène psychologique qui lui est postérieur.

Nous devons dire dès le début que la thèse, très intéressante d'ailleurs et appuyée sur une démonstration dialectique très ingénieuse, de M de Roberty, nous semble basée sur une distinction un peu trop subtile, voire artificielle, entre ce qu'il appelle le phénomène psycho-physique et le phénomène psychologique. C'est l'interaction psychophysique qui déterminerait le passage de la vie organique à la vie surorganique, laquelle à son tour déterminerait l'interaction psychologique. Or, entre l'interaction psychophysique et l'interaction psychologique y a-t-il vraiment une différence de nature ? Existe-t-il une action et par conséquent une interaction purement psychologique et qui ne soit pas, en partie tout au moins, psychophysique ? A ces deux questions qui ne sont même pas effleurées par M. de Roberty, la psychologie moderne semble fournir une réponse plutôt négative. En acceptant même la distinction entre les manifestations psycho-physiques et les phénomènes psychologiques dans le sens d'une distinction entre l'inconscient et le conscient, on admet encore une simple différence de degré, et la séparation entre les deux ordres de phénomènes est si loin d'être complète que la psychologie tend à attribuer à l'inconscient un rôle peu négligeable, même dans les productions psycho-sociales supérieures, telles qu'elles s'observent chez les groupes sociaux dits civilisés : philosophie, religion, art, action.

Que devient dès lors le phénomène surorganique? Nous admettons volontiers avec M. de Roberty qu'il est impossible de le réduire au phénomène vital, organique, biologique. Mais, au lieu de conclure de cette impossibilité à son autonomie, au lieu de lui assigner une place à part dans l'ordre des phénomènes, nous serions plutôt porté à le confondre avec le phénomène psychologique; et en le faisant nous n'entendons nullement déduire le phénomène sociologique du phénomène psychologique, comme le fait une certaine école, pas plus que nous ne faisons dériver celui-ci de celui-là, mais nous disons simplement que le phénomène sociologique naît en même temps que le phénomène psychologique, en donnant à ce terme une signification suffisamment large, en faisant entrer dans son cadre toutes les manifestations psychiques, depuis les tendances obscures et inconscientes qui président à la constitution des premières « unités surorganiques », telles que les tribus sauvages et les sociétés animales, jusqu'aux manifestations supérieures dont l'ensemble constitue la civilisation humaine. Mais pourquoi tels groupes sociaux sont-ils à jamais incapables de dépasser certaines limites, restent-ils à jamais stationnaires, tandis que d'autres présentent un progrès et une complication indéfinis? Il est permis de supposer qu'il s'agit là probablement de certaines influences que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement; mais quelles que soient ces influences, il est certain que des groupes stationnaires aux groupes en voie d'évolution continue il n'y a qu'une différence de degré.

L'interaction psychologique suppose toujours un milieu social : en cela nous donnons raison à M. de Roberty, mais nous ajoutons aussitôt qu'un milieu social, quelque rudimentaire qu'il soit, suppose à son tour une interaction psychologique, constitue l'expression de certaines *tendances*, c'est-à-dire de facteurs psychiques. Le progrès social, la complication sociale résultent de l'action réciproque qu'exercent les unes sur les autres les tendances psychiques et les réalités sociales.

Un autre reproche que nous ferons à M. de Roberty, c'est de trop subordonner le progrès, l'évolution sociale à la science, à la connaissance qui constituerait, d'après lui, le premier terme d'une série causale dont les termes suivants sont constitués par la philosophie, l'art, l'action. Il admet bien le point de vue finaliste d'après lequel la science, la philosophie et l'art n'existent que pour et en vue de l'action, mais il se borne à assigner à ce point de vue un simple rôle de contrôle et de vérification de la série causale.

Nous croyons au contraire que c'est précisément l'action qui constitue le fait social le plus élémentaire, que c'est par l'acte, quelque rudimentaire qu'il soit, que l'être vivant établit un rapport social soit avec d'autres êtres vivants, soit même avec le milieu inorganique qui l'entoure. C'est en agissant que l'homme acquiert des connaissances, se fait une philosophie, un art, appelés à leur tour à exercer une certaine influence sur son activité. Il est impossible d'établir une séparation nette, tranchée, comme le voudrait M. de Roberty, entre la science, la philosophie et l'art qui dans la réalité sociale s'entremêlent, se confondent, se devancent, selon les be-

soins que l'action est appelée à satisfaire. Ces besoins sont toujours les mêmes quant au fond et tirent leur origine de la tendance à atteindre un ordre social aussi parfait que possible, c'est-à-dire réalisant un accord de plus en plus complet entre le bonheur individuel et l'intérêt social. Or, la conception de bonheur étant de nature avant tout subjective, nous voyons là une explication de la survivance de certaines idées métaphysiques, religieuses et esthétiques qui semblent en désaccord avec les acquisitions et les données scientifiques de l'époque. Il est facile de traiter de réactionnaires ceux qui professent des idées philosophiques et religieuses surannées, et de se consoler en pensant à la disparition fatale, plus ou moins prochaine, de ces idées. Mais le fait de leur survivance et souvent de leur ténacité ne prouve pas toujours que ceux qui les partagent soient ignorants des progrès scientifiques ou qu'ils aient la prétention de contester ces progrès. Il prouve tout simplement que l'action sociale n'a pas la connaissance, la science pour cause première. C'est encore ainsi que les tendances démocratiques, égalitaires et humanitaires modernes, ne trouvent pas toujours leur justification dans les données scientifiques modernes qui sembleraient plutôt autoriser, sous beaucoup de rapports, une conception sociale antidémocratique. Et cependant les idées démocratiques gagnent tous les jours du terrain, ce qui prouve, ou qu'elles sont dictées par une synthèse philosophique qui *devance* la science, ou qu'elles se sont formées en dehors et indépendamment de toute analyse scientifique préalable, en vertu d'un postulat moral *a priori*.

Nous ne nous arrêterons pas aux autres parties de ce livre plein de vues intéressantes et originales concernant l'amour, la liberté, l'objectivité, et nous signalerons surtout l'avant-dernier chapitre : « les thèses gnoséologiques de l'hyperpositivisme », dans lequel l'auteur expose sa théorie de la connaissance.

Dr Jankelevitch.

A. Levi, **Delitto e pena nel pensiero dei Greci** (*Du délit et de la peine d'après la pensée grecque*). Turino, Fratelli Bocca Editori, 1903, in-16 de viii + 278 pages.

Il ne nous coûte rien de donner raison à M. Lévi, lorsqu'il dit qu'il y a eu ces temps derniers, au point de vue de l'étude des institutions sociales, un véritable abus de la méthode purement sociologique, au grand détriment de la méthode historique, trop méprisée et trop délaissée. Il exagère peut-être en disant que « très peu de sociologues ont soumis à une critique sérieuse les sources d'information constituées par des récits souvent faits à la légère et, ce qui est plus grave, intéressés » Mais ce qui est incontestable, c'est que rien ne nous prouve que les peuples dits « primitifs » qui constituent l'objet préféré des études sociologiques représentent véritablement la phase la plus reculée, initiale pour ainsi dire, de

l'évolution humaine et les institutions qu'on observe chez eux le véritable point de départ de toutes celles qui se sont succédé au cours de cette évolution. Il est au contraire fort probable que ces peuples et leurs institutions ne forment qu'un anneau dans la chaîne sans fin dont les anneaux antérieurs se perdent dans la brume des temps dits préhistoriques, et s'il en est ainsi il n'est pas moins probable que nous commettons dans leur interprétation plus d'une erreur que nous éviterions s'il nous était possible de remonter plus haut et plus loin, de connaître leurs antécédents.

Voici donc une première objection qui, sans nier l'utilité des études purement sociologiques, en tant que ces études nous permettent de suivre les origines d'une institution aussi loin que possible dans le passé et ses transformations suivant les époques et les peuples, n'en montre pas moins que cette utilité est purement relative et est loin de justifier l'exclusivisme des sociologues purs et les prétentions qu'ils formulent quant à la supériorité de leur méthode. Mais il existe une autre objection plus forte et plus sérieuse : si, en effet, en étudiant les institutions des peuples primitifs, nous en sommes réduits, si nous ne voulons pas nous contenter d'une simple constatation et énumération de faits, à donner à ces faits l'interprétation qui nous paraît la plus probable, c'est-à-dire forcément subjective et personnelle, la situation change dès que nous abordons l'étude des mêmes institutions chez les peuples dits historiques, où l'interprétation des faits nous est dictée ou tout au moins suggérée par les opinions, les idées et les réflexions que ces peuples avaient formulées sur les faits en question par l'intermédiaire de leurs représentants les plus autorisés, de leurs philosophes, de leurs poètes, de leurs hommes d'État.

Ceci ne veut pas dire que les institutions des peuples historiques doivent être considérées comme des créations sorties toutes prêtes du cerveau de leurs penseurs. Non, toute institution a ses racines dans les conditions sociales et économiques de la société ; mais entre les conditions sociales et économiques et l'institution se place l'âme du peuple, et l'ensemble de ses institutions exprime la façon dont son âme réagit aux conditions purement matérielles de son existence, la forme même de cette réaction nous étant exposée et décrite dans ses œuvres littéraires et philosophiques.

En ce qui concerne les institutions juridiques en particulier, les historiens du droit, à de rares exceptions près, se sont accordés jusqu'ici à ne tenir aucun compte des notions juridiques de la Grèce antique, refusant à ce pays, qui peut être considéré comme le berceau de la pensée scientifique et philosophique du monde civilisé, toute influence sur la constitution des systèmes de droit contemporains. Certes, « les Grecs doués d'aptitudes philosophiques éminentes, ont été dépourvus de ces qualités pratiques qui sont nécessaires pour construire un système ou une science du droit, et il leur manquait ce goût de l'observation minutieuse de la vie quotidienne et cette technique juridique que les Romains possédaient au plus haut degré et qui ont fait de ces derniers les maîtres

du droit civil ». En revanche, les Grecs ont touché à la plupart, sinon à toutes les questions philosophiques, telles que le libre arbitre, l'autonomie et l'hétéronomie des actions humaines, l'influence de la société sur la conduite des hommes, etc., qui sont à la base de tout système de droit et dont la solution dans un sens ou dans un autre est de nature à changer totalement l'esprit et l'orientation du système.

C'est toute la littérature grecque, depuis Homère et Hésiode, jusqu'à Platon et à Aristote et même au delà, en passant par les poètes, les tragiques et les historiens, qui nous fournit une riche moisson d'informations relatives aux idées que les Grecs se faisaient, aux différentes phases de leur histoire, sur la nature du délit et de la peine. M. Lévi soumet toutes ces sources à une étude des plus approfondies dont les conclusions lui semblent de nature à montrer que sous ce rapport, comme sous tant d'autres, « les conjectures des Grecs se sont, selon l'expression de Taine, rencontrées maintes fois avec la vérité », et se trouvent confirmées par l'anthropologie criminelle moderne.

Il ne serait peut-être pas inutile de dire que M. Lévi appartient en partie, tout au moins à l'école de Lombroso, et c'est surtout la confirmation des théories formulées par cette école qu'il s'attache à chercher chez les philosophes et les poètes grecs. Et il semble, en effet, qu'il ait assez bien réussi dans son entreprise. Il nous est impossible de le suivre pas à pas dans son analyse. Disons seulement qu'il trouve chez certains personnages créés par la fantaisie des grands tragiques grecs, tels qu'Oreste, Clytemnestre, Egiste, Phèdre, Médée, une indication relative aux rapports étroits qui existent entre les penchants criminels et certaines prédispositions morbides (épilepsie, hystérie, etc.), et dans l'histoire de familles toutes entières vouées au crime, une reconnaissance de la transmission héréditaire des penchants criminels, les enfants expiant les crimes de leurs parents dans des luttes fratricides, entachés qu'ils sont d'un véritable *miasme* dont le premier qui a commis une action criminelle n'a pas réussi à se purifier. M. Lévi voit ensuite dans Platon, qui professait que « tous les méchants ne sont dans tout ce qu'ils font qu'involontairement méchants », le véritable précurseur des théories criminologiques modernes, par opposition à Aristote qui s'était fait le champion du libre arbitre et dont l'opinion en matière criminelle adoptée avec empressement par l'Eglise catholique avait prévalu pendant toute la durée du Moyen Age et est encore partagée de nos temps par quelques survivants de la criminologie classique. Nous noterons encore l'interprétation assez ingénieuse que l'auteur donne de la notion antique de la Fatalité dans laquelle il voit, d'un côté, la reconnaissance de la transmission héréditaire de penchants criminels et, d'un autre côté, un certain postulat d'harmonie dans les relations soit inter-humaines soit entre les hommes et les divinités, cette harmonie ayant été rompue par le premier crime, certaines formes indépendantes de l'homme (les Erynnies, les Euménides) intervenant et le poursuivant jusqu'à ce que l'harmonie rompue soit rétablie. D'une façon générale les Grecs ont été partisans, en matière de délit, d'un large déterminisme auquel ils imprimaient son

caractère religieux, en rapport avec leur façon générale de pensée et que la science moderne ne fait que confirmer en lui donnant une base plus sûre, plus solide. Il en serait de même en ce qui concerne la peine, au sujet de laquelle nous trouvons chez les Grecs toutes les conceptions qui ont tour à tour prévalu dans les temps modernes.

Dr S. Jankelevitch.

Franck Alengry, **Condorcet, guide de la Révolution française, théoricien du droit constitutionnel et précurseur de la science sociale**, Paris, Giard et Brière, 1904, 1 vol. in-8° de xxiii-891 pages.

Jusqu'à présent, l'on avait singulièrement négligé l'étude de l'un des plus grands penseurs dont la France puisse s'honorer, de celui qui a été non seulement le disciple, mais le continuateur original des philosophes du xviiie siècle[1]. On louera donc M. Alengry d'avoir été l'un des premiers à décrire d'une façon scientifique les idées politiques de Condorcet et à tenter de déterminer l'influence qu'il a exercée sur la génération révolutionnaire. Le sujet demandait de longues recherches : l'auteur s'en est acquitté en toute conscience, et il est parvenu à rassembler et à grouper une très grande quantité de renseignements fort intéressants. Mais le plan qu'il a suivi semble moins heureux, et ce n'est pas sans quelque peine que l'on parvient à lire ce gros volume, si plein de faits et d'idées.

Dans le premier livre, M. A. étudie ce qu'il appelle l'histoire externe des idées et de l'action politique de Condorcet, dans leurs rapports avec le milieu historique et les événements contemporains. Les livres II et III sont consacrés à l'examen de l'œuvre théorique de Condorcet. C'est là un plan quelque peu artificiel, qui, sans doute, a permis à l'auteur d'exposer d'une façon synthétique les idées constitutionnelles de Condorcet, mais qui, par contre, l'a obligé à de fréquentes redites. N'est-ce pas aussi ce plan qui a empêché M. A. de donner à son premier chapitre tout le développement qu'il comportait? A plusieurs reprises, il nous explique clairement en quoi Condorcet est le disciple des philosophes du xviiie siècle. Mais on regrette qu'au début même du livre, il ne nous ait pas montré avec plus de précision comment se sont formées ses idées et à quel point il a opéré la synthèse de tout le travail philosophique du xviiie siècle.

M. A. a eu raison de mettre en relief l'originalité des idées de Condor-

1. Avant l'apparition du volume de M. A., on ne pouvait guère citer que les études du Dr Robinet (*Condorcet, sa vie, son œuvre*, Paris, 1893) et de M. Marc Frayssinet (*La République des Girondins*, 1903). M. Léon Cahen vient de publier une thèse excellente sur *Condorcet et la Révolution*.

cet. Mais n'a-t-il pas exagéré leur influence? A lire son livre, on croirait que Condorcet a été à peu près le seul à orienter la pensée politique des hommes qui vont faire la Révolution, et on a aussi l'impression que, de 1789 à 1793, il aurait presque toujours tenu le premier rôle. Qu'on lise la thèse de M. Léon Cahen, et l'on se convaincra qu'à tout instant Condorcet s'est trouvé en désaccord avec la majorité des Assemblées et qu'il lui a été presque toujours impossible de réaliser ses idées. Il a suivi avec passion l'élaboration de la Constitution de 1791, les réformes financières et judiciaires, l'œuvre de la Constituante en un mot, mais il ne l'a pas approuvée tout entière, sans réserve. D'autre part, il a contribué à engager la Révolution dans la voie qu'elle devait suivre, lorsque, l'un des premiers, il s'est prononcé pour le suffrage universel et le *referendum ;* dès la première moitié de l'année 1791, il incline visiblement vers le système républicain.

Lorsque Condorcet devient député à la Législative, il n'a plus le temps de publier de longues études, mais il écrit un grand nombre d'articles de journaux et il rédige les comptes rendus des séances. M. A. dresse, en quelque sorte, le catalogue de ses productions. C'est une énumération un peu sèche, et l'on ne voit pas assez nettement comment tous ces écrits de circonstance se rattachent aux événements. M. A. remarque avec raison que Condorcet a joué un rôle considérable comme rapporteur des Comités. Mais, ici encore, n'exagère-t-il pas un peu son influence?

L'une des meilleures parties du volume, c'est celle qui a trait à l'élaboration de la Constitution Girondine. Il apparaît bien clairement que Condorcet a exercé une action prépondérante sur le Comité de constitution. M. A. détermine aussi avec une grande précision le rôle de Paine et de David Williams ; il donne sur ce dernier des renseignements tout à fait nouveaux et montre, par l'analyse de sa brochure [1], qu'il est le véritable fondateur de la théorie organique des sociétés. Enfin, il étudie, d'une façon très consciencieuse, la discussion de la *Girondine* à la Convention, les causes de son échec, et il établit très justement que la Constitution montagnarde, qui fut votée le 24 juin, reposait sur les mêmes bases et était animée du même esprit que la Girondine. Aussi Condorcet ne put-il contenir son indignation ; il se révolta contre les agissements des Montagnards, et c'est pourquoi on l'a confondu avec les Girondins. Mais, en réalité, il n'était l'homme d'aucun parti, et il s'était toujours efforcé de prévenir la rupture entre Girondins et Montagnards

Dans le livre II, « l'histoire des idées de Condorcet fait place à leur analyse détaillée et systématique ». Le premier chapitre donne de la théorie des Droits de l'homme, telle qu'elle se dégage de l'œuvre de Condorcet, une étude consciencieuse, mais un peu longue et diffuse. La Déclaration des Droits de la Constitution girondine, affirme avec raison M. A., est plus complète, mieux coordonnée, plus systématique que celle

1. Qui a pour titre : *Observations sur la dernière Constitution de la France avec des vues pour la formation de la nouvelle Constitution.*

de 89. Mais il eût fallu montrer plus fortement ce que la conception de l'égalité et celle de la propriété ont encore de superficiel même chez un penseur comme Condorcet.

Condorcet a compris le rôle fondamental que joue dans toute constitution le droit électoral. Il tente, — et ce n'est pas la partie la moins originale de son œuvre —, d'appliquer à cette étude les mathématiques. Bien curieux est à cet égard l'*Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la majorité*. L'exposé qu'en donne M. A. ne nous a pas paru d'une parfaite netteté.

Par contre, il nous montre très clairement comment Condorcet imagine la forme et l'organisation du gouvernement. Toute l'autorité émane du peuple : celui-ci délègue à des représentants le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, mais il *retient* certains pouvoirs, notamment le *referendum* législatif. Condorcet se prononce pour l'unité du Corps législatif, condamne le système des deux Chambres. Il veut que le pouvoir exécutif soit délégué directement par le peuple ; il s'élève contre le régime parlementaire anglais ; il entend que tous les pouvoirs soient concentrés dans le Corps législatif. Il ne cesse de critiquer la théorie de Montesquieu : M. A. le remarque, mais ne fait qu'effleurer cette très intéressante question, qu'il eût fallu traiter dès le premier chapitre, car Condorcet s'est toujours montré l'adversaire résolu de la séparation des pouvoirs. — Suit une consciencieuse analyse des idées de Condorcet en matière de justice et de finances. L'auteur montre encore que, si le disciple des philosophes accepte en théorie, sur la fin de sa carrière, le principe de la propagande armée, il en répudie les excès et garde une confiance inébranlable dans l'avenir pacifique de l'humanité. — Est-il vrai de dire que Condorcet a déterminé la méthode, le fondement et les cadres du droit constitutionnel ? Très certainement, il a contribué, plus que qui que ce fût, à en élaborer les principes, mais il ne faut pas oublier que ce fut, en quelque sorte, l'œuvre collective de la génération révolutionnaire, dont Condorcet a été le plus admirable représentant.

Dans le livre III, M. A. s'efforce de prouver que Condorcet a été le précurseur de la science sociale contemporaine. — En économie politique, « il est celui qui, le premier, a très nettement délimité le domaine de cette science en la distinguant des domaines voisins ». N'y a-t-il pas là quelque exagération ? Sans doute, il fut un économiste très instruit et très intelligent ; mais il est resté un disciple des physiocrates, il doit les meilleures de ses idées à Turgot, et, sur aucun point essentiel, il n'a modifié la doctrine du XVIIIe siècle. — Sa morale ne semble pas non plus profondément originale ; elle dérive surtout des systèmes de Hume et d'Adam Smith ; elle se présente comme indépendante de toute religion et de toute métaphysique ; elle repose, tout à la fois, sur le sentiment et sur la raison. M. A. l'a très nettement démontré, et il a bien établi que Condorcet est, à cet égard, un précurseur de Saint-Simon et d'Auguste Comte, bien qu'il soit toujours resté profondément individualiste.

A un autre point de vue encore, il a exercé une très grande influence

sur Saint-Simon et sur Auguste Comte. Pour lui, la sociologie est, avant tout, un tableau des progrès de la civilisation; il a entrevu la *loi des trois états*, car, dans l'histoire des progrès intellectuels de l'humanité, il distingue quatre époques : celles de l'explication théologique, de l'explication métaphysique, de l'explication mécaniste, et enfin de l'explication mathématique, c'est-à-dire scientifique[1]. En sociologie, ajoute M. A., il a jeté les bases de la *méthode positive*, c'est-à-dire fondée sur l'expérience et sur le calcul, sur l'observation et le raisonnement. C'est pourquoi Saint-Simon et Auguste Comte ont pu avec raison l'appeler leur « père spirituel ». Sans doute, il diffère profondément, à certains égards, du créateur du positivisme, car celui-ci est anti-individualiste et autoritaire; Condorcet, au contraire, est, avant tout, individualiste et libéral. Cependant, de l'un à l'autre, il y a une filiation, que M. A. a très bien mise en lumière.

Il a fortement montré aussi que Condorcet n'est pas un créateur d'abstractions, un constructeur *à priori ;* chez lui, la théorie s'élabore progressivement, au milieu des vicissitudes de l'action, et elle procède de l'observation : « Ses idées sont générales, mais elles sont adaptées à l'expérience, soit qu'elles en viennent, soit qu'elles aient été construites sur son modèle. »

On voit, par ce qui précède, tout l'intérêt que présente le consciencieux ouvrage de M. Alengry. Sans doute, il n'a pas épuisé le sujet ; on peut contester le plan qu'il a suivi et quelques-unes des conclusions qu'il a formulées. Mais son livre restera comme l'une des plus utiles contributions à l'histoire de la pensée française au XVIIIe siècle.

HENRI SÉE.

1. C'est ce que nous apprend un fragment inédit, conservé à la Bibliothèque de l'Institut.

BULLETIN CRITIQUE

THÉORIE.

Gaston Richard. **Notions élémentaires de sociologie.** Paris, Delagrave, in-12, 101 p. — C'est une idée très heureuse et particulièrement opportune que celle d'un manuel élémentaire de sociologie. M. Richard a trouvé le moyen de condenser en ces quelques pages des renseignements nombreux et précis sur les types sociaux (familles, groupes économiques, États), des notions sur les méthodes et les instruments de recherches utilisés par le sociologue (ch. I et II, voir en particulier p. 27 l'analyse des données de la statistique) et des indications sur l'histoire de la sociologie et les problèmes généraux de philosophie sociale (le problème du progrès). Ce livre est plein de substance. Nous ferons quelques réserves sur les points suivants : 1° M. Richard ne nous paraît pas avoir insisté suffisamment sur l'originalité de la conscience collective. Il faudrait compléter ici M. R. par M. Durkheim. 2° L'historique de la sociologie nous paraît insuffisant, erroné même sur certains points. Il n'est fait mention ni de Saint-Simon, sinon incidemment à propos de Comte, ni de Proudhon, ni de Marx, sinon en passant, et encore est-il présenté comme un philosophe *pessimiste*; rien sur sa conception économique de l'histoire. Il est trop absolu de qualifier de néfaste au point de vue scientifique l'influence des traditionnalistes tels que Joseph de Maistre, etc. Ils ont certainement contribué à développer le sens du *collectif*. Comte leur doit beaucoup. C'est une vue un peu sommaire sur la politique positive de Comte que de la résumer dans la théorie du sacerdoce de l'humanité, ou de prétendre que Comte ait voulu rétablir une intolérance plus étroite que celle de l'Inquisition. 3° Il n'eût pas été inutile, semble-t-il, de montrer les relations de la psychologie et de la morale avec la sociologie; de donner quelque idée de la forme sous laquelle la sociologie peut entrer dans l'enseignement des lycées, prendre sa place dans un cours de philosophie. M. Richard l'a fait par endroit à propos de la psychologie (p. 14) de la morale (p. 41) et aussi de la question du progrès. Il eût été bon d'insister. Peut-être aussi une bibliographie méthodique, quoique sommaire, eût-elle été utile. M. Richard doit au public de perfectionner ce livre qui peut rendre des services précieux[1]. — F. R.

1. Une observation de détail : M. R. devra profiter de la seconde édition de son livre pour accentuer les citations grecques. V. p. 59, 82.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Emil Reich, **Foundations of Modern Europe**, London, 1904, G. Bell and sons, V-262 pp. 8°. — L'auteur a réuni dans ce volume douze conférences, qu'il a faites aux auditeurs de l'*Extension Board* de l'Université de Londres, sur les événements qui se sont déroulés depuis la guerre de l'Indépendance Américaine jusqu'à la guerre Franco-Allemande, c'est-à-dire de 1763 à 1870. A vouloir condenser ainsi dans un volume de 200 et quelques pages une époque aussi mouvementée, aussi riche en événements, on s'expose à laisser de côté nombre de faits importants et de détails significatifs, et l'auteur ne se fait aucune illusion sur les difficultés de sa tâche et sur les risques auxquels elle l'expose. Mais, comme il le dit très justement, « en histoire, comme dans la nature, plus les mouvements et les phénomènes, en général, sont étendus, plus il est facile de les réduire à quelques formules générales. Il n'existe pas de loi de Kepler pour les mouvements des feuilles fanées qui tombent en automne ; mais nous connaissons depuis longtemps des lois qui président aux mouvements des planètes. » La remarque est très ingénieuse, mais, à l'encontre de ce qui arrive pour les phénomènes naturels, on ne se contente pas, en ce qui concerne les faits historiques, de la simple observation et constatation, mais on les soumet encore, volontairement ou involontairement, à une appréciation, c'est-à-dire on introduit dans leur étude un élément subjectif, qui fait qu'on s'expose à considérer comme importants et décisifs des faits qui, considérés à un point de vue différent, paraîtraient secondaires ou même insignifiants, et inversement. Et c'est précisément ce qui rend assez difficile le compte rendu critique d'un livre de ce genre, car il est impossible de prouver que l'auteur a tort, et tout ce qu'on peut faire, c'est opposer son point de vue subjectif à celui de l'auteur.

C'est dans ce sens seulement que nous objecterons à l'auteur d'avoir consacré trop peu de place à la Révolution Française et trop à l'histoire militaire de Napoléon, d'attribuer trop d'importance aux événements diplomatiques et militaires qui ont abouti à la formation de l'Unité Italienne et de l'Unité de l'Allemagne et de ne pas tenir suffisamment compte du mouvement intellectuel qui, en Allemagne tout particulièrement, a contribué dans une mesure peu négligeable à la création, à la propagation et même à la réalisation de l'idée de l'Unité. Et, puisqu'il parle des « fondations de l'Europe moderne », il a tort de passer sous silence le mouvement socialiste qui constitue un facteur important dans la politique intérieure tout au moins des principaux États européens; et si, comme il le dit, les chances de guerres internationales ont considérablement diminué dans l'Europe moderne, ceci n'est pas dû seulement à la disparition des « enclaves », c'est-à-dire à ce fait que chaque État est constitué par un territoire continu, nettement délimité des territoires voisins, mais peut-être encore, dans une certaine mesure, à l'existence,

dans les principaux États, du régime représentatif et aux tendances pacifiques des démocraties modernes. Un autre facteur, important à notre avis, a été négligé par l'auteur, quoiqu'il joue un rôle considérable aussi bien dans la vie intérieure des différents États que dans les rapports internationaux : c'est la politique coloniale. Nous ajouterons enfin que la Révolution de 1848, qui a eu un tel retentissement dans l'Europe entière, méritait bien quelques développements et une explication moins vague et moins sommaire que celle-ci : « Lorsque les Français ont appris par expérience que leur rêve magnanime de liberté ne s'est pas trouvé plus réalisé sous Louis-Philippe que sous les deux derniers Bourbons, ils ont résolu de mettre fin à un régime qu'ils n'aimaient ni ne craignaient » (p. 159). — Dr S. Jankelevitch.

D. Clavery, consul de France : **Les Étrangers au Japon et les Japonais à l'Étranger**. Étude historique et statistique ; brochure in-8°, de 31 pages. Berger-Levrault. 1904. — « Pour apprécier l'importance des relations générales établies entre deux (ou plusieurs) pays donnés, le nombre des nationaux de ces États fixés sur les territoires respectifs de l'un et de l'autre est un élément dont il convient de tenir compte. » Cette idée juste a inspiré à M. Clavery une intéressante brochure. — Il nous retrace d'abord, d'après les statistiques officielles, et nationalité par nationalité, le progrès de la population étrangère, et particulièrement de la population occidentale (européenne et américaine) depuis 1859 jusqu'en 1900; il nous explique pourquoi ce progrès s'est ralenti dans les dernières années, malgré le décret impérial qui a ouvert le pays tout entier en juillet 1899 ; il nous expose notamment avec beaucoup d'impartialité les raisons qui empêchent les Japonais d'accorder aux étrangers le droit de propriété foncière. — Il insiste, avec une précision de détail remarquable, sur la part que la France a prise au développement du Nouveau Japon, et rappelle fort à propos l'œuvre accomplie par nos compatriotes, MM. Verny, Bertin, Bousquet, Boissonnade, le capitaine Chanoine et le colonel Munier. Il déplore qu'une grande partie des soies que nous achetons au Japon nous soient encore expédiées par des maisons étrangères. — Quant à l'émigration japonaise, M. Clavery nous montre le gros des émigrants déjà fixé aux îles Hawaï, mais les Japonais se répandant sans esprit de retour dans toute l'Océanie et jusqu'aux rives sud-américaines, il nous montre l'Australie se fermant à eux, et le gouvernement japonais, pour éviter de voir le Canada se fermer de même, obligé d'en interdire l'accès à ses nationaux. Ce qu'il nous dit des entreprises japonaises au Siam et en Corée est d'une actualité encore plus vive, et pour nous, Français, d'un intérêt plus direct. Il y avait en 1900 78 Japonais établis au Siam, et en avril 1903 les Japonais ont obtenu le privilège de pêcher sur les côtes siamoises. En Corée, la colonie japonaise, plus considérable par le nombre que par la qualité des colons, comptait déjà en 1900 près de 16,000 membres ; en octobre 1903, la première section du chemin de fer Fousan-Séoul (125 kilomètres) avait été inaugurée ; la con-

cession de la ligne Séoul-Widjou obtenue, et l'établissement projeté d'un réseau télégraphique qui de Gensan à Fousan, et de Fousan à Tatoungkou, devait envelopper toute la péninsule. — Georges Weulersse.

HISTOIRE DES IDÉES.

Nicolas Kostyleff, **Esquisse d'une évolution dans l'histoire de la philosophie**. Paris, Alcan, 1903, 221 pp., in-18. — L'auteur ne peut se résigner à voir dans l'histoire de la philosophie une succession pure et simple de systèmes souvent contradictoires, soulevant toujours les mêmes questions, posant les mêmes problèmes, sans que chaque philosophe se soucie le moins du monde des réponses données à ces questions et des solutions proposées de ces problèmes par ceux qui l'ont précédé. L'histoire de la philosophie présenterait dans ces conditions un véritable chaos, tout au plus une « poésie de l'idéal » et ne mériterait pas la place à laquelle elle prétend dans nos préoccupations intellectuelles.

L'auteur croit que l'histoire de la philosophie est soumise au contraire, dans son évolution, à une véritable loi et qu'elle est « un perpétuel devenir d'une science nouvelle, un rapprochement progressif de la réalité ». La loi dont il s'agit est la suivante : « Chaque conception philosophique présente une synthèse des connaissances actuelles de l'homme, dont il poursuit le développement jusqu'au moment où l'impossibilité de résoudre le dualisme fondamental entre la sensation immédiate de l'homme et sa pensée le fait passer à une autre hypothèse et ainsi de suite. » Toutes les doctrines philosophiques peuvent se réduire aux trois types fondamentaux du réalisme, de l'idéalisme et du monisme, dont « la succession est déterminée par une nécessité absolue » et « cette évolution se répète deux fois, dans l'histoire de l'humanité, à plus de dix siècles de distance ; la première fois, elle se produit dans le monde antique de Thalés à Aristote, la seconde fois, dans le monde moderne, de Descartes à Hegel ».

Le triomphe du monisme sera le terme de l'évolution de l'histoire de la philosophie, et l'on peut dire que nous sommes actuellement plus près de ce terme que jamais. La science expérimentale, en montrant que les phénomènes vitaux se réduisent en dernière analyse aux phénomènes physico-chimiques et que la « sensibilité, cet élément essentiel de la vie » est inhérente aussi bien aux plantes qu'aux animaux aurait posé les bases scientifiques du monisme dont la théorie des « idées-forces » formulée de nos jours par M. Fouillée constituerait la synthèse philosophique.

L'auteur fait ensuite un exposé du système de Spinoza qui, avec ceux de Hegel, d'Aristote et de M. Fouillée, présente, dans l'histoire de l'humanité, « un des moments où la synthèse intellectuelle s'est le plus rapprochée de la réalité de l'Être ». — Dr S. Jankelevitch.

H. Taine, **Sa vie et sa correspondance**, t. II, *Le Critique et le Philosophe* (*1853-1870*), Paris, Hachette, 1904, II-396 pp. in-16. — Nous pourrions, à propos de ce volume, — qui sera suivi d'un troisième et peut-être d'un quatrième, — répéter une partie de ce que nous avons dit au sujet du premier (Août 1902, n° 13, page 128). Le même soin pieux et la même discrétion s'y manifestent : on a supprimé tout ce qui avait un caractère trop intime et éliminé tout ce qui aurait constitué des redites. — En sept chapitres, précédés chacun de pages biographiques, très sobres et très précises, nous avons là de nombreuses lettres et quelques notes des années les plus actives de la carrière de Taine ou, du moins, les plus productives — sauf pendant une crise (1857-59) où la fatigue ralentit son travail et l'interrompit même par moments. Sur la vie intellectuelle de cette époque les lettres donnent çà et là d'utiles indications; mais l'intérêt principal de ces pages — outre que tout ce qui vient de ce grand esprit est pensé, que tout est *écrit*, même les lettres intimes et les notes personnelles — consiste dans certaines professions de foi, toutes spontanées, qui traduisent sa pleine maturité et qui confirment, complètent, expliquent ses préfaces. On prend sur le vif, en de continuels aveux, sa passion du général; et on assiste à son effort pour la justifier ou la tempérer par l'expérience. On voit sa préoccupation de la formule précise [1] et aussi de la forme littéraire : il a attaché à la forme, qui donne le succès, une importance qu'on s'explique en partie par le milieu d'alors — où les concours académiques étaient des événements et où les Revues faisaient subir aux jeunes écrivains un apprentissage assez dur, parfois un stage prolongé. On est frappé de la profondeur, de la spontanéité des sentiments que la nature lui inspire : « Les plus belles œuvres d'art ne me touchent pas à beaucoup près autant que les spectacles naturels » (p. 281 ; cf. p. 303). Enfin on trouve là une hardiesse de pensée et un amour de la liberté de pensée qui s'expriment parfois en pages admirables (voir pp. 121, 134, 289, 314). — H. B.

1. « J'ai toujours cherché l'expression la plus exacte, la plus nette, bref la formule... » (p. 305).

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

D. Draghicesco, *Du rôle de l'individu dans le déterminisme social* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1904, in-8.

R. Worms, secrétaire général, *Annales de l'Institut international de sociologie*, t. X, Paris, Giard et Brière, 1904, in-8.

D. P. Rossi, *Sociologia e psicologia collettiva* (*Bibl. intern. di sociologia*), Rome, Colombo, 1904, in-8.

Id., *Psicologia collettiva, studii i ricerche* (*Bibl. di studii moderni*), Milan, Battistelli, 1900, in-8.

Id., *Mistici e settarii, studio di psico-patologia collettiva* (*Bibl. di studii moderni*), Milan, Battistelli, 1900, in-8.

Id., *Le Rumanze ed il Folk-lore in Calabria*, Cosenza, Riccio, 1903, in-16.

F. Houssay, *Nature et sciences naturelles* (*Bibl. de phil. scientifique*), Paris, Flammarion, 1904, in-12.

Ch. Renouvier, *Les derniers entretiens*, recueillis par L. Prat, Paris, Colin, 1904, in-18.

Ch. Renouvier, *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, nouvelle édition publiée par J. Thomas, Paris, Colin, 1904, in-18.

William Stubbs, *Lectures on European History*, publié par Arthur Hassall, Londres, Longmans, 1904, in-8.

Asser, *Life of the King Alfred*, publié par W.-H. Stevenson, Oxford, Clarendon Press, 1904, in-16.

A. Ballard, *The Domesday Boroughs*, Oxford, Clarendon Press, 1904, in-8.

Coleccion de documentos para el estudio de la historia d'Aragon, t. I, Eduardo Ibarra, *Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I.*

Abbé Uzureau, *Pouillé du diocèse d'Angers*, Angers, Siraudeau, Paris, Picard, 1904, in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

LA SCIENCE ET L'HISTOIRE

DEVANT LA LOGIQUE CONTEMPORAINE

I

Le hibou de Minerve, a dit Hegel, ne prend son vol qu'à l'heure du crépuscule. La vie doit être vécue, avant d'être pensée. Et ceci n'est pas moins vrai en ce qui concerne les sciences dans leurs rapports avec la philosophie et la logique. C'est lorsque la vie d'une science a atteint son apogée, conquis ses succès, affirmé son originalité que la réflexion philosophique entre en scène et se propose de comprendre les formes de la pensée qui ont rendu possibles ces résultats et de formuler à l'aide de l'analyse le travail méthodique qui en s'exerçant directement sur les objets eux-mêmes a produit ses fruits les plus beaux et les plus mûrs. Qu'on se rappelle la riche manifestation de curiosité naïve, la variété de formes dans la recherche, l'accumulation, la réflexion, la construction qu'avait présentées l'esprit grec avant que le problème de la connaissance ait surgi devant les sophistes et Socrate, avant que Démocrite et Platon en aient abordé la solution, avant qu'Aristote enfin ait dans sa Logique donné à la science qui constitue un des principaux produits de la civilisation de son peuple la forme d'un système rigoureux et nettement circonscrit qui s'est maintenu pendant des siècles ! On peut en dire autant du grand travail méthodologique

1. Les lecteurs de la *Revue* n'ignorent pas la conception que se sont faite de l'histoire, par opposition à la science de la nature, un certain nombre de théoriciens allemands. Les idées de MM. Rickert, Hensel, Grotenfelt procèdent, au moins en partie, de celles de M. le professeur Windelband. Nous avons déjà parlé de l'important Rapport présenté par ce dernier au Congrès de philosophie de Genève. Ce qu'on trouvera ici, c'est la traduction de ce Rapport, — allégé de quelques allusions contingentes. (*N. de la R.*)

de la philosophie moderne du XVIIe et du XVIIIe siècles : il suppose les débuts heureux de la nouvelle science de la nature et s'appuie sur ses deux moments les plus importants, l'observation systématique et la théorie mathématique, dont il généralise les formules, ce qui l'amène à créer l'opposition entre l'empirisme inductif et le rationalisme déductif. Les méthodes elles-mêmes naissent comme des produits d'une activité vivante s'exerçant directement sur des problèmes objectifs : dégager leurs formes, les comprendre, déterminer les principes qui doivent leur servir de base, tel est le problème de la philosophie. Jamais la réflexion abstraite du logicien n'a réussi à inventer une méthode de la connaissance plus ou moins efficace : seules des méthodes d'exposition se laissent construire à l'aide de postulats philosophiques généraux, telle la méthode scolastique du syllogisme ou la méthode dialectique de l'évolution. Mais ces méthodes se bornent précisément à systématiser ce qui est déjà connu d'après d'autres sources ; elles manquent d'énergie heuristique et d'originalité. Elles constituent une fin, non un commencement.

Or les deux grandes époques de travail logique que nous venons de nommer, celle qui s'étend des sophistes à Aristote et celle qui va de Bacon et Descartes jusqu'à Hegel et Comte, ont ceci de commun que le travail scientifique qui leur avait servi de point de départ et avait fourni des matériaux à chacune d'elles était représenté dans les deux cas par la *science de la nature* : la logique grecque avait à travailler sur le remarquable ensemble de notions élaborées par la cosmologie présocratique, la logique moderne sur les procédés de recherche de la mécanique nouvelle qui avec Galilée prend pour la première fois conscience d'elle-même. C'est ainsi que la logique ancienne et la logique moderne ont été dominées et déterminées par l'originalité de la pensée scientifique, avec sa base et ses hypothèses mathématiques, et par les formes qui découlaient de la nature de ses problèmes. La logique transcendentale de Kant elle-même, qu'on peut considérer comme l'œuvre la plus puissante et la plus originale qui ait vu le jour depuis Aristote, part d'une notion de « science » qui, conformément à l'usage courant du mot « science », « scienza », identifie celle-ci avec la théorie mathématico-naturelle. C'est pourquoi la théorie de la connaissance de Kant a puissamment contribué à éclairer la science de la nature sur sa propre essence, lorsqu'il s'était agi,

vers le milieu du XIXe siècle, de l'empêcher de dégénérer en une conception matérialiste du monde, ce qui n'a pu être obtenu qu'en montrant les limites où s'arrête son pouvoir. Un grand problème a été résolu alors ; mais ce serait une erreur dangereuse que de vouloir en tirer le droit de maintenir immuablement la théorie logique sur le point de vue en question. Il existe de nos jours une sorte de kantisme rétrograde qui manifeste des velléités de ce genre. Il ignore à quel point l'objet de la recherche logique, les matériaux de la science réelle se sont transformés et enrichis depuis cette époque-là.

Car il est incontestable que le *nouveau*, au sens formel et objectif du mot, qu'avait créé le puissant travail scientifique du XIXe siècle, doit être cherché dans le caractère de la *pensée historique*. L'étude de la nature, qu'on considère volontiers comme la caractéristique de ce siècle, s'est poursuivie, dans ses principaux points, dans les directions que les XVIIe et XVIIIe siècles lui avaient tracées d'avance avec une sûreté créatrice, et progressant sans cesse elle a abouti à ces grands résultats qui ont attiré et maintenu sur elle les regards de tous ; mais quelle que soit la richesse de ses idées, de ses faits et de ses théories et quelque brillantes que soient les applicalions pratiques qu'elle a su et sait en tirer, on ne doit pas oublier qu'elle doit ces résultats et ces succès avant tout aux principes qu'elle a trouvés tout établis et élaborés, aussi bien par leur côté méthodique que par leur côté objectif. La seule direction dans laquelle elle ait dépassé ces principes a été déterminée par le fait qu'elle a emprunté à la pensée historique le principe de l'évolution dont elle s'est servie pour ses généralisations au même titre que de celui de la conservation de l'énergie. C'est ainsi que dans les sciences naturelles elles-mêmes le principe nouveau est encore de nature historique.

La marche en avant victorieuse du principe de l'éveution se trouve sans doute en rapport avec l'accentuation du caractère scientifique de la pensée historique au cours du XIXe siècle. C'est là l'originalité scientifique de cette époque; l'histoire est devenu une science, et la logique et la théorie de la connaissance modernes doivent compter avec ce fait comme avec un problème nouveau qui découle du contenu objectif de la science et de la recherche réelle de notre temps. Si jusqu'à la fin du XVIIIe siècle la philologie seule, et tout particulièrement la philologie de l'anti-

quité classique, pouvait prétendre jusqu'à une certaine mesure au titre de discipline scientifique, à côté de la philosophie, des mathématiques et des sciences naturelles, il n'en est plus de même de nos jours. C'est ainsi que tout d'abord l'exposé littéraire de l'histoire politique, de la vie des peuples et des États a cessé d'être purement esthétique pour revêtir un caractère scientifique : les tableaux artistiques composés sur la foi des renseignements non contrôlés fournis par les chroniques et la tradition ont fait place à des recherches qui, à l'aide de méthodes soigneusement élaborées, soumettent les matériaux à un examen critique et avec un sens consciencieux de la réalité s'appliquent à en reproduire la structure essentielle. Et ce qui est vrai de l'histoire politique, l'est aussi de l'histoire des langues et des littératures, de celle du développement économique et technique, de l'histoire de l'art et de la religion. Nulle part on ne se contente plus dans les choses historiques de l'attrait purement littéraire ou de la divination intuitive qui suffisaient aux époques antérieures lorsqu'elles considéraient l'histoire comme une branche des « belles lettres » : partout dominent de nos jours l'examen rigoureux de la critique aiguë et la méthode consciente.

Dans ce cas aussi les procédés particuliers sur l'application desquels repose la sûreté scientifique des résultats n'ont pas été imaginés d'avance par la réflexion abstraite et logique, mais ont surgi des objets eux-mêmes devant les chercheurs dont l'activité sérieuse et directe était déterminée par l'amour profond de la vérité, ont acquis chez eux et chez leurs disciples, grâce à une application répétée et variée, une forme plus achevée, une élaboration plus consciente et sont devenus ainsi des modèles et des principes susceptibles de favoriser le développement ultérieur de ces disciplines. Dans l'organisation de l'enseignement historique dans les Universités, ce développement s'est accompli avec une rapidité croissante, affectant la forme d'une tradition qui se transmettait toute seule d'une génération à une autre en vue de recherches pratiques. Mais la richesse extrême des matériaux objectifs, l'intérêt puissant qu'excitent dans tous ces domaines les objets et les problèmes particuliers font que nous ne possédons encore que relativement peu de travaux et que des tentatives purement occasionnelles ayant pour but de donner un aperçu d'ensemble de tout ce qui se rapporte à la logique et à la théorie de la connais-

sance de ce nouveau procédé de travail scientifique. C'est ici que la logique voit s'ouvrir devant elle un vaste domaine de problèmes nouveaux et d'un nouveau genre ; elle est appelée à faire pour la science historique ce que l'ancienne logique a fait pour la science de la nature.

D'ores et déjà ces nouveaux problèmes de la philosophie théorique se laissent à mon avis poursuivre dans deux directions. Il s'agira d'une part de déterminer la structure formelle et logique de la recherche historique et de ses différents moyens auxiliaires ; ceci est le côté méthodologique du travail. Mais la solution de ce problème nous met en présence d'une deuxième série de problèmes qui, plus profonds et plus importants au point de vue des questions dernières de la philosophie, sont du domaine de la théorie de la connaissance : il s'agit d'analyser les principes objectifs qui, de même que les axiomes et les postulats des sciences naturelles, constituent pour la pensée historique les prémisses dernières présidant à l'examen et à l'interprétation des matériaux fournis par l'expérience, au choix des faits et à leur synthèse rationnelle. Mais qu'il s'agisse de la méthode ou de la théorie de la connaissance, il paraît tout naturel, en présence de l'état actuel des sciences, et afin de pouvoir formuler plus nettement et plus explicitement les méthodes et les principes, d'avoir recours à l'antithèse, c'est-à-dire de définir le nouveau d'après les différences ou les oppositions qui le distinguent de ce qui est connu et accepté. C'est ainsi que les questions des rapports entre l'histoire et les sciences naturelles devient un des principaux problèmes logiques ; et l'application de ce précieux moyen de connaissance qu'est l'antithèse paraît ici d'autant plus indiquée qu'en voulant « élever l'histoire au rang d'une science », on a fait plus d'une tentative de lui imposer les formes de connaissance des sciences plus anciennes.

II

Toute méthode scientifique constitue un procédé ordonné d'après un certain plan et déterminé d'un côté par son but et d'un autre côté par les moyens permettant d'atteindre ce but, c'est-à-dire par ses fins et ses points de départ. Si nous la considérons au point de

vue du rapport formel et logique entre le général et le particulier, tel qu'il a été conçu par Socrate, qui y voyait la caractéristique de la pensée scientifique, nous trouvons, en ce qui concerne *les points de départ*, d'un côté les sciences rationnelles qui partent de propositions générales, axiomes et postulats, telles les disciplines mathématiques, et d'un autre côté, tout l'ensemble des sciences empiriques dont la base est formée par des faits, objets de nos perceptions directes et indirectes. Parmi ces dernières sciences l'opposition méthodologique fondamentale s'exprime à son tour par la différence de leurs *fins*, c'est-à-dire de leurs problèmes de connaissance. Sous ce rapport l'élaboration des matériaux fournis par l'expérience peut viser soit à dégager des rapports généraux, soit à établir des faits particuliers ou des groupes de faits. Il s'agit là d'une différence non seulement de notion, mais encore de temps; le général coïncidant avec la durée permanente de la réalité sensible, le particulier avec la durée momentanée de faits non susceptibles de se reproduire. Le même ensemble empirique de faits réels peut ainsi, selon les circonstances, être envisagé de l'un ou de l'autre de ces deux points de vue.

Mais le général, en tant que propriété permanente ou groupe de propriétés permanentes, a été désigné par Platon sous le nom d'*idée* à laquelle il a subordonné tous les faits particuliers en rapport avec telle idée donnée, et plus tard le général a été conçu, toujours dans le même sens, comme « forme » ou comme « nature ». Les sciences naturelles modernes ont trouvé plus commode de définir l'être permanent par les relations constantes de ses états. Mais nous exprimons le plus volontiers ces « notions génériques des changements », comme les appelait Helmholtz, sous forme de propositions générales, et c'est ainsi que les lois naturelles ont remplacé les idées de Platon; en les exprimant nous leur accordons une valeur apodictique pour tous les événements particuliers qui tombent sous ces lois.

Les sciences expérimentales se divisent donc, d'après les fins qu'elles poursuivent, en sciences de lois et sciences d'événements. Cette division a été proposée dernièrement par plusieurs auteurs; elle est défendue en Allemagne par Simmel et moi; à Genève elle a été formulée de la façon la plus heureuse et indépendante par M. Adr. Naville. Il est permis d'espérer qu'elle servira de point de départ à une revision fondamentale et efficace des anciennes

théories sur la classification des sciences dans lesquelles, comme dans celles de Comte et de Spencer, le riche domaine de la recherche historique occupait une place des plus modestes.

Je ne voudrais pas qu'on comprît cette division purement logique en sciences de lois et sciences d'événements comme équivalant à celle en sciences naturelles et en histoire. La construction que je propose ne vise qu'à faciliter l'orientation. Le but de la méthodologie consiste à saisir, grâce à un examen rigoureux de la méthode de travail propre à chaque science particulière, le rapport nécessaire qui dans chacune d'elles existe entre sa méthode de travail et son contenu objectif, et se distingue en cela de la logique générale ou formelle qui est l'étude des formes de la pensée exacte ayant une valeur générale, indépendante de la nature du contenu particulier de la pensée. Pour la méthodologie ces formes constituent des signes et des points de repère, d'après lesquels elle doit caractériser, ranger et classer le mode de connaissance des différentes sciences; mais le fait que chacune d'elle se meut exclusivement ou principalement dans telles formes et non dans d'autres ne peut s'expliquer que par l'adaptation à la nature de son contenu objectif.

La distinction entre les sciences de lois et les sciences d'événements n'est donc au fond qu'une distinction entre deux procédés de travail, dont l'un *prévaut* dans les sciences naturelles, l'autre dans l'histoire : entre ces deux extrêmes s'intercale toute la variété des sciences empiriques, avec des transitions incessantes, aussi intéressantes en ce qui concerne leur contenu qu'au point de vue formel. Prenez d'un côté les théories mathématiques de la mécanique et d'un autre côté un portrait biographique finement ciselé; ce sont là deux productions diamétralement opposées, entre lesquelles se développe toute cette riche variété de transitions incessantes que Rickert a si bien décrite dans son ouvrage sur les limites des notions des sciences naturelles. Il y montre de la façon la plus claire combien ce point de vue *de la différence logique des buts de la connaissance* est utile pour l'intelligence de ce qui est propre à chaque discipline et des rapports qui existent entre elles.

Je mentionnerai très brièvement un exemple frappant à l'appui de ce que je viens de dire, celui qui est fourni par la signification différente que revêtent les « lois » elles-mêmes dans les différentes sciences.

Les lois, telles que les différentes sciences les dégagent et les établissent à la suite de l'examen des faits, signifient pour nous dans tous les cas une *régularité permanente* dans la consécution des événements, des rapports rythmiques qui font que l'égal est suivi dans le temps de l'égal. Sans nous préoccuper des difficultés qui résultent de l'intervention dans ces rapports du problème de la causalité, nous pouvons ne considérer qu'un seul point particulier. Le degré d'importance réelle que nous accordons aux régularités en question, et même le genre de cette importance varient également selon que nous avons à faire à des faits simples ou à des faits complexes. Des propositions dans le genre de la loi de l'attraction de Newton ou de la loi fondamentale électrodynamique ou de la loi de l'association en psychologie possèdent évidemment un sens tout différent de celui des données statistiques relatives à la quantité annuelle des pluies, à l'importation et à l'exportation, aux incendies et aux mariages dans une localité donnée. Dans les régularités de la première catégorie, les *lois naturelles* proprement dites, nous croyons saisir, dans les limites de la connaissance empirique du monde, la nature permanente de la réalité se manifestant toujours de la même façon, l'ordre des différents processus dans le temps restant également toujours le même; mais l'égalité approximative des rapports quantitatifs que nous exprimons dans les *règles* statistiques est loin de constituer à nos yeux un principe réel déterminant la forme des différents événements. Ces règles signifient seulement que le retour de complexus égaux a pour effet la production de complexus égaux. Personne ne craint plus les revenants que voyaient les anciens démographes. La régularité qui s'offre à notre observation constitue donc dans le premier cas l'expression d'un *moment causal*, en rapport avec la nature permanente des choses; dans le deuxième cas il s'agit d'un *résultat*, la reproduction de la même combinaison de conditions déterminant la reproduction de la même combinaison d'effets dans le temps. Les lois naturelles proprement dites sont primitives, objectives, constitutives; les règles ne possèdent qu'une valeur secondaire: elles nous disent que la réalisation de notre attente subjective est possible.

Il m'est impossible d'entrer ici dans les détails de ce rapport; je crois que les exemples que je viens de citer, ont rendu ma conception assez claire pour que je me borne à ajouter seulement que

ces oppositions constituent à leur tour des notions-limites entre lesquelles s'étend une variété graduelle de formes méthodologiques de recherches, en rapport avec la variété des sciences particulières. Seules les sciences naturelles théoriques proprement dites, la physique, la chimie, la psychologie possèdent des « lois naturelles » au sens rigoureux et primitif du mot; elles sont seules capables, quoique avec un succès et à un degré variables, d'isoler de simples séries de faits et d'établir ainsi les nécessités primitives qui seules nous permettent de définir la nature des choses accessibles à notre expérience. Toutes les autres sciences ont à faire à des phénomènes complexes qu'elles sont incapables de soumettre à une analyse complète et après en avoir observé les régularités elles ne possèdent aucun critérium qui leur permette de dire si à un moment donné de nouvelles nécessités primitives ne viennent pas s'ajouter aux nécessités secondaires. C'est là le grand problème de la classification des sciences de Comte. Car il est incontestable que plus nous nous éloignons de la mécanique, pour arriver à la vie, à la société, à l'histoire, plus le nombre augmente de ces régularités que nous pouvons observer en tant que faits de consécutions uniformes, mais que nous devons considérer non comme des nécessités primitives semblables à celles qu'expriment les lois naturelles, mais comme des résultats plus ou moins constants qui suivent la reproduction des mêmes ensembles de conditions.

Dans cette catégorie de nécessités dérivées je crois pouvoir ranger tout ce qui a été dit jusqu'ici au sujet des lois de l'histoire. Sans doute dans la vie des peuples, comme dans celles des individus, certaines combinaisons de conditions économiques, politiques, religieuses, artistiques et littéraires se reproduisent dans des proportions sensiblement égales et sont suivies de changements sensiblement égaux ou analogues; mais nous n'avons aucun droit de voir dans ces ressemblances ou analogies des nécessités dans le genre de celles qu'expriment les lois naturelles, c'est-à-dire des déterminations de la réalité sociale ou historique qui constitueraient les facteurs déterminants des transformations de telle réalité historique particulière. Il peut être intéressant d'entreprendre, par la réflexion comparée, une tentative d'analyse de ces régularités dérivées que personne ne conteste : mais on ne doit pas y voir une théorie explicative dans le sens des sciences naturelles. La théorie des trois phases de Comte ou celle du rhythme des quatre

formes principales de Cousin et toutes les autres analogies de ce genre ne doivent pas être conçues comme des forces qui dans chaque cas particulier déterminent la marche de la réflexion, mais tout simplement comme des résultats qui s'expliquent par la régularité des conditions extérieures et intérieures.

Il en est de même de toutes les lois historiques. Ce qu'on nous propose comme telles, ne sont que des réflexions générales d'un caractère indéterminé et à contenu le plus souvent trivial : elles ne possèdent qu'une valeur heuristique, en nous incitant à rechercher comment il se fait que des séries d'événements qui présentent des différences individuelles considérables n'en manifestent pas moins une certaine uniformité schématique. Mais ce ne sont pas ces pâles analogies qui donnent aux recherches historiques leur importance et leur charme. C'est ici qu'on s'aperçoit qu'on n'obtient les notions générales qu'en sacrifiant l'individuel. La tendance à se livrer à des réflexions de ce genre au sujet des régularités historiques constitue donc un vain jeu si l'on en attend quelque chose de plus que les résultats que l'histoire avait de tout temps tirés de la comparaison de phénomènes semblables entre eux. On peut dire de celui qui pense pouvoir *comprendre* les faits historiques à l'aide de lois historiques spéciales :

« Ein Kerl der spekuliert
Ist wie ein Thier, auf dürrer Heide
Von einem bösen Geist im Kreis herumgeführt,
Und rings umher liegt schöne grüne Weide. »

(le bonhomme qui spécule ressemble à l'animal qu'un mauvais esprit fait tourner sur une lande desséchée, alors que tout autour s'étendent de beaux pâturages verts).

Dans le cas particulier les pâturages verts c'est la vie historique elle-même avec la richesse et le charme de ses formes individuelles, de ses événements et rapports particuliers, avec cette variété de faits uniques, ne se répétant jamais, dans laquelle s'exprime la vie de notre race pendant des milliers d'années, et dont nous devons conserver le souvenir dans toute sa fraîcheur primitive, puisque nous y trouvons comme l'incarnation vivante des valeurs dernières et les plus profondes de notre propre vie.

Mais avant de poursuivre plus loin cette idée, je vous demanderai la permission de citer encore un argument historique. En consi-

dérant la différence entre le général et le particulier comme la caractéristique logique des sciences naturelles et de l'histoire, il est impossible de ne pas penser à Leibniz et à sa théorie des vérités éternelles et des vérités de fait. Pourtant, si je ne me trompe, Leibniz a fait subir à sa conception relative à cette question une modification profonde. Au début, pendant sa période cartésienne, il considérait cette différence comme relative et subjective, les vérités de fait elles-mêmes étant pour la raison divine des produits des vérités éternelles. Mais plus tard il changea d'opinion : il s'était aperçu que les faits réels ne dérivent jamais des lois seules, mais supposent toujours d'autres faits réels dont ils découlent avec une nécessité rigoureuse, et ainsi de suite à l'infini. Il se mit à parler *objectivement* de vérités éternelles et de vérités de fait, de vérités nécessaires et de vérités occasionnelles. Les réalités individuelles de l'expérience ne peuvent être ni déduites, ni comprises : c'est le contingent. Nous essayons bien de décomposer l'individuel et de comprendre les nécessités générales qui s'y manifestent : mais aucune de ces combinaisons uniques ne peut être déduite d'une loi quelconque, chacune supposant une autre combinaison individuelle, etc. Ni l'ensemble des faits ni chaque fait particulier ne sont donc des vérités éternelles : ce sont des *contingents*.

C'est pourquoi Leibniz cherchait (après Duns Scot) la raison d'être des vérités de fait non dans la raison divine, mais dans la volonté divine : c'est dans la *valeur* de l'unique qu'il faut voir son essence et son droit. A partir de ce moment le royaume des nécessités générales, des lois naturelles ne constitue plus que la base sur laquelle se déploie le développement incompréhensible des faits uniques déterminés par leur valeur.

III

L'unicité, l'individualité non sujette à la répétition constituent donc, à l'encontre de la nécessité générale, les caractères distinctifs des faits historiques ; mais ce n'en sont ni les seuls caractères, ni les plus significatifs. Tout fait réel est en effet unique et individuel, et cependant il existe des choses et des processus sans nombre qui n'ont rien d'historique. Que faut-il donc, demanderons-nous,

pour que l'unique devienne ou puisse devenir un *fait historique?* Rickert a eu le mérite de montrer avec une clarté admirable que c'est la *relation de valeur* qui donne à l'événement l'importance d'un fait historique. De même que l'homme individuel, incapable d'accumuler dans sa mémoire toute la somme des détails de ce dont il est témoin, n'en conserve que ceux et ne parle que de ceux qui sous un rapport quelconque lui ont paru importants ou possèdent à ses yeux une certaine valeur, de même l'ensemble des souvenirs de l'humanité (et c'est ce que la science historique est appelée à devenir) n'est constitué que par les faits et les événements qui présentent un rapport quelconque avec les valeurs qui déterminent la vie de l'espèce. C'est là la seule base du choix qui extrait de la variété « innombrable » de ce qui « arrive » en général ce qui est « historique. »

Dans certaines conditions, des états, des circonstances et des événements de la nature extérieure sont également susceptibles de revêtir le caractère de faits historiques, et cela dans la mesure des rapports qu'ils présentent avec les valeurs qui déterminent la vie de notre espèce. Mais ce sont principalement les produits vivants de la raison humaine qui forment le contenu réel des sciences historiques, depuis la langue avec toutes ses formes vivantes jusqu'aux créations qui, en tant qu'expressions de la moralité sociale, constituent les produits économiques, politiques, religieux, artistiques et scientifiques de l'unité rationnelle de notre vie. Autant de buts, de fins et de valeurs de l'humanité, autant de sphères de son développement historique, autant de branches de la connaissance historique de ce développement.

Mais dans toute cette variété il s'agit du travail conscient du but que l'homme déterminé par des valeurs rationnelles a accompli et accomplit sur lui-même, en tant qu'être naturel, et sur les circonstances et les rapports qu'il trouve d'une façon également naturelle dans son milieu physique. Cet effort rationnel s'exerçant sur la nature donnée a reçu la dénomination heureuse de « culture » (civilisation), et rien n'exprime mieux ces rapports de la science moderne que le terme de *Kulturwissenschaft* (science de la culture, de la civilisation, science historique) appliqué à l'ensemble des disciplines historiques, par opposition aux sciences de la nature; ce qui ne veut pas dire que toutes les sciences historiques particulières ne doivent être considérées que comme une préparation à

l'« histoire de la civilisation » (cette dernière possède plutôt la valeur esthétique d'une synthèse utilisant les faits particuliers en vue d'un tableau d'ensemble, tout comme, du côté des sciences naturelles, l'exposé synthétique des données générales de ces sciences; moyens esthétiques destinés à la satisfaction du besoin métaphysique), mais plutôt que dans la notion de la « culture », envisagée comme un travail rationnel déterminé par des valeurs, la base et le principe scientifiques communs à toutes les disciplines historiques trouvent leur expression la plus simple.

Mais tout ceci suppose que notre conception de l'histoire est basée non sur les valeurs particulières propres aux individus particuliers et se prêtant à une analyse psychologique, mais sur les déterminations rationnelles supra-individuelles des valeurs. Ce qui distingue l'histoire, comme science, des souvenirs et récits des individus particuliers, des familles, des tribus et des peuples, c'est que son choix des « faits », sa conception de leurs dépendances mutuelles, sa synthèse des matériaux isolés sont guidés par les rapports qu'elle découvre entre les faits et les matériaux isolés d'un côté et des valeurs ayant un *caractère général et nécessaire* d'un autre côté.

L'histoire comme science, c'est-à-dire comme science de la culture n'est donc possible qu'en tant qu'il existe des valeurs ayant une portée générale et qui nous fournissent la *raison* du choix et de la synthèse des faits. Mais c'est la *morale* qui forme la science philosophique des valeurs générales et c'est ainsi que, comme l'avait déjà reconnu Schleiermacher, *la morale constitue la théorie de la connaissance de l'histoire*. C'est à elle qu'incombe l'analyse des principes sans laquelle la recherche historique ne saurait faire un seul pas pour s'orienter dans son choix au milieu de la quantité innombrable de ce qui arrive et pour former des séries rationnelles.

L'examen philosophique a donc exclusivement pour but de comprendre les raisons qui justifient le travail objectif des sciences particulières. Les différents représentants de ces dernières s'acquittent de leur tâche, sans être obligés de chercher la justification dernière de leurs procédés. Celui par exemple qui recherche les causes d'un phénomène observé et les lois qui s'y expriment suppose tacitement et d'une façon souvent inconsciente que toute réalité nouvelle dans l'expérience n'est qu'une transformation d'une réalité

antérieure. Cette supposition, d'après laquelle rien de nouveau ne saurait exister dans la nature, a été formulée dans la science de différentes façons, depuis les Eléates et les atomistes, jusqu'à Robert Mayer et à Helmholtz, comme la conservation de l'être, de la substance, de la masse, du mouvement, de la force, de l'énergie : mais de quelque façon qu'elle soit exprimée, cette idée forme la base et la condition des recherches. C'est un des « principes fondamentaux » sans lesquels aucune expérience selon Kant, c'est-à-dire aucune science expérimentale, comme nous le disons aujourd'hui, aucune science naturelle n'est possible. On peut dire de même qu'aucune science de la culture n'est possible, c'est-à-dire ne possède de base générale, sans le système de valeurs, d'après lequel on apprécie l'importance de ce qui arrive. Ces valeurs, le savant les suppose également comme une chose qui va de soi, sans les formuler explicitement; mais sans elles il lui serait impossible de parler d'une dépendance des événements, de développement, de progrès, de stagnation, de régression et d'autres états analogues.

Il est impossible d'analyser ici toutes les conséquences qui résultent des idées que nous venons d'exposer pour la question souvent débattue de l'objectivité de la conception historique : il est clair toutefois que l'histoire n'est possible qu'en tant qu'on se sert de la conception de la valeur qui doit être considérée comme son but. Si les sciences naturelles n'admettent que des recherches causales, les sciences historiques ne sont possibles qu'en tant qu'elles sont guidées par le point de vue téléologique.

Ici nous voyons se dresser toutes les questions qui peuvent également se poser à propos de l'histoire de notre propre science, de la philosophie. Toutes ces questions se réduisent à celle du « fatalisme historique. » C'est un problème troublant que celui de savoir si nous ne sommes pas esclaves du succès lorsque nous accordons une valeur générale et nécessaire à ce qui a de la valeur pour nous. Je ne veux pas discuter cette question à fond; je me bornerai à attirer l'attention sur deux points seulement. Je dirai d'abord que le problème dont il s'agit se pose à propos de nos hypothèses scientifiques, des « principes fondamentaux de l'entendement pur » au même degré qu'à propos des valeurs qui forment le contenu de la conscience morale. Dans un cas comme dans l'autre, l'histoire de la science humaine est celle d'un processus pénible, tantôt montant tantôt descendant, au cours duquel la science adapte, éclair-

cit, prend conscience d'elle-même, se donne une certaine forme ; et les hypothèses des sciences naturelles ne sont pas plus sûres de leur portée absolue que les principes moraux de l'histoire.

Ceci est le premier point. Je dirai en outre qu'en dépit de la relativité historique, la raison possède le droit d'opposer sa propre valeur au système puissant des valeurs historiques. Je puis citer à l'appui de ce que je viens de dire l'exemple de J.-J. Rousseau qui, usant du droit profond, intérieur, de son sentiment rationnel, condamna la civilisation froide et raisonneuse de l'époque des lumières, montra la nullité de ses valeurs historiques dans la science, dans l'art et dans la conduite de la vie et posa ainsi le problème de la civilisation de la philosophie moderne. Qu'on accepte ou qu'on repousse ses exigences, ces dernières n'en restent pas moins une preuve vivante que la raison possède le droit de garder, à l'encontre de ses propres manifestations historiques, la foi en elle-même qui dépasse le temps.

La thèse que je viens d'exposer est telle, que j'ai dû vous offrir plus de problèmes que de solutions et de théories, plus de questions que de réponses. Je n'ai plus que quelques mots à ajouter.

Si les sciences naturelles comme sciences de lois s'occupent de l'être éternellement égal à lui-même, de l'essence permanente de la réalité accessible à notre expérience, et si l'histoire comme science de la culture a pour objet la réalisation des valeurs rationnelles supérieures dans l'évolution unique, ne se répétant ni ne se reproduisant jamais, de l'histoire du genre humain, il n'en est pas moins vrai que les uns et l'autre témoignent d'une unité supérieure, unité de vie et d'essence, reliant la nature et l'histoire. C'est un postulat de la foi et de la pensée unifiante. Mais le monde de l'expérience qui s'étend devant nous dans ces deux sphères de sciences renferme dans sa structure infiniment compliquée une opposition de principe contre le postulat du monisme : l'importance des valeurs suppose la réalité de ce qui est contraire aux valeurs, la non-adaptation de la réalité aux postulats de la conscience qui pose les valeurs. Et moins nous sommes capables d'arriver à une explication théorique et causale de la réalité de ce qui est contraire aux

valeurs, — de l'antinormal, — plus cette réalité reste indispensable aux exigences de notre conscience du devoir. Notre volonté exige un monde où il y ait quelque chose à faire, un monde où le travail ait une raison d'être, un monde où notre action déterminée par des valeurs éprouve de la résistance de la part d'une réalité non conforme à nos valeurs. Ceci a été montré par Fichte d'une façon irréfutable. Cette dualité forme à la fois la réalité immédiate et le plus incompréhensible des mystères. L'indéductible, l'inexplicable, le contingent par excellence — c'est l'antinormal.

W. Windelband.

(Traduit par le Dr S. Jankelevitch.)

L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

ESSAI DE SYNTHÈSE

(SUITE ET FIN [1])

A l'époque du polyptique d'Irminon, on voit déjà des hommes d'une même condition nominale, tels que les colons, être tenus envers leur dominus à des obligations qui varient en nombre et surtout en gravité. Par exemple tel colon doit quatre corvées par an, alors que tel autre en doit jusqu'à quatre par semaine. Cela nous donne l'impression d'une confusion inextricable. C'est que nous ne savons pas tout ; les documents n'étant pas assez explicites. Ainsi, ces hommes qui doivent quatre jours de corvée par semaine inquiètent notre raison. Il n'est pas vraisemblable qu'ils pussent réussir à vivre du travail de leurs journées disponibles, qui se montaient au plus à deux par semaine, — quand les fêtes chomées, alors si multipliées, ne venaient pas réduire encore ce nombre.

On est fort tenté d'admettre ou que les corvées dont il s'agit étaient très brèves, ou que dues en principe, elles n'étaient pas réellement exécutées ; ou encore que les hommes étaient, les jours de corvée, entièrement nourris par le seigneur. L'une ou l'autre de ces alternatives rendrait la situation possible, intelligible ; mais alors nous voilà en doute sur la lumière que nous pouvons tirer des textes.

Après le polyptique d'Irminon, nous rencontrons celui de Notre-Dame de Chartres, celui de Notre-Dame de Paris (entre autres). Et nous voici en face de termes nouveaux, de dénominations in-

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VI, p. 23 et 158, tome VII, p. 29 et 291 ; tome VIII, p. 35 et 150, et plus haut, p. 22.

connues : au lieu de colons, par exemple, nous avons des *colliberts* des *hommes de corps*.

Tous ces hommes, quelles que soient leurs dénominations, descendent nécessairement ou d'un esclave ou d'un colon, deux sortes d'hommes qui depuis l'antiquité n'ont pas cessé de coexister sur le même sol. Dans le polyptique d'Irminon on peut encore, grâce à la *dénomination*, distinguer le descendant du colon de celui de l'esclave ; mais déjà, comme je viens de le dire, les *obligations* nous causent de l'incertitude. Dans les polyptiques postérieurs, la perte des anciens termes nous jette, nous modernes, dans un complet embarras. J'incline fortement à penser que les gens du XIIe siècle ne s'y reconnaissent plus eux-mêmes, que les deux classes existant deux siècles auparavant sont à peu près brouillées, confondues, n'en forment plus qu'une. Et je me l'explique par l'influence de circonstances déjà consignées au polyptique d'Irminon.

A côté des colons (*ingenui*) il y a des *servi* qui vivent de la même manière qu'eux, ayant, comme eux, un manse à cultiver, ni plus grand, ni plus petit, ni meilleur ni pire, et qui sont parfois chargés à peu près des mêmes redevances qu'eux, ne différant d'eux que par cette mention exprimée quelquefois, mais très souvent absente : qu'ils sont tenus à faire des corvées *ad libitum* : Il y a des colons qui occupent des manses dites *serviles*, et il y a des serfs qui détiennent des manses *ingenuiles* ; et l'on voit que c'est, non pas la condition de la personne, mais le titre de la terre occupée par la personne qui règle les redevances et corvées dues par cette personne. Dès lors il est aisé de prévoir ceci : le *colon* tenancier d'un manse servile, et rendant de ce fait des services serviles, pourra bien avoir des descendants dont la primitive condition sera oubliée, sera méconnue par les maîtres, soit de bonne foi, soit de mauvaise foi, parce qu'ils ont intérêt à cette méconnaissance. Quant au *servus* il se peut bien qu'en revanche la jouissance d'un manse *ingenuile* profite à sa descendance ; mais le cas doit être rare, parce que l'intérêt du maître au lieu de brouiller les souvenirs, ici les maintient. Et au reste, les serfs pourvus d'une terre ingenuile se rencontrent dans les documents beaucoup moins souvent que les colons pourvus d'une terre servile.

D'autre part il arrivait infailliblement, que de temps à autre, une ancienne famille colonnaire s'éteignait. Sa tenure alors retombait à la disposition du seigneur. Un homme s'offrait pour prendre

cette tenure, un homme étranger ou quelque fils de colon indigène, qui avait trop de frères dans la maison paternelle. A celui-ci le seigneur était libre de faire des conditions nouvelles, plus avantageuses pour lui seigneur, et on peut s'assurer que souvent le seigneur profitait, en effet, de l'occasion pour croître les redevances attachées à la tenure.

On défrichait graduellement la forêt, le marécage, la lande; des *essarts* continuels étendaient la partie cultivée du territoire. Qui donnait la permission d'essarter? évidemment le seigneur; c'est lui par suite qui règlait à quelles conditions le cultivateur jouirait de cette tenure nouvelle, et cette fois encore il n'était pas tenu de garder les conditions anciennes, coutumières.

Les divers cas énumérés ci-dessus donnent un résultat essentiellement semblable. Ils ont cela de commun qu'ils brisent l'immémoriale coutume. Or, celle-ci, en retenant sur le sol natal le colon, liait du moins la main avide du seigneur, elle privait le seigneur de sa liberté économique, qui est celle du plus fort. Tous ces cas ont créé une situation nouvelle où le seigneur a pu donner carrière à sa tendance générale et naturelle d'accroître la redevance jusqu'au terme, vaguement entrevu, où il devait s'arrêter pour ne pas affamer totalement le cultivateur.

En conséquence de cette marche qui confond ensemble les deux classes rurales — *attachées* au sol, toutes deux, il est bon de le rappeler, mais à des titres primitivement très inégaux, — une autre série se déroule : les redevances, les obligations restent les mêmes ou s'aggravent peu pour les uns; mais s'aggravent sensiblement pour les autres. Par exemple la taille *annuelle* apparaît, pesant sans distinction sur tous les gens de campagne.

Le champart, l'agrier, etc., bref la rente en nature payée au dominus, laquelle oscillait autour du dixième du produit brut, monte ici au quart, là au tiers, ou même à la moitié. C'est déjà le *régime moderne* qui fait son apparition.

Précisons : du Moyen Age au temps moderne la différence est qu'au Moyen Age le tenancier a pour lui la plus forte part des fruits de la terre, les neuf dixièmes, à tout le moins les trois quarts; tandis que dans le temps moderne, il n'a pour lui, métayer, que la moitié; fermier, qu'une part plus ou moins supérieure à la moitié, mais compensée alors par les risques. Inversement le dominus reçoit au Moyen Age, un dixième, un sixième ou un

quart, tandis que le propriétaire moderne prend moitié ou que s'il prend moins, il touche avec certitude sa part bon an mal an. Entendons-nous bien, cela c'est le Moyen Age pour l'homme, non pas libre, ce n'est pas tout à fait le mot propre, mais pour l'homme *ingenu*, pour le colon, ou sous quelque autre nom que ce soit, pour l'homme qui est l'équivalent du colon. Mais à côté de celui-ci, il y a un autre homme, que le Moyen Age traite tout autrement, c'est celui qui au IXe siècle, encore, a le triste privilège, d'être qualifié de *servile* (par opposition à *ingenuile*), qui descend de l'ancien esclave ou qui a été, par suite de divers accidents, assimilé à ce descendant. Le servus de cette classe n'a pas un sort beaucoup meilleur que l'esclave antique.

Mais du Xe au XIIe siècle, ce servus-là bénéficie de la confusion des souvenirs et des traditions, pendant que l'ingénu d'origine y perd. Peut-être aussi, — c'est bien possible, mais nous n'avons aucun moyen de le savoir, — peut-être que la classe des hommes descendant des esclaves avait à peu près disparu au XIIe siècle. Il est certain que les guerres, la misère, l'affranchissement tendaient fortement à la diminuer et que, d'autre part, la guerre ne faisait plus d'esclaves. Le résultat supposé ne serait donc pas si étonnant.

Et voici qu'au XIIe siècle, un fort courant d'affranchissement se déclare. Résultat paradoxal en apparence, incontestable cependant, ce phénomène va achever d'introduire dans le monde économique ce que j'ai appelé le régime moderne, c'est-à-dire l'élévation considérable de la rente du sol.

Ce courant est le résultat d'un accord de volontés, les seigneurs, par des raisons que nous chercherons à préciser tout à l'heure, manifestant une inclination nouvelle à affranchir, leurs hommes manifestant un besoin nouveau ou plus pressant d'être affranchis [1].

1. Si c'était ici le lieu de s'étendre, j'essayerai de montrer la part capitale qu'eut, dans ce mouvement des affranchissements, la coutume du formariage. Pour les deux parties, le seigneur d'un côté, l'homme asservi de l'autre, le formariage était devenu une gêne presque intolérable, grâce à l'Eglise qui avait étendu déraisonnablement ses prohibitions de mariage pour cause de parenté physique ou morale. On ne pouvait presque plus se marier avec une personne de sa seigneurie. Dans cet étroit milieu les indigènes étaient devenus presque tous parents à quelque degré prohibé. D'autre part, les seigneurs, gens d'humeur querelleuse, de caractère orgueilleux ou avide, avaient toutes les peines du monde à s'accorder sur l'échange des serfs, qui résolvait jusqu'à un certain point (seulement) la difficulté.

Du côté des populations, la gêne du formariage n'était pas sentie moins vivement. Cette coutume contrariait à tout coup les inclinations, jetait les jeunes gens dans des désordres, entrait en conflit avec un des besoins impérieux de notre nature.

Le mouvement va s'accentuant, s'étendant du début du XIIe siècle à la fin du XIVe. Nous savons qu'à la fin du XIIe siècle, telle de notre province, la Normandie, par exemple, est déjà tout à fait purgée du servage de la terre. Un acte célèbre, l'édit de Louis X le Hutin, au début du XIVe siècle est comme le signe le plus éclatant de ces idées ou de ces intérêts nouveaux qui portaient les seigneurs à affranchir. Louis X veut que ses fonctionnaires de tout ordre offrent la libération aux hommes de corps de ses domaines et même qu'ils les pressent un peu d'accepter cette offre. On sait que les serfs royaux se firent tirer l'oreille et que le nombre des acceptants fut assez petit. C'est que le Roi ne donnait pas la liberté ; il la vendait, et la vendait trop cher à l'estimation des clients. Les autres seigneurs furent, semble-t-il, plus raisonnables. Cependant, si nous lisons attentivement les chartes d'affranchissement contenues dans nos polyptiques, nous voyons ceci : aucun des droits *utiles* que le seigneur prétend sur ses serfs n'est par lui abandonné ; aucune des redevances économiques que les serfs payent en denrées, argent ou corvées, ne disparaît, en suite de l'affranchissement. Au contraire ou l'une de ces redevances, par exemple, la taille, est notablement accrue, ou si les redevances et corvées sont simplement maintenues, telles quelles, il faut que le serf paye une somme qui, une fois donnée, le libère, mais qui est provisoirement une charge pesante pour lui. Mais alors de quoi le serf est-il libéré ? Le voici : il lui est loisible de quitter le sol natal, d'aller s'établir ailleurs, notamment dans les villes qui croissent, où l'industrie commence et où il semble de loin qu'on gagne de l'argent, qu'on fait fortune. Par suite il peut se marier librement ; ce qu'il acquerra sera désormais bien à lui, il aura la faculté de donner, de léguer à qui bon lui semblera.

Il est libre, il lui est permis de quitter la terre à laquelle ses pères sont restés liés séculairement, oui, mais aussi la terre est libre à son égard, elle peut le quitter. J'entends qu'elle est maintenant à la libre disposition du Dominus. Celui-ci peut maintenant retirer à lui cette terre, il est maître de la louer, de l'affermer à des étrangers ou d'imposer au tenancier indigène des conditions nouvelles. En acceptant la liberté, le serf a renoncé à ce droit de copropriété qu'une longue tradition lui garantissait, et il a, de son côté, libéré le seigneur.

Cela n'est pas dit expressément dans les actes d'affranchisse-

ment, cela ne fut pas même pensé tout de suite, mais il y avait là, si je puis dire, une tendance synallagmatique. Il ne se pouvait pas que le seigneur restât seul lié. Donc à mesure que les affranchissements se multiplient, que la liberté gagne du terrain, le monde moderne apparaît, croît, s'étend ; monde économique que la tradition, l'usage séculaire, ne régit plus impérieusement, et où désormais se démène le conflit de l'offre et de la demande que termine toujours forcément la victoire du plus fort, c'est-à-dire de celui qui est économiquement le mieux pourvu.

Le régime que j'ai qualifié de moderne, s'était produit dans l'antiquité, comme nous l'avons vu, par l'abandon volontaire que fit de son lot de terre l'homme libre. A y regarder superficiellement, la renaissance de ce régime, au XIIe siècle, paraît s'être produit en grande partie par la même cause. Mais voici les différences : d'abord les causes extérieures, les circonstances qui déterminent d'un côté le libre antique, d'autre côté l'ingénu du Moyen Age à s'en aller, à laisser le champ libre au grand propriétaire, ne sont pas les mêmes. Et puis secondairement dans l'antiquité, quand le libre disparaît de dessus le champ, l'esclave y reste; tandis qu'au Moyen Age l'esclave s'en va, il part avec l'*ingénu*.

La disparition complète et définitive de l'esclavage est un fait qui seul aurait pu influer capitalement sur la forme et l'allure des sociétés ; mais ce fait s'accompagna d'une circonstance presque aussi influente, qui manqua à l'antiquité. L'agriculteur libre de l'antiquité quitta son champ pour être soldat, ou citadin, électeur plus ou moins payé et oisif, tandis que le servus du Moyen Age partit pour devenir ouvrier, industriel, commerçant dans des cités laborieuses. On ne peut guère s'exagérer la portée de cette différence.

***

Toute époque donnée, parmi ses caractères, en présente toujours quelques-uns qui dénotent ou au moins font présumer avec probabilité certaines circonstances antécédentes, des circonstances qui ont dû exister, sans quoi l'époque donnée ne serait pas venue telle qu'elle est. C'est dans cette persuasion que je veux passer en revue quelques institutions que nous connaissons déjà.

Et d'abord l'existence de grandes et même très grandes pro-

priétés, couvrant tout le sol d'un grand pays, ne laissant en dehors d'elles aucune parcelle de ce sol tout à fait indépendante. — Dès qu'on y réfléchit, on s'aperçoit que ce fait, si clair, si saisissant en sa forme, est plus que curieux, surprenant et plus que surprenant, énigmatique dans sa cause, ses origines. L'un nous dit « ces grandes propriétés viennent d'une conquête; ces grands propriétaires sont des descendants ou des successeurs de conquérants primitifs ». Un autre dit expressément ou insinue, que ces grandes propriétés ont été acquises, comme de nos jours on voit acquérir la propriété, par achat ou par héritage. D'autres enfin ne pensent rien, n'imaginant pas qu'il y ait là un problème.

Aux premiers, on peut répondre : la conquête n'est nullement prouvée, du moins une conquête capable de produire les suites données.

Restons pour le moment chez nous et prenons y les choses de plus haut. Dans notre Gaule, avant César, avant la conquête, il y a déjà de ces immenses propriétés; il y a de ces opulents et princiers propriétaires, tels les Vercingétorix, les Orgétorix, les Dumnorix, les Lucteres, qui sont en mesure de recruter une petite armée rien que parmi leurs clients, leurs débiteurs, leurs tenanciers. Une conquête antérieure à César, certes, on peut la supposer, rien n'est plus aisé, mais aussi rien n'est moins prouvé. — Passons à la conquête romaine. Est-ce qu'elle a établi sur le sol gaulois, universellement, systématiquement des propriétaires nouveaux, d'origine latine, expulsant les vaincus de leurs domaines? On sait le contraire; on sait que Rome a envoyé quelques colonies en Gaule, comme ailleurs, et que c'est tout. D'ailleurs, même au cas où des grands propriétaires romains auraient été mis à la place des grands propriétaires gaulois, la conquête n'aurait pas par là créé la grande propriété, elle n'aurait produit qu'une mutation des possesseurs; la question de la conquête primitive ne serait donc pas résolue.

Il apparaît bien que, dans une certaine mesure, par ce qu'on nomme la conquête germaine, au moins chez les Bourguignons, les chefs des troupes germaines, ou des clans germains, sont devenus les co-propriétaires des grands domaines gallo-romains sous le nom d'*hôtes*. On sait pertinemment, d'autre part, que les vastes espaces de terre dépendant du fisc impérial passèrent aux mains des rois barbares; mais ni l'un ni l'autre de ces faits ne nous

donne encore le mot de notre énigme, c'est-à-dire la création originelle de la grande propriété.

Aux seconds on peut répondre que du temps d'Orgétorix, et de Vercingétorix, l'industrie, le commerce, la banque, n'étaient certes pas capables de jouer le rôle qu'elles tiennent de notre temps, où elles sont les facteurs les plus ordinaires des grandes fortunes. A coup sûr le métier d'agriculteur ne faisait pas non plus beaucoup de riches. Et alors, comment s'expliquer ces grandes possessions territoriales? par l'héritage? Mais c'est un cercle vicieux. Pour pouvoir beaucoup transmettre, il faut d'abord avoir beaucoup acquis. Ces causes modernes de fortune étant écartées, reste comme unique source possible de ces grandes possessions primitives, l'exercice du gouvernement. Assurément la conquête, la civilisation romaine est venue plus tard adjoindre à ces premiers *potentes* des hommes qui devaient leur richesse au commerce, à l'héritage, aux fonctions administratives ; mais la majorité des grands propriétaires gallo-romains a dû se composer d'hommes qui étaient les *ayants cause* des grands propriétaires Gaulois. Même chose peut être affirmée des grands propriétaires de race germaine, évidemment, puisqu'ils partagèrent le sol avec les propriétaires gallo-romains.

***

Après avoir sondé les sources de la grande propriété, examinons cette propriété en elle-même, en ses formes, ses conditions. — Une grande propriété du VIIIe ou du Xe siècle, ce qu'on nomme la villa, se compose, tout le monde en convient et Fustel l'a lui-même très précisément exposé, d'un domaine particulier que le dominus de la villa exploite directement par le travail de ses esclaves et par les corvées de ses serfs ou colons. Autour de ce domaine un nombre plus ou moins grand de petites cultures (d'une contenance moyenne de dix hectares) exploitées le plus ordinairement par les colons. Au delà enfin des bois ou une forêt, ou un pacage, dont le dominus partage la jouissance avec les colons. On a dit, le dominus est le propriétaire de tout ce qui compose la villa. Incontestablement il exerce sur tout cela des droits de propriétaire; mais ceux qui ont ainsi parlé du dominus ont ajouté

qu'il était le propriétaire unique et se sont figuré son droit de propriétaire sur le patron de la propriété *moderne*. Cependant examinons : ces petites cultures, ces tenures, ces *manses* qui entourent le domaine proprement dit du dominus, sont-elles pour cet homme une propriété, comme nous la concevons et la pratiquons maintenant? Quel est le droit du dominus sur ces cultures? De réclamer à leurs détenteurs une sorte de rente en nature ou en argent, et des services manuels. Mais il n'a pas le droit d'augmenter la rente ou de multiplier les corvées, et il n'a pas le droit d'exproprier ces détenteurs, tant qu'ils payent. — Il n'est donc qu'un créancier, une sorte de créancier hypothécaire? — Attendez. Cependant supposons qu'un de ces détenteurs meure sans hoirs légitimes, que sa lignée directe s'éteigne, son manse tombe entre les mains du dominus, si ce dernier détenteur n'a pas exercé le droit de léguer, qui lui appartient sous certaines conditions d'ailleurs assez étroites. Le dominus nous apparaît maintenant comme un gouvernant moderne qui prend les biens d'un de ses sujets, dans des cas déterminés dits de déshérence, ou comme étant avec le détenteur, sur le pied d'un cohéritier qui jouirait du droit d'accroissement. Qu'on adopte l'une ou l'autre conception (et en réalité, au fond des choses, il y a des deux), le résultat est le même ; on aboutit à cette conclusion juridique : Le dominus n'est pas quant aux tenures un propriétaire à la moderne ; il est un copossesseur à l'égard du colon et réciproquement. Plus fortement marquée nous apparaît encore dans le colon cette qualité de co-possesseur, quand nous apprenons deux choses : 1° Que le colon peut vendre ou donner de son vivant son manse, pourvu que ce soit à un homme de la même villa et de la même classe que lui ; 2° que si en mourant, il a dans sa maison, à défaut d'hoirs, quelque personne vivant et travaillant le manse avec lui, il n'y a plus déshérence, le dominus ne recueille plus le manse, qui reste aux mains de la personne coopératrice, puis à celles de ses hoirs.

On a pensé et on a dit que ces tenures avaient été primitivement *concédées* aux détenteurs par le dominus. On devait naturellement et même avec quelque logique imaginer une concession au début, dès lors qu'on avait imaginé dans le dominus un propriétaire façon moderne. Mais dès que le dominus n'est plus conçu de cette manière, on se pose naturellement cette question : L'état juridique du colon a-t-il eu au *début* pour cause et point de départ une con-

cession du dominus. Entendons-nous bien, une concession telle qu'en font aujourd'hui les propriétaires?

Nous n'avons pas de preuve historique (contrats privés, ou récits d'historiens, d'annalistes) d'une concession primitive pour les Gaulois. Nous avons pour les Romains un partage légendaire fait par un roi qui agit, remarquez-le, non comme propriétaire, mais comme gouvernant, juge, arbitre. Nous avons, bien historiques cette fois, des établissements de cultivateurs romains en pays conquis, des concessions faites par la puissance publique. C'est encore là acte de gouvernement et non de propriétaire particulier. Après cela, quand ces actes de gouvernement ont une bonne fois, et d'ensemble, fondé le régime, fondé une colonie par exemple, nous trouvons plus tard, au fur et à mesure de ces événements privés qui produisent toujours des vacances, nous trouvons, dis-je, des concessions particulières qui ont l'air de concessions de propriétaires, bien qu'il y ait à dire là-dessus, comme nous venons de le voir. Les érudits s'y trompent, ils se figurent que les choses se sont passées au début, comme plus tard, ne voyant pas que les circonstances postérieures et les circonstances primitives sont essentiellement et nécessairement différentes.

Examinons maintenant ce qui concerne en particulier les pacages et les forêts ou les bois. — Quand Rome fondait une colonie quelque part, un représentant de la puissance publique était nommé pour accompagner les colons, les établir, leur partager le sol arable selon le nombre des têtes ou celui des ménages. Après quoi il était convenu que les possesseurs de ces lots jouiraient du pacage et des bois (évidemment non partagés, du moins au début), au prorata de leurs lots. Cette règle qui se rencontre d'abord dans les agrimensores, est rappelée maintes fois dans les formulaires, dans les lois barbares. Les polyptiques des xe, xie et xiie siècles nous montrent que les colons ont généralement un droit de paisson sur les pacages et un droit de *ligneritia* sur les bois de la villa. Pour jouir de ces droits, dira-t-on, ils payaient quelque chose au Dominus. Cela est vrai, mais ce qu'ils payent n'a pas l'importance d'une rente, nous l'avons vu plus haut; par sa faible quotité c'est un impôt. Ce détail, au reste, est bien moins significatif, au point de vue qui nous occupe, que ce principe ci : Le dominus n'est pas le maître d'ôter au colon les jouissances susdites, même en renon-

çant à lever l'impôt de la paisson ou de la ligneritia [1]. Cela prouve à mon sens qu'il n'est nullement propriétaire (à la façon moderne) du pacage et des bois, pas plus que du reste de la villa, à l'exception de son domaine direct (lequel est comme son lot à lui). Nous trouvons dans les formulaires deux textes au moins décisifs qui mériteraient d'être cités tout au long.

La formule n° 401 du recueil de M. de Rozières vise le cas où il y a débat entre un dominus et le commun des habitants d'une villa ou d'un village, au sujet d'une forêt communément jouie. Voici la procédure indiquée. On rassemble d'abord les *proceres*, les *médiocres* et le commun des *pagenses* du lieu. N..., un envoyé de l'empereur, préside le *conventus*. Il a appelé comme assesseurs dix des *primores* de ses comtés voisins, sept de tout autre comté, etc. La question à résoudre est posée devant cette assemblée en ces termes : « Si les *cives* qui sont présents et les autres *cives* du lieu lignorum materiarumque cœsuram, pastumque vel saginam animalium habere per suam auctoritatem an ex ejusdem loci domini precario deberent », c'est-à-dire si les habitants du lieu ont le *droit* de couper dans la forêt N..., le bois de chauffage et le bois de construction, ont le *droit* de faire paître et d'engraisser les porcs dans la dite forêt, ou bien si c'est là une tolérance que le dominus peut retirer aux habitants quand il voudra. Et voici la solution : on divise la forêt en deux parts ; le long de tel cours d'eau, de tel point à tel autre point, personne n'aura *l'usage* des lieux, sinon par la permission du dominus. Mais de tel point à tel autre point « *omnes illi pagenses* », auront, comme le dominus, les droits d'usage précités. Toutefois le garde forestier (nommé par qui ? probablement par le dominus), les admonestera « ne immoderate ruendo arbores grandiferas et *sibi* nocui et domino inveniantur infesti ». Cette formule serait de la fin du IXe siècle.

En somme, cela est visible, le point de droit n'a pas été décidé. Et nous sommes en mesure de comprendre pourquoi. Il a été impossible au seigneur de démontrer que ces usages provinssent d'une concession seigneuriale, d'un *précaire*. Et cependant les juges n'ont pas voulu décider absolument contre le seigneur. Ils ont donc simplement établi un modus vivendi, favorable au sei-

1. Rappelons qu'il n'est pas le maître d'ôter au colon sa tenure en sol arable et qu'il est de règle que le colon jouisse du pacage et des bois au prorata de sa tenure.

gneur naturellement, en faisant deux parts, l'une totalement réservée au seigneur, l'autre abandonnée à la jouissance du commun, jouissance à laquelle le seigneur participe encore mais comme un simple communier ou pour mieux dire à titre de communier, de cohabitant. (Je donnerai tout à l'heure la seconde formule.)

Les procès à l'occasion des forêts ou des pacages entre ces deux parties perpétuelles, le seigneur et le commun des habitants sont innombrables dans le cours de notre histoire, jusqu'aux environs de la Révolution. Il y a eu quantité de communes possédant des droits d'usage ; et naturellement les seigneurs, que ces droits gênaient, soulevaient fréquemment des contestations ; ou par leurs propres abus en provoquaient de la part des habitants. Ceux-ci perdaient généralement leurs causes, les juges étant persuadés, comme Fustel et toute son école, que le seigneur a été primitivement un vrai propriétaire qui a concédé ou qui a toléré.

A ces grands traits que nous venons d'esquisser, on peut en joindre d'autres de moindre relief. On n'a pas assez remarqué (à l'exception de Fustel) deux dispositions d'exploitation rurale qui s'offrent avec une constance singulière : tout fisc, toute grande propriété est découpée en manses qui sont qualifiées, les unes d'ingénuiles, les autres de serviles, et semblent avoir une personnalité intangible, n'étant jamais modifiées ni dans leur contenance, ni dans les obligations et les services qu'elles doivent au dominus, qui ont enfin, comme appendices irrévocablement attachés à eux, des droits déterminés sur le pacage et sur la forêt. Par là, chaque détenteur de manse à un peu de tout, terre arable, pré ou pacage, jouissance de bois. Cette disposition fait inévitablement songer à la colonisation romaine ; à cet établissement collectif, à ce partage d'un territoire fait d'ensemble *par un gouvernant*, et non par un simple propriétaire. Mais cette disposition que nous voyons dans la colonisation romaine est ce qu'elle apparaît là pour la première fois dans l'histoire ? Non, elle copie elle-même un modèle antérieur. Rome colonise de la manière dont elle-même fut fondée (et cela probablement remonte encore plus haut). Fustel, lui du moins, n'a pas passé, inattentif, devant la singularité que voici : Partout où un monastère, comme Saint-Germain-des-Prés, possède un fisc, il maintient dans ce fisc un dominium, un domaine qui lui est propre, qu'il exploite directement. Fustel se demande pourquoi ce

dominus n'a pas aimé mieux avoir quelque part pour domaine un fisc tout entier et constituant un vaste, un beau domaine, au lieu de tous ces établissements petits ou médiocres. C'est assurément le parti qu'aurait pris un propriétaire moderne. En effet, pourquoi? Parce que le dominus n'était pas justement un propriétaire moderne, parce qu'il n'avait pas sur les tenures d'un fisc le droit du propriétaire moderne. Pour faire ce que dit Fustel, il aurait fallu évincer les colons, et voilà ce qu'en droit le dominus ne pouvait pas faire.

***

Peut-être à présent sommes-nous tenus de traiter cette question, débattue avec une certaine chaleur et aussi, ce semble, avec un peu d'outrance dans les deux camps opposés: à savoir si nous peuples d'Occident nous avons connu et pratiqué, à quelque moment des temps *historiques*, la propriété collective du sol. En tout cas la traiter sommairement ne sera pas un hors-d'œuvre, puisque, dans notre thèse, si la propriété collective n'avait pas existé au début, la suite des états économiques jusqu'à la fin du Moyen Age serait inexplicable.

Je ne répéterai pas ce que j'ai exposé plus haut à propos de la propriété chez les premiers Romains et chez les Germains de l'époque de Tacite. Je me tiens ferme à ce que j'en ai dit. Il me paraît également certain, indubitable même que durant tout le Moyen Age la propriété collective a été universellement ou peu s'en faut pratiquée chez nous, quant aux bois, et aux pacages — ce qui ne veut pas dire que tous les bois, tous les pacages furent communs, le *dominium* en chaque villa englobant non seulement des terres arables, mais des bois et pacages. Je me suis assez clairement expliqué à cet égard. — La question de la propriété collective ne se pose donc que pour la terre arable.

Sans doute on rencontre des textes (en petit nombre, je crois) où il est fait mention *d'agri* et de *campi communes*, sans plus de développements. Mais quel était le régime de ces champs? Aucun texte à ma connaissance (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas) ne nous montre clairement quelque partie arable d'une villa exploitée et jouie communément, ou bien divisée et redivisée entre

les cohabitants à des époques plus ou moins régulières, selon l'une ou l'autre des deux formes qu'affecte la propriété collective des champs dans les pays où cette propriété existe encore. Que malgré l'absence de textes indicateurs, la propriété collective du champ ait existé quelque part en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, en Espagne, à l'époque même des textes en question, je ne voudrais pas le nier absolument, mais l'absence de textes me fait croire qu'en tout cas les exemplaires en étaient rares.

Contre ceux qui nient absolument la pratique de la propriété collective dans les pays précités, et en particulier contre Fustel, qui chez nous a fait école, je serai plus affirmatif.

Quand je dis que Fustel est un chef et un maître pour beaucoup d'érudits, j'entends non seulement qu'il leur a fait partager son sentiment sur le sujet qui nous occupe, mais qu'il leur a fait accepter des principes de recherche et de raisonnement, qui constituent une méthode. Cette méthode, je la tiens pour défectueuse, pour dangereuse même. Or en tout ordre des recherches, la question de méthode, on en conviendra, je crois, passe en importance la plus considérable des questions de faits; c'est pourquoi on m'excusera de m'étendre un peu sur la méthode fustélienne.

Sa négation de la propriété collective, Fustel l'a posée dans les termes suivants: Je ne sais pas et ne veut pas savoir si ce mode de propriété a existé en Chine ou même en Russie. Je dis qu'il n'y trace de propriété collective ni dans les textes ni dans les faits par lesquels on prétend la prouver pour les peuples civilisés de l'Occident, Latins Grecs, Français, Germains. Au contraire je vois partout et depuis les temps historiques des marques indubitables de la propriété, privée, comme nous la connaissons, comme nous la voyons sous nos yeux. Et je vais vous le prouver. Effectivement, l'argumentation de Fustel semble à première vue tout à fait convaincante, écrasante même pour ses contradicteurs. Il vous montre dans les lois et dans les édits des rois barbares des passages qui répriment les atteintes portées à la propriété privée; il relève de tous les côtés des mentions de vente, de donation et de legs, s'appliquant à des immeubles aussi bien qu'à des meubles — et cela est parfaitement exact. Et lorsque il conclut en disant « où voyez-vous donc autre chose que de la propriété privée? » son assurance paraît très légitime. Cependant, ne nous abandonnons pas si vite à l'as-

cendant qu'exercent la conviction véhémente et le talent d'exposition de Fustel : Examinons ses preuves. Il est très vrai que les lois et les édits parlent du champ d'autrui, de la forêt d'autrui, et défendent de faire du dégat dans ce champ, cette forêt ; mais il est téméraire d'en conclure l'existence d'un régime de propriété *tout à fait semblable au nôtre*, comme le fait Fustel ; c'est là le point d'indiscernement et d'outrance qui fausse toute son argumentation.

Tout le monde en convient, ou doit en convenir, le *dominus* de la villa était propriétaire du territoire de la villa, au regard des *domini* voisins, mais les *commarchani*, ou communiers ou colons étaient, à son égard, possesseurs perpétuels, incommutables, chacun de sa tenure et de sa part de bois, de pacage. Aucun des textes dont Fustel se prévaut n'indique donc tout ce qu'il en veut tirer, car ils sont aussi *bien applicables à la possession qu'à la propriété*. Supposez le sol partagé tous les ans entre les communiers ; pourvu que la culture ne se fît pas d'ensemble, que chacun cultivât à part son lot annuel, et par suite jouît privement de sa récolte, les textes cités ne s'expliqueraient pas autrement qu'ils ne font, car il y aurait encore lieu de parler du champ d'autrui et de défendre qu'on y commette du dégat ou des vols. Les ventes ou donations ou legs, allégués par Fustel tombent sous la même observation : Ces actes n'indiquent pas nécessairement le régime qu'imagine Fustel, au contraire. J'en vais donner un exemple : Fustel cite le fait suivant. « Le comte Ansfrid fait donation de sa Marca Odenheimer qui, entre autres choses, comprend une forêt : « tout cela est sa propriété. *Seulement* il met dans l'acte cette réserve que ses tenanciers ont le *droit* d'envoyer leurs porcs dans la forêt, au moment de la glandée ; et il marque même le nombre de têtes que chacun peut y envoyer. Voilà donc une forêt qui est commune entre le propriétaire et les tenanciers. Elle n'en est pas moins la propriété d'un *seul* homme » Elle est la propriété du comte très bien, mais elle est aussi la propriété des tenanciers, puisque certainement, d'après tous les autres textes que nous avons sur des cas pareils, ni le comte qui donne ni le donataire ne peuvent enlever aux tenanciers, sans leur consentement, le droit d'usage qu'ils ont sur la forêt ; et que ce droit est transmissible, est perpétuel, qu'il traverse sans périr toutes les ventes et toutes les donations. Sans doute, ayant des droits de jouissance moins étendus les tenanciers sont, peut-on

dire, moins propriétaires; mais ils sont vraiment copropriétaires. Car voyez encore ceci, — nous le savons par ailleurs, — il est permis au colon d'aliéner son manse, pourvu que ce soit à un homme de sa condition et de sa villa. Et nous savons aussi que ce manse a comme appendice des droits d'usage sur la forêt ou l'une des forêts de la villa. En aliénant son manse, le colon aliène du même coup sa forêt. Au point de vue juridique, le tenancier fait ce que fait le dominus, ni plus ni moins; il vend ou donne sa propriété *telle qu'il l'a*. Le dominus ne vend sa forêt que chargé des droits d'usage; le tenancier vend sa propriété forestière limitée, parfois à la paisson, mais plus souvent encore augmentée du droit de recueillir le bois mort et de couper du mort bois pour ses nécessités, la seule chose refusée au colon étant de couper du bois pour le vendre.

A propos de cette donation d'Ansfrid, Fustel s'est hasardé à dire « voici enfin le genre de communauté qui paraît avoir été le plus fréquent » ce genre de communauté se rapproche bien plus que Fustel l'imagine de la communauté par lui niée opiniâtrément. Deux formules qui sont dans Rozières (n° 401 et 402) en témoignent suffisamment. J'ai déjà résumé l'une; je donne à présent l'autre *in extenso*.

Fomule 402.

Notitia divisionis possessionum regalium vel popularium, episcopalium, vel monasterialium. Notum sit omnibus, tam præsentibus quam futuris, quod propter diuturnissimas lites reprimandas et perpetuam pacem conservandam factus est conventus principum et vulgarium in illo et in illo loco ad dividendam marcham inter fiscum regis et populares possessionnes in illo et in illo pago. Et habuerunt primi de utroque parte et regis videlicet missi et seniores ejus servi et nobiliores ejus, popularium et natu provectiores; et secundum jusjurandum, quod utrique antea in reliquis sanctorum commiserunt diaturnissima retractione et ventilatissimis huic et inde sermocinationibus juxta memoriam et paternam relationem, deliberaverunt ut immunitas regis a villa ad villam, a vico ad vicum, a colle ad collem, a flumine ad flumen N, singula per se sine communione esse deberet, nisi forte precario cuilibet ibi et servitute pro merito usus necessaria concederentur; si autem quis sine permissione præfecti vel procuratoris regis aut venationem ibi exercere vel ligna aut materiem cedere convictus fuerit, juxta decretum senatorum provintie componat. Et idem sequestri constituerunt juxta leges priorum ut a supradictis locis usque ad stagnum illud aut illud et montes illos et illos, qui in aliorum quorumque pagensium confinio sunt, omnia omnibus essent communia in ligna cedendis et sagina porcorum et pastu pe-

eorum, nisi forsitan si aliquis civinum eorundem vel manu censitum, vel semine impersum aut etiam in agro suo permissione concretum et ad ultimum a patre suo sibi nemus immune vel aliquam silviculam habeat propriam vel cum suis heredibus communem.

Hi sunt ergo divisores quo supradicta dirimerunt, etc., et testes illi N., etc.

Ce texte prêterait à des commentaires intéressants ; mais ce n'est pas ici le lieu. Je prie seulement le lecteur de se reporter aux pages 348 et 349 des *Nouvelles recherches*, il y verra comment Fustel est quelquefois amené par son parti pris à en user légèrement avec les textes.

De même qu'il ne voulait voir nulle part aucune forme de propriété commune, Fustel ne voulait admettre aucune mesure de solidarité entre les tenanciers vivant sous un même dominus ; et à son point de vue, il avait raison de vouloir qu'il n'y en eût pas trace ; car une solidarité quelconque était une présomption contre sa doctrine sur la propriété. C'est pourquoi il a vivement discuté à propos du titre de *migrantibus* ; et donné encore là l'exemple d'une interprétation défectueuse des textes.

Il ne serait pas du tout impossible, je crois, de montrer que Fustel, est en beaucoup d'endroits, assez hasardeux, qu'il donne de certains termes (tels *villa*, *marcha*, *vicini*, *commarchani*) des définitions qui lui sont propres et qui sont contestables ; qu'il passe en courant sur des textes décisifs, qui se trouvent être précisément contraires à sa thèse (tels les deux formules de Rozières, analysées ou citées par moi *in extenso*) ; qu'inversement il ajoute, par l'interprétation, à d'autres textes, et leur fait dire plus qu'ils ne disent. Je me bornerai à donner quelques exemples de ce dernier procédé « agri quoque communis, nullis terminis limitati exæquationem nullo tempore inter consortes denegandam ». (Loi de Gondebaud), T. XIII, l. IV. Ce texte, traduit en toute simplicité, signifie : on ne peut en aucun temps dénier le partage (ou l'égalisation, la péréquation) aux copossesseurs d'un champ commun, qui n'est limité (divisé) par aucune borne. Fustel voit là, sans hésitation, un champ indivis entre plusieurs *cohéritiers* (trois ou quatre, ou cinq ou dix) auxquels on ne peut pas refuser de sortir d'indivision. Mais le texte n'a nullement cette précision. Le terme de consortes n'y a pas *nécessairement* le sens de cohéritier ; sa seule acception certaine est celle de copossesseur. Et quant au nombre de ces copos-

sesseurs, il est de même incertain. En mettant cohéritier, Fustel le précise, et borne ce nombre ; il ajoute au texte, il lui dicte sa propre opinion.

Toutes les fois que Fustel rencontre des *communia* qui sont le plus souvent des bois ou des pacages, plus rarement des champs arables, il en use comme nous venons de le voir, avec les textes ; et c'est exactement la même chose qu'il leur fait dire. Invariablement, selon lui, ces propriétés, dites communes, appartiennent à quelques personnes qui sont momentanément dans l'indivision parce qu'elles ont hérité d'un même bien (situation tout à fait moderne, tout à fait *Code civil*, comme vous voyez); or pas une fois le texte n'indique que l'état d'indivision, de communauté, ait cette origine ; et c'est l'origine qui est précisément la question débattue.

Cela le conduit à une des plus fortes méconnaissances, selon moi, qu'il ait commise, car il interprète de même le texte suivant, qui énonce une même règle constamment appliquée à travers le temps, de l'antiquité au Moyen Age, « Silvarum, montium et pascui jus, ut unicuique pro rata possessionum suppetit, esse commune », dit la loi de Gondebaud (titre XIII). « La jouissance (jus) des forêts montagnes et pacages, est commune et appartient à chacun au prorata de ses possessions, c'est-à-dire de son champ cultivé. » Cette loi, en effet, renouvelle simplement la pratique que les agrimensores romains indiquent comme il suit : « est et pascorum proprietas *pertinens ad fundos*, sed in commune (Frontin de controversia agrorum) » — « E a compascua, multis in locis, in Italia *communia* appellantur, quibusdam provinciis *pro indiviso* (idem) » — J'ai déjà parlé plus haut de cette coutume invariable des Romains, telle que les agrimensores nous la montrent ; à savoir que lorsqu'ils fondaient une colonie, ils partageaient d'abord en lots le sol arable, puis laissant la forêt et le pacage communs, réglaient que chacun des allotis jouiraient de ces communs au prorata de son lot. Il suffit au reste d'entrer un peu en commerce avec les polyptiques des Xe et XIe siècles pour y apercevoir des dispositions, qui sont les suites palpables de cette règle ; je veux dire des bois, des pacages jouis en commun par les tenanciers du même fisc, au prorata de leurs manses.

***

Fustel nous dit : « Je ne crois et ne veux croire qu'aux textes. Là où les textes manquent, je m'arrête ; je me résous à ignorer ; je m'interdis toute opinion hypothétique. » — Voilà la *religion* des textes ; religion acceptée, professée de bouche, par la plupart des érudits : religion très honorable dans son principe, lequel est évidemment l'amour de la vérité, la crainte de l'erreur. Seulement elle est difficile, sinon impossible à pratiquer d'une façon absolue. Pourquoi? Parce qu'avant tout texte, certaines choses ont existé, qui se sont prolongées dans l'époque des textes et qui y font problème. On veut les résoudre ces problèmes ; on développe donc ces textes, on les interprète, et, sans s'en douter, on fait ce qu'on avait juré publiquement de ne pas faire, c'est-à-dire une hypothèse. Exemple très instructif; Fustel rencontre le texte du saltus Burunitanus, et il y voit un groupe d'hommes cultivant un domaine qui ne leur appartient pas, à des conditions qui l'étonnent. Comme d'autres érudits éprouvent la même surprise et débattent entre eux la question d'origine, Fustel s'avance et propose sa solution, « cela remonte haut et c'est bien simple. Ces cultivateurs qui vous inquiètent descendent d'autres cultivateurs qui sont venus demander de la terre à travailler et à qui le propriétaire a fait les conditions que vous voyez. » En effet, l'explication est simple, mais qu'est-ce que cela ? une hypothèse — qui fait pendant et vis-à-vis à la mienne sur l'origine du colonat. Et l'hypothèse que fait Fustel sur ce point, détermine, sans qu'il s'en rende compte, les interprétations qu'il donne des textes dans trois ou quatre de ses volumes, et détermine l'idée essentielle qu'il se forme d'un régime économique dont la durée fut de plusieurs siècles. — De même au reste, l'hypothèse opposée que j'ai conçue, m'éclaire ou m'aveugle dans l'étude des textes, et détermine ma conception générale. Seulement, je sais, et j'avoue aux autres que c'est une hypothèse.

Maintenant, j'ajoute — et c'est même pour en venir à ce que je vais ajouter que j'ai dit ce qui précède — j'ajoute qu'on ne peut pas exiler l'hypothèse de l'histoire, qu'elle y est inévitable, utile, nécessaire, aussi bien que dans les sciences naturelles. C'est rendre service aux érudits que de les bien persuader de cette irrésistible pente, parce qu'après avoir déclaré la guerre à l'hypothèse, ils ne

laisseront pas d'en faire, comme Fustel, un maître assurément; et ce seront alors des hypothèses inconscientes, les seules dangereuses en réalité. — J'y insiste : j'ai fait au début de ce travail une hypothèse consciente, à savoir qu'il était forcé, inévitable qu'on ait commencé à cultiver le sol, à le jouir d'une certaine façon ; et j'ai vu ou cru voir que l'influence de cet état primitif s'étendait, même chez les peuples avancés, jusqu'à une époque voisine de nous, sinon même jusqu'à nous. Il s'est trouvé que le Moyen Age prenait par là une certaine couleur d'antiquité, puis qu'on y reconnaissait comme liées à un passé très lointain, des institutions qu'on avait estimées jusque-là lui être particulières. Maintenant l'hypothèse de Fustel je la précise en face de la mienne; il s'est dit : « Depuis l'antiquité, la propriété a été telle qu'elle est de nos jours. » Et alors, il a fait du Moyen Age, un temps moderne, un présent, un actuel.

Ce qui arrivé à Fustel, est advenu à bien d'autres. Le Moyen Age n'est pas encore tout à fait compris. Il y règne une telle diversité, et je dirais volontiers un tel tumulte de coutumes! Ce n'est assurément pas mon petit travail qui débrouillera à fond cette époque obscure ; mais peut-être, plus suggestif que probant, servira-t-il à faire naître des doutes dans l'esprit de quelques érudits, qui, avertis de certaines énigmes inapercues, pousseront leur investigation dans la voie où je me suis hasardé, et plus habiles que moi, y sauront trouver, soit dans mon sens, soit contre mon sens, des résultats plus certains.

P. Lacombe.

NOS ENQUÊTES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE

(SUITE [1])

V

Monsieur le Directeur,

Le questionnaire de M. Barrau-Dihigo soulève un certain nombre de problèmes du plus haut intérêt et dont la solution est souvent délicate. Comme notre confrère l'observe avec raison, l'enseignement supérieur de l'histoire a été transformé depuis trente ans, sous l'influence heureuse d'organisateurs ou de penseurs éminents, tels que MM. Albert Dumont, Lavisse, Liard, Fustel, Monod. Mais déjà apparaît la nécessité d'y introduire des améliorations, de même que dans l'organisation générale de nos Universités.

Les réformes dont on conçoit l'urgence aujourd'hui dérivent, semble-t-il, de deux sortes de causes. La première n'est autre que la conception élargie qu'on se fait actuellement de l'histoire. M. Lavisse a résumé cette conception avec la clarté synthétique dont son esprit est coutumier dans la formule que rappelle M. Barrau-Dihigo. Si l'on admet la justesse de ces idées, et quel historien pourrait la contester ? il paraît légitime de réclamer pour l'histoire

1. Voir le numéro précédent, p. 31.

économique et sociale, pour l'histoire de l'évolution des idées littéraires, artistiques, religieuses et morales, une place équivalente à celle qu'occupe aujourd'hui l'histoire politique, militaire et diplomatique. On ne saurait le faire qu'en réduisant la part excessive occupée par celle-ci, qu'en augmentant la place attribuée à celles-là. Par suite, un remaniement des programmes s'impose et il devrait être accompagné d'une transformation de l'enseignement. Déjà, l'histoire de l'art est étudiée ou enseignée dans un grand nombre d'Universités. Mais il n'en est pas de même pour l'histoire sociale, économique, religieuse, et en général pour l'histoire des idées. Ici, il s'agirait de véritables créations, dont la possibilité est étroitement liée à la réforme de l'organisation des Universités. Tous les esprits cultivés comprennent la nécessité d'un changement semblable. Il est impossible de donner une idée exacte de l'histoire de la civilisation, sans attribuer aux grands faits de la vie matérielle et morale l'attention qu'ils méritent. Il est vraiment inouï qu'on puisse continuer à laisser dans l'ombre, par exemple, les deux plus importants événements de l'histoire grecque, à savoir l'élaboration des idées morales et des idées scientifiques dont vit encore le monde, alors qu'on ne permet d'ignorer aucun des épisodes de la guerre du Péloponnèse. Il ne l'est pas moins de consacrer tant de recherches à des négociations diplomatiques d'ordre infime et de continuer à laisser dans l'obscurité les conditions de la vie sociale et économique du passé et du présent. Donner à ces formes nouvelles des études historiques la place qu'elles ont droit de revendiquer dans l'enseignement, telle paraît être la première innovation qu'il conviendrait d'introduire. Une autre réforme liée à celle-ci consisterait à généraliser ces conférences de méthodologie historique dont MM. Seignobos et Langlois ont donné l'exemple, et à propager les principes de critique dont ils se sont fait les excellents interprètes. Rien ne peut mieux former l'esprit des érudits et des étudiants que cet apprentissage sévère, par lequel ils apprendront à diriger leurs travaux, à sérier les questions et à connaître les exigences de la méthode critique.

L'enseignement historique ainsi réorganisé n'exige pas, croyons-nous, de profonds changements dans notre système d'exposition. Dans nos Universités de province, s'il existe encore des cours publics de forme oratoire, variations littéraires, historiques ou

morales, apprises par cœur et récitées devant un parterre mondain, le nombre en est singulièrement restreint. La plupart de nos cours s'adressent maintenant à des auditeurs plus réfléchis et d'esprit plus cultivé. Leur maintien s'impose, sauf à laisser aux professeurs la liberté d'en varier la durée et à les faire juges de leur périodicité. Le cours public présente, en effet, une utilité réelle, quand il est précédé d'une préparation sérieuse et quand il a un objet sérieux. Il oblige le professeur à condenser ses recherches, à se dégager des broussailles de l'érudition, à se préoccuper de la liaison des faits et des idées. Il lui donne l'habitude de la méthode et de la clarté. C'est dans le cours public, aussi bien que dans les conférences réservées aux étudiants, dont le maintien s'impose également, que peuvent prendre place ces *questions générales*, dont l'étude n'est pas aussi inconnue des Universités françaises qu'on l'imagine. Les professeurs d'histoire, maîtres aujourd'hui, en partie du moins, de leurs programmes, peuvent aisément introduire dans leur enseignement des questions géographiques ou historiques d'étendue suffisamment limitée, pour permettre une enquête efficace, et assez vastes, pour ne pas se perdre dans les minuties de l'érudition. Autant l'étude de ces questions est aisée et répond à la conception de l'enseignement supérieur, autant des cours portant sur *l'ensemble* de l'histoire générale ou de la géographie sont difficiles et anti-scientifiques. Vouloir les introduire dans les Facultés serait empiéter sur le rôle de l'enseignement secondaire, remettre en honneur les exposés superficiels et les considérations vagues de l'enseignement supérieur d'autrefois. Sans doute, la connaissance de cet ensemble est nécessaire et utile. Mais l'étudiant ou l'homme cultivé peut l'obtenir en recourant aux collections du genre de celles dont l'Allemagne, la France, l'Angleterre nous offrent de bons spécimens, telles que celles d'Oncken, de Lavisse et de Rambaud, de Zeller, de Traill, de Fisher Unwin, de Vidal-Lablache, etc. Les Facultés des lettres ont d'ailleurs des conférences spéciales d'une utilité incontestable, où des interrogations sur ces études d'ensemble peuvent être faites, à côté des leçons d'étudiants, des corrections de mémoires ou de devoirs, dont la pratique reste excellente. Si les cours spéciaux de *séminaires*, tels qu'ils existent à l'École des Hautes-Études et dans les Universités allemandes, ne peuvent dans beaucoup d'Universités françaises être institués,

faute de personnel et aussi de public, il n'est pas impossible de former, dans les conférences pratiques, au travail d'érudition, les étudiants qui préparent des mémoires pour la licence et pour le diplôme d'études historiques et géographiques.

A côté d'une réforme de l'enseignement supérieur historique, se place celle de l'organisation même des Universités. A vrai dire, elles sont à peu près inséparables, et la seconde est la conséquence obligée de la conception nouvelle de l'enseignement, aussi bien que de la constitution récente des Universités autonomes. Celles-ci, désormais pourvues de leur budget, n'ayant plus à compter sur l'augmentation croissante des subventions d'État, réduites à leurs ressources actuelles qui ne peuvent qu'être modestement accrues par des subventions des corps locaux ou des particuliers, doivent chercher à mettre plus de souplesse dans leur organisation, à supprimer les rouages inutiles ou surannés, à évoluer avec la science elle-même. Elles ont pour objet à la fois de former des professeurs ou des érudits, de vulgariser les connaissances scientifiques, et de favoriser la recherche. Il s'ensuit qu'elles doivent organiser les enseignements nouveaux destinés à ce triple objet. Ainsi, dans le domaine de l'histoire, il y a actuellement une disproportion choquante entre le nombre des chaires, conférences, cours consacrés à l'histoire de l'antiquité et à l'histoire politique, et celui des diverses chaires, conférences ou cours réservés aux autres variétés de l'histoire. On en peut dire autant en ce qui concerne la géographie. Pour ne citer que quelques exemples, l'histoire économique et sociale n'est enseignée, nulle part, par des professeurs spéciaux, en dehors du Collège de France, où il n'existe pour cette étude qu'une seule chaire, celle d'un savant éminent, M. Levasseur. Nulle part, en dehors du Collège de France, de l'École des Hautes-Études, de la Sorbonne et des Facultés de théologie protestantes, n'est organisé l'enseignement de l'histoire des sciences, des religions, et de la méthodologie historique. L'anomalie est choquante, et elle apparaît plus encore, si l'on songe que, comme au milieu du XIXe siecle, ce sont encore les études dont le cadre est aujourd'hui limité ou presque rempli qui occupent dans nos Universités une place débordante, par exemple celles d'antiquité classique ou de littérature pure. Au contraire, bon nombre de disciplines aujourd'hui vivantes et d'un intérêt capital, telles que les études

sociales, économiques, religieuses, sont à peine représentées dans l'enseignement supérieur. Pour combler ces lacunes, on peut considérer deux solutions, soit la réduction graduelle par voie d'extinction des enseignements dont l'utilité n'est plus aussi manifeste que par le passé, sans porter atteinte aux situations acquises, soit la création de nouvelles chaires ou de nouveaux cours à côté des anciens, dont le nombre ne serait pas diminué. La modicité des ressources des Universités rend cette seconde solution fort aléatoire. Resterait la première, qui n'est nullement impraticable, et qui devient relativement facile, si l'on veut bien faire disparaître les barrières qui séparent encore les Facultés.

La fusion des diverses Facultés n'est encore qu'un mot, il faut avoir le courage de l'avouer. Sans doute, au point de vue matériel, on a pu réaliser quelque unité, créer des Conseils d'Université, établir des budgets communs. Mais l'enseignement des diverses Facultés reste encore séparé par des cloisons étanches dans la plupart de nos Universités. C'est ce particularisme étroit, nuisible aux intérêts généraux de la science, qu'il conviendrait de faire disparaître, soit par voie législative soit par voie de décrets administratifs. On y trouverait les moyens de réaliser les réformes nécessaires. N'y aurait-il pas, par exemple, un intérêt de premier ordre à grouper autour de l'Université de Paris les diverses Écoles spéciales créées dans la première moitié du siècle passé ? Ne serait-il pas aussi indispensable d'instituer des enseignements *mixtes*, communs aux Facultés des Lettres, de Droit et des Sciences ? On ne s'explique pas pourquoi l'histoire du droit et des institutions, pourquoi l'histoire des faits et des doctrines économiques n'est pas dévolue à des historiens de la Faculté des Lettres, plutôt qu'à des juristes. On se demande s'il ne serait pas aisé d'organiser l'enseignement de l'histoire des sciences et de la géographie par une entente entre les historiens, les géographes, les économistes, les géologues, les botanistes et les zoologistes ou par l'institution de chaires spéciales dont les crédits seraient prélevés sur le budget de deux Facultés. A l'aide de ces enseignements mixtes, on pourrait réduire notablement le nombre des cours ou conférences spéciales aujourd'hui dévolues à des professeurs non spécialistes, notamment dans les Facultés de Droit, supprimer peu à peu un grand nombre de doubles emplois et employer les fonds libres à la création de chaires et de cours nouveaux.

Pour compléter cette fusion, il serait bon d'introduire dans les programmes des Facultés des Lettres et de Droit l'histoire économique et sociale, l'histoire des institutions politiques et administratives des temps modernes, la géographie économique et politique, dans ceux des Facultés des Lettres et des Sciences l'histoire de l'évolution des sciences. Il faudrait surtout créer, à l'imitation des Facultés de Médecine et des Sciences, un certificat spécial — analogue au P. C. N. — et qu'on exigerait de l'étudiant en droit. Ce certificat d'études historiques et philosophiques pourrait, soit être décerné à la fin de la première année d'études juridiques, soit précéder cette première année. Dans le second cas, il comporterait l'histoire générale de la civilisation, l'histoire des institutions des États modernes, l'histoire du droit romain et du droit français, les théories de la morale sociale, la géographie politique et économique des grands États. Dans le premier cas, on aurait l'avantage de ne pas retarder les études des jeunes gens inscrits aux Facultés de Droit, et on adjoindrait à ce programme une partie du droit romain et du droit civil, en rejetant à la deuxième année d'études le reste du droit civil et l'économie politique théorique. Un jury mixte composé des professeurs d'histoire, de géographie, de philosophie et de droit délivrerait ce certificat, dont l'utilité est manifeste, si l'on songe à la préparation insuffisante de nos futurs juristes, administrateurs et hommes politiques, en matière historique et philosophique.

D'autres innovations semblent appelées à transformer la vie de l'enseignement historique. Avec l'institution de certificats spéciaux analogues à ceux que délivrent les Facultés des Sciences, on pourrait faciliter l'étude de diverses parties de l'histoire et de la géographie à ceux qui recherchent un complément de culture générale sans viser à la licence professionnelle. La création des mémoires de licence et des épreuves du diplôme supérieur d'histoire et de géographie a donné de bons résultats ; il ne paraît pas nécessaire d'introduire des modifications sur ce point. Mais on souhaiterait plus d'unité dans le travailscie ntifique des Universités. On y travaille encore trop isolément ; les efforts sont loin d'être coordonnés, et pour arriver à la production intensive des Universités allemandes, peut-être faudrait-il plus de discipline dans les recherches individuelles, condition difficile à obtenir du caractère français. Toutefois, il convient de remarquer que déjà la science

historique française peut sur bien des points rivaliser avec la science allemande. Elle le pourrait mieux encore si les Universités *fédérées par régions* (par exemple, Poitiers avec Rennes et Caen ; Clermont avec Lyon et Grenoble ; Dijon avec Besançon et Nancy), groupaient leurs ressources, les subventions de leurs Conseils et des Sociétés ou corps locaux, au lieu de les disperser, et organisaient des *Revues* semblables à celles des *Universités du Midi*, et surtout des *Bibliothèques*, analogues à celles qu'ont créées les Universités de Paris, de Toulouse et de Lyon. Bon nombre de travaux des maîtres et des étudiants qui restent aujourd'hui inédits et par suite inutiles, y trouveraient place et augmenteraient le fonds de nos connaissances.

L'avenir de nos Universités inspire des inquiétudes qui seraient sans fondement si la nécessité sociale des études désintéressées et de la haute culture était mieux comprise du public français. Il est certain que la principale fonction des Facultés consiste dans la recherche scientifique, et qu'on ne devrait pas mesurer uniquement leur prospérité au nombre de leurs étudiants, mais aussi à celui des travaux élaborés auprès d'elles. Elles devraient être à la fois des instituts professionnels et de grands laboratoires où s'élaborent les sciences expérimentales, historiques et sociologiques. Elles répondront à ce dernier objet en s'outillant avec plus de méthode et en se procurant de nouveaux instruments de recherche. Elles ne négligeront pas davantage leur mission de préparation pédagogique et de vulgarisation. Les historiens peuvent y suffire, continuer à former les professeurs ou les érudits, aider aussi à l'éducation du public. Toutefois, pour y parvenir, il vaudrait mieux organiser des conférences d'extension universitaire dans l'enceinte même des Facultés que prêter un concours intermittent aux Universités populaires. Quant à la préparation des futurs professeurs, qu'on ne saurait sans péril enlever aux Universités de province, elle ne pourra continuer à appartenir à ces dernières, que si l'on se décide à limiter le nombre des rhétoriques supérieures, à rattacher celles-ci aux Universités au moyen d'un système d'enseignement mixte auquel collaboreraient les professeurs d'enseignement secondaire et supérieur, à attribuer les boursiers aux Facultés provinciales dans la proportion des deux tiers, à leur réserver la majeure part des candidats aux licences et aux diplômes supérieurs, à ramener enfin l'École normale supérieure

à son véritable rôle, celui de séminaire pédagogique où passeraient tous les futurs agrégés qui auraient subi antérieurement les épreuves scientifiques de l'agrégation.

En résumé, une meilleure distribution de l'enseignement et une meilleure organisation des Universités s'imposent. Non qu'il paraisse utile de réduire le nombre de ces dernières. Un grand pays comme la France n'a pas trop de quinze centres de travail scientifique et de quelques centaines de savants pour maintenir et accroître le patrimoine de science que lui a légué le passé. Mais si les Universités veulent répondre à leur véritable objet, elles devront se plier aux exigences du milieu, évoluer avec plus de souplesse, concentrer les moyens de production, et adopter les principes qui font la force des organismes industriels de nos jours, la division du travail, le perfectionnement incessant des méthodes, l'effort continu vers la simplification des rouages et vers l'emploi économique des forces.

Veuillez agréer, etc.

P. Boissonnade,

Professeur à l'Université de Poitiers.

VI

La suppression des Facultés et leur remplacement par des Instituts ne nous semblent présenter *aucun* intérêt. Ce sont là des réformes purement verbales, sans influence sur la valeur de l'enseignement. En réalité, la culture humaine répond à un double besoin : connaissance du monde physique — connaissance du monde moral. A la première correspondent toutes les sciences — à la seconde correspondent les enseignements philosophiques et littéraires ; voilà la division naturelle et fondamentale qui se retrouve chez presque tous les esprits. Ce serait donc faire œuvre logique que de rattacher la Médecine à la Faculté des Sciences et de rattacher le Droit à la Faculté de Philosophie. Ce double rattachement pourrait atténuer les tendances séparatistes des juristes et des médecins, souvent trop disposés à considérer leurs Facultés respec-

tives comme des provinces autonomes et presque indépendantes de l'Université. Quant à la réforme qui consisterait, au contraire, à fractionner chaque Faculté actuelle en Instituts séparés, c'est-à-dire, en réalité, à créer dix ou douze Facultés au lieu de quatre, elle courrait risque, suivant nous, d'augmenter l'isolement des travailleurs et leurs tendances très marquées à la spécialisation farouche. Le dernier terme de cette évolution serait de considérer chaque chaire comme formant un corps à part. Ce serait alors le régime des Chartreux appliqué à l'Université, et cette extrémité nous paraît faire bien saisir tous les inconvénients du système.

En somme, gardons nos divisions traditionnelles, qui sont inoffensives et amusantes ; et si nous y touchons, que ce soit pour en diminuer le nombre et non pour l'accroître.

Le rapprochement de la Faculté de Droit et de la Faculté des Lettres nous semble très désirable ; et, connaissant par expérience personnelle la tournure et la méthode des deux enseignements, nous croyons sincèrement que presque tout le profit de cette fréquentation plus intime serait pour la Faculté de Droit. Nous n'avons, pour notre part, jamais perdu une occasion de demander l'institution d'une sorte de certificat d'études littéraires, philosophiques ou historiques qui obligerait le futur étudiant en droit, ou à tout le moins *le futur magistrat,* à faire un stage d'un an, ou même de deux ans, auprès d'une Faculté des Lettres.

La Géographie a sa place toute marquée à la Faculté des Sciences.

L'organisation de l'enseignement supérieur à Paris porte certainement les traces des maladies de croissance qui l'ont assailli à tant de reprises. Si l'on avait le courage de voir les choses de très haut et en toute sincérité, on reconnaîtrait sans doute que le maintien de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études ne s'impose pas, mais que l'École Normale, le Collège de France, l'École du Louvre, voire même l'École Centrale et l'École Polytechnique, ne perdraient rien, de leur côté, à se fondre dans le sein de la Grande Université de Paris. Il n'y aurait non plus aucun inconvénient à créer dans les Universités provinciales des enseignements pour les médiévistes, les philologues et les ingénieurs. Si l'on se prononce, au contraire, pour le système des Instituts séparés, nous ne voyons pas pourquoi l'on toucherait aux Écoles existantes, qui sont déjà de véritables Instituts. Faire de l'École des Chartes une

école d'archivistes, de bibliothécaires et d'antiquaires, serait la rabaisser en lui donnant le caractère d'une école professionnelle ; nous pensons qu'il vaut mieux, si on la conserve, lui garder la physionomie si originale et si distinguée que lui ont donnée tant de maîtres éminents. Il importerait, d'autre part, que la conservation des bibliothèques et des musées ne fût plus confiée qu'à des hommes sérieux et réellement capables de les bien gouverner dans l'intérêt du public et de la science ; il serait très bon d'étendre à toutes les bibliothèques municipales le régime déjà adopté pour les bibliothèques universitaires.

La définition de l'histoire, donnée par M. Lavisse, est de tous points excellente : l'histoire c'est la vie, et l'histoire politique n'en est qu'un côté — parfois le plus laid et le moins intéressant. L'histoire sociale, l'histoire économique, l'histoire de l'art, l'histoire des religions, tout cela est à développer ; mais ne sommes-nous pas encore beaucoup trop dogmatiques pour mettre ces questions au programme de l'agrégation? sommes-nous assez libres pour les enseigner?

Autant nous attachons d'importance à l'enseignement de l'histoire sociale, économique, esthétique ou religieuse, autant nous verrions avec peine la méthodologie et la pédagogie prendre dans nos Universités une place trop considérable. Les principes de la méthode historique peuvent s'exposer en quelques leçons ; la pédagogie tient tout entière dans l'art d'intéresser ses élèves ; il y a cent manières de comprendre l'histoire, il y en a presque autant de la présenter aux étudiants ; ne faisons pas tout par règle et mesure, laissons à chaque maître sa large part d'initiative, n'allons pas apprendre à marcher à des gens qui ont bon pied bon œil et marchent tout aussi bien que nous.

Nous pensons que les quatre types de cours dont il est parlé au § 2 ont tous leur raison d'être ; nous croyons que l'*étude des questions générales* donnant sur tel ou tel point l'état de la science est une des plus utiles besognes auxquelles un professeur d'Université puisse se consacrer.

Professeur dans une des plus petites Universités de France, où nous n'avons jamais eu à nous occuper de la préparation à l'agrégation, nous n'avons pas d'opinion sur la question qui inquiète nos collègues des grandes Universités ; nous ne nous considérons pas cependant comme un chanoine laïque et nous pensons que les

Universités ont bien d'autres raisons d'être que la préparation à l'agrégation. L'extension universitaire se heurte chez nous à de très grandes difficultés ; les politiciens la regardent d'un œil très jaloux ; les ressources manquent ; mais l'œuvre est si utile, et le public répond si bien au moindre appel qui lui est fait, que nous tenons la participation des Universités à l'enseignement populaire pour souverainement légitime et désirable. — Aux Universités encore nous donnerions, dans chaque académie, la direction morale de l'enseignement primaire ; mais nous savons combien certains maîtres de cet enseignement sont contraires à cette idée, ce qui ne nous empêche pas de demeurer convaincu de sa justesse. — Enfin le rôle capital des Universités est de fournir des moyens de travail à des professeurs laborieux, et la meilleure pédagogie étant celle de l'exemple, le meilleur professeur nous paraît être celui qui travaille le plus et qui inspire à ses élèves le goût du travail et l'amour de la science.

Au lieu des statistiques absurdes qui jaugent les Universités d'après le nombre de leurs élèves, de leurs bacheliers, de leurs pharmaciens, de leurs sages-femmes et de leurs droguistes, établissez avec soin et conscience leur bilan scientifique. Dites aux représentants de la nation combien elles ont fait de cours et de conférences, quelle part elles ont prise à la vie intellectuelle du pays et à l'enseignement populaire, quels livres et quels articles elles ont publiés, quelles découvertes se sont faites grâce aux recherches de leurs professeurs, et vous aurez cause gagnée auprès d'eux.

Laissez enfin aux maîtres de l'Enseignement supérieur le seul avantage auquel ils tiennent : l'entière et vraie liberté, qui est l'âme de la science et le droit absolu du savant.

Desdevises du Dezert,

Professeur d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand

REVUES CRITIQUES

PSYCHOLOGIE COLLECTIVE & PSYCHOLOGIE SOCIALE

D'APRÈS M. PASQUALE ROSSI[1]

La psychologie collective existe-t-elle en tant que science autonome, indépendante d'un côté de la psychologie individuelle, d'un autre côté de la psychologie sociale et de la sociologie? Et d'une façon générale y a-t-il un intérêt quelconque à multiplier les disciplines, en intercalant entre la psychologie individuelle et la sociologie ces deux autres disciplines, la psychologie collective et la psychologie sociale, et est-il possible de leur assigner des limites aussi précises et des objets aussi définis que le sont les limites et les objets des deux premières? Nous ne le croyons pas, et les deux ouvrages publiés sur ce sujet par M. Pasquale Rossi, quoique pleins d'aperçus ingénieux et d'idées originales, ne sont pas faits pour nous convaincre du contraire.

Dans le premier de ces ouvrages notamment, paru en 1900, M. Rossi reconnaît l'existence de foules statiques et de foules dynamiques, de foules concentrées dans le temps et dans l'espace et de foules dispersées dans le temps et dans l'espace, les premières capables de manifestations psychiques élémentaires telles que les émotions, les pensées, la mémoire, la conscience, la volonté; l'existence des dernières étant caractérisée par des for-

1. Dr Pasquale Rossi, *Psicologia collettiva*, Milano, 1900, T. Battistelli, 226 pp. in-8; *Sociologia e psicologia collettiva*, Roma, 1904, Colombo, 232 pp. in-8.

mations historiques, sociales et anthropologiques : mythe, religion, langue, arts, etc. Ici il confond donc franchement la psychologie collective avec la psychologie sociale et même avec la sociologie, car la religion, les mythes, les arts, la langue, etc., peuvent être considérés avant tout comme des produits sociaux, en tant que leur naissance ne devient possible que le jour où les hommes se trouvent groupés en sociétés. Réduire la sociologie, comme le fait M. Rossi, aux seules institutions pour ainsi dire matérielles, se rapportant à l'organisation du travail, à la production et à la distribution des richesses, autrement dit attribuer à la sociologie une base exclusivement économique, c'est ressusciter le matérialisme historique dont des travaux récents n'ont pas eu de peine à prouver la fragilité. Il n'existe pas de produits sociaux exclusivement psychiques ou exclusivement sociologiques, mais toute création intellectuelle d'un peuple porte la marque de la structure matérielle du régime, de l'époque qui l'a vue naître, comme toute institution économique porte à son tour la marque de l'ensemble des idées philosophiques, religieuses, morales, etc., qui régnaient au moment où cette institution a été appelée à la vie.

La psychologie collective « dynamique » n'existe donc pas à proprement parler. C'est tout au plus si l'on peut parler d'un point de vue psychologique appliqué aux produits sociaux et aux institutions sociales et dont personne ne songera à contester la légitimité et même la nécessité.

S'étant probablement rendu compte de la confusion que nous venons de signaler, l'auteur s'est attaché, dans l'ouvrage suivant paru quatre ans plus tard, à créer une démarcation plus nette entre la psychologie collective, la psychologie sociale et la sociologie. La psychologie collective aurait pour objet la foule instable (ou relativement stable) qui se forme au sein d'un peuple et agit d'une façon invariable, parce qu'elle manifeste des caractères généraux, *hyperorganiques*, ataviques, indépendamment des conditions de race, de temps, de milieu. La psychologie sociale aurait pour objet la foule considérée *sub specie æternitatis*, constituée en peuple et par cela même plus complexe et ayant une existence infiniment plus longue. Quant à la sociologie dont le fait élémentaire, selon la définition de M. de Greef, est constitué par « le concours social mutuellement consenti d'une façon inconsciente et automatique d'abord, d'une façon de plus en plus consciente et réflé-

chie ensuite », elle aurait pour but de synthétiser et de coordonner les données des deux sciences précédentes, de les diriger et de les guider.

Quoiqu'à un degré moindre, la confusion entre les trois disciplines n'en persiste pas moins. Et d'abord, « le concours social mutuellement consenti » ne constitue-t-il pas toujours une expression, une manifestation de la psychologie sociale, et la forme de ce concours, l'organisation sociale ne varie-t-elle pas d'une époque à l'autre, d'une race, d'un peuple à l'autre? D'un autre côté, est-il donc si facile que cela d'abstraire les caractères hyperorganiques, ataviques, humains au sens général du mot, des caractères acquis au cours de la civilisation? Est-ce que la foule que représente une horde sauvage et primitive peut être complètement assimilée à la foule des réunions publiques de la Grèce du temps de Périclès, ou à la foule des paysans allemands qui, sous l'influence de la Réforme, se sont insurgés contre les oppressions et les vexations féodales, ou à la foule des Jacqueries françaises du XVIIIe siècle ou enfin à la foule des révolutionnaires et des grévistes modernes? M. Rossi prétend que cette assimilation est possible, parce que dans chacune de ces foules ce sont les caractères généraux, ataviques qui surnagent à la surface. Mais, outre que la couche formée par les caractères ataviques s'épaissit avec les âges, nous ne devons pas seulement considérer les foules au point de vue de leurs manifestations, mais tenir avant tout compte des *mobiles* qui provoquent ces manifestations, et c'est alors que les différences qui séparent les foules que nous venons d'énumérer éclatent aux yeux. Or, ces mobiles sont d'ordre éminemment sociologique et les manifestations qu'ils déterminent se développant dans des milieux sociaux différents, ces manifestations elles-mêmes changent de forme, et il est fort probable par exemple qu'un mouvement agraire, s'il avait lieu de nos jours dans un pays civilisé, différerait du tout au tout, quant à ses manifestations, des jacqueries du XVIIIe siècle, comme le mouvement qui, au siècle dernier, a abouti à l'unité italienne et à la suppression de la domination autrichienne, ne ressemble en rien au soulèvement des boxers chinois par exemple qui avait également pour but, dit-on, de protester contre l'empiètement de l'élément étranger.

L'âme collective, dit encore M. Rossi, ne résulte pas d'une simple juxtaposition d'un certain nombre d'âmes individuelles, elle n'est

pas une somme, mais un produit. Malheureusement ce produit n'est pas toujours évident. La langue, les mythes, les rites, la religion, les arts, etc., sont autant de produits de l'âme sociale ; les institutions sociales sont des produits de la vie sociale matérielle qu'étudie la sociologie. Mais quels sont les produits que nous pouvons étudier à la lumière de la psychologie collective ? Ou ce seront des produits sociologiques, comme lorsque telle foule révolutionnaire parvient à remplacer tel régime politique ou social par un autre, à arracher aux pouvoirs un privilège ou une liberté, à leur imposer une réforme, ou bien nous assisterons à des manifestations de véritable délire, à des vociférations, à des scènes de vandalisme et de sauvagerie, etc., sans but, sans signification, ne tendant à aucun résultat positif et durable, fait très rare dans nos sociétés modernes, où même des phénomènes tels que les massacres des Juifs en Russie ou des Arméniens en Turquie et les lynchages américains sont dictés par des motifs d'ordre social, poursuivent un certain but, s'accomplissent en vue de certaines fins. C'est cette activité des foules en délire, s'exerçant sans but et à laquelle il est impossible d'attribuer une signification quelconque qui pourrait à la rigueur former l'objet propre de la psychologie collective, si vraiment cette activité collective était un produit, au lieu d'être une somme d'activités individuelles. Mais, à moins d'admettre l'existence d'une âme collective au sens propre du mot, c'est-à-dire d'une véritable entité métaphysique, on est bien obligé de reconnaître que la foule n'est autre chose qu'une réunion d'âmes individuelles, dont chacune voit ses manifestations et son activité augmenter d'intensité du fait de la présence et sous l'influence des autres âmes individuelles. Le seul point intéressant consiste à savoir le degré d'intensification que subit dans ces conditions chaque âme individuelle ; et c'est ainsi que nous revenons purement et simplement à la psychologie individuelle.

Dr S. Jankelevitch.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

III

LA BOURGOGNE

(SUITE ET FIN [1])

C. — *La Période monarchique.*

La Bourgogne tenait à la demi-autonomie de son gouvernement ; on a vu qu'à deux reprises, en 1002 et 1361, elle avait fait retour à la monarchie franque, et que, chaque fois, elle en était sortie. Lorsque Charles-le-Téméraire mourut, le 5 janvier 1477, laissant pour unique héritière sa fille Marie, Louis XI, imitant l'exemple de Robert le-Pieux et de Jean-le-Bon, réclama la possession du duché.

Un ancien archiviste de la Côte-d'Or, M. Rossignol, a cru trouver dans ses archives la preuve que les Bourguignons firent aux prétentions du roi de France la même résistance que leurs ancêtres ; selon lui « la province fut prise par l'astuce de Louis XI, par l'or et les bombardes de la France : il y eut une guerre civile qui dura trois ans au moins. La Bourgogne fut conquise [2] ». Cette thèse,

1. Voir t. VIII, p. 337 et le précédent numéro, p. 52.

2. Rossignol, *Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique. Conquête de la Bourgogne après la mort de Charles-le-Téméraire*, 1476-1483, in-8, Dijon, 1853. — En plus de cet ouvrage général, on possède quelques études sur certains points particuliers : De la Trémoille, *Archives d'un serviteur de Louis XI* (Georges de la Trémoille), Nantes, 1888 ; Th. Sickel, *Ducatus Burgundiæ quo modo et quo jure*

présentée avec beaucoup d'art, n'est point soutenable. La Bourgogne, fatiguée des dernières guerres, accueillit avec faveur la domination française ; la seule condition qu'elle mit à son acceptation fut que le roi promettrait de « garder et entretenir les droitures, usances, libertés, privilèges, franchises, coutumes, desquels anciennement et du temps du bon duc Philippe, les habitans et sujets d'icelz pays avaient joui et usé » ; moyennant cet engagement, elle se déclara prête à « obéir entièrement au bon plaisir et volonté du roi ». Tel fut le contrat passé entre elle et la royauté, auquel elle s'attacha dès le premier jour, et par lequel s'explique à peu près toute son histoire pendant la période monarchique.

Le changement intervenu dans le pouvoir central n'eut pas pour résultat de faire disparaître les anciens organismes locaux, mais les représentants de l'autorité royale, gouverneurs, lieutenants généraux, baillis, se superposèrent à ces organismes, États, Parlement, Chambre des Comptes [1]. Même ces assemblées, dont on rencontre la trace sous les Valois et jusqu'au temps des Capétiens directs [2], prirent un caractère de régularité qu'elles ne possédaient pas jusque-là, et, comme les ducs avaient disparu, elles devinrent, pour trois siècles, les véritables interprètes des besoins et des volontés du pays. C'est pourquoi les Procès-verbaux de leurs séances, leurs décrets et leurs arrêts, constituent les sources de l'histoire de la Bourgogne monarchique, jointes à d'autres de diverse nature : registres secrétariaux des municipalités, mémoires, journaux, lettres publiques ou privées.

Un certain nombre de ces documents a été publié : la Correspondance de la mairie de Dijon ; les Mémoires et les Lettres des Tavanes ; le Livre de souvenance de Pépin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, relatant ce qui s'est passé à Dijon du mois de janvier 1571 au mois d'octobre 1601 ; le Journal de Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon, qui allait du 10 novembre 1574 au

delatus est ad gentem valesiam, dissert. 1850, rééditée en 1900 ; Quantin, *Soumission de la ville d'Auxerre à Louis XI après la mort de Charles-le-Téméraire*, dans *Bulletin des sciences hist. et naturelles de l'Yonne*, 1848 ; De Charmasse, *Note sur la guerre du Charollais en 1477 et 1478*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1881. Voir aussi les histoires de Marie de Bourgogne, par Gaillard (1757), Delepierre (1841), et surtout Rausch, *Die burgundische Heirat Maximilians I*, Vienne, 1880.

1. Dupont-Ferrier, *Les officiers royaux des baillages et sénéchaussées et les Institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Age*, in-8, Paris, 1902. M. Dupont-Ferrier annonce, en outre, un mémoire sur les *Institutions monarchiques en Bourgogne de 1477 à 1515*.

2. Voir le précédent numéro, page 79, note 2.

3 juillet 1602, mais dont treize années (1579-1592) ont été malheureusement perdues ; les Mémoires de l'avocat général Millotet et les Anecdotes du conseiller Malteste, qui racontent la Fronde en Bourgogne depuis 1650 et auxquels leur éditeur, M. Muteau, a eu l'heureuse idée de joindre les principales délibérations de la Chambre de ville de Dijon pendant la période correspondante ; les Mémoires de Pierre Lenet ; les Lettres du premier président Nicolas Brûlart ; les fragments de Lantin de Damerey ; le Mercure dijonnais et le Journal d'un professeur de l'Université de Dijon au XVIIIe siècle [1].

Il n'existe, en revanche, aucune publication, complète ou partielle, des Registres du Parlement et des États, pas plus d'ailleurs que d'ouvrage d'ensemble sur la Bourgogne monarchique ou de travaux importants sur les principaux événements de son histoire, excepté les guerres de religion. La Continuation de Dom Plancher se termine en 1668, et Courtepée en 1674 [2]. Les Institutions ont été également négligées. Pour les États, nous n'avons, en dehors de petits articles de vulgarisation [3], que le commentaire de leurs

1. *Correspondance de la mairie de Dijon*, éditée par Joseph Garnier dans les *Analecta divionensia*, 3 vol. in-8, Dijon, 1868-1870. — *Mémoires de Gaspard et de Guillaume de Tavanes*, dans la Collection Michaud. — *Correspondance des Saulx-Tavanes au XVIe siècle*, éditée par Pingaud dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1877. — *Journal de Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon, précédé du livre de souvenance de Pépin, chanoine de la Sainte-Chapelle de cette ville*, publié par Joseph Garnier dans les *Analecta divionensia*, 3 vol. in-8, Dijon, 1864. — *Mémoires de Millotet, avocat général au Parlement, vicomte-maieur de Dijon, des choses qui se sont passées en Bourgogne depuis 1650 jusqu'en 1668, suivis des principales délibérations de la Chambre de ville au temps de la Fronde* (1re partie), publiés par Ch. Muteau dans les *Analecta divionensia*, in-8, Dijon, 1864. — *Anecdotes du Parlement de Bourgogne ou Histoire secrète de cette compagnie depuis 1650, par Claude Malteste, conseiller audit Parlement, suivies des principales délibérations de la Chambre de ville au temps de la Fronde* (2e partie), publiées par Ch. Muteau dans les *Analecta divionensa*, in-8, Dijon, 1868. — *Mémoires de Pierre Lenet, procureur général au Parlement de Dijon et conseiller d'État, concernant l'histoire du prince de Condé depuis sa naissance en 1627 jusqu'au traité des Pyrénées en 1659*, publiés par Champollion-Figeac dans la Collection Michaud, 1838. — *Correspondance inédite de Brûlart, premier président du parlement de Dijon*, publiée par de la Cuisine, 2 vol. in-8, Dijon, 1859; les *Discours et harangues* de Brûlart, conservées à la *Bibliothèque municipale de Dijon*, ms. 234, n'ont pas été publiés. — Lantin de Damerey, *Extraits de son Journal intéressant le XVIIIe siècle*, dans *Les Deux-Bourgognes*, t. VIII. — *Journal d'un professeur à l'Université de Dijon (1742-1774). Mercure dijonnais (1748-1789)*, publié par Gabriel Dumay dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1885-86.

2. Le XVIIe siècle occupe 32 pages dans la Continuation de D. Plancher (t. IV, p. 636-668) et 6 pages dans Courtépée (t. I, p. 234-240).

3. Tel celui de Raudot, *Les États de Bourgogne*, dans le *Correspondant* du mois de novembre 1858.

jetons et le catalogue des gentilshommes qui assistèrent à leurs réunions [1]. L'histoire du Parlement a été écrite au XVIIe siècle par Palliot, continuée plus tard par Petitot et Des Marches, et reprise de nos jours, avec succès, par M. de la Cuisine [2] ; mais celle de la Chambre des Comptes reste à faire, après les travaux d'Hector Joly et du Père Gautier [3].

La période monarchique est — comme on va s'en convaincre par le détail — la moins étudiée de l'histoire bourguignonne avant 1789.

XVIe siècle. — Les Bourguignons avaient accepté leur annexion à la France avec si peu d'arrière-pensée, que, ni changements de règne comme il s'en produisit à cette époque, ni revers comme ceux qui accompagnèrent les guerres d'Italie, ne purent les en détacher. La province resta fidèle à Charles VIII, malgré les intrigues de Maximilien d'Autriche, l'époux de Marie de Bourgogne, et députa aux États Généraux de Tours une ambassade dont le chef, Philippe Pot, prononça le fameux discours que l'on sait [4]. En 1513, sous Louis XII, elle subit, sans fléchir, l'invasion des Suisses, qui alla se briser contre les murs de Dijon ; enfin, lorsque François Ier eut juré le traité de Madrid de 1526, par lequel il cédait à son vainqueur Charles-Quint la Bourgogne « avec ses dépendances et toutes les terres que le duc Charles-le-Téméraire possédait à sa mort », les députés bourguignons firent, aux États de Cognac, cette fière décla-

1. Rossignol, *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons des ses États*, in-8, Autun, 1851. — Beaune et d'Arbaumont, *La noblesse aux États de Bourgogne, de 1350 à 1789*, in-4, Dijon, 1869. — A signaler aux futurs historiens des États de Bourgogne : *Recueil des édits, déclarations, lettres-patentes, arrêts du conseil, ordonnances et autres règlements émanés du Roi et de son conseil concernant l'administration des États de Bourgogne ...le tout disposé par ordre chronologique et imprimé par ordre de MM. les Élus desdits États suivant leur délibération du 7 septembre 1783*, 2 vol. in-4, Dijon, Deffay, 1784 et 1787.

2. Palliot, *Le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès, avec les noms, surnoms, qualités, armes et blasons des présidents, chevaliers, conseillers, avocats et procureurs généraux et greffiers qui y ont été jusques à présent*, in-folio, Dijon, 1649 ; continué de 1649 à 1733 par Petitot, in-folio, Dijon, 1733, et de 1733 à 1790 par A.-S. Des Marches, in-folio, Chalon-sur-Saône, 1851. — De La Cuisine, *Le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute*, 2e éd., 3 vol. in-8, Dijon, 1864.

3. Hector Joly, *Traité de la Chambre des Comptes de Dijon d'après le manuscrit inédit du P. Gautier, avec un chapitre supplémentaire pour les officiers du bureau des finances de la même ville*, in-8, Dijon, 1881.

4. *Journal de Masselin.* — Pelicier, *Voyage des députés de la Bourgogne à Blois (1483). Élection des députés de Bourgogne aux États généraux de 1484. La Bourgogne aux États généraux de 1484*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1886.

ration : « que le Roi, dont ils respectaient l'autorité souveraine, n'avait pas eu celle de les aliéner sans leur consentement, et qu'un serment contraire à celui qu'il avait prêté à son couronnement, contraire aux libertés de son peuple et aux lois fondamentales de la monarchie, d'ailleurs arraché par violence à un roi prisonnier, était de nul effet ». Aussi l'empereur eut-il beau dire que la reprise de la Bourgogne était pour lui « une affaire de famille et d'honneur » ; il dut y renoncer définitivement par le traité de Crespy de 1544. — A l'exception du règne de Charles VIII et du siège de Dijon par les Suisses, aucun épisode de cette intéressante histoire n'a été étudié [1]. Nous ne la connaissons que dans ses lignes générales, par le résumé très imparfait du continuateur de Dom Plancher [2].

L'insuffisance est la même, en ce qui concerne les grands courants d'idées qui, dans cette première moitié du XVIe siècle, préparèrent en Bourgogne comme ailleurs l'éclosion de la Réforme. La situation matérielle et morale du clergé séculier et régulier reste à déterminer, et l'introduction de l'imprimerie est incomplètement connue [3]. On sait bien que la Bourgogne a donné naissance à trois réformateurs célèbres, Hubert Languet de Vitteaux, Hugues Donneau de Chalon-sur-Saône, et Théodore de Bèze, né à Vézelay ; on sait aussi que, depuis le mois de décembre 1524 où Michel Darande enseignait à Mâcon d'après les écrits de Zwingle, de Luther, et d'Érasme, le protestantisme se développa dans la province sous l'action du séminaire calviniste de Genève qui lui envoya ses pasteurs et fournit un refuge à ceux qui devaient « s'absenter », et qu'il eut ses martyrs [4]. Mais ces faits ont été entrevus plutôt qu'é-

1. Rossignol, *Histoire de Bourgogne sous Charles VIII* (1483-1498), in-8, Dijon, 1862. — Abbé Thomas, *La délivrance de Dijon en 1513 d'après les documents contemporains*, in-8, Dijon, 1898.

2. Il y a aussi de bonnes choses, mais forcément sommaires, dans H. Lemonnier, *Histoire de France*, sous la direction de Lavisse, t. V, Paris, 1903.

3. Clément-Janin, *Les Imprimeurs et les libraires dans la Côte-d'Or*, 2e éd., in-8. Dijon, 1883. — Rebière, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne*, in-8, Auxerre, 1858. — Pellechet, *Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Dijon*, in-8, 1886. — Lacroix, *Documents sur l'établissement de l'imprimerie à Mâcon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1875. — Henri Gloria, *Sur la vie et les œuvres de Michel Wenssler et l'établissement définitif de l'imprimerie à Mâcon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1877-1878.

4. Henri Chevreul, *Hubert Languet*, 2e éd., in-8, Paris, 1856. — Blasel, *Hubert Languet*, Oppeln, 1872. — Waddington, *De Huberti Langueti vita*, in-8, Paris, 1888. — Scholz, *Hubert Languet*, Halle, 1875. — Eyssell, *Essai sur la vie et les œuvres de Hugues Donneau*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1868-69. — Je laisse naturellement de côté Théodore de Bèze.

tablis [1], et l'on n'a pas tiré des manuscrits de Dijon et de Genève, ni même des ouvrages imprimés comme l'Histoire des églises réformées, l'Histoire des martyrs de Crespin et la Correspondance de Calvin, tout le profit qu'il était permis d'en obtenir [2].

A vrai dire, ces débuts d'une Église non officielle et longtemps obligée de se cacher ont été négligés, parce que leur histoire, reposant sur des textes rares et obscurs, a paru, sinon impossible, du moins difficile à préciser. Mais, vers le milieu du XVIe siècle, la situation change ; contre le parti protestant, qui compte seize communautés en Bourgogne, ayant leurs assemblées, leurs ministres et leurs prêches, la grande majorité de la province se prononce, et une lutte violente s'engage, dont les épisodes sont parfaitement visibles. Alors les historiens se mettent à l'œuvre, et l'on peut dire que, jusqu'à l'avènement de Henri IV, les livres abondent. L'un d'eux traite la question de la Réforme dans son ensemble, et, si son auteur ne voit dans le protestantisme « qu'une religion favorable aux entraînements déréglés », il connaît bien les archives de la province et se montre suffisamment impartial [3]. On peut d'ailleurs le corriger et le compléter avec les travaux spéciaux de Challe et de Marre pour le département de l'Yonne, de Chevrier et d'Aubert, pour le Mâconnais, la Bresse et l'Ain, et surtout avec le bel ouvrage d'Abord sur la Réforme à Autun, qui dépasse largement les limites de cette ville et comprend un volume de pièces du plus haut intérêt [4]. Le

1. Naef, *La Réforme en Bourgogne. Notice sur les églises réformées de la Bourgogne avant la révocation de l'édit de Nantes*, in-12, Paris, 1901.

2. *Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France*, éd. Cunitz et Baum, 3 vol. in-4, Paris, 1883-1889. — Crespin, *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'évangile*, édition de 1619. — *Joannis Calvini opera quæ supersunt omnia*, éd. Baum, Cunitz et Reuss, dans le *Corpus reformatorum*. — Bonnet, *Lettres de Jean Calvin. Lettres françaises*, 2 vol., in-8, Paris, 1854. — Les Archives et la Bibliothèque de Genève fournissent trois catégories importantes de documents : *Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève*, édité par Covelle, in-8, Genève, 1897 ; *le Livre des habitants*, qui n'existe qu'en manuscrit ; *la Correspondance des Églises réformées de France avec la compagnie des pasteurs de Genève*, dont M. Aubert a dressé le catalogue manuscrit par églises et par pasteurs, et dont quelques pièces trop rares ont paru dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* (Voir dans De Lasteyrie, *Bibliographie des Sociétés savantes*, t. IV, le dépouillement de ce Bulletin).

3. Baudouin, *Histoire du protestantisme et de la ligue en Bourgogne*, 2 vol. in-8, Auxerre, 1881-1884.

4. Challe, *Le Calvinisme et la ligue dans le département de l'Yonne*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1863-1865. — Paul Marre, *Essai sur la réforme dans le département de l'Yonne*, in-8, Cambrai, 1883, thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris. — Aubert, *Établissement de l'Église réformée de Mâcon*, dans *Bulletin de la Société d'histoire du*

rôle du Parlement, « catholique implacable », a été raconté par M. de la Cuisine, et il existe une bonne monographie de Gaspard de Saulx-Tavanes, le véritable chef du parti catholique en Bourgogne, qui s'était donné pour mission d'imposer « l'unité et la force au mouvement de résistance contre l'hérésie [1] ». Nous voudrions un article sur l'affaire de la Saint-Barthélémy, dont on sait seulement qu'elle échoua complètement dans la province, grâce à la prudence de Philibert de la Guiche, à Mâcon, du lieutenant-général Chabot-Charny et de l'avocat Jeannin, à Dijon [2] ; mais de nombreuses publications ont été faites à propos des invasions allemandes, qui s'abattirent sur la Bourgogne, sous la conduite de Wolfgang, duc des Deux-Ponts, en 1569, et de son fils, le palatin Jean-Casimir, en 1576 et 1587 [3].

De ces travaux, il résulte que les Bourguignons avaient repoussé la Réforme, surtout parce qu'ils voyaient en elle un événement de nature à déchaîner la guerre étrangère sur le pays qu'ils habitaient et qui était « la vraie descendante et avenue de tous les pays d'Allemagne et autres frontières du royaume ». La guerre s'étant produite quand même, les maux qu'elle amena, joints à la violation des libertés provinciales et aux intrigues de la maison de Lorraine dans laquelle les gouverneurs de Bourgogne se recrutaient depuis 1538, jetèrent la province dans la ligue.

La partie de cette histoire, qui correspond au règne de Henri III, a été traitée dans les ouvrages généraux précédemment cités ; en

protestantisme français, XLVII. — Chevrier, *Le protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse*, in-8, Mâcon, 1868 ; *Notice historique sur le protestantisme dans le département de l'Ain*, in-8, Paris, 1883. — Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, 3 vol. in-8, Autun, 1855, 1881, 1887. — Le livre de Chevrier remplace celui d'Agut, *Histoire des révolutions de Mâcon sur le fait de la religion*, 1760, qui n'est qu'un long réquisitoire contre les protestants. A signaler aussi : Mochot, *Les protestants d'Is-sur-Tille au XVIe et au XVIIe siècle*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1888.

1. Pingaud, *Les Saulx-Tavanes. Étude sur l'ancienne société française ; Lettres et documents inédits*, in-8, Paris, 1876.

2. Voir à ce sujet le *Discours apologétique* du président Jeannin, et la *Correspondance de la mairie de Dijon*, annotée par Garnier.

3. Rossignol, *Une invasion en Bourgogne en 1569*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1851. — *Procès-verbal des dégâts et ruines causés à Semur par l'armée du prince Casimir*, dans Abord, *op. cit.*, t. III, p. 226-228. — *Note sur le passage des reitres dans l'Autunois et le Charollais en 1569 et 1587*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1893. — *Armées des Allemands et orages en France*, dans les *Mémoires de la ligue*, t. II. — Von Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, 1884. — Tuetey, *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains*, 1587-1588, 2 vol., Montbéliard, 1883.

outre, plusieurs études de détail nous renseignent sur la vie troublée des communes et des États [1], et l'on connaît assez bien le personnage d'Étienne Bernard, député et maire de Dijon, dont le précieux journal fixe le rôle de ses compatriotes aux États de Blois de 1588-1589 [2]. L'histoire de la ligue sous Henri IV, si mouvementée, si féconde en surprises, n'a été rapportée au contraire que dans un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Dijon [3]. Celui qui voudra la reconstituer pourra le faire en utilisant les nombreuses pièces publiées par M. Chevreul [4]. Alors il apparaîtra que, si la Bourgogne officielle, du Parlement et des États, appuyée sur la Chambre de ville de Dijon, tint le cardinal de Bourbon « pour vray et légitime roy de France, comme premier prince du sang et accessible à la couronne, tel déclaré par les États Généraux de Blois », la cause royaliste trouva de la sympathie dans les campagnes, où quelques hommes dévoués résolurent de faire résistance. Ces hommes, dont deux au moins, Guillaume de Tavanes et le président Frémyot, méritent d'être mieux connus qu'ils ne le sont, installèrent à Flavigny, puis à Semur, un gouvernement à l'instar de celui de Dijon, ayant son lieutenant général, son Parlement, sa Chambre des comptes; ils trouvèrent partout des intelligences et prêtèrent un concours efficace à Biron,

1. Weill, *Les États de Bourgogne sous Henri III*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1893. — Quantin, *Le Comté d'Auxerre au XVIe siècle*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1890. — Jeandet, *Mâcon au XVIe siècle*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1885, 1888, 1890, 1892. — Monnot, *De la ligue à Semur et dans les environs*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1879. — Muteau, *Les Capitaines de la Sainte-Union. Souvenirs de la ligue en Bourgogne*, dans *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1883.

2. Simonnet, *Étienne Bernard, avocat, vicomte-mayeur de Dijon*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1883-1884. — Étienne Bernard, *Journal des États de Blois tenus en 1588 et 1589*, dans le *Recueil des États généraux de Mayer*, t. XIV.

3. Mailly, *Essai historique sur la réduction de la Bourgogne en l'obéissance de Henri IV*, manuscrit 442 de la Bibliothèque municipale de Dijon. — On trouve à la même bibliothèque, fonds Baudot 214, un *Précis historique sur la ligue en Bourgogne* par Courtépée, qui est entièrement dénué de valeur. Un chapitre de l'ouvrage de Mailly, intitulé *Entreprise de Jacques Verne pour remettre la ville de Dijon à l'obéissance de Henri IV*, a cependant paru dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1830.

4. Henri Chevreul, *Pièces sur la ligue en Bourgogne*, première et deuxième séries, 2 vol. in-8, Paris, 1882-1883. — Du même, plusieurs plaquettes détachées se rattachant à la même époque : *Discours de la trahison et entreprise des hérétiques rebelles sur la citadelle et ville de Châlon-sur-Saône, le 15 juin 1591 ; Advertissement à la noblesse et villes de Bourgogne tenant le parti de la feinte union, 1594, par Etienne Durand ; Signe et présage de l'oiseau dit Allérion qui, frappé d'un coup de l'ennemy, vint tomber au camp du roy près Dijon, 1595.*

lorsque celui-ci vint en 1595, à la tête d'une armée, soumettre les rebelles [1].

XVIIe et XVIIIe siècles. — Les guerres de religion avaient terriblement éprouvé la Bourgogne. Dans les campagnes, des villages avaient disparu, qui jamais plus ne se sont relevés ; taxés par les deux partis, les habitants s'avouaient ruinés [2]. Le foyer d'art et de littérature, allumé par les ducs de la maison de Valois, s'était éteint. Quelques châteaux, construits dans le style de la Renaissance et décorés par des Italiens, Tanlay, Ancy-le-Franc, ne sauraient faire illusion [3] ; dans l'art, le seul nom à citer est celui de l' « architecteur » Hugues Sambin, et, dans les lettres, celui de Pontus de Thyard, le plus médiocre poète de la Pléiade [4]. Aussi la paix fut-elle accueillie avec satisfaction, et les États de 1599 frappèrent une médaille avec l'inscription : *Secli melioris origo.* — C'est au XVIIIe siècle que cette devise pourrait être plus justement appliquée, car, pendant le XVIIe siècle, la Bourgogne souffrit encore bien des maux et dut affronter bien des luttes pour la défense de ses privilèges.

On put croire d'abord que les choses iraient comme chacun le souhaitait ; la tranquillité du pays après la révolte de Biron, sa douleur après la mort de Henri IV, l'accueil qu'il fit à Louis XIII, en 1629, en sont la preuve [5]. Cependant, la même année, les ten-

1. M. Pingaud (*op. cit.*) a consacré quelques pages à Guillaume de Tavanes, mais il reste après lui beaucoup à raconter sur ce personnage. Frémyot n'est connu que par ce que De La Cuisine dit de lui dans son *Histoire du Parlement de Bourgogne*, et par un discours de Doncieux, *Le président Frémyot et la ligue en Bourgogne*, in-8, Dijon, 1865.

2 *Procès-verbaux de la visite de Guillaume de Tavanes en 1573*, dans Abord, *op. cit.*, t. I, p. 453 et suiv., t. III, p. 215 et suiv. — *Remontrances faites à l'avènement de Louis XIII*, dans Dom Plancher, t. IV, p. 637-638 ; simple analyse. — *Cahiers des députés du Tiers-État de la province de Bourgogne à l'assemblée des États généraux de France tenus à Paris en 1614*, à la *Bibliothèque municipale de Dijon*, fonds Baudot, ms. 75.

3. Chaillou des Barres, *Les châteaux de Tanlay et d'Ancy-le-Franc*. in-4 illust., 1845. — Veuilliot, *Ancy-le-Franc*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1898.

4. Jeandet, *Étude sur le seizième siècle. France et Bourgogne. Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, depuis évêque de Châlon*, in-8, Paris, 1860. — Castan, *L'architecteur Hugues Sambin*, dans *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1890. — Noël Garnier, *Contribution à l'histoire de Hugues Sambin*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1891. — Prost, *Hugues Sambin sculpteur sur bois et architecte*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. VII.

5. C'est au début du XVIIe siècle que le gouvernement de Bourgogne fut étendu à la Bresse, au Bugey et au pays de Gex. On devra donc, pour les deux derniers siècles de

dances centralisatrices de Richelieu provoquaient à Dijon l'émeute des Lanturelu [1], et, en 1636, se produisit l'invasion des Impériaux commandés par Galas, dont le principal épisode, la belle défense de Saint-Jean-de-Losne, a été si souvent raconté [2]. Les Bourguignons, une fois de plus envahis et sentant peser sur leurs têtes la menace de l'absolutisme, furent extrêmement mécontents, et, comme les Condés, gouverneurs depuis 1631, avaient eu le temps de se faire des créatures à l'armée et à la ville, ils embrassèrent le parti de la Fronde. La résistance aux « Principions », comme on nommait les amis de Condé, fut organisée par deux magistrats, les avocats généraux Millotet et Quarré d'Aligny. Malheureusement, ces deux personnages, autour desquels on aurait pu grouper toute l'histoire de la Fronde bourguignonne, n'ont été l'objet que de courtes monographies, articles de journaux ou discours de rentrée de Cour d'appel, rédigés avec des ouvrages de seconde main, sans autre objet que d'intéresser des auditeurs d'un moment [3]. « L'Esprit de la Fronde » de Mailly ne donne pas ce qu'on attendrait d'un écrivain originaire de la Bourgogne et qui en possédait les sources [4], et il y a encore moins de choses à tirer des histoires récentes de Mazarin et de Condé [5].

la monarchie, utiliser les ouvrages relatifs au département de l'Ain. Voir à ce sujet Siraud, *Bibliographie de l'Ain*, in-8, Bourg, 1851. — Depuis que cette bibliographie a paru, une seule grande publication a été faite, l'*Histoire de la Bresse louhannaise*, par Guillemaut, 2 vol. in-8, Louhans, 1897.

1. Cunisset-Carnot, *L'émeute des Lanturelu à Dijon en 1630*. in-8, Dijon, 1897.

2. Philibert de la Mare, *Commentarius de bello burgundico*, in-8, Dijon, 1636. — Ladey, *Le Siège de Saint-Jean-de-Losne en 1636*, dans *Les Deux-Bourgognes*, 1837. — Clément-Janin, *Le véritable récit de la ville de Saint-Jean-de-Losne assiégée par l'armée impériale commandée par le général Galas*, in 8, Dijon, 1877. — Thomas, *La belle défense de Saint-Jean-de-Losne en 1636*, in-8, Dijon, 1886. — Chabeuf, *L'Invasion de Gallas en Bourgogne*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1892. — Voir aussi les documents rapportés dans *l'Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1893, 1899, et le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, 1891, 1901.

3. A. Beaune, *Un avocat général au XVIe siècle. Gaspard Quarré d'Aligny*, dans la *Gazette des Tribunaux*, 15, 18, 22 octobre 1861. — Martin, *Études biographiques sur Millotet*, discours, in 8, 1858. — On signalera cependant, comme ayant une portée plus générale : Moiset, *La Fronde dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1894.

4. Mailly, *L'Esprit de la Fronde, ou Histoire politique et militaire des troubles de France pendant la minorité de Louis XIV*, 5 vol. in-12, Paris, 1772-1773.

5. D'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant le XVIe et le XVIIe siècle*, 7 vol. in-8, 1863-1869. — Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du Cardinal Mazarin (1610-1666)*, 4 vol. in-12, 1846; voir la table analytique placée à la fin du t. IV, aux noms de Bellegarde, Condé, etc... — Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 4 vol. in-8, Paris, 1879-1880.

En somme, les troubles ne cessèrent qu'à la paix des Pyrénées de 1659. Alors Louis XIV et Colbert reprirent l'œuvre de centralisation momentanément interrompue ; ils réduisirent le gouverneur à un rôle décoratif et réservèrent à l'intendant la réalité du pouvoir. La province résista, ainsi que le prouvent les délibérations de ses États, les remontrances de son Parlement et la vie d'un homme qui honore singulièrement la compagnie à laquelle il appartenait, le premier président Nicolas Brûlart; mais elle s'apaisa peu à peu, en voyant le roi et son ministre favoriser les grandes entreprises industrielles, créer de nouvelles manufactures, et augmenter ainsi la fortune publique. Ces faits ont été mis en lumière par M. Thomas dans un livre très suggestif sur la Bourgogne sous Louis XIV[1] ; Béguillet a raconté les guerres des Deux-Bourgognes[2] ; le président Brûlart et son adversaire, l'intendant Bouchu, ont été l'objet de biographies sommaires[3]. D'ailleurs, les malheurs de la guerre de la succession d'Espagne compromirent singulièrement cette prospérité. Les statistiques qui furent faites, et qui n'ont pas été utilisées autant qu'elles auraient dû l'être, jointes aux relations qui nous sont parvenues du terrible hiver de 1709, montrent que la Bourgogne finit aussi mal que possible ce siècle commencé avec de si belles espérances[4].

L'on s'est autorisé de cela pour soutenir que les États, le Parle-

1. Thomas, *Une province sous Louis XIV. Situation politique et administrative de la Bourgogne de 1661 à 1715 d'après les manuscrits et les documents inédits du temps*, in-8, Paris, 1844.

2. Béguillet, *Histoire des guerres des Deux-Bourgognes sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV*, in-12, Dijon, de Fay, 1772.

3. Gouazé, *Le Premier Président Brûlart*, discours, in-8, Dijon, 1859. — Noël Garnier, *Dijon et la Bourgogne de 1667 à 1671 d'après la Correspondance de l'intendant Bouchu*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1893.

4. Challe, *Statistique de l'élection de Vézelay, œuvre inédite du maréchal Vauban*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1846. — Ferrand, *Mémoire concernant la généralité de Dijon, contenant la description et dénombrement du gouvernement et duché de Bourgogne composé par M. Ferrand, maître des requêtes et intendant de la généralité*, in-fol., 1700, à la *Bibliothèque municipale de Dijon*, ms. 437 *ter*. — Garnier, *L'hiver de 1709 en Bourgogne*, dans *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1901. — On a publié également des statistiques intéressantes pour le reste du XVIIe siècle, entre autres : Rossignol, *Le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroi. Procès-verbaux de la liste des feux*, in-8, Dijon, 1857 ; Gabriel Dumay, *État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645, d'après le procès-verbal de la liste des feux*, in-8, Autun, 1876 ; *Documents statistiques sur les villes, bourgs et autres communautés d'habitants du comté d'Auxerre, recueillis et classés par l'intendant de la province de Bourgogne, 1670*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1853.

ment et les Communes n'étaient plus alors que « des corps sans valeur ». Ce n'est qu'un brillant paradoxe. En attendant qu'elles succombassent dans une lutte inégale, les assemblées locales avaient maintes fois arrêté les empiètements du pouvoir central et adouci les charges qui pesaient sur le peuple; vaincues, elles employèrent dans un but positif les forces qu'elles usaient auparavant dans l'opposition, et le XVIIIe siècle fut, pour la Bourgogne, un siècle de progrès considérables dans l'ordre économique et intellectuel. « Il y avait là des hommes qui ont donné à la Bourgogne son *naviglio grande*, des ponts sans nombre, et 500 lieues de routes (le 18e des routes de France), qui, après avoir entrepris trois canaux et supprimé la corvée, élevaient la porte Condé et la statue équestre de Louis XIV, puis dotaient Dijon du cours de chimie de Guyton de Morveau, du cours d'anatomie de Chaussier, et de cette école des Beaux-Arts qui a valu Prudhon, Gagnereaux et Rude à la France [1].» Ces lignes de Foisset résument exactement l'œuvre accomplie par les États à la veille de la Révolution, et elles indiquent sur quels points spéciaux doit porter l'attention de l'historien qui veut se faire une juste idée du XVIIIe siècle bourguignon.

Je n'exagérerai malheureusement pas, en affirmant que presque tous les sujets, énumérés par Foisset il y a trois-quarts de siècle, restent à étudier. Nul ne s'est encore avisé d'écrire l'histoire administrative de la Bourgogne à cette époque; on ne s'est intéressé aux États que pour raconter leur dernier jour, et personne ne s'est occupé des princes de Condé, ni de leurs lieutenants, les Tavanes et les d'Amanzé, ni des intendants (Pinon, Trudaine, de la Briffe, Saint-Contest, Joly de Fleury, etc.) [2]. Seuls les débats du Parlement, qui furent parfois très violents, sont assez bien connus, grâce aux travaux de Des Marches et de De La Cuisine et à certaines études sur le président de Brosses [3]. Le Palais des États, construit à Dijon à côté de l'ancien hôtel ducal, a trouvé son historien [4]; mais l'histoire du

1. Foisset, *La Bourgogne sous Louis XIV*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1845-46 (réponse au livre de Thomas). Cf. M. P. P., *De l'administration des anciens États généraux de Bourgogne. Quelques observations sur un ouvrage qui a pour titre : Une province sous Louis XIV...*, in-8, Dijon, 1845.

2. Paulet, *Dernière tenue des États généraux de Bourgogne*, dans *Revue de la Côte-d'Or*, 1836. — Victor Dumay, *Liste chronologique des intendants de la Bourgogne*, in-18, Dijon, 1844.

3. Foisset, *Le Président de Brosses*, in-8, Dijon, 1842. — Mamet, *Le Président de Brosses, sa vie et ses ouvrages*, in-8, Lille, 1874.

4. Cornereau, *Le Palais des États de Bourgogne*, in-8, Dijon, 1890.

canal de Bourgogne, dont la première idée remonte à Sully et sur lequel existe une masse énorme de documents, reste à faire : elle serait aussi utile cependant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, car on y apprendrait comment il fallut vaincre la résistance des ingénieurs qui déclaraient le projet irréalisable, et du public qui arracha les piquets jalonnant le tracé jusqu'au jour où des peines sévères furent portées contre les coupables [1]. Quant aux routes, les archéologues du cru, qui recherchent avec tant d'ardeur les voies romaines, ne s'en sont pas inquiétés, et nous ignorons encore comment la Bourgogne a passé du régime pitoyable signalé par l'intendant Ferrand dans ses Mémoires, à la condition décrite dans le tableau de 1784 [2].

Le mouvement intellectuel, dont l'importance fut signalée de bonne heure aux érudits, a rencontré plus de faveur que l'administration ou la politique [3]. Deux ouvrages d'ensemble ont été écrits sur la vie littéraire à Dijon au XVIIe et au XVIIIe siècles, et, bien que l'un et l'autre manquent de profondeur, il faut savoir gré à leurs auteurs d'avoir signalé des œuvres intéressantes et peint sur le vif, avec des documents en partie inédits, ces salons où les magistrats et les abbés traitaient les questions d'archéologie, d'histoire et de littérature, parlaient avec amabilité de l'Italie ancienne et moderne, et ne reculaient pas devant les enquêtes bibliographiques les plus ardues [4]. En dehors de ces deux livres, un certain nombre d'articles spéciaux ont été consacrés aux écrivains auxerrois et beaunois, et aux établissements scientifiques qui se fondèrent alors à Dijon, Université de Droit, Académie, École de

1. Voir les documents énumérés dans Milsand, *Bibliographie bourguignonne*, p. 7-9 et Suppl., p. 1-2.

2. *Tableau contenant l'état général de toutes les grandes routes faites ou à faire en Bourgogne, la distribution des corvéables, la distribution de toutes ces routes en trente-deux directions...*, in-4, Dijon, de Fay, 1784.

3. Foisset, *Plan d'une histo're littéraire de Bourgogne*, avec un *Extrait d'une lettre de Maret du 27 octobre 1765* relative au même sujet, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1832. — Rolland, *Discours esquisse de l'histoire littéraire de la Bourgogne à partir de la Renaissance*, dans *Comptes rendus des travaux de la Société académique de Mâcon*, 1851.

4. Jacquet, *La Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV. Étude sur la Société dijonnaise pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle d'après les documents inédits*, in-8, Paris, 1886. — Abbé Deberre, *La Vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1902. — Cf. D'Hugues, *La Bourgogne devant l'Académie française et la Sorbonne*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1887, et Abbé Debrie, *La vie litteraire à Dijon au XVIIIe siècle*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1903-1904.

dessin [1]. Les recherches n'ont pas été limitées aux classes supérieures de la Société; elles ont été étendues aux classes populaires, et nous possédons, non seulement de bonnes histoires des collèges de Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Autun [2], mais des données très suffisantes sur les œuvres d'assistance et d'hospitalité qui préoccupèrent au plus haut degré les philanthropes du XVIIIe siècle [3].

1. Gautheret-Comboulot, *Les écrivains beaunois du XVIe au XIXe siècle*, in-8, Beaune, 1893. — Thierry, *Mouvement littéraire dans la Bourgogne auxerroise depuis les guerres de la Fronde jusqu'au XVIIIe siècle*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1860. — Gabriel Dumay, *L'Université de Dijon (1772-1792)*, in-8, Dijon, 1848. — Villequez, *L'École de droit de Dijon*, in-8, Dijon, 1875. — Kleinclausz, *Les origines de l'Université de Dijon*, in-8, Dijon, 1904. — Milsand, *Notice et documents pour servir à l'histoire de l'Académie de Dijon*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1870. — Garnier, *Notice sur l'École nationale des Beaux-Arts de Dijon*, dans *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1881.

2. Aubertin, *Les anciennes écoles et le collège de Beaune*, dans *La Bourgogne*, 1869-1871. — Batault, *Essai historique sur les Écoles de Châlon-sur-Saône du XVe siècle à la fin du XVIIIe*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, t. VI. — De Charmasse, *L'Instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun au XVIIe et au XVIIIe siècle*, in-8, Paris-Autun, 1878; *Les Jésuites au collège d'Autun (1618-1763)*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1884. — Muteau, *Les Écoles et collèges en province avant 1789*, in-8, Dijon, 1882 (n'intéresse guère que Dijon). — Quantin, *Histoire de l'instruction primaire et secondaire avant 1790 dans les pays qui forment le département de l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1875-1877.

3. Batault, *Notice historique sur les hôpitaux de Châlon-sur-Saône avant 1789*, in-8, Châlon, 1884. — Baudouin, *Instituts charitables et hospitaliers d'Autun*, in-8, Avallon, 1890. — Abbé Bouvier, *Histoire de l'assistance publique dans le département de l'Yonne jusqu'en 1789*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1899 et suiv. — Garnier, *Les Établissements de charité dans la Côte-d'Or avant la Révolution*, dans *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1898. — Leclerc, *Des Établissements de charité à Auxerre*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1849.

IV

CONCLUSION.

LE TRAVAIL A FAIRE. — LA MÉTHODE A SUIVRE.

De l'exposé qui précède, il résulte que nous sommes loin de connaître, comme il conviendrait, cette province de Bourgogne qui fut parmi les plus grandes et les plus célèbres de l'ancienne France.

Pour résumer mon impression, je dirai que l'histoire politique et militaire de la période ducale a été suffisamment approfondie, mais que l'on a beaucoup trop négligé l'évolution générale des institutions et des mœurs. Aussi, tant qu'il y a des ducs, le travail semble fait, plus qu'il ne l'est en réalité ; puis, les ducs disparus, la façade s'écroule et le vide apparaît. Sans doute, il est nécessaire de distinguer, parmi les questions à traiter, celles où tout est à faire et celles à propos desquelles ont été publiés assez de documents et d'articles pour qu'il suffise de les rassembler et de mettre au point ; mais, même en admettant cette distinction, combien de sujets restent encore intacts ! Sans les énumérer tous (ce serait répéter ce qui a déjà été dit), conçoit-on qu'il n'existe aucun livre sur les ducs du xe siècle, ni sur les fiefs, ni sur les communes, ni sur l'état de la Bourgogne au temps des ducs de la maison de Valois, ni sur la Fronde, ni sur les gouverneurs, ni sur les intendants, ni sur ces États « représentant les anciennes libertés et sans lesquels l'histoire de Bourgogne se perdrait dans celle de la France », ni une histoire de la littérature, ni une bonne histoire de l'art ?

Et si l'on s'est peu occupé de l'ancien Régime, combien davantage a-t-on négligé la Révolution ! Certes à travers les documents connus du xviie et du xviiie siècle, allant des cahiers du Tiers-État de 1614 à ceux du Tiers-État de 1789, on entrevoit la rupture qui s'accuse chaque jour davantage entre l'ancienne société et la nouvelle ; les meilleures pages de Thomas sont celles où il montre l'a-

narchie qui règne dans l'administration dès le règne de Louis XIV, l'église et la noblesse avantagés aux dépens du troisième ordre, les villes aux dépens des villes, le duché aux dépens des comtés, les Élus et les Alcades négligeant leurs fonctions et la petite noblesse requérant contre la grande[1]. Personne n'a eu l'idée de reprendre ces idées éparses et d'écrire sur les préliminaires de la Révolution en Bourgogne le beau livre qu'il serait possible de faire. Quant à la Révolution proprement dite, elle a suggéré un seul essai de bibliographie générale, pour le département de l'Yonne, et un seul travail d'ensemble, pour le diocèse de Mâcon[2]. Les Inventaires d'archives n'existent pour ainsi dire pas[3]. Plusieurs cahiers des bailliages et des paroisses ont été publiés ou analysés[4]; la division de la province en départements a été sommairement retracée, ce qui a conduit à parler un peu des députés et des élections[5]; des amateurs, prêtres la plupart, ont cherché à décrire les vicissitudes du clergé pendant les troubles et la physionomie de ses principaux chefs, Gouttes, Talleyrand[6]. A vrai dire, le département

1. Thomas, *Une province sous Louis XIV...* — En 1788, parurent simultanément deux violents pamphlets : l'un dirigé par la petite noblesse contre la grande, et l'autre contre l'administration des Élus. Ce dernier portait le titre suivant : *De la Bourgogne, de ce qu'elle a été, de ce qu'elle est et de ce qu'elle sera.*

2. Monceaux, *La Révolution dans le département de l'Yonne, 1788-1800. Essai bibliographique*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1889-1890. — Rameau, *La Révolution dans l'ancien diocèse de Mâcon*, in-8, Mâcon, 1900.

3. Voir *État général par fonds des Archives départementales.*

4. De Charmasse, *Cahiers des communautés et paroisses du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1875-1885. — Demay, *Cahiers des paroisses du baillage d'Auxerre pour les États généraux de 1789*, in-8, Auxerre, 1885. — Guérin, *Procès-verbal de l'assemblée du clergé du bailliage de Dijon pour la convocation des États généraux à Versailles, le 27 avril 1789*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1887-1888. — Montarlot, *Le Baillage d'Autun en 1789 d'après les cahiers des Trois-Ordres*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1892.

5. Chabeuf, *Le département de la Côte-d'Or. Comment il a été constitué en 1790*, dans la *Correspondance historique et archéologique*, 25 juin 1896. — Dumay, *Géographie historique du département de la Côte-d'Or*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1902. — Chardon, *Notice historique sur le département de l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1837. — Siraud, *Étude sur la formation du département de Saône-et-Loire et l'emplacement de son chef-lieu*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1895. — *Iconographie des députés de Saône-et-Loire aux États généraux de 1789*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1892. — Le Maistre, *Liste des députés du département de l'Yonne, de 1789 à 1854*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1855. — Milsand, *Les Élections dans le département de la Côte-d'Or de 1789 à ce jour*, dans *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1880. — *Les Représentants de l'Yonne à la Convention nationale*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1892-1897.

6. De Charmasse, *Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de*

de l'Yonne est le seul où un effort sérieux ait été accompli. Là seulement, on trouve des publications importantes, concernant l'administration départementale et municipale, la vente des biens nationaux, les subsistances, les caisses patriotiques et les billets de confiance, la fête de la Fédération [1]. Quand nous aurons rappelé quelques études sur l'invasion de 1814-1815, nous aurons donné les productions essentielles relatives à l'époque contemporaine [2].

Malgré la faveur qu'elle a rencontrée un peu partout, l'histoire de la Bourgogne étudiée dans le pays, la ville, le village, le château, est aussi très mal conduite, et l'on ne doit se faire illusion sur la quantité, ni surtout sur la qualité des travaux engagés [3]. Tandis que les pays de l'Yonne et du département de Saône-et-Loire ont donné lieu à des monographies suffisantes, il n'en a pas

Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1895-1897. — Montarlot, *L'épiscopat de Talleyrand*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1894. — De Lacombe, *Talleyrand, évêque d'Autun, d'après des documents inédits*, in-8, Paris, 1903. — Marc, *Biographie de messire Jean-Baptiste-Alexandre Chamberland, curé constitutionnel de Longchamp, 1742-1825*, in-4, Dijon, 1897. — Guérin, *Un épisode de la persécution religieuse pendant la Révolution, à Dijon*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1884. — Jarrot, *Le clergé constitutionnel dans la Côte-d'Or*, ibidem, 1898 ; *Liste des prêtres détenus au séminaire de Dijon en 1793*, ibidem, 1891-1892.

1. Porée et Drot, *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne de 1790 à 1800*, 5 vol. in-8, Auxerre, en cours de publication. — Demay, *Procès-verbaux de l'administration municipale de la ville d'Auxerre pendant la Révolution*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1891-1893. — *Table générale des biens nationaux vendus dans l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1892-1890. — Porée, *Les subsistances dans l'Yonne et particulièrement dans le district d'Auxerre pendant la Révolution*, in-8, Paris, 1903. — Monceaux, *Les caisses patriotiques et les billets de confiance dans l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1893 ; *La fête de la Fédération dans le département de l'Yonne*, ibidem, 1891. — Il n'existe, sur la Révolution à Dijon et dans la Côte-d'Or, que de timides essais (Ledeuil, *La Révolution à Dijon*, in-8, Paris, 1872. — Abbé Jarrot, *Dijon, du 14 juillet 1789 au 23 janvier 1793. Lettres à un émigré*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1899-1900. — Parthiot, *Épisodes de la Révolution dans le district d'Arnay le-Duc*, in-4, Dijon, 1902. — Huguenin, *Les volontaires de Dijon en 1789*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1894). Toutefois, il importe de noter que la tâche des futurs historiens de la Révolution, sera facilitée jusqu'en 1800 par les dépouillements que M. Milsand a opérés tant aux Archives départementales et municipales qu'à la Bibliothèque publique de Dijon, et dont il a consigné les résultats dans sa *Bibliographie bourguignonne*, p. 209-232 et S. p. 42-44, p. 252-256 et S. p. 45, p. 400-411 et S. p. 65.

2. Arcelin, *Les Autrichiens à Tournus en 1814*, dans *Annales de l'académie de Mâcon*, 1900. — *Autun en 1814*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, 1899. — Gaffarel, *Dijon en 1814 et 1815*, in 8, Dijon, 1897. — Guillaumot, *Chalon pendant les Cent Jours*, dans *La Bourgogne*, 1869.

3. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VIII, p. 354-355.

été de même de la Côte-d'Or, où seuls quelques éléments d'informations relatifs à l'Auxois ont été réunis[1]. Les villages, auxquels personne ne s'est jamais intéressé, sont nombreux, et les histoires des villes, à l'exception d'Autun, parues depuis un demi-siècle au moins, ne s'accordent guère avec les nouvelles méthodes et l'état actuel de la science. Tel chef-lieu de département, comme Mâcon, pour lequel de bons travaux préparatoires ont été élaborés, attend toujours son historien[2]; mais une lacune regrettable entre toutes est celle de Dijon.

Cela ne veut pas dire que rien n'ait été fait pour éclairer le passé de l'antique cité : au contraire, on a beaucoup écrit sur elle depuis le XVIe siècle[3]. Mais on s'est attaché exclusivement à certaines questions qui ne sont pas les plus urgentes, et en somme c'est l'histoire pittoresque, anecdotique et monumentale, qui a surtout été jugée digne d'attention. Les rues, les vieux quartiers, les vieilles églises (Saint-Bénigne, Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Michel), les vieux couvents (Cordeliers, Jacobins), les vieux hôtels et les vieilles maisons, les réjouissances, les entrées des rois, des reines, des gouverneurs, tels ont été les sujets d'innombrables brochures, fondues par M. Chabeuf, en un gros livre intitulé : « Dijon, monuments et souvenirs[4] ». Quant à l'histoire politique et administrative, elle est représentée uniquement par l'Introduction de M. Garnier à la Correspondance de la mairie de Dijon, par quelques mémoires passables sur la création de la commune et par d'anciennes dissertations sur les origines de la ville, dont les

1. Flour de Saint-Genis, *Les Sources historiques de l'Auxois*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1896. — Desvoyes, *Chronologie historique et généalogique des comtes d'Auxois*, dans *Revue nobiliaire*, 1867; *Chronologie des baillis d'Auxois*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1880-1882; *Armorial du pays d'Auxois*, ibidem, 1872, 1879.

2. Michon, *Notice sur les documents originaux et sur les ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont trait à l'histoire de Mâcon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1867; *Introduction à l'histoire de Mâcon*, ibidem, 1869; *Documents relatifs à l'histoire de la ville de Mâcon*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1870.

3. La notice la plus ancienne sur Dijon se trouve dans le *Bâtiment des antiques érections des principales villes et citez assises es trois Gaules*, in-12, Lyon, 1556. Puis viennent, par ordre de date : les *Mémoires* de Moreau de Mautour (1709) et de l'abbé Chenevet (1770-1772), et la notice de Courtépée (1775); les *Essais historiques et biographiques sur Dijon* de Cl. X. Girault, in-12, Dijon, 1814; Maillard de Chamburc, *Dijon ancien et moderne. Recherches historiques*, in-8, Dijon, 1840; Bard, *Dijon, histoire et tableau*, in-12, Dijon, 1849.

4. Chabeuf, *Dijon, monuments et souvenirs*, 1 fort vol. in-4, illustré, Dijon, 1894. — Parmi les articles relatifs à l'histoire topographique et monumentale de Dijon, je citerai : Claude Fyot, *Histoire de l'église abbatiale et collégiale Saint-Étienne de*

auteurs ont dénaturé à plaisir les inscriptions et les textes pour reculer de quelques centaines d'années la date de la construction du *castrum* et de la conversion de ses habitants [1]. Il y aurait cependant bien autre chose à dire de cette ville, à laquelle Grégoire-de-Tours consacrait une page entière de son histoire ecclésiastique, qui, dès le XIe siècle, était qualifiée de *caput Burgundiæ*, qui fut le centre de la civilisation bourguignonne tant qu'il y eut des ducs, et dont la Chambre de ville devint sous les rois un véritable organe de gouvernement, avec lequel le Parlement et les États devaient toujours compter.

***

Tant que subsisteront les lacunes que je viens de signaler, aucune histoire scientifique de la Bourgogne ne sera possible. Mais comment parvenir à les combler?

Au risque de répéter ce que d'autres ont déjà dit, je dois constater que si, malgré le concours de tant de bonnes volontés, le travail n'avance pas suffisamment, c'est que ceux qui s'en occupent marchent sans programme défini, au gré de leur fantaisie. L'un s'arrête longuement devant une inscription d'une authenticité douteuse; l'autre devant un silex qu'il a rencontré en se promenant dans la campagne; un troisième communique une pièce qu'il a copiée aux archives, uniquement parce qu'elle intéressait sa famille.

Dijon, avec les preuves, in-fol., Dijon, 1696; Milsand, *Les rues de Dijon, leurs dénominations anciennes et nouvelles avec des notes historiques*, in-12, Paris-Dijon, 1874, et surtout la série des articles de Joseph Garnier: *Histoire du quartier du Bourg*, in-8, Dijon, 1853; *Les deux premiers hôtels de ville de Dijon*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. IX; *La maison du miroir à Dijon*, ibidem, t. XII; les *Étuves dijonnaises*, dans *Annuaire du département de la Côte-d'Or*, 1867; *Étude historique sur les fontaines de Renne à Dijon*, in-8, Dijon, 1865, etc., etc.

1. Fyot, *Dissertation sur l'antiquité de la ville de Dijon*, en tête de l'*Histoire de l'église Saint-Étienne*. — *Dissertation sur la forteresse de Dijon bâtie par Marc-Aurèle*, dans *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1729. — Legouz-Gerland, *Dissertation sur l'origine de la ville de Dijon et sur les antiquités découvertes dans ses murs bâtis par Marc-Aurèle*, in-4, Dijon, 1771. — Roget de Belloguet, *Origines dijonnaises*, in-8, Dijon, 1851. — Mignard, *Des origines de Dijon et de l'apostolat de Saint-Bénigne*, in-8, Dijon, 1883. — Pour la fondation de la commune de Dijon et l'histoire de sa mairie, voir *Revue de Synthèse historique*, t. IX, p. 69-70 et le présent article.

Il sort de là des communications brèves et sans rapport entre elles, rarement un livre. Cette dispersion de l'effort est le vice essentiel des Sociétés savantes de Bourgogne[1]. Il est moindre chez certaines d'entre elles, comme la Société Éduenne, l'Académie de Mâcon, l'Académie de Dijon, la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Mais, dans le Bulletin du Châtillonnais, on ne trouve que le résultat des fouilles de Vertault; le Bulletin de Semur est d'une maigreur déplorable; les auteurs des Mémoires de la Société de Beaune ne dépassent guère l'enceinte de leur ville ; l'Annuaire historique de l'Yonne renferme une forte part de statistique, qui diminue d'autant la place des études historiques. Tombant dans la même erreur qu'autrefois la Revue de la Côte-d'Or et Les Deux-Bourgognes, la Société bourguignonne de géographie et d'histoire publie trop volontiers des voyages en Afrique ou en Amérique. Même dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, si appréciés et qui contiennent tant de renseignements utiles, les gros travaux sont l'exception.

Pour progresser sérieusement, il conviendrait qu'à l'avenir les efforts fussent méthodiquement associés dans le but de compléter peu à peu les vides existants. On commencerait par achever les inventaires d'archives et particulièrement ceux de la période révolutionnaire; puis, reprenant les projets de Lorain et de Foisset, on publierait le texte complet ou bien l'analyse de tous les documents considérables encore inédits : cartulaires, mémoires, journaux, discours, délibérations et arrêts du Parlement, registres des États, lettres et papiers des anciennes familles conservés chez leurs descendants et qui peuvent être mis en circulation aujourd'hui sans inconvénient. Parmi les travailleurs, ceux qui habitent dans le voisinage des grands dépôts, s'occuperaient de l'histoire générale ; les autres étudieraient de préférence la vie économique et sociale, adoptant comme point de départ la commune ou le département, ainsi que cela s'est déjà fait pour l'étude des noms de lieux[2]. Seulement cette grande tâche ne pourra être conduite à

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VIII, p. 353-354, la liste de ces Sociétés et de leurs mémoires.

2. Garnier, *Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts... du département de la Côte-d'Or*, in-8, Dijon, 1869. — Berthoud et Matruchot, *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or. I. Période antéromaine*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1901. — Moiset, *Essai sur l'origine des noms de chefs-lieux de cantons du*

bonne fin si les divers collaborateurs ne se pénètrent d'abord des obligations précises qui leur incombent. Ils doivent se dire que l'on ne devient pas historien du jour au lendemain, mais que, pour composer un bon livre d'histoire, il faut avoir acquis des connaissances spéciales qui exigent un long apprentissage ; ils doivent se convaincre qu'ils ne sont pas solidaires des erreurs commises par leurs devanciers, mais qu'en voulant les couvrir, par point d'honneur, ils manquent gravement à leur mission ; enfin, ils doivent ignorer les rivalités qui séparent encore certaines villes.

Il y a une vingtaine d'années, l'Académie de Dijon résolut de faire imprimer la Bibliographie bourguignonne, dont M. Milsand avait réuni les premiers éléments. Comme l'auteur n'avait pu s'occuper que du département de la Côte-d'Or, il fut décidé que le bureau de l'Académie écrirait à toutes les Sociétés savantes composant l'ancienne province de Bourgogne, pour en obtenir les documents locaux qu'elles pourraient connaître. Cette demande n'obtint aucune réponse, et la Bibliographie parut « en supprimant tout ce qui concernait l'Autunois, l'Auxerrois, l'Avalonnais, le Châlonnais, le Mâconnais [1] ». Voilà un fait qui permet d'apprécier les funestes résultats que peut avoir l'esprit de jalousie, et la nécessité qui s'impose d'y mettre fin une fois pour toutes.

Il semble d'ailleurs que, sur un certain nombre de points, nous soyons près d'obtenir satisfaction. Dans sa dernière session, le Conseil général de la Côte-d'Or, persuadé que les enfants doivent connaître avant tout le passé de leur pays, a émis le vœu que l'histoire locale fût enseignée à l'école primaire et au lycée, et qu'un manuel d'histoire de la Bourgogne fut établi [2]. Des comités départementaux viennent d'être officiellement constitués pour dépouiller les fonds révolutionnaires [3]. La Commission des antiquités de la Côte-d'Or publiera prochainement le volumineux Cartulaire de l'abbaye de Molesmes, dont quelques pièces seulement avaient été données, et peut-être reprendra-t-elle aussi le Répertoire archéo-

département de l'Yonne, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1891. — Monnier, *Notes pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire*, dans *Annales de l'académie de Mâcon*, 1873.

1. Milsand, *Bibliographie bourguignonne*, Introduction, VI-VII.

2. *Conseil général de la Côte-d'Or. Sessions d'avril et août 1904. Procès-verbaux et rapports du préfet.* — Une commission, constituée sous la présidence du Recteur de l'Académie de Dijon, a été chargée d'étudier ce projet.

3. *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 11 juin 1904.

logique de Foisset[1]. Enfin, l'Université de Dijon, qui possède depuis sept ans une chaire d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon, cherche à répandre par tous les moyens en son pouvoir la connaissance et le goût des choses bourguignonnes. Des cours publics sont institués auprès des Facultés des lettres et de droit[2]; la « Revue de l'enseignement supérieur », organe des professeurs de l'Université, et le « Bulletin de la Société des amis de l'Université » ont publié plusieurs travaux locaux, et désormais, le quatrième fascicule de la Revue sera consacré chaque année à des études bourguignonnes dues à la collaboration des maîtres et des élèves[3].

En créant récemment un doctorat d'Université, accessible aux candidats dépourvus de grades, la Faculté des lettres a entendu ouvrir largement ses portes aux hommes de bonne volonté qui désirent s'initier aux méthodes actuelles et trouver dans un titre honorable la récompense de leurs efforts[4]. Elle est bien persuadée qu'elle entre ainsi dans les vues que M le Directeur de l'Enseignement supérieur exposait à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes de 1904 : « Ce que je souhaite ardemment pour ma part, c'est qu'entre vos jeunes Sociétés, dont le rôle dans l'avenir ne doit cesser de s'accroître, et entre nos jeunes Universités, se conclue une alliance toujours plus étroite, toujours plus fructueuse... Rien ne serait plus contraire à l'esprit scientifique, qui doit nous animer tous, que des défiances ou des jalousies injustifiées... Aux Sociétés savantes il appartiendra, dans chaque pays, de rechercher, d'examiner les documents, d'en déterminer la valeur avec cette précision qu'assure l'expérience de la vie locale, de continuer la publication de leurs savants mémoires. Placées au centre de régions plus vastes, les Universités coordonneront les efforts en même temps qu'elles prépareront, par une culture générale méthodique, ceux qui dans l'avenir deviendront à leur tour les membres actifs des Sociétés locales[5]. »

1. Soccard, *Chartes inédites extraites des cartulaires de Molesmes, intéressant le département de l'Aube*, in-8, Troyes, 1864.

2. A la Faculté des lettres, a lieu un cours d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon ; à la Faculté de droit, un cours de droit bourguignon.

3. *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, publiée par les professeurs des Facultés et de l'École de médecine et de pharmacie de Dijon*, in-8°, Dijon, années 1891 et suiv. — *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, années 1891 et suiv.

4. *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 29 octobre 1904.

5. *Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes le samedi 9 avril 1904, par M. Bayet*, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCIV.

Il est difficile, en présence d'un travail aussi imparfait, de donner sur la Bourgogne des conclusions définitives. On en sait assez cependant pour pouvoir affirmer que cette province fut parmi les mieux « caractérisées » de l'ancienne France. Il y avait là un pays qui tirait de la richesse de son sol, de la valeur de ses chefs et de l'esprit de liberté de ses habitants, une vigueur qui se révéla particulièrement au cours des grandes calamités publiques. Les habitants de ce pays étaient forts, et ils étaient gais. Comme leurs ancêtres, les Burgondes, ils aimaient les longs festins suivis de chants ; ils avaient de joyeux usages, Noël, la Saint-Jean, le dimanche des Brandons, la fête des Fous, dont les amateurs de curiosités aiment aujourd'hui encore à évoquer le souvenir [1] ; ils possédaient leur Coutume plusieurs fois rédigée ou réformée [2], et leur patois était une vraie langue, dont on a pu étudier le vocabulaire et la grammaire, les auteurs et les œuvres, Bernard de Lamonnoye, Piron, le Virgile virai en bourguignon, les Noëls [3].

Stendhal pensait que tant de verdeur ne pouvait s'expliquer que par la vigne. « Les hommes que je contre-passe sur les routes, près de Dijon, écrit-il, sont petits, secs, vifs, colorés ; on voit que le bon vin gouverne tous ces tempéraments. Or, pour faire un homme supérieur, ce n'est pas assez d'une tête logique, il faut un certain tempérament fougueux [4]. » La vigne ne doit pas être seule re-

1. Amanton, *Notices chronologiques sur les mœurs, coutumes et usages anciens de la Bourgogne*, dans *Annuaire du département de la Côte-d'Or*, 1827. — Clément-Janin, *Traditions populaires de la Côte-d'Or*, in-8, Dijon, 1884. — Dumay, *Usages locaux du département de la Côte-d'Or*, in-8, Dijon, 1859. — Perrenet, *Les usages locaux de la Côte-d'Or*, in-8, Dijon, 1901. — Milfaut, *De quelques anciens usages mâconnais*, dans *Annales de l'académie de Mâcon*, 1880. — Moiset, *Notes sur les usages, croyances et superstitions dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1884. — Putois, *Usages locaux du Mâconnais*, dans *Annales de l'académie de Mâcon*, 1883.

2. Sur les diverses éditions et les commentaires de la Coutume de Bourgogne, voir Milsand, *Bibliographie bourguignonne*, p. 56-58 et S., p. 17.

3. Mignard, *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre ou philologie comparée de cet idiôme, suivie de poésies françaises inédites de B. de la Monnoye*, in-8, Dijon, 1856 ; *Vocabulaire raisonné et comparé du dialecte et des patois de la province de Bourgogne*, in-8, Dijon, 1870 ; *Noëls d'Aimé Piron*, in-8, Dijon, 1856. — Durandeau, *Dictionnaire français-bourguignon*, en cours de publication depuis 1899 ; *Aimé Piron ou la vie littéraire à Dijon au XVIIe siècle*, in-8, Dijon, 1882. — Jossier, *Dictionnaire des patois de l'Yonne*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1882. — Peignot, *Recherches sur la vie et les ouvrages de La Monnoye*, dans *Mémoires de l'académie de Dijon*, 1831.

4. *Mémoires d'un touriste*. — Sur la vigne en Bourgogne consulter : Bigarne, *Le vin de Bourgogne chez les anciens*, in-18, Beaune, 1870 ; Danguy et Aubertin, *Notice*

merciée, mais il faut tenir compte aussi de la facilité des relations avec le reste de la France[1]. Partageant avec les provinces voisines ce qu'elle produit, recevant d'elles avec faveur ce qu'elles lui envoient, la Bourgogne a été de tout temps une contrée de large civilisation, où les idées se choquent et se mêlent comme les peuples venus de tous côtés, par le Rhône et la Saône, la Seine et l'Yonne, et les défilés de la Montagne. On s'en rend compte en étudiant la liste des grands hommes qu'elle a produits, liste nombreuse et que les Bourguignons citent toujours avec complaisance[2]. Certes il s'y trouve des gens de guerre, Vauban, Junot, Marmont, Davout; mais ce sont les dignes compatriotes de Carnot et de Monge, des tacticiens, des savants, non des sabreurs. Et, si du domaine scientifique on passe dans le domaine littéraire, on rencontre avant tout des orateurs résumant la culture de leur temps et lui donnant une forme supérieure, prédicateurs touffus au Moyen Age, magistrats nourris de l'antiquité au XVIe siècle, écrivains au style pompeux et périodique dans le siècle de Louis le grand, saint Bernard, Bossuet, Buffon.

Mais plus encore que l'action de certains individus, celle du « groupe bourguignon » est significative. Il suffit de se rappeler comment la Bourgogne conduisit les Romains en Gaule, reçut leurs premières leçons, et, par les cours de son Université, propagea la culture latine dans le reste du pays; comment, pendant le haut Moyen Age, elle éleva Cluny et Citeaux « pépinières de fondations lointaines, centres d'organisation et de gouvernement », dont la discipline rayonna sur toute l'Europe; comment enfin, à l'aurore des temps modernes, lorsque la royauté était tombée aux mains d'un fou et l'Ile de France aux mains des Anglais, l'art national trouva chez elle un refuge. C'est en parcourant ces phases d'un lointain passé, qu'on comprend toute la profondeur de la parole de Michelet : « La France n'a pas d'élément plus liant que la Bourgogne, plus capable de réconcilier le Nord et le Midi. »

sur la commune et les vins de Beaune, in-8, Dijon, 1892 ; Ladrey, *Des vins de Bourgogne sous les Romains, sous les Ducs et sous Louis XIV*, dans *La Bourgogne*, 1869 ; surtout Lavalle et Garnier, *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, in-4, Paris, 1855, avec atlas.

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VIII, p. 339-340.

2. Voir Fevret, *De claris fori burgundici oratoribus dialogus*, in-12, Dijon, 1654 ; Papillon, *Bibliothèque historique* ; Muteau, *La Bourgogne à l'Académie française*, in-8, Paris-Dijon, 1862 ; surtout Muteau et Garnier, *Galerie bourguignonne*, 3 vol. in 16, Dijon, 1858-1860.

Depuis la Révolution, ces caractères originaux ont été singulièrement amoindris. Le Bourguignon aime son pays, et il lui reste fidèle pour deux causes principales : la vie y est facile, et le régime de la petite propriété prédominant comme dans toutes les contrées vinicoles, attache étroitement au sol. Mais comment résistera-t-il à ces forces centralisatrices qui s'exercent en tous sens et trouvent dans la géographie un précieux auxiliaire? A une époque où les voies de communication se multiplient et où l'on voyage de plus en plus, la Bourgogne est destinée à se fondre presque complètement dans l'unité française. Cette transformation se reconnaît à un signe certain, la disparition rapide des anciens usages et des patois que je signalais tout à l'heure. La dislocation en départements, la création de circonscriptions administratives, judiciaires, militaires, ecclésiastiques, universitaires, qui ne coïncident ni entre elles ni avec les anciennes divisions, l'accélèreront encore. Ainsi le passé s'effacera de plus en plus, mais il est assez riche en événements ignorés et assez apprécié pour provoquer les fructueuses recherches que nous souhaitons.

A. Kleinclausz.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE GÉNÉRALE

ESPAGNE : ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE

SOURCES ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL
HISTOIRE PAR PÉRIODES

L'Espagne s'intéresse de plus en plus à son passé, commence à fouiller ses archives et à classer ses magnifiques collections documentaires. Elle travaille beaucoup; elle ferait mieux encore si les auteurs avaient autant de méthode et de critique que de bonne volonté, mais la méthode historique n'est encore bien comprise que d'un trop petit nombre d'érudits espagnols et la critique n'a pas réussi à triompher de l'hostilité qu'elle a toujours soulevée en Espagne. On ne jugerait pas impartialement de la vie scientifique espagnole si l'on ne tenait compte des difficultés particulières qu'elle rencontre chez un peuple encore aux deux tiers illettré, dont l'éducation politique et religieuse semble avoir pour seul but de fausser ou d'étouffer le jugement. Tous les Espagnols qui pensent attribuent les malheurs de leur pays à l'insuffisance de sa culture intellectuelle et luttent courageusement pour la perfectionner, mais faute de direction, et faute de ressources, cette guerre à l'ignorance se poursuit sans plan d'ensemble : chacun

guerroie pour son compte, sur le terrain qu'il a choisi, comme il lui plaît, tant qu'il le veut. Les forces sont dispersées, la production est toute fragmentaire : « Le livre circule peu et se vend mal.... c'est dans les Revues encyclopédiques ou spéciales qu'il faut aller chercher la plus grande partie des études historiques de quelque valeur [1]. » C'est le détail, parfois infinitésimal et presque puéril, qui attire le travailleur isolé; les questions générales, les travaux d'ensemble paraissent l'effrayer, non sans raison peut-être.

I. — Les Archives, les Bibliothèques, les Musées.

Les archives, les bibliothèques et les musées d'Espagne forment un magnifique ensemble, dont l'installation et l'aménagement ont fait depuis cinquante ans d'immenses progrès, et qui en ont encore de plus grands à faire pour soutenir la comparaison avec l'étranger.

L'École supérieure de diplomatique, créée en 1865, a préparé des archivistes, des bibliothécaires et des antiquaires, mais leur instruction générale a pendant longtemps laissé beaucoup à désirer et l'assimilation des archivistes de finances, purs employés de bureau, aux élèves de l'École de diplomatique a introduit dans les cadres des hommes d'une incompétence scientifique notoire et parfois scandaleuse. L'École supérieure de diplomatique protestait sans cesse contre l'ingérence des politiciens dans la direction des archives et des bibliothèques; ils se sont vengés en la supprimant purement et simplement (1900). L'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire sera donné désormais dans les Universités, où un doctorat spécial d'histoire a été fondé.

L'investigation des archives a donné lieu dans le courant du dernier siècle à de nombreux et importants travaux. Nous ne ferons que rappeler les noms de Jaime Villanueva, Torres Amat, J. Corominas, Gachard, Gotthold, Eguren, Valentinelli, Amador de los Rios, Ruelle, Morel-Fatio, Graux, Ulysse Robert, F. Michel, Tailhan, Carini, Menéndez y Pelayo, Fita y Colome, Silvestri, Ulysse Chevalier. Deux ouvrages méritent une mention spéciale,

1. R. Altamira, *Bulletin espagnol*, Revue historique, t. LXXIV, p. 131.

parce qu'ils résument ou citent tous les travaux antérieurs. Ce sont les *Handschriftenschätze von Spanien* de M. R. Beer (Wien, 1894), et les *Archives, bibliothèques et musées d'Espagne* de M. Altamira (*Revue internationale des archives, bibliothèques et musées*, 1896, t. I, et, en espagnol, dans l'ouvrage intitulé *De historia y arte*, Madrid, 1898). Le livre de M. Beer contient par ordre alphabétique la description de toutes les archives et bibliothèques d'Espagne, avec indication des sources où l'on peut puiser des renseignements à leur sujet [1]. L'article de M. Altamira donne une vue d'ensemble des grands dépôts documentaires de l'Espagne, avec de nombreuses références.

Au cours des deux dernières années ont paru les *Archivos españoles. Noticias bibliográficas* de M. E. de Molins (Revista critica de historia y literatura españolas, 1902) et les *Apuntes para una biblioteca de autoras españolas, desde el año 1401 al 1833* (Madrid, 1903, t. I) de M. Manuel Serrano y Sans, bibliothécaire adjoint à la bibliothèque nationale de Madrid. Le *Manuel de bibliographie historique* de M. Ch. V. Langlois (Paris, 1901-1904) contient un chapitre relatif à l'Espagne, rédigé par M. L. Barrau-Dihigo, où l'on trouvera des renseignements très précis sur le développement des études historiques en Espagne depuis cinquante ans.

Les grands dépôts d'archives de l'Espagne [2] sont les *Archives de la couronne de Castille* conservées, depuis Philippe II, au château de Simancas, près de Valladolid, les *Archives historiques nationales de Madrid* [3], qui constituent aujourd'hui, avec Simancas, la plus riche collection de pièces relatives à l'histoire castillane, les *Archives de la couronne d'Aragon*, à Barcelone, les *Archives des royaumes de Valence* à Valence et de *Majorque* à Palma, les *Archives de Navarre* à Pampelune, les *Archives de Guipuzcoa* à Tolosa; de *Biscaye*, à Guernica; *d'Alava*, à Vitoria; *de Galice*, à La Corogne. Les *Universités*, les *églises*, les *villes*, les *grandes*

1. Cf. G.-M. Dreves, *Œsterreichisches Litteraturblatt*, 1er août 1895, et A. Morel-Fatio, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1895.

2. Nous laissons de côté l'*Archivo general central de Alcalá de Henares* et l'*Archivo general de Indias* à Séville qui ne renferment rien sur l'histoire du Moyen Age.

3. Cf. V. Vignau y Ballester, *El archivo histórico nacional*, Madrid, 1897-98. — L. Barrau-Dihigo, *Notes sur l'Archivo histórico nacional de Madrid*. Revue des Bibliothèques, 1900, p. 1-39. — G. Desdevises du Dezert, *Les Archives historiques nationales de Madrid*, Bibliographe français, 1901.

familles possèdent aussi des collections plus ou moins considérables, dont quelques-unes renferment de véritables richesses.

Les bibliothèques qui peuvent offrir quelque intérêt au point de vue de l'histoire du Moyen Age sont : *la Bibliothèque nationale de Madrid*, installée depuis 1896 dans le bel édifice du Paseo de Recoletos ; *la Bibliothèque de l'Académie de l'histoire* (6,000 mss.) celles du *Palais Royal de Madrid*, de *l'Escorial* (4,564 mss.) de *l'Université centrale de Madrid* (3,000 mss) des *Universités de Barcelone* (2,000 mss.), de *Grenade* (136 mss.), d'*Oviédo* (200 mss.), de *Salamanque* (1,038 mss.), de *Santiago*, de *Séville* (796 mss.), de *Valence* (719 mss.), de *Valladolid* (703 mss.), et de *Saragosse* (31 mss.).

Les *Instituts provinciaux* (Lycées de l'État) ont aussi des bibliothèques. Beaucoup de *villes* possèdent des collections de livres. Les *bibliothèques des évêchés et des églises* renferment encore de grandes richesses [1]. La *Colombine* de Séville [2], les bibliothèques archiépiscopales de *Tolède* et de *Valence* comptent parmi les plus opulentes. Les *Athénées de Madrid* et de *Barcelone*, le *Casino de Saragosse*, ont de bonnes bibliothèques, où l'on peut lire les principales revues et trouver les meilleurs ouvrages contemporains parus ou traduits en Espagne. La *bibliothèque Arús* de Barcelone (25,000 vol.) est ouverte au public et bien fournie d'ouvrages relatifs à l'histoire locale.

L'Espagne, qui a longtemps gaspillé ses trésors artistiques, commence à les rechercher et à les collectionner. Il faut espérer que le respect des choses de l'art finira par se répandre dans le peuple, terriblement barbare encore à cet endroit.

Le *Musée archéologique*, installé à côté de la bibliothèque nationale, est la plus considérable de toutes les collections de ce genre et s'augmente rapidement. Le *Musée des reproductions*, installé au Cason del Retiro, l'*Armeria real* et le *Musée d'artillerie* renferment aussi plus d'une pièce intéressante.

Des *Musées archéologiques* existent à *Grenade*, *Séville*, *Tarragone*, *Tolède* et *Valladolid*.

Barcelone, *Valence*, *Séville*, *Burgos*, *Badajoz*, *Almeria*, *Cadiz*, *Cordoue*, *Tarragone*, *Castellon de la Plana*, *Palma de Mallorca*,

1. Cf. *The library of the cathedral of Pamplona*, par B.-C. Hunt, Centralblatt für Bibliothekswesen, 1896.

2. Harrisse, *Grandeur et décadence de la Colombine*, Revue critique, 1885, I.

Oviédo, *Girone*, *Leon* et *Huesca* ont aussi des *Musées municipaux* où se réunissent peu à peu les monuments à l'aide desquels on pourra un jour éclairer l'histoire de l'art espagnol.

Citons encore à Barcelone, le *Musée Guell*, l'*Armeria de D. José Estruch*, le *Musée sigillographique* de M. Segarra, la *Collection d'azulejos catalans* de M. Font y Guma, celle de *verres antiques* de M. Amattler, celle de *céramique, d'ivoires et d'objets d'art* de M. Battló. A Villanueva y Geltrú, le *Musée bibliothèque Balaguer*. A Figueras, le *Musée d'Antiquités de l'Ampourdan*. A Palma le *Musée archéologique Lullien* et le *Musée du comte de Montenegro*. A Madrid l'*Armeria* du comte de Valencia de D. Juan, les *collections céramiques* de MM. Riaño et Osuna ; les *Musées* du marquis de Monistrol, de M. Arcicollar et du général Nogues.

Le caractère profondément religieux de l'art espagnol rend plus intéressante encore l'initiative prise par le dernier évêque de Vich, qui a réussi à fonder près de son église un fort beau *Musée chrétien*. Il serait à souhaiter que tous les autres prélats d'Espagne suivissent cet exemple. Ainsi se trouveraient soustraits au vandalisme naïf des curés de campagne des trésors d'art, qui se vendent tous les jours pour des chapes en peluche et des lustres de zinc doré.

II. — Les Catalogues et les Recueils bibliographiques.

On voit par l'énumération qui précède combien l'Espagne possède d'établissements scientifiques et artistiques et quelles immenses ressources elle offre aux travailleurs de bonne volonté ; on se rend compte aussi de leur extrême dispersion et des inconvénients qu'elle entraîne. Beaucoup de ces collections, mal installées et mal gardées, semblent n'avoir qu'une existence précaire et restent exposées aux injures du temps et aux déprédations des indélicats. Un grand nombre de bibliothèques et d'archives sont inutilisables, faute d'inventaires et de catalogues, et la bibliothéconomie est encore si peu connue en Espagne, qu'il n'y a peut-être pas lieu de regretter beaucoup que l'œuvre de catalogation soit à peine entreprise. L'administration espagnole a publié récemment des *Instructions* aux bibliothécaires, dont un juge compétent,

M. Barrau-Dihigo, a fait dans la *Revue hispanique* de 1903 une critique aussi juste que courtoise. M. R. de Hinojosa, l'auteur responsable des *Instructions*, vient de publier dans la *Revista de Archivos* (1904) une réponse d'une très regrettable violence.

Grâce à l'activité de leur directeur, D. Vicente Vignau y Ballester, ce sont les *Archives historiques nationales* de *Madrid* dont les richesses sont le mieux classées et le plus accessibles. L'Académie de l'histoire a publié en 1861 l'*Indice de los documentos de los monasterios y conventos suprimidos* de la Vid, de S. Millan et d'Oña, M. Vignau, l'*Indice de Sahagun* (Madrid, 1874), M. Magallon celui de *Leire* (Bolet. de la Real. Acad. de la Hist., 1898, I), MM. Vignau et Uhagon ont édité les *Indices de pruebas* des chevaliers des ordres militaires (Madrid, 1901-1903) qui constituent une source capitale pour l'histoire des grandes familles d'Espagne. M. de Uhagon a publié en 1899 l'*Indice de los documentos de la ordén militar de Calatrava*. Un décret royal de 1898 a autorisé le directeur des Archives nationales à publier des inventaires dans la *Revista de Archivos* et déjà a paru le *Catálogo de las causas contra la fé seguidas ante el tribunal del Santo oficio de Toledo* (Madrid, 1903).

Pour les *Archives de Majorque*, les *Privilegios y franquicias de Mallorca* de D. José Quadrado (Palma, 1895) constituent un premier essai de publication des inventaires.

La province de Guipuzcoa a publié, en 1887, à Saint-Sébastien, un *Indice de los documentos y papeles* de ses archives générales.

Les *Archives universitaires* ne sont nulle part inventoriées.

Les *Archives municipales* ont reçu dans certaines provinces un commencement d'organisation. La députation provinciale de Guipuzcoa a fait soigneusement classer les archives de Cestona, Zumaya, Aizarnazaleal, Zumarraga, Ezquioga, Asteasu, Villafranca, Tolosa. Elle a imprimé des inventaires complets ou partiels pour Saint-Sébastien, Irun et Fontarabie. Dans les Asturies, M. C.-M. Vigil a donné sa *Colección histórico diplomática del ayuntamiento de Oviedo* (1889). En Castille, Talavera de la Reina a été étudié par M. L. Jimenez de la Llave (Bol. Ac. H., 1894, I), Cifuentes par M. J. Catalina Garcia (Revista de Archivos, 1897). Séville doit à M. J. Velazquez y Santos un inventaire monumental de ses archives municipales en 7 vol. in-f° (Sévilla, 1859-61). D'autres travaux ont été faits sur les archives d'Alcira, Valence, Lérida, Vich, Barbastro, Tarazona, Tudela, Alfaro et Borja.

Les inventaires des *Archives ecclésiastiques* sont moins avancés. Aucune publication d'ensemble n'a encore paru et les travaux les plus intéressants sont dus à deux Français. Les manuscrits de l'abbaye de Silos ont été étudiés par M. Léopold Delisle (Mélanges de paléographie et de bibliographie, Paris, 1880) et par Dom Ferotin (*Recueil des Chartes de l'abbaye de Silos*, Paris, 1897) qui a reproduit ou analysé 572 documents relatifs à l'histoire du monastère.

La *Bibliothèque nationale de Madrid* est en ordre si médiocre qu'après sa réinstallation en 1896 dans le palais du Paseo de Recoletos, on estime encore le nombre de ses volumes à 300 ou 330,000, sans pouvoir préciser à 50,000 près. Elle ne possède qu'un catalogue sur fiches, incomplet et à peine suffisant pour les besoins du service. La section des manuscrits a un index manuscrit. Quelques érudits ont fait paraître de bonnes études de détail sur certains points spéciaux, comme le *Catálogo de los manuscritos árabes existentes en la Biblioteca nacional* de M. Guillén Robles (Madrid, 1889) et les *Manuscrits catalans a la biblioteca nacional* de M. Massó Torrents (Barcelona, 1896). On peut consulter pour les acquisitions nouvelles la *Revista de Archivos* et la *Revista critica de historia y literatura españolas*.

La *Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire* n'a pas publié ses catalogues. On doit à M. Francisco Codera quelques renseignements sur ses manuscrits arabes, et à M. Juan Catalina Garcia l'inventaire des objets d'art possédés par l'Académie (Bol. Ac. H., 1903, I).

Le comte de las Navas, directeur de la *Bibliothèque du Palais*, a publié un catalogue de ses manuscrits, et M. R. Menendez Pidal a consacré une savante étude aux Manuscrits des Chroniques générales d'Espagne qui y sont conservés (1898).

Pour l'*Escorial*, Miller a édité en 1848, à Paris, un *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque de l'Escorial*. Les manuscrits arabes ont été catalogués par M. Derenbourg (Paris, 1884, t. I) et par le P. F. Lazcano (Ciudad de Dios, 1897).

Les *Bibliothèques universitaires* ne disposent en général que de catalogues manuscrits tout à fait insuffisants. M. Villaamil y Castro a donné une liste des manuscrits de la Bibliothèque du Noviciat, appartenant à l'Université de Madrid (Madrid, 1878). M. Gutierrez del Caño a publié ses *Codices y Catálogos... de la Universidad de Valladolid* (1888).

Les *Bibliothèques des Instituts* ne sont pas en meilleur ordre. Le catalogue de celle de Leon a paru en 1875; une étude détaillée sur la Bibliothèque de l'Institut de Jovellanos, à Gijon, a été imprimée dans cette ville en 1902.

Les *Bibliothèques municipales* de Jerez de la Frontera, de Ciudad-Rodrigo et de Madrid sont jusqu'à présent les seules à avoir publié leurs catalogues. L'Athénée de Barcelone, la Bibliothèque Arús à Barcelone, le Casino de Saragosse ont imprimé les catalogues de leurs collections.

Pour les *Bibliothèques ecclésiastiques*, les *Excerpta Colombiana* de M. Harrisse (Paris, 1887) donnent la description de 400 pièces, non décrites jusqu'à ce jour et précédées d'une histoire de la bibliothèque colombine. Le catalogue de ses imprimés, rédigé par M. S. Arboli y Faraudo, a paru à Séville en 1894. Les manuscrits de la cathédrale de Leon ont été étudiés par J. Diaz Jimenez et R. Beer (Leon 1888), ceux de la cathédrale de Tortosa, par A. Collaghan (1897).

En résumé, tout est à faire ; la plupart des bibliothèques d'Espagne ne sont que des monceaux de livres et leur situation en dit long sur le peu d'intérêt que prend le public aux choses de l'esprit. La démocratie espagnole a des tendances trop marquées à devenir une démocratie alimentaire. Quelques centaines d'hommes instruits et courageux voudraient qu'il en fût autrement; leurs efforts ne peuvent arriver à triompher de l'indifférence générale.

Répondant à des besoins plus restreints encore que les archives et les bibliothèques, les musées sont pour la plupart des nécropoles, à peine visitées de loin en loin par quelques étrangers et vouées à toutes les injures des profanateurs.

Le *Musée archéologique national de Madrid* avait commencé en 1883 la publication de son catalogue, mais sa réinstallation au Paseo de Recoletos et le développement pris par ses collections, ont rendu ce premier travail presque inutile. Quelques études de détail ont été consacrées aux monnaies arabes, aux vases et aux terres cuites antiques conservés au musée.

Le comte de Valencia de D. Juan a publié de beaux catalogues descriptifs de l'armeria real (1898) et des tapisseries de la couronne (Madrid, 1903, 2 vol. in-f°).

Les musées de Barcelone ont été étudiés par MM. Engel et E. de Molins. M. Arco y Molinero a donné un catalogue du musée archéo-

logique de Tarragone (1894), M. Romero, de celui de Badajoz (1896). M. Campos a décrit les médailles et les mosaïques du musée archéologique de Séville. Quelques grands collectionneurs de Barcelone, de Majorque et de Madrid ont publié aussi le catalogue de leurs richesses archéologiques ou artistiques.

La bibliographie a été cultivée avec succès en Espagne aux XVIIe et XVIIIe siècles par Antonio, Latassa [1], Rodriguez, Eximeno, Asso, Rezabal, Sempere, Pellicer, Eguiara et d'autres encore, dont l'œuvre a été continuée au XIXe siècle par Muñoz y Romero, Salvá, Gallardo et Hidalgo. Le *diccionario general de bibliografia española* (Madrid, 1862-81, 7 vol.) de ce dernier est un bon inventaire de la production espagnole au XIXe siècle. Il fournit aussi des renseignements sur l'histoire de certaines œuvres célèbres, réimprimées au cours du siècle. Il s'arrête à 1880. On peut compléter ses indications à l'aide du *Boletin de la libreria española*, publié depuis 1873 par la librairie Murillo, et du *Boletin bibliográfico español*, qui paraît à Madrid depuis 1897.

M. Foulché Delbosc, directeur de la Revue hispanique, a donné en 1896 dans cette revue une importante *Bibliographie des voyages en Espagne et en Portugal* augmentée un peu plus tard par M. Arturo Farinelli (Rev. critica de hist. y lit. esp., 1899, et Revista de Archivos, 1902).

M. Sbarbi a publié à Madrid, en 1891, une *Monografia sobre los refranes, adagios y proverbios castellanos*. M. J.-P. Garcia Perez, son *Indicador de varias crónicas religiosas y militares de España* (Madrid, 1900). M. J. Ribera a retracé l'histoire des grandes collections musulmanes, dans ses *Bibliófilos y bibliótecas en la España musulmana* (Madrid, 1896). M. Codera, dans son *España musulmana* (Bol. Ac. H., 1899, I) a donné des instructions détaillées aux arabisants sur la façon de prendre leurs notes et de dresser les tables des ouvrages arabes.

L'histoire provinciale, très à la mode en Espagne, a fourni un certain nombre de bons travaux bibliographiques relatifs aux Vascongades, à la Galice, aux provinces de Zamora, de Burgos, d'Extremadure, de Jaen, de Guadalajara et de Girone.

Des érudits nationaux ou étrangers ont étudié l'histoire de l'im-

1. Cf. D. Toribio del Campillo, *Indice alfabético de autores para facilitar el uso de las bibliotecas antigua y nueva de Latassa*, Madrid, 1877, in-4. Table des huit volumes de la *Biblioteca aragonesa* de Latassa.

primerie dans telle ou telle ville, ou à telle ou telle époque. La *typographie ibérique du* XVe *siècle* de K. Häbler (La Haye et Leipzig, 1901, in-4°) énumère tous les livres imprimés en Espagne et en Portugal jusqu'en l'an 1500. M. C. Perez Pastor a étudié l'imprimerie à Medina del Campo (Madrid, 1895), à Madrid (1901) et à Tolède, 1887). M. Catalina Garcia, l'imprimerie à Alcalá de Henares (Madrid, 1889). M. de Valdenebro y Cisneros, l'imprimerie à Cordoue (1900). M. Escudero, l'imprimerie à Séville (Madrid, 1894). M. J. Serrano, l'imprimerie à Valence (1898-99).

III. Les Collections documentaires et les Revues d'érudition.

L'Espagne est le pays des grands projets et des monuments inachevés ; on commence une entreprise sur un plan immense, et souvent elle s'arrête aussitôt que le promoteur a disparu. Cependant malgré la malchance qui semble s'acharner en ce pays contre toutes les choses nobles et intelligentes, quelques grandes collections ont réussi à se former et à durer, et d'intéressantes tentatives ont été faites pour donner à la critique sérieuse droit de cité en Espagne.

La *Biblioteca de autores españoles*, commencée en 1846 par l'éditeur Rivadeneyra, a donné des éditions passables et facilement accessibles des meilleurs auteurs nationaux. Le soixante-onzième et dernier volume contient des tables générales, dressées par M. Isidoro Rosell. La maison Bailly-Baillière se propose de continuer cette collection et M. Ramon Menéndez Pidal doit lui donner son édition de la *Cronica general de España* d'Alphonse X.

La *Colección de libros españoles raros o curiosos* paraît à Madrid depuis 1871 et compte 24 volumes in-12. Les *Libros de antaño* paraissent depuis 1872 et comprennent 15 volumes ; la *Colección de escritores castellanos* (1880-1903) en compte 123. La *Sociedad de bibliófilos españoles* a publié ou réimprimé 40 volumes de 1866 à 1899 ; la *Sociedad de bibliófilos andaluces* a donné depuis 1868 une série de 34 volumes in-8 et 8 volumes in-12.

La *Colección de documentos ineditos para la historia de España* compte aujourd'hui 112 volumes. Deux tables des 61 premiers volumes ont paru en 1875. De 1892 à 1896, M. F. de Zabálburu et

M. Sancho Rayon ont publié les 6 premiers volumes d'une *Nueva colección de documentos inéditos*.

Le *Memorial histórico español* (1851-65 et 1888-1903) compte aujourd'hui 42 volumes. L'Académie de l'histoire, qui l'a fondé, a édité aussi les *Cortes de los antiguos reinos de Leon y Castilla* (Madrid, 1861-82, 4 vol.) et continue la *Colección de actas de las Cortes de Castilla*, commencée par la Chambre des Députés (22 vol.).

Les Archives de la couronne d'Aragon ont édité de 1847 à 1880 une belle *Colección de documentos inéditos* (40 volumes) dont il serait bien à désirer que la publication fût reprise. La *Colección de Cortes de los antiguos reinos de Aragón y de Valencia y principado de Cataluña* comprend déjà 7 volumes, consacrés aux Cortès de Catalogne (1064-1411). La députation provinciale d'Aragon a publié depuis 1878, 5 volumes in-f° de la *Biblioteca de escritores aragoneses*. M. Eduardo Ibarra y Rodriguez, professeur d'histoire à l'Université de Saragosse, a pris l'initiative d'une *Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragón*, dont le premier volume, consacré au règne de Ramire Ier, vient de paraître à Saragosse. Le premier tome d'une *Colección de documentos inéditos del Archivo general del reino de Valencia* a paru en 1894 par les soins de M. J. Casan y Alegre. M. Arigita a publié à Pampelune en 1900 le premier volume d'une *Colección de documentos inéditos para la historia de Navarra*.

Les Commissions des monuments historiques et artistiques des provinces de Navarre, Orense, Tarragone et Huesca ont commencé la publication de bulletins périodiques.

Quelques villes, comme Madrid, Barcelone et Saint-Sébastien publient aussi des Collections de documents inédits.

Parmi les revues savantes, la *Revista de Archivos, bibliótecas y museos* est certainement l'une des plus intéressantes. Fondée à Madrid en 1871, elle cessa de paraître en 1879, pour ressusciter bientôt après sous le titre plus modeste de *Boletin de Archivos*, et reprendre en 1897 son ancien titre de *Revista*. Elle a fait connaître beaucoup de monuments inédits et rendu de grands services à la science espagnole; la partie critique laisse assez souvent à désirer.

Le *Boletin de la R. Academia de la Historia* mérite les mêmes éloges et les mêmes critiques. Il paraît à Madrid depuis le mois de novembre 1877. D. Antonio Rodriguez Villa a publié en 1895 un index des 25 premiers volumes.

Un assez grand nombre d'établissements scientifiques ont imité l'exemple de l'Académie de l'Histoire. L'Académie de San Fernando publie un *Boletin* depuis 1882, l'Académie des Sciences morales et politiques des *Mémoires* depuis 1861, la Société espagnole d'excursions un *Boletin* depuis 1893, l'Université de Madrid un *Boletin revista* (1869-70), et une *Revista* (1875-77), l'Université d'Oviedo des *Anales* (1901). L'Académie des Belles Lettres de Barcelone a repris en 1868 la publication de ses *Memorias*, inaugurée au XVIIIe siècle. La Société archéologique Lullienne publie depuis 1884 un curieux *Boletin*.

Les écrivains catholiques ont la revue *Razón y Fé*, dirigée par les PP. Jésuites, et la *Ciudad de Dios* aux mains des Augustins de l'Escorial. Le *Boletin de Santo Domingo de Silos* s'annonce comme une revue très sérieuse.

La *Revista de España* a cessé de paraître, il y a quelques années, après avoir publié plus de 100 volumes.

Les grandes provinces ont presque toutes leur revue locale : *Euskal-Erria, Galícia histórica, Revista de Extremadura, Archivo hispalense, Revista de Menorca, Revista de Aragón, Bulleti del centre excursionista de Barcelona.*

Toutes ces entreprises se heurtent à des difficultés insurmontables, provenant de l'indifférence du public et de la susceptibilité exagérée des auteurs, que le moindre mot de critique semble atteindre jusqu'à l'âme. M. Altamira, professeur à l'Université d'Oviedo, avait fondé en 1895 une *Revista critica de historia y literatura españolas, portuguesas y hispano americanas.* Les premiers volumes de cette revue, plus spécialement dirigés par M. Altamira, comptent parmi les meilleurs recueils qui aient paru en Espagne. Les derniers sont plus faibles et la revue a cessé de paraître depuis le mois de décembre 1902.

Presque toutes ces publications présentent les mêmes défauts : faute de s'astreindre à une saine méthode, les auteurs se montrent diffus et prolixes, les lacunes de leur instruction générale ne leur permettent pas d'apercevoir l'importance relative des faits qu'ils relatent, leur érudition est parfois superficielle et ils semblent souvent plus épris de rhétorique ou de métaphysique que curieux de clarté et de précision; les choses ne se voient à travers leurs phrases que vagues et déformées, comme au travers d'un brouillard.

Les études hispaniques ont en France deux organes spéciaux : la

Revue hispanique, créée, dirigée et en grande partie rédigée par un infatigable érudit, M. R. Foulché-Delbosc (Paris, 10 volumes parus depuis 1894), et le *Bulletin hispanique*, créé en 1899 par les Universités du Midi. Les hispanisants trouveront encore de bons articles dans la *Revue critique* et un intéressant Bulletin espagnol, dressé par M. Altamira, dans la *Revue historique*.

IV. Les Histoires générales.

L'histoire générale d'Espagne reste toujours à faire, même après le volumineux travail de Lafuente, qu'on a comparé, avec beaucoup d'indulgence, à celui de Henri Martin. Quelques manuels assez bien faits ont paru depuis quinze ans, comme les *Indices de historia de España* de L. Cid y Farpon (Gijon, 1889) pour les écoles primaires, les *Elementos de historia de España* de F. Sanchez y Casado (Madrid, 1892), les *Compendios* d'Ortega y Rubio (Valladolid, 1889, 2 vol.) de Morera Llaurado (Tarragona, 1891) et de J. Beltran y Rozpide (Madrid, 1899) pour l'enseignement supérieur. Aucun de ces ouvrages ne vaut l'*Historia de la civilización española* de M. Rafael Altamira, actuellement en cours de publication. Les deux premiers volumes, édités à Barcelone en 1900 et 1902, conduisent l'histoire d'Espagne jusqu'en 1516 et sont conçus dans un esprit vraiment scientifique. Il est à désirer que cette œuvre intéressante ne soit point écourtée, mais comprenne encore au moins quatre volumes. L'*Histoire de la civilisation espagnole* n'a pas été admise comme livre classique par l'administration ; mais cette exclusion, qui serait inexplicable partout ailleurs qu'en Espagne, est toute à la louange de l'ouvrage, écrit en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse.

L'Académie de l'histoire a entrepris une *Histoire générale d'Espagne* dont les différentes périodes ont été distribuées entre ses membres. Un certain nombre de volumes relatifs au Moyen Age ont déjà paru. MM. J. Vilanova et J. de la Rada ont traité la *Geologia y proto historia ibéricas* (Madrid, 1890). La partie géologique est tenue en médiocre estime par les spécialistes, et la préhistoire ne paraît pas conduite avec une méthode plus sûre. M. Fernandez y Gonzalez a étudié *Los primeros pobladores de España* (Madrid,

1891). La partie relative aux Ibères renferme des vues ingénieuses sur l'origine de cette race que l'auteur rattache aux Mèdes et aux Assyriens. MM. Fernandez Guerra et E. de Hinojosa se sont occupés de l'*Historia de España desde la invasión de los pueblos germánicos hasta la ruina de la monarquia visigoda* (Madrid, 1896-97, 2 vol.). Cet ouvrage, confié à deux savants de mérite, est jusqu'ici le meilleur de la collection. Il est précédé d'une bonne bibliographie et au courant des dernières études allemandes sur la question. La seconde partie est l'œuvre de M. de la Rada y Delgado, qui s'y est surtout occupé d'archéologie. Le même académicien a écrit le volume suivant : *La España cristiana durante el periodo del fraccionamiento del imperio muslimico en la peninsula, o sea desde Sancho-el-mayor hasta Alfonso VI.* (Madrid, 1890). C'est une œuvre de vulgarisation plutôt que de science. M. Colmeiro s'est montré inférieur encore dans ses *Reyes cristianos desde Alfonso VI hasta Alfonso XI en Castilla, Aragon, Navarra y Portugal.* M. Catalina Garcia a donné *Castilla y Leon durante los reinados de Pedro I, Enrique II, Juan I y Enrique III* (Madrid, 1900, 2 vol.). C'est un ouvrage sérieux et intéressant précédé d'une bonne bibliographie. Les *Reyes católicos* de M. Balaguer (Madrid, 1897, 2 vol.) ne sont guère qu'un manuel détaillé.

Peu de travaux sur l'histoire générale d'Espagne ont été publiés en France depuis les longues histoires de Romey et de Rosseeuw-St-Hilaire. Dans l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud, les chapitres relatifs à l'Histoire du Moyen Age espagnol (tomes I, II et III) sont dus à MM. Berthelot, Wahl, Mariéjol et Desdevises du Dezert.

L'Allemagne a donné une importante histoire d'Espagne dans la *Geschichte der europäischen Staaten* dirigée successivement par Heeren, Ukert et Giesebrecht. Cette histoire d'Espagne compte actuellement 7 volumes. Le tome Ier est l'œuvre de Lembke, les tomes II et III ont été écrits par Schäfer, les quatre derniers sont dus à F.-W. Schirrmacher. Le tome VII a paru à Gotha en 1902 et conduit l'histoire d'Espagne jusqu'en 1516. L'ouvrage se ressent de ces perpétuelles reprises et est considéré, dans son ensemble, comme un travail médiocre. Le Dr Diercks nous a, au contraire, donné un bon manuel avec sa *Geschichte Spaniens von den frühesten Zeiten bis auf die Gegenwart.* Berlin, 1895, 2 vol. En Angleterre nous pouvons signaler également un fort bon résumé, l'*His-*

tory of Spain, from the earliest times to the death of Ferdinand the catholic. London, 1900, 2 vol. Les questions relatives à l'art, à la littérature et aux mœurs y sont traitées avec un soin particulier.

V. Préhistoire et Populations primitives de l'Espagne.

La préhistoire est très populaire en Espagne, peut-être parce qu'elle fait à l'imagination une part plus ample que les autres sciences historiques, mais elle veut aussi de très sagaces observateurs, elle ne permet à l'imagination de travailler que sur des données certaines, minutieusement contrôlées et classées, et faute d'une critique suffisante, l'archéologue novice est peut-être plus exposé que tout autre à tomber dans l'erreur. Plus d'un ouvrage de préhistoire espagnole devra être regardé de très près et soumis à une attentive discussion.

Parmi les ouvrages généraux les plus utiles, on peut citer le beau livre de MM. Henri et Louis Siret *Sur les premiers âges du métal dans le S.-E. de l'Espagne* (Anvers, 1887, in-4° atlas in-f°) qui a obtenu en 1887 le grand prix Martorell, les *Anuarios de Bibliografia antropológica de España y Portugal* de L. Hoyos (Madrid 1898) avec une bonne bibliographie et les *Cavernas y Simas de España* de M. Puig (Madrid, 1896) où plus de 2,000 cavernes sont décrites ou indiquées.

Le plus grand service que l'on puisse rendre à l'anthropologie est de découvrir et d'explorer de nouveaux gisements, et sur ce point une véritable émulation s'est emparée des savants espagnols. Le Bulletin de l'Académie de l'Histoire, la Revue critique de littérature et d'histoire espagnole, le Bulletin du centre excursionniste de Catalogne etc... sont remplis d'observations de détail sur les découvertes faites dans tous les coins de la Péninsule[1].

1. Huelva — Molina de Aragon — Gayangos — Région pyrénéenne de la province de Girone — Jumilla (Murcie) — Arganda del Rey — Soria — Val de Geña — Piles — Segobriga — Nertobriga — Bilbilis — Baléares — Badajoz — Ciempozuelos — Province de Séville — Catalogne — Galice — Ségovie — Extremadure — Elche — Orihuela — Gades.

Citons encore deux articles de MM. Rivett-Carnac et F. Maciñeira sur l'*écriture hémisphérique* (Bol. de la R. Acad. de la Hist., 1902, p. 360-67 et 439-444) et quelques études de craniologie (Ibid., 1897, I et II. — Actas de la Sociedad española de Historia natural, janvier 1898. — Revista de Menorca, 1899).

Parmi toutes les stations préhistoriques découvertes en Espagne, il n'en est aucune qui ait fait couler plus d'encre que celle du *Cerro de los Santos*, dont les sculptures, aujourd'hui dispersées, se retrouvent au Louvre, au Musée archéologique de Madrid et dans une foule d'autres collections.

Ces étonnants monuments ont prêté à toutes les interprétations, on a même été jusqu'à contester leur authenticité, mais elle a été prouvée par M. Arthur Engel dans son *Rapport sur une mission archéologique en Espagne* (Nouvelles Archives des Missions 1892). Un archéologue hongrois, M. Henzlmann a vu dans les sculptures du Cerro de los Santos des œuvres d'art gotho-espagnol et les a comparées aux Kammenya-Baby (aïeuls de pierre) des Kourgans (tumuli) de la Russie méridionale [1]. M. Sanpère y Miquel, de Barcelone, a combattu la théorie de l'origine gothique des statues du Cerro, et n'a trouvé, après comparaison, que des ressemblances fortuites entre les Kammenya-Baby de Russie et les statues espagnoles [2]. Le docteur E. Hübner n'a pas hésité à les considérer comme préromaines [3] M. Léon Heuzey en a fait le produit d'un art local très ancien, inspiré de l'archaïsme étrusque et chypriote, quelque chose comme de l'art gréco punique [4]. Le beau buste découvert par M. Pierre Paris, et connu sous le nom de « la Dame d'Elche » semble bien donner raison à la théorie de M. Heuzey. M. Pierre Paris a publié dans le Bulletin hispanique de 1901 une liste de 80 morceaux de sculpture provenant du Cerro de los Santos et conservés dans d'autres collections que le Musée historique de Madrid.

Parmi les populations protohistoriques de la Péninsule, les Ibères tiennent le premier rang, comme antiquité et comme importance. Ils forment, bien probablement, le fonds primitif de la race espagnole, comme les Celtes forment celui de la race française. Leur histoire est encore plus énigmatique et court grand risque de rester toujours très vague, faute de documents. Là encore, les travaux les plus utiles sont ceux qui énumèrent ou décrivent les monuments, comme l'a fait M. F. Tubino pour les monuments mégalithiques et

1. Henzlmann, *L'âge de fer, étude sur l'art gothique* (des Goths). — Actes du congrès international d'anthropologie de Buda-Pesth. — Zaborowski, *Les Kammenya-Baby et les antiquités du Cerro de los Santos*, Revue anthropologique, juillet 1880.

2. Revista de Ciencias históricas de Barcelona, 1880, I, p. 182-189.

3. E. Hübner, *La arqueologia de España*, 1888.

4. L. Heuzey, *Statues espagnoles de style gréco-phénicien*, C. R de l'Acad. des Inscr., 1890, p. 125, et Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale, 1891, II, p. 96-112.

des cavernes d'Espagne et de Portugal dans ses *Aborigenes ibéricos o los Bereberes en la Peninsula* (Madrid, 1876, in-8°) Les épigraphistes sont parvenus à recueillir un assez grand nombre d'inscriptions ibériques. Au premier rang de ces savants se place un allemand, M. E. Hübner dont les travaux font autorité en la matière [1]. Grâce à ces inscriptions, quelques érudits ont cru possible de restituer, au moins dans ses grandes lignes, la physionomie de la langue ibérique [2], ces recherches n'ont pas donné de résultats considérables. Les travaux sur la religion ibérique n'ont pas beaucoup plus de valeur [3]. Il est plus prudent de rester provisoirement dans l'expectative et de cataloguer les quelques monuments qui pourront servir un jour à élucider le problème [4].

Les Celtes ont franchi les Pyrénées et ont contribué, eux aussi, à la formation du peuple espagnol, dans une proportion très difficile à déterminer. M. d'Arbois de Jubainville a consacré un article aux *Celtes d'Espagne* dans la Revue Celtique de 1894. Un savant italien, M. F. Garofalo, a repris la question dans la Revue critique d'histoire et de littérature espagnoles (1897) dans le Bulletin de l'Académie de l'Histoire (1899, I) et dans la Revue Celtique (1900). Le P. Fidel Fita y Colomé a donné en 1902 une étude sur les sources littéraires de l'histoire des Celtes. M. Saralegui a écrit un livre curieux *Estudios sobre la época celtica en Galicia* (1894, 3e édition). La question reste toujours très vague et très discutée.

Les Phéniciens ont été un moment très à la mode et les savants espagnols n'ont pas manqué de s'occuper de la question phénicienne. M. Brunet y Bellet [5] s'est attaqué aux théories de Rawlinson et a essayé de prouver que les Phéniciens n'ont pas eu la moindre influence avant le VIe siècle avant J.-C. MM. Hübner et Heuzey ont fourni des notes beaucoup plus intéressantes sur les relations de l'industrie phénicienne et carthaginoise avec la Péninsule.

1. V. Bol. Ac. H., 1886, II ; 1888, II ; 1897, I. — Revista de Archivos, 1897. — *Monumenta linguæ Ibericæ*, Berlin, 1893.

2. F. Fita, *Restos de la declinación cellica y celtibérica en algunas lápidas españolas*, Madrid, 1878.

3. Leite de Vasconcellos, *Religioes de Lusitania*, Lisboa, 1897.

4. J.-R. Melida, *Idolos ibericos*, Rev. de Arch., 1897. — *Idolos Ibéricos encontrados en la Sierra de Ubeda*, ibid., 1899.

5. *Errores de la historia nacional. Los Fenicios y su pretendida colonización y influencia en España*, España regional, avril-mai 1890.

VI. Ère romaine.

La domination de Rome a donné à l'Espagne sa première civilisation et a fait de l'espagnol une langue néo-latine. Les Espagnols semblent peu s'intéresser à l'histoire pragmatique de cette période, tandis que les Allemands ont publié quelques travaux importants sur l'Espagne romaine [1].

Les érudits espagnols se sont cantonnés dans les recherches archéologiques, épigraphiques et numismatiques et ont apporté plus d'une contribution utile à l'étude de ces diverses branches.

D'importantes trouvailles ont été faites à Alcala [2], La Alcarria [3], Ampurias [4], Baena [5], Calafell [6], Carmona [7], Denia [8], Estepa [9], Illici [10], La Bañeza [11], Linares [12], Sagunte [13], Tarragone [14].

Des voies romaines inconnues ont été signalées dans la province de Cuenca [15].

La numismatique, très en honneur en Espagne depuis longtemps, a donné quelques travaux intéressants. M. Campaner y Fuertes a étudié la *Numismática balear* (Palma; 1879, in-4°), M. F. de Vera

1. E. Hübner, *Römische Herrschaft in West Europa*, Berlin, 1890, in-8. — Max Jumpertz, *Der Römisch Karthagische Krieg in Spanien* (211-206), Berlin, 1892. — W. Christ, *Avien und die ältesten Nachrichten über Iberien und Westküste Europas*, Mém. de l'Acad. de Munich, 1865.

2. J.-D. Calleja, *Compluto romana*, Rev. de Archivos, 1899.

3. F.-R. de Uhagon, *Antiguedades romanas de la Alcarria*, Bol. Ac. H., 1893.

4. Fita, *Templo de Serapis en Ampurias*, ibid., 1883, II. — J. Botet y Sisó, *Nuevos descubrimientos en Ampurias*, ibid., 1900. — J. de la Rada y Delgado, *Busto artistico de Ampurias*, ibid., 1893, I.

5. Valverde y Perales, *Antiguedades romanas de Baena*, ibid., 1902, I.

6. C. Pujol y Camps, *La Costa ilergetica y las termas de Calafell*, ibid., 1885, I.

7. M. Fernández Lopez, *Modernos descubrimientos arqueológicos de Carmona*, Sevilla, 1897-98. — J. Bonsor, *Notas arqueológicas de Carmona*, Revista de Archivos, 1897 et 1899.

8. R. Chabas, *El sepulcro de Severina*, Ilustración española, 30 juillet 1890.

9. A. Aguilar y Cano, *Memorial Ostipense*, Estepa, 1886. — Id., *Astapa, estudio geográfico*, Sevilla, 1899.

10. P. Ibarra, *Nuevo mosáico de Illici*, Rev. de la As. art. arq. Barcel., 1898.

11. J. de la Rada y Delgado, *Mosáico de Hylas*, Madrid, 1900, in-4.

12. Fernández Guerra, *Antiguedades romanas de Linares, Cazlona y Baeza*, Bol. Ac. H., 1901, II; 1902, I.

13. A. Chabret, *Sagunto, su historia y monumentos*, Barcelona, 1888, 2 vol.

14. M. Fernández Sanahuja, *Nuevos descubrimientos arqueológicos de Tarragona*, Bol. Ac. H., 1885, I.

15. F. Coello, *Caminos romanos de la provincia de Cuenca*, ibid., 1897, II.

y Chilier l'*Arqueologia numismática antigua de la isla de Cádiz* (Cádiz, 1887), M. Pujol y Camps la *Numismática antigua de Aragón* (Bol. Ac. H., 1884, I et II). M. J. de la Rada y Delgado a publié sa *Bibliographia numismática española* (Madrid, 1886, in-4°).

L'épigraphie hispano-romaine a trouvé un maître éminent dans M. E. Hübner, dont le P. Fidel Fita y Colome et le marquis de Monsalud continuent les travaux dans la Péninsule. M. Hübner a publié plus de 5.000 inscriptions authentiques dans le 11e volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, et a donné d'importants suppléments à cet ouvrage [1]. Le P. Fita a reproduit dans le Bulletin de l'Académie de l'Histoire d'innombrables inscriptions, en grande partie inédites et provenant de tous les points de l'Espagne. Il a réuni la plus grande partie de ses articles dans une collection intitulée : *Estudios históricos*, qui comptait déjà 7 volumes en 1887. Le marquis de Monsalud s'est attaché surtout à recueillir les inscriptions romaines et wisigothiques d'Extremadure. Son discours de réception à l'Académie de l'Histoire (1900) est relatif à ce sujet. Il a, comme le P. Fita, donné la plupart de ses travaux au Bulletin de l'Académie de l'Histoire.

La langue des inscriptions a été étudiée par M. A. Carnoy : *Le latin d'Espagne, d'après les inscriptions, étude phonétique et morphologique*. La première partie, publiée à Louvain en 1903, est consacrée au vocalisme et constitue un travail méthodique et prudent établi à l'aide de 7.500 inscriptions. Il sera suivi de deux autres parties qui traiteront du consonnantisme et de la morphologie.

Comme ouvrages d'ensemble sur la période romaine, nous n'avons guère à signaler que le livre de M. Gutierrez del Caño : *La peninsula ibérica en tiempo de Augusto* (Valladolid, 1888) et les *Estudios ibéricos* de M. J. Costa (Revista critica de hist. y lit. esp., 1895), recueil instructif, témoignant d'une solide connaissance de l'antiquité romaine.

1. *Inscriptionum Hispaniæ latinarum supplementum*, Berlin, 1892, in-f°. — *Inscriptionum Hispaniæ christianarum supplementum*, Berlin, 1900, in-f°. — *Inscripciones romanas de Merida*, Bol. Ac. H., 1894, II. — *Bronces epigráficos de Clunia y Bilbilis*, ibid., 1894, I. — *La nueva lápida de Oviedo*, ibid., 1901, I. — *Nuevas observaciones sobre la geografia antigua de España*, ibid., 1899, I. — Liste des noms de lieux relevés dans les inscriptions trouvées sur les amphores d'origine espagnole dont les débris ont formé à Rome le *Monte Testaccio*. Ibid., 1898, I.

VII. Ère wisigothique.

La période gothique marque aux yeux des Espagnols le commencement de l'histoire nationale de l'Espagne. Il y a tradition d'État d'Euric à Alphonse XIII, l'expulsion des Mores a été une reprise de possession du sol par ses anciens et légitimes possesseurs, une *reconquista*, et les anciens rois Goths sont considérés comme les vrais fondateurs de l'État espagnol. Cependant ce sont des étrangers qui ont publié sur cette période les travaux les plus complets et les plus importants L'ouvrage de M. F. Dahn ; *Die Könige der Germanen*. VI. *Die Verfassung der Westgoten. Das Reich der Sueven in Spanien* (Leipzig, 1885), reste le travail capital sur la matière et renferme la critique des ouvrages espagnols écrits sur le même sujet. Un autre Allemand, M. L. Schmidt, a publié à Leipzig en 1901 une *Geschichte der Wandalen*, qui constitue un travail bien fait et intéressant. Le livre de M. H. Bradley: *The Goths* est un bon ouvrage de vulgarisation qui a été traduit en espagnol par M. J. Ortega y Rubio et a paru à Madrid en 1890 sous le titre de : *Historia de los Godos*. Le même auteur a publié à son tour en 1903 un abrégé de l'histoire des Goths : *Los Visigodos en España*.

L'étude des sources a donné lieu à quelques bonnes publications. M. Canal a consacré une étude bibliographique à *San Isidro* (Séville, 1897). M. Hertzberg a recherché la valeur historique des *Histoires* du même auteur [1]. Il établit qu'Isidore a connu Eutrope, Saint-Jérôme, Paul Orose, l'Histoire tripartite, Prosper, Idace, Victor de Tunnuna, Jean de Biclar. Il ne s'est servi ni d'Ammien Marcellin, ni de Procope, ni de Jordanis, ni de Grégoire de Tours. L'*Historia Wandalorum* et l'*Historia Suevorum* ne contiennent rien de nouveau. L'*Historia Gothorum* devient une source à partir du règne d'Euric. Elle a été rédigée vers 621 et a emprunté des détails à une *Histoire des Goths* de Maxime, évêque de Saragosse, mort entre 614 et 621. M. J. Tailhan a donné une belle édition de l'*Anonyme de Cordoue* (Paris, 1885), mais sans pouvoir démontrer l'importance historique de cette chronique.

M. Perez Pujol avait commencé une *Historia de las instituciones*

1. *Die Historien und die Chroniken des Isidorus von Sevilla. Erster Theil. Die Historien*, Göttingen.

sociales de la España goda (Valencia, 1896), qu'on peut considérer comme l'œuvre d'érudition la plus importante qui ait paru en Espagne depuis bien des années. Beaucoup de faits nouveaux et de rectifications aux histoires déjà classiques de Dahn et de Höffler font honneur à la science de l'auteur. Il est fort à regretter qu'il n'ait pas eu le temps de terminer la partie de son ouvrage relative au droit wisigoth.

Dans cette période de trois siècles, qui s'étend d'Euric à l'invasion arabe, les historiens espagnols ne se sont guère attachés qu'à deux figures, Récarède et Rodrigue. Le premier a inspiré à M. Hernandez Villaescusa son *Recaredo y la unidad católica* (Barcelone, 1890), ouvrage à tendances cléricales accentuées. Le second a donné matière à d'assez nombreuses études sur la chute de la monarchie Wisigothique. M. R. Ménendez Pidal s'est attaqué à la légende de la pénitence du roi Rodrigue et a cherché à en retrouver l'origine [1]. M. Codera a pris pour sujet le comte Julien et a prouvé qu'il s'agissait là d'un personnage purement légendaire [2]. M. Caveda a donné dans les Mémoires de l'Académie un *Examen critico de la restauración de la monarquia visigoda en el siglo VIII*, qui ne repond pas tout à fait aux promesses du titre. M. Martinez de Velasco a résumé dans son *Guadalete y Covadonga* (Madrid, 1879) l'histoire de la chute de l'État wisigoth et de la restauration de la monarchie chrétienne entre les dates extrêmes 600 et 900. Son livre est bien écrit et agréable.

VIII. Les Arabes.

L'histoire de la domination arabe en Espagne a été traitée au commencement du siècle par Conde, dont l'ouvrage a fait longtemps autorité, mais un pareil sujet suppose une connaissance approfondie de l'arabe que Conde était bien loin de posséder. Son livre est aujourd'hui entièrement discrédité et c'est sur des bases nouvelles et plus solides que les orientalistes s'efforcent de reconstruire les annales de cette période si intéressante. Au lieu d'une

1. *La penitencia del rey D. Rodrigo. Origén probable de la leyenda*, Rev. crit. de hist. y lit. esp., 1897.
2. *El llamado conde Julian*. Revista de Aragón, mars-juin 1902.

histoire générale, qu'il serait prématuré d'entreprendre, les érudits collectionnent les textes, les éditent, les traduisent, recueillent les inscriptions et les monnaies, et publient des études de détail bien documentées qui renouvellent peu à peu l'histoire traditionnelle de l'Espagne musulmane, faussée à plaisir par les préjugés nationaux et religieux. L'Espagne a trouvé dans MM. Saavedra, Codera et Asin des orientalistes de valeur, qui ont fait faire à la science de très notables progrès.

L'Académie de l'Histoire avait inauguré en 1865 une *Colección de obras arábigas de historia y geografia;* le tome Ier seul a paru, il renferme une édition de l'*Ajbar Machmua* donnée par M. Emilio Alcantara. M. Codera a déjà publié 10 volumes de sa *Bibliotheca arabico-hispana* (Matriti, 1882-93). M. Blazquez y Delgado a donné une édition de la *Descripcion de España de Abu-Abd-Allah-Mohammed-Al-Edrisi* (Madrid, 1899, in-4°). M. Gaspar a publié un curieux traité de politique et d'administration : *Muza II. El Collar de perlas* (Zaragoza, 1899).

En 1898 M. F. Pons Boignes a publié à Madrid un très utile *Ensayo bio-bibliográfico sobre los historiadores y geografos arabigo españoles*. M. Codera a dressé le catalogue des manuscrits arabes acquis par l'Académie de l'Histoire et des manuscrits arabes relatifs à l'Espagne, conservés dans les bibliothèques de Constantinople et du Caire. Il a signalé l'existence d'un fonds de librairie morisque découvert à Almonacid en 1884. (Bol. Ac. H., 1884, II).

De nombreuses notes sur l'épigraphie arabe ont été insérées dans le Bulletin de l'Académie de l'Histoire. M. J. A. de los Rios a donné ses *Inscripciones árabes de Cordoba* (Madrid, 1880).

La numismatique arabe a été surtout étudiée par M. Codera, dont le *Tratado de numismática arábigo-española* (Madrid, 1879) est le meilleur ouvrage qui ait paru sur ce sujet [1].

L'histoire pragmatique a fourni, elle aussi, de bons travaux. L'*Estudio sobre la invasión de los Arabes en España* de M. Saavedra (Madrid, 1892) renferme un exposé critique des sources et constitue un bon résumé de l'état des connaissances actuelles. M. Codera a étudié dans son discours de réception à l'Académie la domination arabe dans la vallée de l'Ebre et la Gaule méridionale

1. Cf. Bol. Ac. H., 1884, I et II ; 1886, II ; 1887, I ; 1892, I ; 1893, I ; 1898, II.

de 711 à 815[1]. Il s'est occupé de la conquête de l'Aragon et de la Catalogne par les Arabes[2], de la domination arabe dans les Baléares[3] et de l'histoire des grandes familles musulmanes de Malaga, Algeciras, Grenade, Saragosse, Lerida, Calatayud et Tudela[4]. Son grand ouvrage, *Decadencia y desaparición de los Almoravides en España* (Saragosse, 1899) est une œuvre à la fois solide et attachante, savante et minutieuse, qui détruit la légende de l'intransigeance religieuse des Almoravides. La *Valencia arabe* de M. A. Piles est aussi une œuvre excellente, très malheureusement interrompue par la mort de l'auteur.

A côté des travaux espagnols, il n'est que juste de rappeler l'*Histoire des Musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides* de Dozy (Leyde, 1861, 4 vol.), les travaux des Anglais Ameer Syed[5] et C.-R. Haines[6], du Belge Van Sloten[7], de l'Allemand Kayser[8], des Français Petit[9] et Houdas[10].

L'expulsion des Morisques a été traitée par M. Ch. Lea dans un grand ouvrage très bien documenté : *The moriscos of Spain, their conversion and expulsion* (Philadelphie, 1901, in-8, 463 p.). L'auteur voit dans ce fait historique l'épilogue naturel de la reconquista et une folie économique. Il se place peut-être trop exclusivement au point de vue rationaliste et ne tient pas assez compte des haines de race et de religion. Les querelles religieuses nuisent beaucoup à l'impartiale étude de la civilisation musulmane en Espagne. Les écrivains anti-catholiques en exagèrent volontiers les beautés, les écrivains traditionalistes sont trop portés à n'y voir qu'une bril-

1. *Discurso leido ante la R. Academia de la Historia*, Madrid, 1879.
2. *Conquista de Aragón y Cataluña por los Arabes*, Boletin histórico, 1880.
3. *Bosquejo histórico de la dominación islamita en las islas Baleares*, Bol. Ac. H., 1890, I.
4. Bol. Ac. H., 1888, I ; 1889, II ; 1899, II.
5. (Ameer Syed.) Ali, *Short history of the Saracens rise and decline of Saracenic power and economic, social, and intellectual development of the arab nation from earliest times, to destruction of Bagdad and expulsion of Moors from Spain*, London, 1899, 622 p.
6. *Christianity and Islam in Spain* (756-1031), London, 1889.
7. G. Van Sloten, *Recherches sur la domination arabe, le chiitisme et les croyances messianiques sous les Omayades*, Rev. crit. de hist. y lit esp., 1895.
8. *Papst Nikolaus V und die Maurenkämpfe der Spanier und Portugiesen*, Hist. Jahrbuch, 1887.
9. *Croisades bourguignonnes contre les Sarrazins d'Espagne au XI siècle*, Revue historique, 1886.
10. *Histoire de la conquête de l'Andalousie par Ibn Elgout Hiva*, Recueil de textes et de traductions publiés par les professeurs de l'École des Langues orientales vivantes, Paris, 1889.

lante barbarie ; un auteur catalan contemporain, M. Brunet y Bellet, intitule un livre *De la pretendida y mal entendida civilización árabe* (Barcelona, 1899). Il serait bien temps de parler de sang-froid de toutes ces vieilles choses

IX. Moyen Age. Histoire pragmatique des Royaumes chrétiens.

Castille. — L'histoire des faits est à peu près établie dans ses grandes lignes, et ne pourra être reprise qu'après de longues recherches, puisque la découverte de nouveaux textes peut seule la renouveler. C'est ce qu'ont sagement compris les érudits espagnols en s'attachant principalement à la publication des documents et en abordant l'étude de certains faits précis et bien délimités.

La publication de textes nous a donné une réimpression de deux traités d'Alfonso de Palencia par M. A. Fabié [1], avec une excellente étude biographique sur le vieux chroniqueur. M. L. Barrau-Dihigo publie dans la revue hispanique de 1903 sous le titre de *Notes et documents sur le royaume de Léon* (*912-1037*) un recueil de chartes inédites tirées des Archives historiques nationales de Madrid. Le P. Fita a donné au Bulletin de l'Académie de l'Histoire le testament d'Alphonse VIII (8 déc. 1204) [2], et la biographie d'Alphonse IX, roi de Léon, par Gil de Zamora [3]. M. Morel-Fatio a édité la Chronique des rois de Castille de J. de Loaisa (1248-1305) [4].

Les ouvrages d'histoire proprement dite laissent souvent beaucoup à désirer comme méthode et comme critique. L'*Historia crítica de la monarquia asturiana* de M. Menéndez Valdes (Madrid, 1880-81) est inspirée par un patriotisme exagéré. La *Vida del santo rey D. Fernando III* de M. J. Settier (Barcelona, 1889) est plutôt un livre d'édification qu'un livre d'histoire. Les *Matrimonios y amorios de Alfonso XI* de M. Soldevillas (Madrid, 1879) n'ont qu'une faible valeur. Le *D. Pedro I de Castilla* de M. Guichot (Sevilla, 1878) est plus intéressant : par la reconstruction de la Chronique de Pedro de Castro et la critique de Lopez de Ayala,

1. *Dos tratados de Alfonso de Palencia, con un estudio biográfico y un glosario*, Madrid, 1876, tome V de la collection des *Libros de antaño*.
2. Bol. Ac. H., 1886, I.
3. Id., 1888, II.
4. 1899, 56 p.

l'auteur cherche à réhabiliter la mémoire de Pierre-le-Cruel et à démontrer la culpabilité de la reine Blanche ; mais ce dernier point ne peut être considéré comme établi par M. Guichot. Un ouvrage qui appartient à la pire école historique, c'est la *Divina retribución sobre la caida de España en tiempo del noble rey D. Juan I* de M. Palma (Madrid, 1879). C'est un mauvais sermon sur les funestes effets de la colère de Dieu, comme il s'en prononce malheureusement tous les jours dans les églises d'Espagne. Les *Estudios históricos* du P. Fita (Madrid, 1885) méritent plus d'attention ; on y trouve réunie en volume une collection d'articles sur l'histoire de la Castille au Moyen Age. Les études de M. Fernández Duro sur la marine castillane [1] ont également une valeur véritable.

Nous n'arrêterons pas cette liste sans citer les articles de M. Morel-Fatio sur *la donation du duché de Molina à Bertrand du Guesclin* [2], et de M. Courteault sur *la fuite et les aventures de Pierre de Craon en Espagne* [3]. M. Finot a fait paraître aussi à Paris en 1899 une intéressante *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au Moyen Age*.

L'histoire nobiliaire est toujours à la mode en Espagne ; citons seulement en ce genre l'*Historia genealógica y heráldica de la monarquia española* de M. Fernández de Béthencourt, dont les quatre premiers volumes ont paru à Madrid de 1897 à 1902.

L'époque des rois catholiques forme pour l'Espagne l'épilogue du Moyen Age et la préface des temps modernes. Avec les règnes glorieux de Ferdinand et d'Isabelle finit la période vraiment nationale de l'histoire espagnole. Peu de règnes ont donné lieu à de plus nombreux travaux, tant en Espagne qu'à l'étranger.

M. J.-H. Mariéjol a fixé les traits de la très curieuse figure de *Pierre Martyr d'Anghiera* (Paris, 1887). La Société des bibliophiles andalous a donné une réédition de l'*Historia de los reyes católicos D. Fernando y Doña Ysabel*, déjà publiée à Grenade en 1856. La Société des bibliophiles espagnols a donné une édition espagnole de l'intéressante *Relación de algunos sucesos de los ultimos tiempos del reino de Granada* de Hernando de Baeza, publiée à Munich en 1863 par J. Muller. La même Société a édité le

1. *La marina de Castilla desde su origén y pugna con la de Inglaterra hasta la refundición en la armada española*, Madrid, 1894. — *Armada española, desde la union de los reynos de Castilla y Aragón*, Madrid, 1895-1903, 9 vol.
2. Revista de Archivos, 1899.
3. Bibliothèque de l'École des Chartes, 1891.

Libro de Camara real del principe D. Juan, oficios de su casa e servicio ordinario, compuesta por Gonçalo Fernández de Oviedo. M. R. Chabas a donné à la Revista de Archivos (1902) un curieux traité d'éducation : *Ælii Nebrissensis de liberis educandis libellus ad Michaelem Almazanum.* M. Paz y Melia a publié dans la même revue (1902) la *Colección de cartas originales y autografas del gran capitan que se guardan en la Biblioteca nacional.*

L'histoire pragmatique des deux règnes a été reprise en détail, presque chaque épisode a fait le sujet d'un volume ou d'un article. M. Ibarra a étudié le mariage des rois catholiques (Archivo, 1891), M. Fernández Duro la bataille de Toro (Bol. Ac. H., 1901, 1). MM. Duran y Lerchundi [1] et del Arco y Molinero [2], la guerre de Grenade au point de vue de l'histoire nobiliaire, M. Eguilaz Yanguas [3] a travaillé le même sujet, d'après les documents publiés en 1863 à Munich par Muller. M. Torres Campos a donné dans son discours de réception à l'Académie de l'Histoire une excellente étude sur le caractère de la conquête et de la colonisation des îles Canaries. L'histoire intérieure du règne des rois catholiques a été retracée par M. Mariéjol dans un livre très intéressant : *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle* (Paris, 1892). M. Gomez Imaz a publié à Séville (1890) un bon travail sur la mort du prince D. Juan. L'histoire de Philippe-le-Beau a été reprise en grand détail par Höfler, qui a publié en 1883 et 1884 trois volumes sur les sources [4]. On lira avec intérêt le *Juicio crítico del rey Fernando el Catolico* de M. C. Barbásan (Estudios militares, 1897), travail consciencieux relatif à l'histoire politique et militaire de Ferdinand.

Nous laissons de côté dans cette étude tout ce qui a trait à la bibliographie colombine, sujet à part, que les récentes publications parues à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique ont presque entièrement renouvelé.

1. *La Toma de Granada y caballeros que concurrieron á ella*, Madrid, 1892, 2 vol., biographie de 308 chevaliers qui assistèrent à la conquête.

2. *Glorias de la nobleza española. Reseña histórica acerca de los caballeros principales que concurrieron á la conquista de Granada*, Tarragona, 1899.

3. *Reseña histórica de la conquista del reino de Granada por los reyes católicos, segun las cronicas arabes*, Granada, 1894.

4. C. Höfler, *Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, Vincenzo Quirino und D. Diego de Guevara als Berichterstatter über König Philipp in den Jahren 1505-1506*, Wien, 1883. — *Kritische Untersuchungen über die Quellen der Geschichte Philipps des Schönen*, ibid., 1883. — *Depeschen des Venet. Botschafters bei Erzherzog Philip, Vincenzo Quirino*, Wien, 1884.

Vascongades. — Les vaillantes provinces basques ont toujours vécu de leur vie propre à côté de la Castille et méritent d'autant mieux une place spéciale dans cette revue qu'elles comptent parmi les pays les plus éclairés de l'Espagne et possèdent des érudits de grande valeur.

Parmi les meilleurs livres relatifs aux Vascongades, il faut citer la *Corografia o descripcion general de la M. N. y M. L. provincia de Guipuzcoa*, rédigée au XVIIIe siècle par le P. Larramendi et publiée en 1882 à Barcelone par le P. Fita. Rien de plus agréable et de plus vivant que cette alerte causerie, où l'auteur a mis tout son esprit et sa profonde connaissance du pays et de ses habitants. Un jeune érudit fort laborieux, D. Carmelo de Echegaray, a donné, de 1893 à 1897, trois ouvrages très documentés sur les lois et les institutions du pays basque [1]. M. de Gorosabel a écrit sous le titre de *Noticia de las cosas memorables de Guipuzcoa* (Tolosa, 1899-1901) une histoire de Guipuzcoa en cinq volumes à laquelle M. de Echegaray a ajouté un précieux volume d'appendice. L'histoire de Biscaye a été traitée par M. Jayme de Labayru [2] et par M. de Artiñano y Zuricalday [3], celle de l'Alava par M. Becerro de Bengoa [4].

Navarre. — L'histoire de Navarre a donné lieu à de patientes recherches qui ont porté principalement sur les origines du royaume et sur la conquête castillane de 1512.

La question des origines est un des problèmes les plus ardus du haut moyen âge espagnol. M. A. Campion en a entrepris l'étude d'après les sources traditionnelles, a dressé des tables généalogiques et publié des fragments du codice de Meya, et de la petite chronique latine de Pampelune [5]. M. Barrau-Dihigo a repris l'examen du problème, avec une évidente supériorité de méthode [6], et continue ses recherches sur ce sujet.

L'histoire de l'annexion de la Navarre à la Castille a été suivie

1. *Investigaciones históricas referentes á Guipuzcoa*, S. Sebastian, 1893. — *Las provincias vascongadas á fines de la edad media*, t. I, S. Sebastian, 1895. — *Fueros, privilegios, franquicias y libertades del señorio de Vizcaya*, Bilbao, 1897.
2. *Historia general del señorio de Vizcaya*, Bilbao, 1895-1903, 6 vol. in-f°.
3. *El señorio de Vizcaya histórico y foral*, Barcelona, 1885.
4. *El libro de Alava*, Vitoria, 1877.
5. *Ensayo apologético histórico y crítico acerca del P. Morel y de los origenes de la monarquia nabarra*, Tolosa, 1892.
6. *Les origines du royaume de Navarre, d'après une théorie récente*, Revue hispanique, 1900.

depuis ses origines jusqu'à son entier accomplissement, ce sont surtout des Français qui se sont occupés de la question. M. Léon Flourac a donné, en 1884, son *Jean Ier, comte de Foix*. M. Courteault, en 1895, son *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre (1423-1472)*. M. G. Desdevises du Dezert son *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane* (1889)[1]. L'*Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille* de M. Boissonnade est un très remarquable travail où se trouve définitivement résolue la question, si longtemps discutée, de l'excommunication des rois de Navarre.

Aragon. — L'histoire d'Aragon a été plus étudiée en Espagne que celle de Navarre ; un centre d'études paraît en train de se créer à Saragosse et les progrès économiques des provinces aragonaises y amèneront certainement d'ici peu un réveil de la vie scientifique. Les érudits aragonais publient des documents, rééditent leurs chroniques, étudient leurs institutions. Ils sont dans la bonne voie et n'ont qu'à y persévérer.

L'ouvrage de M. T. Jimenez de Embún : *Ensayo histórico acerca de los origenes de Aragon y Navarra* (Zaragoza, 1878), était, au dire de C. Haebler « le livre le plus critique qui eût été, à sa connaissance, publié par un Espagnol ». On peut citer, à côté de cet excellent travail, la *Corona de Aragon del año 850 al 1350* de M. Martinez de Velasco (Madrid, 1882), la *Constitución política de Aragon en 1300* de M. V. de la Fuente[2], Le *D. Jaime de Arágon* de M. G. Soler qui résume bien l'état de la question et anéantit les jugements des catalanistes sur Ferdinand Ier et son droit à la couronne, et justifie la conduite de Saint-Vincent Ferrier. M. Gimenez Soler a également étudié le personnage d'Alphonse V d'Aragon[3].

1. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ici la note bibliographique consacrée à notre livre dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, 1889, Spanien, n° 27 : « L'agitation pour la canonisation de l'infant D. Carlos de Viana a pris un nouvel élément dans la Collection des documents inédits, comme le démontre une nouvelle biographie de ce prince par Desdevises écrite dans le même sens. » Ceux qui connaissent notre livre ne pourront que s'étonner de le voir transformé en traité d'édification. Nous avons représenté le prince de Viane comme l'héritier légitime de la Navarre, mais sans aucune prétention hagiographique.

2. Memorias de la Academia de ciencias morales y politicas, t. VII, p. 167-216.

3. *Retrato histórico de la reina doña Maria de Castilla, muger de Alfonso V de Aragon* (1401-1458), Bol. de la R. Acad. de Barcelona, 1901-1902. — *Causas de la estancia de Alfonso V en Italia*, Rev. crit. de hist. y lit. esp., 1898.

M. Altamira a donné à la Revue d'Aragon (oct. 1902) un intéressant article sur la vie aragonaise à la fin du Moyen Age.

Catalogne. — La Catalogne est la plus riche et la plus vivante des provinces d'Espagne. Barcelone, sa capitale, dispute à Madrid l'empire de la Péninsule et oppose volontiers son activité commerciale et industrielle à l'inertie madrilène. Nulle part aussi les études historiques ne sont plus en faveur et les érudits ne montrent plus d'activité et d'entrain.

M. Mariano Aguilo y Fuster a pris l'initiative d'une *Biblioteca catalana*. La municipalité de Barcelone publie, sous le titre de *Manuals de novels ardits*, les procès-verbaux des séances de l'antique Conseil de Barcelone. M. J. Coroleu a donné à la Revue des Sciences historiques de Barcelone (1887) une *Colección de documentos catalanes históricos* relatifs aux règnes de Jacques-le-Conquérant et de Pierre Ier. A Olot, une collection analogue paraît sous le nom de *Noticias históricas* et compte déjà douze volumes.

A l'*Historia de Cataluña* de V. Balaguer[1], très sujette à caution pour toute la période primitive, on préfère l'*Historia critica, civil y eclesiástica de Cataluña* de A. Bofarull y Broca[2]. M. A. Aulestia a publié à Barcelone une *Historia de Catalunya* en deux volumes, qui donne un bon résumé de l'histoire politique et militaire du pays et un tableau assez complet de la civilisation catalane.

La question des origines, traitée jadis par D. Prospero de Bofarull dans ses *Condes de Barcelona vindicados* a été reprise par M. Sanpere y Miquel dans ses *Origens y fonts de la nació catalana* (Barcelone, 1878) et par M. J. Balári y Jovany dans ses *Origenes históricos de Cataluña* (1899), ouvrage très singulier qui, sous forme de dictionnaire étymologique, renferme une foule de détails puisés aux meilleures sources. M. B. Gahot a étudié l'histoire de *Jofre lo pelos, primer conde de Barcelona* (Barcelone, 1894).

Les fiefs voisins du grand comté de Barcelone n'ont pas été négligés. M. Pella y Forgas a écrit une *Historia del Ampurdan* (Barcelone, 1883-90, 9 vol.), M. Miret y Sans une étude très soignée : *Investigación histórica sobre el Vizcondado de Castelbó* (Barcelona, 1900). M. Botet y Siso est l'auteur d'un bon travail sur le

1. Barcelona, 1884-87, 11 vol. (2e édit.).
2. Barcelona, 1876-78, 9 vol.

Condado de Gerona (Girone, 1890). M. Brutails a publié en 1892, à Toulouse, une *Étude critique sur les origines de la question d'Andorre.*

L'histoire maritime de la Catalogne a fourni le sujet de quelques sérieux travaux. M. Rubio y Lluch a fait une bonne étude critique des sources relatives à la domination catalane en Orient. MM. F. Rodón et de Bofarull ont écrit de curieuses monographies sur la marine catalane. M. Schlumberger a raconté, d'après la chronique de Muntaner, *l'expédition des Almugavares ou routiers catalans en Orient, de 1302 à 1311* (Paris, 1902).

La politique de Louis XI en Catalogne a été étudiée par M. Pasquier. M. Baudon de Mony a consacré deux volumes aux *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne* (Paris, 1896). M. Calmette a écrit une excellente histoire de *la question du Roussillon sous Louis XI* (Toulouse, 1896, Annales du Midi, t. VI).

M. T. Creus a apporté une heureuse contribution à l'histoire politique de la Catalogne avec son article intitulé : *Un golpe de Estado hasta aqui desconocido en la historia de Cataluña* (Bol. Ac. H., t. XIII, p. 61-169). De 1488 à 1493, Ferdinand-le-Catholique désigna lui-même les députés de Catalogne, au lieu de les laisser nommer à l'élection.

La civilisation catalane a trouvé d'ardents apologistes dans MM. Torres y Bages, Rubio y Lluch et Carreras Candi. L'Ateneo Barcelones a publié en volume (1893) une série d'articles relatifs à l'*Estado de la cultura española y particularmente catalana en el siglo XV.*

Valence et Baléares. — Valence a trouvé dans D. Roque Chabas, chanoine de son église métropolitaine, un infatigable érudit, dont les publications ne se comptent plus. A Majorque, la Société archéologique Lullienne constitue un centre d'études actif et persévérant.

M. Campaner y Fuertes a publié le *Chronicon mayoricense* (Palma, 1881-86, in-f°), récit en forme de chronique allant jusqu'à l'an 1800.

M. Viciana a donné *la tercera parte de la Crónica de Valencia* (Valencia, 1884) qui s'étend jusqu'à l'avènement de Charles-Quint.

La croisade de Majorque en 1229 a été étudiée par M. Lecoy de la Marche dans la Revue des Questions historiques (1892). La même

année, le même érudit a publié à Paris ses *Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque* (2 vol.).

Les érudits mallorquins, MM. Bonet, Fajarnes et Aguilo, se sont attachés à l'histoire des démêlés qui eurent lieu à la fin du XIIIe siècle entre les rois d'Aragon et de Majorque. MM. Quadrado, Pascual, Fajarnés et Damians ont raconté les guerres civiles de Majorque au XVe siècle ; MM. Bonet, Fajarnés et Sancho se sont intéressés aux corporations d'artisans ; M. Alcover au Folk-lore baléare. Le Bulletin de la Société Lullienne et la Revue de Minorque ont recueilli la plupart de ces travaux.

G. Desdevises du Dezert,
Professeur à l'Université de Clermont.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

UN DISCOURS DE RECTORAT, A HALLE, SUR L'ÉVOLUTION DANS L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

M. le professeur Theodor Lindner, qui publie en ce moment une *Weltgeschichte*[1] et qui a fait précéder cette publication d'un ouvrage intitulé *Geschichtsphilosophie, Einleitung zu einer Weltgeschichte seit der Völkerwanderung* (1901), a prononcé, le 12 juillet, à Halle, en prenant possession des fonctions annuelles de recteur, un discours sur l'évolution dans l'histoire universelle[2].

Il a pris pour point de départ très actuel de ses réflexions très générales la guerre entre la Russie et le Japon ; cette guerre lui semble d'une portée immense si l'on se place au point de vue de l'histoire universelle. « Bien peu se rendent compte que la vie de l'histoire est dans un perpétuel écoulement ; que, comme sur notre mère la terre des continents se soulèvent et s'affaissent, les peuples aussi et les États paraissent et disparaissent ; bien peu surtout ont conscience que nous en sommes seulement aux débuts de l'histoire humaine, que la race humaine, dont nos yeux n'embrassent que quelques milliers d'années d'existence, a encore devant elle des millions d'années » (p. 5). La guerre russo-japonaise nous invite à méditer sur les destinées de la race blanche et de la race jaune, de l'Europe et de l'Asie, sur le passé et sur l'avenir, à interroger l'histoire. Qu'est-ce donc que l'histoire peut nous apprendre? Répond-elle aux questions qu'on lui pose ?

Pour les uns l'histoire est *doctrix gentium*, et l'on connaît le mot de Schiller : « *Die Weltgeschichte ist das Weltgericht* » ; pour d'autres, au

1. L'ouvrage doit avoir neuf volumes ; les trois premiers ont paru.

2. *Allgemeingeschichtliche Entwickelung, Rede gehalten beim Antritt des Rektorates der Vereinigten Friedrichs-Universität Halle-Wittenberg am 12 Juli 1904*, Stuttgart und Berlin, 1904, Cotta'sche Buchhandlung Nachfolger, 24 pp. in-12. Les volumes précédemment indiqués ont paru à la même librairie.

contraire, l'histoire n'enseigne qu'une chose, c'est qu'il n'y a rien à apprendre d'elle. Un semblable jugement repose sur le caractère propre de l'histoire. Elle n'a à faire qu'à des hommes, et « chaque homme est un *unicum* » : la volonté libre a beau être limitée par des conditions déterminées, il lui reste toujours « un champ considérable et incalculable » (7). « L'histoire se compose d'actes singuliers qui sont tous différents ; jamais les mêmes causes ne se représentent exactement, et jamais par suite ne se reproduit un même effet ». A cela s'ajoute le rôle du hasard, qui est très important : M. Lindner en a parlé de façon précise et intéressante dans sa *Geschichtsphilosophie*.

Notre auteur rappelle ici que, dans ces derniers temps, on a opposé, précisément, l'histoire et la science de la nature en définissant la première comme étude de l'unique, du singulier, de l'individuel[1] (p. 8). Pourtant, il veut que l'histoire, comme toute autre science, ait le droit d'aspirer à l'unification des phénomènes. On a cherché des lois dans l'histoire : cet essai n'a pas été heureux — il fait allusion ici aux *Kulturzeitalter* de Lamprecht (p. 9) — : « peut-être un autre chemin mène-t-il à de meilleurs résultats ». Il faut partir toujours du détail — c'est là le terrain scientifique — et non d'hypothèses téléologiques quelconques ; mais, en étudiant les faits, on peut s'élever plus haut ; on peut se demander s'il y a des traits caractéristiques qui se retrouvent partout, chez tous les peuples, du début à nos jours. « Seule la considération de l'histoire universelle peut montrer la route » (p. 10). Lamprecht, remarquons-le, aurait le droit de dire que tel est bien aussi le principe de sa méthode : la comparaison.

Le concept d'histoire universelle est très courant, dit M. Lindner — qui cite Schiller et « notre grand maître » Ranke. Mais il a sa façon à lui de déterminer ce concept. Elle consiste à chercher dans les faits historiques de l'analogie avec les phénomènes, en général, et ainsi avec ceux de la nature, à se demander s'il n'y a point des conditions générales qui imposent de la régularité à l'individuel.

Il ne croit pas qu'il y ait pour l'histoire autant de parti à tirer des théories darwiniennes que certains l'ont pensé (p. 11). Mais l'homme est un être double : il a une vie animale en même temps qu'une vie proprement humaine. De là des conditions de deux sortes. Dans les conditions de la seconde catégorie, il convient d'établir encore une distinction. L'homme est libre, et il dépend de son milieu ; il y a « ce qui est arrivé » et « ce qui arrive ». L'acte individuel appartient à *l'instant*. La tâche capitale de l'historien est de s'informer *du fait instantané*, de s'enquérir des personnes agissantes, de leur être propre : mais l'individuel s'incorpore au général, comme les fossiles, jadis vivants, font partie de la pierre. De là ce qu'on observe de mécanique dans l'histoire ; de là la continuité dans l'évolution. Il y a un principe de permanence (*Beharrung*), qui représente « l'énergie historique » (p. 14). Mais à la perma-

1. Voir dans ce même numéro l'article de M. le prof. Windelband. Et voir notre note sur *l' « ancienne » et la « nouvelle école » en histoire, d'après M. Arvid Grotenfelt*, n° de juin 1904, pp. 381-387.

nence s'oppose le changement — dont les causes sont variées, les unes physiques, les autres d'ordre humain. La vie, comme tout mouvement, aboutit à la différenciation. « L'évolution, c'est le rapport de la permanence et du changement » (p. 15).

Le changement fait naître, à des degrés divers, un besoin d'adaptation ; et tout découle, en histoire, de ce besoin. Sentir le besoin et le comprendre est un acte psychique dont la base est dans les circonstances extérieures. L'acte psychique mène à *l'idée*, à l'effort pour satisfaire le besoin. Une fois l'idée conçue, elle peut agir pour elle-même, élargir les questions, en poser de nouvelles. Quand le choc auquel elle répondait recule dans le passé, l'idée peut devenir un idéal, produire les conséquences les plus lointaines, enfanter de nouvelles idées. Ainsi la vie se meut dans le développement des idées. Les idées ne sont pas limitées à des domaines particuliers de la réalité historique : elles se manifestent dans tous, dans l'État, la religion, l'activité économique, etc. Ce sont là les *Lebenstätigungen*, les formes de la vie, soumises au changement, et chaque modification de l'une agit sur les autres. Les besoins et les idées ne concernent donc pas seulement l'existence matérielle mais peuvent appartenir même à la vie de l'esprit (p. 16).

Les idées sont passagères : une fois accompli le changement auquel elles tendaient pour la satisfaction d'un besoin, elles cessent d'être nécessaires. D'ailleurs, comme les besoins de la vie humaine sont divers et qu'une idée est *einseitig*, il peut arriver que telle idée soit remplacée par une idée opposée. C'est là la loi de contraste qui apparaît surtout dans le domaine de l'esprit : Christianisme, Renaissance, Réforme, Révolution française sont des phénomènes de contraste. Les idées sont dans une incessante fluctuation. L'évolution est et sera un perpétuel va-et-vient des idées directrices ; et, comme les besoins fondamentaux de l'homme sont peu nombreux, toujours se reproduiront des phénomènes semblables. Des résultats obtenus il reste à chaque fois quelque chose, grâce à la permanence, et il est tout au moins vraisemblable que la répétition s'accomplira dans des formes toujours plus hautes et plus fines (p. 17). La permanence est le support de l'histoire : elle empêche que rien dans la civilisation s'anéantisse jamais complètement. Les révolutions sont suivies de réactions, si violentes soient-elles : mais le passé ne se reproduit pas ; et la marche en avant est une sorte de compromis.

En somme, la civilisation résulte d'un processus différencié d'évolution, où cherche à s'établir une harmonie entre la permanence et le changement. Le rapport de la permanence et du changement fait le fond de l'histoire, et la destinée des peuples dépend tout ensemble des changements auxquels ils sont soumis et de la faculté d'adaptation qu'ils possèdent (p. 18).

Ici, M. Lindner revient à son point de départ. Il parle de la différence profonde qui s'est manifestée dans leur histoire entre les Indo-Germains et les Mongols. La faculté d'adaptation est, au plus haut degré, propre aux premiers, et elle est étroitement liée à d'autres traits : l'individualisme, « la disposition aux représentations idéales » (p. 20). Les Mongols sont

plutôt conservateurs; ils sont portés à s'incliner devant l'autorité et sentent profondément la valeur de la communauté; leur esprit est orienté vers les choses pratiques. Tandis que le monde indo-germanique progressait, le monde mongolique restait stationnaire. Celui-ci a subi le contact de celui-là, et il s'est — au Japon — modifié soudain. Il y aurait là le premier exemple d'une révolution sans réaction, s'il ne survenait pas d'à-coup. Il s'est produit autrefois, chez les Turcs, quelque chose d'analogue à ce qui se produit au Japon, mais la réaction a eu lieu. Il ne suffit pas, pour qu'il y ait adaptation, qu'on accueille ce qui est nouveau, il faut qu'on se l'assimile. Le devoir des peuples consiste à établir les rapports convenables entre la permanence et le changement, c'est-à-dire à enrichir et à parfaire continuellement leur nature propre (p. 23). Et M. Lindner termine par quelques salutaires, quelques patriotiques conseils à l'adresse des jeunes gens qui l'écoutent.

M. Lindner a fait tenir dans les limites étroites de ce discours toute la matière de son livre sur la philosophie de l'histoire. Les détails précis, les remarques justes et ingénieuses sont tombés : ce qui reste prend ainsi un caractère plus spéculatif, plus vague, plus contestable; mais bien des points sont contestables dans l'ouvrage même. — Constater les rapports de la permanence et du changement, cela n'a rien de neuf : Bagehot, entre autres, a insisté heureusement sur ce point dans ses *Lois scientifiques du développement des nations*. Expliquer scientifiquement ces rapports, voilà ce qui importe, et M. Lindner ne nous semble pas le faire de façon suffisante. Sa théorie des idées ne va pas sans obscurité, et elle est d'une psychologie assez factice. Le raccourci du discours met en évidence les survivances de philosophie mêlées dans son œuvre aux éléments scientifiques. Nous aurons, ailleurs, l'occasion d'exposer et de discuter ses idées d'une façon plus complète. Ici, ce que nous avons voulu montrer principalement, par un nouvel exemple, c'est combien, en Allemagne, on s'intéresse à ces questions et comment on y mêle encore, assez souvent, une part de spéculation aux préoccupations positives.

H. B.

LE DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'HISTOIRE DES RELIGIONS.

Du 30 août au 2 septembre a eu lieu à Bâle le 2e Congrès international d'Histoire des religions. Nous empruntons quelques renseignements et quelques réflexions à l'intéressant et très complet compte rendu qu'en a donné M. François Picavet dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (15 oct. 1904, pp. 289-314).

« Huit sections avaient été organisées; la première avait pour objet le

religions des peuples que l'on dit à l'état de nature (*Naturvölker*), y compris les Péruviens et les Mexicains; la seconde, les religions des Chinois et des Japonais; la troisième, la religion des Égyptiens; la quatrième, les religions des Sémites; la cinquième, celles de l'Inde et de l'Iran; la sixième, celle des Grecs et des Romains; la septième, celles des Germains, des Celtes, des Slaves et des Hongrois; la huitième, la religion chrétienne. »

M. Picavet fait sur certains détails d'organisation des critiques que nous tenons à reproduire parce qu'elles ont une portée générale : le profit de la plupart des Congrès est amoindri par de semblables défauts de méthode. — « Il y a eu deux sortes de travaux : dans les séances plénières, les communications d'un intérêt général; dans les séances de sections, celles d'un intérêt plus technique. « Le choix devait être et a d'ailleurs été des plus arbitraires. Pourquoi attribuer un intérêt général aux conceptions religieuses du Koheleth, aux survivances de l'ancienne religion sémitique dans les centres syriens, à l'Ahura Mazda dans l'Avesta, aux cérémonies religieuses des sauvages de Bornéo, et un intérêt technique à la croyance à l'immortalité dans le Koheleth, au rationalisme musulman au xe siècle, aux relations d'Akbar avec les Parsis, aux opinions et cérémonies religieuses des Phânsigârs? D'autre part, les communications sur lesquelles on n'avait, sauf le titre, aucune indication préliminaire, étaient lues trop rapidement, en anglais, en allemand, parfois même en français, pour qu'on pût s'en faire une idée exacte; elles étaient faites en même temps pour les sections, dans des locaux différents, et il était impossible de savoir à l'avance quelles seraient les plus intéressantes, comme le plus souvent de demander des explications ou d'entamer une discussion utile ou approfondie. Aussi un vœu présenté par M. Picavet, appuyé par M. Montet et que bon nombre de congressistes auraient voulu approuver, a été renvoyé au prochain Congrès, pour que des résumés de toutes les communications soient imprimés et distribués avant toutes les séances, comme cela s'est fait, fort heureusement d'ailleurs, en 1900, pour le Congrès international d'enseignement supérieur. »

Voici dans quels termes M. Picavet définit les tendances générales qu'a fait apparaître le Congrès de Bâle.

« Dans quelques-unes des expositions que nous avons entendues, on pourrait noter des préoccupations apologétiques. Telles sont celles du missionnaire Berthoud, du grand-prêtre des Parsis, Rastamji Edulji Dustoor Peshotam Sanjana, du professeur Furrer, du prêtre bouddhiste Kai-Kioku-Watanabé, peut-être du rabbin Tänzer et du missionnaire de l'Islam Schraworthy. Dans d'autres, on retrouverait des conceptions analogues à celles du Congrès de Chicago, qui songeait à réunir tous les croyants en montrant l'unité de la religion, ou même tous les hommes en affirmant que la vie religieuse ou guidée par la religion est la plus excellente de toutes. D'autres enfin, sans aller aussi loin, témoignent de l'existence de croyances religieuses chez leurs auteurs, ou du désir d'employer l'histoire des religions à les épurer, à les élever ou à les défendre.

« Il en est, d'un autre côté, qui impliquent des hypothèses à leur point de départ ou à leur point d'arrivée : telles sont celles de M. Paul Sarasin, qui pose l'existence de formes inférieures de l'humanité ; de M. Dieterich, qui généralise le culte de la Terre Mère, en appliquant à tous les pays et à tous les hommes ce qui est incontestable pour ceux dont il passe en revue les religions et les croyances ; du docteur Jérémias et du professeur Mahler, de M. Kessler, qui fait du Manichéisme une religion comparable au Bouddhisme, au Christianisme et à l'Islamisme ; de M. Schröder, qui généralise, pour tous les Indo-Germains, la croyance à un être souverainement bon, qu'on peut noter chez quelques-uns d'entre eux ; de M. Deussen, qui ferait volontiers la synthèse du Brahmanisme, du Bouddhisme et du Christianisme.

« Le plus grand nombre des communications présentent un caractère strictement historique. Toutes — autant qu'il est permis de l'affirmer après une audition sommaire — témoignent d'un ardent désir de trouver la vérité, soit pour elle seule, soit, comme disait M. Albert Réville, parce qu'elle est le meilleur et le plus sûr moyen d'arriver à Dieu. Ce qui prédomine, en somme, c'est le besoin d'une connaissance complète, exacte, précise, impartiale et même désintéressée de toutes les manifestations de la vie religieuse. Elles suffisent à établir que l'histoire comparée des religions tend de plus en plus à se faire une place à côté de l'histoire des sciences, des philosophies, des arts et des littératures. Comme dans bon nombre d'autres régions du domaine historique, on se demande encore parfois qu'elle en peut être l'utilité. Comme on l'a vu par ce qui précède, les réponses ne manquent pas, sans compter celle qu'y donneraient les hommes pour qui les religions ne sont que « des manifestations pathologiques ». Mais presque tous en viennent à estimer qu'il est inutile de se poser la question et que même si l'on accordait, avec Fustel de Coulanges, que l'histoire ne sert et ne doit servir à rien, il faudrait continuer ces études avec d'autant plus de persévérance, de désintéressement et d'impartialité. »

L'article de M. Picavet se termine par des réflexions sur l'enseignement supérieur en Suisse. Le nombre des établissements qui le donnent — Universités de Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Zurich, Bâle ; Académie de Neufchâtel ; Polytechnikum de Zurich — est considérable relativement à la population du pays, et leur situation est prospère. En Suisse, « les dépenses relatives à l'instruction sont considérées comme les plus importantes de toutes », disait un professeur de Lausanne à M. Picavet. Les Universités suisses peuvent compter, plus que nos Universités régionales, sur la sympathie et le concours des populations. Indépendantes les unes des autres, elles viennent d'inaugurer des conférences où elles discutent en commun les questions qui les intéressent toutes « De ce fait, elles auront les avantages de notre centralisation ; elles conserveront ceux qu'elles tirent de leur liberté, de leur esprit d'initiative, comme de l'appui et de la considération qu'elles rencontrent partout autour d'elles. »

A la séance d'ouverture de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, notre collaborateur, M. Diehl, chargé du discours, a exposé « les raisons d'existence, l'organisation, les résultats de l'histoire byzantine » à la Sorbonne, pour arriver à « une question plus essentielle et plus haute : à rechercher ce que doit être, dans une Université, la formation intellectuelle d'un étudiant en histoire ».

Il a montré comment un professeur d'Université doit, non pas seulement expliquer, dans des cours d'exposition générale, où en est la science, mais encore la faire avancer. Pour Byzance, ce qui reste à faire, c'est « à côté de l'histoire-batailles, dont nous sommes un peu lassés, la seule histoire qui vraiment compte, celle de la civilisation ». Les mémoires pour la licence et surtout pour le diplôme d'études peuvent beaucoup pour l'avancement de ces études et y ont déjà contribué.

D'une façon générale, ce qui importe, a-t-il dit aux étudiants en histoire, c'est que, « dans chaque domaine d'études, vous sachiez quels problèmes essentiels sollicitent l'attention de l'historien et quelles solutions déjà ont été tentées ou données. Ce qui importe, en un mot, c'est que, dans chaque domaine d'études, vous sachiez exactement, scientifiquement, quels sont les résultats acquis, et que, pour connaître ce qui reste à faire, vous soyez, par des cours d'orientation, généraux et précis tout ensemble, informés préalablement de ce qui a été fait.

« Dans ce travail scientifique qui reste à faire, il vous faudra ensuite apprendre comment vous prendrez votre part. C'est d'abord par l'explication des textes historiques. Il est, je crois, peu d'exercices qui soient plus profitables à l'esprit..... Quand vous aurez appris à manier les textes, il vous faudra ensuite apprendre à les mettre en œuvre ; vous le ferez par la préparation des mémoires d'érudition qu'on vous demande à la licence ou au diplôme d'études. Et sans doute il vous faudra ici plus d'application encore, pour comparer les diverses sources, les contrôler l'une par l'autre, pour tirer des matériaux patiemment rassemblés une exposition vraiment scientifique et critique où chaque affirmation puisse se prouver, où chaque hypothèse puisse se démontrer. Mais la nouveauté des résultats vous récompensera amplement de l'effort que vous aurez fait. Ce n'est point une satisfaction médiocre d'avoir, si mince soit-elle, trouvé une parcelle de vérité.

« Voilà, messieurs les étudiants, ce que, dans l'année qui s'ouvre, l'Université vous offrira. Qu'il s'agisse de la Grèce ou de Rome, du moyen âge oriental ou du moyen âge occidental, de l'histoire de l'art ou de l'histoire de la Révolution, partout l'enseignement historique se présentera à vous sous un double aspect. Des cours d'orientation générale, qui, pour prendre la formule même inscrite sur notre affiche, vous feront connaître, pour chaque période de l'histoire, les sources, les méthodes, les principaux résultats, en un mot l'état de la science sur les questions essentielles ; et d'autre part, les exercices pratiques, explications de textes, direction de travaux, par où vous apprendrez comment se forme un historien. »

***

Nous avons signalé, l'an dernier, parmi les cours de l'Extension universitaire de Londres, ceux de M. le Dr Emil Reich. L'auteur de *The fundations of modern Europe* et de *Success among the Nations* — récemment traduit chez Flammarion — fait, cette année encore, des cours d'histoire générale qui débutent par une « Introduction à l'étude de l'histoire » en quatre leçons. M. Reich y traite d'importantes questions théoriques, et on voit, d'après le « Syllabus » du cours, qu'il est au courant des principales discussions sur le caractère de l'histoire. — Nous publierons, d'ailleurs, prochainement un article de M. le Dr Reich.

***

Le cours d'Histoire du travail que fait M. Georges Renard au Conservatoire national des Arts et Métiers embrassera cette année la période du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Ce sera une sorte de synthèse de l'évolution du capitalisme dans les deux périodes *nationale* et *internationale*, qui succèdent à la période *urbaine*.

***

M. Marcel Poëte, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de la ville de Paris, fait à cette Bibliothèque un cours d' « Introduction à l'histoire de Paris ». Sa leçon d'ouverture, publiée dans la *Revue Internationale de l'Enseignement* (numéro du 15 octobre), montre bien l'intérêt et l'importance méthodologique de ce cours. L'Université de Paris n'a point de cours d'histoire régionale comme en ont la plupart des Universités provinciales. Cela s'explique. Mais la Bibliothèque de la ville de Paris était toute désignée pour accueillir un enseignement qui en facilitera l'utilisation.

***

Le 20e meeting de l'American Historical Association doit avoir lieu à Chicago les 28, 29 et 30 décembre, conjointement avec celui de l'American Economic Association et de l'Americain Political Science Association nouvellement fondée.

***

Au moment où nous publions notre monographie sur la *Bourgogne*, signalons une Revue nouvelle, la *Revue Champenoise et Bourguignonne, revue régionale d'histoire et d'érudition*, dont le premier numéro a paru en juillet. Elle veut superposer aux publications éditées par des sociétés savantes, dont l'action et les sujets d'études sont renfermés dans un cercle assez étroit, « un organe embrassant un rayon plus étendu qu'un arrondissement ou un département, avec un programme plus varié et plus vaste que celui d'une société ». Elle pourra rendre des services si elle s'attache à promouvoir et à synthétiser les études d'histoire régionale.

***

Les lecteurs de la *Revue*, n'ont sans doute, pas oublié les fragments des *Griechische Denker*, de M. Th. Gomperz, traduits par M. Aug. Reymond, l'éditeur apprécié de Lucrèce, que nous avons publiés ici (août 1901 et août 1903). M. Reymond a fait paraître récemment le premier volume de sa traduction (Lausanne, Payot, Paris, Alcan, 1904, XVI-545 pp. gd 8°).

Ce volume comprend, comme le Ier tome de l'ouvrage original, les chapitres suivants : *Introduction; les Philosophes naturalistes de l'Ionie; Orphiques et Pythagoriciens; l'École d'Élée ; Anaxagore; Empédocle ; les Historiens ; les Médecins; les Atomistes; Débuts de la science de l'Esprit; les Sophistes ; Essor de la Science historique.* Il est précédé d'une intéressante préface de M. Alfred Croiset qui met en lumière les traits originaux de l'œuvre : largeur d'intelligence, souci de rattacher la philosophie à toutes les manifestations de la pensée et la pensée à la vie, mérite et pittoresque même de la forme. La traduction est excellente : toujours claire et précise, elle reflète, à l'occasion, l'ingéniosité et la couleur du style.

Cet ouvrage, dont le 2e volume ne tardera pas à paraître en français (le 3e volume n'a point paru encore en allemand), rendra de grands services aux étudiants et, en général, au public cultivé.

***

Nous avons reçu les brochures suivantes : Ch. Seignobos, *Le Régime de l'Enseignement supérieur des lettres, Analyse et Critique*, Publication du Musée pédagogique, Paris, 1904, 8° ; J. Régnier, *L'Instruction publique et la Convention* (Extrait de la *Nouvelle Revue*, 15 juin 1904, 8°) ; M. Asin y Palacios, *El Averroismo teologico de Sto Tomas de Aquino* (Extrait d'un livre d'hommage à Francisco Codera).

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

A.-C. Armstrong. **Transitional eras in thought, with special reference to the present age.** New-York, the Macmillan Company, 1904, ix + 347 pp., in-18.

Ainsi que le dit l'auteur lui-même, toute époque historique, qu'il s'agisse de l'histoire de la pensée ou de l'histoire politique ou sociale, constitue dans une certaine mesure une époque de transition entre celle qui l'a précédée et dont elle tire ses éléments constitutifs et celle qui la suit et qu'elle prépare. Mais ce n'est pas de ces époques qu'il entend s'occuper, car ce serait refaire l'histoire tout entière. Ce sont là des époques de développement calme, où chaque génération recueille sans objection et tel quel tout l'héritage du passé en y ajoutant seulement, et cela le plus souvent d'une façon trop peu consciente pour qu'on puisse y voir la moindre velléité de protestation, les éléments nouveaux résultant des conditions nouvelles que crée la vie au cours de son évolution pour ainsi dire spontanée. L'opposition qui peut se manifester souvent entre ces éléments nouveaux et les éléments anciens, c'est-à-dire entre le passé et le présent, si elle ne passe pas toujours inaperçue, ne choque pas les esprits, ne provoque pas le besoin d'une fusion organique, d'une conciliation tout au moins, ou si conciliation il y a, c'est le présent qu'on s'applique à adapter au passé, plutôt que de plier le passé aux besoins nouveaux avec tous les désirs, croyances et aspirations qui en découlent.

Mais il y a en revanche d'autres époques où cette opposition entre le passé et le présent provoque un état de malaise aigu, de mécontentement, parce qu'elle revêt elle-même une forme tellement aiguë, le passé pesant sur le présent d'un poids tellement lourd, qu'il semble que, pour frayer un chemin aux idées nouvelles, on doive commencer par démolir les obstacles formés par les idées et croyances traditionnelles. Ce sont là, d'après l'auteur, les époques de transition au sens plus restreint du mot, celles qu'il étudie dans le présent ouvrage. Il nous semble que ces époques pourraient être plus proprement et avec plus de justesse appelées *révolutionnaires*,

parce que l'évolution historique semble subir à ces moments-là une véritable solution de continuité, le présent tendant à assumer par rapport au passé le même rôle que celui-ci avait joué jusqu'alors par rapport au présent.

Les périodes de transition les plus typiques enregistrées par l'histoire du monde occidental sont, d'après l'auteur, au nombre de quatre : la période sophistique de la Grèce antique, l'époque de la Réforme et de la Renaissance, la deuxième moitié du XVIIIe siècle en France, et enfin l'époque actuelle. Toutes ces époques auraient ceci de commun qu'elles ont commencé par démolir avant de bâtir, par nier avant d'affirmer : négation des idées philosophiques et religieuses reçues, essais de reconstruction à l'aide de la conciliation éclectique des différentes idées religieuses et philosophiques anciennes, par le retour à la foi.

Nous nous refusons à accorder aux époques de transition ou, pour nous servir du terme que nous avons proposé, aux époques révolutionnaires, ce caractère sinon exclusivement, tout au moins primitivement négatif que l'auteur leur attribue. Ce que nous considérons comme son erreur provient de ce qu'il ne tient pas suffisamment compte des liens étroits qui existent entre toutes les manifestations de l'activité humaine et qu'il isole trop l'histoire de la pensée de celle de l'action à laquelle elle est indissolublement liée. Il n'existe pas de révolution intellectuelle qui ne soit précédée ou suivie de près ou accompagnée d'une révolution politique et sociale. Tout effort, toute action révolutionnaire n'a pas d'autre but que d'adapter les conditions politiques ou sociales anciennes aux idées nouvelles ou d'élever les idées anciennes au niveau des conditions politiques ou sociales nouvelles. L'action révolutionnaire est l'expression d'un besoin d'ordre, d'harmonie entre toutes les manifestations de la vie, et même dans son œuvre de démolition, de destruction elle est toujours guidée par un idéal positif qui peut rester longtemps obscur, inconscient, manquant de base philosophique, logique ou scientifique, mais qui ne s'en manifeste pas moins dans la vie elle-même par une transformation radicale dans les rapports entre les hommes, en opposition complète avec les idées philosophiques et religieuses anciennes. Cette transformation ne résulte ni d'un raisonnement logique, ni d'une évolution pour ainsi dire mécanique, automatique. Elle est elle-même l'expression des tendances les plus profondes de l'homme, continuellement en œuvre pour adapter les circonstances aux besoins humains, les façonner en vue des fins et des buts humains. Et l'action révolutionnaire se propose de donner à cette transformation dans les rapports inter-humains, à ce changement des fins et des valeurs une double sanction : une sanction pour ainsi dire pratique, par une adaptation appropriée des institutions politiques et sociales, et une sanction théorique, en rattachant les transformations de fait à un principe supérieur, en lui donnant une base philosophique. C'est alors que commence la période de tâtonnement, d'essais successifs plus ou moins réussis, plus ou moins durables, une période de transition si l'on veut, avec cette restriction toutefois que, malgré l'absence d'un principe théorique supérieur, malgré le retard dans la transformation des

institutions, la vie pratique se poursuit comme si la double sanction dont nous venons de parler existait réellement : on voit des mœurs républicaines se manifester dans des pays autocratiques, les plus purs principes de l'Évangile trouver leur application dans des pays ayant depuis longtemps rompu avec la tradition chrétienne et la moralité la plus haute présider aux relations inter-humaines dans des pays dont les meilleurs esprits en sont encore à chercher de nouveaux principes moraux destinés à remplacer les anciennes sanctions religieuses.

C'est là précisément la caractéristique de notre époque à laquelle l'auteur consacre la plus grande partie de son livre. Malgré les réserves que nous venons de faire en ce qui concerne la conception générale des époques de transition, nous ne pouvons que souscrire à la plupart de ses idées relatives aux rôles respectifs de la science, de la philosophie et de la religion dans l'histoire de la pensée moderne, à celui de la méthode historique et de la théorie de l'évolution, cette dernière comprenant deux parties distinctes qu'on a eu le grand tort de confondre jusqu'en ces dernières années : l'évolution biologique telle qu'elle a été décrite et formulée par Darwin, et l'évolution-développement, telle qu'elle a été comprise par Spencer et qui, longtemps avant Spencer et Darwin, a été entrevue par Hegel. Il nous est impossible de résumer ici, même brièvement, toutes ces idées ; disons seulement que la conclusion générale qui semble se dégager du livre, c'est l'impossibilité de trouver dans la science moderne la justification d'une philosophie matérialiste, d'une conception purement mécanique du monde, d'un point de vue causal dans la morale ; la science renferme bien les éléments d'une philosophie, d'une religion, d'une morale, et toute philosophie, toute religion, toute morale doit, pour répondre aux besoins du temps présent, tenir compte des données scientifiques ; mais la science en elle-même ne constitue ni une philosophie, ni une religion, ni une morale ; elle ne devient une philosophie qu'en changeant de méthode, en substituant au point de vue causal le point de vue finaliste, la philosophie, la religion et la morale n'ayant leur raison d'être qu'en tant qu'elles formulent des postulats et considèrent les choses au point de vue de la *valeur*.

Dr S. Jankelevitch.

Augusto Bosco. **La delinquenza in vari stati di Europa**. Roma, Tipografia della Accademia dei Lincei, 1903, 282 pp., in-4°.

L'auteur étudie dans le présent volume le mouvement de la criminalité en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, en Autriche, en Allemagne, en Irlande et en Écosse pendant la période de trente années qui s'étend de 1861 à 1899.

Il se rend fort bien compte que les statistiques que nous possédons à

ce sujet ne sont susceptibles de nous donner une idée plus ou moins exacte du véritable mouvement de la criminalité qu'à la condition d'être triées et analysées avec soin. Il ne suffit pas de s'en tenir au chiffre brut des condamnations prononcées pendant une année donnée dans un pays donné, mais il faut classer ces condamnations selon la nature des tribunaux qui les ont prononcés: assises, police correctionnelle, simple police, d'où une première division en crimes proprement dits, délits et contraventions. Il faut ensuite, dans les limites de chacune de ces divisions, classer les délits selon les motifs psychologiques qui les ont déterminés: crimes intentionnels, passionnels, occasionnels; selon l'objet sur lequel ils portent: délits contre les personnes, contre l'État, contre la propriété, contre les mœurs etc. D'un autre côté, il existe des causes qui font que le nombre des condamnations ne répond pas toujours au nombre des crimes ou délits commis: il faut notamment tenir compte des acquittements prononcés souvent dans les cas où l'accomplissement du crime n'est nié par personne, pas même par l'accusé; de l'application aux prévenus reconnus coupables de lois telles que la loi Bérenger en France et en Belgique la « loi du pardon ». On doit encore se rappeler que beaucoup de crimes restent impunis, leurs auteurs ayant réussi à échapper à la justice. Une considération très importante qui ne doit pas être perdue de vue lors de la comparaison des chiffres de la criminalité appartenant à différentes années est celle-ci: à mesure que nous nous rapprochons de la dernière année-limite choisie par l'auteur, c'est-à-dire de l'année 1899, nous voyons se perfectionner les moyens permettant de découvrir les crimes et les délits, ce qui fait que le nombre de ceux qui échappent à la justice diminue de plus en plus, ce qui pourrait donner l'illusion d'une augmentation de la criminalité; d'un autre côté, le nombre des attributions de l'État moderne allant en augmentant, de nouvelles lois sont édictées partout dont la non-observation forme autant de nouvelles catégories de délits qui autrefois n'existaient pas: tels les délits liés aux faits de grèves, la non-observation de mesures d'hygiène et de salubrité publiques etc. etc.

On doit rendre cette justice à l'auteur qu'il a dans la mesure du possible tenu compte de la plupart de ces facteurs. Il nous semble résulter de ses recherches que, prise dans son ensemble, la criminalité telle qu'elle est enregistrée par les annales judiciaires subit avec le temps une *transformation* plutôt qu'une véritable diminution. Cette dernière se manifeste assurément pour certaines catégories de crimes et délits, tandis que pour certaines autres elle augmente, nous dirons même que ce sont les crimes les plus graves dont le nombre se trouve diminué, tandis que l'augmentation existe plutôt pour les crimes de moindre importance, les délits et les contraventions, et l'auteur nous montre très bien les conditions sociales dont la transformation entraîne cette diminution d'un côté, cette augmentation de l'autre. Mais, encore une fois, dans son ensemble la criminalité, en y faisant entrer tout à la fois les crimes et les délits et les contraventions, ne diminue pas, mais se transforme: elle constitue selon nous l'expression d'une opposition entre la volonté personnelle et l'intérêt

personnel d'un côté, et la volonté générale et l'intérêt général d'un autre côté. Si, au point de vue des conséquences, des effets, les divisions de la criminalité que nous avons énumérées plus haut s'imposent, tous les crimes, délits et contraventions ont en revanche un côté qui leur est commun : c'est le côté formel, psychologique, le mobile, l'intention qui est la même partout, aussi bien dans le meurtre prémédité que dans le crime passionnel, c'est la conception, si l'on peut s'exprimer ainsi, *égocentrique* de la personnalité, résultant d'un rétrécissement du champ *affectif*. C'est pourquoi aussi la criminalité à elle seule est incapable de nous fournir une idée précise du niveau de la moralité à un moment donné, les lois n'étant faites que pour les actions suivies d'un dommage matériel *immédiat*, visible et palpable, tandis que les dommages qui résultent des actions immorales sont moins directs, ont des effets plus éloignés et un caractère moins matériel.

Dr S. Jankelevitch.

Ferdinand Baldensperger. **Goethe en France,**
Paris, Hachette, 1904. 392 pp. in-8°.

Il y a, au point de vue de la littérature comparée, et en ce qui concerne Gœthe, deux grands sujets à traiter : l'influence de la littérature française sur Gœthe, et l'influence de Gœthe sur la littérature française, ce qu'il a reçu de la France et ce qu'il lui a donné ou rendu. M. Baldensperger a pris le dernier sujet, et on peut dire qu'il l'a épuisé ; son livre est un vaste recueil de renseignements, toujours puisés aux sources et bien classés. Il a suivi l'ordre chronologique, recherchant d'année en année et d'un ouvrage à l'autre, depuis *Werther* jusqu'au second *Faust*, l'échange d'idées qui s'est produit entre Gœthe et la nation qu'il jugeait la plus littéraire des temps modernes. Cet ordre lui était commandé par la nature même du sujet ; car Gœthe n'a pas été transporté en France d'emblée et pour ainsi dire en bloc, comme par exemple Shakespeare ou Dante, il nous a été révélé peu à peu et par parties ; il a été l'objet d'explorations et importations successives.

L'influence commence par *Werther*, et c'est peut-être encore aujourd'hui celui des ouvrages de Gœthe que les Français connaissent le mieux. Pour les Français de la fin du XVIIIe siècle, Werther était à peine un étranger ; c'était un fils de Saint-Preux. Le roman de Gœthe se recommandait aux « âmes sensibles » par tout ce qui était original dans la *Nouvelle Héloïse*, le culte de la nature, la forme d'une confession épistolaire, favorable à l'analyse des sentiments, et surtout la lutte contre les préjugés de caste et les conventions mondaines. Werther devint l'ancêtre d'une lignée de déclassés, hommes et femmes, depuis la Delphine de Mme de Staël jusqu'au Joseph Delorme de Sainte-Beuve ; il leur resta supérieur à

tous par « son langage toujours simple, clair et précis » qu'admirait déjà Cabanis.

Au temps du romantisme, « l'auteur de *Werther* » devint, pour la France, « l'auteur de *Faust* » et quelquefois celui des ballades. Mais les romantiques n'ont d'abord vu dans le poème de Gœthe qu'un drame d'amour ou une fantasmagorie ; la partie philosophique et même la profondeur psychologique du sujet leur échappaient. Le poème est-il mieux goûté de nos jours ? Certaines critiques toutes récentes permettent d'en douter. En tout cas, on pourrait demander à beaucoup de lecteurs français qui admirent *Faust*, et qui ont appris à l'admirer dans des traductions, s'ils en ont lu quelques pages avec un réel plaisir. Peut-être le meilleur interprète de *Faust* que nous ayons eu en France est-il encore le compositeur Berlioz. En somme, M. Baldensperger pense que les romantiques n'ont pas compris Gœthe, qui était un classique dans la moelle des os. Ils ont essayé aussi de nous rendre certaines ballades fantastiques de Gœthe dans des traductions gauches, qui plaisaient néanmoins au poète allemand, parce qu'elles éveillaient en lui le ressouvenir des émotions de sa jeunesse. Mais on voit bien que les auteurs de ces traductions n'ont pas vécu dans la familiarité des sylphes ; ce sont des machines poétiques, plus vides que les anciennes allégories classiques.

Gœthe sera-t-il jamais populaire en France ? Lui-même disait qu'il ne le serait jamais en Allemagne, ou qu'il ne le serait que très tard. Si une impression générale se dégage de la vaste et minutieuse enquête à laquelle s'est livré M. Baldensperger, c'est qu'en somme les influences étrangères sont moins profondes sur une littérature, surtout sur une littérature originale comme la nôtre, qu'on ne l'imagine quelquefois. Tantôt on les accuse de faire dévier le génie national, tantôt on leur fait un mérite de le féconder; elles ne font, en réalité, ni tant de bien ni tant de mal. Elles ne sont profondes et efficaces que si elles sont préparées, si les germes qu'elles répandent trouvent un sol favorable. Elles ne font jamais qu'accélérer un mouvement qui est déjà commencé ; elles n'interrompent jamais le cours normal d'une littérature.

A. Bossert.

J. Dresch, **Karl Gutzkow et la Jeune Allemagne**. Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 1904, x-482 p., in-18.

L'époque qui s'étend de 1813 à 1848 est une des plus curieuses et des plus mouvementées dans l'histoire intellectuelle de l'Allemagne. Paraphrasant l'expression célèbre de Kant, on pourrait dire que l'Allemagne venait de se réveiller pour la première fois d'un long « sommeil théorique » et de faire une tentative de conciliation entre la théorie et la pratique, entre les idées et les faits, entre l'abstraction à laquelle elle

avait jusque-là consacré le meilleur de ses forces et la réalité concrète dont on avait eu le tort de trop abandonner la direction à une classe qui n'avait que trop de tendance à confondre ses intérêts particuliers avec les intérêts généraux. L'état de divorce qui avait existé entre la pensée et la réalité avait failli perdre l'Allemagne qui s'est réveillée juste à temps pour s'apercevoir qu'elle était au bord d'un abîme. Il fallait donc avant tout faire cesser à tout prix cet état déplorable, pour éviter de nouveaux désastres, et c'est là la tâche qu'assuma le groupe d'intellectuels connu sous le nom de « Jeune Allemagne » et dont Karl Gutzkow fut un des représentants les plus autorisés et les plus ardents.

A vrai dire, il n'y avait pas de groupe à proprement parler ; il ne fut créé, selon la remarque spirituelle de M. Dresch, qu'à la suite du décret du 10 décembre 1835 rendu par la diète fédérale et qui déclarait dangereux pour l'ordre public les écrits de Gutzkow, Laube, Kühne, Mundt, Wienbarg et Heine, ce dernier étant considéré comme l'inspirateur et le directeur spirituel de la Jeune Allemagne. Qu'y avait-il de commun entre tous ces écrivains, quelles idées ou doctrines les liaient entre eux, poursuivaient-ils tous le même idéal ? Il serait très difficile de répondre à ces questions. La Jeune Allemagne ne possédait à proprement parler aucune doctrine bien arrêtée ; les écrivains que le décret du 10 décembre considérait comme en faisant partie étaient loin d'être d'accord sur toutes les questions essentielles de l'époque ; mais s'ils ne poursuivaient pas les mêmes fins, ne cherchaient pas à atteindre les mêmes buts, ils étaient tous d'accord pour penser que, quelles que soient les fins qu'on se pose, l'idéal dont on poursuit la réalisation, le moyen d'action reste le même dans tous les cas : ne pas faire de différence entre vivre et écrire, ne point séparer la politique de la science, de l'art, de la religion, être en même temps artistes, tribuns, apôtres (Heine).

Artiste, tribun, apôtre, personne ne l'a été au même degré que Karl Gutzkow qui peut à juste titre être considéré comme l'homme « représentatif » de l'époque. Historien, dramaturge, romancier, critique littéraire et publiciste, il pratiquait tous les genres à la fois, les confondant souvent, parce qu'il ne voyait dans chacun d'eux qu'un moyen de répandre ses idées, un moyen de propagande, d'action morale et sociale. C'est pourquoi il n'a laissé après lui, à très peu d'exceptions près, aucune œuvre durable ; mais toutes celles qu'il a écrites respirent la conviction profonde, sont pénétrées pour ainsi dire de modernisme, témoignent d'une foi inébranlable dans le progrès, dans les droits du cœur et de la raison.

Esprit peu original, il a su s'assimiler les unes après les autres toutes les idées qui successivement se sont fait jour dans l'histoire intellectuelle de l'Allemagne de 1813 à 1848, au point que ses œuvres nous présentent cette histoire comme en raccourci. Ceci justifie une fois de plus le choix de l'auteur. Romantique libéral avec Menzel, il ne tarde pas à s'éprendre des idées de Börne sur la nécessité d'une transformation politique comme condition absolue de toute réforme et de toute amélioration sociale ; il abandonne bientôt Börne, pour adhérer aux théories saint-simoniennes

et subir l'influence de Heine qui défendait et représentait ces théories devant le public allemand : c'est ainsi que Gutzkow devient partisan de l'action morale et sociale et de l'indifférence en matière de formes de gouvernement politiques. Il admire tour à tour George Sand, Eugène Sue, Balzac, manifeste une certaine sympathie à l'égard du socialisme, prévoit l'avènement du régime industriel. Mais quelles que soient les idées qu'il professe à un moment donné, il sait leur donner une forme originale, leur imprimer un cachet particulier. Partout et toujours il reste l'ennemi du doctrinarisme, ne perd jamais de vue les rapports qui doivent exister entre les idées et la réalité, et ne juge les doctrines que dans la mesure où elles tiennent compte des contingences, respectent l'individualité, la personnalité humaine. Avec une rare clairvoyance il avait prévu l'échec du Parlement de Francfort où les doctrinaires étaient précisément en majorité, et avait publié un projet de constitution qui, malgré ses apparences chimériques, était pourtant plus rationnel que l'acte par lequel le Parlement de Francfort proposa au roi de Prusse la couronne Impériale. On sait quelles furent les conséquences de cet acte. Les dernières années de sa vie, Gutzkow, fatigué, découragé aussi, se tenant à l'écart de la politique, constatant avec tristesse les progrès du militarisme prussien et les succès de la politique de Bismarck qui avaient abouti à Sadowa et à la guerre franco-allemande, et se consacrant tout entier à l'activité littéraire.

On ne peut que louer l'auteur d'avoir su grouper aussi habilement autour de la personnalité de Gutzkow l'histoire de toute une époque, et tous ceux qu'intéresse le mouvement intellectuel ayant précédé la formation de l'Allemagne moderne liront avec fruit la monographie de M. Dresch.

Dr S. Jankelevitch.

Enrico Catellani, **L'Estremo Oriente e le sue lotte** (*L'Extrême-Orient et ses luttes*). Milano, Fratelli Treves editori, 1904, in-16, di pp. 486.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été publiés dans ces derniers mois à l'occasion de la guerre russo-japonaise, il faut signaler celui-ci qui, tout en s'occupant de l'Extrême-Orient, ne parle que par incidence du Japon et est dédié presque exclusivement à la Chine. L'auteur, qui est professeur à l'Université de Padoue et membre de l'Institut de droit international, traite d'une façon intéressante autant que synthétique l'histoire de ce curieux pays. Il trace, d'une main sûre, les traits caractéristiques de l'histoire de ce grand empire, dont il constate la paralysie actuelle, due à la faiblesse militaire, liée aux idées traditionnelles de la paix et de la gloire, non moins qu'à la corruption du gouvernement et des fonctionnaires depuis l'établissement de cette dynastie mandchoise, incapable de réformes, mais renforcée sur le trône par la volonté des autres peuples,

qui n'ont rien à perdre et tout à gagner de cet état de choses (pp. 79-80). L'auteur parle de la vie religieuse et morale, idéale et pratique des Chinois depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il constate la coexistence pacifique des trois religions nationales (le Confucianisme, le Taoïsme, le Buddhisme). Il décrit la famille chinoise, l'église, l'éducation, non sans remarquer que le Chinois est — pour ainsi dire — le prisonnier des systèmes surannés qui dominent l'instruction publique de son pays : le Chinois est, en effet, l'homme au monde qui doit passer le plus grand nombre d'examens s'il veut réussir dans quelque chose ; et n'oublions pas que c'est du même concours que sortent les ministres et les généraux, les amiraux et les magistrats (pp. 180 et suiv.). Le peuple chinois, qui a des vertus éminentes (ses qualités morales les plus marquées sont l'amour de la paix, l'activité et la piété filiale), n'a pourtant pas réussi à maintenir sa place dans le monde. Mais faut-il s'étonner de la déchéance actuelle de la Chine? Ou ne faut-il pas plutôt admirer ce peuple si vieux, qui a su résister si longtemps, avant de tomber sous la concurrence des autres nations? Si c'est une loi du développement humain que les peuples doivent s'affaisser et mourir, comme les plantes et les hommes, après une période d'épanouissement et de vigueur, on ne peut que s'émerveiller de la force de résistance qu'ont su démontrer les Chinois, qui étaient déjà une nation cultivée, lorsque tous les grands peuples d'aujourd'hui n'étaient que des barbares : ils déchoivent à présent (ne pourront-ils pas se renouveler et se relever?), mais après combien de siècles de floraison magnifique!

Et pourtant si la Chine avait observé une devise que la science de ses ancêtres lui apprenait, elle ne serait pas dans l'état lamentable où elle se trouve aujourd'hui. Un vieux dicton chinois s'exprime ainsi : « Les armées doivent être tenues prêtes pendant une longue série d'années pour que l'on puisse s'en servir pendant une seule journée » (p. 213). Mais, comme la Chine n'a pas su se souvenir de cet antique enseignement, (on emploie encore les images des vieilles divinités monstrueuses pour épouvanter les ennemis!), elle est devenue ce qu'elle est à présent. La faiblesse militaire, autant que la décadence de la dynastie et la corruption des fonctionnaires sont les causes immédiates et visibles de la déchéance chinoise. Mais la cause véritable est, selon l'Auteur, la politique extérieure de la Chine pendant les siècles derniers (pp. 215-216).

M. Catellani divise la politique chinoise en quatre périodes : pendant la première (jusqu'à 246 a. J. C.) il y avait plusieurs États chinois plus ou moins dépendants de l'autorité impériale, entre lesquels il y avait des relations que l'on pouvait appliquer aussi aux rapports avec les autres peuples; dans la deuxième période, qui embrasse 1600 ans, il y a eu une sorte d'impérialisme chinois; dans la troisième période, qui va jusqu'à 1842, la Chine fit une expérience peu favorable de la politique de certains États d'Occident, de sorte qu'elle se ferma dans une cuirasse d'isolement et d'hostilité contre les étrangers, de laquelle elle a dû se dépouiller dans la dernière période, qui commence avec la guerre contre l'Angleterre de 1842, par la violence des autres peuples qui l'obligèrent

à accepter, avec la force des armes, des principes nouveaux (pp. 216 et suiv.). Les étrangers étaient considérés, dans le temps, en Chine, comme des citoyens : la Chine pratiquait déjà, dans une époque assez reculée, ce principe de l'égalité des droits des étrangers et des citoyens, qui, chez les peuples civilisés, n'est qu'une conquête récente (pp 248-250). Dans les relations de guerre, au contraire, la Chine n'a jamais su abandonner deux principes traditionnels qui lui font un grand tort : celui de ne pas distinguer entre les combattants légitimes et non légitimes (pp. 266-267), et celui de la mauvaise foi la plus complète qui justifie les pires violences contre l'ennemi (pp. 290 et suiv.). L'auteur croit que la faiblesse, surtout militaire, de la Chine, est la cause principale de la crise actuelle de l'Extrême-Orient : car, si la Chine demeurait forte, l'Europe et l'Amérique se seraient bornées à y développer des pacifiques relations commerciales au lieu de penser à s'en diviser les dépouilles (pp. 305-306). M. Catellani examine, avec une haute compétence, la politique des différents peuples dans l'Extrême-Orient : des deux grandes nations de l'Europe, qui ont leurs plus grands intérêts là-bas, à savoir la Russie et l'Angleterre, les sympathies de l'auteur sont décidément pour la dernière (pp. 353-355 et 362-363). De l'Allemagne, il décrit l'action coloniale et fait très bien ressortir les influences réciproques de sa *Weltpolitik* et de sa politique européenne. Il parle aussi de l'action de la France, de l'Italie, du Portugal, des États-Unis d'Amérique, du Japon, en se démontrant ouvertement favorable à la politique expansionniste et coloniale des grands peuples et en exprimant des idées que l'on peut vivement discuter mais dont il faut apprécier la clarté et la valeur. L'auteur croit que la politique moderne et positive des grands peuples doive être favorable à une expansion coloniale, qui n'est peut-être pas d'accord avec les principes du droit public du temps passé, mais qui, restreinte dans des bornes légitimes et respectueuses des droits des autres peuples, doit être profitable à la force présente et future des grandes nations (pp. 422-423).

Quant à la guerre actuelle, M. Catellani croit qu'on pouvait peut-être l'éviter (p. 327) si, en 1895, lorsque la Russie suivie par l'Allemagne et la France a voulu que le Japon renonçât à Port-Arthur et au Liao-tung, l'Angleterre eût aidé le Japon dans la résistance, au lieu de s'abstenir comme elle l'a fait. Ce fut l'erreur la plus grave de la politique extérieure anglaise pendant les derniers cinquante ans, et il en résulta que la Chine devint toujours plus faible et plus mal gouvernée, et que le Japon, qui était fort, mais humilié, alla en quête d'une revanche. En attendant, les grandes nations forcèrent la Chine à des concessions de territoires, qui sont de vraies cessions, quoique masquées sous le nom de locations à longue échéance. Le Japon ne pouvait pas contempler tout cela sans réagir; la réaction et la guerre furent pour lui une nécessité. Mais la victoire probable des Japonais ne doit pas nous faire craindre ce péril jaune, dont on parle chez nous, en Europe, comme d'un fantôme monstrueux. Avec la victoire du Japon, la Chine pourrait commencer à se renouveler et à se fortifier, tandis que si la Russie réussissait à remporter la victoire, un véritable péril jaune pourrait menacer l'Europe, car elle pourrait profiter à

son gré de la Chine et en exploiter les énormes réserves humaines comme une menace perpétuelle à la paix et au commerce du monde entier. De sorte que l'on peut conclure que, dans la lutte actuelle, « le Japon, qui défend ses intérêts, est en même temps, sans le savoir et peut-être sans le vouloir, aujourd'hui, le vrai défenseur des intérêts européens en Asie et peut-être demain de la sûreté des États de l'Europe » (pp. 476-477).

Le livre de M. Catellani, que nous avons brièvement analysé, est une véritable *synthèse historique et politique* de la question de l'Extrême-Orient. Écrit d'une façon facile et brillante, il est à la portée de tous ceux qui aiment à se renseigner clairement et positivement sur les causes véritables des grands problèmes contemporains. C'est un livre dont la lecture suggère naturellement des idées et des discussions : c'est là son plus grand mérite. On pourrait seulement observer que l'Auteur n'a pas donné à l'étude de la structure économique de la Chine tout le développement qu'elle méritait. Il est vrai qu'il se déclare (p. 92) un adversaire du déterminisme économique, mais on pourrait répondre que c'est peut-être la nonchalance avec laquelle la Chine a traité son économie qui l'a conduite à être presque la proie des peuples modernes en quête de nouveaux marchés, tout en étant supérieure à ses oppresseurs sous certains points de vue intellectuels et moraux.

ALESSANDRO LEVI.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

K. Lamprecht, *Moderne Geschichtswissenschaft*, Fünf Vorträge, Freiburg i. B., Heyfelder, 1905, in-8.

F. Le Dantec, *Les influences ancestrales* (*Bibl. de Phil. scientifique*), Paris, Flammarion, s. d., in-18.

G. Séailles, *Education ou Révolution*, Paris, Colin, 1904, in-18.

Th. Gomperz, *Les penseurs de la Grèce, Histoire de la Philosophie antique* (trad. par Aug. Reymond et précédé d'une préf. de A. Croiset), t. I, Lausanne, Payot, Paris, Alcan, 1904, gd in-8.

Fr. Picavet, *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, Paris, Alcan, 1905, in-8.

A. Lang, *Das Kausalproblem*, I, *Geschichte des Kausalproblems*, Köln, Bachem, 1904, in-8.

H. Schneider, *Die Stellung Gassendis zu Descartes*, Leipzig, Dürr, 1904, in-8.

L. Favre, *Notes sur l'histoire générale des sciences*, Paris, Schleicher, 1904, in-8.

K. Lamprecht, *Deutsche Geschichte, Neuere Zeit*, III[1] (t. VII[1]), Freiburg i. B., Heyfelder. 1905, in 8.

G. Weill, *Histoire du mouvement social en France (1852-1902)* (*Bibl. d'Hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1904, in-8.

Jean Vrai, *Éphémérides de la Papauté*, Paris, Fischbacher, 1904, in-12.

E. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, I, Paris, Cornély, s. d., in-16.

V. Giraud, *Chateaubriand, Études littéraires*, Paris, Hachette, 1904, in-16.

E. Champion, édit., *Itinéraire de Paris à Jérusalem par Julien, domestique de M. de Chateaubriand*, Paris, Champion, 1904, in-16.

V. G. Quesada, *Recuerdos de mi vida diplomatica* (*Mision en Estados Unidos, 1885-1892*), Buenos-Aires, Menendez, 1904, in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

HISTORIENS PSYCHOLOGUES ET HISTORIENS LIVRESQUES

Je me suis hasardé, il y a quelques mois, à publier un petit livre intitulé *Du Succès des Nations* [1], dans lequel j'avais essayé de donner une esquisse brève et préliminaire de quelques-unes des conclusions les plus importantes qui se dégagent de l'histoire considérée du point de vue psychologique. Ce livre a suscité de nombreuses critiques, aussi bien en Amérique qu'en Angleterre, et provoqué, comme tant d'autres livres, les jugements les plus contradictoires. Tandis que le vénérable organe de l'Église Anglicane lui refusait, avec l'indépendance qui le caractérise, toute originalité de pensée et relevait gravement son caractère ennuyeux, d'autres au contraire reprochaient à l'auteur son grand faible pour des vues originales et constataient en même temps que l'ouvrage se lisait avec la facilité agréable d'un bon roman.

Tout ceci n'a rien de surprenant. *Habent sua fata libelli.* Sachant que les principes fondamentaux de la plupart des critiques consistent : 1° à ne pas lire le livre à critiquer; 2° à le juger d'un point de vue qui n'est pas précisément celui duquel l'auteur voudrait qu'il fût jugé, je ne puis, à tout prendre, qu'exprimer ma reconnaissance pour les jugements dont le mien a fait l'objet.

Il existe malheureusement un point d'une importance capitale sur lequel plusieurs critiques sérieux se sont déclarés en désaccord avec moi et se sont même exprimés avec une réprobation véhémente. Il m'est souvent arrivé de lire, à mon grand étonnement, que le terme *histoire psychologique* était dépourvu de sens, que c'était une appellation creuse, redondante, etc. Il n'est, en effet,

1. La traduction française a paru chez Flammarion.

que trop clair que pour la plupart de ceux qui étudient l'histoire et qui s'y intéressent, le terme *histoire psychologique* n'évoque aucune idée neuve ou bonne.

Ces attaques visant le fond même de la conception de l'histoire qui, j'ose l'affirmer, sera bientôt la seule généralement adoptée par la fraction progressiste des historiens, il n'est pas inutile de les soumettre à une nouvelle discussion.

***

Si ceux qui étudient sérieusement l'histoire ne se montrent pas satisfaits des méthodes et de l'attitude de la plupart des historiens modernes, ceci tient principalement aux deux causes suivantes : les faits qu'on serait le plus désireux de connaître ne sont jamais mis en évidence, et ce qui est proposé comme une explication des faits cités ne constitue en aucune façon une explication suffisante. Le manque de faits paraît un reproche curieux si l'on songe qu'il s'adresse à ceux-là mêmes qui se vantent avant tout de « ne s'attacher qu'aux faits », de « ne présenter que des faits », etc. Tel est pourtant le cas, et quelques exemples suffiront à justifier ce que nous avançons.

Rien de plus évident que la grande influence qu'ont exercée les femmes sur l'histoire de la France en général et sur l'histoire du moyen âge français en particulier. De fait, on peut dire en stricte vérité que, si l'histoire de l'Angleterre est une histoire d'hommes et l'histoire de l'Allemagne une histoire de mesures, celle de la France est à la fois une histoire d'hommes, de mesures et de femmes. Pourtant les ouvrages « scientifiques » de tant d'historiens sur le moyen âge français ne nous apprennent aucun des faits les plus importants relatifs à l'influence féminine pendant cette période. Il en est de même de la grande influence exercée par les Hollandais, dans la période comprise entre 1567 et 1600, sur les idées politiques, économiques et religieuses des Anglais. Cette influence, qui suscita le puritanisme anglais, lequel fut à son tour pendant des générations le plus grand facteur de l'histoire anglaise, cette influence hollandaise dont les preuves abondent dans une foule de « sources » réelles de l'époque en question n'a jamais été mise en lumière, personne n'a insisté sur son efficacité.

Inutile de multiplier les exemples. Ceux qui écrivent l'histoire en ramassant seulement des faits épars et sans parenté entre eux ressemblent un peu aux collectionneurs de timbres. Ces derniers ne sont pas des géographes ; ils ne s'intéressent aucunement à la géographie ; et si vous demandez à l'un d'eux un timbre d'un penny pour envoyer une lettre urgente dans l'Afrique du Sud, il vous montrera avec un orgueil enfantin un timbre triangulaire de l'Afrique du Sud qui n'aura qu'un défaut, celui d'être périmé depuis longtemps. Les historiens de ce type ont beau nous parler, les sourcils froncés, de leur « histoire documentée », de leur attachement exclusif à ce qu'ils considèrent comme des documents originaux, ils ont beau nous affirmer que leurs résultats sont basés sur des documents et rien que sur des documents : ceci seul condamne la plupart de leurs résultats à la stérilité de demi-vérités. Les documents, les documents officiels surtout, révèlent rarement, pour ne pas dire jamais, les faits réels, le *wie es denn eigentlich geschehen ist*, sur lequel Ranke revenait sans cesse. On peut, en paraphrasant un vieil adage juridique, dire des documents publics que *quod est in mundo, non est in actis*. Comparez les *faits* de la conquête finale du Canada après la mort de Wolfe, tels qu'ils sont donnés officiellement, avec les faits réels tels que les a exposés un des plus remarquables historiens français, M. René de Kerallain, de Quimper, et vous verrez que l'absorption finale et définitive du Canada était due à l'influence latente et toute-puissante de l'Église catholique française du Canada, dont les membres les plus en vue ont trouvé plus conforme à leurs intérêts de servir loyalement l'Angleterre.

Le deuxième reproche que ceux qui étudient sérieusement l'histoire sont en droit d'adresser aux ouvrages soi-disant « scientifiques » et « documentaires » est relatif à la façon dont ces ouvrages expliquent les faits. Il est souvent réellement impossible de garder son sérieux en présence de quelques-unes de leurs explications. Au cours d'une récente réunion de sociologues, j'ai entendu, *de mes oreilles entendu* [1], dire que la Révolution française pouvait être expliquée physiologiquement. Le même monsieur disait, en réponse à quelques observations que j'avais faites précédemment, que la synthèse créative (c'est ainsi que Wundt appelle

1. En français dans le texte.

avec raison le fait que, dans les processus organiques, $a + b$ est égal non à $a + b$, mais à $a + b + x$), que j'ai limitée au monde organique et aux institutions et événements historiques, serait également applicable à la... chimie ; car, ajouta-t-il à mon grand étonnement, la réunion de deux molécules d'hydrogène et d'une molécule d'oxygène forme l'eau, quoique ni les deux molécules d'hydrogène isolées ni la molécule d'oxygène également isolée ne soient de l'eau. Est-il donc réellement possible de confondre les résultats absolument invariables de la réunion de H_2 et de O avec les résultats éminemment variables de $a + b$ dans les choses de l'histoire ? H_2O en se combinant donnent toujours de l'eau et rien que de l'eau, tandis que $a + b$ donnent des résultats différents suivant qu'il s'agit du douzième siècle ou de la Hongrie, du seizième siècle ou de la France. Vu cette erreur fondamentale, il est facile de voir combien est fausse l'application de la conception des *lois* naturelles, aux faits historiques. La synthèse créative proprement dite, c'est-à-dire le fait que le résultat de deux facteurs diffère constamment de chacun d'eux ne se retrouve pas en dehors du monde organique. Il est d'ailleurs impossible de comparer les « facteurs » des faits inorganiques à ceux des processus organiques. Ces derniers ne peuvent jamais être isolés aussi complètement que les premiers. Les facteurs du monde inorganique forment, pour employer un terme dont se servent les mathématiciens, une équation définie ; ceux du monde organique forment invariablement une équation indéfinie. Celui qui ne voit pas cette différence croira volontiers à l'existence de lois historiques, dont aucune n'a encore été découverte et ne le sera que sous une forme totalement différente de celle des lois naturelles.

Mais il serait peut-être plus intéressant de discuter les « explications » historiques formulées par des historiens auxquels leur situation officielle et la façon en apparence méthodique et systématique dont ils traitent leur sujet ont depuis longtemps gagné cette autorité dont le public revêt volontiers tout pouvoir organisé.

Il n'est pas besoin d'une grande argumentation pour prouver que seules les explications spécifiques sont des explications réelles. Prenons par exemple le grand problème de la cité antique, de la Polis. Toute la politique et toute la civilisation greco-romaines avaient pour domaine l'état formé par le territoire d'une simple

cité. Ce fait est certainement loin d'être aussi simple, aussi naturel, aussi pleinement en harmonie avec ce que nous autres modernes pourrions considérer comme la règle, pour n'avoir pas besoin d'autre explication. C'est au contraire le fait le plus inattendu, le moins compréhensible, quoique le plus important, de l'antiquité classique. Que si nous cherchions maintenant l'explication de ce fait fondamental, nous ne trouverions que des généralités vagues. M. le professeur Edouard Meyer, de Berlin, dont la volumineuse histoire de l'antiquité est en train de devenir cette chose fâcheuse que des gens polis qualifient d'*ouvrage classique* (*standard work*, ouvrage modèle), résout tout ce grave problème en deux lignes. Pour lui, le plus *schulgerechte*, le plus rigoureusement méthodique des historiens, le vaste problème de la naissance de la *Polis* grecque est tout simplement le résultat du « progrès de la civilisation ». Tout comme l'usage plus répandu du savon ou les nombreuses variétés de jupes et de robes du beau sexe. Que peut donc signifier cette explication? Explique-t-elle pourquoi les cités grecques sont nées vers le xe siècle avant J.-C. et pourquoi elles ne sont pas nées au xve siècle? Ou pourquoi elles sont nées d'abord sur les côtes de l'Asie-Mineure et non pas en territoire grec proprement dit? Ou pourquoi les progrès de la civilisation depuis la Renaissance n'ont pas donné naissance à des cités-états modernes? Ou pourquoi la civilisation égyptienne n'a pas connu la *Polis*?

Celui qui intitule son ouvrage *Histoire de l'Antiquité* (*Geschichte des Alterthums*) devrait nous donner des renseignements substantiels sur les faits les plus importants de l'antiquité. Résoudre un problème de ce genre en deux lignes ne renfermant que des généralités, c'est faire preuve d'un grossier dilettantisme. N'aurait-il pas été préférable d'être franc et d'intituler l'ouvrage *Récits des temps antiques* (*Geschichten aus dem Alterthum*)? A quoi sert de multiplier, dans des notes laborieuses, des citations dont on accable le lecteur innocent et dont chacune, après avoir subi des assauts innombrables de la part des savants, est devenue accessible au premier écolier venu, à présent qu'elle est dépourvue de ses remparts et de ses tours? Ce qu'on demande, ce n'est pas le vieux stock de citations servi sous une nouvelle forme, mais un guide susceptible de faciliter la saine compréhension de vastes faits. N'est-il pas caractéristique de la part de ces historiens livresques que, tandis que des centaines de volumes ont été écrits sur les

« origines » de la cité lombarde, nous ne possédions pas un seul bon livre ou traité sur l'origine de la cité hellénique? Il est vrai que les cités-états lombardes ont laissé d'innombrables chartes, documents et autres *paperasses* [1] dont on peut facilement tirer une foule de notes à garnir le bas des pages. Mais le problème de l'origine des cités-états lombardes a-t-il reçu une explication spécifique du fait de ces nombreux *ragoûts* [1] érudits faits d'après les documents lombards? Nous en sommes toujours à nous demander, comme tout à l'heure, pourquoi les cités ont existé en Lombardie et non en Apulie, pourquoi elles ont existé dans la première moitié du XIIe siècle, et non cent ou deux cents ans plus tôt, pourquoi elles ont été pourvues de constitutions aussi singulières et aussi contradictoires.

On sait que les trois plus grands mouvements des temps modernes : la Renaissance intellectuelle, la Réforme religieuse et les Révolutions politiques et sociales (plus particulièrement la révolution hollandaise du XVIe siècle, la révolution anglaise du XVIIe siècle, et tout particulièrement la Révolution Française du XVIIIe siècle) sont pour nous tout aussi énigmatiques qu'ils l'étaient il y a trois générations. Nous sommes incapables d'en donner une explication spécifique tenant compte des conditions du temps, de l'espace et des personnalités.

La raison de cette banqueroute de l'histoire est pour nous très simple. Des faits admis sans choix, sans principe conducteur, ne nous sont d'aucune utilité. Les faits sont comme les valets : ils ne peuvent parler sans y être invités par leurs maîtres, c'est-à-dire par les idées. Comme l'a montré de Morgan en ce qui concerne la pensée mathématique, physique, philosophique, comme Gœthe y a insisté à plus d'une reprise, et comme tout chercheur honnête a eu l'occasion de s'en assurer : toute accumulation de faits doit être précédée d'une idée, idée souvent hésitante, modeste et toujours prête à subir une modification. Aucune vue ne peut jaillir de la simple accumulation de faits. On attribue à Newton, à tort, je crois, l'aphorisme : *hypotheses non fingo*. Il est de fait que personne n'a formulé plus d'hypothèses que sir Isaac ; seulement quand il a fini par trouver la bonne, il n'a pas jugé utile, comme l'a fait Kepler, de faire part de ses hypothèses fausses.

1. En français dans le texte.

Ceci nous met en présence de la question centrale. Si l'histoire doit, comme toute autre branche scientifique, être étudiée à la lumière des idées qui contrôlent les faits et sont contrôlées par eux, par quel procédé arriverions-nous à augmenter notre pouvoir d'idéation, la faculté de créer des idées ? Par le même procédé, pourrions-nous dire, qui permet d'augmenter le pouvoir d'idéation en général, c'est-à-dire par l'acquisition d'un grand nombre d'impressions sensorielles variées. Quel que soit le processus à la suite duquel les impressions sensorielles se trouvent transformées en idées, il est tout à fait certain que celui qui ferme ses portes et fait monter son pont-levis, de façon à ne laisser entrer chez lui aucun visiteur venant du monde extérieur, ne sera jamais en possession d'un grand nombre d'idées neuves et fécondes. Celui qui connaît l'effet électrisant des conflits réels admettra sans peine que la formidable scène de l'excommunication de Spinoza et l'affreux assassinat de son ami, le grand homme d'État de Witt, ont exercé sur la vigueur et la profondeur de la pensée de ce philosophe reclus une influence beaucoup plus grande que la lecture du philosophe Descartes ou de Chasdai Kreskas. Plus les impressions sensorielles sont variées et intenses, plus la moisson d'idées est riche.

Mais ce principe ne rendra-t-il pas impossible l'étude même de l'histoire ? Si les impressions sensorielles sont la *conditio sine qua non*, comment pouvons-nous espérer nous former des idées justes sur les faits historiques ? Les événements passés ne nous fournissent plus aucune impression sensorielle. En bonne logique, il ne peut donc pas y avoir de science historique réelle. Mais la considération suivante est de nature à nous rassurer. L'histoire d'une grande nation présente incontestablement deux éléments : un élément constant, ou à peu près, que nous appelons tous institutions, et un autre élément, variable celui-là, que nous appelons événements. De ces derniers nous ne pouvons en effet avoir aucune impression sensorielle. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les institutions. Tous ceux qui ont un peu voyagé n'auront pas été sans constater les analogies frappantes qui existent entre les institutions de différents peuples. Rien n'est assurément plus grotesque ni plus absurde que la *couvade* des Basques. Mais on sait aujourd'hui que cet usage bizarre et grotesque se retrouve dans des parties du globe séparées par des continents entiers. Les folkloristes savent depuis longtemps utiliser ces coïncidences instructives.

Pour l'histoire proprement dite il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. Nous ne pouvons plus fréquenter le forum du temps de la République romaine. Mais telle ou telle autre nation moderne n'aurait-elle pas pu créer des institutions dont le fonctionnement ressemble, s'il n'est pas identique, à quelques-unes des institutions juridiques et politiques du forum républicain? Admettons qu'il en *soit* ainsi. N'est-il pas évident que l'étude de ces institutions modernes sur place est de nature à suggérer des points de vue, des idées, des *aperçus*[1] susceptibles de faciliter notre compréhension du vieux Préteur romain, du Censeur, ou des *comitia*?

Dans un article que j'ai écrit il y a quelques mois sur Mommsen, et avec beaucoup plus de détails dans mon œuvre sur l'Histoire Générale (2 volumes, actuellement sous presse), j'ai essayé de montrer que c'est l'observation de ces analogies modernes, et non la lecture de livres sur ces analogies qui nous permettra d'augmenter notre pouvoir d'idéation de façon à être à même de formuler de meilleures solutions de problèmes historiques. On peut sans doute se tromper dans le choix de ces analogies. Mais les risques d'erreur ne sont pas toujours dangereux. Que de travail inutile aurait pu nous épargner l'étude comparative même de documents morts, tels que le Domesday-Book des Normans de Sicile, au point de vue de la compréhension du Domesday Anglais; pour ne rien dire de la comparaison des institutions vivantes.

Bref, l'étude des institutions vivantes dans toute leur réalité palpitante nous en fournit finalement une interprétation psychologique. Et une fois cette interprétation pleinement vérifiée, il y a des chances pour que nous réussissions à reconstruire d'une façon satisfaisante des institutions similaires du passé.

Le terme *psychologique* ne désigne pas pour nous autre chose que la compréhension des motifs ultimes qui poussent hommes et femmes à se soumettre à une institution, à produire un événement, et d'une façon générale à se comporter historiquement. Quels étaient les motifs réels qui ont déterminé les premiers Hellènes à attribuer une importance aussi extraordinaire aux efforts intellectuels, à l'organisation aussi intense que possible de leurs cités? Quels motifs ont poussé les Romains à cultiver la science

1. En français dans le texte.

du droit privé avec une ardeur aussi extraordinaire et à ne trouver de satisfaction qu'en la forgeant, ciselant, sculptant, de façon à en faire un système de lois durable, ne renfermant aucun mélange impur? Qu'est-ce qui a poussé tels peuples à adopter le Christianisme de préférence au Mithraïsme? Quels étaient les motifs réels des Croisades? Quels sont les motifs ultimes de la coutume anglaise de la primogéniture?

A coup sûr, les hommes et les femmes sont toujours déterminés, poussés par des motifs. Ils peuvent ne pas en avoir conscience, et c'est ce qui arrive très souvent. Mais tant que nous n'aurons pas compris ces motifs ; tant que nous n'aurons pas réduit les actions historiques à des motifs humains aussi constants que l'amour des proches, l'amour de l'argent, l'ambition, l'amour du plaisir, etc., et tant que nous n'aurons pas montré que ces sentiments humains permanents devaient se manifester sur une vaste échelle à un moment donné et dans un endroit donné, nous ne pourrons pas dire que nous avons compris les effets de ces motifs, c'est-à-dire les phénomènes historiques.

Nous pourrions citer des exemples sans nombre. Citons-en quelques-uns seulement.

Le meilleur ami et le plus grand admirateur du peuple espagnol ne peut fermer les yeux sur le fait que les Espagnols se sont montrés pendant des siècles les partisans absolus de l'Église catholique. La dévotion a été un des principaux traits de l'Espagnol et en même temps le principal obstacle au développement intellectuel de l'Espagne. Or ceux qui connaissent l'Espagne et les Espagnols par contact personnel avec eux ne peuvent nier que ce peuple ne soit doué des facultés d'ironie, d'humour, de doute et d'analyse critique. Une petite partie seulement de cette agressiveté intellectuelle, de ce scepticisme, de cette faculté d'escrime mentale que nous trouvons à presque chacune des pages de Quevedo et de Cervantès aurait pu suffire, dirait-on, à rendre l'attitude religieuse de l'Espagnol moins obséquieuse, moins bigote.

Si maintenant, pour comprendre cette bigoterie, qui paraît si incompatible avec les aspects de la mentalité espagnole, nous commençons notre investigation historique avec cette affirmation préalable et infaillible que des motifs particulièrement puissants ont dû provoquer chez les Espagnols cette soumission absolue au dogme catholique qui n'était pas toujours, il est vrai, accompagnée d'une

obéissance invariable au Saint-Siège, faisons-nous autre chose qu'une investigation psychologique? Nous désirons connaître des motifs. Or, l'investigation des motifs humains n'est-elle pas la même chose que la recherche des causes qui provoquent la stimulation et l'irritation chez les plantes? La recherche de ces dernières causes constitue l'objet de la physiologie; pourquoi serait-il « redondant » et « affecté » de déclarer que l'étude des motifs humains constitue l'objet de la psychologie? On se demande alors avec étonnement ce qu'elle pourrait bien être.

Mais revenons à nos Espagnols. Leur bigoterie avant Charles Ier (Empereur Charles-Quint) ne nous intéresse pas ici. Elle leur était commune avec le reste de l'Europe. C'est aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles que la bigoterie espagnole devient une énigme; car à cette période la pensée et les idées religieuses de la plupart des peuples chrétiens de l'Europe s'étaient engagées dans de nouvelles voies, seule l'Espagne restait stationnaire. Quelle circonstance particulière, quel événement ou quel fait ont déterminé ces Espagnols sagaces à répudier toute la pensée européenne, le progrès et le doute religieux?

En étudiant l'Espagne des XVIe et XVIIe siècles comparativement, c'est-à-dire en tenant compte en même temps des événements historiques extérieurs du reste de l'Europe, nous constatons sans peine que, tandis que des troubles intérieurs des plus graves agitaient, ravageaient, ruinaient presque la France pendant plus de trente ans, l'Allemagne d'une façon plus ou moins chronique, la Hollande pendant quatre-vingts ans, et l'Angleterre d'une façon spasmodique d'abord, sous la forme d'une terrible guerre civile ensuite, l'Espagne seule jouissait d'un calme intérieur, et en tout cas n'était pas sérieusement troublée. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le fait que toutes les convulsions de la France, de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre même résultaient directement, quelquefois indirectement, de la lutte de la pensée européenne contre le dogme et l'Église catholiques. Cette lutte terrible absorbait presque toutes les forces vitales des peuples qui entouraient l'Espagne et par conséquent aucun d'eux n'était en état de profiter de l'occasion sans précédent qui s'offrait d'édifier un immense Empire extra-européen, à la suite des découvertes de Colomb, de Vasco di Gama et autres, et des conquêtes de Cortez et de Pizarro. Il est à noter, que presque tous les grands *conquistadors* étaient au service de

l'Espagne. Dans l'espace de quelques années, l'Espagne se vit en possession d'un Empire immense et en apparence inappréciable. Le dernier scribe de l'office de la Santa Hermandad ne pouvait ne pas se rendre compte que si l'Espagne introduisait ou tolérait chez elle, à l'exemple des autres pays européens, de graves troubles intérieurs, en permettant aux dissidents ou aux protestants d'absorber le temps, les ressources et les intérêts du peuple, l'Empire le plus glorieux qui s'offrait à l'Espagne serait à jamais perdu pour elle. Or, ceci personne ne le désirait sérieusement. Par conséquent un accord commun, quoique tacite, s'était établi d'éviter tout trouble grave intérieur, de façon à consacrer toutes les énergies à la grande œuvre de l'édification de l'Empire. La paix avec l'Église catholique était la première condition de la tranquillité intérieure. Et les Espagnols ont volontiers subi cette condition. La dévotion a été le prix de leur impérialisme. Toute nation impérialiste en a fait autant, dans une mesure plus ou moins considérable. Mais l'Espagne ne possède plus son Empire, les amiraux Schley et Dewey l'ont pour ainsi dire à la fois dépouillée de ses dernières possessions impériales et débigotisée. A présent que l'Espagne n'a plus à payer le prix de son impérialisme, elle entrera bientôt dans le mouvement qui entraîne les autres nations de l'Europe. En tenant ainsi compte de la dévotion espagnole, pourrait-on contester sérieusement que celui qui insiste sur la relation entre l'impérialisme espagnol et le prix qu'on a dû le payer ne sort pas de la sphère ordinaire des réflexions psychologiques? Et en élargissant cette notion féconde de la connexion entre l'impérialisme et le prix qu'il coûte, ne sommes-nous pas en mesure de pénétrer plus profondément dans la psychologie de l'impérialisme anglais ou de l'impérialisme russe? Quelque égoïstes, temporaires ou légers que fussent les motifs qui ont poussé Henri VIII, roi d'Angleterre, à rompre avec le Pape, il n'en est pas moins évident que la réforme aurait pu avorter finalement en Angleterre comme elle a avorté plus tard (en 1685, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes) en France, si elle n'avait pas servi le grand but de l'Impérialisme anglais naissant. Les destinées impérialistes de l'Angleterre déterminées à l'égal de celles de l'Espagne, par sa position géographique, dépendaient avant tout du calme intérieur. Cet équilibre intérieur ne pouvait être atteint qu'en supprimant le pouvoir excessif de la Couronne et des classes dirigeantes et en éliminant

l'intervention de l'Irlande et de l'Ecosse; comme corollaire de ces mesures, il fallait aussi abolir l'Église catholique. C'est pourquoi la Réforme s'était maintenue, ce qui eut pour effet la suppression de l'Église catholique ; la guerre civile supprima la Couronne, la Révolution de 1688 supprima l'oligarchie absolue, les conquêtes de Cromwell firent taire l'Irlande et les négociations qui eurent lieu sous le règne d'Anne terminaient les troubles provoqués par l'Écosse. Après 1707, la Grande-Bretagne était en état d'embrasser la carrière impérialiste, ce qu'elle fit réellement. Les puritains chantaient, prêchaient et appelaient le Royaume de Dieu. Il y a une profonde psychologie dans tout cela. Ce n'était pas précisément le royaume de Dieu qu'ils prêchaient et appelaient, mais l'Empire Britannique. Sans avoir écarté les obstacles formés par l'Église, par la royauté, par l'Irlande et l'Écosse, l'Angleterre n'aurait jamais pu obtenir cet équilibre étonnant à l'intérieur qui au XVIIIe siècle lui permit d'édifier, à coups précipités, un immense empire extra-européen. Le prix de l'impérialisme britannique a été largement payé par la misère sociale et par l'hypocrisie engendrées par le puritanisme anglais. La bigoterie espagnole et le puritanisme anglais constituent, au point de vue psychologique, le même phénomène historique.

Il est à peine besoin de montrer en détail comment l'impérialisme russe dont les origines remontent au XVIe siècle, c'est-à-dire au règne de Iwan le Terrible, devait fatalement amener un raffermissement de l'absolutisme dans la Russie proprement dite. L'extension rapide au dehors exigeait impérieusement un nivellement absolu à l'intérieur. Si la guerre actuelle aboutit à une défaite définitive infligée par le Japon à la Russie, l'absolutisme russe en sortira plus fort qu'avant. Les Russes doivent eux aussi payer le prix de leur impérialisme. La crasse ignorance des Russes n'est pas la seule cause de leur soumission à l'absolutisme.

***

C'est en examinant de grands groupes de faits à la lumière de l'histoire psychologique que nous réussirons à comprendre non seulement les résultats bruts, mais encore cette masse immense et flottante de faits ébauchés, conçus, réalisés partiellement, ces ten-

dances latentes, mais puissantes, qui poussent, animent des hommes et des femmes défaillants — que l'historien néglige trop volontiers, quand il ne les traite pas avec mépris. Nous nous trouvons dans une position incomparablement meilleure pour distribuer la vraie justice historique et pour apprécier les caractères injustes, c'est-à-dire ceux qui ne nous sont pas sympathiques. En dépit de Carlyle, nous avons toujours un penchant naturel à nous moquer avec les Chevaliers, et à parler avec condescendance des Têtes Rondes. Et pourtant l'impérialisme britannique doit plus à la médiocrité de la classe moyenne puritaine qu'à la fougue et à l'éclat des nobles royalistes.

La psychologie est en effet à l'histoire ce que la dynamique est à l'astronomie, — les théories du mouvement restant les mêmes, qu'on les applique à une petite pierre ou aux étoiles immenses. Avant que Galilée, Descartes, Huyghens et autres aient fixé les équations qui expriment les lois du mouvement en général, aucun Newton n'eût été capable de construire la dynamique cosmique, c'est-à-dire l'astronomie. Il en est de même en ce qui concerne l'histoire. A moins de ramener les événements et institutions à la psychologie commune, c'est-à-dire aux motifs spécifiques qui à un moment donné et dans un endroit donné ont nécessairement guidé les actions humaines, l'histoire devra se résigner à présenter un chaos de constatations non digérées.

Le *Römisches Staatsrecht* de Mommsen lui-même est profondément vicié du fait de la fausse conception que l'auteur avait des forces psychologiques en jeu dans la République de Rome. La Rome impériale était en effet un État bureaucratique, un *Beamtenstaat*, et la façon dont Mommsen caractérise les offices impériaux est à la fois instructive et admirable. C'est que pour caractériser un État bureaucratique, Mommsen, le Prussien, était bien pourvu des impressions sensorielles nécessaires. Mais d'un autre côté, la République de Rome était un état composé d'hommes et non seulement d'institutions bureaucratiques. Il est anti-romain de vouloir donner des définitions purement bureaucratiques, *staatsrechtliche*, des fonctions d'un censeur, d'un consul ou d'un préteur républicain. Il n'existe pas de définitions de ce genre. La base même de la Constitution de la Rome républicaine s'oppose à sa confusion avec un *Beamtenstaat*, car elle reposait sur un nombre restreint de personnages officiels tout-puissants. Ce ne sont pas les

comitia qui formaient l'institution centrale de la République de Rome, comme dans les cités-états italiennes du Moyen Age. Mommsen a méconnu totalement la psychologie de la Rome républicaine. C'est le défaut général des savants allemands. Ils sont dépourvus des organes nécessaires pour comprendre la Rome républicaine; ils pensent d'une façon anti-romaine. Rome était incapable de conquérir la Germanie, comme les Allemands sont impuissants à comprendre Rome. Les Allemands refusent l'existence à ce qui a existé *per eminentiam*, tels Moïse, Homère, Lycurgue ou Romulus. Ils croient à la puissance des forces qui ont fait les règles de la syntaxe, mais qui n'ont jamais fait d'histoire. De tous les historiens livresques modernes les Allemands sont les pires. Ils n'ont pas le sens de la psychologie historique. Leur érudition aride est encore prise pour modèle dans plus d'une Université anglaise. Douter de la grandeur de Ranke, déprécier Mommsen, ne pas s'incliner devant la science de Wilamowitz est considéré comme un sacrilège. Mais les ouvrages historiques de ces hommes auront vite atteint les Champs-Élysées de l'oubli. Certes ceux qui sont sincères, parmi les historiens anglais, se sont depuis longtemps rendu compte du manque absolu de vie réelle dans les histoires allemandes. Ils doutent depuis longtemps de la valeur scientifique de ces fameux termes allemands d'une longueur démesurée qu'on semble tenir en si grande estime à Oxford et à Manchester.

Geschichtserkenntnisstheoretische und quellenkritische Untersuchungsgesichtspunkte est, en effet, imposant; mais seulement aux yeux de l'*arriviste* [1], du *Streber* qui aspire à obtenir un poste en se comportant « très correctement ». Mais ces mots sont dépourvus de sens. En histoire, comme dans toute autre branche scientifique, nous tenons à le répéter, tout dépend d'un *aperçu* [1] heureux. Sans *aperçus* [1] psychologiques, il n'y a pas de grande historiographie.

Lorsque les professeurs allemands d'histoire et leurs trop nombreux imitateurs et disciples en Angleterre se proposent d'écrire un ouvrage historique, ils ne manifestent aucune partialité dans le choix de leur sujet. Ils s'arrêteront à Périclès d'Athènes, à Henri LXXXIII de Reuss-Greiz ou à Napoléon, au gré de leur fan-

1. En français dans le texte.

taisie. Napoléon! Si un garçon de café osait avancer une opinion sur un jeu d'échecs de Murphy, il ne se rendrait pas plus ridicule qu'un Fournier, de l'Université allemande de Prague, ou ses confrères anglais, lorsqu'ils s'appliquent à écrire sur Napoléon. Si ces Messieurs essayaient d'écrire d'abord l'histoire des valets de Napoléon?

Pour écrire une vie à peu près adéquate de Napoléon ; pour être plus ou moins à même de deviner le sens des combinaisons diplomatiques, politiques et stratégiques du plus grand joueur qui dans les temps modernes ait exercé son génie sur l'échiquier historique, on doit tout au moins connaître de première main la France et son peuple, l'Allemagne et son peuple, l'Autriche et l'Italie et leurs peuples, sans parler d'une connaissance profonde de l'histoire de l'Europe depuis la Réforme. Reconstituer Napoléon d'après quelques livres et documents, c'est vouloir tirer un festin royal d'un certain nombre de vieux *menus*.

Le plus triste, c'est que le public prend les *menus* pour le festin, qu'il accepte comme des « ouvrages classiques » des livres qui ne renferment pas l'ombre d'une investigation psychologique, aucune trace témoignant que leurs auteurs possèdent la faculté de coordonner les faits. En lisant les ouvrages de ces spécialistes et autorités en histoire, on se rappelle involontairement les fortes paroles de J.-H. Burton dans *The Bookhunter* sur la façon dont on crée de nouvelles « autorités » parmi les livres de droit : « Après avoir choisi l'objet à exposer, on doit commencer par citer tout ce que Coke a dit là-dessus..., et tout ce que Blackstone a dit là-dessus... et des passages dans l'ordre hiérarchique empruntés à des autorités inférieures. On ajoute des rubriques ou l'on cite quelques cas nouveaux, une page portant le titre et un index, et une nouvelle autorité se trouve ajoutée au trésor que renferme la bibliothèque du praticien ». Le professeur Röhricht, après avoir consacré sa vie à l'étude la plus correcte et la plus *quellenmässig* des Croisades, fut prié de publier un *résumé* (*Umriss*) de ses élucubrations. Ce qu'il fit malheureusement, et il faut être aveugle pour ne pas voir toute l'inanité de la lourde érudition de ce spécialiste. L'*Umriss* de Röhricht ne projette pas le plus faible rayon de lumière sur l'histoire des Croisades. Nous ne possédons pas en effet de moyen plus sûr d'éprouver un « spécialiste » que de lui demander un résumé de ses études. La banqueroute de la spécialisation excessive mo-

derne en histoire saute alors aux yeux. Être spécialiste c'est n'être pas humain. Tous les animaux sont des spécialistes. Un chat n'a besoin que d'une chose ou de deux toute sa vie durant; le chameau de même. La puissance et la gloire de l'homme est d'être plus qu'un spécialiste. Les spécialistes qui se vantent de leur attachement aux « faits » négligent et ignorent en réalité les faits les plus importants : les faits psychologiques. L'histoire sans la psychologie est une histoire aveugle, de même la psychologie qui ne tient pas suffisamment compte des limites historiques formées par le temps et par l'espace n'est que de la vague rhétorique.

E. Reich.

(Traduit par le Dr Jankelevitch.)

NOTES SUR TAINE

LE MILIEU EN HISTOIRE LITTÉRAIRE

Taine a tiré de l'idée du milieu un profit incontestable (ce qui ne lui est pas arrivé avec l'idée de la race). En plusieurs endroits de son livre, il a d'une façon éclatante et sûre démontré l'action du milieu. Avant lui, certes, nombre d'auteurs ont su rattacher les œuvres données aux circonstances environnantes ; il n'est guère d'historiens qui aient méconnu l'influence du milieu, même alors qu'ils ne songeaient pas à prononcer son nom ; mais ce que beaucoup avaient tenté ou fait, personne ne l'avait fait avec le même éclat, avant Taine.

Toutefois, il faut bien l'avouer, en d'autres endroits Taine s'est abandonné à son penchant pour les généralisations hasardeuses, indélimitées, qui englobent, avec les faits pertinents, nombre de faits complètement étrangers à leur domaine. De ce genre de généralisations, je pourrais choisir des exemples dans son *Histoire de la littérature anglaise* ; mais je préfère en prendre dans sa préface quelques-uns que je trouve plus caractéristiques.

Taine distingue d'abord, et très bien, qu'il y a toujours deux milieux, que tout homme est enveloppé d'un milieu naturel et d'un milieu humain, d'un état social quelconque ; puis il dit : le climat différent (ceci répond au milieu naturel) a profondément différencié les peuples germaniques d'une part, les peuples helléniques et latins d'autre part, tous fils de la même race Aryenne, et qui, par supposition au moins, seraient restés semblables sans cette intervention des différents climats. L'effet a été que les uns, « dans leur climat froid, humide, forestier, marécageux, sont restés en-

fermés dans les sensations mélancoliques ou violentes, enclins à l'ivrognerie et à la grosse nourriture, tandis que les autres, au milieu d'une belle et clémente nature, au bord d'une mer éclatante et riante, étaient invités à la navigation et au commerce, exempts des besoins grossiers de l'estomac, dirigés dès l'abord par les habitudes sociales, vers l'organisation politique, vers les sentiments et les facultés qui développent l'art de parler, le talent de jouir, l'invention des sciences, des lettres et des arts. » — Je ne suis pas sûr que le climat, seul; ait invité les peuples helléniques à la navigation et au commerce et, seul, les ait dirigés vers les habitudes sociales, l'invention des sciences, etc.; c'est beaucoup d'effets pour une seule cause et pour une telle cause.

A leur tour, les circonstances politiques — milieu humain — nous donneraient de leur influence un bon exemple dans les deux civilisations successives de l'Italie : la première, l'antique, « tournée tout entière vers l'action, vers la conquête, le gouvernement et la législation par la situation primitive d'une cité de refuge, d'un emporium de frontières, et d'une aristocratie armée, enrégimentant sous elle les étrangers et les vaincus, mettant debout deux corps hostiles, et ne trouvant de débouchés à ses embarras intérieurs que par la guerre systématique ». — La seconde civilisation italienne, celle du Moyen Age, « exclue de l'unité et de la grande ambition par la permanence de sa forme municipale, par la situation cosmopolite de son pape, par l'intervention militaire des nations voisines, reportée *par la pente de son génie* vers le culte de la volupté et de la beauté ». Remarquez-le, Taine, sans y prendre garde, quitte l'influence des circonstances politiques et revient à celle de la race.

Autres exemples pour l'effet des circonstances politiques. Voyez combien l'Angleterre et la France diffèrent dans toute leur histoire ! C'est qu'il y a eu en Angleterre « un établissement politique qui maintient l'homme debout et respectueux (pas pour ses rois, en tout cas) dans l'indépendance et l'obéissance, et l'accoutume à lutter en corps sous l'autorité de la loi; et qu'il y a en France une organisation latine (?) qui, brisée, se reforme d'elle-même, sous la conspiration latente de l'*instinct national* (encore la race), se développe sous des rois héréditaires, et finit par une sorte de république égalitaire, centralisée, administrative, sous des dynasties exposées à des révolutions ».

Trop de choses en une phrase; deux causes au moins citées pêle-mêle, aucune d'elles suivie à part dans ses effets, avec rigueur; une grande facilité à croire qu'il a expliqué de larges et séculaires effets par une cause primitive, simple, une fois posée; ces défauts me semblent évidents dans les citations que je viens de faire.

En somme, ce que je reproche ici à Taine, c'est d'aller de préférence chercher au loin quelque cause d'apparence vaste et prestigieuse au lieu de tâter d'abord les choses environnantes, appartenant au même ordre que les phénomènes à expliquer, et de voir s'il n'en sort pas de quoi expliquer, en effet, ces phénomènes. Je précise : il devrait à mon avis commencer, méthodiquement, par demander la raison des faits, des œuvres, au milieu social immédiat; précisons encore, à cet élément ou cet aspect particulier du milieu social qui s'appelle le public — le public contemporain. Quitte à passer plus tard au delà et à étendre de proche en proche le cercle de ses investigations.

Je ne dis certes pas que Taine ait totalement méconnu le rôle du public. En plusieurs endroits de *La Littérature Anglaise*, il a constaté son influence. Il a notamment — je le rappelle — tracé un portrait fort vivant et remuant du public qui applaudissait aux drames de Marlowe, de Shakspeare. Ce qu'il a fait là, il aurait dû le faire de parti pris, régulièrement, à chaque phase marquée de la littérature anglaise, et c'est à quoi il a manqué. Il n'y aurait pas failli, s'il avait commencé — chose qu'il aurait encore dû faire par demander à la psychologie ce qu'elle pouvait donner de renseignements sur les rapports ordinaires, coutumiers et, si je puis dire, naturels entre l'auteur et le public.

Il suffit d'un premier coup d'œil jeté sur l'histoire d'une littérature pour apercevoir qu'on a constamment affaire à deux hommes, l'un en fonction d'auteur, l'autre en fonction d'auditeur ou de lecteur, c'est-à-dire de public. Les rapports naturels que ces deux hommes entretiennent ensemble, la psychologie nous les révèle en gros. Le public représente à l'égard de l'auteur la demande, la sollicitation, l'excitation et la récompense, puisqu'il détient les prix visés par l'auteur qui sont la gloire et la fortune. Il est en même temps la critique certaine, la condamnation possible, et par conséquent, dans le même temps qu'il sollicite et qu'il excite, il intimide, il réfrène et il contraint. La situation corrélative de l'auteur nous apparaît déjà déterminée en gros par ce que nous venons de dire.

Toutefois l'auteur, en tant qu'homme, contient une spontanéité qui toujours tend à l'emporter — consciemment ou non — vers la production indépendante, s'il est un esprit original; ou s'il n'est pas cela, vers l'imitation plus ou moins adroite et opportune d'un modèle, élu par son goût personnel. Précisons encore les choses.

Le littérateur est par sa profession sollicité, excité, plus qu'un autre homme, dans certaines parties de notre nature passionnelle. Il a un amour-propre plus vif, plus continuement éveillé, et plus susceptible, qu'il ne l'aurait eu, en faisant un autre métier. Par le métier qu'il fait, il est tenu de penser constamment au public, et d'y penser d'une certaine manière. Sans doute le marchand, lui aussi, pense au public. Il se le représente sous les espèces d'un client hésitant entre l'envie d'acquérir un objet spécial et l'affection qui le tient pour son argent... et c'est tout, le client n'ayant, par supposition, rien dans l'esprit qui concerne la personne du marchand. L'artiste littéraire se représente le public ému, enthousiaste, applaudissant ou bien indifférent, dédaigneux, hostile. Il sait que l'insuccès de son œuvre atteindra jusqu'à sa personne, en altérant la considération du public pour ses facultés mentales, pour son esprit, peut-être même pour ses mœurs ou pour son caractère.

Toujours en appréhension, son amour-propre le met dans une sujétion étroite à l'égard du public. Cette sujétion varie en degrés, selon le public auquel l'artiste se trouve avoir affaire ; selon, par exemple, que ce public apparaît à l'artiste, respectable par sa condition sociale, ou par ses talents, ou par la sévérité de ses mœurs ; selon encore qu'il est redoutable par la manière dont il exprime ses sentiments. Et à proportion que l'artiste appréhende davantage la réaction de son public, il se surveille, se contraint ou s'applique dans l'exécution de son œuvre. Or la mesure de sévérité pour soi-même, d'application, de travail que l'artiste met dans son œuvre est d'une efficacité capitale ; un homme étant donné, et dans l'esprit de cet homme le dessein et les éléments d'un livre étant donnés, le livre pourtant ne sera pas le même, selon que l'homme va faire son œuvre à la hâte, avec le défaut de conscience et de soins d'une improvisation ou qu'il va faire son œuvre lentement par une série de corrections et d'amendements d'un labeur scrupuleux et obstiné. A la façon dont Taine parle de l'aptitude dominante de tel et tel auteur, on voit qu'il considère cette aptitude comme innée. Aucune idée, aucun soupçon n'apparaît du travail

qui, peut-être, a développé et amené à une belle croissance un germe primitivement débile. Taine, critique, — a singulièrement oublié ce que Taine écrivain connaît très bien — la puissante efficacité du travail, ce que Balzac appelle « la magie noire de la volonté ». Par suite il n'a pas songé à se demander s'il n'y avait pas dans le public de certaines époques des exigences qui faisaient que les auteurs apportaient à leur ouvrage un labeur opiniâtre et méticuleux, et dans le public d'autres époques une indulgence, une facilité de satisfaction qui inclinait les auteurs à bâcler leurs œuvres.

La facilité, l'humeur débonnaire, ou l'ignorance naïve d'un public qui ne commande rien, et qui n'interdit rien non plus, risque de provoquer des œuvres négligées, comme exécution ; mais en revanche la liberté qu'un tel public laisse à l'auteur est une chance favorable. Il peut en résulter des œuvres osées, qui, parmi leurs outrances ou leurs maladresses ou leurs traits de mauvais goût, offrent de singulières beautés. Taine a senti plutôt qu'aperçu cet avantage de la liberté, dû à une certaine inculture du public.

L'auteur qui, comme Shakspeare, peut se libérer, sans danger, de toute règle de mesure, de goût, de morale même, est dans une situation si avantageuse qu'il y a injustice à le mettre, sans faire de réserves, au-dessus de tel autre homme, d'un Molière, par exemple, qui a dû accepter tous les jougs raisonnables ou non d'un public plus difficile, plus raffiné et plus contraignant[1]. Je ne dis pas que Taine ait expressément comparé Shakspeare et Molière, mais il a bien souvent comparé la littérature française de l'époque classique et la littérature romantique de l'Angleterre, et mis celle-ci au-dessus de celle-là, pour des mérites qui ne sont pas faux, qui existent certainement, mais qu'il a témérairement attribués à une supériorité de race indémontrée ou même indémontrable. Il se fût épargné cette hypothèse imprudente s'il eût reconnu toute l'efficacité de cette condition, l'absolue liberté de l'auteur — tellement avantageuse qu'elle pourrait bien être la *raison suffisante*, ou au moins la raison capitale, des mérites propres aux auteurs anglais.

***

1. Un fou ou demi-fou, à égalité d'esprit natif, pétillera autrement qu'un homme sage. Je donne là un cas extrême, mais qui *avertit*.

Je vais avoir l'air de quitter la question du milieu pour un autre sujet ; c'est là une fausse apparence.

Avant de penser et de dire que le milieu est l'une des agences qui façonnent une littérature, on avait pensé, on avait dit : « La littérature exprime la société » qui a fait cette littérature. En réalité c'est la même idée. Seulement, au premier cas, on aperçoit d'abord la cause, puis l'effet, — au second cas, le regard suit l'ordre inverse.

A cette idée Taine a apporté quelque chose : une formule nouvelle d'abord. Puisque la littérature réfléchit la Société qui la vit naître, toute œuvre littéraire est en même temps un document historique, « comme un document d'archives » a-t-il dit ; « et même, a-t-il ajouté, il n'y a pas de document d'archives qui vaille, comme témoin historique, le document littéraire ».

Je ne dis pas que l'œuvre littéraire ne soit pas du tout cela. Directement ou indirectement, toute œuvre littéraire devrait nous apprendre quelque chose du temps qui la produisit, parce qu'il est impossible que, de façon ou d'autre, elle ne se ressente pas des mœurs ou des capacités environnantes. Donc toujours une œuvre littéraire contient un témoignage historique de quelque espèce. Nous pouvons en être sûrs, même quand il nous est impossible de découvrir à quel endroit de l'œuvre ce témoignage se trouve ; et en quoi il consiste. Seulement voici... il peut se faire qu'on voie un témoignage là où il n'y en pas ; ou qu'on rencontre quelque chose qui est en effet un témoignage, mais qui témoigne à faux.

***

L'auteur d'une œuvre strictement littéraire (j'expliquerai plus loin ce que j'entends par là) n'a pas précisément pour visée de nous fournir un témoignage véridique ; c'est là sa moindre préoccupation ; il vise principalement à nous intéresser, nous émouvoir ou même à nous étonner. On manque aisément la vérité, quand on la cherche ; jugez quand on cherche autre chose ; et que cette autre chose même s'accommode parfois assez mal de la vérité ou, si vous, voulez, ne trouve pas dans la vérité son compte aussi bon que dans une certaine dose de fiction, de mensonge ou d'exagération, ce qui est tout un. En fait, le document littéraire ne peint jamais avec une

parfaite exactitude la vie vécue aux alentours. Il y mêle toujours une proportion de vie imaginée, arrangée de manière à produire de l'intérêt pour les événements et les personnages fictifs qui composent son tissu — et aussi pour faire valoir son auteur auprès du public.

Quelquefois l'auteur a un idéal à lui de vie individuelle ou d'existence sociale, qui s'écarte très fort des réalités environnantes. Et il arrive qu'au lieu que l'auteur modèle son œuvre sur les gens d'alentour, ce soient ceux-ci qui composent — passagèrement et superficiellement au reste — leurs mœurs d'après l'œuvre littéraire. Les exemples n'en sont pas rares. Cela est arrivé après les romans de la Table-Ronde, après Pétrarque, d'Urfé, Rousseau.

Au reste, il faut distinguer les genres. Selon le genre de l'œuvre les motifs, qui portent l'auteur à nous mentir, diffèrent. Dans l'œuvre dramatique, il fausse la vérité pour nous émouvoir davantage; dans l'œuvre lyrique pour nous émouvoir et pour nous donner de lui-même une idée avantageuse. L'œuvre lyrique nous est particulièrement dangereuse. D'abord elle a l'air d'une confidence, ce qui nous flatte et nous dispose à la confiance. Le poète ou l'orateur est de nature un homme qui sent vivement mais passagèrement. Ce qu'il dit sentir, il le sent vraiment au moment où il parle, d'où son accent sincère, convaincant. Par un penchant de notre esprit, dont nous ne nous défions pas, nous étendons sur toute l'existence de cet homme la couleur des émotions qui ne furent dans cette existence que l'affaire de quelques jours, de quelques heures, parfois du temps nécessaire pour les écrire ou les parler. Il en résulte que nous nous trompons sur le vrai fonds, sur le fonds constant du personnage. Si encore le mal s'arrêtait-là! Mais souvent de cet auteur particulier, faussement conçu, on tire quelque jugement général sur ses contemporains; et l'on étend la fausse couleur sur toute une génération, voire sur un siècle. De ce côté-là Taine s'est égaré plus que personne. Dans un poème, comme Beowulf, il découvre, lui, non pas seulement l'esprit d'une époque, mais « l'âme perpétuelle d'une race. »

***

Il y a toute une grande catégorie d'œuvres qu'à mon avis on comprend à tort dans la littérature : les histoires, les mémoires, les au-

tobiographies, les lettres écrites au jour le jour; car elles n'ont pas pour dessein capital de nous émouvoir ou de nous amuser; mais de nous renseigner, nous instruire; elles prétendent nous donner du vrai. Qu'elles soient littéraires par la forme, cela arrive souvent, mais on conviendra que, le fonds emportant la forme, c'est par leur fonds qu'il faut les classer. Or leur fonds est historique, scientifique, non littéraire.

En classant dans la littérature les œuvres précitées, on embrouille la question de savoir jusqu'à quel point une littérature réfléchit son époque. Ces œuvres, en effet, sont témoignages exprès, déclarés, de gens qui se présentent ouvertement à la barre de l'histoire, qui déposent en leur nom, et prennent la responsabilité de ce qu'ils disent. Sans doute il ne faut pas accorder même à ces œuvres une confiance plénière. Mais il ne faut pas non plus les mettre au même rang que les œuvres d'imagination, ou plutôt faire monter celles-ci au même rang que celles-là, en tant que témoins. Voyez ce que fait Taine : il écoute de la même oreille, j'entends qu'il accepte, comme ayant la même valeur testimoniale, des actes qui ont été réellement accomplis, qui sont consignés dans des biographies, et les actions fictives attribuées à un personnage de roman ; par exemple, il tirera des conclusions, — avec la même assurance, — de la vie de Richardson et de la conduite de Paméla.

***

Plus une œuvre a de valeur, littérairement parlant, plus on croit généralement devoir lui attribuer de valeur, de poids, comme témoignage, comme document historique. Cependant, si cette œuvre est de qualité supérieure, cela tient justement à ce que son auteur fut un esprit exceptionnel. Par là nous nous mettons en grand danger de concevoir la moyenne des esprits dans une génération d'après l'excellence d'un esprit rare. Il arrive souvent qu'aux yeux de l'historien ou du critique littéraire, un seul Racine, trop longtemps considéré, dérobe la vue des Pradons nombreux qui sont aux alentours.

Il y a trois manières (au moins) de traiter l'histoire littéraire. Fait-on cette histoire, du point de vue esthétique, il n'y a que les sommités qui aient droit de nous occuper; les auteurs médiocres

sont négligeables. On peut user du même procédé d'élimination, si dans une histoire philosophique des lettres on se propose de mesurer les progrès accomplis, ou les diverses hauteurs atteintes d'une époque à une autre. Mais si l'on demande à l'histoire littéraire le service d'éclairer l'histoire générale d'un temps, c'est plutôt les honnêtes médiocrités de ce temps qu'il faut appeler en témoignage.

***

Une cause d'où procèdent encore bien plus fréquemment les erreurs et les méprises, c'est l'imitation dont le jeu est si étendu et le rôle si constant en littérature. Tout s'imite, tout s'emprunte, les émotions, comme les idées. L'imitation a une foule de degrés ; et elle revêt de multiples formes dont quelques-unes tout à fait trompeuses, parce qu'à côté de l'imitation inconsciente, il y a l'imitation voulue et savamment exécutée.

Si l'auteur n'imitait que les auteurs de son temps, passe encore, nous ne serions trompés — quand nous le serions — que sur son mérite personnel; mais grâce aux manuscrits, aux livres, l'auteur a sous la main des modèles de tous les temps, de tous les pays. Cela accroît énormément, et très effectivement, le nombre de ses concitoyens, de ses contemporains. On voit aisément à quoi cela nous expose. Tel trait qui en réalité appartient à un Grec ancien ou à un Italien du Moyen Age, nous courons risque d'en faire honneur (ou le contraire) au génie français du XVIIe siècle, par exemple.

***

La littérature nous trompe par omission, autant peut-être que par commission. Qu'un sentiment ne se trouve pas exprimé dans les œuvres littéraires d'une époque, nous en concluons volontiers qu'il manqua aux hommes de cette époque. Je pense ici au sentiment de la nature dont la littérature de l'ancien régime paraît à peu près privée, à la tendresse paternelle et à l'affection conjugale assez peu représentées également dans cette littérature. Cela nous indique-t-il sûrement que la tendresse ait dans la même mesure manqué aux pères et aux époux? Non... pas sûrement. Tout ce

que nous savons avec certitude c'est que la peinture des affections familiales, loin d'être chez nous demandée, recommandée, comme elle l'était, par exemple, en Angleterre par le public, était plutôt découragée, déconseillée. On la jugeait inconvenante à l'art littéraire, de même qu'on la tenait pour incivile dans la conversation mondaine. On avait bien à l'égard de la religion régnante le même préjugé. Elle était également exilée de l'art. A lire telle et telle œuvre du XVIIe siècle, se douterait-on que son auteur fût un catholique parfaitement convaincu et pratiquant? Le sentiment religieux existait, sans conteste, bien que son expression ne fût pas reçue en littérature. Ce doit être pour nous un avertissement.

***

Signalons enfin une façon de se tromper — à demi seulement ou aux trois quarts, si vous voulez. Celle-ci consiste à constater un trait qui existe bien réellement, dans une des classes de la société, mais en le donnant comme général, comme commun à tous les hommes de l'époque.

« Quand un document est riche (?) et qu'on sait l'interpréter, on y trouve la psychologie d'une âme, souvent celle d'un siècle et parfois celle d'une race. A cet égard, un grand poème, un beau roman, la confession d'un homme supérieur sont plus instructifs qu'un monceau d'historiens et d'histoires. Je donnerais cinquante volumes de chartes et cent volumes de pièces diplomatiques pour les mémoires de Cellini, pour les lettres de saint Paul, les propos de table de Luther, ou les comédies d'Aristophane. Les œuvres littéraires sont instructives parce qu'elles sont belles. Plus un livre rend les sentiments visibles, plus il est littéraire, car l'office propre de la littérature est de noter les sentiments. Plus un livre note de sentiments importants (?) plus il est placé haut (?) dans la littérature; car c'est en représentant la façon d'être de toute une nation et de tout un siècle qu'un écrivain rallie autour de lui les sympathies de tout un siècle et de toute une nation. C'est pourquoi une littérature est le meilleur des documents historiques quand il s'agit de savoir les sentiments des générations précédentes. »

« Quand un document est *riche* » — on comprend à peu près ou on croit comprendre, mais préciser ce qu'il faut entendre par riche

n'aurait pas été une superfluité. — « On y trouve souvent la psychologie d'un siècle, et parfois celle d'une race. » C'est beaucoup pour un seul document. C'est une *réalité* assez complexe, assez diverse, assez touffue, qu'un siècle! et une race donc! Je crois qu'un document littéraire, fût-ce les mémoires de Cellini, ou les lettres de saint Paul, ne nous découvre nettement, sûrement, qu'une assez petite parcelle d'une réalité telle qu'une race ou même qu'un siècle. La « confession d'un homme supérieur est plus instructive qu'un monceau d'histoires ». Vous nous donnez justement la raison pourquoi ce document n'est que très étroitement instructif. L'homme est supérieur, et son siècle se compose d'hommes qui, en immense majorité, ne sont pas supérieurs. Si celui-là ne diffère pas de ceux-ci par les sentiments ou les idées, comment est-il supérieur? Et s'il diffère, il ne confesse que lui, au moins à de certains endroits et qui ne sont peut-être pas aisés à reconnaître. « Il faut savoir interpréter. » Je vous entends : il faut supposer, imaginer. Les œuvres littéraires « sont instructives parce qu'elles sont belles ». A première vue, je n'aperçois aucun rapport entre les deux qualités... Examinons : elles sont belles, dit Taine, parce qu'elles rendent les sentiments visibles. En effet, elles sont alors émouvantes nécessairement ; et c'est bien l'office propre à la littérature que d'émouvoir ; et c'est bien sa beauté que d'émouvoir profondément. Donc elles peuvent être à la fois belles par le *rendu* des sentiments et instructives du même coup, instructives... des sentiments, bien entendu. Mais de qui? c'est la question. « Les œuvres placées haut (?) qui deviennent célèbres, populaires, n'obtenant cette gloire que parce qu'elles représentent la façon d'être de toute une nation, ou de tout un siècle, nous instruisent donc de cette façon d'être. »

Il n'est pas démontré d'abord que les œuvres célèbres, populaires, soient toutes parmi les belles. Et, ce qui a plus de gravité, il n'est pas démontré qu'elles soient devenues populaires parce qu'elles sont instructives, parce qu'elles nous instruisent de la façon d'être de tout un peuple, ou de tout un siècle. En tout cas, il ne paraît pas légitime de poser cela comme une loi, car il y a des exemples assez nombreux du contraire ; j'en citerai quelques-uns. La Pastorale a eu de la vogue en Italie — en Espagne — en Angleterre — en France. Voyez notamment l'Astrée d'Honoré d'Urfé célèbre, populaire, jusqu'en Pologne. Pastorale héroïque et chimé-

rique, l'Astrée doit d'être si vivement et si *européennement* goûtée à ce qu'elle représente précisément une façon d'être en grand contraste avec la vie, alors vécue. Ce succès prodigieux m'avertit qu'une œuvre peut plaire justement parce qu'elle transporte les esprits dans un monde de rêve fort éloigné du monde vrai. Voici que je suis tenté d'un rapprochement. Quel est, s'il vous plaît, le succès le plus grand qu'il y ait eu sur la scène française depuis bien des années? Cyrano. Est-ce que Cyrano représente notre façon générale d'être en France? Notez que Cyrano a eu du succès ailleurs qu'en France.

Vraiment Taine est trop enclin à simplifier toutes les questions. Le succès des livres ne dépend pas, en tout pays, en tout temps, d'une seule et même cause. Il peut y avoir plusieurs causes concourantes, même pour un succès particulier; et des causes pas tellement faciles à démêler. La cause uniforme, alléguée par Taine, me paraît tout à fait incapable d'expliquer les engouements qui prennent assez souvent les peuples pour des œuvres étrangères qui représentent une façon d'être qui est également étrangère à ces peuples. Elle n'explique pas la popularité de Shakespeare parmi les lettrés d'Europe, se répandant longtemps après l'époque de Shakespeare, ni celle du Don Quichotte, ni celle de Molière... à moins de remanier la formule de Taine et en somme de remplacer son idée par une autre, qui ressemble un peu mais qui au fond est vraiment autre. Certaines œuvres se sont épandues dans le monde et ont duré parmi les générations successives parce qu'on y a reconnu le jeu des passions éternelles, le portrait de l'homme général et constant, la façon d'être — non pas d'un peuple ou d'une race, comme le dit Taine, puisque le succès dépasse le peuple et même la race d'origine — mais la façon d'être de l'humanité.

Si les succès provenaient de la cause uniforme alléguée par Taine, il faudrait au moins avouer que la façon d'être d'un peuple et plus encore celle d'une race peut contenir des disparates étranges, de singulières bizarreries et même de formelles contrariétés. Je voudrais bien savoir quelle est à l'heure présente la façon d'être, non pas même du peuple français, mais d'une seule classe de ce peuple, de la classe rustique. Notre paysan vit-il façon Zola ou façon George Sand? ou entre les deux?

Non, les raisons pour lesquelles Taine prétend justifier la haute préférence qu'il accorde aux œuvres littéraires sur toutes autres,

en tant que documents historiques, ne me semblent pas convaincantes. Après cela, et en sus, j'aurais des observations à faire sur la façon dont il en use avec ces documents.

Voici Paméla (de Richardson) d'une vertu, d'une douceur, d'une humilité à toute épreuve. Que croyez-vous qu'elle représente pour Taine? une catégorie des épouses anglaises, la bonne catégorie? Ce serait à la rigueur admissible. Non; Paméla « c'est l'épouse anglaise »; ce qui ne veut rien dire ou signifie que c'est là le type le plus fréquent des épouses anglaises; et un type qu'on ne rencontre qu'en Angleterre. A user du même procédé de généralisation, nous pourrions avancer que le maître de Paméla, cet homme brutal, violent, tyrannique « c'est le mari anglais ». Qu'aurait dit Taine si quelqu'un, lui rappelant le type de servante qui est dans les trois contes de Flaubert, lui avait dit: Voilà la servante française?

Pour avoir généralisé sur le Robinson de Foé de la même manière, Taine s'est exposé à recevoir des faits un assez plaisant démenti. « Robinson, dit-il, est bien de sa race; il a cette force de volonté, cette fougue intérieure, ces sourdes fermentations d'une imagination violente qui, jadis, faisait les rois de la mer et qui fait aujourd'hui les émigrants et les squatters. »— Est-ce bien la violence d'imagination qui poussait sur les flots les rois de la mer? J'imagine alors que nos ancêtres les Gaulois, pour avoir couru la terre, comme ils l'ont fait, ont dû avoir aussi une assez belle violence d'imagination. — « Dans la situation de Robinson », affirme Taine, « un Français se croiserait les bras d'un air morne, en stoïcien, ou attendrait en épicurien le retour de la gaîté physique », tandis que l'Anglais s'ingénie, prie et médite sur la Bible. Or, précisément, le Robinson réel, le matelot Selkirk, quand on le tira de sa solitude, n'avait rien fait de tout cela. Il n'était devenu ni pieux, ni méditatif, ni ingénieux; il était devenu à peu près stupide. Il avait presque oublié sa langue.

Je ne dis pas que tout Anglais s'en serait aussi mal tiré que Selkirk; je ne dis pas non plus que tout Français s'en serait mieux tiré. Je ne m'avise pas de dresser une généralisation sur un personnage de roman.

« Regardez quelqu'un de ces larges développements qui embrassent plusieurs siècles, comme le Moyen Age ou notre dernière époque classique. Une certaine conception dominatrice y a régné.

Les hommes pendant deux cents ans, cinq cents ans se sont représenté un certain modèle idéal de l'homme, au Moyen Age le chevalier et le moine, dans notre âge classique l'homme de cour et le beau parleur. Cette idée créatrice (?) et universelle s'est manifestée dans tous les champs de l'action et de la pensée. Et après avoir couvert le monde de ses œuvres involontairement systématiques, elle s'est alanguie, puis elle est morte, faisant place à une nouvelle idée, qui d'ailleurs dépendra en partie de cette morte. »

Il y a dans ce morceau une part incontestable de vérité. Seulement l'énoncé m'en paraît défectueux, en ce qu'il étend cette vérité d'un côté au delà de sa portée réelle et qu'il la réduit en deçà, par un autre côté. Il faudrait dire d'abord que l'idéal du Moyen Age et celui du XVIIe siècle furent des conceptions propres à certaines classes; il n'est pas sûr que les légistes par exemple et les bourgeois du Moyen Age se soient accordés à tenir la vie du moine et celle du chevalier pour les meilleurs modèles de vivre. (Les œuvres où sont daubés les moines et les chevaliers ne font pas absolument défaut dans la littérature du Moyen Age.) C'est vraiment amoindrir notre époque classique que lui donner pour tout idéal l'homme de cour (pensez un peu au chapitre de La Bruyère *de la Cour*) et le beau parleur. Je ne vois pas que l'idée de l'homme de cour et du beau parleur ait été si créatrice dans tous les champs de l'action et de la pensée. Je cherche à quelle réalité Taine a pu dans son esprit appliquer cette phrase : à quelques discours tenus par certains héros dans quelques tragédies de Racine, oui peut-être ; mais c'est bien tout ce que je trouve.

Ce qui est vrai, essentiel, dans ce passage de Taine, je l'énoncerai volontiers autrement. Et ce sera ma conclusion personnelle, sur cette question de la littérature considérée comme expression, comme miroir de la société contemporaine.

Ce que la littérature exprime le plus sûrement — comme le plus fréquemment — ce sont les estimes et les mépris, les sympathies et les antipathies des hommes du temps pour des catégories ou des classes sociales, pour des professions ou des occupations spéciales — et pour des types d'hommes — mais il faut prendre garde qu'à ce point de vue il peut y avoir, dans une seule littérature, plusieurs littératures, j'entends des courants d'opinion et d'affection différents, voire même contraires.

Et puis enfin — toujours à ce point de vue — les littératures

paraissent fort inégales. Il semble bien que plus nous avançons, plus ce miroir, toujours un peu brouillé et fallacieux ou prestigieux qu'est la littérature, devienne graduellement plus fidèle, plus véridique, et qu'il s'élargisse, réfléchissant avec plus de plénitude de même qu'avec plus d'exactitude, la complexité, la diversité infinie du milieu environnant.

PAUL LACOMBE.

HENRI HEINE

ET SA PLACE DANS LA PENSÉE CONTEMPORAINE [1]

Henri Heine n'est pas un de ces triomphateurs dont la personnalité s'impose sans conteste à l'admiration universelle. Son existence n'a pas l'harmonieuse majesté de celle d'un Gœthe ; elle n'aboutit pas, comme celle d'un Richard Wagner, à une éclatante apothéose ; elle ne laisse pas l'impression grandiose et apaisante qui se dégage de la vie des grands victorieux qui purent largement épanouir leur puissante individualité. Heine n'a pas assisté au triomphe de ses idées. Il n'est pas davantage parvenu à donner à sa personnalité une unité complète et définitive ; à peine est il arrivé un instant à l'équilibre intérieur qu'il retombe aussitôt après dans la désharmonie et le pessimisme. C'est à certains égards un vaincu de la vie, lui qui confesse finalement la banqueroute de ses plus hautes espérances et s'incline vers un nihilisme douloureusement ironique. Son individualité tout entière porte les stigmates de la cruelle névrose, de cette « femme noire » qu'il a chantée dans son *Lazare* et dont le baiser mortel fit de son corps « un cadavre où l'esprit est prisonnier ».

Aujourd'hui encore l'opinion allemande continue à se montrer bien souvent hostile ou tout au moins défiante à son égard. Sa cause, sans doute, est brillamment défendue : des savants et des écrivains de haute valeur — il me suffira de citer, entre autres noms connus, ceux de Strodtmann, d'Elster de Hüffer, de Brandes, de Bœlsche, de Prœlss, de Karpeles, de R.-M. Meyer — ont étudié

1. Cet article constituera le dernier chapitre d'un livre, *Henri Heine, penseur,* qui doit paraître prochainement à la librairie Félix Alcan.

sa vie, publié ses écrits, commenté son œuvre, analysé ses idées, étudié sa personnalité avec autant de conscience et d'impartialité que de large sympathie. Mais en dépit de l'estime où l'on tient leurs travaux, leurs jugements n'en restent pas moins fort contestés. En face d'eux le groupe des adversaires de Heine, tels que Gœdeke, Hehn, Treitschke, Kirchbach, Julian Schmidt, Sandvoss (Xanthippus), von Grotthuss, Nietzki et bien d'autres encore, conserve une grande autorité sur l'opinion. Il continue à contester l'importance de Heine dans l'histoire de la culture allemande, à combattre son influence, à le décrier comme poète, comme penseur ou comme personnalité. Des histoires récentes de la littérature allemande comme celles de Weitbrecht ou de Bartels attestent que cette défiance n'est pas près de désarmer et entretiennent dans le public cultivé des préventions fâcheuses contre Heine. Et les manifestations soulevées, il n'y a pas bien longtemps, par le projet d'élever un monument au poète à Düsserldorf ou à Mayence montrent que ces sentiments rencontrent de l'écho dans une notable fraction de la nation. Il ne saurait donc être superflu d'analyser cette « légende » hostile à Heine, d'en distinguer nettement les éléments essentiels et de chercher à nous rendre compte des raisons profondes de ces répugnances persistantes et tenaces que Heine a rencontrées et rencontre encore dans l'opinion allemande.

***

Si l'on étudie les jugements portés sur Heine par ses adversaires, notamment le réquisitoire si habile et si violent prononcé contre lui par Treitschke dans son *Histoire d'Allemagne*[1], on s'aperçoit tout d'abord que deux circonstances lui ont plus particulièrement nui dans l'esprit de ses compatriotes, sa naissance israélite et ses sympathies françaises. On l'attaque surtout en tant que juif et cosmopolite. Étranger à la race germanique, nous dit-on en substance, il n'a rien vu aux choses d'Allemagne. Il n'a ni compris ni respecté les traditions séculaires par lesquelles le présent se rattache au passé, il a méconnu les sentiments profonds qui font la force et la grandeur de l'Allemagne : l'amour de la patrie, le dévouement à

1. III, 701 ss., 711 ss.; IV, 419 ss.; V, 378 ss., 764 ss.

l'État, le loyalisme dynastique, la foi religieuse. Au lieu de travailler modestement mais utilement à l'édifice depuis longtemps ébauché de l'Allemagne future, il a voulu jeter bas tout ce qui existait, tout rebâtir sur un nouveau plan ; et ce plan, c'est à l'étranger qu'il est allé le chercher. Sans patrie et sans traditions, ce Sémite était fait pour s'éprendre du radicalisme abstrait des Français, dont il a prétendu transplanter les théories en Allemagne. C'était un contresens historique en même temps qu'un sacrilège, une tentative vouée par avance à un échec certain et mérité. Et son esprit étant faussé par son système, il n'a pas su comprendre la véritable signification des événements qui se déroulaient sous ses yeux, il n'a vu ni la décadence de la France, ni la haute mission qui était réservée à la Prusse. Faux prophète, il a annoncé la révolution allemande à l'heure même où se dissipait le péril révolutionnaire, à la veille des jours glorieux où, grâce aux efforts persistants de cette royauté prussienne qu'il croyait une puissance faible et caduque, l'unité de l'empire allemand allait être fondée.

Si les idées de Heine ont été néfastes, si son œuvre a été vaine, sa personnalité même est peu respectable. On insiste sur ses faiblesses, sur ses erreurs, sur les tares qui le diminuent. On nous le dépeint comme un comédien adroit et peu sincère qui excelle dans l'art de se mettre en scène et de jouer indéfiniment d'un petit nombre de sentiments qu'il a sans doute réellement éprouvés, mais dont il exagère démesurément l'importance. On flétrit son égoïsme en amitié, en amour, en politique, en religion ; on le représente, à la suite de Gœthe, comme un cœur sec, incapable d'amour. On s'indigne de sa sensualité effrénée, de l'effronterie cynique avec laquelle il étale ses vices ; on l'accuse d'avoir été, entre tous les écrivains allemands, celui qui a le plus criminellement attenté à la dignité morale de la femme. On dénonce ses besoins de confort et de luxe si déplacés chez un tribun populaire, et qu'il s'efforce de satisfaire à tout prix, sans reculer devant les moyens les plus bas et les plus répréhensibles. On blâme son scepticisme dissolvant, son ironie corrosive, l'âpreté des sarcasmes, des injures ou des calomnies qu'il déverse sur ses ennemis.

Et l'on n'hésite pas, dès lors, à le bannir du Panthéon des gloires nationales. Même ceux qui s'inclinent devant son génie de poète et ne font point de difficulté pour reconnaître en lui une des figures

les plus intéressantes de la littérature allemande, voire de la littérature universelle, condamnent souvent plus ou moins sévèrement l'homme. Les plus indulgents voudraient que les poésies de Heine eussent la vertu de faire oublier leur auteur au lieu de porter à travers les siècles la peine de ses fautes et de ses erreurs. D'autres, en grand nombre, se montrent plus rigoureux et dénoncent hautement l'influence pernicieuse qu'il exerce sur l'esprit public. « Bien que né en Allemagne, dit l'un d'eux, bien que redevable à l'éducation allemande de sa culture intellectuelle et de ses richesses spirituelles les plus précieuses, bien que doué de la plus fine compréhension pour la poésie allemande, Heine demeure dans son être intime, dans sa sensibilité, dans sa nature d'artiste, anti-allemand des pieds à la tête : — anti-allemand par son manque de pudeur et de piété, de véracité et de fidélité, de respect devant la femme, — anti-allemand par sa lubricité et sa frivolité, voire même par son talent pour l'ironie et la malice, — anti-allemand par son aversion pour les héros d'Allemagne et leurs exploits comme aussi par son enthousiasme pour la France et pour Napoléon [1] ». On voit en Heine « non point une étoile capable de guider la nation mais un décevant feu-follet ». Ce Sémite inassimilable, « ce prototype du judaïsme moderne *décadent* » est un péril public. Une opération s'impose; car « le danger d'un empoisonnement de l'organisme national s'aggrave de façon la plus menaçante [2] ».

Que faut-il penser de cette « légende » qui, sous ses diverses variantes, tend en somme à rejeter Heine de l'histoire de la culture allemande, à le présenter comme une sorte de génie malfaisant indigne de tout hommage et dont il importe, au nom de la salubrité publique, d'anéantir l'influence délétère ?

Nous ne nions point qu'elle ne puisse contenir une part de vérité. Et, d'abord, il est incontestable que Heine tient à sa race par de solides attaches. Nous avons noté ailleurs sa sympathie profonde pour les traditions religieuses du judaïsme, sa vénération pour l'*Ancien Testament*, la conception juive d'un dieu vengeur à laquelle il aboutit dans ses dernières années. Nous avons vu son amour sincère pour ses coreligionnaires malheureux et son dévouement à la cause de l'émancipation des juifs. On a pu reconnaître des traits de race juifs dans sa sensualité qu'on a rapprochée de celle

1. Nietzki. *H. Heine als Dichter und Mensch*, Berlin, 1895, p. 132.
2. Xanthippus. *Was dünket euch um Heine*, Leipzig, 1888, p. 2, 100.

qui éclate dans le *Cantique des Cantiques*; dans son esprit de famille, surtout dans sa piété filiale qu'on s'accorde généralement à reconnaître pour un des traits les plus sympathiques de sa nature; dans ce rationalisme abstrait qui est l'un des éléments essentiels de sa philosophie et qui apparaît si fréquemment chez les juifs supérieurs; dans son ironie enfin, dans cette amère ironie juive, « âcre fleur d'amertume éclose sur les eaux saumâtres des rancunes séculaires », douloureuse revanche d'une race longtemps courbée sous l'opprobre et persécutée par des haines implacables[1]. Heine est donc bien un juif. Il serait surprenant qu'il ne l'eût pas été. — Mais est-ce là une raison suffisante pour lui dénier le titre d'Allemand? On n'attendra pas de nous, évidemment, que nous entrions ici dans la discussion des partis pris antisémitiques. Nous nous bornerons simplement à remarquer, d'abord, que Heine appartenait sans contestation possible à la catégorie des juifs *expansifs* et souhaitait évidemment en toute sincérité non pas tant le maintien de l'intégrité de la race juive que sa fusion de plus en plus complète dans la masse de la nation. Et nous constaterons ensuite que ce juif s'est, de l'aveu de tous, suffisamment assimilé le génie germanique pour avoir compris, plus profondément que la plupart de ses contemporains, même les créations instinctives de l'âme populaire, les légendes, les vieilles traditions, la poésie populaire de l'Allemagne[2]. Heine fut donc, dans tous les cas, un Sémite très fortement germanisé.

Est-on, maintenant, en droit de lui reprocher d'être demeuré étranger à toute espèce de sentiment national? — Je n'aurai garde, bien entendu, de vouloir décider si Heine fut ou non bon patriote; car il est trop évident qu'un Français ne saurait avoir la prétention de s'instituer juge en matière de patriotisme allemand. Mais peut-être nous sera-t-il permis d'essayer d'analyser la nature exacte des sentiments que Heine a éprouvés soit pour l'Allemagne, soit pour la France. — Or nous noterons, en premier lieu, que Heine n'a pas

1. On trouvera une analyse intéressante des traits de race juifs chez Heine dans l'article de M. A. Leroy-Beaulieu, *Le génie juif et l'esprit juif*, Revue des Deux-Mondes, 15 décembre 1892.

2. Si l'on en croit le témoignage du Dr Rottenburg, le prince de Bismarck aurait, au moment des polémiques au sujet du monument Heine, pris parti pour le poète et reconnu en ces termes qu'il était véritablement une gloire *allemande* : « *Und vergessen die Herren denn ganz, dass Heine ein Liederdichter ist, neben dem nur noch Gœthe genannt werden darf, und dass das Lied gerade eine spezifisch deutsche Dichtungsform ist?* »

été matériellement infidèle à sa patrie. Treitschke a bien essayé de démontrer que Heine aurait, vers 1843, acquis la nationalité française. Il ressort toutefois des recherches toutes récentes d'Elster que le poète a bien, à ce moment, sollicité son *admission à domicile* en France (ce qui était une condition préalable nécessaire pour l'obtention de la *naturalisation*), mais que sa demande avait été repoussée parce qu'il lui était impossible soit de produire son acte de naissance qui avait été brûlé, soit de se procurer un extrait de naissance valable [1]. Nous ne pouvons donc assurer que Heine n'ait pas *songé* à se faire naturaliser à un moment où sa qualité d'étranger l'exposait à se voir du jour au lendemain expulser de Paris à la première réclamation des autorités prussiennes. Il n'est pas impossible qu'il soit resté Allemand malgré lui; et peut-être se vantait-il lorsqu'il déclarait en 1854 que seul « son absurde orgueil de poète allemand l'avait retenu de devenir Français, ne fût-ce que pour la forme. » Il n'en est pas moins certain qu'il énonçait la stricte vérité lorsqu'il affirmait qu'il n'avait sacrifié ni une soie de son teutonisme, ni un grelot de son bonnet de fou allemand, et qu'il était toujours en droit de dire à Massmann : « Nous autres ânes allemands [2] ! » — Est-il exact, d'autre part, de dire que chez Heine les sympathies pour la France aient fait tort à l'amour de la patrie allemande ? — C'est bien douteux. Certes Heine se plaît à couvrir sans cesse d'éloges parfois hyperboliques la France et les Français. Mais il y aurait quelque naïveté de notre part à voir dans ces effusions une preuve irrécusable de la chaleur de ses sentiments et de la ferveur de son admiration pour notre pays. Ne nous faisons pas d'illusions : Heine, comme l'a montré très finement Legras [3], connaissait en somme la France assez superficiellement et l'estimait beaucoup moins haut qu'on ne serait tenté de le croire à première vue. Il n'a guère vu de la vie française que l'aspect extérieur et la façade mondaine ; il n'a pas pénétré le caractère français beaucoup plus profondément que la plupart de ses compatriotes et a brodé le plus souvent de brillantes variations sur le thème bien connu du Français spirituel et léger, sociable et frivole, égalitaire et matérialiste, épris de gloire et de liberté. Il n'a jamais cessé, au fond,

1. E. Elster. *War Heine französischer Bürger?* Deutsche Rundschau, août 1902, p. 222 ss.
2. VI, 390.
3. *H. Heine, poète*, p. 173 ss. et 283 ss.

de se sentir « étranger » parmi nous. Il regarde la France comme une nation qui vieillit; elle a certes un passé glorieux, elle a beaucoup fait pour le développement de la culture européenne; mais elle est faible, divisée, corrompue, et il semble que l'avenir soit pour elle gros de menaces et de périls. Tout en l'aimant sincèrement, il se demande si elle n'est pas destinée à périr dans les tourmentes qui se préparent. Comme plus tard Nietzsche, il ressent pour le génie français une réelle sympathie; mais il considère notre pays un peu comme un Romain lettré pouvait jadis considérer la Grèce de la décadence; il a l'impression que la France est « faible sur jambes »; et si l'idée de voir un jour les « sales bottes teutoniques » fouler de nouveau l'asphalte du boulevard n'a rien qui l'enchante, cette perspective ne lui semble en tout cas nullement invraisemblable. Pour un renégat du germanisme, Heine a vraiment peu de confiance dans l'étoile de la France.

Il n'est, à mon sens, pas douteux, inversement, qu'il n'éprouve pour l'Allemagne un amour infiniment plus profond et plus vrai. S'il lui arrive parfois de *jouer* le poète en exil avec une certaine complaisance, il faut bien reconnaître que son exil, jusqu'à un certain point volontaire avant 1845, est devenu, à partir de ce moment, forcé. Et, bien qu'il ait beaucoup apprécié l'hospitalité française, bien qu'il ait trouvé en Paris un lieu d'exil très supportable, j'ai cependant l'impression qu'il a dû ressentir souvent la nostalgie de la patrie lointaine et que ses plaintes ne sont pas seulement une pose littéraire, mais l'expression d'un sentiment sincère et vécu. — Puis, malgré toutes les railleries qu'il décoche aux Allemands, il a foi dans leur avenir. Ce n'est pas qu'il pressente le développement prodigieux qu'allait prendre la *puissance* allemande dans la seconde moitié du XIXe siècle. Sur ce point les adversaires de Heine ont incontestablement raison lorsqu'ils l'accusent d'avoir été mauvais prophète. L'idéal impérialiste lui a toujours été profondément étranger. Heine ne s'est jamais beaucoup passionné pour l'expansion militaire et économique de l'Allemagne, et il n'admettait guère, d'ailleurs, la possibilité de progrès rapides dans le domaine matériel. L'Allemagne lui semblait, pour longtemps encore, vouée à l'impuissance. Il n'aimait pas la Prusse et il ne croyait pas à son hégémonie future. Il la savait ambitieuse et sans scrupules, mais il pensait que ses forces et son audace ne seraient jamais à la hauteur de ses prétentions et que l'opposition des autres peuples l'empê-

cherait toujours de réaliser son rêve de suprématie[1]. Il n'a donc prévu ni Sadowa ni Sedan et n'a contribué en rien à l'œuvre de l'unité allemande pour laquelle il n'éprouvait d'ailleurs pas un bien grand enthousiasme. A cet égard Heine se trouvait en antagonisme très net et tout à fait conscient avec les « patriotes » de son temps, et les champions actuels de l'impérialisme allemand sont parfaitement en droit de le renier et de le combattre. Il n'en avait pas moins, lui aussi, sa conception de la mission de l'Allemagne et du patriotisme allemand, une conception utopique peut-être, mais à coup sûr élevée et généreuse.

« Soyez tranquilles », disait Heine, dans la préface du *Conte d'hiver* en s'adressant à ses ennemis les teutomanes : « soyez tranquilles, j'aime la patrie tout autant que vous. C'est à cause de cet amour que j'ai vécu tant de longues années dans l'exil : c'est à cause de cet amour que j'y passerai peut-être le reste de mes jours, sans pleurnicher, sans faire les grimaces d'un martyr. J'aime les Français, comme j'aime tous les hommes, quand ils sont bons et raisonnables, et parce que je ne suis pas assez sot et assez méchant moi-même pour désirer que les Allemands et les Français, ces deux peuples élus de la civilisation, se cassent la tête pour le plus grand bien de l'Angleterre et de la Russie, et pour la plus grande joie de tous les gentillâtres et les mauvais prêtres de ce globe. Soyez tranquilles, jamais je ne livrerai le Rhin aux Français, par cette simple raison que le Rhin est à moi. Oui, il est à moi par un imprescriptible droit de naissance, je suis de ce soi-disant Rhin libre le fils encore plus libre et indépendant. C'est sur ses bords qu'est mon berceau, et je ne vois pas pourquoi le Rhin appartiendrait à d'autres qu'aux enfants du pays. Il faut avant tout le tirer des griffes des Prussiens ; après avoir fait cette besogne nous choisirons par le suffrage universel quelqu'honnête garçon qui a les loisirs nécessaires pour gouverner un peuple honnête et laborieux[2]. Quant à l'Alsace et à la Lorraine, je ne puis pas les incorporer aussi facilement que vous le faites à l'empire allemand. Les gens de ce pays tiennent fortement à la France, à cause des droits civiques qu'ils ont gagnés à la Révolution française, à cause de ces lois d'égalité

1. Montégut. *Revue des Deux-Mondes*, t. 63, p. 243 s.

2. Cette phrase, depuis *Il faut avant tout...* manque dans la version allemande. Heine craignait évidemment de heurter le sentiment national en précisant aussi crûment sa pensée.

et de ces institutions libres qui flattent l'esprit de la bourgeoisie, bien qu'ils laissent encore beaucoup à désirer pour l'estomac des grandes masses. Les Lorrains et les Alsaciens se rattacheront à l'Allemagne quand nous finirons ce que les Français ont commencé, le grand œuvre de la Révolution : la Démocratie universelle ! Quand nous aurons poursuivi la pensée de la Révolution dans toutes ses conséquences[1], quand nous aurons détruit le servilisme jusque dans son dernier refuge — le ciel ! — quand nous aurons chassé la misère de la surface de la terre, quand nous aurons rendu sa dignité au peuple déshérité, au génie raillé, à la beauté profanée, comme nos grands maîtres, les penseurs et les poètes, l'ont dit et l'ont chanté, et comme nous, leurs disciples, le voulons : — alors ce n'est pas seulement l'Alsace et la Lorraine, mais la France tout entière, mais l'Europe et le monde sauvé tout entier, qui seront à nous ! Oui, le monde entier sera allemand ! J'ai souvent pensé à cette mission, à cette domination universelle de l'Allemagne, lorsque je me promenais avec mes rêves sous les sapins éternellement verts de ma patrie. — Voilà mon patriotisme[2]. »

Certes, l'homme qui écrivait cette page enflammée était bien éloigné de prévoir la tournure qu'allaient prendre les événements. Il n'a pas suivi le mouvement qui, vers le milieu du siècle, faisait évoluer le libéralisme allemand vers le nationalisme unitaire. Il travaillait, lui, à une alliance spirituelle et matérielle entre la France et l'Allemagne ; il écrivait dans son testament de 1851 : « La grande affaire de ma vie fut de travailler à l'entente cordiale entre l'Allemagne et la France, et à déjouer les artifices des ennemis de la démocratie qui exploitent à leur profit les préjugés et les animosités internationaux. Je crois avoir bien mérité autant de mes compatriotes que des Français, et les titres que j'ai à leur gratitude sont sans doute le plus précieux legs que je puisse transmettre à ma légatrice universelle[3]. » Il répudiait la lutte fratricide des peuples pour la puissance politique ; il était « pacifiste » et « bon Européen » ; il rêvait pour l'Allemagne une hégémonie purement spirituelle et il voyait dans son imagination de poète la pensée allemande devançant et guidant la pensée européenne sur

1. L'édition allemande ajoute cette phrase (que Heine a prudemment omise dans l'édition française) : « Quand nous aurons devancé les Français par l'action comme nous les devançons déjà par la pensée. »
2. II, 429.
3. VII, 520.

la voie du progrès. — L'événement a donné tort à ses prophéties pacifiques, et il faut convenir que Heine fut médiocre observateur politique. Mais il est indéniable aussi que son rêve ne s'est pas éteint avec lui. Aujourd'hui encore on voit en tous pays s'opposer et s'affronter le nationalisme et l'humanitarisme ; aujourd'hui encore les champions de l'individualisme national et ceux de la solidarité européenne et humaine se combattent et s'excommunient les uns les autres. Ne nous étonnons donc pas des jugements divergents que l'on porte sur lui. Il est trop « actuel », trop profondément mêlé aux luttes d'idées de l'heure présente pour que l'impartialité soit d'ores et déjà possible. Pour les uns il n'est qu'un idéologue chimérique, malfaisant, réfuté d'ailleurs par les faits, un ancêtre de ces sans-patrie qui travaillent à la dissolution de l'idée nationale et à la ruine de la puissance nationale. Pour les autres sa conception du patriotisme est juste et bonne : il faut honorer en lui le prophète d'un avenir meilleur qui se prépare, d'une ère de paix et de concorde où, aux luttes sanglantes de peuple à peuple, succèdera l'effort de tous vers le progrès et le bonheur. Selon que chacun tiendra pour plus sacrés et plus essentiels les devoirs immédiats envers la « petite patrie » ou ceux plus lointains envers la « grande patrie », il inclinera aussi vers plus de sévérité ou plus de sympathie pour Heine.

Les jugements sur Heine varient aussi en raison du plus ou moins de sympathie, que rencontre chez ses critiques, la cause de la démocratie et de la révolution.

On a assez souvent refusé de prendre au sérieux les protestations de dévouement de Heine à la cause populaire et suspecté même la sincérité de ses sentiments démocratiques. A tort, je crois. Evidemment, et c'est là un point qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on veut juger Heine, il était poète *avant* d'être homme politique. *Poète*, c'est-à-dire épris du beau plutôt que de l'utile, plus préoccupé de donner à ses écrits une forme irréprochable que de travailler au bonheur matériel du peuple, en un mot homme de pensée plutôt qu'homme d'action. Il a pu lui-même se faire, dans sa jeunesse, des illusions sur ses goûts et ses aptitudes ; lorsque, vers 1830, il composait les *Reisebilder*, il déclarait faire peu de cas des lauriers poétiques et demandait qu'on mît sur son tombeau un glaive, parce qu'il avait été bon soldat pendant la guerre d'indépendance de l'humanité : dix ans plus tard, dans son étude sur

Börne, il protestait encore avec énergie contre les journalistes réactionnaires ou radicaux qui prétendaient lui donner son congé politique et le mettre en disponibilité sur le Parnasse. Mais à mesure qu'il avançait en âge, il prenait davantage conscience de sa véritable mission et se rendait compte qu'il contribuait plus sûrement et plus efficacement à la grandeur de son pays en composant des vers qu'en assumant le rôle ingrat et absorbant de tribun. Aussi finit-il par ne plus revendiquer pour lui que le titre de poète : « Le tailleur de pierre qui ornera le lieu de notre dernier sommeil, écrivait-il en 1854, ne sera contredit de personne s'il y grave ces mots : *Ici repose un poète allemand* [1]. » Peut-être y aurait-il, dans ces conditions, quelqu'injustice à condamner Heine avec trop de sévérité s'il réclame le droit de vivre et de penser en artiste et refuse de se soumettre à toutes les obligations du tribun populaire. Sans doute ses adversaires n'avaient pas tout à fait tort quand, aux environs de 1840, ils lui appliquaient la formule : « Un talent, pas de caractère. » Homme politique, Heine ne l'était pas. Il n'avait ni la fermeté d'âme, ni la possession de soi, ni le sens pratique, ni la persévérance qui sont nécessaires pour jouer ce rôle. L'apostolat n'était pas son fait. Même, il n'aimait guère les hommes qui ne vivent que pour une idée ; il les traitait volontiers de maniaques, de fous, d'esprits étroits et médiocres et s'amusait malignement à mettre en relief leurs petits côtés, les exagérations quelque peu ridicules où les entraînait leur passion exclusive. C'est ainsi qu'il faisait un crime à Börne de sa manie de parler politique toujours et partout, même la nuit, même à table, et il lui en voulait beaucoup de l'avoir dégoûté de son mets favori, les pieds de veau à la poulette, en lui racontant au restaurant toutes les mauvaises nouvelles d'Allemagne qu'il avait pu collectionner dans les journaux [2]. Heine se défendait d'être un « professionnel » de la politique, il n'était qu'un dilettante qui s'occupait de politique un peu en amateur. La défense des intérêts du peuple n'était ni le but unique, ni même le but principal de son existence, et il réclamait hautement pour lui le droit de l'artiste à jouir de la vie, à s'inquiéter avant toute autre chose du développement harmonieux de son génie. Il ne faisait point mystère de son goût pour le confort, pour le luxe, pour la beauté ; il n'estimait pas déshonorant, pour

1. VI, 391 ; cf. 71.
2. IV, 17.

satisfaire ces besoins, d'avoir recours à la bourse de son oncle Salomon ou même de se faire pensionner par le gouvernement français. Tout cela eût été impudent et blâmable de la part d'un homme politique. Et l'on ne peut s'étonner, en vérité, que les contemporains de Heine se soient scandalisés parfois de cette attitude de détachement qu'il affectait, en maintes circonstances, des plaisanteries irrévérencieuses dont il criblait les démocrates les plus sincères, des goûts de jouisseur voluptueux, du très aristocratique dédain pour le peuple laid, inintelligent et maladroit qu'il affichait à tout propos avec un provocant cynisme. Mais Heine n'était pas et ne voulait pas être un homme d'action, un chef de parti. Et ces imprudences de langage et de conduite, inexcusables chez un tribun, n'ont pas la même gravité chez un artiste : elles ne sauraient, à mon sens, prouver que Heine n'était qu'un « démagogue de salon » et n'a fait que jouer avec les convictions démocratiques sans s'y attacher sérieusement.

Et de même qu'il est avant tout poète, Heine est aussi essentiellement individualiste. Par là aussi il peut paraître au premier abord un démocrate assez suspect. Évidemment son individualisme faisait de lui, tout d'abord, un adversaire du gouvernement et de l'ordre social établi. Il ne pouvait admettre que, selon la théorie de Hegel, l'État pût être la fin suprême au-dessus de laquelle il n'y a rien ; que l'individu fût tenu de lui subordonner ses intérêts particuliers, sa volonté personnelle ; que le citoyen ne dût vivre que par et pour la Cité. Il estimait trop la personnalité humaine pour consentir à ce qu'elle fût ainsi mise en tutelle, et il prisait peu les vertus civiques en honneur dans l'État prussien, l'exacte discipline, l'abnégation, le sentiment de la hiérarchie, l'accomplissement consciencieux de la tâche imposée. Il comparait irrévérencieusement le soldat prussien à ces pages du moyen âge qui portaient en leur cœur la fidélité et un écu au bas du dos ; mais tous les sujets prussiens n'étaient-ils pas, eux aussi, une façon de soldats portant tous cet ignominieux écu, insigne de leur servitude. Et il lui semblait que le devoir présent c'était d'affranchir l'homme moderne de toutes les entraves traditionnelles qui le retenaient captif, de mettre fin à l'oppression que l'État trop puissant faisait peser sur le sujet, afin que chaque individu pût développer librement sa personnalité. Or dans ce combat contre le despotisme des rois et de l'Église il avait pour alliés naturels tous les partis d'opposition,

depuis les libéraux jusqu'aux socialistes. Mais en véritable individualiste qu'il était, il entendit garder toujours son indépendance ; dans la mêlée des partis politiques il se choisit un poste isolé, refusant de s'enrôler dans les armées belligérantes, tiraillant même au besoin contre les gens de son propre parti quand leur figure ou leurs propos ne lui revenaient pas, combattant pour la liberté en irrégulier, en « enfant perdu », comme il le dit dans une poésie célèbre du *Romancero*. — Puis, s'il fait une guerre acharnée à l'État moderne, Heine, toujours en vertu de son instinct individualiste, n'est guère moins hostile à l'idéal *égalitaire* cher à beaucoup de démocrates, à cet idéal de la « bête de troupeau » que Nietzsche devait comme lui stigmatiser, plus tard, avec une si furieuse éloquence. Heine se rend compte que dans une société démocratique où tous seraient égaux devant la loi, où chacun aurait droit à une part égale de bonheur, le libre épanouissement de la personnalité rencontrerait mille obstacles ou deviendrait même complètement impossible ; il croit voir que la morale de l'égalitarisme est, tout comme la morale chrétienne, une morale de troupeau, qui prescrit comme celle-ci l'amour du voisin, l'acceptation paisible d'une commune médiocrité, qui réprouve comme elle les révoltes de l'orgueil, les empiètements hardis de la volonté individuelle puissante ; il reconnaît dans les démocrates du type de Börne des « Nazaréens », des ascètes spiritualistes qui prétendent transformer le monde en une caserne ou en un hôpital. De là sa répugnance profonde pour les tendances des radicaux et des républicains. De là aussi son scepticisme et son découragement lorsqu'il crut voir, vers la fin de sa vie, que le socialisme aboutissait à la même conclusion que le radicalisme. Vers quelque direction qu'ilre gardât, partout il voyait la société hostile à l'individualisme. D'un côté les conservateurs prêchaient la discipline, l'obéissance, la subordination du sujet à l'État représenté par le roi ; à l'autre extrémité républicains et communistes parlaient très haut de liberté et d'affranchissement ; en réalité ils protestaient contre les privilégiés qui s'élevaient encore au-dessus de la masse du peuple et demandaient que le niveau fût passé indistinctement sur tous.

Cela n'empêchait pas, d'ailleurs, que malgré ses répugnances d'artiste, d'aristocrate, d'individualiste pour la foule, Heine n'ait aimé le peuple très sincèrement, d'un amour qui avait sa source

profonde dans un des traits essentiels de sa sensibilité. Notre poète, comme tant de modernes, goûtait profondément la nature; il ressentait une tendresse toute particulière pour sa terre natale, pour les montagnes du Harz qu'il avait parcourues à pied, pour les grèves de Nordeney où il avait si souvent promené sa rêverie, surtout pour la vallée du Rhin où s'étaient écoulées son enfance et sa jeunesse. Or, il aimait le peuple allemand un peu comme il aimait sa patrie. Le marin qui sillonne la mer, le laboureur qui vit et meurt sur son champ, le mineur attaché à la montagne, lui semblaient participer de la vie obscure et mystérieuse des choses. Ce poète très raffiné et très personnel comprenait les simples et les naïfs, qui sont tout près de la nature et dont la personnalité est à peine ébauchée; il savait dire leurs croyances enfantines, leurs joies et leurs peines; il s'apitoyait sur leurs souffrances. Il compatissait de tout cœur à la tristesse résignée de ces pauvres émigrants allemands qu'il avait rencontrés un jour près du Havre, fuyant leur patrie pour aller tenter fortune en Algérie. Ce n'est pas, lui disaient-ils, que le pays soit mauvais, mais nous ne pouvons plus y tenir! Les impôts ruineux, les exactions des nobles, le service militaire... « Que devions-nous faire, concluaient-ils, fallait-il commencer une révolution?[1]... » Voilà le peuple comme Heine le comprend et l'aime. Il le raille parfois, ce bon peuple, ce grand lourdaud de *Michel* allemand, ce débonnaire géant, indolent et résigné, qui se laisse malmener sans résistance, ou qui dort obstinément, ramenant jusque sur le nez son bonnet de nuit[2]; parfois, même, il s'irrite contre lui et lui rappelle que, d'après la loi de Moïse, l'esclave affranchi qui ne veut pas quitter son maître doit être cloué par l'oreille contre la porte de la maison seigneuriale[3]... Au fond, il l'aime parce qu'il est inoffensif et bon, humble et naïf, parce qu'il est malheureux et exploité. Ne nous dissimulons pas que cet amour un peu romantique des humbles et des opprimés, n'a point chez Heine son origine dans un sentiment de respect philosophique pour la personnalité humaine, ni dans la foi démocratique en la souveraineté du peuple. Il est très douteux qu'un accroissement de la puissance populaire lui eût causé un réel plaisir. Si le peuple s'était avisé de lire les journaux, de prêter l'oreille à la propagande

1. VII, 103.
2. VII, 42; IV, 136.
3. VI, 62.

révolutionnaire et d'acquérir ainsi une demi-culture intellectuelle, des notions confuses sur les questions sociales et politiques, s'il était entré en révolte contre ses oppresseurs et avait essayé de faire valoir ses droits, Heine l'eût estimé peut-être davantage, mais à coup sûr, il l'eût moins aimé. Ses instincts de poète comme ses opinions démocratiques le portaient à s'intéresser au peuple naïf et primitif qui mène une vie encore presque végétative, qui est en quelque sorte un produit de la terre au même titre que les plantes et les animaux. Contre le *peuple souverain*, en revanche, le poète avait les plus aristocratiques préjugés et il les exprimait, nous l'avons vu, sur le ton du plus insolent persiflage, affichant bien haut son aversion pour la bêtise, la méchanceté et la sottise de ce monarque en guenilles, et proclamant sans détour « son horreur de tout ce qui se fait par la multitude ». Constatons de nouveau que des boutades de ce genre — et on en rencontre à chaque pas dans l'œuvre de Heine — étaient bien faites assurément pour déconcerter et scandaliser les âmes simples qui aiment les attitudes nettes et ne comprennent que les grands partis pris. On ne peut guère leur reprocher de s'être demandé s'il convenait bien à un défenseur du peuple de souligner aussi crûment, aussi brutalement les imperfections de son client, ni s'étonner qu'elles aient eu peine à comprendre les sentiments également sincères, mais en apparence au moins contradictoires qui faisaient parler ce poète à l'âme complexe, tantôt comme un socialiste, tantôt comme un aristocrate endurci.

Etait-il réellement impossible de concilier ces aspirations si diverses? L'antinomie entre les sympathies démocratiques de Heine, d'une part, et, de l'autre, son aversion décidée pour l'égalitarisme niveleur, son enthousiasme pour la beauté et la haute culture, ses revendications individualistes en faveur du libre développement de la personnalité humaine, — cette antimonie, dis-je, est-elle ou non définitive et irréductible? Ce n'est pas ici le lieu de s'engager dans la discussion de ce problème si controversé. Constatons simplement que Heine, lui-même, ne le croyait pas, pendant les années qui suivirent la Révolution de Juillet. Et il serait aujourd'hui plus que jamais téméraire d'affirmer que sa religion Saint-Simonienne ne contenait pas une âme de vérité. Il semble donc qu'on puisse aujourd'hui, avec moins de scrupules que n'en eurent ses contemporains, le classer, comme il le réclamait, parmi les champions de

la cause de l'émancipation du peuple. Dans tous les cas, si même on hésitait, finalement, à reconnaître en lui un authentique *démocrate*, on ne saurait, un seul instant, douter qu'il est un tempérament essentiellement *révolutionnaire*. Révolutionnaire en matière politique et sociale, il combat à outrance la prééminence de l'aristocratie, dénonce avec éloquence les vices de la bourgeoisie capitaliste, se montre hostile ou défiant en face du pouvoir royal, prédit un bouleversement social qui fera passer le pouvoir aux mains des prolétaires et travaille à ruiner dans les esprits le respect de la hiérarchie traditionnelle, à discréditer radicalement l'ancien régime et ses représentants. Révolutionnaire en religion, il proclame la « mort de Dieu », la banqueroute définitive de la conception d'un Dieu personnel et combat avec une ardeur infatigable la domination de l'Église et du clergé. Révolutionnaire en morale, il s'élève hardiment contre le spiritualisme chrétien ou le rigorisme kantien, proclame les droits légitimes du sensualisme, et, chose plus grave, brave non pas seulement dans ses théories, mais aussi dans ses actes mainte prescription du code de la moralité bourgeoise, de cette *zahlungsfähige Moral* du philistin calculateur qu'il détestait et méprisait. — Or, il est clair que Heine, a mal mesuré ce qu'il appelait les puissances du passé, et les a crues, dans leur ensemble, bien moindres qu'elles n'étaient en réalité. Au point de vue politique, cela ne fait aucun doute. Il a mal apprécié la puissance relative des facteurs politiques en présence. La royauté prussienne, l'aristocratie nouvelle de l'argent et de l'entreprise étaient des forces dont il méconnaissait l'importance et dont il n'a pas prévu les succès. Plus prudent en religion et en morale où il voyait fort bien la grandeur des adversaires auxquels il s'attaquait, il a cependant aussi, en définitive, estimé peut-être trop bas la puissance et la vitalité de la tradition « nazaréenne ». — Mais si les faits ont démenti bien des espérances en tout cas prématurées de Heine, nul ne peut affirmer d'ores et déjà l'inanité définitive de ses efforts pour la cause révolutionnaire. Il n'a pas prévu les succès de la Prusse et de sa politique réaliste, ni la restauration de l'empire allemand : c'est entendu. Mais, Heine, ne fut-il pas clairvoyant, d'autre part, lorsque dès 1833, il affirmait que la question sociale primait la question politique ou lorsque, vers 1842, avant d'avoir connu Marx et Lassalle, à un moment où la propagande socialiste en Allemagne se réduisait encore à fort peu de chose, il dénonçait à ses compa-

triotes les progrès menaçants du communisme et leur prédisait un bouleversement de l'ordre social dans l'Europe entière ? L'accroissement prodigieux du parti socialiste allemand à la fin du siècle est la preuve que Heine, savait, malgré ses erreurs, lire, lui aussi, dans le livre de l'avenir. On peut combattre les tendances de ce parti, les déclarer dangereuses et subversives, on peut nier que l'heure du triomphe sonne jamais pour lui ; dans ce cas, on sera, évidemment logique en faisant de cas de Heine, et en le présentant comme péril public. Mais, en revanche, aussi, de nombreux adeptes de la cause socialiste se sont faits, pour la raison inverse, ses apologistes. Ils lui pardonnent ses incartades d'aristocrate ; ils passent condamnation sur ses fantaisies d'artiste, sur son sensualisme et ses goûts de luxe ; ils haussent les épaules devant ses faiblesses de caractère; ils ne se scandalisent même pas trop de son manque d'enthousiasme pour l'idéal communiste. Ils estiment que son amour sincère du peuple, sa pitié pour les déshérités, sa haine pour la réaction féodale et cléricale, son mépris de la bourgeoisie capitaliste, font de lui un révolutionnaire authentique, digne du respect et des hommages de tous les démocrates sincères. Marx fait grand cas de lui, en dépit de ses inconséquences, et le cite à tout instant, dans ses œuvres. Bebel termine son discours du 3 février 1893, au Reichstag, en citant les vers célèbres du *Conte d'Hiver* « Il pousse, ici-bas, assez de pain pour tous les enfants des hommes » comme l'expression poétique la plus parfaite de l'idéal socialiste. Et récemment encore, l'historien du parti socialiste allemand, F. Mehring, mettait l'*immoral* Heine, bien au-dessus des philistins radicaux entachés d'esprit bourgeois, comme Börne ou Ruge, et le vantait comme le plus génial des poètes de la Révolution.

Il semble, enfin, que la divergence des jugements portés sur la personnalité de Heine, ait également sa raison d'être dans la diversité des attitudes que l'on adopte aujourd'hui en face du phénomène de la « décadence [1] ».

1. Je me sers, faute de mieux, du terme de « phénomènes de décadence » pour désigner un ensemble de faits *psychiques* — tels que le développement de l'impressionnabilité et de l'émotivité, l'affaiblissement de la volonté, la dissolution de l'unité de la personnalité, etc. — qu'on regarde souvent comme des symptômes de dégénérescence physiologique. Mais je tiens à dire, pour éviter tout malentendu, que je ne prétends nullement que des faits psychiques tels que ceux que je décris soient effectivement des phénomènes *morbides*, ni, surtout, qu'ils doivent nécessairement avoir pour conséquence la *déchéance* des individus, des peuples, des époques où ils se manifestent.

Certes, Heine — nous l'avons souligné à diverses reprises — ne peut en aucune façon être rangé au nombre de ces dégénérés chez qui la source d'énergie est appauvrie ou épuisée, et qui se traînent douloureusement vers l'inévitable dissolution. Son tempérament est, au contraire, d'une admirable richesse. Il fut un sensitif doué de la plus merveilleuse impressionnabilité ; un intellectuel qui s'enthousiasmait pour un idéal rationnel de liberté et d'égalité, un voluptueux ardemment épris de jouissance et de beauté ; un passionné, prompt à l'amour comme à la haine, et dont le cœur a toujours vibré avec une intensité extraordinaire ; un combatif prêt à l'attaque comme à la riposte, usant sans scrupule et sans ménagement, des armes redoutables que la nature lui avait départies ; un impitoyable railleur dont le coup d'œil infaillible, découvrait aussitôt le point faible de l'adversaire, et qui se défendait contre la médiocrité et la sottise, contre la méchanceté et le mal par le rire, cruel parfois, mais souvent aussi par l'humour sain et joyeusement amusé. Il y avait chez lui un solide fonds de santé, une vitalité exubérante qui résista avec une ténacité inouïe à l'envahissement progressif d'un mal inexorable. Jusqu'au bout de sa longue agonie, nous avons vu Heine rester en pleine possession de ses facultés intellectuelles, de son génie de poète, de son indestructible jeunesse de cœur ; jusqu'au bout il est demeuré « fidèle à la terre » dans les grandes comme dans les petites choses, passionnément attaché à la vie qui le fuyait, sans aspirations mystiques vers la grande Nuit, sans nostalgie douloureuse ou extasiée de l'au-delà.

Mais cette nature si admirable à bien des égards n'en a pas moins ses tares très visibles et qui sautent aux yeux de l'observateur le plus bienveillant.

C'est d'abord un certain manque de délicatesse qui étonne chez une personnalité par ailleurs aussi fine et aussi aristocratique. Ce trait déplaisant du caractère de Heine apparaît tout d'abord dans sa façon d'organiser sa vie matérielle. Il serait assurément pédant de lui faire un crime de ses besoins de confort, de bien-être, de luxe ; et il y aurait quelque pharisaïsme à le condamner trop rigoureusement pour ne pas s'être toujours montré assez difficile dans le choix des moyens employés pour satisfaire ses goûts dispendieux. On ne peut s'empêcher de regretter, pourtant, qu'il se soit aussi aisément résigné à compter, pour vivre, sur les bienfaits

de son oncle Salomon et n'ait pas trouvé l'énergie nécessaire pour se rendre libre de toute obligation vis-à-vis de ses riches parents ; on s'étonne qu'il ait accepté, au risque de compromettre son indépendance d'écrivain et son bon renon de publiciste, « l'aumône de la France », la fameuse pension sur les fonds secrets qui semblait être le prix de ses complaisances pour le gouvernement de Louis-Philippe ! On peut évidemment plaider avec succès les circonstances atténuantes en sa faveur : il n'a été, cela ne fait pas de doute, ni un parasite ni un vendu. On eût préféré pourtant, dans l'un et l'autre cas, lui voir sauvegarder sa dignité avec une intransigeance plus chatouilleuse. Et ce même laisser-aller apparaît chez lui à tout instant. On déplore que, dans ses polémiques, il se soit permis parfois — comme vis-à-vis de Platen ou de Pfizer — de basses et grossières diffamations sur la vie privée de ses adversaires ; on regrette qu'il se soit servi si souvent et si volontiers de l'insulte violente ou obscène comme arme de combat ; on trouve fâcheux qu'il n'ait pas hésité à attaquer un mort comme Börne ou une femme comme Mme Wohl-Strauss. Je veux bien, là encore, qu'on excuse ces incartades en alléguant qu'il a vécu dans une période de troubles où, comme il le disait, l'on n'avait souvent d'autre alternative que de tuer soi-même ou d'être tué et où, par conséquent, chacun se voyait contraint de faire usage, sans miséricorde ni ménagements, de toutes les armes qui lui tombaient sous la main. Constatons simplement, dans ce cas, que les scrupules de délicatesse ne l'ont jamais beaucoup gêné dans ses polémiques, et observons aussi que, d'une manière générale, il y a souvent dans ses allures une sorte de désinvolture un peu cynique qui affecte désagréablement. On ne trouve pas chez lui cette distinction d'âme, cette *Vornehmheit,* ce besoin méticuleux de « propreté » intellectuelle et morale qui est un des traits saillants de la nature d'un Nietzsche par exemple. « C'est une coutume invariable chez moi, disait ce dernier : — l'absolue pureté en moi et autour de moi m'est une nécessité vitale, je meurs dans des conditions d'existence douteuses — je nage, je baigne, je barbote en quelque sorte constamment dans l'eau claire, dans quelque élément parfaitement limpide et brillant. » Rien de tel chez Heine. Il n'est point une hermine. Pour sincère qu'il soit, il ne s'interdit pas à l'occasion un certain cabotinage ; s'il est, bien entendu, faux qu'il ait joué la comédie de la passion comme amoureux, ou la comédie de l'exil comme patriote,

ou la comédie de l'apostolat social comme tribun, on ne sait peut-être pas toujours, en revanche, très exactement, chez lui, où finit la vérité et où commence la « phrase ». Il n'a pas non plus la superstition de l'exactitude rigoureuse et ses allégations sont souvent sujettes à caution. Enfin il tolère autour de lui une société souvent bien douteuse, depuis le louche aventurier Wit de Dörring avec qui nous l'avons vu lié à Hambourg et à Munich, jusqu'au pittoresque brasseur d'affaires Friedland dont il disait, en se réconciliant avec lui peu de temps avant de mourir, qu'il devait se hâter de venir le voir pour qu'il ait le plaisir de l'entendre encore une fois mentir. Et dans le choix de ses intimités féminines, Heine s'est montré moins difficile encore. « Je suis condamné, écrivait-il un jour à Laube, à n'aimer que les créatures les plus basses et les plus vulgaires. — Comprenez bien combien cela doit faire souffrir un homme qui est fier et a beaucoup d'esprit [1]. » Souffrit-il tant que cela de la médiocrité d'âme de ces « Diverses » qu'il rechercha si volontiers ? Il est permis de supposer que cette douleur dut être assez supportable puisque nous voyons le poète subir finalement pendant vingt ans, sans révolte, semble-t-il, ni rancœurs, le contact quotidien de la grisette parisienne qu'il avait choisie comme compagne de sa vie, de cette épaisse et indifférente Mathilde, si banalement frivole et niaise, si lamentablement nulle par l'intelligence et le cœur. Loin de nous la pensée de reprendre contre Heine l'accusation de cynisme et d'immoralité si souvent portée contre lui par ses adversaires. Nous savons très bien que cette attitude quelque peu débraillée et qu'il affectait volontiers ne l'a pas empêché de rester toujours pleinement conscient de sa nature supérieure, de sa dignité d'homme et d'écrivain ; et nous ne lui reprocherons pas d'avoir fait fi d'un certain respect de soi qui n'est souvent que puritanisme prudhommesque ou incapacité maladive de s'accommoder aux réalités de l'existence. Nous nous bornons à noter qu'il n'était pas sujet, en général, à ces dégoûts intransigeants qui rendent impossibles aux délicats certaines compromissions ou certaines promiscuités [2].

1. Lettres, XX, 301.

2. Peut-être est-il permis d'expliquer ce trait comme un symptôme de « décadence ». Il est certain qu'on observe chez nombre de dégénérés un affaiblissement considérable de la délicatesse physique et morale. Faut-il voir dans cette affectation de cynisme débraillé que nous observions chez Heine la première manifestation d'une

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un trait somme toute assez secondaire de sa physionomie. Un caractère infiniment plus important, c'est le manque d'harmonie et d'équilibre qui se décèle chez lui. On ne saurait en douter : Heine est une nature hyper-nerveuse dont les manifestations prennent très vite un caractère d'intensité excessive et sans doute quelque peu morbide. Son impressionnabilité s'exaspère en une sorte d'hyperesthésie qui le rend apte à analyser jusque dans le détail de leur complexité des états d'âme en apparence simples. Son émotivité est telle que tous ses sentiments de joie ou de tristesse, d'amour ou de haine s'amplifient d'une façon démesurée et impriment à tout son être des vibrations douloureuses. Sa combativité prompte à s'exalter devient aisément une sorte de frénésie qui lui fait oublier toute prudence, toute équité, toute modération et le pousse à des extrémités qu'il est le premier à regretter ensuite. Son humour dégénère à tout instant en une douloureuse ironie qui le condamne à ne plus pouvoir ressentir d'émotions simples, mais l'oblige à rire ou à plaisanter pendant qu'il souffre, à souffrir, au sein du bonheur, à l'idée des tristesses qu'il pressent. — Nietzsche compare souvent la vie psychique de l'homme à une sorte de bataille où les divers instincts, les diverses passions qu'il porte en lui déploient tous à tout instant leur maximum d'énergie et luttent pour l'hégémonie. Chez Heine cette lutte a pour résultat un état de perpétuelle instabilité. Il semble qu'il flotte au gré de la sensation ou de l'impression du moment ; on le voit osciller sans cesse du cynisme au mysticisme, de l'amour à la haine, du lyrisme à l'ironie, de l'enthousiasme au désenchantement. On soupçonne parfois qu'il n'est maître de lui qu'à un très faible degré. On ne discerne pas toujours chez lui, la présence d'un moi un et autonome, d'un pouvoir central conscient et dominateur, capable de coordonner et d'organiser la multiciplicité des impressions ; son moi apparaît plutôt comme la résultante complexe et mouvante de puissances élémentaires qui échappent à tout contrôle et demeurent assez indépendantes les unes des autres. On serait presque tenté de dire qu'il n'*agit* pas mais qu'il *est agi*, qu'il est en quelque sorte simplement le théâtre de phénomènes variés qui se déroulent en lui en dehors de la participation

tendance qui se développe et s'exagère chez certains individus anormaux? Je me borne à indiquer cette possibilité sans insister davantage sur une hypothèse qui ne me paraît guère vérifiable.

d'une « volonté » une et persistante. Un instant seulement, vers les premiers temps de son séjour à Paris, il croit trouver dans le saint-simonisme une conception de la vie à laquelle il peut adhérer complètement : il échafaude un système assez cohérent, une religion panthéistique et socialiste qui donne satisfaction à tous ses instincts, à son intelligence de rationaliste, à son amour pour le peuple, à son imagination d'artiste, aux exigences de son tempérament d'aristocrate. Pendant quelques années il est en possession d'un idéal qui semble répondre à toutes ses aspirations et à la réalisation duquel il peut vouer sa vie et ses efforts. Mais cette unité ne tarde pas à se rompre : bientôt il constate que ses aspirations se dissocient irrémédiablement. Sa raison et sa foi démocratique lui ordonnent de travailler à un idéal égalitaire que réprouvent son sens d'artiste et ses goûts d'aristocrate et dont ils ne peuvent concevoir la réalisation qu'avec effroi et répugnance. Son instinct religieux, d'autre part, impose par un coup d'État à sa raison mal persuadée la foi en un Dieu personnel, la croyance à l'immortalité de l'âme. Et il semble que Heine, impuissant à rétablir l'harmonie rompue entre les divers éléments de sa nature, se soit borné finalement à constater leur divorce avec une ironique résignation, et ait accepté de voir son moi se dissoudre en quelque sorte en une poussière amorphe de pensées, d'émotions, de volitions divergentes. — Or cette anarchie des instincts élémentaires surexcités et finalement dissociés, cet affaiblissement du pouvoir central régulateur et modérateur, cette dissolution de la personnalité, cette désagrégation de la synthèse mentale — qu'est-ce autre chose que des symptômes typiques de « décadence »? Et n'est-on pas en droit de supposer qu'il y a corrélation entre ces phénomènes psychiques et les phénomènes pathologiques qui ont ruiné progressivement l'organisme physiologique de Heine ?

Sur ce problème de la « décadence », sur l'interprétation à donner aux phénomènes psychiques dont je viens de parler, sur la valeur symptomatique qu'il convient de leur attribuer, les esprits sont, aujourd'hui encore, loin d'être d'accord. Il semble que l'on puisse, d'une manière générale, discerner à ce sujet deux grands courants d'opinion.

Les uns adoptent une attitude résolument hostile et négative. Ils voient essentiellement dans le décadent un être anormal, de valeur inférieure et, qui plus est, dangereux. Pour eux, Heine n'a pas

seulement le tort d'être un malade dont l'œuvre et la pensée ont un caractère plus ou moins morbide ; il est un véritable danger social. Le péril de la décadence menace en effet la société d'aujourd'hui. Par suite de l'accélération incessante du rythme de l'existence, la vie moderne est devenue de plus en plus hâtive, précipitée, fiévreuse Les mêmes symptômes psychiques que nous notons chez Heine, l'hyper-excitabilité nerveuse, l'émotivité exaltée, l'affaiblissement de la volonté, la dissolution de l'unité de la personnalité, l'anarchie des instincts apparaissent à des degrés très divers chez un grand nombre d'individus. Si, comme le prétend par exemple Lamprecht, le phénomène psychique essentiel de l'époque contemporaine est l'intensification de la vie nerveuse, l'effort de l'homme moderne pour prendre conscience de plus en plus complètement de ses états nerveux, pour explorer toujours plus à fond le domaine de la vie psychique élémentaire, il est clair que la civilisation européenne est, de ce fait, exposée à un danger sérieux. La culture exclusive de l'excitation nerveuse ne peut qu'être néfaste à la longue et amener des phénomènes de régression en grand. — Et l'on voit aussitôt en quel sens la préoccupation de combattre la décadence va déterminer les jugements sur Heine. Nous avons en Heine, dira-t-on, un type supérieur de dégénéré hyper-nerveux ; or, son exemple est malsain parce que, dans une certaine mesure, contagieux. L'admiration même qu'il rencontre est déjà un symptôme fâcheux ; c'est l'indice que beaucoup d'entre nous ont perdu l'instinct de ce qui est nécessaire à notre équilibre psychique. Nous avons besoin, pour l'instant, de calme, d'harmonie, d'ordre ; il faut réfréner le tumulte de notre vie nerveuse, fortifier notre volonté, lui donner des normes solides pour la guider. Ce n'est pas en nous inspirant de Heine que nous y parviendrons. Il n'est pas, pour nous, un éducateur, un modèle. Il incarne, sous une forme d'autant plus dangereuse qu'elle est à certains égards plus séduisante, les tendances les plus inquiétantes pour la durée de la société contemporaine.

D'autres, moins préoccupés de la lutte *contre* la décadence, s'efforcent plutôt d'en comprendre la raison d'être, la nécessité, et par conséquent aussi, en un certain sens, la légitimité. Ils inclinent à voir dans la décadence simplement un des aspects de la grande loi du changement. Ils se demandent si ce que nous appelons aujourd'hui décadence n'est pas une rupture d'équilibre nécessaire

pour la réalisation future de synthèses nouvelles, d'harmonies supérieures. Elle est donc bien, si l'on veut, un mal, mais elle est peut-être aussi un bien puisqu'elle est la voie par ou s'effectue le progrès. Il n'y a donc pas à *réagir* contre la décadence, à *revenir* vers un état de santé perdu et qu'il s'agirait de retrouver. Le progrès est en avant, non en arrière ; pour guérir il faut, comme on l'a dit, « aller toujours plus avant, pas à pas, dans la décadence ». En présence d'un représentant supérieur de la décadence comme Heine, point n'est donc besoin de pousser des cris d'alarme ni de jeter l'anathème. Tel qu'il est, avec ses imperfections et ses tares, il demeure un exemplaire admirable d'humanité. Peut-être est-on en droit de voir en lui un essai grandiose, mais à demi avorté de la nature, une ébauche hardie mais trop fragile encore, par qui la vie a préludé à la réalisation des formes supérieures que verra naître l'avenir. Il n'y a donc pas à le condamner ni à le combattre. C'est une victime glorieuse de l'éternelle loi du Devenir. Sachons le plaindre et l'admirer. Et rendons-lui les honneurs qui lui sont dus, car il fut vraiment, comme il l'a dit, « un brave soldat dans la guerre d'indépendance de l'humanité », un de ces hardis pionniers qui préparent à travers mille dangers et mille souffrances, les découvertes, les progrès, les réussites spirituelles du genre humain.

***

On le voit ; la cause capitale des fluctuations de la renommée de Heine est qu'il est mêlé étroitement à nos polémiques contemporaines. Il a contre lui, en général, les défenseurs de l'ordre de choses établi, les champions de l'Allemagne impérialiste, les esprits en qui domine le respect de la tradition en politique, en religion et en morale, les amis de l'ordre et de la règle qui combattent la dissolution de la société contemporaine et s'alarment des progrès de la *décadence*. Il est sympathique aux inquiets et aux novateurs, à ceux qui sont médiocrement édifiés de notre civilisation présente, et n'appréhendent pas une « transvaluation des valeurs ». En tout état de cause il reste un des hommes représentatifs de notre siècle. Il a ses faiblesses et ses tares, il est plutôt négatif que positif ; il n'est point un novateur ni un génie original en philosophie, non

plus qu'en sociologie; il n'est point un meneur d'hommes ni un esprit politique. Mais en dépit — ou en raison — des contrastes de sa nature complexe et tourmentée il a su peindre avec un tact sûr, une finesse de touche souvent merveilleuse, des états d'âme fréquents à son époque et qui, après un demi-siècle écoulé, sont plus répandus que jamais. Il a su dire avec esprit ou émotion ce que beaucoup de gens pensaient ou pensent tout bas, et aujourd'hui encore nous pouvons le comprendre et le goûter comme un contemporain. C'est assez, croyons-nous, pour qu'il y ait quelqu'étroitesse à contester sa gloire et bien de la mauvaise grâce à refuser de rendre à son génie les hommages qui lui sont dus.

HENRI LICHTENBERGER.

NOS ENQUÊTES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE

(SUITE [1])

VII

FACULTÉS OU INSTITUTS ?

Il existe déjà des Instituts dans la plupart des Universités importantes. Spécialisés très diversement, ils ont presque toujours un caractère professionnel et pratique. Du reste, les Écoles de droit, de médecine et de pharmacie, les Facultés des lettres et des sciences, en tant qu'elles préparent aux concours d'agrégation, sont aussi des écoles pratiques. A l'heure présente, les Universités régionales apparaissent ainsi comme la réunion d'écoles pratiques (Instituts ou Facultés), artificiellement groupés dans le cadre ancien des quatre Facultés.

Le jour où les Instituts spéciaux, par leur nombre, leur variété et leur spécialisation, absorberont toute l'activité des Universités, ce jour-là, les Facultés ne seront pas loin de leur fin, sinon comme groupements administratifs, du moins comme sections d'enseignement. Mais l'évolution commence à peine. Il est à souhaiter qu'elle soit de marche rapide. Dans une étude récente, M. Lot a montré que le système des Instituts paraît plus souple, mieux adapté à la réalité vivante et aux besoins, qu'il permet de coordonner plus

1. Voir le numéro d'août, p. 31, et le numéro d'octobre, p. 161.

aisément les efforts et d'éviter les dépenses inutiles. Par exemple, on enseigne la chimie séparément à la Faculté des sciences, à la Faculté de médecine, à l'École de pharmacie ; ne vaudrait-il pas mieux avoir un seul Institut chimique ? De même, l'histoire est professée, séparément, à la Faculté de droit et à la Faculté des lettres ; ne vaudrait-il pas mieux avoir un seul Institut historique ?

Supposons que l'Université organise un Institut historique. Il faut alors que l'Institut soit aussi parfaitement outillé que possible, qu'on y enseigne non pas seulement l'histoire politique et l'histoire des doctrines économiques, mais l'histoire sociale, économique, l'histoire des arts, des idées, des religions. L'Institut historique pourrait même être spécialisé ; mais de toute manière il faut qu'il offre un ensemble tel en chaires, en collections, en bibliothèques, en publications, que, des régions voisines et même de Paris — pourquoi pas? — tout étudiant d'histoire puisse y passer avec profit un certain temps. Convient-il que toutes les Universités possèdent un Institut historique? A quoi bon? Chaque Université aura les Instituts qu'elle pourra. L'uniformité est inutile et dangereuse. Mieux vaut un seul Institut historique pour cinq ou six Universités régionales que cinq ou six petits embryons mort-nés dans chaque centre universitaire. Mieux vaut un seul Institut de langue et d'histoire orientale pour toutes les Universités de province, que trois ou quatre chaires orientales dans autant d'Universités différentes.

Supposons que l'Université n'organise pas d'Institut historique. Mais, quels que soient le nombre et le caractère des Instituts universitaires locaux, le professeur d'histoire sera toujours indispensable. A la vérité, son enseignement n'aura plus le même caractère. Il devra se borner, dans la plupart des cas, à établir un cours à la fois général et spécial, qu'il complètera au besoin, par des conférences particulières. Par exemple, un cours d'histoire du commerce sera professé à l'Institut commercial, un cours d'histoire des classes rurales, à l'Institut agronomique, un cours d'histoire des colonisations à l'Institut colonial, et ainsi de suite. A l'Institut historique proprement dit, l'enseignement prendrait des formes plus variées, depuis le cours magistral de portée très générale, jusqu'à la minutieuse discussion de laboratoire, textes en main, et l'étudiant collaborant avec le maître. Les modes d'enseignement ont tous leur valeur : à la seule condition d'être adaptés aux besoins et aux nécessités de l'auditoire auquel on s'adresse.

Car c'est ici la question vitale de laquelle dépendent toutes les autres et qu'il ne faut jamais perdre de vue. Sans étudiants, une Université n'est rien. On croit que, privés d'élèves, les professeurs auraient d'autant plus de loisirs pour se livrer à leurs recherches personnelles. Erreur. Puisque dans l'état actuel du travail social, on ne conçoit pas encore le « savant » salarié comme savant, et qu'il a mission d'enseigner, pour justifier par un travail visible l'argent qu'il touche de l'État, n'est-il pas désirable que l'enseignement ne devienne pas un simulacre officiel? Le professeur d'Université qui ne fait qu'enseigner ne remplit pas toute sa fonction ; il ne la remplit pas, s'il n'enseigne pas. Et quel danger intellectuel qu'un enseignement sans but, donné à des auditeurs qui ne sont pas vraiment des élèves, dans une salle vide et morne, où les idées gèlent, où la parole est vaine? S'il faut professer, qu'on professe sérieusement. Au reste, la science coûte cher; et avec l'organisation actuelle, les revenus des Universités sont en raison directe du nombre de leurs étudiants immatriculés. En histoire, la plupart des Universités provinciales sont, il faut bien l'avouer, dans un état voisin de l'indigence. Existe-t-il une seule bibliothèque universitaire en France qui puisse être classée parmi les « grandes bibliothèques » d'Europe? Les recherches ne sont possibles qu'en histoire locale, et c'est une des raisons pour lesquelles celle-ci est maintenant représentée presque partout. Mais si intéressant que soit cet ordre de travaux, on conviendra qu'il ne doit pas absorber toute l'activité historique des Universités françaises, et d'ailleurs, comme le remarque très justement M. L. Barrau-Dihigo, il « s'adresse trop d'habitude à un public qui n'est pas un public d'étudiants ».

L'évolution qui semble commencer peut avoir les résultats les plus heureux. Elle assurerait l'avenir aux Universités régionales. Elle leur donnerait des élèves et des ressources. Elle rapprocherait étroitement, dans une œuvre commune, les professeurs des différentes Facultés. Surtout, elle différencierait les Universités, elle leur imposerait une vie originale et personnelle. Actuellement toutes les Universités se ressemblent avec leurs quatre Facultés, et leur enseignement qui prétend être encyclopédique et représenter également toutes les sciences : les différences ne sont que du plus au moins. Plus tard, peut-être, on aura des Universités spécialisées d'après leurs Instituts; les étudiants auront profit à aller de l'une à l'autre suivant leurs études, et il arrivera même qu'une petite Uni-

versité puisse jouer un rôle efficace, si elle réussit à organiser un institut qui n'aurait pas ailleurs son équivalent. Plus les Universités seront différentes, plus elles seront vivantes.

Une seule Université prétendra sans doute conserver dans l'avenir le caractère universel qu'affectent aujourd'hui toutes les Universités, même les plus déshéritées : c'est Paris. Rien de plus naturel. La flotte d'Angleterre doit, dit-on, posséder à elle seule autant de vaisseaux que les flottes étrangères les plus puissantes mises ensemble : de même, il n'est pas mauvais que les chaires, les établissements et les instituts parisiens totalisent l'équivalent de toute la province. S'il est à souhaiter que les étudiants circulent entre les Universités régionales, il est bien plus désirable encore qu'ils aillent, quand ils le peuvent, passer au moins un ou deux semestres à Paris. On ne comprend pas la France si on n'a pas été Parisien pendant un certain temps. Donc, qu'on réunisse à l'Université de Paris l'École Normale et l'École des Chartes, l'École des Hautes-Études et l'École Polytechnique, et le Conservatoire et le Muséum, et l'École vétérinaire, et toutes les autres grandes écoles spéciales : on fera bien. Pourvu, toutefois, qu'on procède à la fusion de manière prudente, et avec certains tempéraments ; qu'on accorde de légitimes compensations aux Universités régionales, sans quoi l'écart entre Paris et la province deviendrait vraiment par trop grand. C'est ainsi qu'il conviendrait d'attribuer à l'Université provinciale qui organiserait un Institut historique quelqu'une des grandes bibliothèques parisiennes : l'Arsenal ou Sainte-Geneviève, avec leurs crédits, leur personnel, et leurs collections de manuscrits et d'imprimés. Mais nous n'accordons aucune autorité à cette objection, si souvent formulée, que les grandes écoles sont nationales et ont pour ressort la France entière, tandis que l'Université de Paris n'est que la première des Universités régionales, et que par conséquent lui donner les écoles nationales, c'est favoriser une Université régionale au détriment de toutes les autres Universités régionales. L'Université de Paris est à la fois régionale et nationale.

Si réalisables et fécondes qu'apparaissent les transformations en cours, il faut convenir pourtant qu'elles ne vont pas sans certains dangers. D'abord, on peut poser en principe que seuls les Instituts spéciaux de caractère pratique et professionnel sont, à l'heure actuelle, assurés de recruter des élèves. Les Universités régionales se-

ront donc tentées d'organiser surtout des écoles pratiques. Auront-elles la sagesse de consacrer leurs capitaux à des Instituts de caractère surtout scientifique, qui seront toujours aussi coûteux que peu rémunérateurs au point de vue financier? Le pourront-elles seulement? Par exemple, toute Université aura son Institut chimique ; mais quelle est l'Université qui osera organiser de toutes pièces un Institut historique? Comme il y a aujourd'hui, dans la famille universitaire, de petites Universités qui sont les parentes pauvres, il y aurait demain certaines disciplines déshéritées au détriment d'autres.

L'Institut chimique peut devenir un laboratoire de recherches et de production scientifique tout en restant école pratique, mais l'enseignement resterait-il vraiment universitaire, qui deviendrait surtout professionnel? Il est vrai que, pour organiser leurs Instituts, les Universités peuvent faire appel au concours d'un personnel extra-universitaire d'ingénieurs, de répétiteurs et de praticiens. Ce recrutement ne va pas toujours sans difficulté, car l'État se fait à lui-même concurrence, puisqu'il a créé, en dehors des cadres universitaires, des enseignements techniques spéciaux qui tiennent à garder leur indépendance et leur autonomie, et se montrent d'autant plus exclusifs qu'ils se sentent plus forts. Mais même avec la collaboration d'auxiliaires restant en quelque sorte hors cadres, l'Université de demain ne doit pas être le conglomérat d'un nombre plus ou moins grand d'Instituts pratiques ; il faut qu'à tout prix elle sauvegarde l'unité d'esprit et le caractère scientifique de l'enseignement supérieur.

Enfin, justement parce que certains Instituts, par la nature de leurs spécialités, paraissent assurés du succès, n'est-il pas à craindre que plusieurs Universités soient tentées de les organiser simultanément? En matière économique, il est douteux que la concurrence soit toujours bienfaisante ; en matière d'enseignement, elle est toujours désastreuse. Quand dans un pays deux écoles ou groupes d'écoles se disputent la même clientèle d'élèves, l'enseignement baisse, les écoles se désorganisent, et le concurrent vainqueur est la première victime de son apparent succès. Arrivera-t-on à substituer l'accord à la concurrence, soit par entente directe entre les Universités, soit par arbitrage ministériel? Ici, tout est à créer. C'est à peine si à l'intérieur des Universités régionales, les Facultés commencent à entrer en contact pour organiser en commun les

premiers Instituts spéciaux ; et les relations inter-universitaires n'ont guère été jusqu'à présent qu'isolées et exceptionnelles.

Faut-il rappeler, en terminant, que les Universités ne vivent pas seulement des professeurs et des étudiants, mais du milieu local? Qu'elles ne sont pas des organisations abstraites, qui subsistent telles quelles, où qu'on les plante ? La souplesse du régime des Instituts favorisera leur adoption régionale, bien plus aisément que la raideur immuable des quatre Facultés, toujours les mêmes. Et l'Université ne devra rien négliger de ce qui contribuera à la faire connaître dans la province qui lui est départie, à la rendre utile et aimable ; elle se doit à elle-même de maintenir les « cours publics », de favoriser « l'extension universitaire », de donner des « conférences » partout où on les lui demandera : son devoir social se confond ici avec son intérêt bien entendu.

Il y a une vingtaine d'années, la question était : « Universités ou Facultés ? » Aujourd'hui, la réforme est faite : les Universités ont été créées ; mais le corps nouveau n'a pas supprimé l'organe ancien. Car il est toujours plus aisé de créer que de détruire. Seules les révolutions savent détruire. On a donc eu superposition et non substitution. Dans les Universités, les Facultés ont survécu. Et vraisemblablement, la question de demain sera : « Facultés ou Instituts ? »

G. Pariset,

Professeur d'histoire moderne à l'Université de Nancy.

VIII

Cher Monsieur,

Voici les réflexions que m'a suggérées la lecture de votre questionnaire. Je respecte l'ordre adopté par vous :

1° *Instituts spéciaux.* — L'idée me paraît facile à réaliser partiellement, sans briser en rien les cadres traditionnels, et en se bornant à utiliser sur chaque point les ressources qu'offre le milieu.

2° *Rapprochement des Facultés de Droit et des Lettres.* — On a parlé d'instituer un PCN littéraire. La création serait heureuse. Un

certain nombre d'étudiants en droit, laborieux et bien doués, suivent à Bordeaux les cours d'histoire de la Faculté des Lettres et se préparent à la licence. Leur ignorance de l'histoire générale est grande, parfois stupéfiante, bien qu'ils comptent parmi les meilleurs. On se demande ce que savent les autres et comment ce qu'ils apprennent de droit romain tient sur cet abîme de vide. Une année d'études supérieures, historiques et philosophiques, donnerait à ces jeunes gens le substratum indispensable pour que leur culture juridique produisît ensuite tous ses fruits.

3° *Union de l'histoire et de la géographie.* — Ces deux sciences sont, à mon avis, inséparables. Instituer pour chacune d'elles une agrégation distincte offrirait de graves inconvénients. Un géographe manquera d'âme et d'envolée, s'il n'a pas médité l'histoire, et un historien ne sera jamais complet, s'il n'est ou n'a été, dans une proportion plus ou moins grande, un géographe. Mais le juriste? Il n'a que faire, dit-on, de la géographie. En est-on bien sûr? Dans tous les cas, si elle lui est inutile, elle ne l'est pas à qui s'occupe d'économie politique. Notre règle, en matière d'éducation, doit être celle de la vie, qui ne sépare pas la terre et l'homme. Une distinction, toutefois. Étudier et enseigner sont deux. De ce que l'histoire et la géographie appartiennent à un même cycle, il ne s'ensuit pas qu'elles doivent être professées par le même maître. La spécialisation s'impose à celui qui instruit, comme la compréhension à celui qui s'instruit.

4° *Fusion des grands établissements d'histoire ou d'érudition de Paris.* — Dans la réforme de l'École normale supérieure, telle qu'elle a été réalisée, j'ai vu surtout, avec peine, une manifestation nouvelle d'un état d'esprit déplorable : la monomanie de l'uniformité. Il serait fâcheux que cette erreur en entraînât d'autres. Comment? Vous parlez d'Instituts spéciaux; vous en avez précisément à Paris et votre premier soin serait de les enserrer tous dans un même lit de Procuste? L'idéal, c'est une collection de plantes libres, s'épanouissant à part et spontanément, chacune selon son génie propre, et non un énorme poncif, perpétuellement et monstrueusement identique à lui-même.

5° *Méthodologie historique.* — Là où, comme à Bordeaux, il existe une chaire de sociologie, il est facile d'organiser la synthèse des faits et l'exposition des principes. C'est ce que nous permet d'entreprendre ici l'institution du stage pédagogique.

6° *Les quatre types de leçons.* — On peut les réduire à trois : le cours public, la leçon pratique, la conférence scientifique. Chacune de ces catégories a sa raison d'être. S'adresser au grand public, c'est acquitter une dette envers la ville dont on est l'hôte et obéir à la loi même de la démocratie qui nous régit. Former des étudiants et les armer pour qu'ils deviennent des éducateurs à leur tour, c'est contribuer encore au progrès social. Faire part de ses découvertes et entraîner par son exemple à la conquête désintéressée du vrai, c'est le rôle propre du savant et sa principale tâche.

7° *Mission des Universités régionales.* — Elle est complexe. Nos Facultés ne sauraient ni s'enfermer dans la tour d'ivoire de la science, ni se limiter à la préparation aux grades, ni se contenter d'être en contact avec les érudits locaux. Elles doivent s'inspirer du temps, du lieu, de leurs ressources matérielles et intellectuelles, pour varier leur effort. Je ne vois pas pourquoi celles qui ont le sentiment de la valeur de leur outillage ne reprendraient pas à leur compte la vieille devise : *Non pluribus impar.*

Veuillez, agréer, etc.

G. Radet,

Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.

REVUES CRITIQUES

LE DROIT DE L'ÉGLISE EN ALLEMAGNE

A PROPOS D'UNE PUBLICATION RÉCENTE

De toutes les branches si complexes du droit allemand une seule n'a pas été codifiée de nos jours et ne paraît pas susceptible de l'être, c'est le droit ecclésiastique, le *Kirchenrecht*. La difficulté de s'y orienter tient au rôle décisif que la tradition y revendique. Il se trouve inséparable, dans son essence, de l'histoire générale de l'Église. Or cette histoire a bifurqué en Allemagne par le triomphe de la Réforme. Pour les catholiques, devenus minorité, le droit canonique est demeuré en vigueur, tout en se voyant refoulé dans des limites chaque jour plus étroites par la législation générale. Pour les protestants un droit nouveau s'est, en matière religieuse, constitué depuis le XVIe siècle, mais en plongeant ses racines dans le droit canonique ancien.

Fait assez surprenant, l'Allemagne ne possède pas encore d'histoire d'ensemble de cette double évolution juridique. Par contre l'activité de ses hommes de science s'est exercée sur le droit qui en est sorti, pour le *systématiser*, pour, du point de vue allemand, en élaborer la théorie. Ce fut l'œuvre surtout de l'école des « canonistes de Berlin ». Son chef, le professeur E.-L. Richter, se révéla vers 1841 par un *Lehrbuch des Kirchenrechts* qui continue de faire autorité et son principal représentant du côté catholique, à l'époque contemporaine, Paul Hinschius, a édifié un ouvrage monumental sous le titre : *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten* I-VI (1869-1897).

En de telles conditions il semble à première vue que ce soit une gageure de vouloir condenser en une centaine de pages un développement juridique si vaste et si divers, qui ne se prête pas même à être circonscrit dans les limites d'un pays, puisqu'il déborde de toutes parts sur les autres nations chrétiennes.

C'est l'œuvre pourtant qu'un érudit allemand, M. Ulrich Stutz, professeur à l'Université de Bonn, vient d'assumer et dont, à mon sens, il s'est tiré avec honneur. Je ne dirais pas que la tâche eût été réalisable de même dans notre langue et avec les exigences de notre goût. Nous ne nous accommodons pas volontiers de grandes pages compactes, sans vestige d'alinéa, ni de longues phrases bourrées de propositions incidentes dont chacune doit tenir lieu d'une petite dissertation dogmatique. Mais le genre une fois admis, en conformité de l'esprit allemand, nous n'avons qu'à nous louer de l'infatigable diligence avec laquelle l'auteur nous conduit et nous guide à travers le dédale des événements et des idées, des doctrines et des lois, jalonnant notre route d'une bibliographie soigneuse, tant des sources que des travaux d'érudition, où notre propre pays vient en bon rang. Rien ne permet de mesurer mieux l'ampleur du fond sous la concision de la forme que les comparaisons avec un travail similaire que le grand érudit Paul Hinschius avait écrit aux mêmes fins, pour les premières éditions de l'*Encyclopédie du droit* de Holtzendorff. C'est en effet à l'édition nouvelle, actuellement en cours, de cette Encyclopédie que l'étude de M. Stutz est destinée [1].

Il ne saurait me venir à la pensée de résumer un résumé, et il serait fastidieux ou aride d'en donner le schéma. Mais un certain nombre d'idées maîtresses se laissent dégager de l'œuvre, la dominent, en font la trame et l'unité. Je voudrais les noter sommairement.

Jusqu'au XIIe siècle le droit de l'Église reste sous la dépendance étroite des législations qui l'entourent. Il est romain, il est germanique, il est féodal, il n'est pas encore canonique. Quand, à la première période, purement *missionnaire* de l'Église, succède la période impériale, l'organisation et le droit de la Rome païenne s'imposent à l'Église chrétienne. Quand l'empire romain s'effondre, l'autorité publique des Germains se subordonne le pouvoir spiri-

1. Elle y occupe les pages 811 à 972 et a fait l'objet d'un tirage à part, non mis dans le commerce.

tuel et lui dicte des lois. L'Église est ensuite enlacée de toutes parts par la féodalité, et engagée dans les liens multiples de la propriété seigneuriale (*Eigenkirchenwesen*).

L'influence la plus profonde est partie du droit germanique. Elle est devenue prépondérante depuis l'époque de Charles Martel. La société chrétienne est envahie par des coutumes et des tendances païennes ; l'individu s'oppose au corps de l'Église, la décentralisation au groupement centripède, la fin économique, subjective, au but spirituel ; d'un mot, le droit individualiste de la société laïque tient en échec et met en péril l'unité idéale de la loi religieuse.

Tout change au milieu du XIIe siècle. La papauté a conquis la suprématie sur le pouvoir temporel. Elle restaure le droit primitif de l'Église sur les ruines du droit germanique. La société religieuse aura désormais sa loi propre. Le droit canon se constitue sur des bases qui, depuis neuf siècles, ont subi bien des assauts mais qui n'en font pas moins, aux yeux des catholiques croyants, la plus pure et la plus parfaite quintessence de la justice sur la terre. Voici en quels termes M. Stutz précise le caractère et l'autorité du droit canon :

« Le jour où l'Église représentée par la papauté devint au XIIe siècle la puissance dominatrice, elle put pour la première fois, et à un point qu'elle n'a plus atteint depuis, se développer librement. Écartant alors toutes les entraves locales, son droit s'érigea, grâce à son caractère centraliste, en droit commun et universel.

« Il emprunta à la tradition un fond de principes ecclésiastiques et les combina en un heureux équilibre avec des éléments de droit public romain et de droit privé germanique. Ce trésor traditionnel, l'Église sut élaborer avec toutes les ressources d'un esprit niveleur, dogmatique, insoucieux de l'histoire et même, dans le principe, de l'autorité personnelle du pape, si bien qu'elle lui donna une structure d'une incomparable finesse et d'une extrême élégance. Elle l'enrichit d'une foule de dispositions nouvelles ou d'applications ingénieuses du droit séculier, et, grâce au pouvoir discrétionnaire comme au sens éminemment pratique d'une justice dont le monde entier relevait alors, on vit naître un vaste ensemble d'une rare perfection technique, d'une souplesse et d'une facilité d'adaptation merveilleuses.

« C'est ainsi que le droit canonique, dont la constitution s'achève

avec les parties officielles du *Corpus juris canonici*, atteint un degré de perfection juridique qui en a fait jusqu'à nos jours l'expression classique de l'idée du droit dans l'Église catholique. Cette Église s'y tient fermement. Elle ne veut rien abandonner des temps où se place l'apogée de sa puissance, et, ennemie des nouveautés, mais sachant se plier, quand il le faut, aux états de civilisation les plus divers, elle ne désespère pas du retour de ces temps heureux. »

Avec les grands papes juristes, les Innocent III, les Innocent IV, la souveraineté du droit canon touche son point culminant. Après eux, elle décline, compromise par les visées de plus en plus temporelles de la papauté. La Bulle *Unam Sanctam* (18 novembre 1302) où Boniface VIII émet la prétention de régenter non seulement le monde chrétien mais l'univers entier [1] lui porte un coup mortel.

Elle décline depuis lors jusqu'au jour où le Concile de Trente (1545-1563) réussit à restaurer le pouvoir pontifical. Mais désormais, et par suite du triomphe de la Réforme dans les pays germaniques, l'évolution du droit canon est placée sous l'influence exclusive des pays latins. En Allemagne un droit ecclésiastique nouveau prend naissance, l'*Evangelische Kirchenrecht*, sauf la particularité curieuse que le droit canon lui sert de droit subsidiaire dans la mesure où il n'est pas en contradiction avec la foi et la discipline protestante.

Nous voici entrés dans la période que M. Stutz appelle *post-canonique*. Elle se traduit d'abord par un affaiblissement graduel de l'Église catholique, elle conduit, au début du XIXe siècle, à une dissolution, à une désagrégation comparable à celle du temps de Charles Martel. Mais à ce moment une renaissance se produit, le droit canonique va revivre sous une forme nouvelle, la forme de *droit du Vatican*. Qu'il y ait eu une réviviscence du sentiment religieux après les excès de toute nature du XVIIIe siècle, le fait n'est guère douteux, mais il y eut surtout une alliance étroite des gouvernements avec l'Église, dans le but de rétablir l'ordre et de consolider leur pouvoir contre les poussées de l'esprit nouveau, de l'esprit issu de la Révolution française, qui agitait ou soulevait les masses. Telle fut la raison d'être fondamentale du concordat français de 1801. Il rendit les plus grands services à l'Église ca-

1. « Porro subesse Romano pontifici *omni humanæ creaturæ* declaramus, dicimus et definimus omnino esse de necessitate salutis. » — Les juifs et les païens, tout en n'étant pas *in ecclesia*, sont *sub ecclesia*.

tholique. Il fut le pont jeté par-dessus l'abîme que la philosophie du XVIIIe siècle et la Révolution avaient creusé, et sur ce pont passèrent et la restauration du pouvoir temporel et l'octroi des prérogatives ou des privilèges dont le St-Siège fut redevable au Congrès de Vienne.

Si depuis lors le pouvoir temporel a sombré, l'autorité du pape loin de fléchir n'a fait que bénéficier de cette chute. Le droit de l'Église a reconquis une partie de son empire d'autrefois en se *spiritualisant*. Qu'est-ce à dire? Si j'ai bien compris, M. Stutz entend par là que la sanction de ce droit est d'autant plus énergique et son champ d'application d'autant plus étendu que le pouvoir dont l'Église est armée ressemble moins au pouvoir d'un État ordinaire, et que, dans les divers pays chrétiens, le principe de l'autorité réside moins dans la force et davantage dans la libre adhésion des esprits.

Je ne suivrai pas M. Stutz dans le développement qu'il retrace du droit ecclésiastique des confessions protestantes. Le sujet a plus d'intérêt pour le jurisconsulte allemand que pour l'historien ou le penseur. Qu'il me suffise de fixer quelques traits pouvant servir de points de repère. J'ai déjà dit que le droit canonique faisait lui-même encore l'office de droit subsidiaire. Le droit principal est constitué par la discipline traditionnelle des Églises luthérienne ou calviniste et par les lois ou les règlements émanés jadis du prince, comme chef de la religion, émanés aujourd'hui d'un concours variable du pouvoir laïque et des autorités religieuses. Non seulement les ordonnances ecclésiastiques ont besoin, pour valoir, d'être approuvées ou promulguées par le souverain, mais le pouvoir législatif empiète plus ou moins sur leur domaine. Si dans les principaux États, la Prusse, la Saxe, le Wurtemberg, etc., ce pouvoir n'intervient que sous forme de contrôle ou de confirmation, dans d'autres au contraire (les deux Mecklembourg, Saxe-Altenbourg) il est resté souverain en matière de droit ecclésiastique. En Bavière les bases fondamentales de ce droit sont fixées par la Constitution et ne peuvent être modifiées que par voie législative.

On pourrait dire, en guise de conclusion, que l'autorité temporelle a gardé une plus grande action sur le droit évangélique allemand qu'elle n'a pu ou su faire sur le droit canonique. C'est par voie d'exclusion qu'elle procède à l'égard de celui-ci. Elle l'élimine elle ne le régit pas.

JACQUES FLACH.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE GÉNÉRALE

ESPAGNE : ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE

HISTOIRE LOCALE — HISTOIRE RELIGIEUSE HISTOIRE DU DROIT — HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ART[1]

I. Histoire locale.

L'histoire locale est très à la mode en Espagne ; elle s'accommode de la vie casanière qui a été longtemps la vie normale de la péninsule, elle offre à ceux qui la cultivent une documentation d'accès facile et toute à leur portée, elle demande surtout de la patience et n'exige pas la sévère préparation que réclament les études d'histoire générale. Elle donne enfin à ses fervents une notoriété qui, pour être circonscrite dans des limites un peu étroites, n'en est pas moins enviée par beaucoup.

La lecture des livres d'histoire provinciale n'est point, en général, divertissante ; l'absence de méthode et de critique s'y fait à chaque instant cruellement sentir, il n'en est pas de si mauvais dont on ne puisse extraire quelque renseignement curieux. Nous suivrons

1. Voir la Revue générale du précédent numéro, p. 201.

dans ce chapitre le même ordre que dans le précédent, commençant par les pays de la couronne de Castille, pour finir par ceux de la couronne d'Aragon — la *coronilla* comme l'appelaient dédaigneusement les *golillas* castillans du XVIIe siècle.

Vascongades. — L'histoire de St-Sébastien a donné lieu à un bon travail : l'*Historia civil, diplomática, eclesiástica y moderna de la ciudad de San Sebastian* de M. J.-A. de Camino (S. Sebastian 1892). M. Urbina a publié les *Privilegios y memorias de Vitoria* (Bilbao, 1897) et M. S. de Mendiá y Elejalde a donné une intéressante *Historia del condado de Ayala.* (Vitoria, 1892.)

Asturias. — Les publications relatives aux Asturies sont très nombreuses et plusieurs comptent parmi les meilleures du genre. La *Cantabria*, de M. Aurelio Fernandez Guerra (Madrid, 1878) est un excellent travail historique et géographique. M. Fabié a étudié la province au point de vue juridique dans son *Principado de Asturias* (1880). M. C.-M. Vigil et M. J. Perez de Guzman l'ont décrite au point de vue monumental dans deux ouvrages considérables : *Asturias Monumental epigráfica y diplomática* (Oviédo, 1887) et *El principado de Asturias, bosquejo histórico monumental* (Madrid, 1880). L'*Asturias*, de MM. Canella et Belmunt (Gijon, 1899, 3 vol. in-f°) n'a qu'un texte très inégal, mais a des gravures, des planches et un excellent album pour la géographie, l'archéologie et le folklore. La *Monografia de Asturias* de M. F. de Aramburu y Zuloaga, recteur de l'Université d'Oviédo (Oviédo, 1899), est un modèle d'étude d'histoire provinciale, les *Anales de la Universidad de Oviédo* (Oviédo, 1901-1902) attestent la vitalité du centre d'études établi dans la vieille cité cantabrique.

Galice. — Là encore travaille toute une pléiade d'érudits distingués. M. Murguia publie la seconde édition de son *Historia de Galicia* (Coruña, 1901, t. I). Le *De re gallica* de M. B.-F. Alonso nous renseigne sur la Galice aux IVe et Ve siècles [1]. M. Lopez Ferreiro nous donne la *Reseña histórica de los establecimientos de beneficencia en Galicia durante la edad media* [2]. M. Martinez Salazar étudie *La edad media en Galicia* [3], M. Maciñeira les *Crónicas de Ortigueira* (Coruña). M. Lopez Ferreiro examine dans sa *Galicia en el ultimo tercio del siglo XV* (Coruña, 1896-1897, 2 vol.)

1. Boletin de la Comisión provincial de monumentos históricos de Orense, 1902.
2. Galicia histórica, 1902.
3. Revista critica de historia y literatura españolas, oct. 1897.

les avantages que retira la Galice des mesures ordonnées par Ferdinand et Isabelle. Il s'est servi de documents inédits tirés des archives de la cathédrale de Santiago. Signalons également des monographies de M. J. Villaamil sur *Lugo*, de M. Santiago y Gomez sur *Vigo* (Madrid, 1895), de M. Gana sur *Santiago*, et de MM. de Santiago et Nogueira sur *Bayona de Galicia* (Madrid, 1902).

Castille-Vieille. — L'existence des deux grandes Universités de Valladolid et de Salamanque, et l'importance considérable de la Castille-Vieille dans l'histoire de l'Espagne médiévique expliquent l'abondance et la valeur des études historiques relatives à ce pays. A Burgos, la rédaction du journal *El papamoscas* a fait paraître en 1900 un ouvrage fort curieux *Burgos y su provincia. Fundación, historia, monumentos* (3 vol.). M. Salvá a publié de son côté les *Cosas de la vieja Burgos* (1892) et les *Remembranzas burgalesas* (1894). M. Ortega y Rubio, professeur à l'Université de Valladolid, a écrit deux volumes sur les *Pueblos de la provincia de Valladolid* (Valladolid, 1895) et publié l'*Historia de Valladolid* d'Antolinez de Burgos (Valladolid, 1887). M. Fernandez Duro nous a donné, sous le titre de *Memorias históricas de la ciudad de Zamora* (Madrid, 1882-83, 4 vol.), une bonne monographie, très richement documentée, et a publié en 1897 les *Apuntes para la historia de la ciudad de Toro* de D. Antonio Quadrado y Chapado. M. Alvarez Martinez a fait paraître en 1889 à Zamora une *Historia general, civil y eclesiástica de la provincia de Zamora*. L'*Historia de Salamanca*, de M. Villar y Macias (Salamanca, 1887, 3 vol. in-4°) est un excellent travail.

Castille-Nouvelle. — L'histoire de Madrid et de ses environs a été traitée dans une série de monographies locales publiées par la librairie Rubiños, sous le titre de *Biblioteca de Madrid,* qui comptait déjà 19 volumes parus en 1891. Le P. Fita a inséré dans le Bulletin de l'Académie de l'Histoire des notes sur *Madrid en el siglo XII* (1886, I et II), sur *La Almudena y Santa Maria del Tornero* (1901, I), sur *Fuencarral, su destrucción y repoblación en el siglo XV* (1899, II), sur *La Guardia, villa del partido de Lillo* (1887, II). M. Moraleda a étudié les *Tradiciones y recuerdos de Toledo* (Toledo, 1888). L'histoire de Ciudad-Real a été reprise par M. Delgado Merchan (1893). M. J. Hervas a publié un *Diccionario histórico geográfico de la provincia de Ciudad-Real* (Ciudad-Real, 1891). M. Blázquez a donné un bulletin de la Société de géographie

de Madrid, d'intéressantes notes sur la même province aux époques romaine et wisigothique (1896). On doit à M. Calleja une curieuse étude sur *Alcalá-la-Vieja* (Guadalajara, 1898). M. Catalina Garcia a consacré son discours de réception à l'Académie de l'Histoire à *La Alcarria en los dos primeros siglos de su reconquista* (Madrid, 1894).

Extremadure. — La *Revista de Extremadura* a publié d'intéressantes notices sur le *portazgo de Plasencia en los siglos XIV y XV, Villanueva de la Serena* et *Alburquerque* (1901). M de Thous y Moncho a donné un résumé de l'histoire de Badajoz, intitulé *Badajoz á través de la historia patria* (Badajoz, s. d.).

Andalousie. — Bien plus considérable est la bibliographie de l'histoire andalouse. M. Ramirez de Arellano y Gutierrez a publié en 1876 ses *Paseos por Córdoba, o sean apuntes para su historia* (Cordoba, 1876, 2 vol.). M. Alonso, son *Ensayo bibliográfico histórico de la provincia de Jaen* (Jaen, 1896). M. le duc de T'Serclaes a consacré son discours de réception à l'Académie de Séville aux *Historias e historiadores de Sevilla* (1892), et l'histoire de la cité merveille a inspiré depuis trente ans quelques travaux considérables, comme l'excellente *Historia de la Ciudad de Sevilla* (1896-97, 2 vol.). *Les noticias relativas á la historia de Sevilla que no constan en sus anales* de M. J. Matute (Sevilla, 1886) constituent un supplément intéressant aux précieuses chroniques de Séville. Les monographies abondent : Ecija, Utrera, Baeza, Carmona, Niebla, Estepa, Baena, Jerez et Arcos de la Frontera, Chiclana, Alcala de los Gazules, Malaga, Ronda, Antequera, Grenade, Velez el-Rubio ont trouvé d'enthousiastes historiens.

Murcie. — M. G. Vincent y Portillo a commencé une importante *Biblioteca histórica de Cartagena*. L'histoire de *Lorca* a été traitée par MM. Canovas y Cobeño (1890) et Caceres Plá (1902). L'histoire de *Caravaca* par M. Bas y Martinez (1885).

Valence. — A côté du détestable ouvrage *Valencia, observaciones históricas* (Madrid, 1876, t. I) où M. Brusola y Brian prétend exposer l'histoire de Valence avant Annibal, nous avons les beaux travaux solides et bien documentés de M. Roque Chabas. Il a fait paraître dès 1874 une *Historia de la ciudad de Denia*. Il a publié les *Antiguedades de Valencia* de Texeidor (Valencia, 1895-96, 2 vol.) et les a enrichies de notes et d'appendices qui ne sont pas la partie la moins importante de l'ouvrage; il rectifie sur plus d'un point les

histoires classiques de Benter, Escolano et Esclapes. On lira avec intérêt son article : *Fundación de Valencia y origenes en ella del cristianismo*, paru en juin 1897 dans les Soluciones Católicas. M. Balbas a publié un gros travail intitulé *El libro de la provincia de Castellon* (Castellon 1892, 872 p.). M. Ibarra y Ruiz a écrit une *Historia de Elche* (Alicante, 1895), et M. Ballesteros Viana une *Historia de Utiel* (Valencia, 1899). Citons encore une piquante étude de M. Manuel Carboneres sur l'histoire de la réglementation de la prostitution à Valence du XIe au XVIe siècle : *Picaronas y alcahuetes o la Mancebia en Valencia* (Valencia, 1876).

Catalogne. — M. J. Reig y Vilardell publie depuis 1890 à Barcelone, sous le titre de *Monografias de Cataluña*, un recueil de monographies locales, sorte de dictionnaire géographique avec renseignements historiques et quelques copies de documents. L'histoire de Tortosa a été étudiée par MM. Miralles Meseguer (*Tortosa y su comarca*) et Pastor y Lluis (*Narraciones Tortosinas*). La *Tarragona antigua y moderna* de M. Morera Llauradó (1894) n'a pas été composée avec un soin suffisant. Plus intéressant est le *Bosquejo histórico de la parte que tomaron Villanueva y Geltru en la lucha general contra el feudalismo en los siglos XIII, XIV, y XV* de M. Creus (1895). La *Descripció de la grandesa y antiquitats de la ciutat de Manresa* de Magi Cangellas, document du XVIIe siècle, a été publiée en 1896 dans le tome I de la *Biblióteca histórica manresana*. M. Soler y Palet a édité en 1899, à Barcelone, le *Libro de los privilegios de la villa de Tarrasa*. M. F. de Bofarull, archiviste d'Aragon, a donné une *Breve reseña de la antigua cofradia de maestros sastres de Barcelona* (Barcelona, 1884). On doit à M. G. Soler une bonne étude archéologique sur *Badalona* (Barcelona 1891), à M. Martinez Mir une *Memoria sobre la fundación y origen de la ciudad de la Seo de Urgel* (Tortosa, 1884), et à M. Montsalvage y Fossas deux grands travaux sur le comté de Besalu : *Besalú, su historia, sus condes, su obispado y sus monumentos* (Olot, 1889-91, 3 vol. in-4°). — *Colleción diplomática del condado de Besalú.* (Olot, 1902, 2 vol.).

Aragon. — L'histoire locale de l'Aragon s'est enrichie de quelques bons ouvrages. *L'Itinerario del reino de Aragón* de M. Labaña (Zaragoza, 1895), est intéressant, surtout au point de vue épigraphique. *La Zaragoza artistica, monumental e histórica* de M. Gascon de Gotor (1892-94, 2 vol.) constitue un ouvrage très

précieux comme histoire critique, *La Descripción histórica de la antigua Zaragoza* de M. Tomas Gimenez de Embun (Zaragoza, 1901) donne, d'après les meilleures sources, les renseignements les plus circonstanciés et les plus curieux sur la topographie de la grande ville aragonaise et l'histoire de ses monuments. M. Manuel de Bofarull a publié en 1889 un texte des XIIIe et XIVe siècles : *El registro del merino de Zaragoza, el caballero D. Gil Tarin* (1291-1312). M. Gota Hernandez a fait paraître à Huesca, en 1891, une brochure relative à l'histoire de *Huesca*. La Revista de Aragon a imprimé aussi plusieurs monographies locales.

L'Espagne manque encore d'un bon dictionnaire biographique. *L'Encyclopédie espagnole et américaine*, éditée à Barcelone, représente à peu près notre ancienne « Encyclopédie Larousse » et le *Diccionario-biográfico español*, projeté par l'Académie de l'Histoire, n'est pas encore sorti des limbes.

II. Histoire ecclésiastique.

Un très grand nombre d'érudits espagnols appartiennent au clergé. L'Histoire ecclésiastique se confond presque avec l'histoire civile pendant les premiers siècles du Moyen Age, elle la domine toujours jusqu'aux temps modernes ; autant de raisons pour que cette branche de la science historique soit plus robuste à elle seule que presque toutes les autres. Nous aurons à signaler quelques essais d'histoires générales, de nombreuses publications de documents, beaucoup d'ouvrages relatifs à l'épiscopologie et à l'histoire des monastères et quelques travaux sur l'histoire des sectes hétérodoxes. La plupart de ces œuvres sont inspirées par une orthodoxie passablement intransigeante, et bien plus sincère qu'éclairée ; toute cette partie du Moyen Age espagnol est à reprendre par la base et réserverait certainement des découvertes du plus haut intérêt à qui oserait en aborder l'étude scientifique. C'est, pour ainsi dire, la moelle de l'histoire espagnole, mais aucun Espagnol n'a su l'extraire et n'en a connu la véritable saveur, et très peu d'étrangers seraient capables de mieux faire. Les rares historiens allemands ou anglais qui ont abordé ces études y ont porté leurs préjugés protestants et n'ont fait, le plus souvent qu'opposer un parti pris à un

autre. Leurs ouvrages ne doivent pas être regardés comme plus impartiaux que ceux des écrivains espagnols.

Histoire générales et études d'ensemble.

On consultera toujours avec fruit la *Kirchengeschichte von Spanien* de Gams (Regensburg, 1862-79, 3 vol.) qui donne une sérieuse vue d'ensemble. *Le Discurso acerca de los caracteres históricos de la Iglesía española* de Fernando de Castro (Madrid 1866) n'est, au contraire qu'une apologie, écrite par un prélat de Cour. L'*Historia eclesiástica de España* de M. Vicente de la Fuente (Madrid, 1873-75, 6 vol.) est écrite sur le ton insupportable du journalisme ultramontain, mais renferme beaucoup de pièces et une bibliographie assez complète. L'*Historia de los heterodoxos españoles* de M. Menéndez y Pelayo (Madrid, 1880-81, 3 vol.) est une apologie du catholicisme, considéré comme la forme religieuse adéquate au tempérament espagnol, mais la grande science et la haute intelligence de l'auteur donnent à son œuvre une valeur toute particulière. M. Gomez del Campillo a donné à la Revista de Archivos (1903) un intéressant article : *Apuntes para el estudio de las institutiones jurídicas de la iglesia de España, desde el siglo VIII al XI*. M. R. de Hinojosa a commencé en 1896 la publication des *Despachos de la diplomaticia pontificia en España*, M. M.-P. Castellanos a publié en 1895 une *Historia de las missiones franciscanas en Marruecos, desde el siglo XIII hasta nuestros dias*, et la Revue Bénédictine de l'abbaye de Maredsous a donné en 1900 une étude de M. Besse sur *La Congrégation bénédictine espagnole dite des Claustrales* (Roussillon, Aragon, Catalogne).

Publications de documents.

Au premier rang se place ici le P. Fidel Fita, dont le Bulletin de l'Académie de l'Histoire a publié les innombrables travaux : histoire des Conciles espagnols, bulles inédites des souverains pontifes, points curieux d'hagiographie et d'épiscopologie. M. Barrau Dihigo a donné à la Revue hispanique (1900) les *Chartes de l'Eglise de Valpuesta du* IXe *au* XIe *siècle*. M. E. Grahit a extrait du *Livre vert du Chapitre de la cathédrale de Girone*, dix documents relatifs aux évêques de Girone, du IXe au XIIe siècle. M. Chabas a publié

dans l'Archivo (1893) des *Documentos inéditos de Alejandro VI* et un article sur *Alejandro VI y el duque de Gandia.*

Histoire des diocèses, épiscopologie.

La question de l'authenticité du tombeau de saint Jacques a été remise à l'ordre du jour par une savante dissertation de M. l'abbé Duchesne *Saint Jacques en Galice* (annales du Midi, avril 1900) où l'auteur détruit la légende de l'apostolicité de l'église de Saint-Jacques. Deux savants espagnols ont essayé de défendre la tradition. M. Lopez Ferreiro dans un article de la *Galicia histórica* (1902) intitulé *Santiago y la crítica moderna*, le P. Fita dans un article de Razón y fé (janvier-septembre 1902). *Santiago de Galicia, nuevas impugnaciones y nueva defensa.* L'église de Saint-Jacques a trouvé d'ailleurs dans M. Lopez Ferreiro un historien savant et consciencieux. Son *Historia de la Santa iglesia de Santiago de Compostela* (Santiago, 1898-1902) est une œuvre considérable et très digne d'estime. La curieuse figure de l'évêque de Saint-Jacques *D. Diego Gelmirez* a été étudiée par M. Murguia dans un très intéressant petit volume, publié en 1898 à La Corogne, qui n'épuise pas le sujet, mais aide à faire comprendre l'extraordinaire figure de ce prélat et son influence sur le développement de la communauté bourgeoise de Compostelle. Des travaux chronologiques ou des études biographiques ont été publiés sur les églises de Astorga [1], Lugo [2], Plasencia [3], Tolède [4], Ceuta [5], Carthagène [6], Orihuela [7], Tortosa [8], Ampurias [9], Vich [10] et Teruel [11].

1. A. Berjon. *Nuevo Lucifero para la historia de la diocesis de Astorga*. Astorga. 1902, 319 p.
2. A. Lopez Pelaez. *El señorio temporal de los obispos de Lugo* (Revista Gallega, déc. 1896).
3. J. Benavides Checa. *Episcopologio placentino*. Plasencia, 1900.
4. R. Riu. *Primeros cardenales de la Silla primada* (Bol. Ac. H. 1895, II).
5. J. Xiques. *Catalogo de los obispos de Ceuta*. (Id., 1891, I). — Rectifications aux listes de Gams.
6. P. Diaz Cassou. *Catálogo de los obispos de Cartagena*. Madrid, 304 p.
7. J.-R. Gra. *Paginas de la historia de Orihuela. El pleito del obispado* (1383-1564), Orihuela, 1900, 203 p.
8. O'Collaghan. *Episcopologia de la santa iglesia catedral de Tortosa*, Tortosa, 1896, 279 p.
9. R. Font. *Episcopologio ampurita*, Gerona, 1897, 145 p.
10. J.-L. de Moncada. *Episcologio de Vich, publicado por J. Colell*, Vich, 1892, t. I.
11. Eixarch Santapau. *Los obispos de Teruel*, Teruel, 1893, 312 p.

Histoire des Monastères.

Parmi les travaux relatifs à l'histoire des grands monastères espagnols, nous citerons la monographie de M. Ramirez de Helguera *El real monasterio de San Zoïl de la ciudad de Carrion de los Condes ante la historia y el arte.* (Palencia, 1900). Les travaux de M. Simon y Niéto sur le *Monasterio de Santa Clara de Astudillo*, le *Monasterio de S. Salvador de Nogal*, le *Monasterio duplice de Piasca.* (Bol Ac. H., 1896, II, 1899, I) sont remplis de documents inédits, M. V. de la Fuente a consacré une intéressante étude au *Reconocimiento de los restos mortales del celebre arzobispo D. Rodrigo Jimenez de Rada en Santa Maria de Huerta.* (Bol. Ac. H., 1885, I.) M. J. Pons a donné au Boletin de Archivos (1896) un article sur les *Constituciones de la Cofradia de Santiago de Ucles.* D'importantes recherches on été faites sur les monastères de l'ordre de Cluny en Espagne. dont M. C. Robert a dressé la liste, d'après les actes des visites et des chapitres généraux (1892). M. Miret y Sans, dans ses *Relaciones entre los monasterios de Camprodon y Moissac* (Barcelona, 1898) a écrit un chapitre intéressant de l'histoire de la réforme clunisienne au sud des Pyrénées. Les monastères de Barcelone ont été étudiés par MM. Fita [1], Garrigá y Roca [2], Mas y Domenech [3]. M. Manuel de Bofarull a laissé une curieuse brochure sur les *Funerals dels reys d'Aragó en Poblet* (Barcelona, 1886). Deux ouvrages importants ont été consacrés au grand monastère du Montserrat ; l'*Historia de Montserrat* de M. Muntadas (Barcelona, 1894) et le *Primer essaig de bibliografia Monserratina* de M. Bulbena (Barcelona, 1899), M. Montsalvage a publié à Olot 7 volumes de *Noticias históricas de los monasterios del antiguo condado de Besalú.*

Notes sur les Mozarabes.

Nous signalerons le *Liber comicus, seu lectionarius missae quo Toletana ecclesia ante annos 1200 utebatur.* (Anecdota Mared-

1. *Fundación y primer periodo del monasterio de Santa Clara en Barcelona*, Bol. Ac. H., 1895, II et 1896, I.
2. *Monografia del monasterio de Santa Maria de Junquera de Barcelona*, Barcelona, 1899, in-4, 31 p.
3. *Noticias históricas del monasterio de Santa Maria de Valldonzella de Barcelona*, Barcelona, 1901-1902.

solana, I), un article d'ensemble de M. L. Dollfus, *Les Mozarabes* (Revue de l'histoire des Religions, 1894, t. II). *L'immigracion mozarabe en el reino de Leon* de M. Juan Eloy Diaz Jimenez. (Bol. Ac. H., 1892, I) où l'auteur établit que le monastère d'Albellar fut fondé par les chrétiens de Cordoue fuyant les persécutions d'Almanzor, et détruit vers 1035. M. Chabas a déterminé dans ses *Mozárabes Valencianos* (Bol. Ac. H., 1891, I), quelle église avait été laissée aux chrétiens par les Mores. Ce fut S. Vicente de la Roqueta *extra muros*, et non S. Bartolomé, comme on l'avait cru jusqu'ici.

III. Les Juifs.

Nulle race ne fut plus persécutée en Espagne. La persécution du peuple déicide commence dès la période gothique et se rallume après la reconquista, à mesure que le catholicisme espagnol s'affirme plus intransigeant. Dans cette guerre, qui fut un conflit de races plus encore qu'une querelle religieuse, les rois et les nobles cherchèrent, en général, à protéger la race maudite, mais les masses populaires, fanatisées par les moines, ne purent jamais être contenues qu'à grand peine, et le terrible exode de 1492 ne fut que la solution radicale et logique d'une lutte de deux siècles et demi, où les haines s'étaient exaspérées jusqu'à la folie.

L'histoire des Juifs d'Espagne attire aujourd'hui l'attention des écrivains nationaux et étrangers, et son étude en Espagne présente le même caractère documentaire que nous avons déjà signalé dans les autres branches de l'histoire. On renonce de plus en plus aux généralisations précipitées pour recourir aux sources mêmes, et c'est là un excellent symptôme.

La Revue des Etudes Juives (1880) a publié sur le judaïsme en Espagne des articles de MM. Kayserling, Schwab et Löb. Le Boletin de la R. Academia de la Historia contient de très nombreux articles du P. Fita sur la paléographie et l'épigraphie hébraïque. Le même auteur a repris, dans le même recueil, la fameuse histoire du Martyre du *Santo Niño de la Guardia*; nous avons, grâce à lui, le dossier complet de cette terrible affaire. (Bol. Ac. H., 1887, II). Un détail entre mille donnera à nos lecteurs une idée de la crédulité des juges. Un témoin dépose que le Santo Niño eut la poitrine

ouverte du côté droit, mais le bourreau ne trouvant pas le cœur de l'enfant lui demanda : « Dime, niño, adonde tienes el corazón ? » Le Santo Niño répondit tranquillement : « Aqui le tengo en el otro lado » et le juif lui ouvrit alors le côté gauche.

Un grand nombre d'érudits se sont proposé d'écrire l'histoire des quartiers et cimetières juifs dans les grandes villes de la Péninsule. Des travaux de ce genre ont été faits sur Ségovie, Haro, Avila, Madrid, Ciudad-Real, Jerez de la Frontera, Murviedro, Valence, Solsona et Saragosse.

Le droit hébraïque a été résumé par M. F. Fernández y Gonzalez dans ses *Instituciones juridicas del pueblo de Israel en los diferentes estados de la Peninsula iberica* (Madrid, t. I. Revista de legislacion). Dans son *Sumario de las lecciones de historia critica de la ciencia jurídica española* (Madrid, 1897-1898). M. Ureña a, le premier, signalé les influences juives et musulmanes qui ont agi sur le développement du droit chrétien.

La condition juridique des Juifs en Espagne a donné lieu à de bons travaux de MM. Löb [1], Hergueta [2], Vidal [3] et Llabres [4]. Deux points spéciaux ont été traités avec un soin particulier. MM. Fita et Llabres ont résumé les *Privilegios de los Hebreos Mallorquines* dans six articles du Bulletin de l'Académie de l'Histoire (1900) d'après cent quatorze documents extraits du « Codex Pueyo ». M. E. Fajarnes suit les Juifs de Majorque de 1343 à 1364 à travers toutes les vicissitudes de la législation (Boletin de la Sociedad arqueologica-luliana 1897-1899). M. Fernandez y Gonzalez a publié l'*Ordenamiento formado por los procuradores de las aljámas hebreas pertenecientes al territorio de los estados de Castilla en la Asamblea celebrada en Valladolid el año 1432* (Bol. Ac. H., 1885, II), M. Löb a comparé ce document avec les règlements des Juifs de Sicile et d'autres pays. (Revue des Etudes Juives, 1886.)

Les Juifs étaient l'objet de la haine la plus vive et de persécutions sans fin. Au XIIIe siècle, l'Eglise songea à travailler à leur conversion. On pourra consulter avec fruit sur ce point trois articles de M. Löb parus dans la Revue des Etudes Juives (1887), dans la Revue de

1. Revue des Études juives, 1887. — Bulletin de l'Académie de l'Histoire, 1885, I.
2. *Los judios de Albelda.* (Bol. Ac. H. 1896, I.)
3. *Les juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, Rev. Et. j. 1887.
4. *Los judios mallorquines.* Bol. Ac. H., 1900, I.

l'Histoire des Religions (t. XVII et XVIII) et dans le Bulletin de l'Académie de l'Histoire (1893, II).

Les tentatives de conversion ne donnant pas de résultats immédiats et ne comportant pas d'expropriation, le peuple marqua toujours sa préférence pour les massacres. Dans un article de la *Revista de España* (1866) M. A. de Paz a énuméré les persécutions qui précédèrent l'édit d'expulsion générale. Divers érudits ont retracé l'histoire des tueries de Madrid [1], de Cordoue [2], de Valence [3] et de Majorque [4]. Les séditions étaient suivies d'exodes et de conversions forcées, mais la haine populaire ne désarmait pas et s'en prenait même aux convertis. Le 31 mars 1492 Ferdinand et Isabelle décrétèrent l'expulsion de tous les juifs d'Espagne. Le texte de l'Edit a été publié par le P. Fita (Bol. Ac. H. 1887, I) [5] M. Madona a donné à la Revue des Etudes juives (1887) un article sur *les exilés juifs d'Espagne à Ferrare*. M. Franco a écrit un *Essai sur l'histoire des Israélites de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'à nos jours* (Paris, 1897).

IV. L'Inquisition.

Plus encore que la question juive, l'histoire de l'Inquisition met aux prises les diverses écoles philosophiques et religieuses et les documents qui nous restent pour l'écrire deviennent chaque jour plus rares. Le sentiment dominant chez les conservateurs espagnols éclairés est une sorte de honte qui les porte à désirer que l'on fasse le silence sur la terrible institution « dont le nom seul brûle la bouche ». Un très grand nombre de pièces ont été déja détruites et les seules collections authentiques qui subsistent aujourd'hui sont conservées à Simancas et à Madrid. Simancas possède les Archives de la Suprême (Conseil souverain de l'Inquisition). Les Archives historiques nationales ont les Archives de tous les

1. Löb. *Sac des juiveries de Valence et de Madrid en 1391*, Revue des Etudes juives, 1886.

2. R. Ramirez de Arellano. *Matanza de judios en Cordoba* (1391). Bol. Ac. H., 1901, I.

3. R. Chabas. *El robo de la juderia de Valencia*, Archivo, 1891.

4. G. Llabres. *La Conversion de los judios mallorquines en 1391*. Bol. Ac. H., 1902, I.

5. Le R. P. Fita est l'un des érudits espagnols qui ont le plus et le mieux étudié la question juive ; il la juge avec impartialité et désirerait rouvrir l'Espagne aux Israélites, dont il préfèrerait la religiosité accentuée au rationalisme protestant.

tribunaux provinciaux du Saint-Office : Barcelone, Canaries, Cordoue, Cuenca, Grenade, Logroño, Llerena, Mallorca, Murcie, Santiago de Galicia, Tolède, Valladolid, Zaragoza, Lima, Mexico et Carthagène des Indes, Palerme et Sacer (Sardaigne). Mais seul le dossier de Tolède est complet, celui de Valence a perdu un grand nombre de procès. Cordoue, Grenade et Séville contiennent encore des informations généalogiques sur les prétendants aux charges du Saint-Office. Toutes les autres collections ne renferment plus que des pièces de comptabilité.

Les historiens qui se sont occupés de l'Inquisition n'ont pas toujours fait le départ entre les différentes époques à travers lesquelles se déroule l'histoire du Saint-Office. Il importe cependant beaucoup de distinguer l'ancienne Inquisition du XIIIe au XVe siècle et la nouvelle, dont l'empire ne commence en réalité qu'en 1487 et qui eut surtout, à notre avis, le caractère d'une institution politique. Faute de faire cette distinction capitale, beaucoup d'écrivains, même récents, sont tombés dans de grosses erreurs, attribuant à toute la durée de l'institution des pratiques, qui étaient depuis longtemps tombées en désuétude dans les derniers siècles de son existence.

C'est par l'étude des documents authentiques que l'on pourra peu à peu renouveler la question [1].

L'histoire allemande de l'Inquisition par M. Fridolin Hoffmann [2] n'est presque qu'une œuvre de polémique anticléricale. L'*Histoire de l'Inquisition au Moyen Age* de M. Ch. Lea (Paris, 1900-1902, 3 vol. trad. Reinach) est, au contraire, un excellent ouvrage, admirablement documenté, mais qui ne s'applique, il ne faut pas l'oublier, qu'à l'ancienne inquisition [3]. L'*Historia verdadera de la Inquisición* de M. Garcia Rodrigo (Madrid 1877, 3 vol.) et la *Inquisición española* de M. Ricardo Cappa (Madrid, 1888) ne sont que des apologies sans critique et sans valeur.

Un Allemand M. Forster a cherché à déterminer l'influence de l'Inquisition sur la vie intellectuelle et la littérature de l'Espagne [4].

1. On nous permettra de rappeler ici nos *Notes sur l'Inquisition espagnole au XVIIIe siècle, d'après les Archives du Tribunal de Tolède.* Revue hispanique, 1899.

2. *Geschichte der Inquisition. Einrichtung und Thätigkeit derselben in Spanien Portugal, Italien, Frankreich, n. s. w.*, Bonn, 1878, t. I.

3. Cf. Ch. Lea. *Chapters from the religions history of Spain connected with the Inquisition*, Philadelphia, 1890.

4. *Der Einfluss der Inquisition auf das geistige Leben und die Litteratur der Spanier*, Leipzig, 1890, in-4, 24 p.

Cette influence, affirmée par tous les écrivains hostiles à l'Inquisition, est carrément niée par M. Menéndezy Pelayo dans sa *Ciencia española* (t. II).

Le droit inquisitorial a fourni quelques travaux intéressants : *El inquisidor Fray Nicolas Eymerich* de M. Grahit (Gerona 1878), les *Procedimientos de la Inquisición* de M. Melgares Marin (Madrid 1886, 2 vol.), *la Police de l'Inquisition d'Espagne à ses débuts* de M. H. Grätz (Bol. Ac. H. 1893, II) La *Inquisicion española y el derecho internacional en 1487* du P. Fita (Bol. Ac. H. 1890, I).

Quelques épisodes célèbres ont été repris. M. Ch. Lea a donné une étude intitulée : *The martyrdom of S. Pedro Arbues* (Philadelphie 1889) et un article sur Torquemada (*The first castilian inquisitor*, American historical Review. oct. 1895)[1] M. C. Albors a mis en présence *La Inquisicion y el Cardenal de España* (Valencia 1896), le P. Fita *Pico de la Mirandula y la Inquisición española* (Bol. Ac. H. 1890, I).

D'autres travaux traitent de l'Inquisition à Ciudad-Real, à Tolède et à Guadalupe.

V. Droit.

L'étude du droit a toujours été en honneur en Espagne et la jurisprudence ne perdant jamais le contact avec la réalité, cette branche de la science a été moins affectée que beaucoup d'autres par les grands défauts de la pensée espagnole. C'est peut-être en droit que la néfaste influence de la Rhétorique et des préjugés nationaux ou religieux s'est fait le moins sentir. Nous avons à signaler d'utiles travaux relatifs à toutes les époques de l'histoire du droit, tant en Castille qu'en Aragon et de sérieuses contributions à l'histoire du droit municipal.

La législation wisigothique a profité de deux découvertes intéressantes, M. Gaudenzi, professeur à l'Université de Bologne, a découvert à la Bibliothèque d'Holkham, à Leicester, un fragment inédit de la loi d'Euric et l'a publié à Bologne en 1886, sous le titre de *Un'antica compilazione di diritto romano e visigoto con alcuni frammenti delle leggi di Eurico*[2]. M. Rudolph Beer a trouvé à la

1. Cf. Fita. *La Inquisición de Torquemada. Secretos intimos*. Bol. Ac. H. 1895, II.
2. Cf. K. Zeumer. *Eine neuentdeckte westgotische Rechtsquelle*, Neues Archiv.,

bibliothèque de la cathédrale de Léon un palimpseste contenant une loi inédite de Theudis sur l'administration de la justice[1]. L'Académie de l'Histoire a édité le texte en 1896 sous le titre : *Legis romanae Wisigothorum fragmenta, ex codice palimpsesto sanctae Legionensis ecclesiae.*

L'histoire du droit castillan est connue dans ses grandes lignes et son étude scientifique commencée depuis longtemps. Les manuels développés de Marichalar et Manrique[2], d'Antequera[3], de Chapado[4], le beau livre de M. Eduardo de Hinojosa[5], malheureusement inachevé, mettent aux mains des étudiants des ouvrages sérieux et bien faits où ils peuvent suivre les progrès de la législation nationale. On peut citer à côté de ces travaux l'*Histoire du droit criminel de l'Espagne* de M. Albert du Boys (Paris, 1870), l'*Ensayo histórico de la legislación española en sus Estados de Ultramar* (Madrid, 1898), de M. Fabié, et le traité de M. Danvila *El poder civil en España* (Madrid, 1885, 3 vol.). M. Altamira vient de publier, sous le titre de *Historia del derecho español, cuestiones preliminares* (Madrid, 1903), tout un plan d'enseignement de cette science, répondant à toutes les exigences de la critique moderne.

Les textes juridiques sont étudiés de plus près et plusieurs ont été réédités avec soin. M. Ureña a écrit une *monografia acerca de las ediciones de los Fueros y observancias anteriores á la compilacion de 1547*. (Madrid, 1900). La province de Biscaye a édité les *Fueros, privilegios franquezas y libertades del Señorio de Vizcaya* (Bilbao, 1897). La Députation de Navarre a confié à M. Pablo Ilarregui et à M. Segundo La Puerta le soin d'éditer le *Fuero general de Navarra* (Pamplona, 1869, in-f°).

Le droit coutumier a fait l'objet de très nombreux travaux publiés dans la *Revista general de Legislacion y jurisprudencia,*

1887. — F. de Cardenas. *Noticia de una compilación de leyes romanas y visigodas descubierta recientemente en Inglaterra.* Bol. Ac. H., 1889, I.

1. Cf. R. Beer. *La Lex romana Wisigóthorum y la Biblia itálica en un codice palimpsesto de la cathedral de Leon.* (Bol. Ac. H., 1897, t. I.) — Danvila. El *palimpsesto de Leon* (Id. ibid.).

2. *Historia de la legislación y recitaciones del derecho civil en España,* Madrid, 1868.

3. *Historia de la legislación española, desde los tiempos mas remotos hasta nuestros dias,* Madrid, 1884, 2e éd.

4. *Historia general del derecho español,* Valladolid, 1900, in-4, 971 p.

5. *Historia general del derecho español,* Madrid, 1887, t. I. — Id. *Estudios sobre la historia del derecho español,* Madrid, 1903.

Les coutumes de Galice ont été étudiées par M. Lezon : *El derecho consuetudinario de Galicia* (Madrid, 1903), M. Muñoz y Romero a publié un bon mémoire. *Del estado de las personas en los reinos de Asturias y Leon en los primeros siglos posteriores á la invasión de los Arabes* (Madrid, 1883), M. Amador de los Rios a donné une *Noticia histórica de las behetrias* (Madrid, 1876).

L'histoire des institutions politiques a fait aussi de notables progrès. Sous le titre : *Los consejos del rey durante la edad media* M. Colmeiro et le vicomte de Campogrande ont publié au tome VI des *Mémoires de l'Académie royale des sciences morales et politiques* (1869), une bonne étude d'ensemble sur l'organisation du pouvoir royal. Le comte de Torreanaz a traité le même sujet, sous le même titre, en 1892. M. Marcilla Sapela a écrit en 1893 son *Origén y memorias de la Chancilleria de Valladolid*. M. Sacristan y Martinez a développé les théories traditionnalistes dans ses *Municipalidades de Castilla y Leon* (Madrid, 1878), auxquelles on peut ajouter un sérieux travail de M. Romera *Noticias acerca de las municipalidades de Castilla* (Soria, 1891), M. N. Tenorio y Cuezo a consacré un volume à l'étude du régime municipal de Séville : *El concejo de Sevilla. Estudio de la organización político social de la ciudad, desde su reconquista hasta el reinado de Alfonso XI* (1238-1321, Sevilla, 1900, 287 p.). M. Sanz Arismendi a continué ce travail dans son *Organización social de Sevilla en el reynado de Alfonso XI* (Sevilla, 1902, 72 p.). Des études de détail ont paru sur San Martin de Berberena, Cihuri, Pauleja, Cirueña, Najera, Garrovillas, Santoña, Monterreal, Brihuega, Soria, Truxillo, Uceda, Madrid, Alcalá de Henares, Pera, Ucles, Cuenca, etc. Les *fueros municipales de Santiago y de su tierra* de M. Lopez Ferreiro (1895-96, 2 vol.) méritent une mention toute spéciale. Ils contiennent des renseignements sur la condition des serfs, leur émancipation au XIIe siècle et la lutte pour la liberté communale. Dans le second volume, l'auteur publie des fragments d'une traduction castillane du *Forum judicum*, très différente de la traduction connue. M. Fita a étudié d'après le *fuero de Tolède* le contrat de *marjadraque*, sorte de pacte par lequel le vendeur s'engageait à reprendre l'objet vendu, si l'acquéreur venait à être troublé dans sa possession. (Bol. Ac. H. 1885, II.)

Les pays de la couronne d'Aragon ont une histoire juridique bien plus riche encore que ceux de Castille, ayant formé une confédé-

ration de quatre États autonomes, possédant chacun ses cortes particulières et son corps de lois distinctes.

La législation aragonaise est surtout intéressante au point de vue politique. M. V. de la Fuente a donné à la Colección de escritores castellanos (vol. 22 et 34) ses *Estudios criticos sobre la historia y el derecho de Aragón* (1884-85), où il se montre très favorable à la constitution aragonaise. M. V. Balaguer a écrit dans le même sens ses *Instituciones y reyes de Aragón* (1896), tandis que M. Oliver y Esteller a adopté le point de vue contraire dans son discours de réception à l'Académie de l'Histoire. *La nación y la realeza en los Estados de la Corona de Aragón* (1884). Le meilleur ouvrage général qui ait été publié sur ce sujet est le livre de M. Danvila y Collado intitulé *Las libertades de Aragón, Ensayo histórico juridico y politico* (Madrid, 1881). M. Macanaz a bien résumé les droits de la couronne dans ses *Regalias de los señores reyes de Aragón* (Madrid, 1879) et l'histoire du *Justicia de Aragón* a été traitée avec savoir et méthode par MM. J. Ribera Tarrago [1], et Gimenez Soler [2], le jeune et distingué archiviste en second de la Couronne d'Aragon.

La législation catalane offre un très grand intérêt au double point de vue féodal et civil. Le mouvement catalaniste a rappelé l'attention des érudits catalans sur leur vieux droit national, qui lutte encore contre la suprématie du droit castillan.

Citons d'abord le soigneux travail de M. B. Oliver *Historia del derecho en Cataluña, Mallorca y Valencia* (Madrid, 1876-81, 4 vol.) et les *Institucions de Catalunya* de M. S. Bové. (Barcelona, 1896) qui dénotent une grande connaissance des sources. Les *Fueros de Cataluña* de MM. J. Coroleu et J. Pella y Forgas (Barcelone, 1878) renferment beaucoup de faits intéressants, mais péchent par la méthode et manquent de critique.

Plusieurs collections de droit catalan ont donné matière à des études de détail. M. C. Fernández Duro s'est attaché au *Livre du Consulat de la mer*, M. Coroleu aux *Usages*. Le P. Fita a donné des détails sur l'introduction de la trêve de Dieu en Catalogne [3].

1. *Origenes del justicia de Aragón*, Zaragoza, 1897.

2. *El justicia de Aragón ; es de origen musulman ?* (Revista de Archivos, 1901.) — *El justicia de Aragón Juan Jimenez Cerdán* (ibid. 1897). — *Las libertades de Aragon. Firma de derecho y manifestación.* (Bol. de la R. Acad. de Barcelona, 1901-1902).

3. *El obispo Guisliberto y los usages de Barcelona* (Bol. Ac. H., 1891, I.) — Cf. L. Huberti. *Die Einwirkung des Gottesfriedens auf die Stadtrechte. I. D. Gottesfrieden und das Stadtrecht von Barcelona*, 1892.

M. Sanpere y Miquel a dressé le tableau des *Costumbres catalanas en tiempo de Juan I* (Gerona, 1879).

Les curieuses coutumes de la Catalogne médiévale ont été retracées dans une foule de monographies. Citons parmi elles : *Perdra lo puny* de M. L. Camenge (Bolet. de la R. Ac. de Barcelona, 1901-2). — *El desafio y las guerras privadas* de M. Coroleu (Rev. histórica, 1877). — *La institución del Castlá en Cataluña* de M. F. Carreras y Candi (Bolet. de la R. Ac. de Barcelona, 1901-2). *La privación de sepultura de los deudores* de M. E. de Hinojosa (Valencia, 1892) — la *Condición civil y politica delas mujeres en Cataluña* de M. N. Plá (Rev. jurid. de Cataluña, 1897-98)[1]. Les communications de M. E de Hinojosa sur *le jus primae noctis* et *le servage en Catalogne* (Annales internationales d'histoire. Congrès de 1900. Paris, 1902).

Le droit valencien nous a donné la *Genesis del derecho foral de Valencia* de M. Chabas (Valencia, 1902).

Le droit municipal, presque aussi vivant qu'en Castille, nous a valu de très bonnes monographies de M. Sanz y Ramon sur le *Privilegio de los Veinte* de Saragosse (Zaragoza, 1891), de M. Hergueta sur les *Fueros inéditos de Viguera y Val de funes, otorgados por D. Alfonso el Batallador* (Bol. Ac. H., 1900, t. II), de M. Ciscar sur la *Carta puebla de Agramunt* (Barcelona, 1884), de M. Girbal sur les *Antiguos gremios y cofradias de Gerona* (Revista de Gerona, 1886-87). Villafranca del Panades a publié ses *Privilegios* en 1894, Tarrasa en 1899 son *Llibre dels privilegis*, M. R. Chabás a donné à l'Archivo (1893) le *libro de las ordenanzas municipales de Alcira*.

VI. Histoire littéraire.

La littérature espagnole est un champ aussi riche que l'histoire, mais d'une exploration plus difficile encore. Les meilleurs travaux d'ensemble sont dus à des étrangers. Ticknor[2], Cappelletti[3], Butler

1. Cf. notre étude. *De conditione mulierum juxta forum Navarrensium*, Caen, 1888, 111 p.
2. *History of Spanish Literature*. Boston. 1849. 3 vol. et 6e éd., Boston, 1888, 3 vol.
3. *Letteratura spagnuola*, Milano, 1882.

Clarke [1], Baist [2], Beer [3], Becker [4], Fitzmaurice-Kelly [5]. L'ouvrage de ce dernier, traduit en espagnol par M. Bonilla y San Martin, avec une savante préface de M. Menéndez Pelayo (1900), vient d'être traduit en français par M. Davray et enrichi d'une excellente bibliographie (1904). C'est assurément le meilleur manuel que nous ayons sur le sujet. On ne peut citer à côté de ces importants travaux étrangers que la longue *Historia critica de la literatura española* de M. José Amador de los Rios (Madrid, 1861-65, 7 vol.), entreprise sur un plan trop vaste et restée inachevée, et le *Curso histórico-critico de la literatura española* de M. José Fernández Espino (Sevilla, 1871), interrompu, lui aussi, avant d'être terminé.

Le plus savant des Recueils consacrés à l'étude des littératures de la péninsule est la *Revue hispanique,* fondée et dirigée par M. Foulché Delbosc, où il a publié depuis dix ans, avec ses collaborateurs français, anglais, allemands, espagnols et portugais tant d'articles et de morceaux inédits, intéressant les littératures espagnole, catalane et portugaise. C'est lui encore qui a fondé la *Biblioteca hispanica* (17 volumes) pour la publication ou la réimpression des œuvres inédites ou rares de l'ancienne littérature espagnole.

Nous retrouverons encore plus d'un nom français ou étranger dans la liste de ceux qui se sont, depuis trente ans, occupés des lettres espagnoles.

Un livre de tout premier ordre : *La Leyenda de los infantes de Lara* de M. Menéndez Pidal (Madrid, 1896) a discuté, de façon magistrale, plus d'un problème obscur de l'histoire primitive de la littérature espagnole. Le premier roman écrit en castillan, l'*historia del cavallero Cifar* vient de fournir à M. Charles Philip Wagner le sujet d'une étude très documentée parue dans la Revue hispanique de 1903.

On donne le nom de *literatura aljamiada* à des œuvres espagnoles des XIIIe et XIVe siècles, écrites en caractères arabes, et qui ont plus ou moins profondément subi l'influence sarrasine. Les *Textos aljamiados* de M. P. Gil (Saragosse, 1880), les *Leyendas de José y de Alejandro magno* de M. Guillén Robles (Saragosse, 1888),

1. *Spanish Literature, an elementary handbook.* London, 1893.
2. *Die Spanische Literatur* (Grundriss der romanischen Philologie. II Band, 2 Abtheilung, Strasbourg, 1897.
3. *Spanische Literaturgeschichte,* Leipzig, 1903, 2 vol.
4. *Geschichte der Spanischen Literatur,* Strassburg, 1904.
5. *A history of Spanish Literature,* London, 1898.

les *Leyendas moriscas* du même auteur (Madrid, 1885-86, 3 vol.), le *Salomo Gabirol und seine Dichtungen* de M. A. Geiger (Leipzig, 1867), la *Philosophie des Salomon-Ibn-Gabirol* de Guttmann (Göttingen, 1891), la *Biblioteca española-portugueza-judaica* de M. Kayserling (Strassburg, 1890) et ses *Romanische Poesien der Juden in Spanien* (Leipzig, 1859), permettent de suivre l'histoire de cette curieuse période de la littérature espagnole.

M. J. Ducamin a donné à Toulouse, en 1901, une excellente édition du *Libro de buen amor* de Juan Ruiz, l'archiprêtre de Hita, qui fut un des premiers poètes castillans. D. Juan Manuel, son contemporain, a été étudié par MM. Baist et Gräfenberg. M. E. Krapf a donné à Vigo (1898 et 1900) deux éditions successives du *Conde Lucanor*, et M. Hanssen a publié des *Notas à la versificacion de D. Juan Manuel* (Santiago de Chile, 1902).

Parmi les poètes du XIVe siècle, *D. Enrique de Villena* a été choisi par M. E. Cotarelo y Mori (Madrid, 1896). M. Foulché Delbosc s'est attaché à Juan de Mena et à Jorge Manrique. Il a publié dans la Revue hispanique de 1902 une *Etude sur le laberinto de Juan de Mena* et en 1904 une splendide édition du *Laberinto* lui-même. La même année sa Biblioteca hispanica s'enrichissait d'une belle réimpression des *Coplas por la muerte de su padre* de Jorge Manrique ; il vient d'en donner une petite édition de luxe en lettres d'or, suivant le vœu de Lope de Véga.

Le quinzième siècle est l'époque du plein développement de la poésie héroïque, le siècle qui vit naître les romances, dont on a si longtemps exagéré l'ancienneté. Le beau livre de M. Mila y Fontanals *De la poesia heroico popular Castellana* (Barcelona, 1874) est resté l'un des meilleurs qui aient été écrits sur ce sujet. On lira encore avec intérêt *Le petit romancero* (Paris, 1878), *Les vieux auteurs castillans* (1890) et *La Cour littéraire de Juan II roi de Castille* (1893) du comte de Puymaigre. Un certain nombre d'anciennes romances juives ont été publiées aux tomes 32 et 33 de la Revue des Études juives, et au tome X de la Revue hispanique.

La littérature médiévique s'achève sur un chef-d'œuvre, la *Comedia de Calisto y Melibea*, plus connue sous son nom populaire de *Celestina*. M. Foulché Delbosc en a publié une première réimpression en 1900 d'après une édition de 1501, et une deuxième en 1902, d'après l'unique exemplaire connu d'une édition de 1499. Une réédition espagnole a paru à Vigo en 1899-1900, avec intro-

duction de M. Menéndez y Pelayo, et MM. Foulché Delbosc et K. Haebler ont donné à la Revue hispanique de 1900 et de 1902 de curieux articles sur les problèmes littéraires soulevés par les dernières réimpressions de la *Celestina*.

La littérature catalane a trouvé en M. Mila y Fontanals un champion aussi zélé qu'érudit. Sa *Resenya historica y crítica dels antichs poetas catalans* (Barcelona, 1885) a dressé le bilan poétique de la vieille Catalogne. Les Œuvres d'Ausias March ont été rééditées en 1888; M. R. Beer a rappelé l'attention sur le *Maestre Renallo* (Bol. Ac. H., 1887, I). M. Boronat y Barrachina a étudié le *Deán Marti* (Valencia, 1899). Le *Llibre dels poetas* et les *Cansons de la tierra* de M. Pelay Briz, ont remis en honneur les vieux modèles, dont la brillante école catalane contemporaine a su s'inspirer et qu'elle a souvent dépassés.

VII. Archéologie.

L'archéologie a de nombreux fervents en Espagne, leurs travaux ont contribué dans une large mesure à la renaissance de l'art architectural, si sensible depuis vingt ans dans la Péninsule. Les architectes espagnols, les Catalans surtout, ont étudié avec passion les styles du Moyen Age et de la Renaissance et ont réussi à créer un art vraiment nouveau et original, très supérieur comme pittoresque au pauvre style parisien actuel.

M. de la Rada y Delgado a dirigé à Madrid, de 1872 à 1880, la publication du *Museo de antiguedades* (10 vol. in-f°), magnifique collection artistique égale aux plus belles de l'étranger. Une autre grande collection, les *Monumentos arquitectónicos de España* (Madrid 1859-78) compte 7 vol. in-f° M.-E. Hübner a donné une bonne bibliographie de l'histoire de l'art espagnol dans son *Arqueologia de España* (Barcelone 1888). L'ouvrage de M. Junghandel sur l'*Archéologie en Espagne, étudiée dans ses principaux monuments*, a été traduite en espagnol et a paru à Barcelone en 1897.

Mieux encore que ces ouvrages généraux, les études de détail contribuent à faire bien connaître la physionomie de l'art national et les phases de son histoire. Nous ne pouvons citer tous les travaux de ce genre ; nous dirons seulement quels monuments ont

fait le sujet de monographies. Nous avons maintenant des descriptions exactes de S.-Salvador de Leire, de Sainte-Marie de Najera, des églises primitives des Asturies, de la Chartreuse de Miraflores, du monastère de S. Zoïle à Carrion de los Condes, de la basilique de S. Jean-Baptiste de Cerrato, du monastère de S. Paul à Valladolid, de l'église Sainte-Marie de Valladolid, de la synagogue de Ségovie, de la mosquée d'Avila, des églises du Saint-Esprit et Saint-Etienne à Salamanque, du Christo de la Luz et du Couvent de la Conception à Tolède, de la synagogue de Cordoue, du couvent de Santa Clara à Barcelone, des monastères de Poblet, de Santas Creus et de Ripoll, de la Chartreuse de Porta-celi en Valence, des églises de Badalona en Catalogne et de S. Juan Bautista à Majorque.

Les cathédrales de Burgos, de Santiago de Compostela, de Leon, de Ségovie, de Siguenza, de Palencia, de Cuenca, de Murcie, de Tortose et de Barcelone ont été étudiées et décrites scientifiquement.

L'architecture civile a fourni matière à d'intéressantes reconstitutions des palais d'Olite, de Burgos, de Tolède et de Bellesguart, résidence du roi Martin d'Aragon.

La sculpture a laissé de fort belles œuvres, retables, bas-reliefs et tombeaux ; deux bons travaux de MM. Serrano Fatigati et Polero en citent de nombreux exemples.

La peinture a été moins cultivée que la sculpture dans l'Espagne du Moyen Age. On revêtait les murs de faïences vernissées (*azulejos*) de plâtres ciselés et coloriés, de cuirs repoussés (*guadamaciles*). On cite quelques peintures à l'Alhambra, des bibliothèques gardent d'admirables manuscrits à miniatures. De peinture véritable, il n'y en eut guère avant *Miguel Sithium pintor de la camara de Isabel la Catolica y de Carlos V* que M. Sanpere y Miquel vient de signaler à l'attention des érudits dans un article de la Revue critique d'histoire et de littérature (janvier 1902).

L'art industriel, au contraire, fut extrêmement brillant dans l'Espagne du Moyen Age, où le goût de la magnificence et de la profusion contrastait déjà d'une manière si frappante avec l'extrême simplicité de la vie ordinaire.

Toute une série de publications nous présentent l'art espagnol dans ses applications à la construction, à l'ameublement, au vêtement, à la parure, aux armes. MM. Davilier, Valls David, G.-J. de

Osma se sont occupés de la faïence, M. E. de Leguina a choisi l'orfèvrerie et les armes, MM. de Sottos, Danvila et Aznar le costume, M. Fernandez Murillo les sceaux. MM. Vives et Moraleda les monnaies et les médailles.

En terminant cette revue, trop rapide à notre gré, nous rendrons hommage aux efforts si honorables accomplis depuis trente ans par les travailleurs espagnols pour explorer tous les champs du domaine historique. L'élan paraît définitivement donné, la curiosité est éveillée et universelle, l'outillage scientifique est créé, le personnel érudit est nombreux et plein d'ardeur ; il ne lui reste plus qu'à perfectionner ses méthodes et à faire à la saine critique une part de plus en plus grande, aux dépens de la digression et de la rhétorique. En histoire, aucun intérêt religieux, ni politique ne doit prévaloir contre la vérité, et voilà pourquoi cette discipline est de toutes les sciences celle qui a la plus haute vertu éducative. Quand les meilleurs esprits de l'Espagne auront appris de l'histoire le culte du vrai, ils le porteront en toutes choses et nulle réforme des Cortès — fussent-elles constituantes — ne pourra faire davantage pour le bien de l'Espagne.

G. Desdevises du Dezert,
Professeur à l'Université de Clermont.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

LITTÉRATURE LATINE

TRAVAUX RÉCENTS ET QUESTIONS DE MÉTHODE

I

LES TEXTES ET LES SOURCES

Mon intention n'est pas de donner ici un répertoire complet et minutieux de tous les livres et articles à consulter sur les diverses questions qui concernent la littérature romaine : cette besogne serait longue, elle serait médiocrement intéressante, et surtout elle est déjà faite. Pour toute la période antérieure à 1890, la cinquième édition du Manuel de Teuffel-Schwabe cite tous les travaux qui sont utiles à connaître, et même quelques-uns qui ne le sont pas. Depuis, il n'a pas paru de publication importante qui n'ait été citée et analysée dans notre *Revue critique*, dans la *Berliner philologische Wochenschrift*, dans la *Deutsche Litteraturzeitung*, dans le *Litterarisches Centralblatt*, dans la *Wochenschrift für klassische Philologie*, etc. Enfin, pour ceux que pourrait effrayer un dépouillement patient de ces périodiques, et qui voudraient trouver rapprochés et résumés tous les travaux qui touchent à un même auteur, il suffirait de se référer aux rapports que publient, à des intervalles à peu près réguliers, les deux grands recueils alle-

mands, les *Jahresberichte des philologischen Vereins zu Berlin*, et les *Jahresberichte über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft* (sous la direction de Bursian jusqu'en 1886, et de Iwan Müller depuis). Là, le savant qui s'est spécialement occupé de chaque écrivain (M. Brieger pour Lucrèce, M. H.-J. Müller et M. Fügner pour Tite-Live, M. Ehwald pour Ovide, M. Landgraf et M. Luterbacher pour Cicéron, M. Andresen pour Tacite, etc.) dresse le bilan de ce que les autres ont fait dans le domaine qui lui est déjà particulièrement connu : ces synthèses partielles ont, tout naturellement, une précision, une solidité, avec lesquelles il serait vain de prétendre lutter.

Toutefois, la lecture de ces *Jahresberichte* suggère quelques réflexions préalables; elle fait déjà pressentir ce que l'on peut reprocher au travail philologique et historique sur la littérature romaine : ce travail n'est pas assez également réparti. Par exemple, dans les *Jahresberichte* de Berlin, depuis une vingtaine d'années, je trouve 10 rapports sur Virgile [1], 16 sur Horace [2], 18 sur Tite-Live [3], 23 sur Tacite [4], et pas un sur Lucrèce, ni sur Catulle, ni sur Sénèque, ni sur les auteurs archaïques, ni sur les auteurs de la décadence. De deux historiens à peu près de même importance, César provoque 10 rapports [5], et Salluste 4 seulement [6], juste autant que l'insignifiant Cornelius Nepos [7]. Parmi les œuvres de Cicéron, les discours sont l'objet de 14 rapports [8] et les œuvres philosophiques de 3 seulement [9]. Les *Jahresberischte* de Bursian-Müller sont plus équitables, et n'oublient aucun auteur, aucun genre, aucune époque, jusqu'à l'extrême décadence. Cependant, même là, quelques inégalités subsistent . Phèdre fournit matière à 8 rap-

1. Rapports de P. Deuticke en 1885, 1889, 1891, 1893, 1895, 1896, 1897, 1899, 1901, 1903.

2. Rapports de Mewes en 1884, 1886, de Wartenberg en 1888, 1890, 1892, 1893, 1894, 1895, et de H. Röhl, en 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903.

3. Rapports de H.-J. Müller en 1884, 1885, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1900, 1901, 1902, 1903.

4. Rapports de Andresen sur les œuvres autres que la *Germanie* en 1885, 1887, 1889, 1890, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, et de Zernial sur la *Germanie* en 1885, 1891, 1898, 1900, 1901, 1902, 1903.

5. Rapports de P. Geyer en 1885, de Rud. Schneider en 1886, 1887, 1888, 1890, 1891, 1893, 1895, 1897, de H. Meusel en 1899.

6. Rapports de Schlee en 1890, 1895, 1898, 1900.

7. Rapports de Gemss en 1892, 1894, 1897, 1899.

8. Rapports de Luterbacher en 1884, 1886, 1887, 1889, 1891, 1892, 1893, 1895, 1897, 1898, 1900, 1901, 1902, 1903.

9. Rapports de Th. Schiche en 1898, 1900, 1903.

ports [1], Lucrèce à 4 seulement [2], et Catulle à 3 [3]; Sénèque, avec deux rapports [4], n'est pas plus amplement partagé que Valère-Maxime [5]. Il s'en faut donc de beaucoup que la place assignée à chaque auteur dans ces deux recueils soit proportionnée ou à sa valeur intrinsèque ou à son importance historique : et cela est assez grave, parce que les préoccupations des rapporteurs reflètent évidemment celles du public savant. En Allemagne comme en France, en Angleterre comme en Italie, l'attention se porte d'une façon un peu trop exclusive et trop routinière sur certains auteurs, toujours les mêmes, au détriment de certains autres, toujours sacrifiés. Et cette attention n'est pas toujours sollicitée par l'importance des idées que ces auteurs ont émises, ni par la grandeur du rôle qu'ils ont joué, ni même par la valeur esthétique de leurs ouvrages, mais trop souvent par leur destination scolaire [6]. Les éditeurs, commentateurs, critiques et historiens sont presque toujours des professeurs, et, s'il faut leur savoir gré de leurs recherches, très précises la plupart du temps et très consciencieuses, on peut regretter qu'ils ne fassent pas assez abstraction de leurs habitudes de métier et qu'ils ne se placent pas davantage à un point de vue historique, ou, si l'on veut, scientifique.

Quelles que soient les lacunes qu'on peut reprocher au travail de la philologie contemporaine sur les auteurs romains, je me propose ici d'en exposer sommairement les résultats généraux, non par ordre d'auteurs, ni de périodes, ni de genres, mais, si je puis dire, par ordre de questions, en parcourant successivement toutes les parties, tous les degrés de notre connaissance de la littérature latine. Comment cette littérature se présente-t-elle à nous? quelles sont les œuvres que nous possédons actuellement, et dans quelle mesure sommes-nous sûrs de leur authenticité, de leur intégralité et de leur date? que savons-nous de leur formation et de leur

1. Rapports de Heydenreich en 1885 (deux), 1886, 1889, de Draheim en 1890, 1893, 1896, 1899.

2. Rapports de Brieger en 1885, 1891, 1900, 1901.

3. Rapports de Hugo Magnus en 1888, 1898, 1899.

4. Rapports de Heinze en 1888 (avec les autres philosophes après Aristote), et de Prechter en 1898.

5. Rapports de Kempf en 1891 et de Heraeus en 1898.

6. Le fait signalé plus haut (p. 346, n. 5), que la *Germanie* de Tacite, à elle seule, donne lieu à des rapports séparés, et fort abondants, est une preuve à l'appui de cette remarque; la *Germanie*, document important pour l'histoire du peuple allemand, est étudiée spécialement dans les classes, et, pour ce seul motif, occupe les philologues presque autant que tout le reste de l'œuvre de Tacite.

influence respective? quelle idée pouvons-nous nous faire de leur rôle, tant dans le mouvement des idées que dans l'évolution des formes d'art? que valent enfin les synthèses par lesquelles on a essayé de les réunir toutes ensemble? Tels sont les problèmes auxquels je vais essayer de répondre. Chemin faisant, je marquerai autant que possible les résultats qui paraissent tout à fait acquis, ceux qui semblent encore douteux, et les points enfin où il y a des lacunes à combler.

I

Tout d'abord, qu'est-ce que nous connaissons de la littérature latine? Sur ce point, notre richesse est assez restreinte, et elle ne s'est guère accrue dans les dernières années du XIXe siècle. Il y a deux ans, un savant américain, M. A.-F. Wert, appliquant à l'histoire littéraire la méthode statistique si en faveur dans son pays, a dressé, si je puis dire, l'inventaire du « matériel » de la littérature romaine : il compte en tout 772 auteurs dont le nom s'est transmis jusqu'à nous; mais, sur ces 772 auteurs, 276 ne nous sont connus que de nom, 352 ne sont représentés que par des fragments, et il y en a seulement 144 (un peu moins de 20 0/0) dont nous possédons en entier un ou plusieurs ouvrages[1]. C'est à peu de chose près ce qu'on avait déjà il y a un demi-siècle. Sans doute on a trouvé dans un palimpseste d'Orléans et au Vatican quelques fragments des *Histoires* de Salluste[2] : mais ces textes, très courts et assez difficiles, soit à reconstituer avec certitude, soit à remettre à leur place dans l'ensemble du récit, laissent encore subsister beaucoup d'obscurité sur ce qu'étaient au vrai les *Histoires*. Dans un manuscrit de la Bodléienne d'Oxford, déjà signalé par maints savants, mais jamais lu en entier, M. Windstedt a retrouvé trente-six vers de la satire VI, intéressants non seulement par la hardiesse des peintures, mais parce qu'ils sont le seul débris que nous ayons de cette rédaction nouvelle et amplifiée que Juvénal

1. A.-F. Wert, *Transactions and Proceedings of the American philological Association*, tome XXXIV (1903).

2. Voyez la communication de M. E. Hauler à l'Académie de Vienne (tome CXIII) et son article dans les *Wiener Studien*, IX, 1, sur les fragments palimpsestes d'Orléans, — et, sur les fragments du Vatican, un article du même, *Wiener Studien*, X, 1.

vieilli donna de ses satires[1]. Avec deux déclamations inédites de Calpurnius Flaccus[2], c'étaient là, jusqu'à l'année dernière, toutes les ruines retrouvées de la littérature profane. La littérature chrétienne avait été un peu mieux partagée. Sans parler d'un ancien texte latin des *Actes des Apôtres*, signalé par M. S. Berger[3], M. G. Schepss avait retrouvé en 1885, dans un manuscrit de Würzburg, onze traités d'un des plus fameux hérésiarques du IVe siècle, de ce Priscillien dont les orthodoxes eux-mêmes, saint Jérôme et Sulpice Sévère, attestaient la fécondité et le talent dialectique, mais dont les œuvres, suspectes à l'Eglise, avaient été proscrites[4] : on devine l'importance de ces textes, non seulement en eux-mêmes, mais par rapport aux ouvrages des docteurs orthodoxes, qui, ayant souvent pour objet de réfuter le priscillianisme, ne peuvent être bien compris que si l'on connaît l'ennemi contre lequel ils sont dirigés.

Toutefois, c'était peu. C'était peu en soi, et surtout c'était peu comparativement à la magnifique résurrection de tant d'œuvres grecques de premier ordre sorties des tombes égyptiennes. Les latinistes ne pouvaient se défendre d'envier les hellénistes. Tout récemment deux découvertes faites parmi les papyrus et parchemins d'Egypte sont venues leur rendre quelque espoir. Les deux nouveaux fragments des *Disputationes* d'Ulpien[5], qui traitent de l'*actio rei uxoriæ* et de l'*actio subsidiaria*, intéressent presque exclusivement les jurisconsultes ; mais les *Periochæ* de Tite-Live sont d'une plus haute importance[6] : outre les renseignements historiques que ces textes contiennent, ils représentent une autre « abréviation » des *Décades* que celle que nous connaissions déjà, et la comparaison des deux séries de *Periochæ* pourra jeter un jour nouveau sur les habitudes et les procédés des « épitomateurs ». En tout cas,

1. Voir les communications de MM. Windstedt, Postgate, Housman, Owen, Jackson et Duff, dans la *Classical Review*, mai et juin 1899, — la note de M. S. Reinach présentée à l'Académie des Inscriptions le 16 juin 1899, et publiée dans la *Revue Archéologique*, 1899, tome I, — et l'article de M. H.-L. Wilson dans l'*American Journal of Philology*, tome XXII, n° 87.

2. Voir O. Schwab, *Archiv für lateinische Lexikographie*, IX, 4.

3. S. Berger, *Un ancien texte latin des Actes des Apôtres*, Paris, 1895.

4. Voir G. Schepss, *Priscillian, ein neu aufgefundener Schriftsteller des vierten Jahrhunderts*, Würzburg, 1886 ; — du même, l'édition des œuvres restantes de Priscillien, avec le *Commonitorium* d'Orose *de errore Priscillianistarum et Origenistarum*, dans le *Corpus* de Vienne, 1888 ; — et l'article de M. Puech dans le *Journal des Savants*, février 1891.

5. Voir la note de M. O. Lenel, *Sitzungsberichte der königlichen preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 22 octobre et 19 novembre 1903.

6. Ce sont les abrégés des livres 37-39 et 49-55. Voir le volume *Oxyrhynchos*, IV.

il n'est plus interdit de penser que des ouvrages inconnus puissent être exhumés du trésor des papyrus égyptiens.

D'autres trouvailles ont été faites tout simplement dans des ouvrages parfaitement connus, mais mal interprétés. C'est ainsi que M. Gudeman, en lisant le *Dialogue des Orateurs* et Jamblique, a remis la main sur un fragment de l'*Hortensius* de Cicéron [1]. Dans le traité de saint Augustin *Contra secundam Juliani responsionem*, M. Dessau a révélé un fragment méconnu de Cornelius Nepos [2]. Enfin M. J.-W. Beck a mis en lumière un fragment, méconnu également, de Suétone [3].

Quant aux ouvrages déjà connus, si l'on en a souvent relu, revérifié et recomparé les anciens manuscrits, on n'en a guère trouvé qui fussent jusqu'alors inédits. Seul le texte de la *Vie d'Agricola*, grâce à l'apparition des manuscrits de Tolède et de Jesi [4], a bénéficié d'une nouvelle source paléographique, dont il avait d'ailleurs fort grand besoin.

Aux découvertes nouvelles, on peut logiquement joindre les nouvelles tentatives de restitution conjecturale opérées sur des œuvres qui ont complètement ou presque complètement disparu. Ainsi la disposition des fragments de Livius Andronicus et de Laevius a été tentée par M. de la Ville de Mirmont [5] ; celle des fragments des *Annales* a occasionné une lutte très vive entre deux fervents Ennianistes, M. Vahlen et M. L. Müller [6] ; plus récemment la question a été reprise par M. L. Valmaggi [7]. Sur le théâtre tragique, nous retrouvons M. L. Müller [8] avec ses deux dissertations, très hardies, un peu téméraires dans leurs affirmations systématiques, sur Pacuvius et sur Accius. Plus particulièrement, l'*Atalante* et le *Duloreste* de Pacuvius ont été étudiés avec un soin consciencieux par

1. Gudeman, *Transactions and Proceedings of the American philological Association*, XXII.

2. Dessau, *Hermes*, XXV, 3.

3. J.-W. Beck, *Archiv für lateinische Lexikographie*, VI.

4. Sur le *Toletensis*, voir les articles de O. Leuze (*Philologus*, VIII[ter] Supplementband., 4e livr.), de Wuensch (*Hermes*, XXXII), de Furneaux (*Classical Review*, octobre 1898). — Le manuscrit de Jesi a été annoncé dans la revue *Atene e Roma*, novembre 1902 ; il contient, après la *Vie d'Agricola*, la *Germanie*.

5. De la Ville de Mirmont, *Études sur l'ancienne poésie latine*, Paris, 1903.

6. Vahlen, *Abhandlungen der kön. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Phil. Hist. Classe, 1886. — L. Müller, compte rendu du précédent dans le *Philologischer Anzeiger*, 1886.

7. L. Valmaggi, édition des fragments d'Ennius (*Annales*), Turin, 1900.

8. L. Müller, *De Pacuuii fabulis*, Berlin, 1889 ; *De Accii fabulis*, Berlin, 1890.

M. Jiráni[1]. M. Max Bonnet s'est efforcé de reconstituer le cadre des *Histoires* de Salluste[2]. M. Wœlfflin a appliqué sa patiente et sagace méthode aux *Annales* d'Hortensius[3], M. Agahd aux *Antiquités Divines* de Varron, M. Sanders à ses *Annales*, MM. Reitzenstein et Detlefsen à ses œuvres géographiques[4]. Dans l'œuvre si vaste de Cicéron, M. Stangl a fait la chasse aux fragments supposés[5]; d'autres, par contre, ont essayé de résumer tout ce qu'on peut savoir des œuvres authentiques qui ne nous sont pas parvenues intégralement : M. Dunn l'a fait pour le *Pro muliere Arretina*[6], M. Beck pour le discours contre Clodius et Curion[7], M. Schenkl pour la *Consolation*[8], M. Plasberg pour l'*Hortensius*[9], M. Fries pour le *Timée*[10]. M. Raffay a tâché de reconstituer les Mémoires de l'impératrice Agrippine[11], M. Schanz le *Pratum* de Suétone[12], M. Jeep les livres perdus d'Ammien Marcellin[13]. M. Reuter a essayé de deviner ce que pouvait être le livre de Quintilien[14] sur les causes de la corruption de l'éloquence, livre qui nous serait d'une si grande importance pour connaître l'évolution des doctrines littéraires à Rome.

Des éditions proprement dites, je ne puis guère parler ici : les énumérer, sans même les apprécier, surchargerait inutilement cette *Revue*. Je voudrais seulement marquer les tendances principales qu'y apportent les divers pays. En Allemagne, Teubner et Weidmann maintiennent leur gloire traditionnelle par leurs multiples collections d'éditions de textes seuls, d'éditions critiques, d'éditions annotées, de commentaires scientifiques, etc. Chez nous, la librairie Hachette poursuit lentement la série de ses grandes éditions, où le travail de la philologie allemande est le plus souvent mis au point

1. O. Jiráni, *Listy Filologicke*, XXIX (1902) et XXX (1903).
2. Max Bonnet, *Revue des Études anciennes*, II, 2.
3. Wœlfflin, *Hermes*, XXVII, 4.
4. Agahd, *Jahrb. für kl. Phil.*, XXIV, 5. — Sanders, *Amer. Journ. of Phil.*, XXXIII, 1. — Reitzenstein, *Hermes*, XX, 4. — Detlefsen, *Hermes*, XXI, 2.
5. Stangl, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXLIX, 8.
6. F.-S. Dunn, *Phil. Assoc. of Pacific Coast*, décembre 1901.
7. R. Beck, *Zu Ciceros fragmentarisch erhaltener Rede in Clodium et Curionem*, Leipzig, 1886.
8. Schenkl, *Wiener Studien*, XVI, 1.
9. Plasberg, *De M. Tullii Ciceronis Hortensio dialogo*, Leipzig, 1892.
10. Fries, *Rh. Mus.*, LV, 1 ; *Wochensch. für kl. Phil.*, 30 sept. 1903.
11. Raffay, *Die Memoiren der Kaiserin Agrippina*, Vienne, 1884.
12. Schanz, *Hermes*, XXX, 3.
13. Jeep, *Rh. Mus.*, XLIII, 1.
14. Reuter, *De Quintiliani libro qui fuit de causis corruptae eloquentiae*, Breslau, 1887.

avec une clarté toute française, tandis que la maison Klincksieck édite de temps en temps des textes assez courts commentés avec une érudition originale. En Angleterre et aux États-Unis, on se préoccupe surtout de concentrer sous un faible volume, sans que pourtant la sobriété ôte rien à la clarté, une masse d'informations en général très précises. Enfin l'entreprise de l'Académie de Vienne relativement aux auteurs ecclésiastiques mérite d'attirer l'attention, non seulement à cause des publications si solides et si complètes qu'elle a suscitées, mais parce qu'elle montre quelle ample et riche matière peut trouver la philologie dans les régions de l'histoire littéraire qui sont habituellement les plus dédaignées.

II

Après avoir réuni et établi les textes, la seconde étape du travail scientifique consiste à les identifier. Il n'est pas de terrain où les questions soient plus nombreuses[1], plus délicates, plus passionnément discutées, et souvent, s'il est permis de le dire, plus fâcheusement obscurcies par ceux-là même qui se donnent pour mission de les éclaircir. A coup sûr on ne saurait, sans puérile naïveté, accepter toutes les attributions traditionnelles : les manuscrits sont presque toujours trop récents pour avoir droit à notre confiance ; même les plus anciens s'appuient souvent sur l'autorité de grammairiens mal informés ; les renseignements que les textes nous donnent sur leurs propres auteurs ou sur les auteurs voisins sont parfois indécis et énigmatiques; enfin l'incertitude toujours inhérente à de pareils problèmes s'aggrave ici du goût que l'antiquité latine semble avoir eu pour les supercheries littéraires[2]. Il y aurait donc bien de l'aveuglement à croire candidement que les ouvrages sont toujours de ceux à qui on les attribue : mais il y aurait un égal parti-pris à penser que la tradition se trompe toujours. C'est ce qu'ont fait trop souvent beaucoup d'hypercritiques. Au cours du XIXe siècle, bien des savants, entraînés, soit par une hâte imprudente à conclure, soit par une vue systématique des

1. Voir l'ouvrage de Ziehen, *Echtheitsfragen der römischen Litteraturgeschichte*, Francfort-sur-le-Main, 1901.

2. Voir Gudeman, *Transactions and Proceedings of the American philological Association*, XXV.

choses, soit même par le désir de trouver du nouveau, semblent s'être complu à ébranler les opinions regardées jusqu'alors comme les plus sûres, — sans raisons? non pas, mais avec des raisons si captieuses, si ployables en tous sens, qu'avec de tels arguments il n'est rien en vérité que l'on ne puisse démontrer. Si l'on veut enlever à un auteur la paternité d'un ouvrage, rien n'est plus facile : on confronte mot par mot les œuvres authentiques avec celle qu'on déclare apocryphe, et, dès qu'on aperçoit la plus petite dissemblance, on crie à la contradiction, sans vouloir voir que ces disparates, soit d'expression, soit de pensée, s'expliquent fréquemment par des raisons de date, de circonstances, de milieu, de genre, de public, etc. Un auteur n'a pas le droit de se modifier un tant soit peu, — n'a pas le droit d'être homme, par conséquent, — sans être menacé de perdre la moitié de son bien. En revanche, pour celui qu'on veut enrichir d'un ouvrage contesté, le procédé n'est pas moins simple : on pose en principe que deux œuvres sont d'un même écrivain si dans les deux on retrouve la même expression, le même fait, la même idée, — quand bien même il s'agirait d'expressions courantes, de faits universellement connus, d'idées banales. Cette méthode, dans sa systématique intransigeance, ne connaît ni les lois de l'humanité ni les conditions de l'histoire : elle opère *a priori*; elle est au fond, en dépit des airs qu'elle se donne, très peu scientifique. Appliquée sans finesse, elle a longtemps fait de l'histoire de la littérature romaine un vaste chantier de démolitions. Aujourd'hui elle trouve, semble-t-il, moins de faveur. Bon nombre de critiques récents sont plus conservateurs, ou tout au moins plus prudents, que ceux qui les ont précédés.

Par exemple, l'authenticité de la *Loi des XII tables* et des *Annales Maximi*, que M. Païs avait niée en même temps que celle de tous les documents de l'histoire romaine primitive, a été défendue vigoureusement par M. Ed. Lambert[1]. Parmi les premiers chroniqueurs latins, Mommsen regardait Cincius Alimentus comme un personnage imaginaire : M. L. Cohn en a établi l'existence réelle[2]. M. Siess croit à l'authenticité des fragments épistolaires conservés sous le nom de Cornélie[3], M. Friedrich à celle de la parabase du

1. Ed. Lambert. *La question de l'authenticité de la Loi des XII Tables et des Annales Maximi*, Paris, 1902.
2. L. Cohn. *Neue Jahrbücher für klassische Altertumskunde*, III, V, 1.
3. Siess, *Wiener Studien*, XXIV, 2.

Curculio[1]. L'hypothèse formulée par M. Mendrickson, d'après laquelle le *De petitione consulatus* serait un pastiche fabriqué par un rhéteur avec des souvenirs de Cicéron, est loin d'avoir convaincu tout le monde[2]. La théorie de M. Hochart, qui place à la Renaissance la composition des œuvres historiques de Tacite, n'a guère été accueillie que comme un pur roman[3]; celle de M. Consoli, qui fait de la *Germanie* un ouvrage de Pline l'Ancien, ne semble pas avoir été fort approuvée[4]. Les avis sont plus partagés sur le *Dialogue des Orateurs*; pourtant, si l'attribution à Tacite a contre elle l'opinion de M. Steele, elle a pour elle celle de MM. Wutk, Gœlzer, Braut, Incze, le dernier en date des critiques qui s'en sont occupés, M. Valmaggi, se contentant de résumer d'un air sceptique les arguments pour et contre[5]. J'ai essayé pour ma part de démontrer que le *De mortibus persecutorum* est bien de Lactance, et j'ai été assez heureux pour obtenir l'adhésion de l'homme qui connaît le mieux Lactance, M. S. Brandt[6]; quant au *De ave Phœnice*, on paraît être d'accord pour le regarder comme un poème écrit par Lactance, mais avant sa conversion et sous l'influence d'idées stoïciennes[7]. Même certaines attributions qui semblaient abandonnées de tout le monde ont retrouvé un regain de faveur, ainsi l'*Invective* de Salluste contre Cicéron : si M. Schöll y voit un simple exercice de rhétorique, M. Reitzenstein lui donne plus d'importance historique en la présentant comme une réponse de L. Piso aux attaques de Cicéron, et M. Serédi la juge franchement authentique[8], ainsi que les lettres à César.

A côté de ces points sur lesquels une réaction semble se faire contre les excès destructeurs de l'hypercritique, il en est d'autres

1. G. Friedrich, *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXLIII, 10.
2. Mendrickson, *Amer. Journ. of Phil.*, 50.
3. Voyez notamment Tannery, *Annales de la Fac. de Bordeaux*, 1890, 1.
4. S. Consoli, *L'autore del libro De origine et situ Germanorum*, Rome, 1902.
5. Steele, *Amer. Journ. of Phil.*, XVII, 67. — Wutk, *Dialogum a Tacito Traiani temporibus scriptum esse demonstrauit*, Spandau, 1887. — Gœlzer, éd. du *Dialogue*, Paris, 1887. — Braut, *Listy Fil.*, 1897. — Incze, *Egyetemes Phil. Közlöny*, XX, 2. — Valmaggi, *Nuovi appunti sulla critica recentissima del Dialogo*, Turin, 1902.
6. René Pichon, *Lactance*, Paris, 1901. — S. Brandt, compte rendu du précédent, *Berliner philologische Wochenschrift*, 26 septembre et 3 octobre 1903.
7. Knappitsch, *De Lactanti aue Phœnice*, Graz, 1896. — Brandt, *Rheinisches Museum*, XLVII, 3. — Pascal, *Sul carme De aue Phœnice*, Naples, 1904.
8. Fr. Schöll, *Rheinisches Museum*, LVII, 1. — Reitzenstein, *Hermès*, XXXIII, 1. — L. Serédi, *Egyetemes Philologiai Közlöny*, XXIII. — Voir aussi un article de M. Schwartz dans l'*Hermes*, XXXIII, — un travail de M. Wirz Iunsbruck, 1898, qui aboutit aux mêmes conclusions à peu près que l'article de M. Serédi ; — et enfin, Peiser, *De inuectiuis.....*, Posen, 1903.

qui sont et resteront sans doute encore longtemps fort controversés. Sans prétendre les énumérer tous, j'en citerai quelques-uns pour montrer combien sont multiples et divers ces problèmes d'origine sur lesquels s'exerce l'activité des philologues. Ainsi M. Wœlfflin s'est occupé des poètes auxquels on doit les éloges funèbres des Scipions [1]. M. de Scala a cherché à identifier, sinon la personnalité (ce qui est probablement impossible), au moins le caractère de l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* [2]. M. Hirschfeld a attribué à un certain Acilius, et non à Q. Lucretius Vespillo, cette oraison funèbre de Turia qui est un document si curieux pour l'histoire des sentiments de famille dans les maisons aristocratiques de Rome [3]. M. Sedlmayer s'est occupé de la *Lettre de Phaon à Sappho* qui se rattache aux *Héroïdes* d'Ovide [4]. M. Ussing, reprenant une thèse jadis soutenue par C.-L.-F. Schultz, et s'appuyant en outre sur des observations grammaticales, a cru pouvoir placer au IIIe ou IVe siècle de notre ère la composition du *De architectura* qui nous est parvenu sous le nom de Vitruve; ses conclusions ont été vigoureusement combattues par M. H. Degering : le conflit ne semble pas décidément tranché [5]. L'authenticité des Fables de Phèdre a donné lieu à un article de M. Moroncini [6]; la date des deux idylles d'Einsiedlen, à un article de M. Stowasser, qui les place sous Néron [7]. L'assimilation de l'auteur de l'*Ilias Latina* avec Silius Italicus, qui paraissait certaine à M. Dœring, a été jugée douteuse par M. Hilberg [8]. L'identification de Quinte Curce reste très incertaine : après M. Dosson, qui mettait la composition de l'*Histoire d'Alexandre* sous le règne de Claude, est venu M. Castelli, qui l'a placée sous celui de Marc-Aurèle; puis M. Kœstlin, reprenant l'hypothèse de Voss et de Berger, s'est prononcé pour l'époque de Vespasien [9]. Parmi les livres attribués à Sénèque, M. Hauréau a sou-

1. Wœlfflin, *Sitzungsberichte der Akad. zu München*, 11 juin 1892.
2. R. de Scala, *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXXXI, 3.
3. Hirschfeld, *Wiener Studien*, XXIV, 2.
4. Sedlmayer, *Wiener Studien*, X, 1.
5. Ussing, *Oversigt over det Kongelige Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*, IV, 3. — H. Degering, *Rheinisches Museum*, LVII, 1.
6. Moroncini, *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XXIII, 1.
7. Stowasser, *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, XLVII, 11.
8. Dœring, *De Silii Italici Epitomes re metrica et genere dicendi*, Strasbourg, 1886. — J. Hilberg, *Wiener Studien*, XXI, 2.
9. Dosson, *Etude sur Q. Curce*, Paris, 1887. — Castelli, *L'età e la patria di Quinto Curzio Rufo*, Ascoli, 1888. — Kœstlin, *Philologus*, LI, 4. — Voir aussi R. Sabbadini, *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XXVI, 1.

tenu que le *De quattuor virtutibus* et le *De copia verborum* sont l'œuvre d'un seul et même faussaire, qui ne serait autre que celui de la Correspondance avec saint Paul [1]. La personnalité unique de Florus, historien et poète, a été examinée par M. Laurenti [2]. L'existence d'un prétendu écrit de Suétone sur les guerres civiles a été révoquée en doute par M. H. Haupt [3], et celle de l'imaginaire Lactantius Placidus par M. Knaack [4]. L'authenticité du περί ἑρμηνείας d'Apulée a été discutée par M. Goldbacher [5]. Dans l'*Anthologie*, M. Krohn s'est appliqué à distinguer les poésies de Pétrone et celles qui lui sont faussement attribuées [6]; M. Rossberg a essayé de montrer que certaines pièces devaient être mises sur le compte de Dracontius [7]. Enfin, pour ce qui est de la littérature chrétienne, M. Waitz a étudié le poème contre les Marcionites que l'on a longtemps cru être de Tertullien [8], M. Weyman les poésies damasiennes et pseudo-damasiennes [9]. M. Sedlmayer s'est occupé du fragment de Hilaire contre les Ariens, conservé dans un papyrus de Vienne, et M. G. Morin a montré que ce fragment n'est pas de saint Hilaire de Poitiers, mais de Hilarius Ambrosiaster [10]. M. Steier a discuté l'authenticité des hymnes de saint Ambroise [11], et MM. Schepss et Rand celles de certains traités de Boèce [12].

Mais, quel que soit l'intérêt de ces diverses recherches, quatre ou cinq grands problèmes d'authenticité dominent l'histoire de la littérature romaine, et, dans ces dernières années, ont suscité d'ardentes querelles et de considérables travaux : ce sont ceux qui se posent à propos de la correspondance de Brutus et de Cicéron, des *Commentaires* de César, de l'*Appendix Vergiliana*, des traités contestés de saint Cyprien, et enfin de l'*Histoire Auguste*.

La première question n'est pas nouvelle, puisque déjà en 1741

1. Hauréau, *Bulletin de l'Académie des Inscriptions*, 1888 et 1889.
2. Laurénti, *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XX, 1-3.
3. H. Haupt, *Philologus*, XLIV, 2.
4. Knaack, *Rheinisches Museum*, LVII, 1.
5. Goldbacher, *Wiener Studien*, VII, 2.
6. Krohn, *Quaestiones ad Anthologiam latinam spectantes*, Halle, 1887.
7. Rossberg, *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXXXIII, 11.
8. Waitz, *Das pseudotertullianische Gedicht aduersus Marcionem*, Darmstadt, 1901.
9. Weymar, *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, I, 1.
10. Sedlmayer, *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, Phil. Hist. Classe, CXLVI. — Germ. Morin, même recueil.
11. Steier, *Jahrbücher für klassische Philologie*, 28ter Supplbd.
12. Schepss, *Philologus*, LV, 4. — Rand, *Der dem Boethius zugeschriebene Traktat De fide catholica*, Leipzig, 1901.

des doutes étaient formulés par Tunstall, mais c'est surtout dans le dernier tiers du XIXe siècle qu'elle a été agitée. L'authenticité de tout le recueil a été niée par E. Havet, et depuis par MM. Becher et Meyer [1], défendue au contraire par M. Boissier, et plus récemment par M. Schirmer [2]. Entre ces deux thèses opposées, des opinions intermédiaires ont été soutenues par M. Hoffmann, qui croit le livre II seul apocryphe [3], par M. de Streng, qui le croit au contraire seul authentique [4], par MM. Gürlitt, Ruete, Schmidt et Wermuth qui admettent en somme l'authenticité du recueil en général, sinon de toutes les lettres [5]. Contre l'authenticité, M. Havet a fait valoir surtout des raisons de vraisemblance morale, M. Becher des raisons grammaticales, M. Meyer des raisons historiques : mais les premières sont assez contestables et relèvent plutôt de l'impression subjective que de la critique scientifique ; quant aux différences de langue et de style et aux inexactitudes historiques, elles ne sont ni aussi nombreuses ni aussi graves qu'on l'a cru. Enfin, plus récemment, M. Bornecque [6] a fait valoir en faveur de l'authenticité (au moins partielle) du recueil un argument ingénieux : les deux correspondants n'appliquent pas les mêmes règles en ce qui concerne la prose métrique; Cicéron l'observe presque toujours, Brutus s'en affranchit; or, il est peu probable qu'un faussaire ait pu s'aviser d'une pareille différence. Ce raisonnement, venant s'ajouter aux observations judicieuses de Ruete et de Gürlitt, permet de penser, je crois, que l'ensemble du recueil est authentique, tout en admettant la possibilité de certaines interpolations.

Pour les *Commentaires* de César, le problème est plus nouveau. C'est en 1888 que M. Landgraf a eu l'idée d'attribuer à Pollion la

1. E. Havet, *Revue des cours littéraires*, 1870. — Becher, *De Ciceronis quæ feruntur ad Brutum epistolis*, Marburg, 1876, et articles dans le *Reinisches Museum*, 1882, et dans le *Philologus*, 1883. — Meyer, *Ueber die Frage der Echtheit des Briefwechsels Ciceros ad Brutum*, Stuttgart, 1881.

2. Boissier, *Recherches sur la manière dont furent recueillies et publiées les lettres de Cicéron*, Paris, 1863. — Schirmer, *Ueber die Sprache des M. Brutus in den bei Cicero überlieferten Briefen*. Metz, 1884.

3. Hoffmann, édition de Lettres choisies de Cicéron, Berlin, 1891.

4. Ad. von Streng, *De Ciceronis ad Brutum libro qui secundus inscribitur*, Helsingfors, 1885.

5. Gürlitt, *Philologus*, IVter et Suppltbd et Vter Suppltbd; *Neue Jahrbücher für klassische Philologie*, CXLIX. — Ruete, *Die Correspondenz Ciceros in den Jahren 44 und 43*, Marburg, 1883 ; article critique sur Gürlitt dans *Philologische Rundschau*, IV. — O.-E. Schmidt, *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXXVII, CXXIX, CXLI; *Philologus*, XLIX, 1.

6. Bornecque, *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*, Paris, 1898.

composition du *De bello Africano* et même celle du *De bello Alexandrino* et d'une partie du IIe livre *De bello civili*. Il a été aussitôt suivi par M. Wœlfflin et par M. Schmalz, et même Wœlfflin et Miodonski ont donné en 1889 une édition du *De bello Africano* sous le nom de Pollion [1]. Très vite ont répliqué MM. Kœhler, Menge, Schneider, Mœlken et Kornemann [2]. En France, MM. Riemann, Cartault et Lejay, n'ont accueilli la nouvelle doctrine qu'avec certaines restrictions [3]. Plus récemment, MM. Schiller, Widmann, Zingerle, ont repris cette question [4], et il y a deux ans M. Walther en a résumé l'état actuel [5]. Comme pour les lettres de Brutus et de Cicéron, les arguments sont tantôt d'ordre grammatical, tantôt d'ordre historique. Au point de vue historique, il est possible que Pollion ait songé à écrire un journal de la guerre d'Afrique, mais rien ne prouve que ce journal soit le commentaire que nous avons conservé; même, le *De bello Africano* contient quelques bévues difficilement explicables chez un homme comme Pollion. Quant à la langue de cet ouvrage, elle ressemble par certains côtés à celle des fragments que nous avons de Pollion, mais elle ne lui ressemble pas complètement, et d'ailleurs elle ressemble aussi à celle de César. Ici encore, M. Bornecque a songé à faire intervenir la prosé métrique, moins heureusement à mon avis [6]. Les lettres et discours d'Asinius Pollion sont métriques, il est vrai, tandis que le *De bello Africano* ne l'est pas : mais, à cette date au moins, l'histoire n'est pas soumise aux mêmes règles que l'éloquence et le genre épistolaire. Somme toute, on ne peut se prononcer avec certitude ni pour Pollion, ni pour Hirtius, ni pour aucun autre.

La collection des petits poèmes qui nous sont parvenus avec les

1. G. Landgraf, *Untersuchungen zu Caesar und seinen Fortsetzern*, Erlangen, 1888; *Das Bericht des C. Asinius Pollio über die spanischen Unruhen des Jahrs 48*, Erlangen, 1890. — Wœlfflin, *Archiv für Lateinische Lexikographie*, VI. — Schmalz, *Ueber den Sprachgebrauch des Asinius Pollio...*, Münich, 1890 (2e éd.).

2. Kœhler, *Blätter für die bayerischen Gymnasien*, 1889, 1895. — Menge, *Neue philologische Rundschau*, 1889, et *Berliner philologische Wochenschrift*, 1890. — Schneider, *Jahresbericht des philologischen Vereins zu Berlin*, 1890. — Mœlken, *In Commentarium de bello Africano quæstiones selectæ*, Strasbourg, 1892. — Kornemann, *Neue Jahrbücher für Philologie*, 1896.

3. Riemann, *Revue de Philologie*, XIV. — Cartault, *Revue Critique*, 1890. — Lejay, *Revue Critique*, 1897.

4. Schiller, *Blätter für des bayerische Gymnasialschulwesen*, XXVI, 5, 8, 10. — Widmann, *Philologus*, L, 3. — Zingerle, *Wiener Studien*, XIV, 1.

5. Walther, *Ueber die Echtheit und Abfassung der Schriften des Corpus Caesarianum*, Grünberg, 1903.

6. Bornecque, *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*, Paris, 1898.

œuvres de Virgile soulève plusieurs difficultés [1]. Sur l'origine et l'intention des *Dirae*, il a paru plusieurs travaux de MM. Rothstein, Eskuche, Reitzenstein, Jiráni, Pirrone et Ussani [2], qui aboutissent à des résultats contradictoires. Les *Catalepta* attribués à Virgile ont été étudiés par M. Neuhöfer [3]. Une tentative médiocrement heureuse, a été faite par M. Kruczkiewicz pour rendre à Virgile le poème de l'*Etna* qu'on avait très justement renoncé à lui attribuer [4]. M. Lederer a essayé aussi de lui restituer le *Culex;* il a été combattu par M. Ellis, d'après lequel ce petit poème aurait été composé, peut-être par un Grec, entre 29 et 19 [5]. Tout récemment enfin, M. Skutsch a repris la vieille question de la *Ciris :* pour lui Cornelius Gallus en est l'auteur, et Virgile s'en est inspiré dans ses *Bucoliques* [6]. Cette thèse, défendue avec beaucoup de verve et d'habileté, a eu un grand retentissement : on ne peut pas dire qu'elle ait eu un grand succès. La plupart des latinistes ont pris à cœur, tout au contraire, de repousser cette tentative audacieuse : pour M. Ramorino comme pour M. F. Leo, pour M. P. Jahn, pour M. Bürger, pour M. Sonntag, pour M. Helm [7], Gallus n'a rien à voir ni dans la *Ciris* ni dans les *Bucoliques*, et la *Ciris* a été composée après l'époque (et à l'imitation) des *Bucoliques* et des *Géorgiques*. Le conflit est d'ailleurs trop récent pour qu'une conclusion sûre en puisse être tirée.

La collection des ouvrages transmis jusqu'à nous sous le nom de saint Cyprien a aussi beaucoup exercé la critique. M. Best a retiré à l'évêque de Carthage la paternité du poème sur l'Heptateuque [8] (pour l'attribuer à deux auteurs, un Italien du début du IVe siècle

1. Sonntag, *Ueber die Appendix Vergiliana*, Francfort-sur-l'Oder, 1887.

2. Rothstein, *Hermes*, XXIII, 4. — Eskuche, *De Valerio Catone deque Diris et Lydia carminibus*, Marburg, 1889. — Reitzentein, *Drei Vermutungen*, Marburg, 1893. — Jiráni, *Listy Filol.*, XXVIII. — Pirrone, *Rivista Abruzzese*, 1901, IX-X. — Ussani, *Su le Dirae*, Turin, 1902.

3. Neuhöfer, *Les Catalepta attribués à Virgile*, 1902.

4. Kruczkiewicz, *Poema de Aetna monte Vergilio auctori potissimum esse tribuendum*, Cracovie, 1883.

5. Lederer, *Ist Vergil der Verfasser von Culex und Ciris*, Leipzig, 1890. — Ellis, *Classical Review*, X, 4. — Voir aussi Hildebrandt, *Studien auf dem Gebiete der römischen Poesie und Metrik*, I, *Vergils Culex*, Leipzig, 1887.

6. Skutsch, Communication au 46e Congrès des Philologues allemands à Strasbourg, 1901 ; *Aus Vergils Frühzeit*, Leipzig, 1901.

7. Ramorino, *Atene e Roma*, février 1902. — F. Leo, *Hermes*, XXXVII, 1. — P. Jahn, *Hermes*, XXXVII, 2. — R. Bürger, *Hermes*, XXXVIII, 1. — Sonntag, *Wochenschrift für klassische Philologie*, 24 sept. 1902. — R. Helm, *Philologus*, LXI, 2.

8. Best, *De Cypriani quae feruntur metris in Heptateuchum*, Marburg, 1892.

et un Gaulois de la fin), M. Demmler, celle des traités *De bono pudicitiae* et *De spectaculis*[1]; M. Harnack, — combattu, il est vrai, par M. Hilgenfeld, — pense que le *De laude martyrii* est en réalité de Novatien[2], et M. Landgraf que le *Aduersus Iudaeos* est d'un Novatianiste[3]. Plus radical encore, M. Monceaux[4] estime qu'aucun morceau de l'*Appendix* n'est de saint Cyprien.

Enfin depuis une quinzaine d'années se pose la difficile question de l'*Histoire Auguste*, également grave pour les philologues, qui cherchent comment ce recueil a pu se former, et pour les historiens, qui ne savent quelle confiance il mérite. Jusqu'alors on traitait l'*Histoire Auguste* comme les autres œuvres antiques : on en critiquait le texte, on discutait la valeur de certaines assertions, et c'était tout[5]. Mais en 1889, M. Dessau a cru pouvoir affirmer que ces biographies étaient l'œuvre d'un seul faussaire de la fin du IVe siècle[6], en se fondant sur les contradictions et les erreurs qu'elles renferment, inexplicables si l'on admet qu'elles émanent de leurs prétendus auteurs. Cette thèse a paru à M. Klebs inconciliable avec le fait que le recueil a été rédigé de plusieurs mains, et dans une langue assez variable[7]. Moins strictement conservateur que M. Klebs, mais moins novateur que M. Dessau, M. Mommsen a émis l'idée que le recueil actuel se compose de trois compilations, rédigées l'une sous Dioclétien, les deux autres sous le règne de Constantin; il aurait été constitué vers 330, et remanié plus tard avec des additions qui auraient contenu des allusions aux événements de la fin du IVe siècle[8]. C'est à peu près l'opinion à laquelle s'est rangé M. Peter[9]. M. Dessau a maintenu ses assertions dans un nouvel article, attribuant la fraude à une intention de profit pécuniaire, et expliquant les différences qu'on aperçoit entre les diverses biographies par la dissemblance des sources

1. Demmler, *Ueber den Verfasser der unter Cyprians Namen überlieferte Traktate De bono pud. und De spectaculis*, Tübingen, 1894.

2. Harnack, *Eine bisher nicht erkannte Schrift Novatians vom Jahre 249-250*, Leipzig, 1895. — Hilgenfeld, *Berliner philologische Wochenschrift*, 25 juillet 1896.

3. Landgraf, *Archiv fur lateinische Lexikographie*, XI, 1.

4. Monceaux, *Revue de philologie*, XXVI.

5. Petschenig, *Zur Kritik der Script. Hist. Aug.*, Vienne et Leipzig, 1886. — Plew, *Krit. Beiträge zu den Script. Hist. Aug.*, Strasbourg, 1885. — Klebs (sur la vie d'Avidius), *Rh. Mus.*, XLIII, 3. — Rühl (sur Vopiscus), *Rh. Mus.*, XLIII, 4.

6. Dessau, *Hermes*, XXIV, 3.

7. Klebs, *Rh. Mus.*, XLVII, 1 et 4.

8. Mommsen, *Hermes*, XXV, 2.

9. Peter, *Die Scriptores Historiae Augustae*, Leipzig, 1892.

auxquelles le faussaire unique aurait puisé pour chacune d'elles [1]. La question en est là, malgré quelques travaux postérieurs [2]. A mon sens, il y a bien des obscurités, bien des impossibilités même dans les deux thèses radicales, et la vérité doit probablement être plutôt du côté de Mommsen et de Peter. Ici encore, si le traditionnalisme absolu n'est pas de mise, l'hypercritique n'est pas victorieuse.

III

Ce n'est pas assez d'attribuer les textes que nous avons conservés à leurs véritables auteurs, il faudrait pouvoir leur assigner leurs dates exactes. Si certaines œuvres portent en elles des indices qui permettent de les situer très sûrement dans la chronologie, d'autres sont rebelles à cette localisation précise, soit qu'elles ne fournissent pas de renseignements, soit qu'elles en offrent de vagues, d'équivoques ou de contradictoires. De là les travaux qui ont pour but de déterminer d'une façon plus certaine la biographie des écrivains et la succession de leurs ouvrages.

La chronologie exacte de Livius Andronicus a été discutée par M. de la Ville de Mirmont [3]; la suite des pièces de Plaute et leur dépendance réciproque ont été étudiées par M. F. Marx et par M. Hoffmeister [4]. La date de naissance de Térence a été fixée par M. Pirro à 185 environ avant J.-C.; l'ordre de ses comédies, avec toutes les questions que soulèvent les prologues, a été longuement et ingénieusement discuté par M. Fabia; la seconde rédaction du dénouement de l'*Andrienne* semble à M. Greifeld devoir être attribuée à un remaniement du VIIe siècle; au contraire, pour l'*Heautontimorumenos*, M. Rœtter ne croit pas à un remaniement postérieur [5]. M. Neumann

1. Dessau, *Hermes*, XXVII, 4.

2. Drahe, *American Journal of Philology*, XX. — Heer (sur la Vie de Commode), *Philologus*, IXter Supplementband., 1. — Tropea, *Rivista di Storia antica*, VI, 2-3, et *Studi sugli Script. Hist. Aug.*, Messine, 1901. — Lécrivain, *Etudes sur l'Histoire Auguste*, Paris, 1904.

3. De la Ville de Mirmont, *Etudes sur l'ancienne poésie latine*, 1903.

4. F. Marx, *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, Phil. Hist. Classe, CXL. — Hoffmeister, *Listy Filologicke*, 1903.

5. A. Pirro, *Rivista di filol.*, XXIV, 3. — Fabia, *Les prologues de Térence*, Paris, 1889. — Greifeld, *De Andriae Terentianae geminis exitu*, Berlin, 1886. — Rœtter, *De Heautontimorumeno Terentiana*, Bayreuth, 1892. — Cf. aussi Abel, *Die Terenzbiographien des Altertums und des Mittelalters*, Budapest, 1887.

a montré que Cælius Antipater a écrit après 117[1], M. Gentille que le poème d'Hostius sur la guerre d'Istrie a été composé vers 128[2]. La vie et l'œuvre de Lucrèce continuent à soulever de nombreuses controverses : on n'est d'accord ni sur les dates de la naissance et de la mort du poète[3], ni sur la valeur des renseignements biographiques transmis par Suétone[4], ni surtout sur l'état d'achèvement du *De rerum natura* et sur la part qu'a prise Cicéron à sa publication : contrairement à la tradition qui veut que le poème de Lucrèce ait été revu et édité par le grand orateur, M. Merril pense que Lucrèce s'est corrigé lui-même d'après les avis de Cicéron, et M. Van der Valk dit que le poème a été absolument achevé par son auteur; son argumentation ne semble pas avoir convaincu M. Brieger, le très compétent éditeur du *De rerum natura*[5]. M. Kœhler a essayé de retrouver à quelle date a été écrit le *De bello Gallico* ; le livre Ier n'aurait été rédigé qu'après la 7e année de la guerre, en même temps que les trois suivants ; les livres V à VII seraient d'une époque postérieure ; M. Vogel pense aussi que l'ouvrage a été composé à plusieurs reprises, sans parler du livre VIII, rédigé par Hirtius[6]. M. Serédi s'est occupé de la date du *Catilina* et du *Jugurtha*[7].

L'œuvre cicéronienne, si complexe et si variée, a fait naître comme d'habitude de nombreux travaux : une biographie d'ensemble de M. Jeans[8] et des recherches partielles de M. Antoine sur les relations de Cicéron avec Cærellia, de M. Kübler sur la chronologie du procès de Verrès, de MM. John et Kühn sur le

1. L.-J. Neumann, *Philologus*, XLV, 2.

2. A. Gentille, *Sul pœma di Ostio sulla guerra istriana*, Trieste, 1902.

3. F. Marx, *Rh. Mus.*, XLIII, 1. (Lucrèce serait né aux ides d'octobre 96, mort en 54.)

4. J. Masson a étudié des fragments provenant de la vie de Lucrèce par Suétone, conservés au British Museum par un exemplaire de l'éd. Veneta de 1493. (*Academy*. 23 juin 1894; *Amer. Journ. of Phil.*, XXIII, n° 46.) Cf. Radinger, *Berl. phil. Woch.*, 22 sept. 1894 ; J. Masson, même revue, 23 fév. 1895 ; Woltjer, même revue, 2 mars 1896.

5. W.-A. Merril, *Class. Rev.*, X, 1. — Van der Valk, *De Lucretiano carmine a poeta perfecto atque absoluto*, Diss. Campis, 1902. — Brieger, c. r. du précédent, *Berl. phil. Woch.*, 7 mars 1903. — Castellani, *Qua ratione traditum sit Ciceronem Lucretii carminis emendatorem esse*, Venise, 1894. — Reitzenstein, *Drei Vermutungen*, Marburg, 1893. — E.-O. Shiler, *Trans. and Proc. of the Amer. phil. Assoc.*, XXVIII.

6. Kœhler, *Blätter für das bayer. Gymnasialsch.*, XXVII, 3-4. — F. Vogel, *Neue Jahrb. für das kl. Alt.*, III, III, 1.

7. Serédi, *Egyetemes Philologiai Közlöny*, XXIII.

8. Jeans, *The life and letters of M. Tullius Cicero*, Londres, 1887.

jour où fut prononcée la première *Catilinaire*, de M. Rauschen sur l'histoire de Cicéron entre son exil et la fin de l'année 54, de M. Sternkopff sur ses actes et ses lettres de son retour de Cilicie à son départ d'Italie, de M. O.-E. Schmidt sur sa correspondance entre son proconsulat et la mort de César, de M. Gauter sur les lettres à Brutus et les *Philippiques*, de M. Reitzenstein sur la date du *De legibus*, de MM. Gürlitt et Barot sur la formation des recueils de lettres[1].

M. Pascal a essayé de reconstituer la vie de Gallus[2]. M. Feilchenfeld s'est appliqué à retrouver les dates des églogues de Virgile[3]; M. Pulvermacher a soutenu, sur les remaniements des *Géorgiques*, une thèse opposée à celle de Ribbeck, et M. Sabbadini, précisant davantage, a cru pouvoir affirmer que deux livres seulement avaient été composés avant 31 et les deux autres en 29[4]; sur la question si délicate de l'ordre de composition des divers livres de l'*Énéide*, jadis approfondie par Ribbeck, il a paru deux nouveaux travaux de M. Hæberlin et de M. Kroll[5], et M. Schenkl a signalé une lacune probable au livre VI, vers 601[6]. M. Rapolla a étudié la biographie d'Horace, MM. Dziatzko et Vollbrecht la publication de ses poésies, MM. Simon et Elter la date des *Odes*, M. Œsterlen celle des *Épîtres*, MM. Niccolini et Lejay celle de l'*Art poétique*[7]. Dans le *Corpus Tibullianum*, l'ordre des élégies du livre Ier

1. Antoine, *Revue des Universités du Midi*, I, 1. — Kübler, *Philologus*, LIV, 3. — Const. John, *Philologus*, XLVI, 4. — Kühn, *Quo die Cicero primum in Catilinam orationem habuerit*, Breslau, 1885. — Rauschen, *Ephemerides Tullianæ*, Bonn, 1886. — Sternkopff, *Quæstiones chronologicae*, Marburg, 1884. — O.-E. Schmidt, *Der Briefwechsel des Cicero von seinem Proconsulate in Cilicien bis zu Cæsars Ermordung*, Leipzig, 1893. — Gauter, *Neue Jahrbücher für Phil.*, CXLIX, 9. — Reitzenstein, *Drei Vermutungen*. — Gürlitt, *Neue Jahrbücher*, XXIer Supplementband. — Barot, *Hermes*, XXXII, 2.

2. Pascal, *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XVI, 9-10.

3. Feilchenfeld, *De Vergilii Bucolicon temporibus*, Leipzig, 1886.

4. Pulvermacher, *De Georgicis a Vergilio retractatis*, Berlin, 1890. — R. Sabbadini, *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XXIX, 1.

5. Hæberlin, *Philologus*, XLVII, 2. — Kroll, *Jahrbücher für klassische Philologie*, XXVII. — Selon M. Hæberlin, les livres de l'*Enéide* ont été composés dans l'ordre suivant : II, IV, VI, V, III, I, VIII à XII, VII. Selon M. Kroll l'ordre serait celui-ci : II, III, V (12-778), I, IV, V (1-11), V (779-871), VI, et les 6 derniers livres dans l'ordre traditionnel.

6. Schenkl, *Wiener Studien*, XVI, 2.

7. Rapolla, *Vita di Q. Orazio Flacco*, Portici, 1892. — Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*, Leipzig, 1900. — Vollbrecht, *Ueber eine neue Hypothese inbetreff der Herausgabe der Dichtungen des Horaz*, Altona, 1902. — Simon, *Zur Anordnung der Oden des Horaz*, Cologne, 1895. — Elter, *Wiener Studien*, X, 1. — Œsterlen, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXLVIII, 4-5. —

a été discuté par MM. Schultz et Baumgartner, celui du livre II par M. Ulrich[1]. MM. Reisch et Otto se sont demandé à quelles dates ont été composées les élégies de Properce[2]; M. de Pruzsinszky a repris le problème tant de fois agité de la division en livres[3]. M. Bannier a essayé de prouver que les poésies d'Ovide, avant l'exil, avaient été ainsi composées : d'abord les *Amours* et les *Métamorphoses*, puis l'*Art d'aimer*, ensuite les *Héroïdes* et enfin les *Fastes* ; la question de l'exil d'Ovide a été de nouveau traitée par MM. Thomas, Burrage et Heitler, celle du remaniement des *Fastes* à Tomes par M. Kœngel, celle de la date des *Pontiques* par M. Wartenberg[4]. M. Soltau a relevé les insertions que Tite-Live a ajoutées après coup à ses livres déjà publiés[5].

Sur Sénèque, dont il serait si important de replacer les traités à leurs dates précises, nous n'avons guère que l'étude biographique de M. Hochart et une édition des lettres à Lucilius publiée par M. Hilgenfeld dans l'ordre chronologique[6]. On peut signaler les recherches de M. Postgate sur l'époque de composition des églogues de Calpurnius[7], de M. Vollmer sur celle des écrits de Quintilien[8], de M. Hilberg sur la vie de Stace[9], de MM. Hild, Seehaus, Dürr, Merchent et Nettleship sur la vie de Juvénal[10]. L'époque du *Dialogue des Orateurs* reste controversée même

Niccolini, *Per la data dell' epistola ad Pisones*, Monteleone, 1901. — Lejay, *Revue de l'Instr. Publ. en Belgique*, XLVI, 3.

1. Schultz, *Quæstiones in Tibulli librun I chronol.*, Fürstenwalde, 1887. — Baumgartner (sur les élégies Marathéennes), *Wiener Studien*, VI, 2. — Ulrich, *Studia Tibulliana*, Berlin 1889 ; *de libri II Tibulliani statu integro et compositione*, Leipzig, 1890.

2. Reisch, *Wiener Stud.*, IX, 1. — Otto, *Hermes*, XX, 4 ; *Neue Jahrb. für Phil.*, CXXXI, 5-6.

3. De Pruszinszky, *De Propertii carminibus in libros distribuendis*, Budapest, 1886.

4. W. Bannier, *Archiv. für lateinische Lexikographie*, XI, 2. — E. Thomas, *Revue de Philologie*, 1889. — Burrage, *Transactions and Proceedings of the American philological Association*, XXIX. — Heitler, *Ovids Verbannung*, Vienne, 1898. — Knœgel, *De retractatione Fastorum ab Ouidio Tomis instituta*, Munster, 1885. — Wartenberg, *Quæstiones Ouidianæ*, 1885.

5. Soltau, *Hermes*, XXIX, 4.

6. Hochart, *Études sur la Vie de Sénèque*, Paris, 1885. — Hilgenfeld, éd. des *Lettres à Lucilius*, Leipzig, 1890.

7. Postgate, *Classical Review*, février 1902.

8. Vollmer, *Rheinisches Museum*, XLVI, 3.

9. Hilberg, *Wiener Studien*, XXIV, 2.

10. Nettleship, *Journal of Philology*, XXXI. — Merchent, *American Journal of Philology*, XXII. — Hild, *Annales de la Faculté de Poitiers*, 1890. — Seehaus, *De D. Iunii Iuuenalis vita*, Halle, 1887. — Dürr, *Das Leben Juvenals*, Leipzig, 1888.

parmi ceux qui l'attribuent à Tacite ; il en est de même de l'année du consulat de Tacite, et de la date de publication de ses *Histoires*[1]. M. Hirschfeld a partagé l'*Epitome* de Florus en deux parties, la première publiée avant 117, la seconde après[2].

On hésite toujours sur la date et sur les rapports mutuels de l'*Octavius* et de l'*Apologétique* de Tertullien : pour M. Schanz, Minucius aurait écrit du vivant même de Fronton ; pour M. Wenig, après la mort de ce rhéteur, mais avant l'ouvrage de Tertullien[3] ; les autres ouvrages de Tertullien ont été datés par MM. Schmidt, Nœldechen et Monceaux[4]. Ce dernier s'est aussi occupé de la chronologie des œuvres de saint Cyprien[5]. Les *Institutions* de Lactance me semblent devoir être placées sous le règne de Constantin ; M. Brandt persisterait plus volontiers à les dater des toutes premières années du IVe siècle[6]. Enfin, pour ce qui est des derniers temps de la littérature romaine, nous trouvons les travaux de M. Mertens sur la chronologie d'Ausone[7], de M. Unrein sur celle d'Avianus[8], de M. Schmitz sur celle de Prudence[9], de M. Tanzi sur celle d'Ennodius et de Cassiodore[10].

IV

Aux questions de date et d'authenticité sont liées étroitement les questions relatives aux sources. Qui a écrit tel livre ? quand

1. Schwenkenbecher, *Quo anno Tacili dialogus habitus sit*, Sprottau, 1886. — Kaiser, *Quo tempore dialogus de oratoribus scriptus sit*, Leyde, 1902 (le *Dialogue* est postérieur au régime de Domitien : c'est aussi l'opinion de MM. Leo, F. Norden et Schanz). — Klebs (sur le consulat de Tacite), *Rheinisches Museum*, XLIV, 2. — Fabia, *Revue de Philologie*, XVII. — Fr. Münzer, *Beiträge zur alten Geschichte*, 1901 (sur la publication des *Histoires*).

2. Hirschfeld, *Sitzungsberichte der kön. preussischen Akademie*, 15 juin 1899.

3. Schanz, *Reinisches Museum*, L, 1. — Wenig, *Listy Filologické*, XXVII. — E. Norden, *De M. F. aetate et genere dicendi*, Greifswald, 1897. — Wilhelm, *De M. F. Octavio et Tert. Apologetico*, Breslau, 1887.

4. J. Schmidt, *Rheinisches Museum*, XLVI, 1. — Noeldechen, *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians*, Leipzig, 1888. — Monceaux, *Revue de Phil.*, XXII.

5. Monceaux, *Revue de Philologie*, XXIV.

6. René Pichon, *Lactance*, Paris, 1901. — Brandt, *Berliner philologische Wochenschrift*, 26 septembre et 3 octobre 1903.

7. Mertens, *Neue Jahrbücher für Phil.*, CXLI, 11.

8. Unrein, *De Auiani aetate*, Iena, 1885. (Avianus est postérieur au milieu du IIIe siècle.)

9. Schmitz, *Die Gedichte des Prudentius und ihre Entstehungszeit*, I, Leipzig, 1889.

10. Carlo Tanzi, *Studio sulla cronologia dei libri Variarum di Cassiodorio Senatore*, Trieste, 1886 ; *La cronologia degli scritti di Ennodio*, Trieste, 1889.

l'a-t-il écrit? après qui et d'après qui l'a-t-il écrit? Ces trois problèmes sont au fond connexes, et, en fait, ils sont souvent traités ensemble. Cette « science des sources », *Quellenkunde*, comme disent les Allemands, a, en toute histoire littéraire, une importance capitale : c'est par elle seulement que la « science littéraire », que la « doctrine de l'évolution » sont autre chose que de vains mots. Mais nulle part, je crois, elle n'est plus indispensable que pour la littérature latine, qui est, en très grande partie, une littérature d'imitation. Peu capables peut-être et en tout cas peu soucieux d'originalité, les écrivains romains tantôt traduisent ou adaptent des modèles grecs, tantôt se copient les uns les autres : c'est dire combien il serait précieux de pouvoir retrouver avec certitude où chacun d'eux a cherché son inspiration. Malheureusement cela n'est pas toujours possible, et en outre on ne s'y prend pas toujours avec toute la prudence désirable. Aussitôt que l'on aperçoit une ressemblance quelconque entre deux auteurs, si vague et si mince soit-elle, on en conclut bien vite que le second a dû imiter le premier : on ne réfléchit pas que cette ressemblance peut être fortuite, qu'elle peut avoir sa cause dans l'analogie des sujets traités ou des circonstances historiques, que les deux écrivains ont pu puiser tous deux leurs mots et leurs idées dans ce grand répertoire d'expressions toutes faites et de lieux communs qu'est la rhétorique antique, qu'ils ont pu se servir tous deux d'une source commune, que l'un d'eux a pu connaître l'autre indirectement à travers un auteur intermédiaire..., et on trouverait bien d'autres hypothèses, aussi vraisemblables dans la plupart des cas que celle d'une dépendance immédiate. L'énumération des analogies est une besogne de pure érudition, très nécessaire, mais relativement facile : leur interprétation veut en outre de la méthode et du tact.

Parmi tous les écrivains de Rome, deux catégories surtout méritent qu'on recherche les sources à l'aide desquelles ils ont travaillé : les poètes, à cause du grand intérêt qu'il y aurait à savoir dans quelle mesure précise l'art littéraire latin est original; et les historiens, parce que leur autorité dépend presque toute du choix qu'ils ont fait entre leurs divers prédécesseurs.

Pour la poésie archaïque, nous sommes mal partagés : tantôt (c'est le cas pour les tragiques) nous avons bien les modèles grecs en entier, mais seulement des fragments des imitations latines; tantôt (comme pour les comiques) c'est l'original qui nous manque.

Cependant on ne renonce pas à chercher comment s'est faite l'adaptation. M. Groh a repris la question que se posait autrefois M. Boissier : comment Plaute a-t-il traduit les Grecs[1] ? M. Hüffner s'est demandé quels sont les originaux attiques qu'il a suivis, et MM. Skutsch, Leo et Schœll ont fait cette recherche spécialement pour la *Casina*, le *Pseudolus* et le *Rudens*[2]. M. Nencini a entrepris de démontrer que Térence est plus original qu'on ne le supposait, et M. Hildebrandt s'est occupé des sources de l'*Hécyre*[3]. M. Pascal a relevé ce que Lucrèce doit à Epicharme[4]. M. Lafaye a montré quels sont les poètes grecs dont Catulle s'est servi, — non seulement parmi les Alexandrins, mais parmi les classiques du lyrisme, — et comment il s'en est servi[5].

L'œuvre de Virgile, mélange savant d'imitations diverses, sollicite tout naturellement l'attention à ce point de vue. M. P. Jahn s'est appliqué à mesurer plus exactement le degré de dépendance de Virgile par rapport à Théocrite. Dans la IVe églogue, M. Granger a recherché la trace du folk-lore, et MM. Sidgwick, S. Reinach et Südhaus celle des idées juives ou messianiques[6]. M. Mahaffy a étudié dans les *Géorgiques* l'influence de Magon. M. Foster celle de Nicandre, M. P. Jahn celle de Théophraste; le même Jahn a résumé dans un article du *Rheinisches Museum* tout ce qu'on sait des sources des *Géorgiques*[7]. M. Plüss a dressé le bilan de ce que Virgile, comme poète épique, doit à l'*Iliade* ; M. de la Ville de Mirmont, de ce qu'il doit à Apollonios ; M. Kothe, de ce qu'il doit à Timée ; M. Ritter, de ce qu'il doit à Varron. M. Cauer a suivi la légende d'Énée à Rome de Naevius à Virgile ; M. de Crescenzo a recherché les sources de l'*Enéide* ; M. Norden a spécialement

1. Groh, *Listy Filologicke*, XIX.

2. Hüffner, *De Plauti comoediarum exemplis atticis*, Gœttingue, 1894. — Skutsch, *Rheinisches Museum*, LV, 2. — Leo, *Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1903, III. — Schœll, *Rheinisches Museum*, XLIII, 2.

3. Nencini, *De Terentio eiusque fontibus*, Livourne, 1891. — Hildebrandt, *De Hecyrae Terentii origine*, Halle, 1884.

4. C. Pascal, *Atene e Roma*, 1900.

5. Lafaye, *Catulle et ses modèles*, Paris, 1894. — J. Girard, *Journal des Savants*, 1894.

6. P. Jahn, *Die Art der Abhängigkeit Vergils von Theokrit*, Berlin, 1898. — G. Ihm (sur la 1re églogue), *Neue Jahrbücher für kl. Altert.*, I, 6-7. — Granger, *Classical Review*, février 1900. — Sidgwick, éd. des *Bucoliques*, Cambridge, 1886. — S. Reinach, *Bulletin de l'Académie des Inscriptions*, novembre 1900. — Südhaus, *Rheinisches Museum*, LVI, 1.

7. Mahaffy, *Hermathena*, V. — O.-B. Foster, *Philol. Assoc. of Pacif. Coast.*, 1901. — P. Jahn, *Hermes*, XXXVIII, 2 ; *Rheinisches Museum*, LVIII, 3.

élucidé la « descente aux enfers », M. Th. Reinach l'épisode de Sisyphe et de Pirithoüs, MM. Havet et Martha celui de Phlegyas, M. Knaack celui de Camille (comparé à l'histoire d'Harpalykè chez Hygin)[1].

M. Th. Arnold a fait l'histoire des études grecques d'Horace, et M. Némethy plus spécialement celle de ses rapports avec Anacréon[2]. Pour les élégiaques, outre une importante discussion entre Rothstein et Leo sur les imitations en général[3], nous avons des travaux de M. Maass sur les sources grecques de Properce dans l'élégie amoureuse, de M. Türk sur ses sources romaines dans l'élégie nationale[4], de M. Anderson et Bürger sur les modèles des poésies amoureuses d'Ovide[5]; de MM Lafaye, Kienzle, Wollgraff, Pascal, Eitrem, sur les rapports des *Métamorphoses* avec la poésie grecque, avec la mythologie, avec Empédocle ou Nicandre[6]; de M. Winther sur ce que les *Fastes* doivent à Verrius Flaccus[7].

Les imitations de poètes grecs et latins dans les *Astronomiques* de Manilius ont été signalées par M. E. Müller[8], celles d'auteurs antérieurs dans les *Cynégétiques* de Gratius Faliscus par M. Fiegl[9], celles d'Apollonios dans la *Médée* de Sénèque par M. Pasini[10]. Les

1. Plüss, *Neue Jahrbücher*, 1888, III. — De la Ville de Mirmont, *Les Argonautiques et l'Énéide*, Paris, 1894; cf. Girard, *Journal des Savants*, 1895; E. Bertrand, *Annales de la Faculté de Grenoble*, 1898. — Kothe (sur Timée), *Neue Jahrbücher für klassische Philologie*, 1889. — R. Ritter, *De Varrone Vergilii in narrandis urbium populorumque Italiae originibus auctore*, Halle, 1901. — Cauer, *De fabulis graecis ad Romam conditam pertinentibus*, Leipzig, 1886; *Die römische Aeneassage von Nævius bis Vergil*, *Jahrb. Klass. Phil*, XV^ter Supplementbd., 1. — V. de Crescenzo, *Studi sui fonti dell' Eneide*, Turin, 1902. — Norden, *Hermes*, XXVIII, 3; XXIX, 2; *Aeneis Buch VI erklärt*, Leipzig, 1903. — Th. Reinach, *Revue de Philologie*, 1889. — Havet, *Bull. de l'Acad. des Inscr.*, 1888. — Martha, *Revue de Philologie*, 1889. — Knaack, *Rheinisches Museum*, XLIX, 4.

2. Th. Arnold, *Die griechischen Studien des Horaz* (rééd. par M. Fries), Halle, 1891. — Némethy, *Egyetemes Philologiai Közlöny*, 1886, 1.

3. Rothstein, *Philologus*, LIV, 3. — Leo, *Rheinisches Museum*, LV, 4.

4. Maass, *Hermes*, XXXI, 3. — Türk, *De Propertii carminum quae perhibent ad antiquitatem Romanam auctoribus*, Halle et Berlin, 1885. — Rothstein (sur Properce et Virgile), *Hermes*, XXIV, 1.

5. Anderson, *On the Sources of Ovids Heroides*, Berlin, 1896. — Bürger, *De Ouidii carminum amatoriorum inuentione et arte*, Wolfenbüttel, 1901.

6. Lafaye, *Ovide et ses modèles*, Paris, 1904. — Kienzle, *Ouidius qua ratione compendium myth. ad Metam. componendas adhibuerit*, Bale, 1903. — Wollgraff, *De Ouidii mythopœia*, Berlin, 1901. — C. Pascal, *L'imitazione di Empedocle nelle Metam.*, Naples, 1902. — Eitrem, *Philol.*, LIX, 1.

7. Winther, *De fastis Verrii ab Ouidio adhibitis*, Berlin, 1885.

8. E. Müller, *Philol.*, LXII, 1.

9. Fiegl, *Des Gratius Faliscus Cynegetica, seine Vorgänger, seine Nachfolger*, Görz, 1890.

10. Pasini, *Atene e Roma*, mai 1902.

sources tant historiques que philosophiques et poétiques de Lucain ont été étudiées, au moins partiellement, par MM. Hosius, Vitelli, Baumer, Lehanneur, Diels, Haskins [1], celles de Calpurnius Siculus par M. Housman [2], celles de Valerius Flaccus par MM. Grüneberg et Manitius [3], celles de Silius Italicus par M. Gröst [4], celles de Stace par MM. Ziehen et Gennaro de Gilippis [5], celles de Juvénal par MM. Langford Wilson et Kappelmacher [6], celles des fabulistes par M. Hervieux [7], celles de Claudien par M. Stoecker [8], celles de Prudence par MM. Manitius, Breidt, Sixt, Brandt [9], celles de Dracontius par MM. Barwinski et Manitius [10], celles de Corippus par M. Amann [11], celles d'Orientius, par R. Ellis [12], celles de Commodien, par M. Manitius [13], comme celles des poètes de la basse latinité en général [14]. Toutes ces études sont en général précises, consciencieuses, un peu subtiles et excessives parfois, et surtout trop fragmentaires ; mais ce sont de bons matériaux à l'aide desquels il serait possible de reconstituer la manière de travailler de chaque poète, et peut-être même de tous.

Les poètes ne s'inspirent pas seulement des œuvres littéraires, mais aussi des œuvres d'art. Quelques recherches ont été faites en

1. Hosius, *Rheinisches Museum*, XLVIII, 3 (sources de Lucain) ; *Neue Jahrbücher für Phil.*, CXLV, 5 (Lucain et Sénèque). — Baumer, *De Posidonio, Megastheno, Apolladoro Lucani auctoribus*, Münster, 1902. — Vitelli, *Studi italiani di filologia classica*, X (sources historiques). — Lehanneur, *Bulletin de la Faculté de Caen*, IV, 2, et V, 1 (Lucain et César). — Diels, C. r. de l'Acad. de Berlin, 1883 (Sénèque et Lucain). — Haskins, édition de Lucain (imitations de Virgile), Cambridge, 1887.

2. Housman, *Classical Review*, juin 1902.

3. Grüneberg, *De Valerio Flacco imitatore*, Berlin, 1893. — Manitius, *Philologus*, XLVIII, 2.

4. Gröst, *Quatenus Silius Italicus a Vergilio pendere videatur*, Berlin, 1887.

5. J. Ziehen, *Hermes*, XXXI, 2. — Gennaro de Gilippis, *Atene e Roma*, 1901.

6. Langford Wilson, *American Journal of Philology*, XIX (Manual et Juvénal). — Kappelmacher, *Studia Iuuenaliana* (sur Juvénal et Quintilien), Vienne et Leipzig, 1903.

7. L. Hervieux, *Les fables latines d'origine indienne*. Paris, 1898.

8. Stœcker, *De Claudiani poetæ Veterum rerum Romanarum scientia*, Marburg, 1889.

9. Manitius, *Rheinisches Museum*, XLV, 3 (Prudence et Juvencus). — Brandt, *De Lactantii apud Prudentium vestigiis*, Heidelberg, 1894. — Sixt, *Philologus*, LI, 3 (emprunts à Sénèque et à Lucain). — Breidt, *De Prudentio Horatio imitatore*, Heidelberg, 1887.

10. Barwinski, *Rheinisches Museum*, XLIII, 2. — Manitius, *Rheinisches Museum*, XLVI, 3.

11. Amann, *De Corippo priorum poetarum latinorum imitatore*, Oldenburg, 1885.

12. Ellis, *Journal of Philology*, XIV, 27.

13. Manitius, *Rheinisches Museum*, XLVI, 1.

14. Manitius, *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, XXXVII, 2, 4, 6.

ce sens au sujet de Properce et d'Ovide[1]; il serait intéressant de les étendre.

Pour les historiens, il ne s'agit plus d'imitation esthétique, mais en général de documentation scientifique : la question des sources offre une importance différente, mais non moindre. Elle ne se pose guère, à vrai dire, pour César ni même pour Salluste, leurs ouvrages étant courts et portant sur des périodes ou contemporaines ou assez récentes : cependant M. Ehrenfried a recherché comment César utilisait les rapports de campagne de ses lieutenants[2], et M. Bellezza a examiné les sources et la valeur historique de Salluste[3]. Par contre sur Tite-Live et Tacite, il s'est élevé des discussions nombreuses et passionnées. M. Soltau, avec un acharnement obstiné, a sondé à fond la IIIe et la IVe Décades de Tite-Live; en étudiant la chronologie de la campagne d'Espagne, les sources grecques des livres XXI et XXII, des livres XXIII à XXX, les rapports de Tite-Live avec les *Annales Maximi*, avec Piso, Quadrigarius, Macer, Tubero, Fabius Pictor, il a accumulé des observations aussi précises que subtiles, qu'il a synthétisées dans son ouvrage sur la composition et les sources de Tite-Live[4], et qui peuvent se résumer ainsi : Tite-Live aurait d'abord connu Polybe par l'intermédiaire de Quadrigarius, puis directement; il aurait alors remanié après coup une partie de la IIIe Décade, et, à partir de la IVe, n'aurait plus suivi que l'historien grec. Ces vues ont été combattues par MM. Hesselbarth, Weber et Sanders[5]; d'autres travaux ont été faits par MM. Sturm, Cocchia, Unger, Fuchs et

1. Birt, *Rheinisches Museum*, XL, 1 (sur l'Ariane du Vatican et une élégie de Properce). — Wunderer, *Ovids Werke in ihrem Verhältnis zur antiken Kunst*, Erlangen, 1890.

2. Ehrenfried, *Qua ratione Cæsar legatorum relationes adhibuerit*, Würzburg, 1888.

3. Bellezza, *Dei fonti e dell' autorita storica di Sallustio*, Milan, 1891. — M. Kornitzer a rapproché *Catilina*, 52, 20, de Démosthène, *Phil.*, III, 40 (*Ztschr. f. die œst. Gymn.*, 38, 7).

4. Soltau, *Hermes*, XXVI, 3 (sur la guerre d'Espagne); *Philologus*, LII, 4 (les Annalistes); *Die Quellen des Livius im 21ten und 22ten Buch*, progr. Zabern, 1892; *Philologus*, LIII, 4 (sources grecques de XXIII-XXX); *Livius Quellen in der dritten Dekade*, Berlin, 1894; *Philologus*, LV, 2 (sur les *Annales Maximi*); LVI, 1 (Piso); LVI, 3 (Quadrigarius); LVII, 2 (Fabius Pictor); *Neue Jahrbücher für Phil.*, CLV, 6 (Macer et Tubero); *Livius Geschichte, seine Komposition und seine Quellen*, Leipzig, 1897.

5. Hesselbarth, *Kritisch.-Historische Untersuchungen über die dritte Dekade*, Lippstadt, 1881; *Berliner phil. Wochenschrift*, 19 déc. 1891. — Sanders, *Die Quellen contamination im 21ten und 22ten Buch des Livius*, Berlin, 1898. — A. Weber, *Beiträge zur Quellenkritik des Livius*, Marburg, 1897.

de Scala [1], sur la IIIe décade. La Ire, contenant des événements plus légendaires, — et aussi parce qu'elle est d'un usage scolaire moins répandu, — est plus négligée ; cependant M. Klinger s'est occupé du livre X, et M. Ciaceri a établi le lien qui unit Ennius et Tite-Live dans leur récit des origines romaines [2].

La formation des ouvrages de Tacite a fait naître également de nombreux travaux : les uns l'envisagent comme écrivain, et comme imitateur de Chrysippe, de Varron, de Salluste, de Tite-Live, de Virgile, de Sénèque [3], les autres, le considérant en tant qu'historien, s'occupent de ses rapports avec Pline l'Ancien, Cluvius Rusticus, Fabius Rusticus, Aufidius Bassus, Servilius Nonianus, etc., ses prédécesseurs, ou avec Plutarque, qui a souvent puisé aux mêmes sources que lui [4]. Et ici nous rencontrons le gros problème de la « règle annalistique » ou « loi de Nissen ». Tacite a-t-il, — comme Nissen prétend que l'ont fait presque tous les historiens antiques et comme M. Fabia a entrepris de le démontrer pour les *Histoires* et les *Annales*, — suivi constamment un seul auteur arbitrairement choisi ? M. Boissier a fait remarquer que cette hypothèse s'accorde mal avec les contradictions qu'on relève chez Tacite. En fait, il est probable que sans être un érudit original, Tacite a été un imitateur moins servile qu'on ne tend à le croire aujourd'hui [5].

Les autres historiens soulèvent moins de controverses, et l'on s'applique seulement, sans discuter leur méthode, à relever les documents dont ils se sont servis. C'est ainsi que l'on a étudié ce

1. Sturm, *Quæ ratio inter tertiam Liuii decadem et Antipatri historias intercedat*, Würzburg, 1883. — Cocchia, *Tito Livio e Polibio innanzi alla critica storica*, Turin, 1892. — Unger, *Neue Jahrbücher für Phil.*, CXLIII, 4 (sur les tables consulaires du Capitole). — Fuchs, *Der zweite Punische Krieg und seine Quellen Polybius und Livius*, Wiener-Neustadt, 1894. — De Scala, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXLVII, 8-9.

2. Klinger, *De decimi Liuii libri fontibus*, Leipzig, 1884. — Ciaceri, *Rivista di storia antica*, V, 4.

3. Gudeman, *Transactions and proceedings of the American phil. Assoc.*, XXIV (sur Varron et Chrysippe). — Wœlfflin, *Archiv für latein. Lex.*, XII, 1 (l'*Agricola* et le *Catilina*). — Schœnfeld, *Archiv für latein. Lex.*, II, 2 (Salluste et Tacite). — Soros, *Egyetemes Phil. Közlöng*, XXIII, 1 (T.-Live et Tacite). — Schmaus, *Tacitus ein Nachahmer Vergils*, Bamberg, 1887. — Zimmermann, *De Tacito Senecae philosophi imitatore*, Breslau, 1889.

4. Gudeman, *Transactions and Proc.*, XXXI (sur les sources de la Germanie). — Wölfflin, *Zur Komposition der Historien des Tacitus*, München, 1901. — Berenius, *De Plutarcho et Tacito inter se congruentibus*, Helsingfors, 1902. — Münzer, *Bonner Jahrb.*, 104 (sur Pline et les guerres de Germanie). — Groag, *Jahrb. für kl. Phil.*, 23ter Suppltbd, III. — Fabia, *Les sources de Tacite*, Paris, 1893.

5. Fabia, *Journ. des Sav.*, juillet 1900. — Boissier, *Journ. des Sav.*, juillet 1895 et octobre 1900 ; *Tacite*, Paris, 1903.

que Trogue-Pompée doit à Timagène, Ephore et Clitarque[1]; ce que Quinte-Curce doit, tant à Timagène qu'à Trogue-Pompée lui-même et à Velleius[2]; quels sont les auteurs consultés par Pline l'Ancien tant dans l'histoire que dans la géographie, les sciences, l'histoire de l'art, la grammaire, etc.[3]; quels sont les rapports de Suétone avec ses prédécesseurs et avec les pièces d'archives dans les biographies des Césars[4], quelles sont les sources du *De uiris illustribus* de l'*Origo gentis romanæ*, des *Césars* d'Aurélius Victor, du *Breviarium* de Festus, de certains récits d'Ammien Marcellin, de la *Vie de Malchus* par saint Jérôme, de la *Chronique* de Sulpice Sévère[5].

Dans le roman, Pétrone s'est servi de nombreux ouvrages, tant grecs que latins, sans qu'on sache toujours si c'est pour les imiter ou pour les parodier : on en trouve le relevé dans les écrits de M. Collignon surtout et aussi de MM. Kindt, Cocchia, Heinze et E. Thomas[6]. M. Crusius a recherché le modèle sur lequel ont été écrites les *Métamorphoses* d'Apulée[7].

Les origines de la rhétorique romaine sont en général assez bien

1. Wachsmuth, *Rheinisches Museum*, XLVI, 3 (Timagène et Tr. P.). — Neuhaus, *Die Quellen des P. Tr. in der Persischen Geschichte* (Ephore et Clitarque), Königsberg, 1900.

2. Kärst, *Philologus*, LVI, 4 (Timagène et Q. C.). — Petersdorff, *Eine neue Hauptquelle des Q. Curtius Rufus* (Tr. Pompée), Hanovre, 1884. — Manitius, *Rh. Mus.*, LVII, 3 (Velleius et Q. C.).

3. Aly, *Zur Quellenkritik des älteren Plinius*, Marburg, 1885. — Wölfflin, *Plinius und Cluvius Rufus*, *Archiv.*, XII, 3. — Cuntz, *Agrippa und Augustus als Quellenschriftsteller des Plinius*, Leipzig, 1890. — Sprengel, *Rh. Mus.*, XLVI, 1 (sur les livres XII-XIII). — Detlefsen, *Die Beschreibung Italiens und ihre Quellen*, Leipzig, 1901, — Schweder, *Philologus*, LVI, 2 (source commune de Mela et de Pline). — Detlefsen, *Jahresb. des k. deutschen archaeol. Instituts* (Pline et les artistes). — Detlefsen, *Hermes*, XXXVI, 1 (sur le livre X). — Schlitte, *De Plinii studiis grammaticis*, Nordhausen, 1884. — J.-W. Beck, *Philologus*, LII, 3 (sur les ouvrages grammaticaux).

4. Wechow, *Annales de l'Université de Varsovie*, 1888 et 1891. — Macé, *Essai sur Suétone*, Paris, 1900.

5. Vinkesteyn, *De fontibus ex quibus scriptor libri De uiris... hausisse uidetur*, Leyde, 1886. — Bæhrens, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXXXV, 11 (sur l'*Origo gentis Romanæ*). — Cohn, *Quibus ex fontibus S. Aurelii Victoris et libri de Caesaribus et Epitomes XI capita priora fluxerint*, Berlin, 1884. — Wœlfflin, *Archiv für latin. Lex.*, XIII, 1 (sur le *Breuiarium* de Festus). — W. Koch, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXLVIII-CXLIX (sur Ammien, historien de la guerre de Germanie). — Van den Ven, *S. Jérôme et la Vie de Malchus*, Louvain, 1901. — Manitius, *Ztschr. für die œst. Gymn.*, XXXVIII, 11 (sur Sulpice Sévère).

6. Collignon, *Pétrone*, Paris, 1892. — Kindt, *Philologus*, LI, 2 (Pétrone et Lucain). — Cocchia, *Rivista di filologia*, 1897, 3 (satire et parodie). — Heinze, *Hermes*, XXXIV, 3 (Pétrone et le roman grec). — E. Thomas, *Revue de l'Instr. Publ. en Belgique*, XLIII, 3. (Pétrone et le roman grec.)

7. Crusius, *Philologus*, XLVII, 3.

connues : on peut cependant les préciser encore, c'est ce qu'ont fait MM. Philippson et Kroll à propos des rapports de Cicéron avec Posidonius et Antiochus d'Ascalon [1] et M. Radermacher au sujet des sources communes à Cicéron et à Quintilien [2]. MM. Kubik et E. Bertrand se sont demandé quelle connaissance avait Cicéron soit des auteurs dramatiques, soit des poètes latins [3]. M. Kroll s'est posé la même question pour les études grecques et latines de Symmaque [4]. M. Suster a étudié l'influence de Cicéron sur Pline le Jeune, et M. Schædel celle de Pline sur Cassiodore [5].

Parmi les philosophes, Varron a été étudié par M. Wendling dans ses relations avec Posidonius [6]. Pour Cicéron, qui se donne ouvertement comme un traducteur des philosophes grecs, il est important de savoir quels auteurs lui ont fourni ses idées métaphysiques ou morales : M. Thiaucourt a consacré à ce problème un exposé consciencieux et méthodique [7] ; plus spécialement M. Reinhardt s'est occupé du *De natura deorum*, M. Noyer de ce même traité, du *De divinatione* et du *De fato*. M. Pascal du *Songe de Scipion*, M. Kothe des *Tusculanes* [8] ; MM. Saltzmann et Schwenke ont discuté sur la connaissance plus ou moins exacte que Cicéron avait de Platon [9]. Sénèque est plus original, mais cela ne l'empêche pas de s'inspirer souvent de ses devanciers : c'est ce que MM. W. Ribbeck et Hefter ont montré en le rapprochant des épicuriens, de Platon et de Cicéron [10] ; M. Nehring a fait ressortir l'originalité des

1. Philippson, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXXXIII, 6 (Posidonius et la préface du *De inuentione*). — Kroll, *Rhein. Mus.*, LVIII, 4 (Antiochus d'Ascalon et l'excursus du livre III du *De Oratore*). — Kroll, *Versammlung der 47ten Versammlung deutschen Philologen* (Cicéron et la rhétorique).

2. Radermacher, *Rh. Mus.*, LIV, 2.

3. Kubik, *De Ciceronis poetarum latinorum studiis*, Prague, 1887. — E. Bertrand, *Cicéron au théâtre*, Grenoble, 1897.

4. Kroll, *Breslauer phil. Abhandlungen*, VI.

5. Suster, *De Plinio Ciceronis imitatore*, *Rivista di fil.*, XVIII, 1-2. — Schædel, *Plinius der Jüngere und Cassiodorius Senator*, Darmstadt, 1887.

6. Wendling, *Hermes*, XXVIII, 3.

7. Thiaucourt, *Les traités philosophiques de Cicéron et leurs sources grecques*, Paris, 1885. — Giambelli, *Rivista di filologia*, XVI, 9-12.

8. Reinhardt, *Breslauer phil. Abhandl.*, III, 2. — Noyer, *Rh. Mus.*, LIII, 1. — Pascal, *Di una fonte greca del Somnium Scipionis* (*Hermes* d'Eratosthène), Naples, 1902. — Kothe, *Neue Jahrbücher*, *Kl. Phil.*, 1882.

9. Schwenke, *Neue phil. Rundschau*, 1er mai 1886. — Saltzmann, *Ueber Ciceros Kenntniss der Platonischen Schriften*.

10. W. Ribbeck, *L. Annæus Seneca und sein Verhältnis zu Epikur, Plato, und dem Christentum*, Hanovre, 1887. — Hefter, *Hauscritne Seneca in dialogo secundo e Ciceronis De finibus III et Tusc. disp. V libro*.

Questions naturelles [1] ; MM. Fowler et Fel. Bock ont cherché les sources du *De beneficiis* et du *De matrimonis* [2].

En ce qui concerne les grammairiens, on peut signaler d'utiles travaux sur les sources et le crédit d'Asconius Pedianus [3], sur la fidélité de Probus à l'autorité grammaticale de Pline [4], sur les auteurs utilisés par le métricien Aphthonius [5], sur les souvenirs de Verrius Flaccus chez Nonius et sur ses citations des historiens, de Térence et des lettres de Cicéron [6], sur la dépendance de Charisius par rapport à Julius Romanus [7], sur les citations chez Servius [8] et sur l'abrégé de Festus par Paul Diacre [9].

Pour ce qui est des auteurs chrétiens, la plupart des éditions du *Corpus de Vienne* accompagnent le texte d'un *index auctorum* extrêmement précieux, qui permet de mesurer d'abord ce que les écrivains ecclésiastiques doivent aux écrivains profanes, ensuite comment ils s'imitent les uns les autres. Etant donnée l'abondance de cette littérature religieuse, je ne puis entreprendre d'énumérer les résultats auxquels on est parvenu. Je citerai seulement comme modèles de clairvoyante et sagace analyse, les deux mémoires de M. Brandt sur Lactance et Lucrèce et sur les sources du *De opificio Dei* [2]. J'ai d'ailleurs moi-même essayé de reconstituer la bibliothèque de Lactance ; je crois qu'un pareil travail, pour chacun des Pères, ne serait pas très malaisé et serait fort précieux.

René Pichon.

1. Nehring, *Neue Jahrb.*, CXLVIII.
2. Fowler, *Transactions and proceedings...*, XVII. — Fel-Bock, *Leipz. Studien*, XIX, 1.
3. Lichtenfeldt, *Breslauer phil. Abhandl.*, II, 3.
4. Frœhde, *Valerii Probi « de nomine » libellum Plinii doctrinam continere demonstratur*, Leipzig, 1892.
5. Schutz, *Quibus auctoribus Aelius Festus Aphthonius de re metrica usus sit*, Breslau, 1885.
6. Frœhde, *De Nonio Marcello et Verrio Flacco*, Berlin, 1890. — Lindsay, *Rh. Mus.*, LVII, 2. — Gürlitt, *Nonius und die Ciceros Briefe*, Steglitz, 1888. — Bartels, *De Terentii eiusque memoria apud Nonium seruata*, Diss. Argent, IX.
7. Frœhde, *De C. Iulio Romano Charisii auctore*, Leipzig, 1899.
8. Lämmerhirt, *De priscorum scriptorum locis a Seruio allatis*, Leipzig, 1890.
9. Neff, *De Paulo Diacono Festi-epitomatore*, Kaiserslautern, 1891.
10. Brandt, *Neue Jahrb. für Phil.*, CXLIII, 4 ; *Wiener Studien*, XIII, 2.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

UNE PRÉTENDUE LOI DE L'HISTOIRE.

M. Ernest Millard, capitaine commandant du génie belge, adjoint d'État-Major, apporte à l'histoire de louables intentions scientifiques, et, dans un livre dont nous voulons dire quelques mots[1], il exprime très heureusement l'intérêt qu'il peut y avoir à trouver des lois historiques. « Plus que toute autre science, l'histoire possède des documents nombreux et variés. En telle quantité même, qu'un homme consacrerait vainement son existence à savoir entièrement les annales de son propre pays s'il s'en tenait aux méthodes en honneur. Marmontel écrivait il y a plus d'un siècle : « On a calculé qu'à lire *quatorze heures par jour* il faudrait *huit cents ans* pour épuiser ce que la Bibliothèque royale contient sur *l'histoire* seulement. Cette disproportion désespérante de la durée de la vie avec la quantité de livres dont chacun peut avoir quelque chose d'intéressant, prouve la nécessité des extraits. » Toutefois, ni des extraits, ni même des résumés ne sont capables de résoudre la question. Les extraits, par le choix qu'ils impliquent, et les résumés, par la concision qu'ils exigent, doivent fatalement laisser échapper des faits essentiels. En revanche, les lois représentent la totalité des faits, et en expriment l'ordre » (p. 7).

M. Millard croit avoir trouvé une loi, « la grande loi » de l'histoire. Il nous apprend qu'en 1851 un officier du génie belge, Remy Brück, « terminait une étude sur l'origine et les effets de l'électricité terrestre en signalant la coïncidence entre le déplacement d'une région de plus grande activité magnétique et la marche de la civilisation à travers la Perse, l'Arabie, la Palestine, la Grèce, l'Italie et la France. Dès ce moment, ajoute M. Millard, on pouvait prévoir que la science historique, la grande et véritable science embrassant les faits humains à quelque époque, à quelque peuple qu'ils aient appartenu, allait reposer sur des bases nouvelles » (p. 1). M. Millard se rattache à son « génial » compatriote « dont l'œuvre est restée incomprise » ; mais il prétend améliorer la théorie

1. *Une loi historique*, I. Bruxelles, Lamertin, 1903, 215 pp. in-8°.

exposée par celui-ci dans *l'Humanité, son développement et sa durée.* — Sa théorie à lui est la suivante. La vie des peuples se divise en phases successives : 1° une phase de *formation* ou de *réorganisation,* où le progrès est continu malgré d'éventuels moments de crise ; 2° une phase d'*activité* ou d'*agrandissement,* marquée par une plus grande vitalité — plutôt physique que morale — et aboutissant parfois à un premier moment d'éclat ; 3° une phase de *malaise* ou de *faiblesse*, pendant laquelle se révèlent les germes de la décadence future ; 4° une phase de *grand éclat* ou de *conquêtes*, dont la considérable activité physique et morale recouvre une décadence qui s'accentue rapidement ; 5° une phase de *décadence* ou de *dissolution* pendant laquelle l'activité physique est nulle, l'activité morale intense, mais parfois maladive (p. 3).

Au moyen de calculs analogues à ceux de Brück, M. Millard prétend pouvoir déterminer *mathématiquement* la durée de ces phases. Mais avant d'en rechercher la cause, il veut en établir la réalité empiriquement. En fait, donc, il croit constater avec pleine évidence que la vie des peuples a des phases de 250 ans environ ; que les cinq phases précédemment indiquées se reproduisent en des cycles successifs de la vie d'un même peuple, ou *générations historiques ;* et que, la phase de décadence s'enchevêtrant avec la phase de réorganisation du cycle suivant, les mêmes événements, chez un même peuple, se reproduisent à chaque période d'un millier d'années à peu près (p. 4).

Après l'Introduction viennent trois chapitres, sur les Chinois, les Égyptiens et les Français [1], où il cherche à condenser — en cent cinquante pages — plusieurs milliers d'années d'histoire : par ces trois exemples il pense faire apparaître la suite régulière des phases et des générations. — Nous ne nous attarderons pas à montrer l'insuffisance des renseignements qu'on possède sur certaines périodes ; nous jugeons inutile d'insister sur la valeur inégale des sources où M. Millard a puisé, sur l'arbitraire de ses divisions, sur le caractère militariste de sa conception de l'histoire. D'après lui, — pour donner une idée de son chapitre sur les Français, — il y a une seule et même race d'hommes « dont le noyau habita invariablement le territoire compris entre la Seine et la Garonne » (p. 120) depuis 1700 avant J.-C. : encore négligeons-nous la « génération préhistorique ». Il sait qu'une « phase d'activité » prit fin et qu'une « phase de malaise » se produisit entre 1700 et 1400, une « phase de grand éclat » entre 1400 et 1150 — toujours avant J.-C.... Une « phase de malaise », pour passer tout de suite aux temps modernes, s'étend de 1340 à 1620 ; une « phase de grand éclat », de 1620 à 1870. Ici, M. Millard se contente d'un mot sur la Révolution : à son avis, « elle appartient plutôt à une manifestation de race et fait partie de cette série de mouvements germains qui ont commencé en Allemagne au XVIe siècle et se sont terminés dans toute l'Europe au XIXe siècle ». En 1870, la France est tombée en décadence ; « mathématiquement » elle y devait tomber (p. 208), et Brück

1. M. Millard a précédemment publié un ouvrage sur *Les Belges et leurs générations historiques.*

avait prédit cette chute (p. 197). Suivant les lois de la vie des peuples, l'entrée en scène d'hommes extraordinaires — comme un Napoléon — n'est plus possible pour la France « avant l'aurore du vingt-neuvième siècle » (p. 207). « La grande loi de l'histoire nous apprendra... que l'amour de la patrie et l'instinct de la guerre sont au paroxysme chez les peuples arrivés à leur apogée, tandis qu'ils sont nuls chez les peuples en décadence. Et c'est tout simplement par suite de la décadence à laquelle est arrivé le peuple-chef actuel (les Français), que les idées de cosmopolitisme et de pacification universelle ont gagné de nombreux partisans » (p. 9).

Lors même, déclare M. Millard, que « ma démonstration serait insuffisante ou incomplète, il ne faudrait pas conclure à l'impossibilité d'une loi historique semblable à celle révélée ou entrevue par Brück. Cette loi existe, trop de faits l'accusent : l'humanité n'est pas le jouet du hasard ou de l'arbitraire. Et si le travail dont la publication commence aujourd'hui, avait pour seul ou premier résultat de faire naître l'idée, le soupçon d'une cause physique, extra-terrestre, intervenant dans les destinées des peuples, j'estimerais encore que son but a été largement atteint » (p. 11).

Une telle façon de concevoir la loi en histoire devient tout à fait rare. On se rappelle la loi, assez longtemps admise, en vertu de laquelle la civilisation marcherait de l'Orient à l'Occident[1] : cette loi, en fait contestable, si même elle était établie, demanderait à être interprétée psychologiquement, tandis qu'on y cherchait volontiers je ne sais quelle action mécanique du soleil. Dans l'anthropogéographie, aujourd'hui, l'étude des rapports de la nature, du milieu (*Umwelt*) et de l'homme devient de plus en plus psychologique. Il y a encore — au moins en Allemagne — des historiens qui veulent trouver des périodes, nettement distinctes, de l'évolution générale de l'humanité, — tels sont les *Kulturzeitalter* de Lamprecht : mais on s'efforce de donner à ces périodes un fondement psychologique, et on évite de leur donner une rigidité mathématique. Les lois, ou les généralisations de l'histoire, on commence à ne les plus guère concevoir en dehors de la psychologie. Et l'intérêt de l'ouvrage dont nous venons de parler, c'est d'être une sorte de « survivance ». C'est aussi d'être la réduction à l'absurde, involontairement faite par cet officier-mathématicien, préoccupé de science historique, d'une tendance qui a maintes fois faussé l'histoire : trop souvent on a appliqué à l'histoire, pour la constituer en science, les procédés de sciences déjà constituées, au lieu de chercher dans sa nature propre sa méthode particulière.

H. B.

1. Voir Mougeolle, *Les problèmes de l'histoire*, l. III, 2, *Loi des longitudes*, pp. 107-120.

LA PERSPECTIVE HISTORIQUE, D'APRÈS FRIEDRICH RATZEL

Un intéressant article de la *Historische Zeitschrift*[1], intitulé *Geschichte, Völkerkunde und historische Perspektive*, aura été un des derniers travaux de Ratzel, que la mort vient de frapper. Il contient, comme toute son œuvre, une application de la géographie à l'histoire. Déjà Ratzel avait montré, dans son *Anthropogeographie*, l'homme attaché à la terre, la configuration du sol déterminant les groupements humains et l'évolution des sociétés. Sa pensée a progressé logiquement. Si la géographie explique l'histoire de l'homme, la géographie et l'histoire, indissolublement liées, doivent avoir même extension, c'est-à-dire que l'histoire doit posséder, comme la géographie, un caractère cosmique. Le problème est dès lors le suivant : constituer une histoire universelle qui embrasse l'humanité dans la totalité de l'espace, comme l'anthropogéographie, et dans la totalité du temps.

Cette histoire universelle, rêvée par Herder, n'existe pas encore. Les historiens ont étudié des individus et des Etats, découpé l'histoire, sans doute pour donner plus aisément à leurs œuvres une forme d'art; ou bien ils ont mutilé l'histoire, sous prétexte que cela seul importe et est historique qui a modifié d'une façon plus ou moins durable le cours des événements. La science, au contraire, cherche les liaisons organiques de toutes les parties et elle ne se réduit pas à l'étude de ce qui peut modifier directement la vie humaine ; une histoire scientifique s'interdirait toute limitation, toute préférence ; elle aurait pour objet tout le devenir social.

Comment constituer cette histoire universelle? Le premier moyen est d'enrichir l'histoire de l'ethnographie. Comment les races se forment et se mêlent-elles? Car plus que les héros et les Etats importent le choc des masses humaines, leur compénétration et tout ce qui, dans la vie des peuples, échappe à l'histoire politique. D'autre part, les peuples sauvages ont droit de cité dans l'histoire : car sans l'histoire du monde celle des peuples civilisés demeure incomplète et incomprise. La conversion de l'ethnographie en histoire sera aisée : l'ethnographie en effet n'est pas seulement science descriptive et de classification, sorte de zoologie humaine ; elle s'occupe du devenir des civilisations, elle se fait *Kulturgeschichte* et s'achemine d'elle-même vers l'histoire.

En même temps que l'histoire embrassera tout l'espace, tout le devenir humain, elle devra remonter plus haut dans le passé. Ne disons pas : ceci est trop vieux et trop incertain pour intéresser jamais l'histoire ; éclairons plutôt assez le passé ténébreux pour y découvrir des successions. Déjà, à l'histoire de la civilisation égyptienne s'est ajoutée une chronologie de l'histoire d'Egypte. La stratigraphie, la cosmologie nous seront de précieux auxiliaires : car les peuples disparus ont laissé leurs traces

1. 1904, t. XCIII, 1re partie, pp. 1-46.

dans les diverses couches du sol, que nous pouvons dater. La préhistoire, d'ailleurs, n'enrichit pas seulement l'histoire ; elle l'assure, elle fournit à l'historien une perspective et facilite la localisation ; des faits déclarés primitifs seront ordonnés dans la série désormais sans limite des événements et reconnus secondaires.

Ratzel soulève dans cet article un grand nombre de problèmes de détail, laissant volontiers les questions ouvertes et insistant à plaisir sur les difficultés. Il montre, par exemple, que l'histoire, se développant sur un seul sol, efface elle-même ses traces et nous cache son développement, ou que la civilisation humaine n'a commencé en aucun lieu certainement connu pour se propager régulièrement dans une direction connue. Ratzel était, en effet, ennemi des généralisations précipitées, des affirmations sans preuves et de l'idéologie en matière d'histoire. Son *Anthropogéographie* est une philosophie de l'histoire, mais sans téléologie, sans *a priori*, sans aucune spéculation sur de prétendus stades de culture. Mais tout en bannissant l'esprit de système, il visait à des synthèses de faits intégrales. En s'efforçant, ici, de coordonner, dans l'unité de l'espace et du temps, toute l'histoire, il a donné un exemple de cette *hologäische Betrachtung* sans laquelle, disait-il, le sens de la vie nous échappe.

P. Roques.

NÉCROLOGIE.

Paul Tannery. — Henry Michel.

Deux collaborateurs de la *Revue*, dont le nom figure dans la liste de nos Revues générales, viennent de disparaître, M. Paul Tannery et M. Henry Michel. Nous nous associons bien sincèrement au deuil de ceux qui les pleurent et nous éprouvons personnellement des regrets très vifs.

M. Paul Tannery, directeur de la manufacture des tabacs de Pantin, unissait à une haute culture scientifique une rare érudition et en particulier une connaissance approfondie des savants et des philosophes de la Grèce. Aussi tenait-il une grande place dans la science européenne. Sauf Moritz Cantor, personne n'a autant fait que lui, dans ces dernières années, pour le développement de l'histoire des sciences.

Ses travaux, divers et nombreux, sont, pour la plupart, dispersés dans des Revues : ici, dès le deuxième numéro, il nous a donné une revue générale et, d'année en année, il a poursuivi la tâche qu'il avait acceptée de remplir[1]. Il a publié trois ouvrages importants *pour l'histoire de la science*

1. Histoire des sciences : Mathématiques (octobre 1900), Géométrie (juin 1901), Mécanique (avril 1902), Astronomie (juin 1903).

hellène, comme est intitulé l'un d'eux. Éditeur de Diophante et de Fermat, il travaillait avec M. Ch. Adam à la grande édition des Œuvres de Descartes qui a été entreprise par la librairie Cerf. Il a remplacé pendant quelque temps M. Lévêque, au Collège de France, dans la chaire de philosophie grecque et latine. Quand fut vacante, il y a un an, la chaire d'histoire générale des sciences, à la mort de Pierre Laffitte, il fut désigné en première ligne par le Collège de France et l'Académie des sciences ; mais il ne fut pas nommé par le ministre. Il supporta vaillamment — au moins en apparence — cette déception. Son cours était en partie prêt : il devait le publier sous la forme d'une Histoire générale des sciences. L'introduction en a paru ici même (février 1904). Il a présidé les trois premiers Congrès d'Histoire des sciences, à Paris (1900), à Rome (1903) et à Genève (1904). A Genève, il y a bien peu de mois, il était en pleine vigueur d'esprit et semblait en meilleure santé qu'il n'avait été depuis longtemps. Sa mort prématurée nous donne ici l'impression d'un grand vide.

M. Henry Michel est mort plus jeune encore. Il laisse une œuvre de philosophe et d'historien qui comptera. Et cependant, professeur et publiciste, il a été surtout préoccupé d'exercer au jour le jour une influence utile : il a encore plus agi que produit.

Il nous avait promis une revue générale d'histoire des idées politiques au XIXe siècle, et il devait nous donner un article sur Quinet. Il n'aura pas eu le temps de prouver effectivement à la *Revue* sa sympathie. Son cours d'histoire des doctrines politiques à la Sorbonne, où il faisait une besogne très neuve, lui prenait beaucoup de temps. Depuis sa thèse sur l'*Idée de l'Etat* (1895), il n'avait publié, dans cet ordre d'idées, que des opuscules. Il préparait une histoire de la loi Falloux. Il avait contribué largement à la célébration du centenaire de Quinet et à la fondation de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848. Il laisse de nombreux matériaux inutilisés.

Lui, comme M. Tannery, on le regrette pour ce qu'il a été et on le regrette pour ce qu'il aurait pu faire encore.

H. B.

Parmi les manifestations les plus intéressantes de la vie de nos Universités régionales, il faut signaler la fondation de Revues nouvelles ou l'amélioration de Revues existantes grâce à des groupements d'Universités.

Sous les auspices des Universités de Lille, de Lyon et de Nancy, vient de paraître le premier numéro d'une publication destinée à unir les efforts des germanistes et anglistes français et à tenir ses lecteurs au courant du mouvement des idées dans les pays d'idiome germanique, — Allemagne, Angleterre, États-Unis, Scandinavie, Pays-Bas. — Le prospectus de la *Revue germanique* donne quelques indications intéressantes sur les anté-

cédents de cette tentative. « Ce n'est pas la première fois que notre pays est doté d'un périodique cherchant au delà de nos frontières la matière principale de ses articles, et chacun des moments significatifs de notre passé intellectuel a été marqué par une publication de cette nature. Le *Journal étranger* en 1754, la *Gazette littéraire de l'Europe* en 1764, se proposent de « familiariser de plus en plus notre nation avec des arts et des talents auxquels l'ignorance et le préjugé ont fait trop longtemps refuser parmi nous l'estime qui leur était due », et de servir en même temps d'organes à une sorte d'universelle « République des lettres », dans laquelle le français jouerait le rôle médiateur jadis dévolu au latin. Plus tard, quand les revendications nationales suscitées par l'hégémonie française ont perdu de leur acuité, se manifestent de nouvelles curiosités, qu'avaient annoncées sans trop y satisfaire la *Décade philosophique* ou les *Archives littéraires de l'Europe*. La *Revue britannique*, en 1825, rappelle quel intérêt présentent les grands périodiques anglais de l'époque, quel profit le public français trouverait à en connaître la substance ; une *Revue germanique*, la même année, s'assigne pour mission de consacrer au mouvement des idées en Allemagne la même attention que sa devancière accordait à la vie industrielle, politique et sociale de la Grande-Bretagne. Un point de vue délibérément synthétique est annoncé, en 1835, par la *Revue du Nord*. « Le Nord, et surtout l'Allemagne, écrit Ph. Chasles dans un article-programme, ont cet admirable privilège de résumer les deux tendances protestante et catholique » : d'où un double intérêt offert par l'étude de sociétés sollicitées à la fois par l'esprit d'autorité et par l'esprit d'indépendance.

« Cependant de ces entreprises diverses, et de quelques autres encore, la *Revue britannique* était seule à fournir une carrière prolongée ; et il y avait plusieurs années qu'une *Nouvelle revue germanique* fondée en 1829 avait cessé de paraître, quand un groupe de lettrés, dont Taine, Renan et Littré, patronna en 1858 la fondation d'un nouveau recueil consacré surtout à cette Allemagne qui avait fait descendre sa métaphysique dans l'étude de l'histoire, de la religion, de la philologie. « La philosophie allemande, disaient les fondateurs de cette dernière *Revue germanique*, a été le plus audacieux effort de l'esprit humain, et après avoir atteint avec Hegel le point culminant du mouvement imprimé par Kant, elle recommence aujourd'hui sur des bases nouvelles une œuvre nouvelle et inattendue. »

Les entreprises que rappellent les fondateurs de la Revue nouvelle s'intéressaient plus particulièrement au présent : c'est le passé comme le présent, c'est l'évolution historique entière et c'est la civilisation intégrale des sociétés germaniques qui constituent le programme de la *Revue germanique* actuelle. Elle comprendra des articles, des « notes et documents », des « revues annuelles et semestrielles, destinées à tenir le public au courant du mouvement d'idées contemporain, et où seront analysées et appréciées les principales publications dans tous les ordres de matières dont s'occupe la Revue », une bibliographie. Elle est éditée par la librairie Alcan. Elle a pour collaborateurs tous les Français que dési-

gnaient leurs connaissances spéciales et pour secrétaire général, en 1905, M. Henri Lichtenberger : on ne pouvait mieux choisir.

D'autre part, les *Annales de l'Est*, créées en 1887 par la Faculté des lettres de Nancy, agrandissent leur domaine et prennent le titre d'*Annales de l'Est et du Nord*. Cette transformation est l'œuvre collective des Facultés des lettres de Nancy et de Lille : elles ont cru devoir suivre l'exemple que les Universités de Bordeaux, de Toulouse et de Montpellier leur avaient donné en fondant les *Annales du Midi*.

Nous citerons, pour cette Revue aussi, quelques lignes intéressantes du prospectus.

« Les provinces avaient pendant trop longtemps vécu — ou plutôt végété — dans l'isolement. Elles comprennent aujourd'hui que, si elles veulent renaître à la vie et conquérir leur autonomie, il leur est indispensable de se grouper et d'associer toutes leurs forces en vue d'une action commune.

« Déjà les *Annales de l'Est*, sous la magistrale direction de M. Pfister, avaient rendu, entre autres services, celui d'établir un lien entre les provinces de l'Est de la France. On y trouvait, outre de savants articles de fond, une bibliographie très complète, qui manquait dans la plupart des recueils publiés par les sociétés savantes. Les *Annales* rapprochèrent des savants qui, sans elles, ne se seraient peut-être jamais connus; elles élargirent l'horizon des habitants de l'Est, apprirent aux Alsaciens l'histoire de la Lorraine, aux Lorrains celle de l'Alsace, renseignèrent enfin les uns et les autres sur la production historique de la région tout entière.

« Si les *Annales* se transforment, c'est dans l'espoir de rendre plus de services encore, en unissant l'Est et le Nord de la France. A l'Alsace, au Barrois, à la Lorraine et aux Trois-Évêchés, elles joindront la Flandre, l'Artois, la Picardie, le Cambrésis, le Hainaut et les seigneuries ardennaises.

« La configuration du sol appelait déjà la plupart de ces provinces — et d'autres encore — à faire partie d'un même État. Les cours d'eau qui les arrosent, Rhin, Meuse et Escaut, ne viennent-ils pas confondre, pour ainsi dire, leurs embouchures dans la mer du Nord? Quant aux faits historiques, on les voit tantôt en harmonie, tantôt en désaccord avec les données de la géographie physique. Habitées par les Belges, soumises ensuite à la domination romaine, les contrées de l'Est et du Nord furent au IVe et au Ve siècle conquises et en partie colonisées par différents peuples germaniques, Alamans ou Francs, qui exercèrent sur elles une action profonde. Lorsque vint la dissolution de l'empire carolingien, qui les avait toutes englobées, c'est à la Lotharingie qu'elles auraient dû se rattacher. Mais, en dépit de la topographie et de l'ethnographie, l'Escaut sépara la Flandre et l'Artois du Cambrésis et du Hainaut. Bien que rattachés à la France, les deux premiers de ces comtés n'en conservèrent pas moins avec les principautés lotharingiennes, qui relevaient de l'Empire, des relations de toutes sortes, religieuses, politiques, économiques ou littéraires. Au XVe siècle, la maison de Bourgogne essaya de les grouper, en

même temps que d'autres provinces, dans une vaste monarchie, qui eut ressuscité l'ancien royaume de Lothaire II. Depuis lors, les régions rhénanes, meusiennes et scaldiennes servirent à la fois de champ de bataille et d'enjeu, au cours des luttes que se livrèrent la France et les États allemands. De ces guerres est sortie la frontière actuelle, artificielle et arbitraire au Nord comme à l'Est. »

Revue d'histoire régionale, les *Annales de l'Est et du Nord* contiendront des articles de fond, des mélanges, une chronique, une bibliographie. Elles paraissent à la librairie Berger-Levrault. Elles ont pour secrétaires de la rédaction MM. Robert Parisot et de Saint-Léger, professeurs d'histoire régionale aux Universités de Nancy et Lille.

***

Le 5e Congrès de Psychologie aura lieu à Rome du 26 au 30 avril, sous la présidence de M. Sergi, professeur à l'Université.

Le Congrès sera divisé en quatre sections : psychologie expérimentale ; psychologie introspective ; psychologie pathologique ; psychologie criminelle, pédagogique et *sociale* (M. Lombroso, président) : cette dernière section nous intéresse particulièrement.

Secrétariat général : 92, via Depretis, Rome.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

P. Decharme. **La Critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines au temps de Plutarque.** Paris, A. Picard, 1904, 518 pp., in-8°.

On sait quels services M. Decharme a déjà rendus à l'histoire des religions antiques. Sa *Mythologie grecque* est depuis longtemps classique. En consacrant à Euripide son second ouvrage, M. Decharme avait paru s'éloigner un moment de ses études favorites; en réalité, même alors, il ne les perdait pas de vue, et ce qui l'avait attiré vers Euripide, c'était sans doute pour une bonne part l'intérêt si vif que le poète a pris aux questions morales et religieuses si fort agitées en son temps. Dans quelle mesure Euripide est-il pénétré par l'esprit de son siècle? quelles influences a-t-il subies? quelle attitude a-t-il gardée vis-à-vis des traditions anciennes et des légendes? Ces problèmes délicats n'avaient pas moins sollicité l'attention de M. Decharme que l'étude d'un théâtre singulièrement varié et original. Ce second livre faisait donc comme une transition qui devait conduire tout naturellement l'auteur au nouveau sujet qu'il traite aujourd'hui. *La Mythologie grecque, Euripide et l'Esprit de son théâtre, la Critique des traditions religieuses chez les Grecs,* forment ainsi comme une trilogie libre, animée du même esprit, et née des mêmes préoccupations habituelles.

Comment la philosophie et la science se sont-elles comportées à l'égard de la religion, chez le peuple qui a créé la philosophie et la science? C'est une question qui ne peut manquer d'avoir un vif intérêt pour nous modernes, bien qu'elle se posât pour les anciens tout autrement que pour nous. En Grèce, pas de clergé fortement hiérarchisé, préposé à la garde d'un dogme immuable; pas de dogme rigoureusement formulé, mais un ensemble confus de légendes et de croyances, que les générations se sont transmises de l'une à l'autre et qui sont venues peu à peu se déposer dans les écrits des poètes et des mythographes. Le conflit entre la religion et la science n'a donc pu prendre généralement le caractère aigu qu'il revêt souvent chez nous, — malgré les procès

d'impiété qui ne sont pourtant pas sans exemple, et auxquels M. Decharme a consacré un de ses meilleurs chapitres. On se tromperait cependant si on pensait que ces légendes n'étaient pas chères à des cités qui les considéraient comme nationales, et que ces croyances n'étaient pas solidement enracinées dans les âmes. Et si les mythes ont dû nécessairement paraître de très bonne heure, — de tout temps presque, pourrait-on dire, — tantôt ridicules, tantôt immoraux, la liberté même d'interprétation dont on jouissait à leur égard devait inciter les uns à en faire la critique, les autres, plus respectueux, à essayer de leur donner un sens autre que leur sens apparent. Ainsi l'exégèse a pu se produire en Grèce plus librement qu'ailleurs, et la méthode allégorique, dont toutes les religions ont plus ou moins usé, mais souvent comme contraintes et forcées, pour mettre les croyances primitives en accord avec l'esprit des temps nouveaux, a pu s'y développer avec une aisance et une souplesse particulières. Et l'on trouve dans la Grèce antique les ancêtres du rationalisme scientifique contemporain, comme on y trouve les premiers exemplaires de ces apologistes que tirent d'embarras le symbolisme et l'allégorie.

M. Decharme a suivi tout ce mouvement d'idées, sous ses formes extrêmement variées, depuis les origines jusqu'au temps de Plutarque. Laissant de côté les poèmes homériques, encore exempts de tout scepticisme, il trouve son point de départ avec Hésiode. L'auteur de la *Théogonie*, quel qu'il soit, classe les généalogies divines et s'applique à mettre de l'ordre dans le chaos des traditions : il fait donc déjà, en quelque mesure, œuvre de critique. Son initiative fut suivie au VIe siècle par les théologiens comme Phérécyde, par les Orphiques, par les mystiques et thaumaturges comme Epiménide. Mais, avec l'apparition des premières philosophies ioniennes ou italiques, l'esprit critique va autrement loin : le conflit entre la science et la religion est inévitable, dès que Thalès et ses successeurs entreprennent d'expliquer les choses par des causes naturelles, et Xénophane attaque avec passion l'anthropomorphisme. Le point de vue des historiens est différent : Hérodote est un esprit très religieux ; mais, frappé des ressemblances que présentent certains cultes helléniques avec les cultes orientaux, il essaie de rechercher, dans les religions de son pays, les éléments de provenance étrangère, et travaille donc, lui aussi, au développement de l'exégèse. Il est plus difficile de savoir ce que Thucydide pensait des Dieux, et M. Decharme, qui n'aime pas à tirer des textes plus qu'ils ne donnent clairement, estime que nous devons nous résigner à l'ignorer. Dans l'étude qu'il fait de la période attique, je signalerai particulièrement le chapitre sur Platon, où les mythes platoniciens sont commentés dans l'esprit le plus judicieux. La seconde moitié du livre comprend l'étude du Stoïcisme, de l'Evhémérisme, et enfin de Plutarque. Nous n'avions pas jusqu'à présent d'exposé aussi complet et aussi précis de cette exégèse stoïcienne qui, en ramenant la plupart des fables à des allégories physiques, semble avoir devancé telle école moderne, comme les premiers sophistes, qui se complaisaient à des étymologies subtiles des noms divins, — ceux que Platon nous

fait connaître dans le *Cratyle* — semblent avoir pressenti la formule de Max Müller : la mythologie est une maladie du langage. Et le livre se ferme sur la curieuse figure de Plutarque, qui apporte en matière de religion l'habituelle mesure et la finesse ordinaire de son esprit ; une horreur égale de la superstition et de l'athéisme ; une fidélité aux traditions anciennes qui n'exclut pas la curiosité pour les religions étrangères.

Il fallait pour traiter un sujet aussi ample une vaste étendue de lectures, une connaissance approfondie de la littérature grecque tout entière. On ne s'étonnera pas de les trouver dans ce volume, ni d'y reconnaître les mêmes qualités qu'avaient montrées les travaux antérieurs de M. Decharme. Le trait le plus saillant est peut-être la mesure, la rigueur de jugement qui ne veut rien assurer qui ne s'appuie sur les textes, et qui analyse les textes sans jamais les solliciter. Citons cette conclusion du chapitre sur les procès d'impiété : « Est-il possible d'enfermer en une formule brève l'opinion qu'il convient de se faire sur la question que nous avons essayé de traiter ? Il serait fâcheux, croyons-nous, de se contenter de propositions comme celles-ci : « Athènes fut tolérante » — « Athènes fut intolérante » ; car l'une ou l'autre de ces propositions est trop absolue pour être exacte. Quand on embrasse plusieurs siècles de la vie morale d'un peuple, vie nécessairement mobile et changeante, la vérité historique n'apparaît pas aussi nette et aussi tranchée. » Ces quelques lignes indiquent l'esprit de tout le livre, et qu'est-ce autre chose que l'esprit véritablement historique ? Ajoutons-y la sobriété élégante de la forme, qui a permis à M. Decharme de condenser une matière très vaste en un volume d'une lecture aisée et agréable. Certains auraient aimé peut-être qu'il rappelât dans une conclusion générale les lignes principales de cette évolution qu'il a si patiemment et si savamment décrite. En réalité, cette conclusion, qui semble au premier abord faire défaut, il faut la chercher dans la préface, où, en délimitant son programme, M. Decharme a en même temps indiqué avec beaucoup de netteté les jalons de la route qu'il allait faire parcourir à ses lecteurs.

A. Puech.

Albert Houtin. **L'Américanisme**. Paris, 1904, E. Nourry, éditeur. Un vol. in-18°, vii + 497 pp.

Ce livre, très documenté et d'une lecture très attrayante, nous retrace le mouvement religieux en France pendant ces quinze dernières années, ce mouvement dit néo-chrétien, néo-catholique, démocratique-chrétien, dans lequel quelques esprits généreux ont cru voir le commencement d'une véritable régénération de l'Église catholique, de sa réconciliation

avec le monde et avec le siècle, de son adaptation aux besoins et aux aspirations modernes. Ils croyaient que l'Église sortant enfin, selon le mot de l'archevêque Ireland, de la théologie et « cessant de pleurer sur des tombes qui ne rouvriront pas », allait prendre résolument et sans arrière-pensée la direction du mouvement démocratique, l'animer d'un large et puissant souffle idéaliste. Mais ils comptaient sans la résistance de ceux qui voyaient dans l'Église avant tout une force de conservation, une institution se suffisant à elle-même et qui, loin d'avoir besoin de s'adapter, devait prétendre au contraire à adapter tout à elle, à n'avoir en vue que sa propre prospérité ; et puisque cette prospérité a pu être assurée dans le passé grâce à l'observation plus ou moins rigoureuse de certains dogmes, on déclara ces dogmes éternels, immuables et intangibles, et on se mit à condamner tout ce qui se trouvait en contradiction avec eux.

Les origines de ce mouvement se rattachent à ce que l'on est convenu d'appeler l'*américanisme*, c'est-à-dire à l'exemple donné par le catholicisme américain — dont M. Bargy a pu dire avec raison qu'il était « une religion de l'humanité greffée sur le christianisme », une religion toute d'action sociale et de charité active, « une poésie du civisme ». L'auteur nous fait assister, dans la première partie de son livre, à la naissance du catholicisme américain, à l'apostolat du P. Hecker et à l'état actuel de la religion catholique aux Etats-Unis, d'après les actes et les paroles de ses représentants les plus autorisés : le cardinal Gibbons, l'archevêque Ireland, les évêques Spalding et Keane. Passant ensuite à l'influence que l'américanisme a exercée sur la pensée religieuse en France, l'auteur nous montre comment une grande partie de la jeunesse cultivée, laïque aussi bien qu'ecclésiastique, était toute prête à subir cette influence, puisque dans son désir de concilier les enseignements de l'Église avec les nécessités et les besoins de la démocratie moderne, elle n'attendait plus que la formule qui lui permît de donner son adhésion à cette dernière sans être accusée de renier les premiers. C'est l'américanisme qui a fourni cette formule et on l'accepta d'autant plus volontiers et avec d'autant plus d'empressement qu'on voyait Léon XIII, non seulement donner tous ses encouragements à l'Église américaine, mais même avoir l'air de recommander son exemple à la France, en publiant l'Encyclique du 16 février 1892 par laquelle il ordonnait aux catholiques français d'adhérer au régime républicain et de ne pas s'attarder à déplorer un passé qui ne reviendra jamais. Le toast du cardinal Lavigerie qui avait précédé cette encyclique a été pour beaucoup une véritable révélation et avait déjà fait naître les espérances les plus joyeuses. Les catholiques se voyaient sortir de l'immobilité à laquelle ils se trouvaient condamnés jusqu'alors et qui a fini par creuser entre l'Église et le peuple un fossé qui s'élargissait sans cesse ; ils croyaient enfin pouvoir trouver un débouché à leur besoin d'activité et montrer autrement que par un attachement entêté à des dogmes surannés que l'Église n'a rien à craindre des changements qui s'accomplissent ici-bas, qu'elle saura résister à ce qu'ils ont de mauvais tandis que ce qu'ils renferment de bon et de salutaire tire ses origines des enseignements de l'Évangile.

Mais cette joie ne fut pas de longue durée. Une opposition, sourde d'abord, puis de plus en plus hardie, ne tarda pas à se former contre ces tendances nouvelles et finit par arracher à Léon XIII la lettre *Testem benevolentiae*. Cette lettre était à double sens, car elle ne condamnait que certaines « erreurs » de l'américanisme dont le clergé américain déclarait ne s'être jamais rendu coupable. Mais en France, elle a été interprétée dans le sens d'une condamnation en bloc de l'américanisme, d'une véritable réédition du *syllabus* contre ce dernier. Le Pape laissait dire les uns et les autres, ayant ainsi l'air de désapprouver en France et en Italie ce qu'il semblait tolérer aux États-Unis. Et les américanistes français n'avaient plus qu'à s'avouer vaincus. Il se produisit pas mal de défections, prêtres sortis du clergé, anciens néo-chrétiens devenus anticléricaux militants ; d'autres s'inclinèrent attendant une occasion plus propice pour reprendre la lutte, car, ainsi que le dit l'auteur, « le mal auquel ils prétendaient remédier subsiste, augmente, attendant d'autres hommes de bonne volonté ». Et cependant les événements se précipitent, le fossé qui sépare l'Église du siècle se creuse de plus en plus, et le jour n'est peut-être pas bien éloigné où, malgré tous les efforts et toute la bonne volonté, il leur sera absolument impossible de se rejoindre et de se comprendre.

Dr Jankelevitch.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

ALWIN SCHULTZ, **Das häusliche Leben der Europaischen Kulturvölker vom Mittelalter bis zur zweiten Halfte des XVIII Jahrhunderts** (*Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte*), Munich et Berlin, Oldenbourg, 1903, VIII-432 pp gr in-8. — Nous avons précédemment annoncé la collection, fondée par les professeurs von Below et Meinecke, qu'a inaugurée cet ouvrage : on sait qu'elle veut répondre au besoin actuel de résumés, d'inventaires encyclopédiques.

M. Schultz, professeur à l'Université allemande de Prague, était connu par des travaux relatifs à l'histoire de l'art et aux « antiquités privées ». Son livre a été, en Allemagne, très favorablement accueilli. Il est consacré à une petite partie de l'histoire des mœurs : « la vie privée », comme dit l'auteur lui-même, en français, dans sa préface. Le sujet est immense encore, puisqu'il est traité pour le moyen âge et les temps modernes, pour toute la civilisation européenne, pour toutes les classes sociales, et qu'il embrasse les divisions suivantes : *l'habitation* (châteaux, villes, villages) ; *la famille* (mariage, accouchement, baptême, éducation) ; *l'habillement ; le manger et le boire ; les occupations et les divertissements ; la mort et la sépulture.* — M. Schultz a réuni un grand nombre de matériaux utiles, de documents figurés intéressants. Il renseignera sur bien des points le lecteur ; il éveillera surtout des curiosités, — et tel est, d'ailleurs, le but qu'il se propose.

C'est à lui-même qu'on pourrait emprunter la critique de son ouvrage. Il reconnaît, dans sa préface, que l'histoire générale des mœurs de l'Europe manque de travaux préparatoires ; qu'elle ne pourra être sérieusement faite que lorsqu'on possèdera un nombre suffisant de monographies locales, puis nationales. Il déclare, malgré le titre, que, dans son livre, il s'est occupé surtout de l'Allemagne ; a vrai dire, il ajoute que, même dans le passé, la mode, l'influence française ont exercé une influence « niveleuse ». Il insiste sur la masse inouie de documents qu'il faudrait dépouiller. Il avoue qu'il n'a pu mettre les articles de Revues à profit et qu'il n'avait sous la main que peu de travaux étrangers : on s'en aperçoit pour la France. Il y aurait donc mauvaise grâce à appuyer sur ces divers points. Certains paragraphes ou chapitres ne sont, évidemment, qu'ébauchés. A la dernière page, M. Schultz se refuse à formuler des idées géné-

rales : ce n'est que plus tard, après de longues recherches, que la science des mœurs ou de la civilisation pourra aboutir à des conclusions.

Il y avait quelque abnégation pour un vrai savant à faire un tel livre. La question qu'on peut poser, c'est si, en l'état présent des choses, ce livre était à faire. Des monographies, des bibliographies complètes et qui montrent les *desiderata*, des recueils de documents figurés, un dictionnaire dont les articles seraient confiés à des spécialistes, — voilà, semble-t-il, ce qui est pratique, actuellement, dans cet ordre d'études. — H. B.

Des conditions de la vie économique et sociale de l'ouvrier aux Etats-Unis. (Commission industrielle Moseley), traduit par Maurice Alfassa. — Paris, Giard et Brière, 1904, in-4°, 462 pp. — Un riche Anglais, inquiet de sentir échapper à son pays la suprématie commerciale, eut l'idée de faire étudier par la classe ouvrière anglaise elle-même l'un des principaux concurrents du Royaume-Uni. Il conduisit en Amérique les secrétaires des Trade-Unions anglaises. Chacun d'eux revint avec un rapport et des réponses à un questionnaire précis et pratique. Une préface de M. Moseley précède l'ensemble de ces rapports. On ne peut synthétiser un tableau aussi détaillé de l'industrie américaine. La seule conclusion qu'on en puisse tirer est la difficulté de réduire à quelqu'une de ces formules générales où se complaisent nos esprits abstraits, la variété des faits économiques. La suite de ces tableaux détaillés, l'hésitation des secrétaires des Trade-Unions à apporter parfois une réponse affirmative, leurs réponses contradictoires selon les corps de métiers sont une bonne leçon de méthode économique.

Tout au plus peut-on dire, d'une manière générale, que les délégués anglais ont été frappés de la spécialisation de la machinerie américaine.

Les rapports entre patrons et ouvriers leur ont paru empreints de plus de cordialité, de moins de hauteur. L'initiative de l'ouvrier américain est encouragée.

Dans la majorité des usines il existe une boîte spéciale où les ouvriers mettent toutes les propositions de perfectionnement qui leur paraissent praticables. Maints délégués constatent que le taux des salaires est comparativement plus élevé en Amérique. Enfin tous furent très frappés des services que rendait une section de conciliation permanente de la grande fédération civique nationale d'Amérique.

Somme toute, ce livre est indispensable à qui veut étudier la question ouvrière en Amérique. — Abel Ferry.

André Bellessort, **La Société japonaise** (*Voyage au Japon*), Paris, Perrin, 1904, 412 pp. in-8°. — Le style de cet ouvrage est plein de finesse, de richesse et d'agrément ; il pétille de tant d'esprit que l'on oublie de s'interroger sur la force de la documentation. Entraîné par le charme de la phrase, le lecteur néglige d'éclaircir jusqu'à quel degré dans l'étude des lois et des institutions l'auteur est descendu. Sans doute, l'avant-propos nous énumère quelques livres, — desquels l'on est étonné de voir

exclu celui de M. Dumolard, — mais l'auteur y semble plutôt payer une dette de reconnaissance à quelques ouvrages célèbres et à quelques personnalités que dresser une table bibliographique. Ce sont là des observations nécessaires en une Revue scientifique.

Ceci dit, louons l'auteur d'avoir, en quelques mois, eu des choses et des êtres, une vision si saisissante. Décrire le caractère moral de ce peuple oriental a tenté le psychologue que semble être M. Bellessort.

Dans l'histoire du Japon, comme dans ce qu'il voit, M. Bellessort cherche surtout à noter des états d'âme. Aux amateurs de fantaisies japonaises, nous recommandons spécialement la délicieuse description de trois jours d'élections. Des questions soulevées et des solutions esquissées nous ne dirons rien, sinon que ce livre est intéressant à quiconque s'intéresse au Japon. — Abel Ferry.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

Alexander Cartellieri, *Uber Wesen und Gliederung der Geschichtswissenschaft,* Leipzig, Dyk, 1905, in-8.

F. Herrmann, *Die Geschichtsauffassung Heinrich Ludens im Lichte der gleichzeitigen geschichtsphilosophischen Strömungen* (*Geschichtliche Untersuchungen*, hrgb. von Lamprecht, II, 3), Gotha, Perthes, 1904, in-8.

Max Walleser, *Das Problem des Ich,* Heidelberg, Weiss, 1903, in-8.

C. Bouglé, *Solidarisme et Libéralisme*, Paris, Cornély, s. d., in-16.

L. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs* (*Bibl. de phil. contemp.*), 2e éd., revue, Paris, Alcan, 1904, in-8.

R. Nazzari, *Le moderne teorie del genio,* Rome, Tip. coop., 1904, in-8.

Pascal Rossi, *Les suggesteurs et la foule, Psychologie des meneurs,* (Préf. de Morselli, trad. par A. Cundari), Paris, Michalon, 1904, in-8.

E. Trœltsch, *Psychologie und Erkenntnistheorie in der Religionswissenschaft*, Tubingen, Mohr, 1905, in-8.

G. Ferrero, *Grandeur et décadence de Rome*, I, *La Conquête,* Paris, Plon, 1904, in 16.

E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, 2e éd. entièrement refondue, Paris, Rousseau, 1903-1904, 2 vol. gd in-8.

Max Walleser, *Zur Geschichte des ælteren Buddhismus*, Heidelberg, Winter, 1904, in-8.

G.-H. Luquet, *Aristote et l'Université de Paris pendant le XIIIe siècle* (*Bibl. de l'École des Hautes Études : sciences religieuses*), Paris, Leroux, 1904, in-8.

A. Lévy, *La philosophie de Feuerbach et son influence sur la littérature allemande (Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1904, in-8.

Ad. Levi, *L'indeterminismo nella filosafia francese contemporanea, La filosofia della contingenza,* Florence, Seeber, s. d , in-8.

E.-D. Adams, *The influence of Grenville on Pitt's foreign policy* (*1787-1798*), The Carnegie Institution of Washington, 1904, in-8.

Le gérant : Paul CERF.

TABLES DU TOME NEUVIÈME

TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

BERR (Henri). — Une nouvelle philosophie de l'histoire : *L'orgueil humain*, de M. Zyromski 46

BOISSONNADE (P.). — L'enseignement supérieur de l'histoire 161

DESDEVISES DU DEZERT (G.). — L'enseignement supérieur de l'histoire 168

Revues générales : Histoire de l'Espagne (Antiquité et Moyen Age) :

I. (Sources et instruments de travail. — Histoire par périodes) 201

II. (Hist. locale. — Hist. religieuse. — Hist. du droit. — Hist. de la littérature et de l'art) 322

DUFOURCQ (Albert). — L'enseignement supérieur de l'histoire 31

FLACH (Jacques). — Le droit de l'Église en Allemagne, d'après une publication récente 317

GAVET (G.). — L'enseignement supérieur de l'histoire 34

JANKELEVITCH (Dr S.). — Psychologie collective et psychologie sociale, d'après M. P. Rossi 172

Voir REICH et WINDELBAND.

KLEINCLAUSZ (A.). — Les Régions de la France. III. La Bourgogne, II et III. 53 et 176

LACOMBE (P.). — L'appropriation privée du sol, Essai de synthèse, VII et VIII. 22 et 141

— Notes sur Taine. — Le milieu en histoire littéraire 269

LICHTENBERGER (Henri). — Henri Heine et sa place dans la pensée contemporaine. 284

NAVILLE (Adrien). — La notion de loi historique 1

PARISET (G.). — L'enseignement supérieur de l'histoire 309

PETIT-DUTAILLIS (Ch.). — L'enseignement supérieur de l'histoire 36

Revue générale : Histoire politique de l'Angleterre au Moyen Age (Histoire par périodes et par règnes. — Institutions. — Histoire locale) 85

PICHON (René). — Revue générale : Littérature latine (Les textes et les sources) . 345

RADET (G.). — L'enseignement supérieur de l'histoire 344

REICH (E.). — Historiens psychologues et historiens livresques (trad. par le Dr S. Jankelevitch) 253

WADDINGTON (Albert). — L'enseignement supérieur de l'histoire 38

WINDELBAND (W.). — La science et l'histoire devant la logique contemporaine (trad. par le Dr S. Jankelevitch) 125

XÉNOPOL (A.-D.). — La causalité dans la succession (fin) 7

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Appropriation (L') privée du sol, Essai de synthèse, VII et VIII, par P. Lacombe. 22 et 141
Causalité (La) dans la succession, par A.-D. Xénopol 7
Enquêtes (Nos). — L'enseignement supérieur de l'histoire :
I. Réponses de MM. Albert Dufourcq, G. Gavet, Ch. Petit-Dutaillis, Albert Waddington. 31
II. Réponses de MM. P. Boissonnade et G. Desdevises du Dezert. 161
III. Réponses de MM. G. Pariset et G. Radet 309
Heine (Henri) et sa place dans la pensée contemporaine, par Henri Lichtenberger. 284
Historiens psychologues et historiens livresques, par E. Reich (traduit par le Dr S. Jankelevitch) 172
Loi historique (La notion de), par Adrien Naville 1
Science (La) et l'histoire devant la logique contemporaine, par W. Windelband (trad. par le Dr S. Jankelevitch). 125
Taine (Notes sur). — Le milieu en histoire littéraire, par Paul Lacombe. 269

REVUES CRITIQUES

Le droit de l'Église en Allemagne, d'après une publication récente, par Jacques Flach. 317
Philosophie de l'histoire (Une nouvelle) : *L'orgueil humain*, de M. Zyromski, par Henri Berr 46
Psychologie collective et psychologie sociale, d'après M. P. Rossi, par le Dr S. Jankelevitch 172

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

III. La Bourgogne, II et III, par A. Kleinclausz . . . . . 53 et 176

REVUES GÉNÉRALES

Histoire générale : Angleterre (Moyen Age). (Histoire par périodes et par règnes. — Institutions. — Histoire locale), par Ch. Petit-Dutaillis. 85

Espagne (Antiquité et Moyen Âge), par G. Desdevises du Dezert)
I. (Sources et instruments de travail. — Histoire par périodes) 201
II. (Hist. locale. — Hist. religieuse. — Hist. du droit. — Hist. de la littérature et de l'art) 122
Histoire littéraire : Littérature latine. Travaux récents et questions de méthode (Les textes et les sources), par René Pichon 145

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Congrès (Le) international de philosophie à Genève (H. B.) 106
Congrès (Le 2e) international d'histoire des religions. 235
Évolution dans l'histoire universelle (Un discours de rectorat, à Halle, sur l') (H.B.). 232
Loi de l'histoire (Une prétendue) (H. B.) 375
Nécrologie 379
Nouvelles et publications diverses . . . . . 108, 238 et 380
Perspective historique (La), d'après Friedrich Ratzel (P. Roques) 378

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Alengry (F.), *Condorcet, guide de la Révolution française, théoricien du droit constitutionnel et précurseur de la science sociale* (H. See) 115
Armstrong (A.-C.), *Transitional eras in thought* (Dr S. Jankelevitch). 241
Baldensperger (F.), *Gœthe en France* (A. Bossert) 245
Bosco (A.), *La delinquenza in vari stati di Europa* (Dr S. J.) 243
Catellani (E.), *L'Estremo Oriente e le sue lotte* (A. Levi). 248
Decharme (P.), *La critique des traditions religieuses chez les Grecs* (A. Puech) 384
Dresch (J.), *Karl Gutzkow et la jeune Allemagne* (Dr S. J.) 246
Houtin (A.), *L'Américanisme* (Dr S. J.) 386
Levi (A.), *Delitto e pena nel pensiero dei Greci* (Dr S. J.) 112
Roberty (E. de), *Nouveau programme de sociologie* (Dr S. J.) 116

BULLETIN CRITIQUE

Théorie :

Richard (G.), *Notions élémentaires de sociologie* (F. R.). 119

Histoire générale :

Clavery (D.), *Les étrangers au Japon et les Japonais à l'étranger* (G. Weulersse) 121
Reich (E.), *Foundations of modern Europe* (Dr S. J.) 120

Histoire économique et sociale :

Alfassa (M.), trad., *Des conditions de la vie économique et sociale de l'ouvrier aux Etats-Unis* (A. Ferry) 390

Bellessort (A.), *La société japonaise* (A. Ferry) 390
Schultz (A.), *Das haüsliche Leben der Europaïschen Kulturvölker vom Mittelalter bis zur zweiten Hälfte des XVIII Jahrhunderts* (H. B.). . . 389

Histoire des idées :

Kostyleff (N.), *Esquisse d'une évolution dans l'histoire de la philosophie* (Dr S. J.). 122
Taine (H.), *Sa vie et sa correspondance*, t. II (*1853-1870*) (H. B.). 123

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

D
1
R4
t.9

Revue de synthèse historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY